



Société anonyme fondée en 1864
au capital de EUR 1.000.024.292,50
Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris
RCS Paris 552 120 222

NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE

Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés actifs adhérents au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI) de la SOCIETE GENERALE

Cette note d'information simplifiée est complétée par :

- Document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003,
- Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2014 sous le numéro D.14-0115
- Le règlement du Plan d'Epargne Groupe International

- Nombre maximum d'actions à émettre par Société Générale : un maximum de 14.634.632 actions
- Volume global nominal de l'opération : un maximum de 18.293.290 euros
- Prix de souscription au Maroc : 402,41 MAD
- Période de souscription au Maroc : du 28 au 30 mai 2014 inclus
- Filiales concernées : ALD Automotive, Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc

ORGANISME CONSEIL

Sogécapital Bourse



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information simplifiée a été visé par le CDVM le 27 mai 2014 sous la référence VI/EM/014/2014.

Sont annexés à la présente note d'information, le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003, le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2014 sous la référence D.14-0115, ainsi que le règlement du Plan d'Epargne Groupe International. Ces documents font partie intégrante de la présente note d'information simplifiée.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	3
AVERTISSEMENT	4
PREAMBULE.....	5
1. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	6
LE RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE	7
LE CONSEILLER JURIDIQUE	7
L'ORGANISME CONSEIL	8
LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE AU MAROC.....	9
2. PRESENTATION DE L'OPERATION	10
CADRE DE L'OPERATION	11
OBJECTIFS DE L'OPERATION	13
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL	14
STRUCTURE DE L'OFFRE	14
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE.....	15
ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION	17
COTATION EN BOURSE.....	18
MODALITES DE SOUSCRIPTION	19
RESEAU EN CHARGE DE LA COLLECTE DES SOUSCRIPTIONS.....	21
MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES	21
MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES	21
ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE TITRES	22
CHARGES DE L'OPERATION	22
INFORMATIONS PERMANENTES EXIGEEES DE L'EMETTEUR	22
FISCALITE	22
3. PRESENTATION DE LA SOCIETE GENERALE.....	24
4. FACTEURS DE RISQUES.....	28
RISQUES DE CHANGE.....	29
RISQUES D'EVOLUTION DU COURS	29
RISQUES DE PORTEFEUILLE	29
RISQUES REGLEMENTAIRES.....	29
RISQUES CONCERNANT LA SOCIETE GENERALE.....	29
5. FAITS EXCEPTIONNELS.....	30
6. ANNEXES	32
▪ Le bulletin de souscription ;	
▪ Le modèle de l'engagement ;	
▪ Le modèle de mandat ;	
▪ Le règlement du PEGI ;	
▪ Le document d'information ;	
▪ Le document de référence.	

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

AMF :	Autorité des Marchés Financiers en France.
BAM :	Bank Al Maghrib (Maroc).
Bénéficiaire :	Tout salarié éligible du Groupe Société Générale (Maroc).
CDVM :	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM).
BCE	Banque Centrale Européenne
CGI :	Code Général des Impôts
Document d'information :	Le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003 et disponible au siège administratif de Société Générale, 17 cours Valmy, 92972 Paris La Défense Cedex, mis en ligne sur son site Intranet et diffusé conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'autorité des marchés financiers..
Document de référence :	Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2013 sous le numéro D.14-0115.
EUR :	Euros.
Emetteur :	Société Générale : Paris – 29, boulevard Haussman (France).
FCP :	Fonds Commun de Placement / un FCP est une copropriété de valeurs mobilières qui émet des parts. Il n'a pas de personnalité morale. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds qui est proportionnel au nombre de parts possédées.
Groupe Société Générale (Maroc) :	Le Groupe Société Générale au Maroc comprend d'autres entités, outre les filiales suivantes : ALD Automotive Maroc, Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc.
Kit de souscription :	Le kit de souscription comprend notamment (i) une brochure d'information, (ii) un bulletin de souscription, (iii) une matrice de souscription permettant le calcul du versement du souscripteur en tenant compte de l'abondement, (iv) une description de l'offre (v) un mandat et (vi) une fiche fiscale et sociale résumant certaines informations liées au traitement fiscal et social applicable aux investissements réalisés dans le cadre de l'offre.
LMV :	La Marocaine Vie.
MAD :	Dirham marocain.
PEGI :	Plan d'Epargne Groupe International (de la Société Générale - France), mis en place le 08 avril 2003 et modifié le 30 janvier 2008 pour une durée indéterminée.
SGMB :	Société Générale Marocaine de Banques.
SGSS/GIS :	SOCIETE GENERALE securities services, SG Nantes.

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'Emetteur.

La présente note d'information simplifiée ne s'adresse pas aux personnes dont les lois de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de ladite note d'information simplifiée.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni Sogécapital Bourse n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par la Société Générale.

PREAMBULE

La présente note d'information simplifiée a été préparée par Sogécapital Bourse conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM, prise en application des dispositions de l'article 14 du dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété.

Le contenu de cette note d'information simplifiée a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- du document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003 ;
- du document de Référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2014 sous la référence D.14-0115;
- du règlement du PEGI ;
- du procès verbal de :
 - l'assemblée générale mixte du 22 mai 2012 ;
 - du conseil d'administration du 11 février 2014 ;
- des lettres d'adhésion des filiales du Groupe Société Générale au Maroc

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information simplifiée doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition des salariés du Groupe Société Générale (Maroc) au siège de :
 - Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), 55 Boulevard Abdelmoumen – Casablanca
 - ALD Automotive Maroc, Zenith Millennium, Sidi Maârouf, 20190 – Casablanca
 - Athena Courtage, 157 Boulevard d'Anfa – Casablanca
 - Eqdom, 127 Boulevard Mohamed Zerkouni, 20100 – Casablanca
 - La Marocaine Vie, 37 Boulevard Moulay Youssef, 20000 – Casablanca
 - Sogelease Maroc, 55 Boulevard Abdelmoumen, 20100 – Casablanca
 - Sogécapital Bourse, 55 Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
- Mise en ligne sur le site intranet du Groupe Société Générale Maroc

Elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

1. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

LE RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Générale (France)
Représentant légal :	Khalid CHAMI
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	55, Boulevard Abdelmoumen – Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 86 76
Numéro de télécopieur :	05 22 43 10 60
Adresse électronique :	khalid.chami@socgen.com

Monsieur Khalid CHAMI agit en vertu d'une délégation de pouvoir qui lui a été conférée en date du 15 avril 2014, par Monsieur Patrick SUET, Secrétaire Général et Responsable de la Conformité du Groupe Société Générale, aux fins de, au nom et pour le compte de Société Générale, de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la présente opération.

Attestation

« Nous, Monsieur Khalid CHAMI, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, représentant l'émetteur Société Générale au Maroc, attestons qu'à notre connaissance, les données de la présente note d'information simplifiée, dont nous assumons la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la SOCIETE GENERALE (France) ainsi que sur les droits attachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. ».

Khalid CHAMI
Président du Directoire

LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Fiduciaire du Maroc
Représentant légal :	Franck LEBouc-GUILHOU
Fonction :	Administrateur
Adresse :	71, rue Allal Ben Abdallah – Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 31.46.18
Numéro de télécopieur :	05 22 31 50 75
Adresse électronique :	flg@sfm.co.ma

Attestation

L'opération d'offre de souscription à des actions Société Générale (France), proposée aux salariés du groupe Société Générale au Maroc et faisant l'objet de la présente Note d'Information simplifiée, est :

- a) Conforme aux dispositions statutaires de la Société Générale (France), tel que cela ressort de l'Attestation émise le 25 avril 2014 par le cabinet d'avocats « Shearman & Sterling », sis à Paris – 114, avenue des Champs Elysées (France) ;
- b) Conforme à la législation marocaine en ce qui concerne l'appel public à l'épargne, étant en outre précisé que conformément aux indications données dans la Note d'Information Simplifiée susvisée ;
 - Les souscripteurs de nationalité marocaine devront se conformer à la réglementation des changes en vigueur ;
 - Les souscripteurs devront se conformer à la législation fiscale en vigueur au Maroc.

Franck LEBouc-GUILHOU Administrateur

L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale :	SOGECAPITAL BOURSE
Représentant légal :	Selma LEBBAR
Fonction :	Membre du Directoire
Adresse :	55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 98 40
Numéro de télécopieur :	05 22 26 80 18
Adresse électronique :	selma.lebbar@socgen.com

Attestation

La présente note d'information simplifiée a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient. Ces diligences d'usage comprennent notamment :

- Les entretiens avec les responsables juridiques de la Société Générale ;
- Les entretiens avec les responsables des Ressources Humaines des sociétés du groupe Société Générale au Maroc ;
- L'examen des procès verbaux du Conseil d'Administration du 11 février 2014, de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2012, les rapports d'activité, le règlement du PEGI et le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2014 sous la référence D.14-0115, des lettres d'adhésion des filiales au Maroc, ainsi que le document d'information dispensé de visa de l'AMF.

Sogécapital Bourse qui agit en tant que Conseiller financier compte parmi les filiales détenues à hauteur de 100% par la Société Générale Marocaine de Banques, elle-même détenue à hauteur de 56,9% par la Société Générale France. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandaté.

Selma LEBBAR
Membre du Directoire

LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE AU MAROC

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal :	Mohammed MOULINE
Fonction :	Adjoint du Directeur des Ressources Humaines
Adresse :	55, boulevard Abdelmoumen – Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 41 71
Numéro de télécopieur :	05 22 43 41 31
Adresse électronique	mohammed.mouline@socgen.com

2. PRESENTATION DE L'OPERATION

L'ensemble des caractéristiques de la présente opération est contenu dans le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003 et annexé à la présente note d'information simplifiée.

CADRE DE L'OPERATION

Outre l'extension de son programme d'actionnariat indirect (via des Fonds Commun de Placement) en France et dans les Départements d'Outre-mer, la Société Générale (France) a instauré en 2003, puis renouvelé chaque année, de 2004 à 2014, le principe de l'actionnariat direct hors France métropolitaine et dans les Collectivités d'Outre-mer.

Ainsi, en 2014 la Société Générale (France) poursuit l'élargissement de l'actionnariat indirect et direct ayant pour but de faire participer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à un projet collectif.

L'augmentation de capital en numéraire objet de la présente note d'information simplifiée concerne les salariés du Groupe Société Générale au Maroc adhérents au plan Mondial d'Actionnariat Salarié, à savoir ALD Automotive Maroc, Athéna Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques et Sogélease Maroc.

Cette augmentation de capital a fait l'objet des autorisations suivantes :

▪ Assemblée Générale mixte du 22 mai 2012 :

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société Générale réunie le 22 mai 2012 a dans sa dix-neuvième résolution :

- autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le cas échéant, par tranches distinctes, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société générale réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la société générale ainsi que des entreprises qui lui sont liées dans les conditions des articles L225-180 du code de commerce et L3344-1 et L3344-2 du code du travail ;
- fixé à 26 mois à compter de ce jour la durée de la présente autorisation ;
- décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des adhérents aux plans d'épargne du Groupe ;
- fixé la décote offerte dans le cadre de ce même plan à 20% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action Société Générale sur Euronext Paris SA lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ;
- décidé que le Conseil d'Administration pourra procéder, dans la limite fixées par l'article L.3332-21 du Code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au titre de l'abondement ;
- donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment :
 - arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment pour chaque opération :
 - déterminer le périmètre des entités concernées, fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires ;

- fixer les caractéristiques des valeurs mobilières, les montants proposés à la souscription, les prix, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des valeurs mobilières ainsi que les règles de réduction éventuellement applicables en cas de sursouscription ;
- imputer s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- accomplir tous actes et formalités pour constater les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, procéder aux modifications statutaires corrélatives et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

▪ **Conseil d'Administration du 11 février 2014:**

Le Conseil d'Administration du 11 février 2014 usant de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2012 a décidé du principe du Plan mondial 2014 d'actionnariat salarié, plan comparable à celui de 2013. Il a ainsi décidé :

- du principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents aux Plans d'Epargne d'Entreprise et de Groupe, pour un montant maximum global et nominal de 18.293.290 euros par l'émission de 14.634.632 actions à souscrire en numéraire au nominal de 1,25 euro ;
- que cette augmentation de capital se subdivisera en trois tranches distinctes et que les souscriptions à la troisième tranche, réservée aux adhérents éligibles de PEGI, à laquelle appartient le Maroc, se feront directement en actions à l'opération d'augmentation de capital réservée ;
- que le montant total de la souscription individuelle affectée à l'augmentation de capital réservée de Société Générale ne peut être supérieur à 20.000 euros. La « souscription individuelle » peut être composée d'un versement volontaire (y compris l'arbitrage d'avoirs disponibles) ainsi que des montants nets de participation, d'intéressement, de dividende du travail et de l'abondement ;
- que les actions souscrites seront créées à jouissance au 1^{er} janvier 2014, et devront être intégralement libérées lors de la souscription ;
- que le prix représentera le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale affecté d'une décote de 20%. Le prix de référence étant lui-même égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Président directeur général. et que le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale sera égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Président directeur général fixant, sur subdélégation du Conseil d'Administration, la période de souscription (prix de référence) et que le prix de souscription sera égal au prix de référence affecté d'une décote de 20%.

▪ **Décision du Président Directeur Général du 17 avril 2014 :**

Le Président Directeur Général, usant des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par décision du Conseil d'Administration du 11 février 2014, décide :

- que le prix de souscription sera de 35,85 euros soit le prix de référence diminué de la décote de 20% ;

- que la période de souscription se déroulera du 16 au 30 mai 2014 inclus ;

▪ **Accord du ministre de l'Economie et des Finances :**

Conformément aux dispositions de l'article 12 du dahir portant loi n° 1-93-212 relatif au Conseil Déontologique des valeurs mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, le Ministre de l'Economie et des Finances a donné par courrier en date du 26 mai 2014 son autorisation pour permettre à la Société Générale, société de droit français, de faire appel public à l'épargne au Maroc, au titre de l'opération objet de la présente note d'information simplifiée.

OBJECTIFS DE L'OPERATION

Il s'agit de permettre aux salariés du Groupe Société Générale adhérents à un plan d'épargne groupe international de souscrire à des conditions particulières, adaptées le cas échéant, aux exigences locales légales et/ou réglementaires.

L'historique des résultats des dernières opérations du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié dans le monde est décrit ci après :

	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Nombre de pays</i>	64	63	61	58	58
<i>Nombre d'ayants droits</i>	145 000	145 000	135 000	125 000	133 000
<i>Nombre de souscripteurs</i>	58 827	44 073	48 093	28 831	39 541
<i>Taux de souscription*</i>	41.6%	30.4%	36%	23%	30%
<i>Prix de souscription (après décote) €</i>	27,09	36,98	37,50	19,19	21,33
<i>Montant autorisé par le conseil d'administration en million €</i>	316,01	375,82	420,00	394,28	248,31
<i>Montant total alloué en million €</i>	291	159	216	80	184.45
<i>% capital détenu par les salariés</i>	7,13%	7,24%	7,55%	7,61%	7,45%

* le taux de souscription = nombre de souscripteurs / nombre d'ayants droit
Source : Société Générale

L'historique des résultats des dernières opérations du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié au Maroc est décrit ci après :

	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Nombre de souscripteurs au Maroc</i>	283	155	165	74	78
<i>Taux de souscription au Maroc</i>	7,95%	4,38%	4,47%	1,94%	2,10%
<i>Montant autorisé au Maroc en million MAD</i>	15	15	15	15	15
<i>Montant alloué au Maroc en million MAD</i>	5,50	2,74	3,2	1,39	1,80

Source : Société Générale

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2013, le montant du capital de la Société Générale s'élève à 998.395.202,50 euros, soit 798.716.162 actions de 1,25 euro de nominal chacune.

Le montant nominal de l'augmentation de capital social sera au maximum de 18.293.290 euros, par émission de 14.634.632 actions nouvelles.

En cas de souscription de la totalité des actions offertes, le capital social de la Société Générale passerait à 1.016.688.492,50 euros, divisé en 813.350.794 actions de 1,25 euro de nominal chacune.

Le conseil d'administration du 11 février 2014 a décidé que l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence des actions effectivement souscrites.

Avant la réalisation de la présente opération, la répartition du capital social de la Société Générale au 31 décembre 2013 s'établit comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Flottant	677.133.610	84,78%	78.23%
Grands actionnaires détenant plus de 1% du capital et des droits de vote	39.555.035	4.95%	6.55%
Actionnariat salarié	59.517.813	7,45%	12,64%
Auto contrôle / Auto détention	22.509.704	2,82%	2,58%
TOTAL	798.716.162	100%	100%

Source : Société Générale

STRUCTURE DE L'OFFRE

L'augmentation de capital se subdivise en trois (3) tranches distinctes :

- La première tranche est réservée aux adhérents éligibles (i) du Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société Générale (SGPM) négocié et conclu le 30 juin 2011, (ii) du Plan d'Epargne Groupe modifié le 13 décembre 2011 dont sont adhérentes les sociétés du Groupe dont le siège social est situé soit en France métropolitaine soit dans les Départements d'Outre-mer et qui souscriront par l'intermédiaire d'un même fonds commun de placement d'entreprise.
- La deuxième tranche est réservée aux adhérents éligibles des Plans d'Epargne d'Entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales et succursales, prévoyant la possibilité de souscrire aux opérations d'augmentation de capital réservées de la Société Générale, et qui souscriront par l'intermédiaire d'un même fonds commun de placement d'entreprise.
- La troisième tranche est réservée aux adhérents éligibles du Plan d'Epargne Groupe International dont sont adhérentes (i) les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé soit hors de France, soit dans les collectivités d'Outre-mer (ii) les succursales et bureaux du Groupe qui sont établies soit hors de France, soit dans les collectivités d'Outre-mer et qui souscriront directement en actions à l'opération d'augmentation de capital réservée.

Les deux premières tranches (en France) sont souscrites par l'intermédiaire des fonds communs de placement d'entreprise dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe. Seule la troisième tranche (à l'étranger) est directement souscrite dans le cadre du plan d'épargne groupe international.

La présente opération est relative à la troisième tranche susvisée.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

▪ Offre de la Société Générale :

Les actions offertes faisant l'objet de la présente note d'information simplifiée revêtent les caractéristiques suivantes :

▪ Nature et forme :	Actions nominatives à l'émission
▪ Nombre :	14.634.632 actions au maximum
▪ Valeur nominale :	1,25 euros par action
▪ Prix de souscription :	35,85 euros par action soit 402,41 MAD
▪ Prime d'émission :	34,60 euros
▪ Date de jouissance :	1 ^{er} janvier 2014
▪ Lieu de cotation :	Euronext Paris

▪ Abondement :

Conformément aux lettres d'adhésion des filiales marocaines du Groupe Société Générale au PEGI, le montant de l'abondement de l'employeur local est limité par Bénéficiaire, salarié éligible du Groupe Société Générale au Maroc et par année civile à un montant correspondant à la contre valeur en MAD de EUR 1.000. Pour l'augmentation de capital de 2014, l'abondement sera versé en numéraire.

Le mode de calcul de l'abondement pour cette opération a été fixé de la manière suivante :

- de la 1^{ère} à la 20^{ème} action souscrite : 100 % d'abondement (1 euro d'abondement pour 1 euro investi par Bénéficiaire)
- à partir de la 21^{ème} action souscrite : 50 % d'abondement (1 euro d'abondement pour 2 euros investis par Bénéficiaire) et ce, jusqu'au plafond d'abondement fixé par l'employeur local, soit la contre valeur en MAD de EUR 1.000 maximum.

Pour les besoins de ce calcul, le montant investi par chaque Bénéficiaire est arrondi à l'euro inférieur et celui versé par l'employeur local est arrondi à l'euro supérieur.

Des exemples chiffrés sont consultables dans la matrice de souscription, document disponible dans le kit de souscription, et qui permet de calculer pour chaque nombre d'actions souhaité, le versement du souscripteur en tenant compte de l'abondement.

▪ Libération des titres :

Les actions seront intégralement libérées à leur souscription.

▪ Montants autorisés :

La participation de chaque Adhérent dans la limite de 10% maximum du salaire annuel net d'impôt et des prélèvements sociaux perçu en 2013, (abondement compris) ne nécessite pas d'autorisation préalable de l'office des changes. Cette limite, ne doit pas être supérieure à 20 000 euros.

La participation des salariés des filiales marocaines adhérentes au PEGI de la Société Générale dans le monde, est limitée à 15 millions de dirhams.

▪ **Prix de référence :**

Le Conseil d'Administration de la Société Générale du 11 février 2014, a décidé que le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale sera égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur Euronext Paris lors des 20 (vingt) séances de Bourse précédant le 17 avril 2014, jour de la décision du Président Directeur Général fixant, sur subdélégation du Conseil d'Administration, la période de souscription.

Le même Conseil d'Administration a décidé que le prix de référence sera affecté d'une décote de 20% pour fixer ainsi le prix de la souscription à 35,85 euros.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2012 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI).

▪ **Affectation de l'épargne**

Les sommes versées par les Bénéficiaires et les entités adhérentes dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International servent uniquement à la participation à l'offre réservée aux Bénéficiaires.

Les revenus des avoirs investis dans le Plan d'Epargne Groupe International seront distribués aux Bénéficiaires.

▪ **Droits attachés aux actions émises :**

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société Générale et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2014. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions anciennes, après détachement du coupon du dividende afférent à l'exercice 2013, et donneront droit aux prérogatives légales dont disposent les actionnaires d'une société anonyme. Elles donneront notamment droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elles représentent. De la même façon, le dividende est distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

▪ **Régime de négociabilité et restrictions :**

Les actions sont librement négociables et transmissibles sous réserve des conditions prévues par le Plan d'Epargne de Groupe International (PEGI).

Les actions détenues, dans le cadre de cette opération doivent être conservées par les Bénéficiaires pendant un délai de 5 ans à compter de la date de souscription, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé selon les conditions prévues au Plan d'Epargne de Groupe International (PEGI).

▪ **Déblocage anticipé des actions :**

Les cas de déblocages anticipés sont, à ce jour, les suivants :

- (i) Mariage du Bénéficiaire ;
- (ii) Naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à la charge du bénéficiaire ;

- (iii) Divorce ou séparation assorti d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile du Bénéficiaire;
- (iv) Invalidité du Bénéficiaire, de ses enfants ou de son conjoint lorsque cette invalidité entraîne une incapacité absolue d'exercer une profession quelconque ou lorsqu'une autorité publique constate que l'invalidité atteint au moins 80% et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle ;
- (v) Décès du Bénéficiaire ou de son conjoint ;
- (vi) Cessation du contrat de travail ;
- (vii) Affectation des sommes à l'acquisition ou l'agrandissement de la résidence principale, emportant création de surface habitable nouvelle, sous réserve de l'existence d'un permis de construire, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par une autorité locale.

Les demandes de déblocage justifiées doivent être adressées à la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques, sise à Casablanca - 55 Boulevard Abdelmoumen. Cette demande doit être écrite, indiquer le nombre d'actions dont la cession est demandée, et intervenir au plus tard dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait générateur et comporter en annexe, tous les justificatifs nécessaires et/ou utiles attestant de la réalité du cas de déblocage anticipé. Elle peut en outre intervenir à tout moment dans les cas (iv), (v) et (vi) cités ci-dessus.

Aucun déblocage effectif ne pourra survenir avant la réalisation définitive de l'augmentation de capital. En cas de déblocage anticipé, les actions seront cédées et le produit de la cession rapatrié et justifié à l'Office des Changes, conformément à l'engagement signé et légalisé par le Bénéficiaire souscripteur, et dont le modèle est annexé à la présente note d'information simplifiée.

▪ **Taux de change EUR/MAD :**

Taux de change EUR/MAD : Taux de change de la Banque Centrale Européenne du 22/04/2014 (1 euro = 11,22485 MAD).

La souscription à cette opération se fera franco de commissions. Les filiales marocaines du Groupe Société Générale prendront en charge le différentiel de change éventuel entre le cours de l'euro du 22/04/2014, et celui de la date de transfert des devises.

ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale (France) constatés sur le marché Euronext Paris SA lors des vingt (20) séances de Bourse précédant le 17 avril 2014, diminuée de la décote de 20% par rapport à cette moyenne.

La moyenne ainsi calculée est de 44,81 euros diminuée d'une décote de 20%, soit 35,85 euros par action.

COTATION EN BOURSE

Calendrier de l'opération

Le calendrier prévu dans le cadre de cette opération est le suivant :

27 mai 2014	Visa de la note d'information simplifiée par le CDVM
27 mai 2014	Remise aux salariés Bénéficiaires d'un courrier comprenant le kit de souscription
Du 28 au 30 mai 2014	Période de souscription
11 juillet 2014	Réalisation de l'augmentation de capital
16 juillet 2014	Cotation des actions nouvelles issues de la présente opération sur Euronext Paris
Courant juillet 2013	Envoi aux salariés Bénéficiaires d'un avis de traitement de leur souscription.

Cotation des actions

Les actions Société Générale issues de la présente opération ne feront pas l'objet d'une inscription à la cotation à la Bourse de Casablanca. Elles seront cotées sur le marché Euronext Paris (Compartiment A) immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital (elle devrait être effective approximativement le 16 juillet 2014).

Code des actions sur le marché Euronext Paris

Libellé :	Société Générale
Code APE	651C
Mnémonique :	GLE
Code Euronext / ISIN :	FR0000130809

Les actions seront inscrites au bulletin de la cote sous la classification sectorielle suivante :

Secteur :	▪ Banque de détail
	▪ Gestion d'actifs
	▪ Banque de financement et d'investissement

Evolution du cours et volumes échangés de l'action Société Générale du 1^{er} janvier 2013 au 01 Avril 2014 (en euros)



Source : Sixtelekurs

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Bénéficiaire de l'opération

L'augmentation de capital en numéraire objet de la présente note d'information simplifiée est réservée aux salariés liés par un contrat de travail avec une entité du Groupe Société Générale au Maroc, ayant une ancienneté minimale de 3 (trois) mois à la date du 30 mai 2014¹, dernier jour de la période de souscription.

Le minimum d'actions à souscrire est d'une action, le montant maximum que chaque salarié Bénéficiaire pourra affecter à sa souscription étant de 10% de son salaire annuel net d'impôt et des prélèvements sociaux 2013, versement volontaire et abondement inclus. Le montant total de souscription ne pourra excéder la contre valeur en dirhams de 20.000 euros, versement et abondement compris.

La participation à la présente opération se fera directement par le Bénéficiaire, par le biais d'un bulletin de souscription remis durant la période de souscription.

Date et lieu de souscription

La période de souscription est fixée du 28 au 30 mai 2014 inclus.

Déroulement de la souscription

Le bulletin de souscription dûment signé devra être transmis par le souscripteur à sa Direction des ressources humaines qui se chargera de transmettre l'ensemble des documents à la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques, au plus tard le 30 mai 2014 à 16 heures.

Le bulletin de souscription indiquera :

¹ D'après le règlement du PEGI et le document d'information mis à la disposition des salariés de groupe Société Générale

- le nombre entier d'actions souscrites et le montant des versements du salarié Bénéficiaire ;
- les modes de versement proposés aux Bénéficiaires (par chèque ou en autorisant l'employeur à débiter le compte) ;
- les conditions requises pour la souscription à l'Augmentation de Capital.

La souscription est effectuée au vu de la documentation remise aux salariés Bénéficiaires et comprenant notamment le règlement du PEGI, le kit de souscription, ainsi qu'une copie de la note d'information simplifiée visée par le CDVM.

Les bulletins de souscription deviendront irrévocables le lendemain de la clôture de la période de souscription.

Conservation des titres et gestion des opérations sur titres

Conformément au règlement du PEGI, les actions acquises dans le cadre de cette augmentation de capital seront inscrites à un compte ouvert au nom de chaque Bénéficiaire dans le registre des actionnaires de la Société Générale dont la gestion des opérations sur titres est assurée par la Société Générale et revêtiront donc la forme nominative. A l'issue du délai d'indisponibilité légal de 5 ans, les actions pourront revêtir, au choix, la forme au porteur ou nominative.

Conditions et contraintes fixées par l'Office des Changes

Le plafond de participation, tel que fixé par l'Instruction Générale des Opérations de Changes du 31 décembre 2013, est limité à 10 % maximum du salaire annuel 2013 de chaque souscripteur Bénéficiaire net d'impôt sur le revenu, des prélèvements au titre de prévoyance sociale et de tout autre montant à la charge du salaire, versement volontaire et abondement inclus.

En application de l'instruction susvisée, la souscription par les salariés du Groupe Société Générale au Maroc à l'Augmentation de Capital ne suppose plus une autorisation préalable de l'Office des Changes.

En vertu de la réglementation des changes en vigueur au Maroc, les souscripteurs Bénéficiaires seront tenus de rapatrier au Maroc tant les revenus d'investissement (dividendes, etc.) qui seraient générés par les titres à souscrire, ainsi que le produit de toute cession. Tout manquement par les souscripteurs à cette obligation est passible de sanctions pénales prévues par la réglementation des changes marocaine.

En outre, la Société Générale Marocaine de Banques s'est engagée, vis-à-vis de l'Office des Changes, à lui communiquer la liste définitive des souscripteurs marocains faisant apparaître leur nom et adresse, leur âge, le numéro de la Carte d'Identité Nationale, le salaire net perçu en 2013, le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux ainsi que le montant de la participation correspondant (y compris l'abondement).

L'Instruction Générale des Opérations de Changes précise en outre, que chaque souscripteur Bénéficiaire est tenu de signer et légaliser un engagement, dont le modèle est annexé à la présente note d'information simplifiée, lequel sera conservé par la Société Générale Marocaine de Banques et transmis à l'Office des Changes en cas de besoin. Ledit engagement stipule que le souscripteur devra :

- donner un mandat irrévocable dûment signé et légalisé, à son employeur, lui donnant droit de céder pour son compte, les actions souscrites et de rapatrier au Maroc, les revenus et produits de cession correspondants ;
- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus-values de cession des actions de la Société Générale et ce, conformément au Décret n°2-59-1739 du 17 octobre 1959 ;
- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis, les documents dûment authentifiés et informations requises au sujet du plan d'achat d'actions ;
- procéder sans délai, à la cession des actions de la Société Générale au cas où le salarié ne ferait plus partie des employés du Groupe Société Générale au Maroc.

Conformément à cet engagement, chaque souscripteur Bénéficiaire devra remettre également à son employeur le mandat irrévocable susvisé dûment signé et légalisé.

RESEAU EN CHARGE DE LA COLLECTE DES SOUSCRIPTIONS

Chaque salarié voulant souscrire à l'opération, objet de la présente note d'information simplifiée, devra s'adresser à la direction des ressources humaines de son entité adhérente au PEGI de Société Générale.

Les souscriptions à la présente opération d'augmentation de capital de la Société Générale réservée aux salariés du Groupe au Maroc, seront ensuite centralisées par la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques, sis 55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca.

MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

L'augmentation de capital sera réalisée à hauteur du montant de toutes les actions Société Générale souscrites, directement au Maroc (en ce qui concerne la troisième tranche), sur la base du certificat du dépositaire.

Si les demandes de souscriptions dépassent l'enveloppe allouée, la procédure de réduction suivante sera mise en place. Le total des souscriptions par tranche fera l'objet de réductions comme suit :

- Il est procédé tout d'abord à une estimation de la réduction applicable à la souscription globale en rapportant le nombre maximal d'actions nouvelles proposé par le Conseil d'Administration au nombre total d'actions souscrites,
- Le nombre d'actions nouvelles disponibles pour chaque tranche est ensuite défini en appliquant cette réduction au total des souscriptions de chaque tranche.

Au sein de chaque tranche, il est ensuite procédé ainsi :

- Un montant souscrit garanti individuel est déterminé en divisant le nombre d'actions nouvelles disponibles pour la tranche après réduction par le nombre total de souscripteurs de la tranche,
- Les demandes individuelles sont alors servies à hauteur de ce montant,
- Pour chaque tranche, les actions disponibles dans la tranche après cette première répartition sont, dans un deuxième temps, servies proportionnellement aux demandes d'actions exprimées excédant ce niveau garanti,
- Les versements volontaires seront prélevés à hauteur des montants effectivement souscrits (connus après réduction).

MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES

Le règlement en euro aura lieu au plus tard le jour de l'augmentation de capital pour les salariés du groupe Société Général au Maroc au cours de change du 22/04/2014, soit 1 euro = 11,22485 MAD. Celui-ci se fera par l'un des moyens de paiement suivants :

- par chèque ;
- par prélèvement bancaire sur le compte dans lequel le salaire est habituellement versé ;

ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE TITRES

L'établissement dépositaire des titres Société Générale est, Société Générale – SGSS/GIS dont le siège social est situé au 32, rue du champ de tir BP- 81 236 – 44 312 Nantes Cedex 3 France.

Un compte individuel est ouvert pour chaque Bénéficiaire, auprès de l'établissement teneur de compte, sur lequel est inscrit le nombre d'actions dont il est titulaire.

CHARGES DE L'OPERATION

Les charges engagées au Maroc et relatives à cette opération sont de l'ordre de 220 000 MAD environ.

INFORMATIONS PERMANENTES EXIGÉES DE L'EMETTEUR

La Société Générale à travers la Société Générale Marocaine de Banques :

- informera individuellement, par courrier, les salariés Bénéficiaires ayant souscrit à l'augmentation de capital du nombre d'actions dont ils sont titulaires ;
- leur communiquera systématiquement et individuellement la documentation habituellement établie en vue des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la documentation permanente à laquelle les actionnaires ont habituellement droit ;
- informera chaque salarié Bénéficiaire, au moins une fois par an, de la situation de son compte et du cours de l'action Société Générale. Toutes les opérations sur les actions Société Générale détenues par les salariés du Groupe Société Générale au Maroc seront réalisées par l'intermédiaire de la Société Générale Marocaine de Banques et des sociétés filiales du groupe Société Générale Maroc adhérentes au PEGI.

En outre, les documents légaux qui doivent être remis aux actionnaires ou mis à leur disposition, conformément à la loi, soit de manière permanente soit de manière occasionnelle, seront remis ou tenus à leur disposition par l'intermédiaire des correspondants RH au niveau du siège social de chaque filiale (ALD Automotive, ATHENA Courtage, EQDOM, LMV, SOGELEASE, SGMB) qui assureront, chacun, la relation entre la Société Générale et ses propres salariés.

FISCALITE

« L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les personnes physiques désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

- **Décote de 20%** : Dès lors que les filiales marocaines de Société Générale S.A ne supportent pas le coût correspondant à la décote offerte à leurs salariés, les dispositions de l'article 57-14

du CGI ne sont pas applicables. La participation des salariés au Maroc de Société Générale S.A devrait s'analyser comme une acquisition d'actions dans des conditions ordinaires. Par conséquent, la décote ne devrait être imposable au Maroc qu'au moment de la cession des actions souscrites ^(x).

- **Abondement** : Par opposition à la décote, l'abondement offert par l'employeur local dans le cadre du Plan d'Epargne de Groupe International, est considéré comme un complément de salaire soumis le mois de son versement par l'employeur à la société émettrice, aux charges de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu selon les barèmes en vigueur. L'Impôt sur le Revenu ainsi que les cotisations de sécurité sociale doivent être retenus et prélevés par l'employeur au même titre que celles afférentes à la rémunération mensuelle de ses employés.
- **Imposition des dividendes** : Les dividendes versés au titre des actions souscrites sont en principe soumis au Maroc à l'Impôt sur le Revenu (IR) au taux de 15% libératoire (Art 73-II-C-2°).

Conformément aux dispositions de la convention fiscale, visant à lutter contre les doubles impositions, conclue entre le Maroc et la France en date du 29 mai 1970, telle que modifiée par l'avenant du 18 août 1989, les dividendes distribués par des sociétés françaises au profit de personnes domiciliées au Maroc sont exemptés de la retenue à la source française au taux de 25% s'ils sont imposables au Maroc au nom du Bénéficiaire.

Pour pouvoir bénéficier des avantages conventionnels, il faut que le bénéficiaire envoie à l'établissement payeur français, une demande d'application de la convention fiscale entre la France et le Maroc (formulaire 5000-FR) portant certificat de résidence dans la forme prescrite par l'administration fiscale française avant la mise en paiement du dividende.

Toutefois, au cas où l'administration fiscale marocaine ne servirait pas le formulaire français susvisé, il serait recommandé que le salarié bénéficiaire joigne au présent formulaire une attestation de résidence fiscale délivrée par l'administration fiscale marocaine. Celle-ci pourrait permettre à l'établissement payeur de justifier la résidence fiscale du bénéficiaire et d'appliquer ainsi, les dispositions de la convention de non double imposition susvisée.

- **Imposition des plus-values** : Les plus-values de cessions des actions Société Générale par les salariés Bénéficiaires du Groupe Société Générale au Maroc ne seront pas soumises à imposition en France. Les plus-values réalisées lors de la cession des actions Société Générale seront imposables pour leurs montants bruts au taux de 20%, libératoire de l'Impôt sur le Revenu ; étant précisé que la fraction du profit afférent à toutes cessions de valeurs mobilières réalisées au cours d'une même année civile n'excédant pas 30.000 dirhams sera exonérée d'impôt (loi de finances 2010). Lorsque le montant des cessions excède le seuil de 30.000 dirhams susvisé, le contribuable ne bénéficie pas de l'exonération au titre dudit seuil.

^(x) : Il n'existe pas de position officielle de l'administration fiscale marocaine sur ce point mais elle pourrait être amenée à considérer que l'acquisition d'actions Société Générale à un prix décoté constitue un complément de salaire soumis à l'impôt sur le revenu.

3. PRESENTATION DE LA SOCIETE GENERALE

Selon le document de référence 2014 publié par le groupe société générale, on note que :

Société Générale, société anonyme, est la société mère du Groupe Société Générale.

²Société Générale est un groupe européen de Services Financiers de premier plan, présent dans 76 pays et employant plus de 148.000 collaborateurs. Le groupe Société Générale offre une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires : (i) la Banque de détail en France, (ii) la Banque de détail et Services Financiers Internationaux « IBFS », (iii) la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs « GBIS ».

Au 4 mars 2014, Société Générale est notée AA(low) chez DBRS, A chez FitchRatings, A2 chez Moody's et A chez Standard & Poor's.

³L'année 2013 a été marquée par la stabilisation de l'activité en zone euro avec une croissance de l'activité à partir du deuxième trimestre. Aux États-Unis, la croissance a été plus faible qu'en 2012, malgré des signes de nette amélioration en cours d'année. Les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) ont poursuivi leur développement à un rythme globalement identique à celui de 2012. L'Europe Centrale et Orientale a encore connu une année difficile.

Le groupe a engagé au cours de l'année 2013 la deuxième phase de sa transformation avec le déploiement d'une nouvelle organisation autour de ses trois piliers d'excellence bénéficiant d'une allocation en capital équilibré :

⁴Malgré un environnement réglementaire et économique difficile, la Banque de détail en France, a connu en 2013 une nouvelle progression satisfaisante de l'activité commerciale conjuguée à une stabilité des frais de gestion. Sur le marché français, Société Générale dispose de solides positions tant sur les dépôts et crédits de particuliers et d'assurance-vie avec plus de 7% de parts de marché globalement.

⁵Avec près de 80 000 collaborateurs et une présence dans 65 pays, les activités issues des Réseaux Internationaux ont affiché une performance en progression, tirant profit les plans d'actions mis en œuvre sur les trois zones en matière de développement des fonds de commerce.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs est un moteur de croissance fort pour le Groupe et constitue un pilier clé de son modèle de banque universelle. Dans un environnement marqué par des conditions de marché plus normalisées, le pôle nouvellement constitué a bénéficié en 2013 de la bonne performance commerciale de ses fonds de commerce et des efforts d'adaptation et de recentrage des métiers menés au cours des années précédentes, et qu'il a poursuivis au cours de l'exercice passé.

Le Résultat Net Part du Groupe s'élève à 2 175 millions d'euros (contre 790 millions d'euros en 2012).

Le ROE du Groupe après impôt s'élève à 4,4% pour 2013.

Le bénéfice net par action s'établit à 2,40 euros pour 2013.

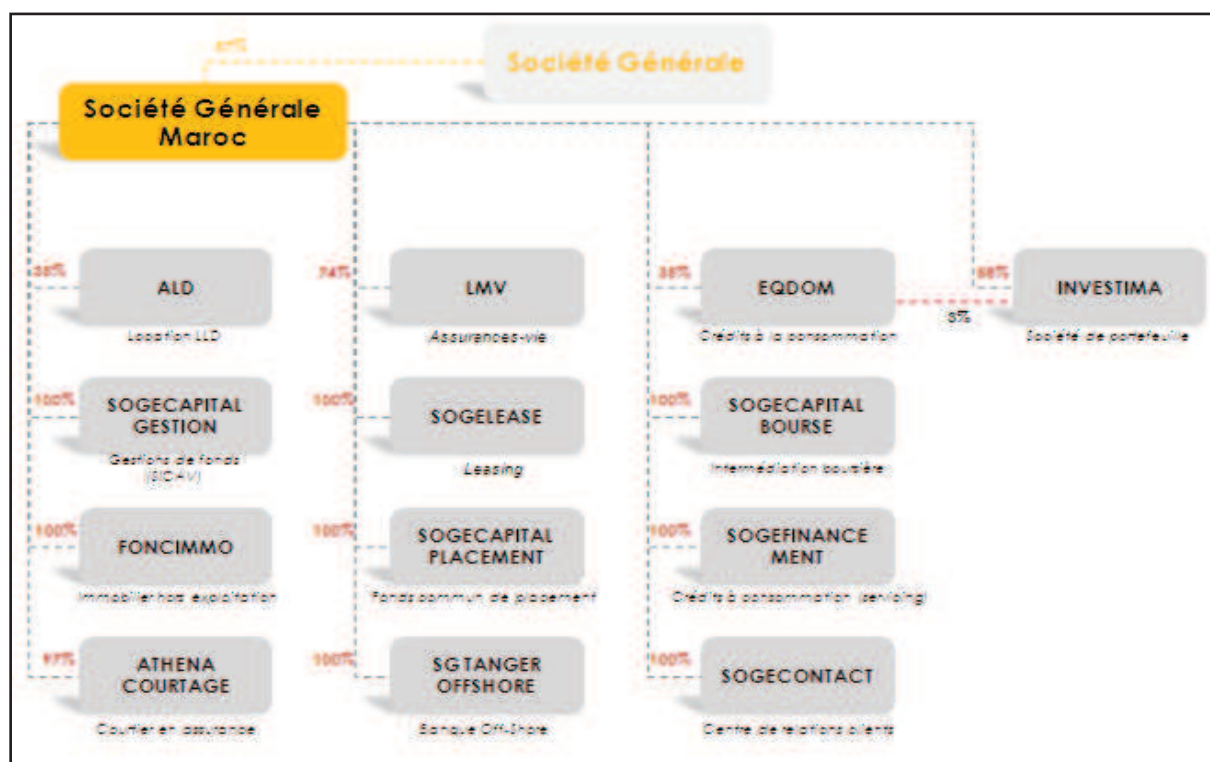
² Page 5 du document de référence 2014

³ Page 6 du document de référence 2014

⁴ Page 6 et 11 du document de référence 2014

⁵ Page 7 et 13 du document de référence 2014

Participation de Société Générale dans les sociétés au Maroc au 31 mars 2014 :



Source : Société Générale Marocaine de Banques

Perspectives

Selon le document de référence 2014 publié par le groupe société générale, on note que :

«Au cours des derniers mois, les indicateurs de conjoncture suggèrent une amélioration de l'activité mondiale. Cependant, cette reprise demeurera modérée en 2014, l'environnement restant dominé par des difficultés importantes à surmonter.

En zone euro et en particulier en France, le redémarrage est très progressif : les ajustements budgétaires et le désendettement du secteur privé, dans un contexte de chômage élevé, continueront de brider les possibilités de rebond. Par ailleurs, l'amélioration conjoncturelle que connaissent les Etats-Unis reste tributaire des modalités de sortie des politiques monétaires quantitatives et budgétaires menées précédemment. De son côté, le monde émergent fait face à une vague de retraits de capitaux à la suite de l'inflexion monétaire aux Etats-Unis et des craintes renouvelées sur le ralentissement chinois ou encore la montée du risque politique dans certains pays, pouvant se traduire par des dépréciations des devises essentiellement des pays avec des déficits courants ou en phase de ralentissement (Inde, Indonésie, Brésil, Turquie, Afrique du Sud). Néanmoins, d'autres pays ont été jusqu'ici moins affectés par ces mouvements tels que les pays d'Europe centrale et orientale, la Corée du Sud ou le Mexique, ce qui montre une certaine différenciation parmi les marchés émergents. Les mouvements actuels pourraient peser sur la croissance du monde émergent sans pour autant

⁶ Page 57 du document de référence 2014

déclencher des crises financières systémiques telles qu'observées dans les années quatre-vingt-dix.

⁷Dans un contexte macro-économique contraint, l'enjeu majeur des discussions de place reste plus globalement de faire émerger un modèle de croissance durable et soutenable pour le secteur financier, qui préserve pleinement la capacité des banques à financer l'économie dans un contexte de politiques budgétaires plus restrictives. Force est de constater néanmoins que l'addition des nouvelles contraintes réglementaires, conjuguées aux éventuels biais concurrentiels entre les différents pays qui pourraient voir le jour, vont peser de manière significative sur la rentabilité de certaines activités. Elles pourront donc influencer le modèle de développement de certains acteurs bancaires.

Société Générale reste mobilisée et déterminée à poursuivre l'adaptation structurelle de ses métiers et faire face aux mutations de l'industrie bancaire. C'est dans cette optique que le Groupe a engagé en 2013 la deuxième étape de son plan de transformation avec le recentrage de l'organisation autour des trois piliers d'excellence :

- la Banque de détail en France ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS) ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS).

Le groupe Société Générale a été créé en 1864 pour accompagner le développement de l'économie française. L'année 2014, sera l'occasion de célébrer le 150^e anniversaire du Groupe : 150 ans au service de ses clients, en innovant et en cherchant en permanence à les aider à se développer. Cet anniversaire est aussi l'occasion pour le Groupe de se projeter dans l'avenir en réaffirmant son engagement au service des clients et de l'économie.

⁷ Page 58 du document de référence 2014

4. FACTEURS DE RISQUES

RISQUES DE CHANGE

Le taux de change EUR/MAD qui sera appliqué dans le cadre de la présente opération est celui de la BCE du **22/04/2014** (1 euro = **11,22485** MAD). Quant aux opérations futures de rapatriement des avoirs à réaliser sur lesdits titres, soit au moment des encaissements des dividendes, ou lors de la vente partielle ou totale après libération des actions, ou suite à un déblocage anticipé, la contre valeur en dirhams sera calculée en fonction du taux de change EUR/MAD de BAM du jour de leur avènement, et le différentiel de change sera supporté par le Bénéficiaire.

RISQUES D'EVOLUTION DU COURS

Les actions offertes dans le cadre de la présente opération étant cotées sur le marché Euronext Paris, l'attention des investisseurs potentiels est attirée par le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

RISQUES DE PORTEFEUILLE

Pour pallier le risque de portefeuille, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'entre eux, de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

RISQUES REGLEMENTAIRES

La présente opération est régie par les textes réglementaires actuellement en vigueur au Maroc et à l'étranger, en matière d'appel public à l'épargne, et en matière de fiscalité. Cette réglementation pourrait être amenée à subir des modifications au cours du temps. Il est recommandé aux souscripteurs de s'enquérir des conseils juridiques et fiscaux précis aux moments opportuns.

RISQUES CONCERNANT LA SOCIETE GENERALE

La consultation du document de référence 2014 est recommandée, pour une description plus complète du Groupe Société Générale, ses activités, sa stratégie, ses résultats financiers et ses comptes, ainsi que les risques auxquels il est confronté.

5. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date de la publication du présent document, aucun fait exceptionnel concernant le Groupe Société Générale n'est à signaler.

6. ANNEXES

Sont annexés à la présente note d'information simplifiée, les documents suivants :

- Un bulletin de souscription à signer par les salariés souscripteurs;
- Le modèle de l'engagement à signer par les salariés souscripteurs;
- Le modèle de mandat à signer par les salariés souscripteurs;
- Le règlement du PEGI ;
- Le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003,
- Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2014 sous le numéro D.14-0115, et disponible sur le site www.socgen.com

Il est par ailleurs rappelé aux souscripteurs Bénéficiaires qu'une copie de l'ensemble des textes de droit français, auxquels il est fait référence dans la Note d'Information simplifiée et ses annexes, est tenue à leur disposition auprès de la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques à Casablanca, sis 55, boulevard Abdelmoumen.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

La présente augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Société Générale, pour un montant nominal maximal en France et à l'international de 18.283.290,00 euros a été autorisée par l'Assemblée générale mixte en date du 22 mai 2012 et décidée par le Conseil d'administration de Société Générale du 11 février 2014.

1. Je soussigné(e) (écrire en majuscules) ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle (cocher la case correspondante)

Nom :
 Nom de jeune fille :
 Prénom(s) :
 Numéro de salarié : Date de naissance :
 Lieu de naissance (Pays, ville) :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville : Pays :

2. Atteste par la présente que j'ai pris connaissance du dossier de souscription, du règlement du Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 » et la note d'information simplifiée, visée par le CDVM. Ces documents précisent les termes de l'offre, notamment le prix de souscription et le taux de change. Je déclare que je remplis les conditions requises pour bénéficier de l'offre ainsi décrite.

3. Accepte par la présente d'adhérer au Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 » et de participer au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié, en souscrivant à : *Veuillez compléter le tableau ci-dessous à l'aide de la Matrice de souscription, et dans les limites indiquées au verso. (Écrire les montants en chiffres) :*

Nombre entier d'actions souscrites : N	
Prix de souscription par action en euros : P	35,85 €
Équivalent en dirhams du prix de souscription par action : P'	MAD
Montant payé par le salarié en euros : A	€
Montant payé par le salarié en dirhams : A'	MAD
Abondement payé par l'employeur en euros : B	€
Abondement payé par l'employeur en dirhams : B'	MAD
Montant total de la souscription en euros : C	€
Montant total de la souscription en dirhams : C'	MAD

4. M'engage par la présente à payer le montant de (écrire en toutes lettres le montant en dirhams correspondant à la ligne A' du tableau ci-dessus) :

en un versement unique, par le moyen de paiement suivant (cocher la case appropriée : un seul mode de paiement doit être choisi) :

- ☐ En autorisant mon employeur à prélever ce montant en une seule fois du compte bancaire sur lequel mon salaire est habituellement versé et qui est provisionné des sommes nécessaires ;
- ☐ Par chèque libellé à l'ordre de mon employeur (à joindre au présent bulletin).

Je reconnais que, dans la mesure où la souscription des actions Société Générale sera faite en euros, mon versement sera converti en euros au taux de change communiqué par Société Générale et arrondi au centime d'euros immédiatement inférieur.

Le montant de ma souscription en euros est donc de (écrire en toutes lettres le montant en euros correspondant à la ligne A du tableau ci-dessus)

que je verse sur mon compte individuel dans le cadre du Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 », et que j'affecte à la souscription d'actions Société Générale. Ce montant en euros sera envoyé par mon employeur, avec le montant de l'abondement en euros, à l'émetteur, Société Générale France. Ma souscription sera définitive et acquise quand mon employeur aura reçu d'une part, mon bulletin de souscription dûment signé, l'Engagement envers l'Office des Changes et le mandat irrévocable en faveur de mon employeur dûment signés et légalisés et d'autre part, le montant total de ma souscription versé à mon employeur, dernier délai le dernier jour de la période de souscription, à défaut ma souscription sera annulée.

5. Autorise par la présente mon employeur à déduire de mon bulletin de salaire tout impôt et/ou charge sociale qui sera dû(e) sur le montant de l'abondement et/ou de la décote.

6 Je reconnais que, pour que ma souscription soit valable, je dois retourner à mon Correspondant Ressources Humaines, au plus tard le dernier jour de la période de souscription, mon bulletin de souscription dûment signé dont je dois conserver les copies, l'Engagement envers l'Office des Changes et le mandat irrévocable en faveur de mon employeur dûment signés et légalisés.

Faire précéder la signature de la formule : "Bon pour souscrire à un maximum de (N) actions", en écrivant en lettres le nombre entier (N) d'actions du tableau ci-dessus.

Signé à le 2014.

Les informations au verso ayant été lues et prises en compte.

7. Je suis informé(e) que :

- Ma souscription sera définitive et acquise, dans les délais impartis, quand mon employeur aura reçu d'une part, mon bulletin de souscription dûment signé, l'Engagement envers l'Office des Changes et le mandat irrévocable en faveur de mon employeur dûment signés et légalisés et d'autre part, le montant total de ma souscription versé à mon employeur ; à défaut ma souscription sera annulée.
- Le montant total de ma souscription, indiqué au recto du présent bulletin de souscription, ne peut excéder 10% de ma rémunération annuelle nette pour l'année 2013.
- Le montant total de ma souscription (versement volontaire plus abondement) indiqué sur la matrice de souscription ne peut excéder la contre valeur en dirhams de 20.000,00 euros.
- Mon bulletin de souscription (accompagné de l'engagement personnel vis-à-vis de l'Office des Changes signé et légalisé et du mandat irrévocable donné en faveur de mon employeur) doit être remis à mon Correspondant Ressources Humaines pendant la période de souscription et il deviendra irrévocable à la fin du dernier jour de la période de souscription.
- Les actions étant souscrites dans le cadre du Plan d'Épargne de Groupe International, elles seront indisponibles pendant une période de 5 ans, à l'exception des cas de déblocage anticipé mentionnés dans la Description de l'offre.
- Si les montants en devise, en chiffres et en lettres étaient différents, le montant en euros et en lettres prévaudrait. Dans le cas où le montant de mon versement volontaire que j'ai reporté au recto de ce bulletin additionné à l'abondement versé par mon employeur ne correspondrait pas à un nombre entier d'actions, le montant de mon versement volontaire serait réduit pour obtenir la souscription d'un nombre entier d'actions. Il en résulterait une réduction du montant de ma souscription ainsi que de l'abondement afférent. Si un tel cas se présentait, j'accepte par la présente de réduire à due concurrence le montant de mon versement sur mon compte individuel du Plan d'Épargne de Groupe International.
- Dans l'hypothèse où le nombre d'actions souscrites excéderait le nombre d'actions offertes, le nombre d'actions qui me serait alloué pourra être réduit par rapport au nombre d'actions demandé. Si le nombre d'actions allouées est réduit, j'accepte par la présente de réduire à due concurrence le montant de mon versement sur mon compte individuel du Plan d'Épargne de Groupe International.
- Le dossier de souscription communiqué aux salariés comprend notamment le règlement du Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 », le bulletin de souscription, la brochure de présentation de l'offre, la matrice de souscription, la fiche fiscale et sociale, la description de l'offre, l'Engagement envers l'Office des Changes, le mandat irrévocable en faveur de l'employeur, la lettre du Président Directeur général et la note d'information simplifiée visée par le CDVM

J'ai été informé(e) par mon employeur que les informations contenues dans le présent bulletin de souscription seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données dont Société Générale est responsable. J'accepte que ces informations concernant les souscripteurs soient transmises uniquement aux individus ou personnes morales expressément autorisés à recevoir et à conserver ces informations et à les traiter dans le cadre de la présente augmentation de capital, du Plan d'Épargne de Groupe International et de toute opération en découlant directement. Je reconnais que je pourrai exercer un droit d'accès et de rectification pour toute information concernant mes données personnelles en écrivant à mon Correspondant Ressources Humaines. Je comprends que toutes les informations ci-dessus sont de nature obligatoire pour ma participation au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié 2013.

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes de la Société Générale France. Une note d'information simplifiée visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège de la Société Générale Marocaine de Banques et des filiales participant à l'opération et sur le site du CDVM.

DEVELOPPONS ENSEMBLE

Engagement à souscrire par les salariés
Plan d'achat d'actions ou de stock-options ou d'attribution d'actions
gratuites

Instruction Générale des Opérations de Changes du 31 décembre 2013

Je soussigné,

M, Mme :
Matricule n° :
Salarié (e) de la société :
Titulaire de la CNI n° :
Demeurant actuellement à :

m'engage, au titre du **Plan Mondial d'Actionnariat Salarié 2014** mis en place par la SOCIETE GENERALE France au profit des salariés du groupe à :

- Donner un mandat irrévocable dûment signé et légalisé, à la **Société Générale Marocaine de Banques**, lui donnant droit pour céder pour mon compte, les actions souscrites (pour annuler les options non encore exercées) et de rapatrier au Maroc les revenus et produits de cessions correspondants ;
- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus values de cession des actions de la Société Générale France (ou des options) et ce, conformément au Décret n°-2-59-1739 du 17 octobre 1959 ;
- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis, les documents dûment authentifiés et informations requises au sujet du plan susvisé ;
- procéder sans délai, à la cession des mes actions (à l'annulation de mes options non encore exercées) au cas où je ne ferais plus partie des employés de la **Société Générale Marocaine de Banques**;

J'affirme en conséquence, avoir pris entière connaissance :

- des dispositions législatives et réglementaires en la matière, et je m'engage à m'y conformer strictement et à procéder aux diligences prévues en ce qui me concerne ;
- des sanctions auxquelles m'exposera tout manquement au présent engagement.

..... le / /
(Signature légalisée)

MANDAT SPECIAL

Je soussigné,

M, Mme :

Matricule n° :

Salarié de la société :

Titulaire de la CNI n° :

Demeurant actuellement à :

donne, dans le cadre de ma participation au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié 2014 mis en place par la SOCIETE GENERALE France au profit des salariés du Groupe et régi par l'instruction générale des opérations de change du 31 décembre 2013, **un mandat irrévocable**, à la Société Générale Marocaine de Banques, lui donnant droit d'annuler les options non encore exercées, de céder pour mon compte les actions souscrites et de rapatrier au Maroc les revenus et produits de cessions correspondants, dès que je ne ferais plus partie du personnel de cette société pour quelque raison que ce soit.

Mandat délivré à la Société Générale Marocaine de Banques pour servir et valoir ce que de droit.

..... le / /

(Signature légalisée)

**REGLEMENT
DU
PLAN D'EPARGNE DE GROUPE INTERNATIONAL
« 2008 »**

SOCIETE GENERALE

PREAMBULE

La **Société Générale** souhaite permettre aux salariés de ses sociétés et succursales étrangères (hors France métropolitaine et hors Départements d'Outre-mer) de devenir actionnaires de la Société Générale dans des conditions privilégiées définies lors d'offres d'actions ou d'autres valeurs mobilières qui leur sont réservés par l'assemblée générale.

Cette volonté s'inscrit dans le programme « Le professionnalisme, l'esprit d'équipe, l'innovation », valeurs qui nourrissent la cohérence de la Société Générale et forment son identité.

Le présent plan d'épargne (le « **Plan d'Epargne Groupe International** ») constitue le cadre juridique adapté pour mettre en œuvre cette volonté au profit de tous les salariés des entités adhérentes audit plan.

Les termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International signé le 8 avril 2003 et modifié par voie d'avenant le ,

les modifications étant intégrées directement dans le texte ci-après, sont définies ci-après :

Article 1 – Définition

Les termes ci-après indiqués par ordre alphabétique ont dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International le sens qui leur est donné au présent article.

Abondement

Aide financière accordée par une Entité Adhérente aux Bénéficiaires qui relèvent de cette entité et qui participent effectivement à une Offre réservée. Cette aide financière permettra, le cas échéant, aux dits Bénéficiaires de financer en partie le prix des Actions auxquelles ils souhaitent souscrire. Cet abondement peut également prendre la forme d'une attribution d'Actions gratuites ou d'Autres valeurs mobilières.

Acte d'Adhésion

Acte par lequel une Société adhère au Plan d'Epargne Groupe International d'une part en manifestant son accord express sur l'ensemble de ses termes et conditions et d'autre part en indiquant (i) les modalités de calcul et le montant maximum de l'Abondement qu'elle entend accorder aux Bénéficiaires concernés et (ii) le cas échéant, les conditions particulières retenues compte tenu de certaines contraintes locales.

Action ou Autres valeurs mobilières

Une action ordinaire de la Société Générale ou une valeur mobilière, autre qu'une action, donnant accès au capital de la Société Générale.

Annexe à l'Acte d'Adhésion

Acte par lequel une Succursale Participante précise (i) les modalités de calcul et le montant maximum de l'Abondement qu'elle entend que soient accordés aux Bénéficiaires concernés et (ii) le cas échéant, les conditions particulières retenues compte tenu de certaines contraintes locales. Ces conditions sont précisées dans les limites mentionnées par l'Acte d'Adhésion signé par la Société de rattachement de la Succursale Participante.

Bénéficiaires

Personnes physiques susceptibles de bénéficier du Plan d'Epargne Groupe International telles que définies à son article 5.

Entité Adhérente

Toute Société ayant adhéré au Plan d'Epargne Groupe International par la signature de son Acte d'Adhésion. Par extension, Entité Adhérente désigne également les Succursales Participantes.

Entités Eligibles

Sont éligibles au PEGI :

1°) les entités du Groupe :

- (i) qui ont un siège social en dehors de la France métropolitaine ou en dehors des départements d'Outre-mer, et
- (ii) qui sont contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Société Générale au sens de l'article L. 233-16 du *Code de commerce français* ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable au sens du même article, et
- (iii) qui entrent dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société Générale, ou qui sont considérées comme consolidables au sens de l'article 233-19 du *Code de Commerce français*. Les entités consolidables considérées doivent être détenues directement ou indirectement à plus de 50%.

2°) les succursales et bureaux de représentation établis en dehors de la France métropolitaine ou en dehors des Départements d'Outre-mer, dès lors que l'entité juridique de rattachement concernée, ayant son siège social en France ou hors de France, répond aux critères des points (ii) et (iii) ci-dessus ou est la Société Générale ;

Le périmètre maximum des entités pouvant être concernées par une Offre réservée sont les entités du Groupe Société Générale qui répondent aux critères visés aux points 1 et 2 ci-dessus au 31 décembre de l'année qui précède la réalisation de l'Offre réservée.

Groupe Société Générale

Ensemble formé par la Société Générale et les entités qui lui sont liés dans les limites fixées par la réglementation française des plans d'épargne.

Offre réservée

Toute offre d'Actions ou d'Autres valeurs mobilières nouvelles ou existantes, décidée par la Société Générale et réservée aux Bénéficiaires du Plan d'Epargne Groupe International. Les modalités et conditions des offres réservées sont arrêtées dans le cadre de l'article L.443-5 du code du travail français.

Période de souscription

Période définie par l'organe compétent de la Société Générale au cours de laquelle les Bénéficiaires ont le droit de participer aux Offres réservées.

Société

Toute Entité Eligible ayant une personnalité morale.

Société Générale

Société anonyme au capital de EUR 582 831 013,75, dont le siège social est situé à Paris (75009), 29 Boulevard Haussmann (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 552.120.222 RCS Paris. Elle est la société émettrice des Actions et des Autres valeurs mobilières et assure la coordination du Plan d'Epargne Groupe International.

Succursales Participantes

D'une part :

- Les succursales ou bureaux de représentation de la Société Générale établis en dehors de la France métropolitaine et en dehors des départements d'Outre-mer pour le compte desquelles la Société Générale signe le Plan d'Epargne Groupe International (sous la forme d'un Acte d'Adhésion), et d'autre part,
- Les succursales ou bureaux de représentation d'une Société française ou étrangère, établis en dehors de la France métropolitaine et en dehors des départements d'Outre-mer, et pour lesquels cette Société signe un Acte d'Adhésion au Plan d'Epargne Groupe International.

Les Succursales Participantes signent une Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par la Société à laquelle elles sont rattachées.

Teneur de registre

La Société Générale ou toute entité à laquelle la Société Générale a délégué la tenue des comptes administratifs ouverts au nom de chaque adhérent retraçant les sommes affectées au Plan d'Epargne Groupe International.

Article 2 – Objet

Le Plan d'Epargne Groupe International a pour objet d'ouvrir aux Bénéficiaires de chaque Entité Adhérente la faculté de souscrire avec l'aide de celle-ci aux Offres réservées dans les termes et conditions qu'il prévoit.

TITRE I – PERIMETRE – BENEFICIAIRES

Article 3 – Périmètre du Plan d'Epargne Groupe International

Le périmètre du Plan d'Epargne Groupe International est constitué par l'ensemble des Entités Adhérentes.

Les Sociétés adressent à la Société Générale un Acte d'Adhésion dûment complété et signé suivant le modèle établi à l'**Annexe 1**.

En ce qui concerne la participation des salariés des Succursales Participantes :

- La Société Générale ou les Sociétés de rattachement signent, en ce qui concerne leurs Succursales Participantes, l'Acte d'Adhésion dont le modèle est repris en **Annexe 2**.
- Les Succursales Participantes signent une Annexe à cet Acte d'Adhésion suivant le modèle établi à l'**Annexe 3**.

L'adhésion peut avoir lieu à tout moment au cours de l'année civile, étant entendu que, pour porter effets au titre de la prochaine Offre réservée, tout Acte d'Adhésion ou Annexe à un Acte d'Adhésion devra être reçu par la Société Générale, au plus tard quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration de la Société Générale se prononçant sur le principe et le montant de l'Offre réservée.

De même, tout nouvel Acte d'Adhésion ou Annexe à un Acte d'Adhésion issu d'une modification telle que prévue aux articles 6.2, 18 et 19 ci-dessous, devra être reçu par la Société Générale au plus tard quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration de la Société Générale se prononçant sur le principe et le montant de l'Offre réservée.

Les Actes d'Adhésion et les Annexes aux Actes d'Adhésion sont déposés par la Société Générale auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Paris, organisme de droit français (« **DDTEFP** »).

La liste des Entités Adhérentes (Sociétés et Succursales Participantes) figure en **Annexe 5** du Plan d'Epargne Groupe International. Cette liste sera mise à jour par la Société Générale.

Article 4 – Procédures locales

Les Bénéficiaires relevant des Entités Adhérentes ne peuvent effectivement participer aux Offres Réservées de la Société Générale que si toutes les exigences et procédures locales ont été respectées.

Les copies de toutes les éventuelles autorisations émises par les autorités compétentes (autorités en droit boursier, contrôle des changes, droit fiscal – éventuels rescrits fiscaux - droit du travail) sont communiquées sans délai par l'Entité Adhérente à la Société Générale.

Article 5 – Bénéficiaires

5.1 – Qualité de Bénéficiaire

Les Bénéficiaires sont :

- (i) les salariés liés par un contrat de travail (tel que défini par la législation locale applicable) avec une Entité Adhérente, et
- (ii) les salariés détachés, mis à disposition ou expatriés par une Entité Adhérente et dont le contrat de travail est maintenu avec l'une ou l'autre de ces entités durant le détachement, la mise à disposition ou l'expatriation (à l'exclusion toutefois des salariés détachés, mis à disposition ou expatriés par la Société Générale ou par une Entité Eligible dont le siège social est situé en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-mer, et restant liés à cette dernière par un contrat de travail durant le détachement, la mise à disposition ou l'expatriation, auquel cas, le salarié participera dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ouvert aux salariés de cette entité en France),

et justifiant à la date de souscription d'une ancienneté de trois (3) mois au sein d'une ou plusieurs sociétés du Groupe Société Générale à la fin de la Période de souscription.

Il est précisé que, pour le calcul de cette ancienneté, il est tenu compte de l'ancienneté acquise par le salarié au titre de tous les contrats de travail qu'il a exécuté au sein du Groupe Société Générale au cours de l'année civile durant laquelle a lieu l'Offre réservée concernée et des douze (12) mois qui précèdent cette année civile.

5.2 – Faculté

La souscription par les Bénéficiaires aux Offres réservées se fait dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International et reste entièrement facultative.

5.3 – Absence de droit acquis

La souscription par les Bénéficiaires à une Offre réservée n'est constitutive d'aucun droit acquis et ne préjuge en rien de la possibilité qui leur serait accordée de participer à une autre opération du même type au cours des années suivantes.

TITRE II – ALIMENTATION DU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

Article 6 – Sources d'alimentation

Le Plan d'Epargne Groupe International est alimenté lors de chaque Offre réservée par le montant des versements volontaires des Bénéficiaires et, le cas échéant, par l'Abondement versé par les Entités Adhérentes.

6.1 – Les versements volontaires des Bénéficiaires

Sans préjudice de l'alinéa suivant et de l'article 6.3 ci-dessous, et sous réserve des particularités imposées par les éventuelles dispositions légales et/ou réglementaires locales, chaque Bénéficiaire fixe librement le montant pour lequel il souhaite participer à l'Offre réservée dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International.

Le montant total des versements volontaires d'un Bénéficiaire ne peut dépasser 25% de sa rémunération brute annuelle perçue au titre de l'année du versement.

Pour le calcul du plafond de versement qui s'applique aux Bénéficiaires salariés (visés au paragraphe 6.1(i) et (ii) ci-dessus), le Bénéficiaire pourra prendre en compte le total de la rémunération brute

annuelle à laquelle il peut prétendre en début d'année civile en fonction de son contrat de travail et de conventions et accords collectifs applicables, sous réserve d'un ajustement à la hausse en cas de changements constatés en cours d'année.

Pour préciser le montant total de ses versements volontaires, le Bénéficiaire doit, soit compléter, signer et remettre à son employeur un bulletin de souscription qui lui est remis sous forme papier, soit compléter un bulletin de souscription qui lui est présenté via un système informatique adapté.

Ces formalités doivent intervenir avant la fin de la Période de souscription dans les conditions qui lui seront communiquées.

6.2 – Abondement

Les modalités de calcul et le montant maximum de l'Abondement pouvant être octroyé à un Bénéficiaire en vertu de son versement sont précisés, selon le cas, dans l'Acte d'Adhésion ou l'Annexe à l'Acte d'Adhésion.

Le montant de l'Abondement est limité par Bénéficiaire et par année civile, à un montant de EUR 1.500 maximum.

Toute modification des modalités de calcul ou le montant maximum de l'Abondement est précisé dans, selon le cas, un nouvel Acte d'Adhésion ou une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion, qui suit le formalisme de l'article 3 ci-dessus. Ce nouvel Acte ou cette nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion vient en lieu et place du précédent Acte ou de la précédente Annexe.

Les conditions de versement de l'Abondement font l'objet d'une information donnée aux Bénéficiaires en même temps que l'ensemble des documents nécessaires à la souscription.

6.3 – Plafond des versements volontaires et de l'Abondement

La somme des versements volontaires visés à l'article 6.1 ci-dessus et de l'Abondement visé à l'article 6.2 ci-dessus ne peut dépasser un plafond défini chaque année par le Conseil d'Administration de la Société Générale validant le principe de l'Offre réservée.

TITRE III – AFFECTATION DE L'EPARGNE

Article 7 – Affectation de l'épargne

Les sommes versées par les Bénéficiaires et les Entités Adhérentes dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International servent uniquement à la participation aux Offres réservées par les Bénéficiaires.

Les revenus des avoirs investis dans le Plan d'Epargne Groupe International seront distribués aux Bénéficiaires.

Article 8 – Période et prix de souscription

La durée de la Période de souscription peut varier dans certains pays en fonction des contraintes législatives et/ou réglementaires locales et de l'aboutissement ou non des procédures locales applicables.

La méthode de calcul du prix de souscription ou d'achat peut varier dans certains pays en fonction des contraintes législatives et/ou réglementaires locales.

Article 9 – Souscription – Inscription

9.1 – Souscription

Les Bénéficiaires sont tenus de libérer intégralement les Actions et les Autres valeurs mobilières souscrites ou achetées le dernier jour de la Période de souscription. Ils utilisent pour ce faire le moyen de paiement indiqué dans le bulletin de souscription qui leur est remis ou dans tout autre document qui leur sera communiqué.

La souscription entraîne de plein droit l'acceptation des termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International.

9.2 – Inscription

Les Actions et Autres valeurs mobilières sont inscrites au nominatif à un compte ouvert au nom de chaque Bénéficiaire dans le registre des actionnaires de la Société Générale.

Chaque intéressé reçoit une attestation d'inscription en compte indiquant le nombre d'Actions ou d'Autres valeurs mobilières ainsi inscrites à son compte.

TITRE IV – INDISPONIBILITE

Article 10 – Délai d'indisponibilité

10.1 – Indisponibilité de cinq (5) ans

Les Actions et les Autres valeurs mobilières souscrites ou acquises par les Bénéficiaires restent indisponibles et demeurent inscrites au compte du Bénéficiaire jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) ans à compter de la date de leur souscription ou acquisition, sauf cas de déblocages anticipés visés à l'article 10.2 ci-après.

A l'expiration du délai de blocage de cinq (5) ans, le Bénéficiaire peut demander le versement, le cas échéant en actions, de tout ou partie de ses avoirs.

10.2 – Cas de déblocages anticipés

Les Bénéficiaires ou, le cas échéant, leurs ayants-droit, ont dans certains cas le droit de demander la cession de leurs Actions ou Autres valeurs mobilières avant l'expiration du délai de cinq (5) ans mentionné à l'article 10.1 ci-dessus. Il s'agit de cas prévus par la réglementation française dont l'application peut être envisagée hors de France. Au jour de la signature des présentes, ces cas peuvent être résumés de la façon suivante, sous réserve des contraintes locales :

- (i) mariage du Bénéficiaire,
- (ii) naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à la charge du Bénéficiaire,
- (iii) divorce ou séparation assorti d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile du Bénéficiaire,
- (iv) invalidité du Bénéficiaire, de ses enfants ou de son conjoint lorsque cette invalidité entraîne une incapacité absolue d'exercer une profession quelconque ou lorsqu'une autorité publique constate que l'invalidité atteint au moins 80% et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle,
- (v) décès du Bénéficiaire ou de son conjoint,
- (vi) cessation du contrat de travail,
- (vii) affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou l'agrandissement de la résidence principale emportant création de surface habitable nouvelle, sous réserve de l'existence

d'un permis de construire, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par une autorité locale.

10.3 – Traitement des demandes des cas de déblocages anticipés

Le Bénéficiaire souhaitant tirer profit d'un cas de déblocage anticipé doit adresser sa demande par écrit, au service du personnel ou au service faisant fonction dont il relève, avec indication du nombre d'Actions ou Autres valeurs mobilières dont la cession est demandée et, en annexe, tous les justificatifs nécessaires et/ou utiles attestant de la réalité du cas de déblocage anticipé.

Le service du personnel ou le service faisant fonction a le droit de réclamer un supplément d'information et de documentation pour compléter le dossier. Il transfère ensuite la demande du Bénéficiaire au Teneur de Registre pour traitement.

La demande des Bénéficiaires doit être présentée au service du personnel ou le service faisant fonction dont il relève comme dit ci-dessus, au plus tard, dans un délai de six (6) mois à compter de la survenance du fait générateur. Cependant, la demande des Bénéficiaires peut intervenir à tout moment dans les cas (iv), (v) et (vi) cités à l'article 10.2 ci-dessus.

La levée anticipée de l'indisponibilité des Actions ou Autres valeurs mobilières du Bénéficiaire intervient sous la forme d'un versement unique qui porte, au choix du Bénéficiaire, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

TITRE VI – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 11 – Information des Bénéficiaires

Chaque Bénéficiaire est individuellement informé, par tout support adapté, par l'Entité Adhérente dont il relève de l'existence et du contenu du PEGI et de la possibilité qui lui est offerte de souscrire à l'Offre réservée.

Avant l'ouverture de la Période de souscription, chaque Bénéficiaire reçoit ou se voit mettre à disposition, les documents dont la transmission ou la mise à disposition est exigée par les dispositions de droit français et/ou les textes légaux et/ou réglementaires locaux.

A la suite de chaque versement et annuellement, le Teneur de Registre établit un relevé individuel indiquant l'état des avoirs et la date à laquelle ils seront disponibles.

Tout Bénéficiaire quittant l'Entité Adhérente qui l'emploie reçoit de la part de son employeur un état récapitulatif de l'ensemble des avoirs détenus au titre du Plan d'Epargne Groupe International.

Article 12 – Teneur de registre - Frais de tenue de comptes

Tous les versements au Plan sont inscrits sur le compte individuel plan d'épargne d'entreprise du Bénéficiaire. La Société Générale a délégué la tenue du registre de ces comptes individuels à Société Générale, 32 rue du Champ de Tir - BP 81236 - 44 312 Nantes Cedex 3 - France (le "Teneur de Registre")

Les frais de tenue des comptes individuels sont pris en charge par l'Entité Adhérente. Ils figurent à l'**Annexe 4** des présentes. Ces frais cessent d'être à la charge de ces sociétés à l'expiration du délai d'un an après le départ des Bénéficiaires de l'Entité Adhérente, ou le cas échéant, de la sortie du PEGI de l'Entité Adhérente conformément à l'article 16. Ces frais incombent dès lors à ces Bénéficiaires et sont prélevés sur leurs avoirs.

Article 13 – Régime fiscal et social

Le régime fiscal et social applicable à la souscription et la cession des Actions et Autres valeurs mobilières, au traitement de la décote, de l'Abondement et des dividendes varie selon les pays et est, en principe, pour chaque Bénéficiaire, celui en vigueur dans le pays où il réside.

Article 14 – Changement d'adresse

Tout Bénéficiaire qui change d'adresse doit en aviser l'Entité Adhérente dont il relève en temps utile. Celle-ci transmet l'information au Teneur de Registre. Il peut également procéder lui-même à son changement d'adresse sur le site internet mis à sa disposition par le Teneur de Registre.

Article 15 – Durée du Plan d'Epargne Groupe International

Le Plan d'Epargne Groupe International est mis en place pour une durée indéterminée.

La dénonciation du Plan d'Epargne Groupe International par la Société Générale vaut dénonciation par toutes les Entités Adhérentes. Une telle dénonciation prend effet à compter du premier jour du quatrième mois suivant la notification de celle-ci par la Société Générale à la dernière Entité Adhérente.

La DDTEFP est informée par la Société Générale de la décision de dénonciation.

Article 16 – Sortie du Plan d'Epargne Groupe International

Toute Entité Adhérente reste adhérente au Plan d'Epargne Groupe International jusqu'à son expiration, sauf dans les cas suivants :

16.1 – Sortie volontaire

Une Entité Adhérente souhaitant sortir du Plan d'Epargne Groupe International a le droit de le dénoncer de façon expresse, en adressant un courrier recommandé à la Société Générale.

Cette dénonciation peut avoir lieu à tout moment et prend effet le jour suivant la réception par la Société Générale du courrier visé à l'alinéa précédent. Toutefois, pour pouvoir porter effet au titre de la prochaine Offre réservée, le courrier doit être adressé à la Société Générale au plus tard quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration de la Société Générale se prononçant sur le principe et le montant de l'Offre réservée. Toute dénonciation intervenant entre cette date et la date de l'augmentation de capital correspondante ne prendra effet qu'à l'issue de l'augmentation de capital.

La Société Générale dépose auprès de la DDTEFP l'acte de dénonciation de l'entité sortante.

L'Entité Adhérente peut à nouveau adhérer au Plan d'Epargne Groupe International en suivant les modalités prévues à son article 3 ci-dessus.

16.2 – Sortie de plein droit

Une Entité Adhérente qui ne répondrait plus à la définition d'Entité Eligible sort immédiatement et de plein droit du périmètre du Plan d'Epargne Groupe International.

Cette sortie marque la fin de la participation de ladite Entité Adhérente au Plan d'Epargne Groupe International avec effet immédiat.

La Société Générale dépose auprès de la DDTEFP une mise à jour de la liste des Entités Adhérentes.

16.3 – Modification de la situation juridique

Toute Entité Adhérente qui, du fait de la modification de sa situation juridique par fusion, cession ou scission ne répond plus à la définition d'Entité Eligible, cesse, à partir de cette date, d'être adhérente au Plan d'Epargne Groupe International.

La Société Générale informe la DDTEFP de cette modification de situation juridique emportant sortie du Plan d'Epargne Groupe International.

Article 17 – Information et sauvegarde des droits des Bénéficiaires

Dans les cas visés à l'alinéa 2 de l'article 15 et à l'article 16 ci-dessus, les Bénéficiaires :

- (i) sont informés de la dénonciation ou de la sortie du Plan d'Epargne Groupe International selon les formes et dans les délais fixés le cas échéant par les dispositions légales et/ou réglementaire locales, et en toute hypothèse, avant l'ouverture de la Période de souscription,
- (ii) ne peuvent plus effectuer de versement à compter, respectivement, de la date d'effet de la dénonciation ou de la sortie du Plan d'Epargne Groupe International.

Les Actions et Autres valeurs mobilières restent gérées dans les termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International et demeurent indisponibles jusqu'à l'expiration du délai d'indisponibilité visé à l'article 10.1 ci-dessus, sauf application des articles 10.2 à 10.3 ci-dessus.

Article 18 – Modification du Plan d'Epargne Groupe International

La Société Générale peut, de façon unilatérale, décider de modifier le Plan d'Epargne Groupe International. Cette décision ne peut être prise qu'après consultation du comité d'entreprise de la Société Générale sur le projet de modification.

A l'issue de cette procédure de modification du Plan d'Epargne Groupe International, les Entités Adhérentes renouvellent leur adhésion au Plan d'Epargne Groupe International en adressant à la Société Générale respectivement un nouvel Acte d'Adhésion accompagné, le cas échéant, d'une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion.

Ces Actes sont reçus dans les conditions mentionnées en article 3.

L'avenant est déposé auprès de la DDTEFP avec le procès-verbal de consultation du comité d'entreprise de la Société Générale, et des Actes d'Adhésion et Annexes aux Actes d'Adhésion confirmant l'adhésion des Entités Adhérentes au Plan d'Epargne Groupe International modifié.

Article 19 – Adaptations locales

L'Entité Adhérente indique, le cas échéant, dans son Acte d'Adhésion, ou l'Annexe à l'Acte d'Adhésion, les spécificités qu'elle entend retenir compte tenu de certaines contraintes locales, dans des matières visées directement ou indirectement par le Plan d'Epargne Groupe International.

Elle peut également modifier ces spécificités en rédigeant un nouvel Acte d'Adhésion ou une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion, ce nouvel Acte ou cette nouvelle Annexe venant en lieu et place du précédent Acte ou de la précédente Annexe. Ce nouvel Acte ou cette nouvelle Annexe sont déposés par la Société Générale, à titre d'information, auprès de la DDTEFP.

Article 20 – Droit applicable - Litiges

20.1 – Droit applicable

Le Plan d'Epargne Groupe International est régi par le droit français.

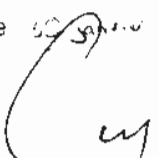
20.2 – Litiges

Avant d'avoir recours aux procédures prévues par la réglementation en vigueur, chaque Entité Adhérente s'efforce de résoudre en son sein, les litiges afférents à l'application du Plan d'Epargne Groupe International. A défaut, la juridiction compétente est saisie.

Article 21 – Traduction

En cas de divergences entre la version française du Plan d'Epargne Groupe International et toute traduction de ce document, la version française prévaut.

A Paris, le 30 septembre 2008


Pour : La Société Générale

Représentée par Philippe Citerne
Directeur Général Délégué




Patrick Suét
Secrétaire général adjoint

ANNEXE 1
MODELE D'ACTE D'ADHESION POUR LES SOCIETES

En-tête de la Société
adresse du siège social

ACTE D'ADHESION
AU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

La société [],
 dont le siège social est situé à [],
 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [] sous le numéro d'immatriculation [], **[ADAPTATIONS LOCALES]**

représentée par [], agissant ès qualités de [], ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes :

- accepte et adhère à l'ensemble des termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International sous réserve des précisions indiquées dans le présent document et qui sont notamment liées aux exigences locales applicables,
- acte ce qui suit :

1.) Abondement :

Le Plan d'Epargne Groupe International sera alimenté par l'Entité Adhérente signataire du présent document par un Abondement dont le montant représente :

- 100% du versement volontaire permettant de souscrire de la 1ere à la 10eme Actions ou Autres valeurs mobilières de l'offre réservée.
- 50% du versement volontaire permettant de souscrire à chaque Action ou Autre valeur mobilière de l'offre réservée à partir de la 11eme. .
- dans la limite d'un montant maximum de : EUR []
 [équivalent en monnaie locale :]

[2.) Cas de déblocages anticipés (si réduits par rapport à l'article 10.2 du PEGI):]

[3.) Autres] :

Le présent Acte d'Adhésion pourra être modifié par l'Entité Adhérente par la signature d'un nouvel Acte d'Adhésion conformément à l'article 6.2 et 18 du Plan d'Epargne Groupe International.

[]

Fait à [], le [],

[]

dûment représentée par

[]

ANNEXE 2
MODELE D'ACTE D'ADHESION POUR LES SOCIETES DESIRANT PERMETTRE A LEURS
SUCCURSALES DE PARTICIPER AU PEGI EN SIGNANT L'ANNEXE 3

En-tête de la Société
adresse du siège social

ACTE D'ADHESION
AU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

La société [],
 dont le siège social est situé à [],
 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [] sous le numéro d'immatriculation
 [], **[ADAPTATIONS LOCALES]**

représentée par [], agissant ès qualités de [], ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des
 présentes :

- accepte et adhère à l'ensemble des termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International, en ce qui concerne ses succursales et/ou bureaux de représentation dont les Annexes à l'Acte d'Adhésion sont ci-jointes, sous réserve des précisions indiquées dans ladite Annexe à l'Acte d'Adhésion et qui sont notamment liées aux contraintes locales,
- acte ce qui suit :

1.) Abondement :

Voir l' Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par les Succursales Participantes

[2.) Cas de déblocages anticipés (si réduits par rapport à l'article 10.2 du PEGI):]

Voir l' Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par les Succursales Participantes

3.) [Autres] :

Voir l' Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par les Succursales Participantes

Le présent Acte d'Adhésion pourra être modifié par l'Entité Adhérente signataire par la signature d'un nouvel Acte d'Adhésion conformément à l'article 6.2 et 18 du Plan d'Epargne Groupe International.

[]

Fait à [], le [],

[]

dûment représentée par

[]

ANNEXE 3

**MODELE D'ANNEXE A L'ACTE D'ADHESION A SIGNER PAR LA SUCCURSALE PARTICIPANTE
OU LE BUREAU DE REPRESENTATION**

***En-tête de la Succursale Participante
adresse des locaux principaux***

ANNEXE A L'ACTE D'ADHESION

La succursale/bureau de représentation de [____],
dont le siège social est situé à [____],
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [____] sous le numéro d'immatriculation
[____], **[ADAPTATIONS LOCALES]**

situé(e) à [____],

représenté(e) par [____], agissant ès qualités de [____] :

- précise ce qui suit :

1.) Abondement qu'elle entend voir accordé aux Bénéficiaires concernés:

Le Plan d'Epargne Groupe International sera alimenté par l'Entité Adhérente par un Abondement dont le montant représente :

- 100% du versement volontaire permettant de souscrire de la 1ere à la 10eme Actions ou Autres valeurs mobilières de l'offre réservée.
- 50% du versement volontaire permettant de souscrire à chaque Action ou Autre valeur mobilière de l'offre réservée à partir de la 11eme.
- dans la limite d'un montant maximum de : EUR [____]
[équivalent en monnaie locale : ____]

[2.) Cas de déblocages anticipés (si réduits par rapport à l'article 10.2 du PEGI):]

[3.) Autres]

La présente Annexe à l'Acte d'Adhésion pourra être modifiée par la Succursale Participante par la signature d'une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion conformément aux articles 6.2 et 18 du Plan d'Epargne Groupe International.

Fait à [____],

le [____],

[____]
dûment représentée par

[____]

ANNEXE 4

PRESTATIONS DE TENUE DE REGISTRE PRIS EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR

La Société Générale et chaque Entité Adhérente en ce qui concerne les Bénéficiaires relevant de celles-ci prennent en charge, au titre de l'aide minimale de l'entreprise prévue à l'article L.443-1 du *code du travail* français, les prestations de tenue de registre suivantes :

- l'ouverture du compte du Bénéficiaire ;
- les frais afférents à un versement annuel des Bénéficiaires sur le Plan d'Epargne Groupe International ;
- l'établissement et l'envoi des relevés d'opérations et relevés annuels de situation mentionnés à l'article 11 du Plan d'Epargne Groupe International ;
- l'accès du Bénéficiaire aux outils internet les informant sur leurs comptes.

Les frais des opérations liées au fonctionnement du Plan d'Epargne Groupe International qui sont applicables aux bénéficiaires leur sont adressés annuellement par le Teneur de Registre. Ils sont également disponibles par un système informatique adapté mis, le cas échéant, à la disposition des Bénéficiaires et/ou de tout autre moyen d'information (affichage ...).

Les frais de tenue des comptes individuels des Bénéficiaires ayant quitté le Groupe Société Générale sont à la charge desdits Bénéficiaires à l'expiration d'un délai d'un an après la cessation de leur contrat de travail avec le Groupe Société Générale. Ces frais sont alors imputés directement aux Bénéficiaires concernés par prélèvement sur leurs avoirs ou sur les produits y afférents.

ANNEXE 5

LISTE DES ENTITES ADHERENTES AU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

I – Sociétés

1	ALGERIE	SG ALGERIE
2	ALLEMAGNE	ALD Autoleasing D GmbH
3	ALLEMAGNE	BDK AG (Bank Deutsches K)
4	ALLEMAGNE	Car Professionnel Fuhrpark GMBH
5	ALLEMAGNE	Euro VL Deutschland GmbH
6	ALLEMAGNE	GEFA Gesellschaft für Absatzfinanzierung mbH
7	ALLEMAGNE	HANSEATIC BANK
8	ALLEMAGNE	SG Equipment Finance SA & Co KG
9	ALLEMAGNE	SG Wertpapierhandelsgesellschaft GmbH
10	ALLEMAGNE	VERITAS SG Investment Trust GmbH
11	AUTRICHE	ALD Austria
12	AUTRICHE	SG Equipment Leasing Austria
13	BAHAMAS	SG Hambros Bank & Trust (Bahamas) Ltd
14	BELGIQUE	ALD - AXUS SA (Belgique)
15	BELGIQUE	SG Private Banking (ex-BDM: SG BANK DE MAERTELAERE)
16	BRESIL	ALD Automotive Ltda
17	BRESIL	Banco SG Brasil
18	BULGARIE	SOCIETE GENERALE EXPRESSBANK
19	BULGARIE	SOGELEASE BULGARIA
20	CAMEROUN	SG de Banque CAMEROUN
21	CANADA	SG MONTREAL (Ex SG Canada)
22	CANADA	Société Générale Valeurs Mobilières
23	CHYPRE	SG CYPRUS LTD
24	COREE SUD	IBK SGAM
25	COTE D'IVOIRE	SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE
26	COTE D'IVOIRE	SOGEBOURSE Côte d'Ivoire
27	CROATIE	SG Splitska Banka
28	CROATIE	ALD Automotive d.o.o - Croatia
29	DANEMARK	ALD Automotive (Denmark) A/S (ex AXUS Denmark A/S)
30	DANEMARK	NF Fleet Denmark A-S
31	EGYPTE	NSGB LE CAIRE
32	ESPAGNE	ALD Automotive SA (ex DB Carplan)
33	ESPAGNE	SGAM Iberia
34	ESPAGNE	Euro VL Espana SA
35	ETATS UNIS	CBGIA (New York)
36	ETATS UNIS	SG Americas Operational Services
37	ETATS UNIS	SG Americas Securities LLC (ex SG Cowen Securities Corp)
38	ETATS UNIS	SG CONSTELLATION LLC
39	ETATS UNIS	SG Energy (USA) Corp.
40	ETATS UNIS	SGAM Inc. (ex SG Cowen AM)
41	ETATS UNIS	TCW AM Company
42	FINLANDE	ALD - AXUS Finland Oy
43	FINLANDE	NF Fleet Finland OY
44	GHANA	SG - SSB BANK (GHANA)

45	GIBALTAR	SG Hambros Bank (Gibraltar) Ltd (ex-SG Hambros Bank & Trust (Gibraltar))
46	GRECE	Geniki Bank
47	GRECE	General Insurance Agency Limited Liability Company
48	GRECE	General Leasing S.A.
49	GRECE	General S.A. Cards & Financial Services
50	GRECE	General S.A. Financial Services & Consulting
51	GUINEE	SG DE BANQUES EN GUINEE
52	GUINEE EQUATORIALE	SGB Guinée équatoriale
53	HONG KONG	SG Asia (Hong Kong) Ltd
54	HONG KONG	SG Securities (Hong Kong) Ltd
55	HONGRIE	SG Equipment leasing Hungary Eszközleasing Magyarország
56	HONGRIE	ALD Automotive Magyarország Hungary
57	INDE	ALD Automotive Private Ltd - India
58	INDE	SG Asia Holdings (India) Pvt. Ltd
59	ITALIE	2S BANKA
60	ITALIE	ADRIA Leasing Spa
61	ITALIE	ALD AXUS Italiana S.r.l.
62	ITALIE	CG MER (Italia)
63	ITALIE	ECS International Spa (Italia)
64	ITALIE	ECS SOLUTIS ITALIA S.R.I.
65	ITALIE	FIDITALIA Spa
66	ITALIE	FRAER LEASING Spa
67	ITALIE	SG FACTORING Spa
68	ITALIE	SG Leasing Italia Spa (ex Franfinance Leasing)
69	JAPON	SG Private Banking (Japan) Ltd
70	JAPON	SG Sec. North Pacific
71	JAPON	SGAM Japan Co. Ltd. (ex SG Yamaichi Asset Management)
72	JERSEY	SG Hambros Bank (Channel Islands) Ltd Jersey (ex-SG Hambros Bank Jersey)
73	LUXEMBOURG	ALD AXUS Luxembourg SA
74	LUXEMBOURG	Euro VL Luxembourg SA
75	LUXEMBOURG	IVEFI
76	LUXEMBOURG	Sogelife (Luxembourg)
77	LUXEMBOURG	SGBT Luxembourg
78	MADAGASCAR	BFV SG MADAGASCAR
79	MAROC	ALD Automotive Maroc
80	MAROC	Athena Courtage
81	MAROC	EQDOM
82	MAROC	La MAROCAINE VIE
83	MAROC	SG Marocaine de Banques
84	MAROC	SOGELEASE Maroc
85	MONACO	SGBT Monaco
86	NORVEGE	ALD Norway (Axis Norge A. S.)
87	NORVEGE	NF Fleet Norway AS
88	NORVEGE	SGEF Scandinavia (SG Finans AS Norway / ex ELCON)
89	NOUV CALEDONIE	SG Calédonienne de Banque
90	PAYS BAS	ALD Automotive (AXUS) Nederland BV
91	PAYS-BAS	SGEF Benelux BV
92	POLOGNE	SG Equipment Leasing POLSKA Spzoo (ex-Franfinance)
93	POLOGNE	ALD Pologne
94	POLOGNE	EUROBANK
95	POLYNESIE	Banque de Polynésie

96	PORTUGAL	SGALD Automotive Portugal
97	REP TCHEQUE	ALD Czech Republic (ALD Automotive SRO)
98	REP TCHEQUE	KB FACTORING AS
99	REP TCHEQUE	KOMERCNI BANKA
100	REP TCHEQUE	Penzijní fond Komerční Banky a.s.
101	REP TCHEQUE	Komerční Pojistovna AS
102	REP TCHEQUE	ESSO s.r.o
103	REP TCHEQUE	SGEF Czech Republik Sro (ex-Franfinance Czech Republik Sro)
104	ROUMANIE	BRD (BQUE ROUMAINE DE DEVELOPMT)
105	ROUMANIE	BRD SOGELEASE SRL
106	ROUMANIE	BRD Finans
107	ROYAUME-UNI	Talos Securities Ltd
108	ROYAUME-UNI	SGAM holdings Ltd
109	ROYAUME-UNI	SQUAREGAIN
110	ROYAUME-UNI	ALD Automotive Group Plc
111	ROYAUME-UNI	SG Hambros (London) LTD
112	RUSSIE	ALD Automotive Russie SAS
113	RUSSIE	DELTA CREDIT BANK
114	RUSSIE	SG VOSTOK
115	RUSSIE	Rusfinance Bank (ex Promek Bank)
116	RUSSIE	RUSFINANCE
117	RUSSIE	Capital Credit Comradeship Bank (SKT Banka)
118	RUSSIE	OOO Stolichny Express
119	SENEGAL	SG de Banques au Sénégal
120	SINGAPOUR	SG Sec. Singapore Pte
121	SINGAPOUR	SGAM Singapore (ex SGY AM (Singapore) Ltd.)
122	SLOVAQUIE	KB DE BRATISLAVA
123	SLOVENIE	ALD Slovenia d.o.o.
124	SLOVENIE	SKB BANKA
125	SLOVENIE	SKB Leasing
126	SUEDE	ALD Sweden
127	SUEDE	NF Fleet Sweden AB
128	SUISSE	ALD Suisse
129	SUISSE	SG Private banking (Lugano)
130	SUISSE	SGEF Schweiz AG
131	SUISSE	SG Private Banking (Suisse) SA
132	TUNISIE	UIB (Union Internationale de Banques)

II – Succursales Participantes

1	AFRIQUE SUD	Bureau de représentation Afrique du Sud
2	AFRIQUE SUD	SG SUCCURSALE JOHANNESBOURG
3	ALLEMAGNE	Boursorama Zweigniederlassung (succursale)
4	ALLEMAGNE	Succursale SG FRANCFORT
5	AUSTRALIE	SG Australia BRANCH
6	AUTRICHE	Succursale SG Vienne : SG Zweigniederlassung Wien
7	BELGIQUE	SCEF Benelux BV Belgium Branch
8	BELGIQUE	SUCCURSALE DE BRUXELLES
9	CANADA	SUCCURSALE SG Canada
10	COREE SUD	SG Sec. London Ltd Seoul Branch
11	COREE SUD	SG Succursale de Seoul
12	DANEMARK	SG Finans AS Succursale Denmark
13	Emirats A.U.	Bureau de Représentation de DUBAI
14	ESPAGNE	Boursorama Espagne (Succursale)
15	ESPAGNE	Franfinance Espagne (Succursale)
16	ESPAGNE	SG succursale Madrid
17	ETATS UNIS	SGBT Miami Rep Office
18	ETATS UNIS	SG Succursale de New York
19	GRECE	SGBT Greece (ex-SG HELLAS, ex-SG ATHENES)
20	GUERNESEY	SG Hambros Bank (Channel Islands) Ltd - Guernsey Branch (ex- SG Hambros Bank&Trust Guernsey Ltd)
21	HONG KONG	SG Succursale de Hong Kong
22	HONG KONG	SGBT Hong Kong Branch
23	INDE	SG SUCCURSALE DE MUMBAI
24	ITALIE	Franfinance Succursale Italie
25	ITALIE	SG Succursale Milan
26	JAPON	SG Succursale Tokyo
27	NORVEGE	Bureau d'Oslo
28	PAYS BAS	SG SUCCURSALE D'AMSTERDAM
29	POLOGNE	SG SUCCURSALE DE VARSOVIE
30	PORTUGAL	SG BUREAU DE LISBONNE
31	ROYAUME-UNI	Franfinance UK
32	ROYAUME-UNI	SG SUCCURSALE DE LONDRES
33	RUSSIE	SG BUREAU DE MOSCOU
34	SINGAPOUR	SG Succursale Singapour
35	SINGAPOUR	SGBT Singapore Branch
36	SUEDE	Bureau de Stockholm
37	SUEDE	SG Finans AS Norge, Sverige filial (Sweden)
38	SUISSE	SG Succursale Zurich
39	TAIWAN	SG SUCCURSALE TAIPEH
40	TAIWAN	SG Securities HK LTD Taiwan Branch
41	TURQUIE	SG SUCCURSALE D'ISTANBUL



Société anonyme
au capital de EUR 1 000 024 292, 50
Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris
RCS Paris 552 120 222

17 avril 2014

DOCUMENT D'INFORMATION

**MIS A DISPOSITION DES SALARIES ET ANCIENS SALARIES RETRAITES
DU GROUPE SOCIETE GENERALE
A L'OCCASION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE
PORTANT SUR UN MAXIMUM DE 14 634 632 ACTIONS
RESERVEES AUX SALARIES ET ANCIENS SALARIES RETRAITES
DES ENTITES ADHERENTES DES PLANS D'EPARGNE DU GROUPE SOCIETE GENERALE**

Ce document d'information est
disponible au siège administratif de Société Générale, 17 cours Valmy, 92972 Paris La Défense Cedex,
mis en ligne sur son site Intranet
et diffusé conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE
RESERVEE AUX SALARIES ET ANCIENS SALARIES RETRAITES DES ENTITES ADHERENTES
DES PLANS D'EPARGNE DU GROUPE SOCIETE GENERALE**

Émetteur	Société Générale, société anonyme de droit français, dotée du statut de banque (ci-après, « Société Générale »).
Titres offerts	Le montant nominal maximum global de l'augmentation de capital est fixé à EUR 18 293 290 correspondant à l'émission de 14 634 632 actions à souscrire en numéraire. L'augmentation de capital se subdivise en trois (3) tranches utilisant des supports d'investissement distincts, accessibles respectivement à des entités ou groupement d'entités distincts. Les actions Société Générale à émettre seront de même catégorie et seront assimilables aux actions Société Générale qui sont déjà inscrites à la cote de Nyse Euronext Paris (Compartiment A).
Modalités de souscription	<u>Mode de détermination du prix de souscription</u> Le prix de souscription est de 35,85 €, égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur Nyse Euronext Paris lors des vingt (20) séances de Bourse précédant le 17 avril 2014, date de la décision du Président-Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, diminuée de la décote de 20 % par rapport à cette moyenne. La période de souscription sera ouverte du 16 mai au 30 mai 2014 inclus. <u>Mode de conservation des titres</u> Les deux (2) premières tranches (en France) sont souscrites par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement d'Entreprise dans le cadre de Plans d'Epargne d'Entreprise ou de groupe. Seule la troisième (3^{ème}) tranche (à l'étranger) est directement souscrite par les salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International. <u>Bénéficiaires de l'offre</u> La présente offre est réservée aux salariés justifiant d'une ancienneté de trois (3) mois au titre du contrat de travail en cours à la fin de la période de souscription, se répartissant ainsi : - Pour la 1^{ère} tranche, les bénéficiaires du Plan d'Epargne d'Entreprise de Société Générale et du Plan d'Epargne Groupe dont sont adhérentes les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé soit (i) en France métropolitaine, soit (ii) dans les Départements d'Outre-mer ; - Pour la 2^{ème} tranche, les bénéficiaires des Plans d'Epargne d'Entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales et succursales, lorsque celui-ci prévoit la possibilité de souscrire aux opérations d'augmentation de capital réservées de Société Générale ; - Pour la 3^{ème} tranche, les bénéficiaires au Plan d'Epargne Groupe International dont sont adhérentes (i) les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé, soit

hors de France, soit dans les Collectivités d'Outre-Mer, (ii) les succursales et bureaux du Groupe qui sont établis soit hors de France, soit dans les Collectivités d'Outre-Mer.

En ce qui concerne les deux premières tranches, les anciens salariés ayant quitté leur entreprise à la suite d'un départ à la retraite auxquels sont assimilés les préretraités et ayant conservé des avoirs dans les Plans d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe, peuvent participer à cette augmentation de capital réservée.

Plafond de souscription

Conformément à l'article L. 3332-10 du Code du travail, le montant total des versements d'un Bénéficiaire (y compris l'intéressement et les versements dans d'autres Plans d'Epargne) ne peut dépasser 25 % de sa rémunération brute annuelle perçue au titre de l'année de la souscription ou, pour le Bénéficiaire dont le contrat de travail est suspendu qui n'a perçu aucune rémunération au titre de l'année précédente, 25 % du plafond annuel prévu à l'article L. 241-3 du Code de la sécurité sociale. Le Conseil d'administration du 11 février 2014 a par ailleurs décidé que le total des versements (y compris l'intéressement et la participation) et de l'abondement net par Bénéficiaire ne peut être supérieur à EUR 20 000.

Abondement

Les règles d'abondement sont propres à chaque Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe.

Calendrier de l'opération

La souscription sera ouverte du 16 mai au 30 mai 2014 inclus. La réalisation de l'augmentation de capital est prévue le 11 juillet 2014.

Cotation des actions nouvelles

Place de cotation

Les actions Société Générale sont cotées à Nyse Euronext Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809).

Cotation des actions nouvelles

La cotation à Nyse Euronext Paris des actions nouvelles sera demandée immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital (la cotation devrait être effective approximativement le 16 juillet 2014).

Renseignements généraux sur les actions nouvelles dont l'admission est demandée

Droits attachés aux actions émises

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société et porteront jouissance au 1^{er} janvier 2014. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions anciennes et donneront droit aux prérogatives légales dont disposent les actionnaires d'une société anonyme. Notamment, elles donneront droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elles représentent. De la même façon, le dividende est distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du

même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Il est précisé, en particulier, qu'outre l'obligation légale d'informer Société Générale de la détention de certaines fractions du capital et/ou des droits de vote et d'effectuer toute déclaration d'intention en conséquence conformément aux dispositions légales, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5%, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50% du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus. Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société. Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société, dans le délai de 15 jours, lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils prévus au présent paragraphe.

Négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de Société Générale.

Seules les règles relatives à la détention des actions dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de groupe limiteront la négociabilité desdites actions.

Nature et forme des actions

A l'issue du délai d'indisponibilité légal applicable aux parts et aux actions détenues directement dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, les actions pourront revêtir, au choix, la forme au porteur ou nominative.

Indisponibilité

Les actions détenues directement par les Bénéficiaires et les parts des fonds communs de placement d'entreprise, selon le cas, seront indisponibles pendant une durée de 5 ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé selon les conditions applicables au Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe concerné. En ce qui concerne la 3^{ème} tranche, dans certains pays, en fonction de la législation locale, certains cas de déblocage anticipé ne seront pas ouverts aux salariés.

2014

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE



CHIFFRES CLÉS 2013

10%

Ratio
Common Equity
Tier 1 Bâle 3

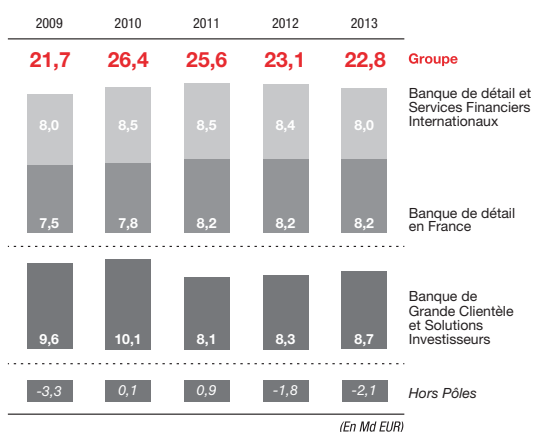
+ 21 %

Hausse
des dépôts clientèle
depuis 2010

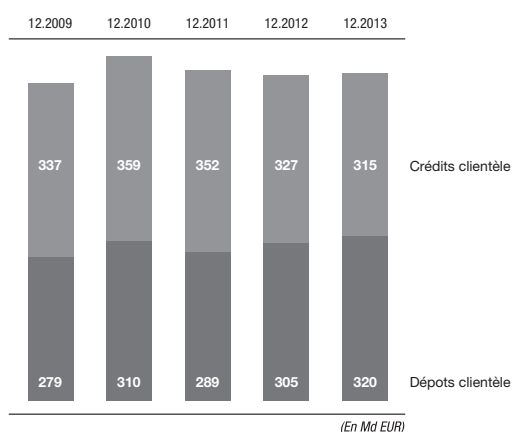
24,4 Md EUR

Produit net bancaire,
hors réévaluation de la dette
liée au risque de crédit propre

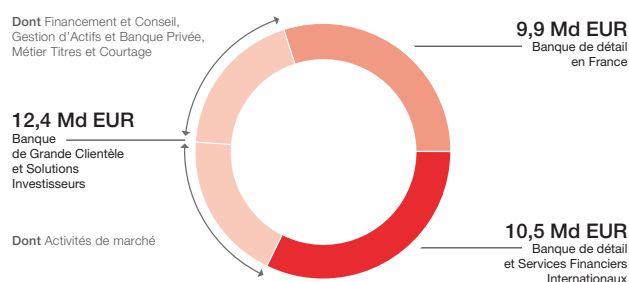
PRODUIT NET BANCAIRE



CRÉDITS ET DÉPÔTS

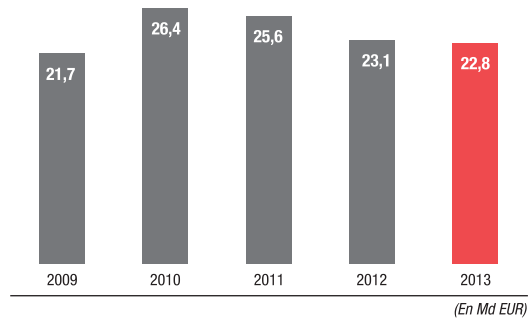


CAPITAL BÂLE 3 ALLOUÉ AUX MÉTIERS⁽¹⁾ (EN MD EUR)

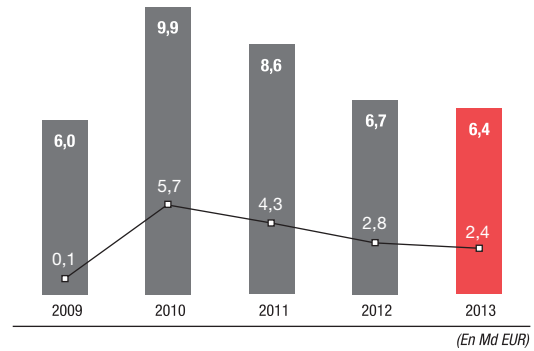


(1) Pro forma sur la base de notre compréhension des règles CRR/CR publiées le 26 juin 2013, sans phasage, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance. Les encours pondérés font l'objet d'une pondération en capital à 10 %.

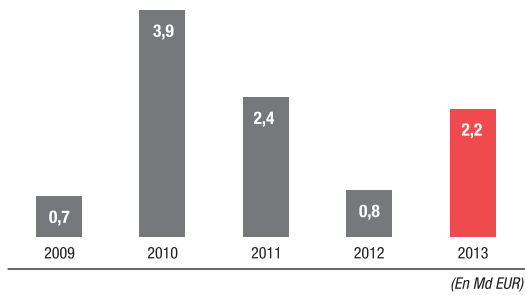
PRODUIT NET BANCAIRE



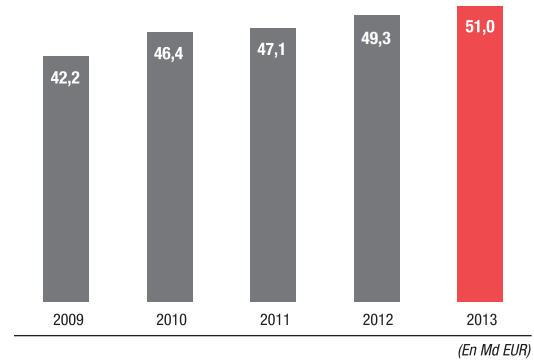
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION



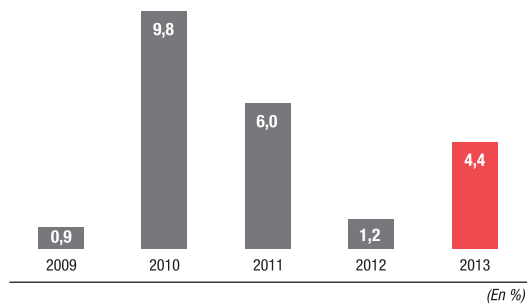
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



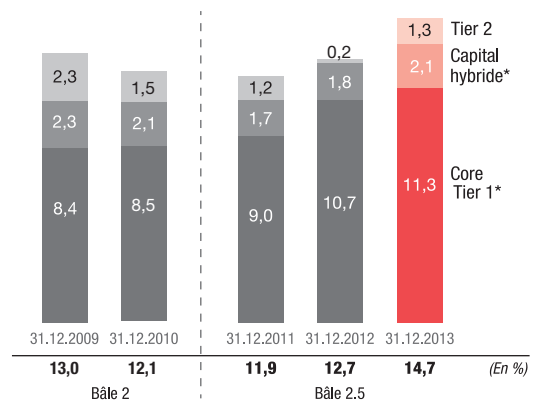
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE



ROE APRÈS IMPÔT⁽¹⁾



RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ



* Les fonds propres Core Tier 1 se définissent comme les fonds propres Tier 1 Bâle 2 moins le capital hybride éligible Tier 1.

(1) ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnés, les titres subordonnés à durée indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.

NB: À noter que les données de l'exercice 2012 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur de la norme IAS19 révisée, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

LEADER DE LA BANQUE EN LIGNE EN FRANCE



3 161 AGENCES
11 MILLIONS DE CLIENTS
39 000 COLLABORATEURS
ENCOURS DE CRÉDITS : 176 Md EUR

BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

DES POSITIONS DE LEADER DANS LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS
ET DES MARCHÉS ÉMERGENTS CIBLÉS

PRÉSENT DANS 65 PAYS
30 MILLIONS DE CLIENTS
80 000 COLLABORATEURS
ENCOURS DE CRÉDITS : 118 Md EUR



■ BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX
● BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

UNE PRÉSENCE MONDIALE ET DES POSITIONS DE LEADER



20 000 COLLABORATEURS
ACTIFS SOUS GESTION⁽¹⁾ : 164 Md EUR
ACTIFS EN CONSERVATION : 3 545 Md EUR
ENCOURS DE CRÉDITS : 104 Md EUR

CHIFFRES CLÉS 2013

NB : voir p. 9 et suivantes

(1) Lyxor et Banque Privée.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2014, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.



labeltransparence.com

Ce label distingue les documents de référence les plus transparents selon les critères du Classement Annuel de la Transparence.

Ce Document de référence est disponible sur le site www.societegenerale.com

SOMMAIRE

1	HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3	5	RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	215
	1. Historique	4		Gouvernance et pilotage de la RSE	216
	2. Présentation de Société Générale	5		1. Finance responsable	220
	3. Une stratégie de croissance rentable, fondée sur un modèle robuste de banque universelle	6		2. Produits services et financements solidaires et environnementaux	226
	4. Les métiers du Groupe	9		3. Employeur responsable	234
2	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE	21		4. Environnement pour compte propre et achats responsables	247
	1. Présentation des principales activités de Société Générale	22		5. Société Générale dans la société civile	253
	2. Activité et résultats du Groupe	24		6. Annexes	257
	3. Activité et résultats des métiers	27	6	ÉTATS FINANCIERS	263
	4. Nouveaux produits ou services importants lancés	46		1. États financiers consolidés	266
	5. Analyse du bilan consolidé	49		2. Notes annexes aux états financiers consolidés	274
	6. Politique financière	51		3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	376
	7. Principaux investissements et cessions effectués	54		4. Rapport de gestion de Société Générale	380
	8. Acquisitions en cours et contrats importants	55		5. Comptes annuels	385
	9. Propriétés immobilières et équipements	55		6. Notes annexes aux comptes annuels	388
	10. Rapport Pilier 3	56		7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	434
	11. Événements postérieurs à la clôture	56		8. Commissaires aux comptes	436
	12. Évolutions récentes et perspectives	57	7	ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES	437
3	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	59		1. L'action Société Générale	438
	1. Structure et organes du gouvernement d'entreprise	60		2. Informations sur le capital	442
	2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	71		3. Informations complémentaires	448
	3. Rémunération des dirigeants du Groupe	82		4. Statuts	450
	4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	105		5. Règlement intérieur du Conseil d'administration	455
	5. Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques	107		6. Charte de l'administrateur	459
	6. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de Société Générale	121		7. Liste des informations réglementées publiées au cours des 12 derniers mois	461
4	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	123	8	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	463
	1. Introduction	124		1. Responsable du Document de référence	464
	2. Gouvernance et dispositif de gestion des risques	135		2. Attestation du responsable du Document de référence et du Rapport financier annuel	464
	3. Gestion du capital et adéquation des fonds propres	140		3. Responsables du contrôle des comptes	465
	4. Les risques de crédit	151	9	TABLES DE CONCORDANCE	467
	5. Titrisation	161		Table de concordance du Document de référence	468
	6. Les risques de marché	174		Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion	470
	7. Les risques opérationnels	181		Table de concordance du rapport Pilier 3	471
	8. Les risques structurels de taux et de change	186		Table de concordance avec les recommandations de l' <i>enhanced disclosure task force</i>	473
	9. Le risque de liquidité	190		Table de concordance RSE (article 225 - Grenelle II)	475
	10. Risques de non-conformité et de réputation, et risques juridiques	197			
	11. Autres risques	205		GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS	477
	12. Informations financières spécifiques	208			

Abréviations courantes : Millions d'euros : M EUR
Milliards d'euros : Md EUR

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.



1

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

1. Historique.....	4
2. Présentation de Société Générale.....	5
3. Une stratégie de croissance rentable, fondée sur un modèle robuste de banque universelle.....	6
4. Les métiers du Groupe.....	9
Banque de détail en France.....	10
Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS)	13
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS).....	16

1. HISTORIQUE

Le 4 mai 1864, Napoléon III signe le décret donnant naissance à Société Générale. Fondée par un groupe d'industriels et de financiers portés par des idéaux de progrès, la banque nourrit l'ambition de « favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ».

Dès ses premières années d'existence, Société Générale se place au service de la modernisation de l'économie et prend les contours d'une banque universelle, à la pointe de l'innovation en matière de financement. Son réseau d'agences connaît un développement rapide sur l'ensemble du territoire national, passant de 32 à 1 500 guichets entre 1870 et 1940. Pendant l'entre-deux-guerres, la banque devient le premier établissement de crédit français en termes de dépôts.

Dans le même temps, Société Générale acquiert une dimension internationale en contribuant au financement d'infrastructures indispensables au développement économique de plusieurs pays d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique du Nord. Cette expansion s'accompagne de l'implantation d'un réseau de détail à l'étranger. Dès 1871, la banque ouvre une succursale à Londres. À la veille de la Première Guerre mondiale, elle est déjà présente dans quatorze pays, soit directement, soit par le biais de ses filiales, en particulier en Russie. Ce dispositif est ensuite complété par l'ouverture de guichets à New York, Buenos Aires, Abidjan, Dakar ou par la prise de participations dans le capital d'établissements financiers en Europe centrale.

Nationalisée par la loi du 2 décembre 1945, la banque joue un rôle actif dans le financement de la reconstruction du territoire français. Durant la période des Trente Glorieuses, Société Générale connaît une période faste et contribue à la diffusion des techniques bancaires en lançant des produits innovants qu'elle met au service des entreprises, comme les crédits à moyen terme mobilisables ou le crédit-bail où elle occupe une position de premier plan.

À la faveur des réformes bancaires consécutives aux lois Debré de 1966-1967, Société Générale démontre sa capacité à s'adapter à son nouvel environnement. Tout en continuant à soutenir ses entreprises partenaires, le Groupe n'hésite pas à orienter son activité en direction de la clientèle de particuliers. Il accompagne ainsi l'essor de la société de consommation en diversifiant ses offres de crédit et d'épargne auprès des ménages.

En juillet 1987, le Groupe est privatisé. Son capital est introduit en Bourse avec succès et s'ouvre aux salariés. Dans un environnement économique en profonde mutation, le groupe Société Générale réaffirme son identité et démontre sa solidité. En France, il étoffe ses réseaux en créant Fimatex (1995), devenu Boursorama, aujourd'hui leader de la banque en ligne, et en acquérant le Crédit du Nord (1997). À l'étranger, il s'implante notamment en Europe centrale et orientale (Komerční Banka en République tchèque, BRD en Roumanie), ainsi qu'en Russie (Rosbank). Le Groupe compte plus de 148 000 collaborateurs actifs dans 76 pays et accompagne plus de 32 millions de clients. Il poursuit une dynamique de transformation en adoptant une stratégie de croissance durable, portée par ses valeurs de professionnalisme, d'esprit d'équipe et d'innovation. Fort de ses 150 ans d'expertise, engagé dans le développement de l'économie réelle, le groupe Société Générale garde la satisfaction client au cœur de ses préoccupations.

2. PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable, afin de mettre sa performance au service du financement de l'économie et des projets de ses clients.

Avec un ancrage solide en Europe, et une présence dans les géographies à fort potentiel, plus de 148 000 collaborateurs du Groupe, présents dans 76 pays, accompagnent au quotidien 32 millions de clients particuliers⁽¹⁾, des grandes entreprises, et investisseurs institutionnels, dans le monde entier, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- la Banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama qui proposent des gammes complètes de services financiers avec une offre multicanal à la pointe de l'innovation digitale ;

- la Banque de détail à l'International, Services Financiers et Assurances, avec des réseaux présents dans les zones géographiques en développement et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés ;

- la Banque de Financement & d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Métier Titres, avec leurs expertises reconnues, leurs positions internationales clés et des solutions intégrées.

Au 4 mars 2014, Société Générale est noté AA(low) chez DBRS, A chez FitchRatings, A2 chez Moody's et A chez Standard & Poor's.

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : Dow Jones Sustainability Index (Europe), FSTE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Global, Europe, Eurozone et France) et 5 des indices STOXX ESG Leaders.

(1) 32 millions, hors clients des filiales d'assurance.

CHIFFRES CLÉS

(en M EUR)

	2013	2012	2011	2010	2009
Produit net bancaire	22 831	23 110	25 636	26 418	21 730
dont Banque de détail en France	8 235	8 161	8 165	7 791	7 466
dont Banque de détail et Services Financiers Internationaux	8 012	8 432	8 460	8 469	7 988
dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	8 710	8 349	8 149	10 106	9 562
dont Hors Pôles	(2 126)	(1 832)	862	52	(3 286)
Résultat brut d'exploitation	6 432	6 672	8 600	9 873	5 964
Résultat d'exploitation	2 380	2 737	4 270	5 713	116
Résultat net part du Groupe	2 175	774	2 385	3 917	678
Fonds Propres (en Md EUR)					
Capitaux propres part du Groupe	51	49,3	47,1	46,4	42,2
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	54,1	53,5	51,1	51	46,8
ROE après impôt ⁽¹⁾	4,4%	1,2%	6,0%	9,8%	0,9%
Ratio international de solvabilité ⁽²⁾	14,7%	12,7%	11,9%	12,1%	13,0%

(1) ROE du groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnés, les titres subordonnés à la durée indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.

(2) 2011 à 2013 en Bâle 2.5, 2009 à 2010 en Bâle 2

NB : A noter que les données de l'exercice 2012 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur de la norme IAS19 révisée, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent

3. UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE RENTABLE, FONDÉE SUR UN MODÈLE ROBUSTE DE BANQUE UNIVERSELLE

L'année 2013 a été marquée par la stabilisation de l'activité en zone euro avec une croissance de l'activité à partir du deuxième trimestre, certes faible, mais mettant ainsi fin à six trimestres de contraction ininterrompue. Aux États-Unis, la croissance a été plus faible qu'en 2012, malgré des signes de nette amélioration en cours d'année. Les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) ont poursuivi leur développement à un rythme globalement identique à celui de 2012. L'Europe centrale et orientale a encore connu une année difficile.

Cette légère amélioration du contexte macroéconomique mondial reste fragile, et la reprise demeure modérée, du fait notamment du processus de désendettement public et privé dans les pays développés ainsi que des incertitudes pesant sur la croissance de plusieurs pays émergents.

Sur le plan réglementaire, et dans le prolongement des initiatives du G20 de 2010, les exigences restent fortes sur le capital, la liquidité ou encore les activités de marché. Ainsi une loi bancaire a été adoptée en France au cours de l'année 2013, visant notamment à cantonner les activités de marché ne répondant pas à des besoins des clients et leurs activités spéculatives d'ici 2015. Cette réforme prévoit aussi un renforcement des contrôles sur la tenue de marché et un encadrement plus strict dans la Banque de détail.

Dans cet environnement contrasté, Société Générale a continué de capitaliser sur la solidité de ses fonds de commerce, sur la résilience de ses métiers, et sur la maîtrise et la diversification de ses risques, démontrées par sa capacité bénéficiaire en 2013 (résultat net part du Groupe de 2 175 M EUR). Le Groupe a aussi achevé la transformation de son bilan avec une génération significative de capital réglementaire, des réserves de liquidités importantes, et une amélioration significative du ratio crédits/dépôts. Sa structure financière répond ainsi d'ores et déjà à l'ensemble des exigences réglementaires de Bâle 3. Le Groupe affiche notamment un ratio de Common Equity Tier 1 sans phasage Bâle 3 de 10 % au 31 décembre 2013, dépassant largement l'objectif cible communiqué au début de l'année 2013. Le ratio de levier s'établit à 3,5 % selon les règles Bâle 3.

Fort de cette dynamique, le Groupe a été en mesure de lever avec succès plus de 28 milliards d'euros de dettes moyen et long terme, excédant ses besoins de financements tout en continuant d'accompagner ses filiales sur des financements autonomes (plus de 5 Md EUR levés).

Société Générale a poursuivi avec agilité le recentrage de son portefeuille d'activités et l'optimisation du capital alloué en affinant son modèle. En 2013, le Groupe a finalisé les cessions engagées en 2012 de sa filiale de banque détail NSGB en Égypte, ainsi que de son activité de gestion d'actifs TCW aux États-Unis. Un certain nombre de désengagements au sein du Crédit à la consommation (Vietnam, Slovaquie, Lituanie, Portugal, Hongrie⁽¹⁾) ou dans la Banque Privée (Japon) ont également été opérés afin de rationaliser son dispositif.

Dans le même temps, le Groupe a consolidé ses positions en Russie par l'achat de la participation de 10 % de VTB dans Rosbank. Il est aussi entré en négociation exclusive avec le groupe Crédit Agricole pour monter à 100 % dans le capital de Newedge afin d'élargir son offre de services dans l'exécution de transactions au *post-trade* (opérations de compensation et services associés) et d'intensifier sa présence dans les zones Amériques et Asie. L'opération devrait être effective au cours du premier semestre 2014.

Fort de son bilan très solide et tout en maintenant une forte discipline financière, le Groupe peut ainsi poursuivre sa stratégie de croissance rentable, s'appuyant sur des activités tournées vers ses clients et travaillant en synergies.

La maîtrise des frais généraux a également fait l'objet d'une attention particulière de la part du Groupe et des métiers en 2013. Le Groupe a lancé un plan d'économies supplémentaires de 900 M EUR qui permettra d'économiser environ 1,5 Md EUR sur la période 2012-2015. Sur ces 900 M EUR, 350 M EUR sont d'ores et déjà sécurisés à fin 2013. Cette adaptation du Groupe à son environnement favorisera sa capacité future d'investissement pour soutenir la croissance des métiers et renforcer son efficacité opérationnelle.

En parallèle, le Groupe a engagé au cours de l'année 2013 la deuxième phase de sa transformation avec le déploiement d'une nouvelle organisation autour de ses trois piliers d'excellence bénéficiant d'une allocation en capital équilibrée :

- la Banque de détail en France ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS), qui regroupe les activités des pôles Réseaux Internationaux et Services Financiers Spécialisés et Assurances ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS) qui regroupe les activités de la Banque de Financement et d'Investissement et du pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs.

Cette nouvelle organisation permettra de renforcer les synergies de revenus et de coûts entre les métiers, avec des modes de fonctionnement internes simplifiés. Elle consolidera également le modèle de banque universelle orienté vers ses clients avec une meilleure intégration de l'offre de services autour de ces trois piliers.

La Banque de détail en France constitue l'un des trois piliers de la stratégie de banque universelle du Groupe. Malgré un environnement réglementaire et économique difficile qui a pesé notamment sur le coût du risque, l'année 2013 a été marquée par une nouvelle progression satisfaisante de l'activité commerciale conjuguée à une stabilité des frais de gestion.

(1) Cédée en février 2014.

La Banque de détail en France poursuivra sa stratégie multimarque, s'appuyant sur ses trois enseignes fortes, complémentaires et au positionnement différencié (servant plus de 11 millions de clients particuliers, professionnels et entreprises) :

- la banque relationnelle multicanal Société Générale universelle, innovante et disposant d'une expertise reconnue ;
- le réseau de Crédit du Nord et de ses banques régionales, caractérisé par son ancrage local combiné à une forte culture de qualité de service ;
- Boursorama, le leader français de la banque en ligne, simple et peu coûteuse, destinée aux clients actifs et autonomes.

La volonté du Groupe dans la Banque de détail en France est d'être la banque de référence en matière de satisfaction des clients, de protection de leur noyau familial, et d'accompagnement dans la durée de leurs parcours de vie. Le Groupe entend ainsi mieux connaître et fidéliser ses clients, poursuivre sa conquête auprès des particuliers, et consolider son statut d'acteur de référence auprès des entreprises.

Pour cela, il se reposera sur des stratégies davantage différenciées par segment de clientèle (élargissement de l'offre pour mieux protéger et accompagner ses clients), sur une offre digitale innovante et reconnue (applis mobile, nouveaux moyens de paiement), et sur l'adaptation de son dispositif relationnel aux évolutions des besoins et comportements bancaires des clients (canaux à distance, format et maillage agences).

La Banque de détail en France s'appuiera également sur une coopération renforcée avec la Banque Privée, au travers d'un nouveau dispositif relationnel étendu à un plus grand nombre de clients.

Par ailleurs, le Groupe poursuivra le développement des synergies industrielles entre ses enseignes, notamment au travers du projet « Convergence » (architecture informatique commune aux enseignes Société Générale et Crédit du Nord), et continuera d'améliorer son efficacité opérationnelle.

L'année 2013 a vu le rapprochement du pôle Réseaux Internationaux avec le pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances, créant un ensemble d'activités regroupant les banques de détail incluant les activités de crédit à la consommation (organisées en trois zones géographiques : Europe, Russie, et Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer) et trois lignes métiers spécialisées (activités d'assurance, location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnel). Présent dans 65 pays avec plus de 30 millions de clients particuliers, professionnels et entreprises, le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux contribue au modèle de banque universelle du Groupe.

En 2013, dans un environnement globalement difficile, les activités issues des Réseaux Internationaux ont affiché une performance en progression, tirant profit des plans d'actions mis en œuvre sur les trois zones en matière de développement des fonds de commerce, notamment sur le marché des particuliers, mais aussi de plans d'économies afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Le Groupe continuera d'appuyer le développement de ses activités sur un dispositif géographique à potentiel et au sein duquel il bénéficie de positions solides :

- en Europe centrale et orientale (hors Russie), où le Groupe compte des fonds de commerce de premier plan (1^{er} réseau privé d'agences en Roumanie, 3^e banque en République tchèque en taille de bilan) ;

- en Russie, avec ses trois enseignes : Rosbank, DeltaCrédit Banque et Rusfinance Banque qui forment ensemble le 1^{er} groupe bancaire à capitaux étrangers ;
- dans le Bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne, au travers notamment de ses positions au Maroc (4^e banque par le total de bilan), au Sénégal et au Cameroun (1^{res} banques par les encours de crédit) et en Côte d'Ivoire (1^{re} banque par le total de bilan).

Les métiers issus des Services Financiers aux entreprises et Assurances ont encore démontré leur dynamisme et la solidité de leurs marges. Leur rentabilité s'est sensiblement améliorée en 2013, atteignant un niveau record en termes de contribution au résultat net du Groupe, tout en poursuivant les efforts engagés depuis plusieurs années sur l'optimisation des ressources rares, la diversification du refinancement, la réduction des coûts, et la gestion des risques.

Dans l'assurance, le Groupe entend poursuivre le développement de son modèle de bancassurance, en renforçant sa politique d'équipement des clients des réseaux du Groupe et d'élargissement de la gamme de produits, en France comme à l'international. Les activités de location longue durée et gestion de flotte, qui s'appuient sur une rentabilité élevée et un modèle opérationnel efficace, continueront de capitaliser sur leur stratégie de partenariats avec les constructeurs automobiles et les réseaux bancaires. Quant aux activités de financement de biens d'équipement, elles bénéficient de solides positions compétitives, notamment auprès des partenaires « *vendors* internationaux », et poursuivront leur politique de recentrage sur les activités à plus fortes marges afin d'optimiser la rentabilité du dispositif.

Au travers du pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux, le Groupe a pour ambition de servir au mieux tous ses clients, particuliers ou entreprises, en veillant à s'adapter aux évolutions des modes relationnels, et d'accompagner le développement des clients du Groupe à l'international en tirant parti de la richesse de son dispositif localisé dans des zones de croissance. Le Groupe entend ainsi faire jouer à plein les coopérations tant entre les différents métiers du pôle qu'avec l'ensemble des expertises du Groupe.

Cette stratégie de banque universelle du Groupe s'appuie enfin sur le pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. Dans un environnement marqué par des conditions de marché plus normalisées, le pôle nouvellement constitué a bénéficié en 2013 de la bonne performance commerciale de ses fonds de commerce et des efforts d'adaptation et de recentrage des métiers menés au cours des années précédentes, et qu'il a poursuivis au cours de l'exercice passé.

Le pôle va demeurer fidèle à sa vocation de banque au service de ses clients, en cherchant à fournir des solutions à valeur ajoutée et sur mesure à une base de clientèle large et diversifiée (entreprises, institutions financières, gestionnaires d'actifs, clients très fortunés, entités du secteur public), notamment dans un contexte de désintermédiation accrue en Europe. Il va continuer à chercher à se maintenir parmi les acteurs de premier plan sur les métiers dans lesquels il possède une expertise reconnue (dérivés actions, financement de ressources naturelles et financements spécialisés, *fixed income* Euro, ingénierie financière *cross asset*, banque privée et services aux investisseurs). Ainsi, il pourra poursuivre son ambition de gagner des parts de marché auprès de ses clients en Europe grâce à une offre intégrée et complète et de se concentrer sur ses forces et principaux métiers dans les zones Amérique et Asie-Pacifique.

Le pôle va également poursuivre sa stratégie consistant à tirer profit du rapprochement entre les métiers de Banque de Financement et d'Investissement et les activités de Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs, en favorisant, d'une part, les synergies de revenus entre les différents métiers, grâce notamment à une organisation commerciale transversale plus efficace, et d'autre part, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle en poursuivant la mise en place d'usines de traitement communes et le partage de moyens lorsque cela est possible. En parallèle, en adéquation avec sa stratégie d'accompagnement au plus près des besoins de ses clients, et en conformité avec le nouvel environnement réglementaire plus exigeant, il poursuivra l'effort d'allocation optimale des ressources rares (capital, bilan et liquidité) et de stricte gestion des risques.

L'opération d'acquisition de 50 % de Newedge s'insère ainsi parfaitement dans cette stratégie : dans la perspective des évolutions réglementaires vers un recours accru aux produits dérivés cotés et à la compensation centralisée des produits de marché négociés de gré à gré, elle devrait permettre à GBIS de disposer d'une offre plus intégrée de services aux investisseurs, allant de l'exécution aux activités post-marchés.

Enfin, le pôle poursuivra l'objectif d'accroissement des synergies Groupe, au travers de coopérations renforcées et de dispositifs mieux intégrés avec les autres métiers du Groupe en France, en zone Europe centrale et orientale, en Afrique et Moyen-Orient et dans la Banque Privée.

La deuxième phase de la transformation du Groupe est pleinement engagée autour des trois piliers d'excellence. Fort de ses atouts, de ses franchises clients et de la solidité de son bilan, Société Générale sera en mesure de délivrer croissance et rentabilité à moyen terme avec un objectif de ROE de 10 % à compter de fin 2015.

4. LES MÉTIERS DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS DES PILIERS

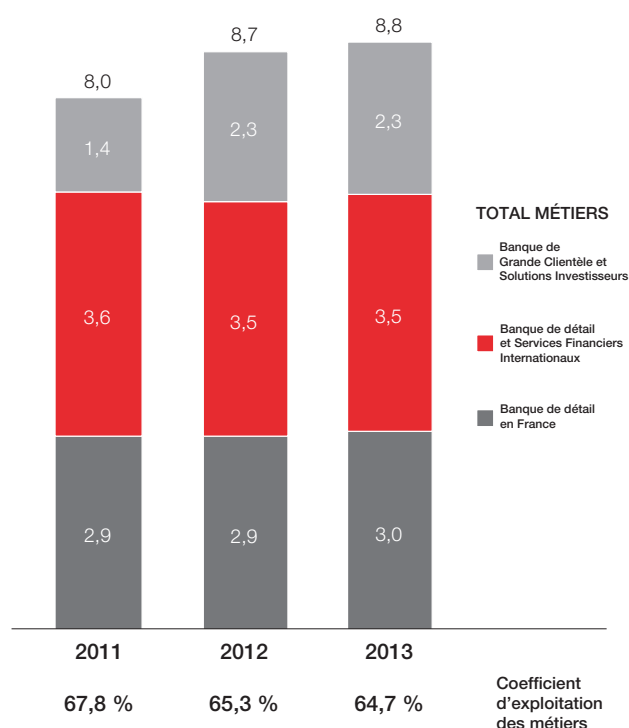
	Banque de détail en France			Banque de détail et Services Financiers Internationaux			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Nombre de collaborateurs (en milliers)	39,3	40,3	40,4	79,9	85,2	91,7	19,6	20,2	21,9
Nombre d'agences	3 161	3 176	3 254	4 163	4 264	3 615	n/s	n/s	n/s
Produit net bancaire (en M EUR)	8 235	8 161	8 174	8 012	8 432	8 451	8 710	8 439	8 149
Résultat net part du Groupe (en M EUR)	1 164	1 291	1 431	1 020	617	598	1 337	761	806
Encours bruts de crédits comptables (en Md EUR)	176,0	179,8	178,3	117,7	119,0	125,4	103,9	99,0	114,4
Actifs sectoriels (en Md EUR)	206,3	211,9	197,7	245,5	244,4	234,3	666,9	697,5	687,3
Fonds propres alloués moyens (normatifs, Bâle 2.5) (en M EUR)	8 710	8 512	8 267	9 700	10 390	10 259	10 681	13 199	13 350

Un modèle
de banque universelle
généralisant de la croissance

Une base de revenus
solide et équilibrée
entre les trois piliers

Des efforts de long terme
pour réduire les coûts
dans l'ensemble des métiers

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION DES MÉTIERS (EN MD EUR)



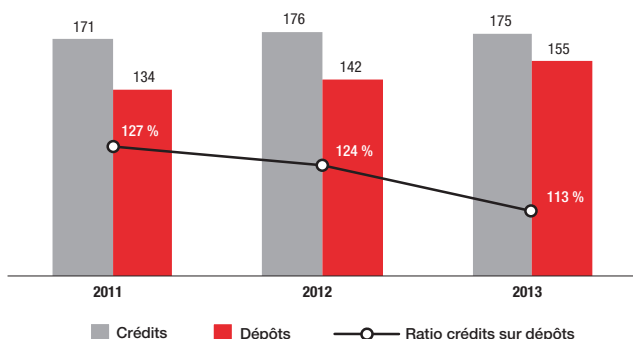
BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

La Banque de détail en France propose une large gamme de produits et services adaptés aux besoins d'une clientèle diversifiée de 10,7 millions de clients particuliers et de près de 624 000 clients professionnels et entreprises.

S'appuyant sur le savoir-faire d'une équipe de plus de 39 000 professionnels, soit 34 050 ETP⁽¹⁾, un dispositif multi-canal performant, dont 3 161 agences, la mutualisation des bonnes pratiques et la simplification des processus, la Banque de détail en France combine la force de trois enseignes complémentaires : Société Générale, banque nationale de référence ; Crédit du Nord, groupe de banques régionales ; Boursorama Banque, acteur incontournable de la banque en ligne. Ces réseaux disposent de l'appui de GTPS (*Global Transaction and Payment Services*) pour la gestion des flux et des paiements.

Les réseaux de Banque de détail innovent pour construire la banque relationnelle de demain. Ils s'emploient, pour toutes les clientèles, à améliorer la satisfaction clients et à maintenir notre position de leader de la banque en ligne, mais aussi à poursuivre le développement de services à valeur ajoutée et à accompagner les entreprises dans leur croissance à l'international. Au travers de ses trois enseignes Société Générale dispose de solides positions sur le marché français tant sur les dépôts et crédits de particuliers et d'assurance-vie avec plus de 7 % de parts de marché globalement, que sur les dépôts (plus de 11 %) et crédits (plus de 8 %) d'entreprises non financières⁽²⁾.

CRÉDITS ET DÉPÔTS (EN MD EUR)*



* Moyenne des encours annuels.

Dans un contexte de concurrence vive sur la collecte d'épargne, la Banque de détail en France poursuit avec succès sa politique de collecte de dépôts bilanciaux. Les réseaux continuent de soutenir l'économie et d'accompagner leurs clients dans le financement de leurs projets ; toutefois, en raison d'un contexte économique difficile, la demande ralentit, principalement de la part des entreprises qui limitent leurs investissements. La dynamique de collecte des dépôts a permis d'améliorer le ratio crédits sur dépôts en cohérence avec les contraintes réglementaires.

La Banque de détail en France distribue des produits d'assurance de Sogecap et Sogessur, filiales logées dans le pôle Banques et Services Financiers Internationaux. Les encours d'assurance-vie s'élèvent à 84,2 Md EUR : sur l'année 2013, la collecte est de 1,15 Md EUR.

Réseau Société Générale

Le réseau Société Générale offre des solutions adaptées aux besoins de 8 millions de clients particuliers et près de 466 000 clients professionnels, associations et entreprises qui lui font confiance, en s'appuyant sur trois atouts majeurs :

- près de 29 000 collaborateurs - soit 23 700 en ETP⁽¹⁾ - et 2 246 agences principalement localisés dans les régions urbaines concentrant une part importante de la richesse nationale ;
- une offre complète et diversifiée de produits et de services, allant du support d'épargne à la gestion patrimoniale, en passant par les financements des entreprises et l'offre de moyens de paiement ;
- un dispositif multicanal performant et innovant : internet, téléphone et Agence Directe.

Plaçant le client au cœur de son dispositif, le réseau Société Générale a été reconnu Service client de l'année 2014 (Viseo Conseil, octobre 2013), et déploie une offre adaptée aux nouveaux besoins de ses clients. L'enseigne a fait de l'innovation un de ses axes de développement : le réseau Société Générale accueille environ 2,7 millions de clients mobiles et plus de 51 millions de connexions par mois aux services numériques. Il a ouvert sur Twitter le premier compte dédié à la relation bancaire qui garantit une réponse en moins de 30 minutes. Il a créé Paylib en partenariat avec BNPParibas et Banque Postale, un portefeuille électronique pour des paiements sécurisés en ligne, qui compte déjà plus de 140 000 utilisateurs dont 60 000 clients Société Générale après seulement 4 mois.

Avec près de 5,6 millions de comptes à vue, la clientèle de particuliers est une composante clé du portefeuille du réseau Société Générale. Grâce à des actions commerciales volontaristes, une offre attractive et des conseillers dédiés, la Banque de détail affiche plus de 50 000 nouveaux comptes de particuliers en 2013. Depuis 2008, Société Générale développe un dispositif commercial dédié à la clientèle patrimoniale au travers de la *joint-venture* conclue avec Société Générale Private Banking qui compte aujourd'hui 8 centres en France. En 2014, l'offre dédiée à cette clientèle sera étendue à un plus grand nombre de clients.

Les dépôts de la clientèle de particuliers ressortent à 74,3 Md EUR. Les encours de crédit accordés à la clientèle de particuliers s'établissent à 73 Md EUR et sont composés à hauteur de 90 % de crédits à l'habitat.

Le réseau Société Générale poursuit son engagement de soutien au financement de l'économie en continuant d'adapter son dispositif et son organisation aux besoins et contraintes de la clientèle commerciale.

(1) Effectif en Équivalent Temps Plein.

(2) À fin septembre 2013, parts de marché du Groupe, sources Société Générale, Banque de France et FFSA.

La progression du fonds de commerce illustre la pertinence de cette stratégie : avec la conquête de près de 418 nouvelles PME en 2013, le portefeuille compte plus de 91 000 entreprises à fin 2013. Le professionnalisme et la réactivité commerciale des conseillers de clientèle dédiés ont contribué à la construction d'une relation de proximité avec les clients.

La joint-venture (*Mid Cap Investment Banking*) avec la Banque de Financement et d'Investissement a pour mission principale d'accompagner le développement et d'accélérer la croissance des entreprises. L'équipe de 80 collaborateurs, dont une dizaine basée en province, est structurée en quatre métiers qui répondent à leurs besoins lors des différentes phases de leur évolution stratégique et patrimoniale : cela recouvre le financement de la croissance (financements d'acquisition, financements LBO) ; les fusions et acquisitions (croissance externe, cessions, augmentations de capital privées, évaluation) ; les marchés primaire actions et dette (introductions en Bourse, augmentations de capital ou quasi-capital, reclassements de blocs, offres publiques, émissions obligataires, placements privés de dette, titrisation, crédits syndiqués, etc.) ou encore le capital développement (prises de participations minoritaires dans des sociétés non cotées). Dans un contexte économique dégradé où les entreprises restent indécises face à l'avenir, les encours de la clientèle commerciale à fin 2013 s'élèvent à 42,2 Md EUR en dépôts et 59,6 Md à fin 2013 et 60,8 Md EUR en crédits en 2013.

Société Générale a également proposé des « prêts jeunes avenir ». Ces prêts, octroyés avec le concours actif des Caisses d'Allocations Familiales, sont destinés aux jeunes de 18 à 24 ans, pour financer les dépenses liées à un nouvel emploi. Depuis son lancement fin 2007, Société Générale a permis à plus de 2 500 jeunes entrants dans la vie active d'en bénéficier. L'enveloppe allouée par la Caisse des Dépôts a été totalement consommée dans le courant de l'année 2010, et n'a pas été renouvelée, ne permettant donc plus à Société Générale de distribuer ce type de concours. À fin décembre 2013, plus de 500 dossiers étaient encore en phase de remboursement avec un encours de 422 564 EUR.

Réseau Crédit du Nord

Le Groupe Crédit du Nord est constitué de 8 banques régionales (Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes, Tarneaud, Crédit du Nord et Société Marseillaise de Crédit) et d'une société de Bourse (Gilbert Dupont). Depuis plus de 160 ans, il développe une relation fondée sur la proximité, le professionnalisme et l'innovation. Les clients bénéficient des avantages d'une banque régionale et de ceux d'un Groupe à dimension nationale.

Animées par des conseillers connaissant parfaitement le tissu économique local, les banques du Groupe sont organisées comme de véritables PME dotées d'une très grande autonomie dans la gestion de leur activité. Celle-ci s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes des clients. Chaque banque s'attache à construire des liens individuels forts avec ses clients, pour faire de chacun d'eux le partenaire d'une relation confiante et pérenne.

Les 9 530 collaborateurs du Groupe Crédit du Nord et son réseau de 915 agences sont au service de 2,2 millions de clients particuliers, 228 000 clients professionnels et près de 84 000 entreprises et institutionnels.

La clientèle de professionnels constitue une priorité. Le réseau Crédit du Nord a ainsi mis en place un dispositif répondant aux besoins spécifiques de leurs métiers afin de les accompagner au quotidien et les conseiller dans leurs projets. Toutes les attentes des clients, qu'elles soient d'ordre privé ou professionnel, sont prises en compte au sein de la même agence et sous la responsabilité du même interlocuteur.

L'excellente qualité des relations, fondées sur l'écoute et le conseil, que construisent chaque jour les banques de ce réseau avec leurs clients, se reflète dans les études concurrentielles⁽¹⁾ menées par CSA auprès des clients des grands groupes bancaires français. [Réalisé au printemps 2013 auprès d'échantillons représentatifs, ces études ont positionné le Crédit du Nord à nouveau parmi les leaders sur ses trois marchés. La prochaine enquête aura lieu au printemps 2014]

Gilbert Dupont et la Banque de Financement et d'Investissement (*via Société Générale Mid Cap Investment Banking*) ont signé un accord de coopération dans le domaine des marchés de capitaux pour les clients PME de Société Générale dont la valorisation ou la capitalisation boursière est inférieure à 200 M EUR⁽²⁾. Les opérations visées par cette coopération sont les introductions en bourse, les augmentations de capital, les placements secondaires de titres ou encore les émissions d'obligations convertibles. Le premier, bénéficiant d'une forte présence historique et d'une expertise reconnue sur ce segment de marché, assurera la distribution des opérations tandis que le second en assurera la structuration. Par cet accord, le Groupe démontre sa volonté de promouvoir les synergies entre les métiers et confirme son engagement au service du financement de l'économie et des entreprises.

Boursorama

Créé en 1995, Boursorama est un acteur majeur de l'épargne en ligne en Europe avec près de 5,5 millions d'ordres exécutés au 31 décembre 2013, plus de 500 000 clients en France et un encours total d'épargne financière de 4,8 Md EUR à fin décembre 2013.

Le groupe Boursorama propose une gamme complète de produits et services bancaires qui s'appuie sur quatre piliers fondamentaux : la simplicité (ouvrir un compte en quelques « clics »), l'innovation (des outils exclusifs pour simplifier la gestion de l'argent tel que *MoneyCenter*, service gratuit de consolidation et gestion des comptes y compris de plusieurs banques, lancé en 2010 en France), la transparence (carte bleue gratuite et 15 types d'opérations sans frais) et la qualité (conseillers disponibles jusqu'à 22 h et transactions sécurisées).

Présent dans 4 pays (France, Allemagne, Royaume-Uni et Espagne), Boursorama se positionne comme :

- un acteur clé de la banque en ligne en France sous la marque Boursorama Banque grâce au site www.boursorama-banque.com qui offre une solution bancaire complète, innovante et performante allant des produits bancaires classiques (carte bleue, comptes épargne, prêt immobilier ou prêt personnel) aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en assurance-vie. En 2013, Boursorama Banque a été élue « meilleure banque en ligne » pour la deuxième année consécutive par L'Internaute.com, en mars 2013) ainsi que par Mieux Vivre Votre Argent (juin 2013) et Le Revenu (septembre 2013). Boursorama Banque a également été élue « banque la moins chère du marché » par

(1) Le baromètre concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle a été réalisé au printemps 2013 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous les marchés et sur plusieurs thèmes cités : satisfaction globale client, image, agence, produits et services.

(2) Hors secteurs technologie et biotech/medtech.

le magazine Capital et Le Monde Argent en février 2013 (selon le profil « cadre » du magazine Capital, et les profils « employé » et « cadre » du Monde Argent). Le succès de l'offre bancaire en ligne (la barre des 500 000 clients a été atteinte en décembre 2013) a été favorisé par l'audience du site boursorama.com : 1^{er} site d'actualités économiques et financières avec plus de 27 millions de visites et près de 257 millions de pages vues chaque mois (septembre 2013). boursorama.com, a été élu site préféré des internautes français dans la catégorie finance selon l'enquête *NetObserver*, Harris Interactive (juillet 2013).

- un acteur majeur du courtage et de l'épargne en ligne en Europe. Le groupe Boursorama propose à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome grâce à une gamme complète de produits et services d'épargne et un accès aux principales places financières internationales. Accessible en France sur le site www.boursorama.com, cette offre l'est également en Allemagne sur www.onvista-bank.de, en Espagne sur www.selftrade.es et au Royaume-Uni sur www.selftrade.co.uk.
- le leader de l'information financière en ligne en France et en Allemagne, avec les sites www.boursorama.com et www.onvista.de.

Global Transaction and Payment Services

Rattaché à la Banque de détail en France, GTPS (*Global Transaction & Payment Services*) est le spécialiste des paiements de la Société Générale et offre ses services à l'ensemble du Groupe et de ses réseaux de distribution.

Présent en France et dans 25 pays GTPS s'adresse à tous types de clientèle : particuliers, associations, professionnels et entreprises, institutions financières.

Avec plus de 1 247 collaborateurs, GTPS s'articule autour de deux activités :

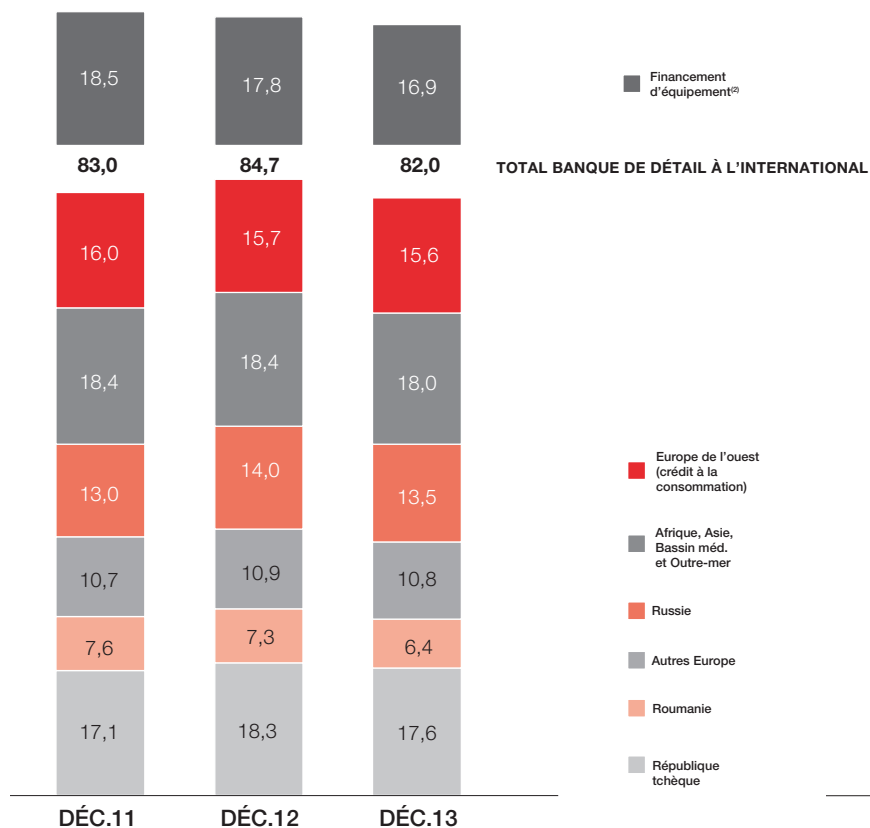
Global Transaction Banking (GTB) assure, en France et à l'international, la commercialisation d'une offre aux entreprises qui souhaitent un accompagnement dans la gestion de leurs flux (bancaires et commerciaux) et de leurs paiements. Cette offre regroupe les métiers suivants :

- gestion de trésorerie d'entreprises (*cash management*) ;
- financement du commerce international (*trade*) ;
- activités de *correspondent banking* ;
- affacturage ;
- service de change.

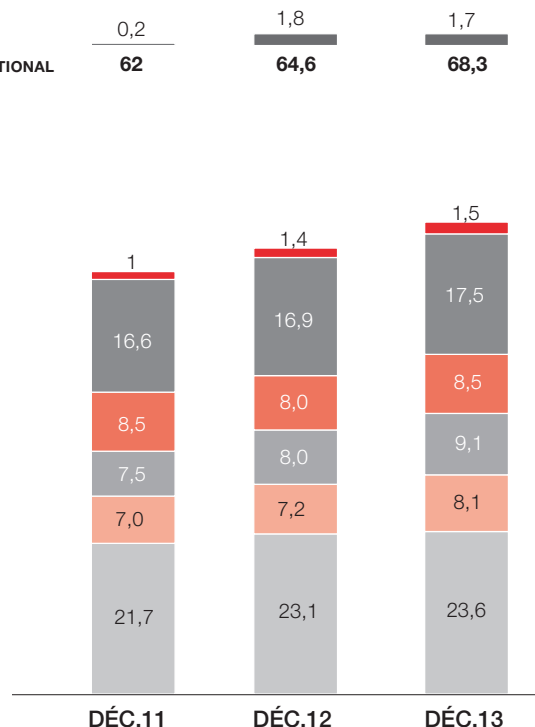
Global Payment Services (GPS) est en charge de la fonction de prestataire interne. Cette mission recouvre la conception des produits de paiement et de *cash management*, l'ingénierie des solutions bancaires (pilotage des projets et des évolutions du dispositif de traitement), la gestion des flux et le traitement des opérations.

BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX (IBFS)

ENCOURS DE CRÉDITS⁽¹⁾ (EN MD EUR)



ENCOURS DE DÉPÔTS⁽¹⁾ (EN MD EUR)



(1) Hors NSGB, Geniki, AVD et Belrosbank, cédées en 2012 et 2013

(2) Hors affacturage

L'année 2013 a vu le rapprochement du pôle Réseaux Internationaux avec le pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances. Le nouvel ensemble regroupe désormais les réseaux bancaires avec les activités de crédit à la consommation (organisés en trois zones géographiques : Europe, Russie, et Afrique, Asie, Bassin Méditerranéen et Outre-mer) et trois métiers spécialisés (activités d'assurances, location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnels).

Au travers de ce pôle, le Groupe a pour ambition de servir au mieux tous ses clients, particuliers ou entreprises, en veillant à s'adapter aux évolutions d'environnement économique et social, ainsi qu'accompagner le développement des clients du Groupe à l'international en tirant parti de la richesse de son dispositif présent dans des zones de croissance. La stratégie d'IBFS s'appuie sur le modèle relationnel de la Banque Universelle, la valorisation du fonds de commerce par une gamme de produits élargie ainsi que la diffusion et la combinaison des savoir-faire permettant de développer les revenus dans un souci constant d'optimisation de l'allocation des ressources rares et de maîtrise des risques.

Avec près de 80 000 collaborateurs et une présence dans 65 pays, IBFS a vocation à offrir une large gamme de produits et services à 30 millions de clients, particuliers, professionnels et entreprises (dont 1 million d'entreprises, et 8 millions d'assurés).

Fort de la complémentarité de ses expertises, IBFS dispose de positions solides et reconnues sur ses différents marchés.

Banque de détail à l'International

La Banque de détail à l'International allie désormais les services des réseaux bancaires à l'International et des activités du crédit à la consommation. L'offre de la banque universelle a ainsi été élargie et propose désormais des solutions de financements multi-produits aux clients particuliers et aux entreprises partenaires : financements affectés en concession automobile et en magasin, prêts personnels non affectés (à travers des réseaux de points-crédit, de prescripteurs ou via l'exploitation de fichiers qualifiés). Ainsi, les réseaux internationaux poursuivent leur politique de croissance et occupent aujourd'hui des positions de premier plan dans différentes zones d'implantation telles que l'Europe, la Russie, le Bassin méditerranéen ou encore l'Afrique subsaharienne. Ils contribuent au financement des économies des différentes régions dans lesquelles ils se développent. Ainsi le Groupe continuera d'appuyer le développement de ses activités sur ce dispositif géographique à potentiel et au sein duquel il bénéficie de positions solides :

EUROPE (HORS RUSSIE)

En **Europe de l'ouest**, où le Groupe est implanté en France, Allemagne et Italie, essentiellement dans des activités de crédit à la consommation, les encours de crédits sont stables sur l'année 2013 à 15,6 milliards d'euros dans un contexte de ralentissement économique. En financement automobile, grâce à la consolidation de son positionnement concurrentiel et le renforcement de ses partenariats avec les constructeurs, le métier se classe n° 2 en France et en Allemagne (Journal de l'Automobile, mai 2013).

En **République tchèque**, Komerční banka (KB) se positionne au 3^e rang des banques du pays en termes de taille de bilan, avec des encours de crédits de 17,6 milliards d'euros, près de 400 agences et 8 277 collaborateurs. Créée en 1990, KB, devenue une filiale de Société Générale en 2001, a développé ses activités de banque universelle destinées aux particuliers et a renforcé sa présence traditionnellement importante auprès des entreprises et des municipalités. Le Groupe KB propose également une gamme de crédits à la consommation avec ESSOX et des services de financements et d'investissement via une joint-venture avec SG CIB. Komerční banka est placée 2^e dans la catégorie meilleure banque en septembre 2013 (étude réalisée par Hospodářské Noviny, IBM, KPMG).

En **Roumanie**, BRD reste le premier réseau bancaire privé du pays, avec 883 agences et des parts de marché de l'ordre de 15 % en crédits et en dépôts. Le groupe Société Générale est devenu l'actionnaire principal de BRD en 1999 avec une participation à hauteur de 60,2 % en 2013. L'activité du Groupe BRD est organisée autour de 3 grandes lignes métiers : la Banque de détail BRD (particuliers, professionnels, PME), la Banque de financement et d'investissement via une joint-venture avec SG CIB et le crédit à la consommation avec BRD Finance. BRD a reçu le prix « *e-Mobile Banking* », pour son application bancaire mobile, MyBRD Mobile, lancée en novembre 2013 (Magazine e-Fin@nce, janvier 2014).

Autre Europe.

Société Générale est présent dans 13 pays, avec des positions concurrentielles fortes : en taille de bilan, la banque est 4^e en Serbie, 6^e en Croatie, 9^e en Bulgarie. Les encours de dépôts sont en forte croissance sur 2013 (14,7 %* à 9,1 milliards d'euros), les crédits sont en revanche stables à 10,8 milliards d'euros. En Slovaquie, la SKB a reçu la récompense « *Bank of the Year 2013* » par The Banker pour la troisième année consécutive (28 novembre 2013). En Pologne, Eurobank est en tête du classement sur le marché des « Applications Bancaires de poche 2013 » (Symetria, novembre 2013).

RUSSIE

Le groupe Rosbank représente en Russie le 1^{er} groupe bancaire à capitaux étrangers, troisième réseau bancaire du pays par le nombre d'agences et premier réseau privé par les encours de crédit aux particuliers. Ce socle de banque universelle couvre tous les marchés de particuliers et d'entreprises en s'appuyant sur l'expertise d'entités spécialisées (crédit à la consommation avec Rusfinance Bank, crédit immobilier avec DeltaCredit Bank, crédit-bail avec Rosbank Leasing, ainsi que les activités de financement et d'investissement via une joint-venture avec SG CIB). En 2013, le Groupe a racheté la participation de VTB à hauteur de 10 % dans Rosbank. Avec cette acquisition qui porte sa participation à 92,4 % du capital de Rosbank, le Groupe renforce son engagement sur le marché russe. DeltaCredit Bank se classe quatrième par le nombre de crédits immobiliers accordés aux

ménages russes. Par ailleurs, le groupe Rosbank est n° 1 en matière de production de financement automobile en Russie.

Au total, l'ensemble SG Russie, composé des entités Rosbank, DeltaCredit Bank, Rusfinance Bank, Société Générale Insurance, ALD Automotive et de leurs filiales consolidées, contribue à hauteur de 165 millions d'euros au résultat net part du Groupe en 2013.

BASSIN MÉDITERRANÉEN, AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET OUTRE-MER

Dans le **Bassin méditerranéen**, le Groupe est présent au Maroc depuis 1962, au Liban (1969), en Algérie (1999) et en Tunisie (2002), ainsi qu'en Jordanie et Chypre, acquis en 2010 par Société Générale de Banque au Liban. Au total ce dispositif compte 718 agences et un fonds de commerce de plus de 2,2 millions de clients. Au 31 décembre 2013, les encours de dépôts des implantations s'élèvent à 8,1 milliards d'euros et les encours de crédits à 9,0 milliards d'euros, essentiellement portés par les filiales au Maroc où le Groupe occupe la position de 4^e banque privée par le total de bilan et 2^e pour le crédit à la consommation.

En **Afrique subsaharienne** le Groupe bénéficie d'une présence historique dans 12 pays importants avec des positions locales fortes, notamment en Côte d'Ivoire (*leader* par les crédits et les dépôts) et au Sénégal (2^e par les crédits et les dépôts) et Cameroun (1^{er} banques par les encours de crédits). Le dispositif du Groupe dans cette zone a enregistré une croissance soutenue du fonds de commerce (8 % du portefeuille clients sur l'année 2013) et de son réseau d'agences (+11 agences sur 1 an, portant le nombre total d'agences à 286 en 2013).

Services Financiers aux entreprises et Assurances

Les Services Financiers aux entreprises et Assurances regroupent un ensemble des métiers capables de répondre aux besoins spécifiques des particuliers, professionnels et entreprises en France et à l'international. Ils proposent des solutions d'assurance (Société Générale Insurance), des solutions de financement et de gestion pour les flottes automobiles (ALD Automotive) et des solutions de financement pour les ventes et les équipements des professionnels (Société Générale Equipment Finance).

Ces trois métiers sont des métiers de spécialistes, complémentaires de la banque universelle avec laquelle ils mettent en œuvre de nombreuses synergies, tout en diversifiant leurs réseaux de distribution notamment au travers de partenariats et d'accords avec des prescripteurs.

En 2013, les métiers des Services Financiers aux entreprises et Assurances ont encore démontré leur dynamisme et la solidité de leur modèle. Leur rentabilité s'est améliorée de façon significative, atteignant un niveau record en termes de contribution au résultat net part du Groupe.

ASSURANCES (SGI)

Société Générale Insurance, la ligne métier Assurances du groupe Société Générale, couvre les besoins de la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises du Groupe en matière d'assurance-vie épargne, d'épargne retraite, d'assurance santé, de protection des personnes et d'assurance dommages aux biens.

(1) Effectifs hors personnel intérimaire, en ETP.

Le métier emploie plus de 1 700⁽¹⁾ collaborateurs dans 16 pays.

Selon un modèle de bancassurance intégrée, les compagnies d'assurance-vie et dommages de Société Générale Insurance mettent à la disposition des réseaux du Groupe, en France et à l'international, une gamme complète de produits et de services d'assurance autour de 6 familles de produits : assurance-vie épargne, assurance épargne retraite, prévoyance individuelle (dont assurance santé), assurance des emprunteurs et prévoyance collective, assurances dommages et risques divers. En 2013, Société Générale Insurance a consolidé son positionnement en assurance-vie épargne sur l'ensemble de ses marchés avec un niveau d'encours historique de 84 Md EUR, tout en accélérant le développement de ses activités de protection (prévoyance et assurance-dommages), dont le chiffre d'affaires ressort en forte croissance en France et à l'international.

Société Générale Insurance a poursuivi le développement des synergies avec les réseaux de distribution du Groupe en France et à l'international : Société Générale Insurance est notamment devenu le principal assureur partenaire d'Eurobank en Pologne. Par ailleurs, le métier a élargi sa gamme de produits avec le lancement d'une nouvelle activité d'assurance complémentaire santé en France pour la clientèle de particuliers et professionnels du groupe Société Générale.

Société Générale Insurance porte une attention constante à la satisfaction des clients comme en témoigne la régularité des récompenses attribuées au métier Assurances par la presse spécialisée pour la qualité de ses produits et de ses services à la clientèle. Parmi ces distinctions, Komerční Pojistovna en République tchèque, a reçu la récompense de la « compagnie d'assurance-vie la plus proche de ses clients » en 2013 et a également été reconnue comme la seconde meilleure compagnie-vie du marché cette année (décernée par le quotidien Hospodářské Noviny, septembre 2013). En France, Sogecap, Sogessur, et Oradéa-Vie sont certifiées ISO 9001 pour l'ensemble des processus de gestion et des services à la clientèle.

LOCATION LONGUE DURÉE ET GESTION DE FLOTTES DE VÉHICULES (ALD)

ALD Automotive propose des solutions de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles pour des entreprises de toutes tailles, aussi bien sur des marchés locaux qu'à l'international. L'activité rassemble les avantages financiers de la location opérationnelle avec un panel complet de services de qualité, comprenant notamment la maintenance, la gestion des pneus, la consommation de carburant, l'assurance et le remplacement des véhicules.

ALD Automotive bénéficie d'une large couverture géographique, à travers une présence dans 37 pays situés sur quatre continents, d'une expertise unique sur les marchés des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), ainsi que des partenariats avec Wheels, Inc. en Amérique du Nord et FleetPartners en Australie et Nouvelle-Zélande. L'entité occupe depuis plusieurs années le 2^e rang européen et le 3^e rang mondial en location longue durée de véhicules.

À fin 2013, ALD Automotive a dépassé le seuil du million de véhicules gérés. Pour la sixième année consécutive, ALD Automotive France remporte le prix « Élu service client de l'année 2014 » (Étude Inference Operations - Viséo Conseil réalisée sur mai/juillet) sur le marché de la Location Longue Durée.

FINANCEMENT DES VENTES ET DES BIENS D'ÉQUIPEMENT PROFESSIONNELS (SGEF)

Société Générale Equipment Finance est spécialisé dans le financement des ventes et des biens d'équipement professionnel. L'activité s'effectue grâce à des partenaires prescripteurs (constructeurs et distributeurs de biens d'équipement professionnel), les réseaux bancaires ou en direct. Société Générale Equipment Finance développe son expertise dans trois grands secteurs : Transport, Équipements Industriels et High-Tech.

N° 1 en Europe et n° 5 dans le monde, SGEF est implanté dans 23 pays, emploie plus de 2 500⁽¹⁾ collaborateurs, gère un portefeuille de 17,6 Md EUR d'encours, avec une forte diversité de clientèle allant des grandes entreprises internationales aux PME, alliée à une offre variée de produits (*leasing* financier, crédit, location, rachat de créances...) et de services (assurances, location de camions avec services).

En 2013, SGEF a renforcé ses positions compétitives et ses relations fortes avec ses partenaires vendors internationaux.

Souvent primé par l'industrie de *leasing*, Société Générale Equipment Finance a été reconnu pour la deuxième année consécutive en tant que « *SME Champion of the Year* » lors de la cérémonie des *Leasing Life Awards*, le 6 décembre 2013 à Berlin.

(1) Effectifs hors personnel intérimaire, en ETP.

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS (GBIS)

Société Générale *Global Banking & Investor Solutions* (GBIS) est la banque dédiée à la grande clientèle et aux solutions investisseurs.

Partie intégrante du groupe Société Générale, le pilier GBIS, créé en septembre 2013, compte près de 18 000⁽¹⁾ collaborateurs répartis sur 36 pays et regroupe au plan mondial les activités de Banque de Financement et d'Investissement, de Gestion d'Actifs et Banque Privée et de Métier Titres et Courtage.

GBIS est un moteur de croissance fort pour le Groupe et constitue un pilier clé de son modèle de banque universelle. Au cœur des flux économiques entre émetteurs et investisseurs, le pôle GBIS accompagne dans la durée les entreprises, les institutions financières, le secteur public, gestionnaires de patrimoine et clients privés en leur proposant une offre de services variés apportant des solutions intégrées et adaptées à leurs besoins spécifiques.

Banque de Financement et d'Investissement

Société Générale *Corporate & Investment Banking* (SG CIB) est la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale. Avec près de 10 500⁽¹⁾ collaborateurs répartis dans 31 pays, SG CIB est présent sur les principales places financières dans les régions d'intervention du Groupe, avec une large couverture européenne et des représentations sur les zones Europe centrale et orientale, Moyen-Orient, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique. La ligne-métier propose à ses clients des solutions financières sur mesure associant innovation, conseil et qualité d'exécution dans trois domaines d'expertise : banque d'investissement, financements et activités de marché.

- SG CIB offre à ses clients émetteurs (grandes sociétés, institutions financières, souverains ou secteur public), des conseils stratégiques dans le cadre de leur développement et un accès aux marchés de capitaux pour financer ce développement ;
- SG CIB s'adresse également aux investisseurs qui gèrent de l'épargne à investir avec des objectifs de rendement et de risque définis. Qu'ils soient gestionnaires d'actifs, fonds de pensions, caisses de retraite, « *family offices* », « *hedge funds* », fonds souverains, organismes publics, banques privées, compagnies d'assurance ou distributeurs, la banque leur fournit un accès global aux marchés actions, taux, crédit, changes, matières premières, gestion alternative ainsi qu'une offre unique de solutions et de conseils *cross asset*, s'appuyant sur une expertise marchés de premier plan.

L'ambition du pôle est de se situer parmi les premières banques de financement et d'investissement de la zone euro, en s'appuyant sur un modèle équilibré entre métiers et régions, tout en poursuivant la transformation de son modèle afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et son profil de risque avec, pour principal objectif, de toujours mieux servir ses clients. Dans un environnement très concurrentiel, SG CIB a maintenu sa part de marché sur l'ensemble du secteur à 3,6 %⁽²⁾ sur 2013 (sur la base des revenus du panel de 14 banques).

Afin de renforcer ses positions et de favoriser les ventes croisées, SG CIB organise ses domaines d'expertise autour de deux métiers :

- **Activités de marché** regroupe en une plateforme unique et mondiale les activités de marchés « Actions » et « Taux, Changes et Matières premières », offrant ainsi une vision multi-produits et des solutions *cross asset* optimisées ; **Financement et Conseil** intègre les activités de couverture stratégique des grands clients, de conseil en fusions et acquisitions, ainsi que les activités de banque de financement (financements structurés, financements « vanille », solutions de levée de capitaux - dettes ou actions, d'ingénierie financière et de couverture pour les émetteurs).

ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Afin d'accompagner ses clients dans un environnement où les marchés financiers sont de plus en plus interconnectés, SG CIB a regroupé ses experts – ingénieurs, vendeurs, opérateurs de marché et spécialistes conseils – au sein d'une plateforme intégrée permettant un accès global aux marchés actions, taux, crédit, changes, matières premières et à la gestion alternative. Les experts de SG CIB s'appuient sur cette plateforme pour proposer des solutions sur mesure, adaptées aux besoins et risques spécifiques de chaque client pour chacun des sous-jacents.

ACTIONS

La présence historique de SG CIB sur tous les grands marchés actions du monde, primaires et secondaires, et une tradition d'innovation de longue date lui confèrent une position de leader sur une gamme complète de solutions variées couvrant l'ensemble des activités cash, dérivés et recherche actions.

- Les dérivés actions constituent l'un des pôles d'excellence de SG CIB ; récompensée depuis plusieurs années, son expertise est reconnue tant par la profession que par ses clients. Cette année encore et pour la huitième fois en huit ans, SG CIB a été classé première sur les métiers actions (classements « Risk Interdealer Rankings 2013 »). Le *leadership* de la banque en la matière s'illustre également en terme d'innovation en ayant été reconnue « banque la plus innovante en produits structurés en 2013 » (The Banker 2013). SG CIB conserve des positions de premier plan sur les activités de flux : avec une part de marché en hausse à 13,1 % fin 2013, la banque est le premier acteur mondial sur les *warrants*. Il maintient aussi son troisième rang sur le marché européen des *ETF* (*Exchange Traded Funds*), avec une part de marché de 11,2 %.
- Lyxor Asset Management, filiale à 100 % de Société Générale, dispose d'un large éventail de produits et de services d'investissement innovants et performants permettant de proposer des solutions de gestion structurée, indicielle et alternative. En 2013, la plateforme de compte gérée de Lyxor s'est vue récompenser neuf fois par les principales publications *Hedge Funds* dont le titre de « Meilleure plateforme de comptes gérés » (dont The Hedge Fund Journal, janvier 2013 ; HedgeWeek, mars 2013 ; HFMWeek, avril 2013 ; Hedge Funds Review, novembre 2013). Au 31 décembre 2013, les actifs gérés par Lyxor s'élèvent à 80 Md EUR.

En 2014, les activités de Lyxor Asset Management seront rattachées à celles de la ligne métier Gestion d'Actifs et Banque Privée.

(1) Effectifs hors personnel intérimaire, en ETP.

(2) Sur la base des revenus hors éléments non-récurrents. Panel composé de JP Morgan, Citibank, Goldman Sachs, Morgan Stanley, Bank of America, Nomura, Deutsche Bank, UBS, Crédit Suisse, Barclays Capital, HSBC, BNP Paribas, CA CIB, SG CIB.

TAUX, CHANGES ET MATIÈRES PREMIÈRES

Les activités de *fixed income* couvrent une gamme exhaustive de produits et services, permettant d'assurer la liquidité, la tarification et la couverture des risques sur les activités de taux, changes et matières premières des clients de SG CIB.

- Taux et changes: basées à Londres, Paris, Madrid et Milan, mais aussi aux États-Unis et en Asie-Pacifique, les équipes taux et changes proposent un large éventail de produits de flux et de produits dérivés. Elles apportent aux clients de Société Générale des solutions personnalisées aux besoins de gestion actif-passif, de gestion du risque et d'optimisation des revenus, et sont régulièrement récompensées. SG CIB s'est de nouveau illustré dans ce domaine en 2013 en obtenant la première place sur les « prêts/emprunts de titres en euro » (classements Risk Interdealer, décembre 2013), et en étant nommé meilleur fournisseur de produits de Change de la Communauté Économique Européenne (Global Finance, décembre 2013).
- Matières premières: fort de plus de vingt ans d'expérience, SG CIB est un acteur significatif sur les marchés de l'énergie (pétrole, produits raffinés, gaz naturel, charbon, émissions de carbone, gaz naturel liquéfié, etc.), des métaux (de base et précieux) et a développé une offre matières premières agricoles à destination des producteurs. SG CIB est actif auprès des entreprises et des investisseurs institutionnels et leur apporte des solutions de couverture et d'investissement. En qualité de membre de 1^{re} catégorie du London Metal Exchange, SG CIB offre également des services de compensation et d'exécution pour les contrats futurs et options. En 2013, SG CIB a été reconnu « meilleur établissement de l'année sur les matières premières et en particulier les métaux de base, le pétrole et les produits indiciels » (Risk & Energy Risk commodities ranking, 2013).

Par ailleurs, SG CIB continue de se développer et a constitué une équipe de recherche *Cross Asset*, composée d'analystes répartis dans le monde entier, qui réalise de nombreuses études thématiques et multi-produits, portant sur toutes les classes d'actifs. Ces travaux, qui facilitent l'interprétation des tendances de marchés et leur traduction en stratégies, sont un excellent outil d'aide à la décision à destination des investisseurs, et sont à ce titre régulièrement primés. En 2013, Société Générale a ainsi été nommé n° 1 en « Idée de trade » et « Stratégie de crédit » en recherche « *Fixed Income* » (Euromoney, 2013).

FINANCEMENT ET CONSEIL

Le métier Financement et Conseil regroupe les activités de « *Coverage & Investment Banking* » et les activités de Banque de Financement.

BANQUE D'INVESTISSEMENT (COVERAGE & INVESTMENT BANKING)

Les équipes de « *Coverage & Investment Banking* » proposent à leurs clients, entreprises, institutions financières ou secteur public, une approche intégrée, globale et sur mesure, reposant sur :

- des services de conseil en stratégie étendus, couvrant les fusions et acquisitions, les structurations d'introductions en bourse, ou encore les restructurations de dette et de capital et la gestion actif-passif, et ;
- un accès à des solutions de levée de capitaux optimisées, grâce notamment à la joint-venture avec la Banque de Financement et les Activités de Marchés.

BANQUE DE FINANCEMENT (GLOBAL FINANCE)

S'appuyant sur une expertise mondiale et une connaissance sectorielle, les équipes de la Banque de Financement - ou « *Global Finance* » - proposent aux clients émetteurs une offre complète et des solutions intégrées dans trois domaines clés : levée de capitaux, financements structurés et couverture stratégique du risque de taux, change et inflation.

Les solutions de levée de capitaux, dette ou actions, proposées par SG CIB, reposent sur sa capacité à offrir aux émetteurs un accès à l'ensemble des marchés mondiaux ainsi qu'à élaborer des solutions innovantes de financements stratégiques et d'acquisition ou de financement à effet de levier.

SG CIB occupe une position de premier plan sur les marchés de capitaux actions (n° 2 des « émissions actions et de produits actions en France » selon Thomson Reuters, décembre 2013).

SG CIB met à disposition de ses clients son expertise mondiale reconnue en financements structurés dans de nombreux secteurs d'activité : ressources naturelles et énergie, commerce international, infrastructures et actifs. Dans un contexte de désintermédiation accrue et en vue des nouvelles réglementations à venir, SG CIB a engagé son repositionnement avec notamment le renforcement de ses capacités de distribution et la réduction des activités faiblement génératrices de synergies.

Le déploiement du modèle « *Originate to Distribute* » se poursuit avec des transactions significatives telles que l'émission des premiers *Project Bonds* sponsorisées par la Banque européenne d'investissement, de *Project Bonds* finançant une rocade à Marseille, le financement d'un Airbus A-380 pour Thai Airways ou le placement privé des obligations Steria. Le Groupe a également mis en place un partenariat avec Amundi pour le financement des entreprises françaises. En 2013, Global Trade Review a décerné à SG CIB le titre de « Meilleure banque en financement export », et la revue Trade Finance a désigné SG CIB « Meilleure banque de financement matières premières » pour la 5^e année consécutive.

ACTIFS GÉRÉS EN EXTINCTION

Des actifs rendus illiquides dans le contexte de la crise de crédit en raison de leur nature (certains CDO (*Collateralised Debt Obligations*) de RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*), RMBS, CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) et autres ABS (*Asset Backed Securities*) européens, américains émis entre 2008-2009, ou australiens...) ou de leur structure (actifs couverts par des monolines, dérivés de crédit exotiques...) ne sont plus en ligne avec les objectifs stratégiques et le profil de risque de la banque. Identifiés dès 2008, ils ont été regroupés et confiés à une équipe dédiée, en charge de les gérer en extinction, en conformité avec l'objectif de réduction du risque et de réallocation des ressources vers les activités stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement. Cette équipe fait l'objet d'une gouvernance spécifique permettant d'optimiser les interactions entre la direction de la Banque de Financement et d'Investissement, la Direction des risques et la Direction financière.

À fin 2013, la part *non-investment grade* de ce portefeuille n'est plus que de 0,7 Md EUR contre 3,1 Md EUR à fin 2012. L'encours total a été réduit de 8,8 Md EUR à fin 2012 à 5,1 Md EUR à fin 2013.

Gestion d'Actifs et Banque Privée

Cette ligne-métier regroupe la Gestion d'Actifs avec Amundi et la Banque Privée avec Société Générale Private Banking.

Fin 2013, les encours d'actifs sous gestion de la ligne métier, sans prise en compte des actifs gérés par Lyxor Asset Management (filiale consolidée au sein de la ligne-métier Activités de Marché de la Banque de Financement et d'Investissement), ni des avoirs des clients gérés directement par la Banque de détail en France, s'élevaient à 84 Md EUR pour la Banque Privée.

GESTION D'ACTIFS

Depuis la cession de TCW en 2013, la Gestion d'Actifs de Société Générale s'exerce principalement au travers d'Amundi dont il détient aujourd'hui 25 %, les 75 % restant étant détenus par Crédit Agricole S.A. (la part détenue par Société Générale devrait se réduire à 20 % en 2014 Cf. infra, Courtage).

La structure offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises. Amundi propose des solutions d'épargne en réponse aux besoins de plus de 100 millions de clients particuliers à travers le monde et construit pour les clients institutionnels des produits sur mesure, performants et innovants, adaptés à leur activité et profil de risque. Bénéficiant du soutien de deux grands groupes bancaires, Crédit Agricole et Société Générale, Amundi se place au 1^{er} rang en Europe et parmi les 9 premiers acteurs mondiaux de l'asset management (Classement IPE « *Top 400 Global Asset Managers active in the European market place* » publié en juin 2013, données à décembre 2012), avec plus de 777 Md EUR d'actifs sous gestion au 31 décembre 2013.

BANQUE PRIVÉE

Parmi les leaders de la Banque Privée dans le monde, Société Générale Private Banking offrait jusqu'à présent des services de gestion de fortune à une clientèle fortunée disposant d'avoirs financiers de plus de 1 M EUR, grâce à l'expertise de ses équipes spécialisées en ingénierie patrimoniale, en conseil en investissement et financiers. Dès janvier 2014 Société Générale fait évoluer en profondeur son modèle relationnel de Banque Privée en France en étendant son offre à l'ensemble de sa clientèle de particuliers disposant d'avoirs financiers supérieurs à 500 000,00 euros.

Société Générale Private Banking regroupe près de 2 400⁽¹⁾ collaborateurs, et totalise 84 Md EUR d'actifs sous gestion au 31 décembre 2013.

Le dispositif de Société Générale Private Banking s'étend sur 11 pays. Il s'est renforcé ces dernières années en France et au Royaume-Uni avec l'ouverture de centres régionaux dédiés aux clients particuliers fortunés. Il est également présent dans les zones à fort dynamisme notamment au Moyen-Orient et s'emploie à capter la clientèle émergente par la mise en place d'équipes dédiées notamment à la clientèle russe, latino-américaine, arabe, indienne et africaine.

Par ailleurs, des synergies avec l'ensemble des autres lignes-métiers du Groupe, que ce soit avec la Banque de détail en France et la Banque et Services Financiers Internationaux ou la Banque de Financement et d'Investissement et le métier Titres ont été mises en place.

Le 24 juillet 2013, le Groupe a confirmé la cession de sa filiale au Japon à Sumitomo Mitsui Banking Corporation (SMBC). Cette transaction a permis de contribuer aux efforts de simplification du dispositif de Banque Privée et de concentrer son développement sur les marchés où il est le mieux positionné et pour continuer de croître, compte tenu de ses forces et avantages compétitifs.

Le savoir-faire et l'expertise de ses équipes font de Société Générale Private Banking un acteur majeur de la gestion de fortune, mondialement reconnu. Il a ainsi été désigné en 2013 "Meilleure Banque Privée pour ses services d'ingénierie patrimoniale et de trusts" (Private Banker International), "Meilleure Banque Privée en Europe pour ses équipes d'ingénierie patrimoniale (WealthBriefing), "Meilleure Banque Privée pour son offre de produits structurés en Europe" pour la 9^e année consécutive (Euromoney). La Banque Privée a aussi obtenu les titres de "Meilleure Banque Privée en France" (Euromoney), "Meilleure Banque Privée à Monaco" (Euromoney) et de "Meilleure Banque Privée au Royaume Uni" (FT/Investors Chronicle).

Métier Titres et Courtage

Au 31 décembre 2013, la ligne-métier Métier Titres et Courtage enregistrait des revenus s'élevant à 945 M EUR pour l'ensemble de l'année.

MÉTIER TITRES

Présent dans 18 implantations dans le monde avec près de 3 500⁽¹⁾ collaborateurs, Société Générale Securities Services (SGSS) offre une gamme complète de services à la pointe des dernières évolutions des marchés financiers et de la réglementation, qui comprend :

- l'activité de services de compensation, alliant le traitement sophistiqué et flexible des solutions de sous-traitance back-office titres avec une offre de compensation leader sur le marché ;
- l'activité de conservation et de banque dépositaire, qui permet aux intermédiaires financiers (banques commerciales et privées, courtiers et banques d'investissement, global custodians) et aux investisseurs institutionnels (gestionnaires d'actifs, assureurs et mutuelles, caisses de retraite et fonds de pension, institutions nationales et supranationales) de bénéficier des prestations de conservation locale et internationale, couvrant toutes les classes d'actifs ;
- les services d'administration de fonds et d'asset servicing gèrent les opérations de valorisation et de middle office de produits dérivés complexes (de gré à gré et structurés), ainsi que le calcul de la performance et du risque des portefeuilles pour des promoteurs d'Organismes de Placement Collectif (OPC), des sociétés de gestion d'actifs financiers et d'investissement, des banques et investisseurs institutionnels ;
- les services aux émetteurs, comprenant notamment l'administration de plan de stock-options, d'actionariat salarié ou d'attribution d'actions gratuites, la gestion de comptes nominatifs, les services financiers, l'organisation d'assemblées générales ;
- les services de gestion de la liquidité (cash et titres) fournissent des solutions d'optimisation des flux allant du prêt-emprunt de titres à la couverture du risque de change ; les activités d'agent de transfert, depuis deux centres situés à Luxembourg et à Dublin, offrent toute une gamme de services de support à la distribution de fonds dédiés à la clientèle institutionnelle et privée.

(1) Effectifs hors personnel intérimaire, en ETP.

Avec 3 545 Md EUR d'actifs conservés à fin décembre 2013, SGSS se classe au 8^e rang des conservateurs mondiaux et au 2^e rang européen. Il offre en outre ses services de dépositaire à plus de 3 200 OPC et assure la valorisation de plus de 4 000 OPC pour 494 Md EUR d'actifs administrés en Europe.

SGSS confirme l'expertise de ses équipes en étant nommé « sous dépositaire de fonds de l'année 2013 en Europe de l'Est » par Custody Risk magazine et en recevant le prix « *Europe, Middle East and Africa Lender* » lors de la cérémonie 2013 *Equity Lending Awards* organisée par le magazine Global Investor/ISF.

Par ailleurs, dans un contexte de mutation structurelle, Société Générale Securities Services (SGSS) a engagé un plan de développement et de compétitivité pour redynamiser l'approche commerciale sur l'ensemble des métiers et se renforcer sur ses géographies cœurs en Europe de l'Ouest.

COURTAGE

Newedge, *joint-venture* codétenue à 50/50 par Société Générale et Crédit Agricole CIB, est née de la fusion de deux spécialistes du courtage, Fimat et Calyon Financial. Newedge propose à ses clients une gamme très étendue et innovante de services de compensation et d'exécution de contrats dérivés cotés (sur produits financiers et matières premières) et de gré à gré (de taux, change, actions et indices, et matières premières).

Avec une présence forte en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, Newedge offre à ses clients un point d'entrée unique pour un

accès à plus de 85 places financières dans le monde. Cette large présence internationale permet à Newedge de traiter des volumes très importants et de se positionner comme premier acteur des *Futures Commission Merchants* aux États-Unis en 2013.

Le 7 novembre 2013, Société Générale est entré en négociations exclusives avec Crédit Agricole afin d'acquérir sa participation de 50 % dans le capital de Newedge, portant ainsi la détention de Société Générale à 100 %. En ligne avec la stratégie de Société Générale qui consiste à renforcer ses activités cœur et développer les synergies, l'acquisition complète de Newedge constituerait un développement clé dans le domaine des activités de marchés, notamment dans la perspective des évolutions réglementaires qui s'orientent vers une compensation plus centralisée des produits de gré à gré. La combinaison des deux plates-formes complémentaires apporterait une nouvelle dimension au pôle Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs de Société Générale, en matière d'offre clients et de présence géographique, tout en favorisant davantage de synergies.

La vente concomitante à Crédit Agricole de 5 % du capital d'Amundi, leur société commune de gestion d'actifs, réduirait la participation de Société Générale à 20 %. Cette cession serait sans effet sur la structure de gouvernance de la société. Amundi demeurerait le fournisseur de référence de solutions d'épargne et d'investissement pour les réseaux de banque de détail de Société Générale.

2

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

1. Présentation des principales activités de Société Générale.....	22	6. Politique financière.....	51
2. Activité et résultats du Groupe.....	24	Capitaux propres du Groupe	51
Analyse du compte de résultat consolidé	24	Pilotage du capital	51
3. Activité et résultats des métiers.....	27	Situation d'endettement du Groupe	52
Définitions	27	Notations long terme, court terme et évolutions au cours de l'exercice	53
Résultats par métier	29	7. Principaux investissements et cessions effectués.....	54
Banque de détail en France.....	29	8. Acquisitions en cours et contrats importants.....	55
Banque de détail et Services Financiers Internationaux.....	31	9. Propriétés immobilières et équipements.....	55
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.....	36	10. Rapport Pilier 3.....	56
Hors pôles	41	11. Événements postérieurs à la clôture.....	56
Notes méthodologiques.....	42	12. Évolutions récentes et perspectives.....	57
4. Nouveaux produits ou services importants lancés.....	46		
5. Analyse du bilan consolidé.....	49		
Principales évolutions du périmètre de consolidation	50		
Variations sur les postes significatifs du bilan consolidé	50		

1. PRÉSENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE					
Banque de détail en France		Banque de détail et Services Financiers Internationaux			
FRANCE					
› Société Générale*		› Banque de Polynésie	72,1 %	› Groupe CGL	99,9 %
› Groupe Crédit du Nord	100 %	› Société Générale Calédonienne de Banque	90,1 %	› Groupe Sogécap	100 %
› Compagnie Générale d'Affecturage	100 %	› Banque Française Commerciale Océan Indien	50,0 %	› Sogessur	100 %
› Sogéfinancement	100 %	› SG de Banque aux Antilles	100 %	› Temsys	100 %
› Sogéfinmur	100 %	› Groupe Franfinance	100 %	› La Banque Postale Financement	35,0 %
› Sogelease France	100 %				
› Sogébail	63,8 %				
› Groupe Boursorama	57,2 %				
› SG Services	100 %				
› SG Capital Développement	100 %				
› Généfimm Holding	100 %				
› Généfim	100 %				
› Sogéprom	100 %				
› Éléaparts	100 %				
EUROPE					
› SG Factoring SPA <i>Italie</i>	100 %	› SKB Banka <i>Slovénie</i>	99,7 %	› SG Banka <i>SRBIJA Serbie</i>	100 %
		› BRD-Groupe <i>SG Roumanie</i>	60,2 %	› Société Générale Banka <i>Monténégro</i>	90,6 %
		› SG Express Bank <i>Bulgarie</i>	99,7 %	› Groupe Rosbank <i>Russie</i>	92,4 %
		› Komerčni Banka A.S. (KB) (CZK) <i>République Tchèque</i>	60,7 %	› SG-Splitska Bank <i>Croatie</i>	100 %
		› Ohridska Banka <i>Macédoine</i>	72,7 %	› Bank Republic <i>Georgie</i>	93,6 %
		› Groupe ALD <i>International</i>	100 %	› Mobiasbanca <i>Moldavie</i>	87,9 %
		› Groupe GEFA Bank <i>Allemagne</i>	100 %	› Banka Société Générale <i>Albanie</i>	88,6 %
		› Groupe Fidelity Spa <i>Italie</i>	100 %	› Hanseatic Bank <i>Allemagne</i>	75,0 %
		› Groupe SG Equipment Finance	100 %	› Groupe SG Consumer Finance	100 %
		› Eurobank <i>Pologne</i>	99,5 %		
AFRIQUE - MÉDITERRANÉE					
		› SG Marocaine de Banques	56,9 %	› SG de Banques au Bénin	80,0 %
		› SG de Banques en Côte d'Ivoire	73,2 %	› Société Générale Ghana Limited	52,2 %
		› Union Internationale de Banque <i>Tunisie</i>	57,2 %	› Société Générale Mauritanie	91,0 %
		› SG de Banques au Cameroun	58,1 %	› BFV SG <i>Madagascar</i>	70,0 %
		› SG de Banque au Liban	16,8 %	› SG de Banques au Sénégal	64,9 %
		› SG de Banque en Guinée	57,9 %	› SG Algérie	100 %
		› La Marocaine Vie	100 %	› SG de Banque en Guinée Equatoriale	57,2 %
		› SG Congo	87,0 %	› SG Tchad	66,2 %
		› Eqdom <i>Maroc</i>	53,7 %	› Société Générale Burkina Faso	52,6 %
AMÉRIQUE					
		› Banco Cacique S.A. <i>Brésil</i>	100 %		
		› Banco Pecunia <i>Brésil</i>	100 %		
		› SG Equipment Finance SA Arrendamento Mercantil <i>Brésil</i>	100 %		
		› SG Equipment Finance <i>USA</i>	100 %		
ASIE - AUSTRALIE					
		› SG Mumbai <i>Inde</i>	100 %		
		› SG Leasing and Renting Co Ltd <i>Chine</i>	100 %		
		› Société Générale* Succursale de : <i>Sydney Australie</i>			

* Société-mère

(1) Filiale de SGBT Luxembourg.

(2) Outre ses activités relatives à la Banque Privée, Société Générale Bank & Trust Luxembourg conduit également des activités commerciales en direction des entreprises relevant tant des métiers de Banque de détail que de Banque de Financement et d'Investissement.

Remarques :

- Les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la filiale détenue.
- Les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

FRANCE

› Société Générale*		› Société Générale*	
› Newedge Group	50 %	› CALIF	100 %
› Parel	100 %	› SG Securities (Paris) SAS	100 %
› SGSS France	100 %	› Lyxor Asset Management	100 %
› Amundi Group	25 %	› SG Option Europe	100 %
		› Inter Europe Conseil (IEC)	100 %

EUROPE

› Société Générale Bank & Trust Luxembourg®	100 %	› SGSS Spa Italie	100 %
› SG Private Banking Suisse SA®	100 %	› Société Générale Securities Services UK Ltd Royaume-Uni	100 %
› SG Private Banking Belgique	100 %	› SGSS Deutschland Kapitalanlagegesellschaft mbH Allemagne	100 %
› SG Hambros Bank Limited Royaume-Uni	100 %	› Newedge UK Financial Ltd Londres Royaume-Uni	50 %
› SG Private Banking Monaco®	100 %	› SG Bank Nederland N.V. Pays-Bas	100 %
› SG ImmoBank Belgique	100 %	› SG Investments (U.K.) Ltd Royaume-Uni	100 %
› Société Générale* succursale de :			
Milan Italie			
Francfort Allemagne			
Madrid Espagne			
Londres Royaume-Uni			

AFRIQUE - MÉDITERRANÉE

AMÉRIQUE

› Newedge USA, LLC	50 %	› Banco SG Brazil SA	100 %
› Newedge Canada Inc	50 %	› Société Générale* succursale de :	
› SG Americas, Inc. États-Unis	100 %	New-York États-Unis	
› SG Americas Securities, LLC États-Unis	100 %	Montréal Canada	
› SG Canada	100 %		

ASIE - AUSTRALIE

› Newedge Japan Inc	50 %	› Société Générale Ltd Chine	100 %
› Newedge Group Succursale de :	50 %	› Fortune SG Fund Management Chine	49,0 %
Hong Kong		› SGCIB Corporation Corée du Sud	100 %
› SG Securities Asia International Holdings Ltd Hong-Kong	100 %	› Société Générale* Succursales de :	
› SG Securities North Pacific, Tokyo Branch Japon	100 %	Singapour	
› SG Asia Ltd Hong-Kong	100 %	Tokyo Japon	
› SG Australia Holding Ltd	100 %	Séoul Corée du Sud	
› Lyxor Asset Management Japan Co Ltd	100 %	Hong Kong	
		Taipei Taiwan	

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2012 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les états financiers consolidés et le rapport des commissaires aux comptes figurent au chapitre 6 du présent Document de référence, page 263 et suivantes.

Des précisions sont apportées dans les **notes méthodologiques** en pages 42 et suivantes.

* Les informations suivies d'un astérisque sont communiquées à périmètre et taux de change constants.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En M EUR)	2013	2012	Variation	
Produit net bancaire	22 831	23 110	- 1,2 %	+ 4,3 %*
Frais de gestion	(16 399)	(16 418)	- 0,1 %	+ 5,2 %*
Résultat brut d'exploitation	6 432	6 692	- 3,9 %	+ 2,1 %*
Coût net du risque	(4 052)	(3 935)	+ 3,0 %	+ 10,8 %*
Résultat d'exploitation	2 380	2 757	- 13,7 %	- 10,1 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	575	(504)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	153	154	- 0,4 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(50)	(842)	+ 94,1 %	
Charge fiscale	(533)	(341)	+ 56,3 %	
Résultat net	2 525	1 224	x 2,1	
dont participations ne donnant pas le contrôle	350	434	- 19,3 %	
Résultat net part du Groupe	2 175	790	x 2.8	+ 99,3 %*
Coefficient d'exploitation	71,8 %	71,0 %		
Fonds propres moyens	41 946	41 770	+ 0,4 %	
ROE après impôt	4,4 %	1,2 %		
ROTE après impôt	5,1 %	1,4 %		
Ratio Tier 1 (Bâle 2)	13,4 %	12,5 %		

* À périmètre et change constants.

Le produit net bancaire et le résultat net part du Groupe de l'année s'élèvent respectivement à 22 831 M EUR (+ 4,3 %* par rapport à 2012) et 2 175 M EUR (multiplié par 2,8 par rapport au résultat de 2012). Retraités des éléments non-économiques et non-récurrents et des actifs gérés en extinction⁽¹⁾, le produit net bancaire et le résultat net part du Groupe s'élèvent respectivement à 24 345 M EUR et 3 862 M EUR, dégagant un ROE de 8,4 % (voir note méthodologique n° 8, p. 45).

Compte tenu de ces résultats, le Conseil d'administration, a décidé de proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de 1,00 euro par action, payable en espèces, dont le détachement interviendra le 27 mai 2014, et qui sera mis en paiement le 30 mai 2014, sous réserve d'un vote favorable par l'Assemblée générale du 20 mai 2014.

Le Groupe enregistre une bonne performance opérationnelle dans tous ses métiers, avec une base de revenus solide, équilibrée entre ses trois piliers stratégiques. **Les revenus des métiers progressent de +2,8 % à périmètre et change constants** entre 2012 et 2013, grâce à la bonne performance des activités de Banque de détail en France, à l'amélioration des revenus des activités en Russie et une performance toujours soutenue des

métiers de Services Financiers aux entreprises et d'Assurances dans le pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux. Les revenus des activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs progressent de façon significative à périmètre et taux de change constants, particulièrement dans les métiers de Banque de Financement et d'Investissement et dans les activités de Gestion d'Actifs et de Banque Privée.

Les actifs *non-investment grade* du portefeuille d'actifs gérés en extinction ont été réduits à 709 M EUR à fin 2013 et représentent désormais une fraction minime des actifs de la Banque. Ils n'auront plus d'impact sur ses résultats à partir de 2014.

Les **frais de gestion** retraités de l'enregistrement de 220 M EUR de coûts non-récurrents liés au programme d'économies lancé cette année sont en progression limitée de 0,9 %*. Ce programme a d'ores et déjà permis de sécuriser 350 M EUR d'économies récurrentes dans les années à venir.

Le **coût du risque commercial**, mesuré en points de base⁽²⁾ s'inscrit à 75 points de base pour l'année 2013, stable par rapport à l'année 2012. En 2014, le Groupe a renforcé la couverture de ses engagements de crédits et de ses risques juridiques.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire du Groupe s'établit à 22 831 M EUR en 2013.

Hors éléments non-économiques, non-récurrents, et actifs gérés en extinction, les revenus s'établissent à 24 345 M EUR (voir note méthodologique n° 8 page 45).

Sur l'ensemble de l'année, les revenus hors effet de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre sont en hausse de 5,5 %* :

- les revenus des activités de **Banque de détail en France** progressent de + 1,5 % hors PEL/CEL grâce au dynamisme de la collecte de dépôts, malgré des taux d'intérêt faibles et une demande de crédit atone ;
- dans le pôle **Banque de détail et Services Financiers Internationaux, IBFS**, les revenus sont en hausse de + 2,9 %* à périmètre et change constants. Les revenus progressent en Russie, et se stabilisent en Roumanie, la conjoncture restant

défavorable dans le reste de l'Europe dans les activités de Banque de détail à l'International. Les Services Financiers aux entreprises et Assurances poursuivent leur développement, avec une progression des revenus de près de 10 % en un an ;

- dans la **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS)**, les revenus progressent globalement de + 10,9 %*, s'appuyant sur des performances contrastées, avec une hausse des revenus de SG CIB (hors actifs gérés en extinction) de + 6,6 %*, une nette reprise des revenus de la Banque Privée (+ 19,0 %*), et une activité toujours faible dans les métiers de Courtage.

L'incidence comptable de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre est de - 1 594 M EUR en 2013, et représente la plus grande partie du produit net bancaire du Hors Pôles. En 2012, l'effet de cette réévaluation avait été de - 1 255 M EUR pour l'année.

(1) Éléments non-économiques, non-récurrents, actifs gérés en extinction : - 1 514 millions d'euros en produit net bancaire en 2013 (dont réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre pour - 1 594 millions d'euros, actifs gérés en extinction pour + 150 millions d'euros) ; en frais de gestion : - 510 millions d'euros en 2013 (actifs gérés en extinction - 64 millions, transaction avec la Commission européenne - 446 millions) ; coût du risque en 2013 : - 782 millions, dont provision collective pour litiges - 400 millions d'euros et actifs gérés en extinction - 382 millions d'euros ; cessions, dépréciations et pertes en capital sans effet en produit net bancaire : + 549 millions d'euros, notamment cession de la filiale NSGB et d'une filiale de Banque Privée. Au T4-13, total en produit net bancaire : - 288 millions d'euros (dont - 379 au titre de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre) ; frais de gestion : - 458 millions d'euros, dont - 446 au titre de la transaction avec la Commission européenne ; + 116 millions pour les cessions, dépréciations et pertes en capital ; - 62 millions d'euros en coût du risque des actifs gérés en extinction. Détails et données 2012 en note méthodologique n° 8.

(2) Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction, sur actifs début de période et y compris les locations simples.

FRAIS DE GESTION

Le plan d'économies annoncé en début d'année a permis de sécuriser 350 M EUR d'économies récurrentes sur un objectif total de 900 M EUR à horizon 2015, pour des coûts de restructuration non-récurrents de 220 M EUR en 2013.

Sans retraitement de ces effets, le coefficient d'exploitation du Groupe s'inscrit à 65,3 % hors éléments non économiques, non-récurrents et actifs gérés en extinction pour l'année 2013, en légère amélioration par rapport à 2012 (65,6 %). En données brutes, l'amélioration est plus marquée (- 0,8 point à 71,0 %).

Au global, les frais de gestion sont stables sur l'année 2013 en données courantes, à 16 399 M EUR. À périmètre et change constants, retraités des coûts non récurrents liés au déploiement du plan d'économies (220 M EUR) et de la charge résultant de la transaction avec la Commission européenne dans le cadre de la résolution du litige Euribor (446 M EUR), ils sont en hausse de + 0,9 %*.

Les efforts de maîtrise des frais de gestion sont sensibles dans l'ensemble des métiers, avec des coûts stables dans les activités de Banque de détail en France et de Banque de détail et Services Financiers Internationaux. Ils s'inscrivent en hausse limitée dans les activités de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, où ils intègrent la résolution du litige Euribor. Retraités de cette charge, les frais de gestion de ce pilier sont en baisse de - 2,0 %.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation du Groupe est en progression de + 2,1 %* à 6 432 M EUR en 2013, (6 692 M EUR en 2012).

Le résultat brut d'exploitation des métiers est en progression de + 5,4 %* entre 2012 et 2013, à 8 809 M EUR.

La charge nette du risque du Groupe pour 2013 s'établit à 4 052 M EUR, en hausse de + 3,0 % par rapport à 2012. Elle intègre en particulier une dotation complémentaire aux provisions collectives au titre du risque de litiges de - 400 M EUR. Cette provision atteint 700 M EUR à fin 2013 et répond au niveau de risque identifié à ce jour.

Le coût du risque commercial du Groupe est stable à 75⁽¹⁾ points de base en 2013, (75 points de base en 2012), dans un environnement économique toujours difficile.

- Dans la Banque de détail en France, il augmente à 62 points de base (contre 50 points de base en 2012).

- À 153 points de base (contre 158 points de base en 2012), le coût du risque du pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux est stable sur un an, avec des évolutions contrastées par zone. En République tchèque, la situation est toujours satisfaisante. En Russie, la progression du coût du risque reste contenue. En Roumanie, un effort de provisionnement important a été réalisé, essentiellement au quatrième trimestre, conduisant à une hausse significative du taux de couverture, brut de sûretés, des engagements provisionnables à 69 % à fin décembre 2013. Le coût du risque de la ligne-métier Services Financiers aux entreprises est stable par rapport à 2012.
- Le coût du risque de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs demeure à un niveau bas à 13 points de base (contre 26 points de base en 2012), confirmant la qualité du portefeuille de crédit. En 2013, la charge nette du risque des actifs gérés en extinction s'établit à - 382 M EUR.

Le taux de couverture des engagements provisionnables du Groupe s'élève à 83 %⁽²⁾ à fin 2013, (+ 5 points par rapport à fin 2012).

Au total, le résultat d'exploitation du Groupe ressort à 2 380 M EUR en 2013, contre 2 757 M EUR en 2012.

RÉSULTAT NET

Le résultat net part du Groupe s'élève à 2 175 M EUR en 2013 (790 M EUR en 2012), après prise en compte de la charge fiscale (taux effectif d'impôt du Groupe de 18,1 % en 2013, et 15,1 % en 2012), et la contribution des participations ne donnant pas le contrôle.

Corrigé des éléments non-économiques, non-récurrents et des actifs gérés en extinction⁽³⁾, le résultat net part du Groupe atteint 3 862 M EUR en 2013, en hausse de + 15,4 % par rapport à 2012.

Le ROE du Groupe, hors éléments non-économiques, non-récurrents, et actifs gérés en extinction est de 8,4 % pour l'année 2013 (4,4 % en données brutes) et le ROTE sur le même périmètre est de 9,9 % (5,1 % en données brutes).

Le bénéfice net par action s'élève à 2,40 euros en 2013, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI⁽⁴⁾. Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, et DVA (*Debit Value Adjustment*, ajustement de valeur consécutif à la mise en œuvre de la norme IFRS 13), le bénéfice net par action s'élève à 3,69 euros par action, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI⁽⁴⁾.

(1) Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction, sur actifs début de période et y compris les locations simples.

(2) Les encours de locations simples ont été intégrés dans le calcul du taux de couverture des engagements provisionnables pour 10,8 Md EUR en 2013 et 10,4 Md EUR en 2012.

(3) Voir note méthodologique n° 8, page 45.

(4) Les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS et de TSDI sont respectivement de - 267 et - 49 millions pour 2013, avec une moins-value nette d'effet fiscal sur les rachats partiels de - 19 millions d'euros, voir note méthodologique n° 3, page 42.

3. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES MÉTIERS

DÉFINITIONS

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activités sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activités comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activités retenus correspondent au mode de gestion du Groupe, à travers ses piliers stratégiques :

- la **Banque de détail en France** c'est-à-dire les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama ;
- la **Banque de détail et Services Financiers Internationaux**.

Ce pilier comprend :

- la **Banque de détail à l'International** incluant les activités de crédit à la consommation,
- les **activités de Services Financiers aux entreprises et Assurances** (location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnel et activités d'assurances) ;
- la **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs** regroupant les activités de :
 - **Banque de Financement et d'Investissement** au travers des lignes métiers « Activités de marché » et « Financement et Conseil »
 - de **Gestion d'Actifs et de Banque Privée**
 - et de **Métier Titres et Courtage**

À ces piliers stratégiques, s'ajoutent les activités **Hors Pôles** qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe. À ce titre, leur sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés à ce pôle. En 2011 et 2012, le Hors Pôles inclut également la charge du risque et la charge résultant de la restructuration la dette souveraine grecque.

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activités sont décrites ci-après.

ALLOCATION DES FONDS PROPRES NORMATIFS

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le principe général retenu par le Groupe est d'allouer aux métiers des fonds propres normatifs correspondant à 9 % des encours pondérés moyens Bâle 2, complétés de la consommation de fonds propres Tier 1⁽¹⁾ imputable à chaque métier, après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle et ajustement de la consommation en capital liée aux activités d'assurance.

À dater du 1^{er} janvier 2014, l'allocation des fonds propres normatifs aux métiers s'effectue sur la base de leur consommation en fonds propres déterminée selon les règles CRR (10 % de leurs encours pondérés, complétés par la consommation de fonds propres Common Equity Tier 1 qui leur est imputable, après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, et ajustés de la consommation en capital liée aux activités d'assurance). Cette règle d'allocation des fonds propres s'applique ainsi pour les 3 pôles d'activités du Groupe (Banque de détail en France/Banque de détail et Services Financiers Internationaux/Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) et permet l'évaluation de la consommation en capital par activité ainsi que de leur niveau de rentabilité sur une base autonome et homogène, en tenant compte des contraintes réglementaires du Groupe.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par son activité ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui lui sont alloués, calculée sur la base d'un taux long terme par devise. En contrepartie, afin d'assurer la comparabilité de la performance entre les divers métiers du Groupe, les fonds propres comptables sont rémunérés au Hors-Pôle, à ce même taux.

Par ailleurs, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe sont comptabilisés en produit net bancaire, ces titres étant comptablement classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion des pôles d'activités comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans le Hors Pôles que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

(1) 1^{re} pertes de titrisation, participations bancaires non consolidées > 10 %, pertes attendues (EL) – provisions base portefeuille, pertes attendues (EL) sur portefeuille Actions, etc. (voir glossaire p. 477 et suivantes).

COÛT NET DU RISQUE

Le coût du risque est imputé aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les dépréciations concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Hors Pôles.

Société Générale présente un coût du risque exprimé en points de base. Il est calculé en rapportant la dotation annuelle aux provisions sur risques commerciaux à la moyenne des encours de fin de période des quatre trimestres précédant la clôture.

GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

Les gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrent principalement les plus et moins-values dégagées sur des cessions d'immobilisations d'exploitation ou lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée.

PERTES DE VALEUR SUR LES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

CHARGE FISCALE

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activités en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des leurs revenus. La différence entre l'impôt des sociétés consolidées du Groupe et la somme des impôts normatifs des piliers est affectée au Hors-Pôles.

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

(En M EUR)	France			Europe			Amériques			Autres			Total		
	2013	2012 ⁽¹⁾	2011	2013	2012 ⁽¹⁾	2011	2013	2012 ⁽¹⁾	2011	2013	2012 ⁽¹⁾	2011	2013	2012 ⁽¹⁾	2011
Produit net bancaire	10 417	9 835	12 624	8 675	8 942	8 676	1 250	1 573	1 820	2 489	2 760	2 516	22 831	23 110	25 636
Actifs sectoriels	936 312	959 716	926 920	158 740	147 468	123 911	99 519	94 344	86 515	40 691	49 168	44 026	1 235 262	1 250 696	1 181 372
Passifs sectoriels ⁽²⁾	887 786	914 915	882 690	153 697	139 177	118 403	101 274	96 607	88 638	38 404	45 900	40 529	1 181 161	1 196 599	1 130 260

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(2) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

RÉSULTATS PAR MÉTIER

(En M EUR)	Banque de détail en France		Banque de détail et Services Financiers Internationaux		Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		Hors Pôles		Groupe	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Produit net bancaire	8 235	8 161	8 012	8 432	8 710	8 349	(2 126)	(1 832)	22 831	23 110
Frais de gestion	(5 267)	(5 264)	(4 467)	(4 921)	(6 414)	(6 092)	(251)	(141)	(16 399)	(16 418)
Résultat brut d'exploitation	2 968	2 897	3 545	3 512	2 296	2 256	(2 377)	(1 973)	6 432	6 692
Coût net du risque	(1 152)	(931)	(1 941)	(2 035)	(548)	(641)	(411)	(329)	(4 052)	(3 935)
Résultat d'exploitation	1 816	1 967	1 604	1 477	1 748	1 616	(2 788)	(2 302)	2 380	2 757
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(3)	6	(17)	4	21	563	(505)	575	(504)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	10	36	23	107	115	3	6	153	154
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	(250)	(50)	(579)	0	(12)	(50)	(842)
Charge fiscale	(654)	(669)	(449)	(391)	(456)	(390)	1 026	1 108	(533)	(341)
Résultat net	1 171	1 305	1 197	842	1 353	783	(1 196)	(1 705)	2 525	1 224
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	7	14	177	225	16	21	150	174	350	434
Résultat net part du Groupe	1 164	1 291	1 020	617	1 337	761	(1 346)	(1 879)	2 175	790
Coefficient d'exploitation	64,0 %	64,5 %	55,8 %	58,4 %	73,6 %	73,0 %	n/s	n/s	71,8 %	71,0 %
Fonds propres moyens	8 710	8 512	9 700	10 390	10 681	13 199	12 854*	9 668*	41 946	41 770

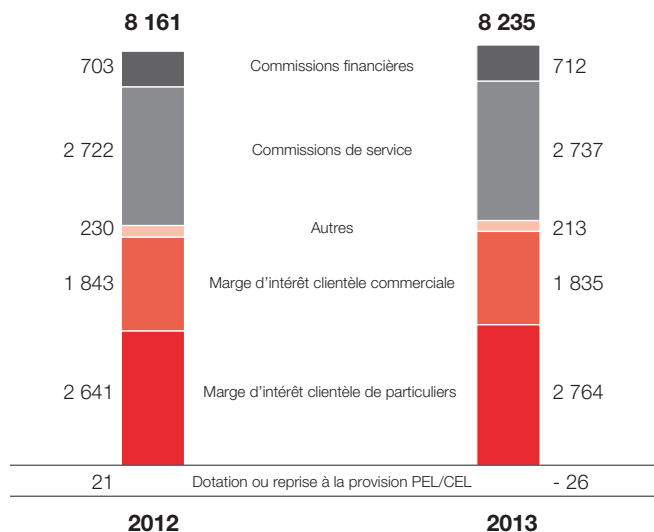
* Calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

(En M EUR)	2013	2012	Variation
Produit net bancaire	8 235	8 161	+ 0,9 % + 1,5 % ⁽¹⁾
Frais de gestion	(5 267)	(5 264)	+ 0,1 %
Résultat brut d'exploitation	2 968	2 897	+ 2,4 % + 4,1 %⁽¹⁾
Coût net du risque	(1 152)	(931)	+ 23,8 %
Résultat d'exploitation	1 816	1 967	- 7,7 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(3)	n/s
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	10	- 26,8 %
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s
Charge fiscale	(654)	(669)	- 2,2 %
Résultat net	1 171	1 305	- 10,3 %
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	7	14	- 48,4 %
Résultat net part du Groupe	1 164	1 291	- 9,9 %
Coefficient d'exploitation	64,0 %	64,5 %	
Fonds propres moyens	8 710	8 512	+ 2,3 %

(1) Hors effet PEL/CEL.

DÉCOMPOSITION DU PNB DE LA BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (EN M EUR)



Dans un environnement macroéconomique difficile, la Banque de détail en France affiche en 2013 une bonne performance commerciale démontrant la solidité de son fonds de commerce.

Les encours de dépôts bilanciaux progressent de + 9,5 % par rapport à 2012 à 154,8 Md EUR. Par segment de clientèle, la collecte de dépôts est tirée par la forte hausse du marché des entreprises (+ 14,0 %), mais reste également très dynamique sur le marché des particuliers (+ 6,3 %). Par type de supports d'épargne, la croissance des dépôts est tirée par la collecte de dépôts à terme et certificats de dépôt (+ 23,7 %). L'épargne réglementée (hors PEL) est également en forte progression portée d'une part par la hausse des encours de livret A (+ 24,6 %), et d'autre part par les Livrets de Développement Durable (+ 24,9 %).

Cette croissance s'accompagne d'une collecte nette positive d'assurance-vie en 2013 de + 1,2 Md EUR.

Dans un contexte de faible croissance économique la Banque de détail en France reste pleinement engagée auprès de ses clients et continue de soutenir activement l'économie en accompagnant les entreprises et les particuliers dans le financement de leurs projets. Les encours de crédits sont en léger recul par rapport à 2012, et s'établissent à 78,3 Md EUR pour les clientèles commerciales et entreprises et à 95,1 Md EUR pour les encours de crédits aux particuliers.

Le ratio crédits sur dépôts moyen s'élève à 113 % en 2013 contre 124 % en 2012 et s'améliore ainsi de 11 points en un an.

Les **revenus** de la Banque de détail en France sont résilients avec un produit net bancaire de 8 235 EUR, en hausse de + 1,5 % hors PEL/CEL par rapport à 2012. La marge d'intérêts est en hausse de + 2,1 % (hors PEL/CEL) par rapport à 2012, la hausse des encours de dépôts et une légère hausse de la marge sur crédits compensant la baisse des taux de remplacement des dépôts.

Les commissions sont en légère hausse de + 0,7 % par rapport à 2012 : les commissions financières progressent de + 1,3 % par rapport à la même période, alors que les commissions de service sont en hausse de + 0,5 %.

Les **frais de gestion** sont stables par rapport à 2012, traduisant l'effet des plans d'économies engagés.

La Banque de détail en France dégage un **résultat brut d'exploitation** de 2 968 M EUR en hausse de + 4,1 % (hors PEL/CEL) par rapport à 2012.

Dans un contexte de faiblesse de l'économie française, le **coût du risque** de la Banque de détail en France s'élève à 62 points de base en 2013, le Groupe ayant porté le taux de couverture net de ses engagements provisionnables à 73 % à fin 2013, en hausse de + 4 points par rapport à fin 2012.

Au total, la Banque de détail en France dégage un **résultat net part du Groupe** de 1 164 M EUR en 2013, en retrait de - 9,9 % par rapport à 2012.

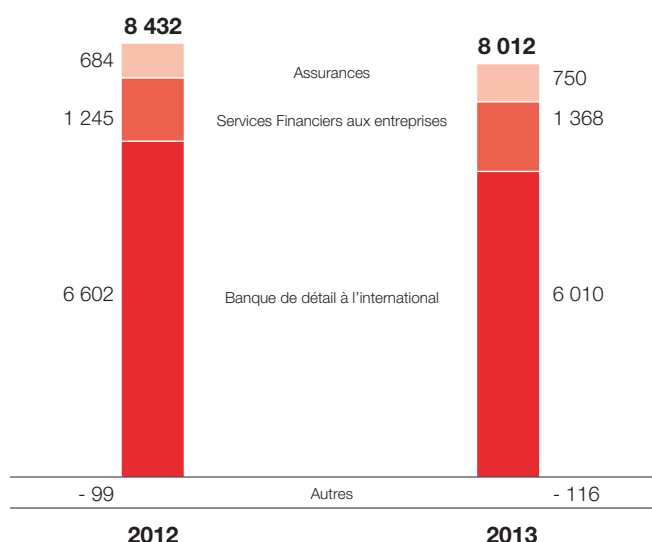
BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

(En M EUR)	2013	2012	Variation	
Produit net bancaire	8 012	8 432	- 5,0 %	+ 2,9 %*
Frais de gestion	(4 467)	(4 921)	- 9,2 %	- 0,7 %*
Résultat brut d'exploitation	3 545	3 512	+ 1,0 %	+ 7,8 %*
Coût net du risque	(1 941)	(2 035)	- 4,6 %	+ 10,0 %*
Résultat d'exploitation	1 604	1 477	+ 8,6 %	+ 5,2 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	(17)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	36	23	+ 55,9 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(250)	+ 100,0 %	
Charge fiscale	(449)	(391)	+ 14,8 %	
Résultat net	1 197	842	+ 42,2 %	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	177	225	- 21,3 %	
Résultat net part du Groupe	1 020	617	+ 65,3 %	+ 51,4 %*
Coefficient d'exploitation	55,8 %	58,4 %		
Fonds propres moyens	9 700	10 390	- 6,6 %	

* À périmètre et change constants.

NB. Les résultats ci-dessus du pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux incluent les résultats de la Banque de détail à l'International, ceux des Services Financiers aux entreprises, de l'Assurance et les produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des métiers.

DÉCOMPOSITION DU PNB DE LA BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX (EN M EUR)



L'année 2013 aura été marquée par la création du pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS), qui regroupe les Réseaux Internationaux et les Services Financiers et Assurances. Cette nouvelle organisation favorisera la croissance du Groupe dans les régions où il est présent en développant les coopérations entre les différents métiers du pôle ainsi qu'avec les autres activités de Société Générale.

Son développement mondial repose sur :

- la Banque de détail à l'International regroupant les activités de Réseaux Internationaux et de Crédit à la consommation. Elle est organisée autour de trois régions : l'Europe, la Russie et l'Afrique/Asie/Méditerranée et Outre-mer ;
- les Services Financiers aux entreprises : Location longue durée et gestion de flottes de véhicules, (ALD Automotive), Financement des biens d'équipement professionnel ;
- l'Assurance : Vie, Prévoyance, Dommages, Santé.

Les **revenus** du pôle s'élèvent à 8 012 M EUR en 2013, en progression de + 2,9 %* par rapport à 2012, alors que les **frais généraux** sont en légère baisse sur la même période à - 4 467 M EUR (- 0,7 %*), traduisant la bonne maîtrise des coûts. Le **résultat brut d'exploitation** annuel s'établit à 3 545 millions d'euros (+ 7,8 %*). Sur l'année 2013, le **coût du risque** ressort à - 1 941 M EUR, en hausse de + 10,0 %*, lié en particulier à la forte progression en Roumanie en raison d'un environnement macroéconomique dégradé et la volonté du Groupe de renforcer la couverture de ses encours douteux.

Au global, le pôle dégage en 2013 un **résultat net part du Groupe** de 1 020 M EUR, à comparer à 617 M EUR en 2012, exercice qui avait supporté une dépréciation d'écart d'acquisition de - 250 M EUR.

Les résultats financiers intègrent notamment les effets périmètre suivants : la vente en 2012 de la filiale grecque Geniki, la cession de la filiale égyptienne NSGB en mars 2013, et le renforcement du Groupe dans le capital de sa filiale russe Rosbank à 92,4 % en décembre 2013.

Banque de détail à l'International

(En M EUR)	2013	2012	Variation	
Produit net bancaire	6 010	6 602	- 9,0 %	+ 1,1 %*
Frais de gestion	(3 455)	(3 884)	- 11,0 %	+ 0,1 %*
Résultat brut d'exploitation	2 555	2 718	- 6,0 %	+ 2,6 %*
Coût net du risque	(1 826)	(2 003)	- 8,8 %	+ 5,2 %*
Résultat d'exploitation	729	716	+ 1,9 %	- 3,6 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7	(4)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	14	(14)	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(250)	+ 100,0 %	
Charge fiscale	(177)	(156)	+ 13,4 %	
Résultat net	573	291	+ 96,8 %	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	170	224	- 24,3 %	
Résultat net part du Groupe	403	67	x 6.0	x 2,9*
Coefficient d'exploitation	57,5 %	58,8 %		
Fonds propres moyens	5 859	6 616	- 11,4 %	

* À périmètre et change constants.

À fin décembre 2013, les encours de crédit de la Banque de détail à l'International s'établissent à 82,0 Md EUR, en faible progression (+ 1,3 %) par rapport à 2012. Cette évolution reflète des tendances contrastées : d'une part selon la nature des clients servis par le Groupe (retrait des encours sur la clientèle des particuliers de - 2,1 %) mais hausse des encours sur la clientèle des entreprises (+ 6,2 %); et d'autre part, entre les zones d'implantations du Groupe, avec des encours de crédit en hausse soutenue en Russie, en République tchèque, en Allemagne et en Afrique sub-saharienne.

La croissance des encours de dépôts est en revanche, particulièrement vigoureuse (+ 11,4 %* par rapport à 2012), à 68,3 Md EUR avec une collecte très dynamique tant sur la clientèle des entreprises que celle des particuliers et des évolutions positives dans la plupart des pays.

Les revenus de la Banque de détail à l'International sont en hausse de + 1,1 %* par rapport à 2012, à 6 010 M EUR, tirés par l'activité en Russie, et ce malgré un recul en République tchèque et en Roumanie, en lien avec l'environnement de taux bas persistant en Europe. Les frais généraux sont stables par rapport à 2012 (+ 0,1 %*), reflétant une discipline stricte des coûts. Le résultat brut d'exploitation de la Banque de détail à l'International ressort à 2 555 M EUR, en progression de + 2,6 %*, par rapport à 2012. Le résultat net part du Groupe s'établit à 403 M EUR en 2013, contre 67 M EUR en 2012, exercice pénalisé par une dépréciation d'écart d'acquisition de - 250 M EUR.

En Europe de l'ouest, où le Groupe est implanté en France, Allemagne et Italie, essentiellement dans des activités de crédit à la consommation, l'activité commerciale est stable sur l'année 2013 avec des encours de crédit de 15,6 Md EUR dans un contexte de ralentissement économique. La croissance des encours en Allemagne est compensée par les reculs constatés en France et en Italie. Sur l'année 2013, les revenus s'établissent à 823 M EUR, le résultat brut d'exploitation à 417 M EUR. Le résultat net part du Groupe ressort à 66 M EUR, à rapprocher de - 130 M EUR en 2012.

En République tchèque, Komerční Banka (KB) affiche une dynamique commerciale solide, malgré une concurrence accrue. Les efforts d'innovation soutiennent la progression des encours de crédits (+ 4,9 %* à 17,6 Md EUR) et de dépôts (+ 11,4 %* à 23,6 M EUR) par rapport à fin décembre 2012. En dépit de cet effet volume positif, les revenus sont en baisse sur l'année (- 6,7 %* à 1 075 M EUR), en raison notamment de la baisse des marges sur dépôts intervenue en 2013. Sur la même période, les frais généraux sont en légère baisse à - 531 M EUR (- 0,2 %*) et la contribution au résultat net part du Groupe reste élevée à 223 M EUR en 2013 (contre 271 millions en 2012, exercice qui avait bénéficié notamment d'une plus-value de cession sur titres).

En Roumanie, où la demande de crédit reste faible, les encours de crédits de BRD sont en recul de - 11,6 %* (à 6,4 Md EUR) par rapport à fin décembre 2012, pénalisés par le fort retrait du segment entreprises. Les encours de la clientèle de particuliers progressent de + 8,4 %*, portés par le dynamisme du programme « Prima Casa » (dispositif gouvernemental pour subventionner les prêts immobiliers aux primo-accédants): BRD affiche d'ailleurs une solide part de marché de 33 % dans le cadre de ce programme. Sur l'année, les encours de dépôts sont en très forte hausse de + 13,5 %* à 8,1 Md EUR. Les revenus ressortent en légère baisse de - 1,5 % à 587 M EUR en 2013. En parallèle, le strict contrôle des coûts se traduit par un recul des frais généraux de - 4,8 %* à 323 M EUR. La volonté du Groupe de renforcer la couverture de ses encours douteux en fin d'année s'est traduite par une nette augmentation des provisions sur le quatrième trimestre (+ 46,1 %*), conduisant la BRD à afficher sur l'année 2013 une perte nette de - 99 M EUR (- 85 M EUR en 2012).

Dans les **autres pays d'Europe**, le Groupe conforte son fonds de commerce et renforce sa collecte de dépôts en 2013 (encours en progression de + 14,7 %* à 9,1 Md EUR). Les encours de crédits restent stables sur l'année (- 0,2 %* à 10,8 Md EUR). En 2013, les revenus sont en retrait de - 7,2 %* à 645 M EUR, les frais de gestion en légère baisse à - 445 M EUR - 0,2 %* et le résultat net ressort en perte de - 33 M EUR.

En Russie, l'exercice 2013 marque le renforcement du Groupe dans le capital de sa filiale russe Rosbank à 92,4 % en décembre 2013 par l'acquisition de la participation de 10 % détenue par VTB Group.

2013 conforte le redressement de l'entité : le Groupe maintient une bonne dynamique commerciale : les encours de crédits sont en progression de + 8,2 %* par rapport à fin 2012 (à 13,5 Md EUR, tirés par la hausse du segment de la clientèle des particuliers). Sur la même période, les encours des dépôts affichent une croissance très vigoureuse sur les deux segments de clientèle (+ 19,9 % à 8,5 Md EUR au global), reflétant le succès de la stratégie de collecte. Le ratio crédits sur dépôts poursuit son amélioration (115 % à fin 2013 contre 125 % à fin 2012 sur Rosbank). Société Générale se classe premier sur les crédits syndiqués en Russie (sources : IFR, Euroweek et Cbonds, décembre 2013).

Sur l'année 2013, le produit net bancaire progresse de + 16,9 %* à 1,3 Md EUR, bonifié en particulier par une plus-value de cession d'actifs. Sur la même période, les coûts restent sous contrôle (+ 1,2 %*), malgré une inflation élevée de 6,7 %⁽¹⁾ en 2013. Le résultat net part du Groupe ressort à 128 M EUR à rapprocher d'une perte de - 180 M EUR en 2012, exercice qui avait supporté une dépréciation d'écart d'acquisition de - 250 M EUR.

Au total, l'ensemble SG Russie⁽²⁾ contribue à hauteur de 165 M EUR au résultat net part du Groupe en 2013. Le ROE de l'entité SG Russie est de 12,7 % en 2013, sur la base des capitaux propres normatifs.

Dans les autres zones d'implantations du Groupe (Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer), les encours de crédit sont en légère progression sur l'année à 18 Md EUR (+ 0,4 %*), malgré une bonne dynamique commerciale en Afrique (+ 5,6 %*) et dans le Bassin méditerranéen (+ 2,9 %*). Les encours de dépôts sont en progression de + 5,4 %*. Les revenus ressortent à 1 556 M EUR en 2013, stables par rapport à 2012 (+ 0,2 %*). Sur la même période, les frais de gestion progressent de (+ 3,4 %*) accompagnant la croissance du réseau (+ 17 agences dans le Bassin méditerranéen et + 11 en Afrique) Le résultat net part du Groupe ressort à 118 M EUR à rapprocher de 203 millions en 2012. Cet écart s'explique notamment par la cession de la filiale NSGB en Égypte en mars 2013.

(1) Source FMI, octobre 2013.

(2) Résultat de SG Russie : contribution des entités Rosbank, Delta Credit Bank, Rusfinance Bank, Société Générale Insurance, ALD automotive et de leurs filiales consolidées aux résultats des métiers.

(3) À isopérimètre.

Services Financiers aux entreprises

(En M EUR)	2013	2012	Variation	
Produit net bancaire	1 368	1 245	+ 9,9 %	+ 8,3 %*
Frais de gestion	(705)	(699)	+ 0,9 %	+ 0,6 %*
Résultat brut d'exploitation	663	546	+ 21,4 %	+ 18,1 %*
Coût net du risque	(123)	(125)	- 2,0 %	- 0,9 %*
Résultat d'exploitation	540	421	+ 28,4 %	+ 23,7 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	(12)	+ 91,5 %	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	25	38	- 34,7 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(170)	(129)	+ 32,1 %	
Résultat net	394	318	+ 23,7 %	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	5	4	+ 16,8 %	
Résultat net part du Groupe	389	314	+ 23,8 %	+ 25,1 %*
Coefficient d'exploitation	51,5 %	56,1 %		
Fonds propres moyens	2 148	2 189	- 1,9 %	

* À périmètre et change constants.

Sur l'année 2013, les Services Financiers aux entreprises ont démontré la solidité de leur modèle avec des résultats en hausse de + 25,1 %* par rapport à 2012, soit une contribution au résultat net part du Groupe de 389 M EUR.

À fin décembre 2013, le parc de véhicules du métier de location longue durée et gestion de flottes de véhicules dépasse le seuil du million de véhicules (+ 5,6 %⁽¹⁾ par rapport à fin décembre 2012). Cette performance record est notamment due à des partenariats clés avec des constructeurs automobiles et des réseaux bancaires. Le métier conforte sa position de *leadership* au niveau européen et mondial. Par ailleurs, ALD a mené avec succès des opérations de refinancement externe (opérations de titrisation et émissions obligataires pour un total de 1,9 Md EUR).

Dans un environnement adverse, les activités de Financement des biens d'équipement professionnel maintiennent des positions concurrentielles solides et affichent une production en légère baisse (- 3,4 %* par rapport à 2012) à 6,6 Md EUR (hors affacturage). Les marges à la production sont maintenues à un niveau élevé. À fin décembre 2013, les encours de crédits s'établissent à 16,9 Md EUR (hors affacturage), en baisse de - 1,9 %* par rapport à fin décembre 2012.

Le produit net bancaire des Services Financiers aux Entreprises progresse sur l'année de + 8,3 %* à 1 368 M EUR. Les frais de gestion et le coût du risque restent globalement stables sur la période respectivement à 705 M EUR (contre 699 M EUR en 2012) et à 123 M EUR (contre 125 M EUR). Le résultat d'exploitation ressort à 540 millions d'euros, soit une hausse de + 23,7 %* par rapport à 2012.

(1) À isopérimètre.

Assurances

(En M EUR)	2013	2012	Variation	
Produit net bancaire	750	684	+ 9,7 %	+ 10,5 %*
Frais de gestion	(280)	(259)	+ 8,2 %	+ 8,2 %*
Résultat brut d'exploitation	470	425	+ 10,6 %	+ 11,9 %*
Coût net du risque	0	0	+ 100,0 %	+ 100,0 %*
Résultat d'exploitation	470	425	+ 10,6 %	+ 11,9 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(0)	+ 100,0 %	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(150)	(135)	+ 11,2 %	
Résultat net	320	290	+ 10,2 %	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	2	2	+ 29,5 %	
Résultat net part du Groupe	318	289	+ 10,1 %	+ 12,0 %*
Coefficient d'exploitation	37,3 %	37,8 %		
Fonds propres moyens	1 486	1 401	+ 6,1 %	

* À périmètre et change constants.

L'activité Assurances réalise une bonne année 2013, avec un produit net bancaire en hausse de + 10,5 %* par rapport à 2012, à 750 M EUR. La politique menée en matière d'efficacité opérationnelle aboutit au maintien d'un coefficient d'exploitation faible à 37,3 % en 2013 (- 0,5 point par rapport à 2012), et constitue l'un des meilleurs du marché. En Assurance-vie Épargne les encours progressent de + 6,1 %* par rapport à fin décembre 2012 et la collecte nette s'établit à 2,0 Md EUR sur l'année. Les activités d'Assurance Prévoyance et Dommages maintiennent une croissance forte, portée par leur développement à l'international, notamment en Pologne, en Russie et en Italie, avec des primes en progression de + 25,1 %* par rapport à 2012.

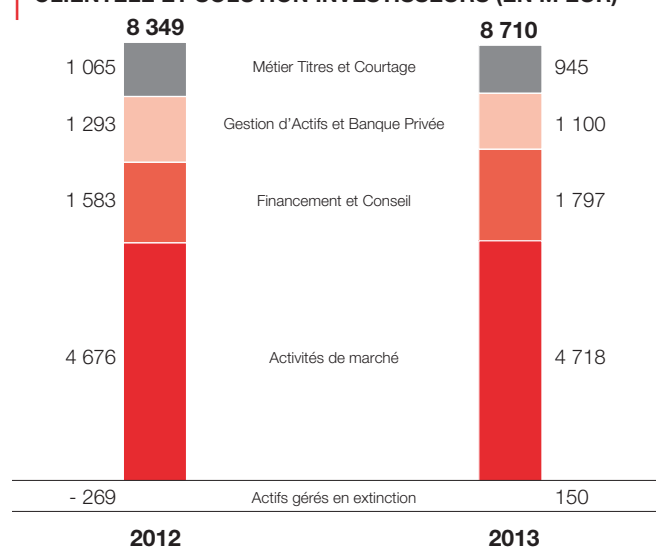
Le métier poursuit sa stratégie d'extension de sa gamme de produits proposés aux clients ainsi que l'intensification des taux de pénétration auprès des différents distributeurs.

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

(En M EUR)	2013	2012	Variation	
Produit net bancaire	8 710	8 349	+ 4,3 %	+ 10,9 %*
Frais de gestion	(6 414)	(6 092)	+ 5,3 %	+ 12,7 %*
Résultat brut d'exploitation	2 296	2 256	+ 1,8 %	+ 5,9 %*
Coût net du risque	(548)	(641)	- 14,4 %	- 13,4 %*
Résultat d'exploitation	1 748	1 616	+ 8,2 %	+ 14,0 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	21	- 80,6 %	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	107	115	- 7,2 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(50)	(579)	+ 91,4 %	
Charge fiscale	(456)	(390)	+ 17,0 %	
Résultat net	1 353	783	+ 72,9 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	16	21	- 24,7 %	
Résultat net part du Groupe	1 337	761	+ 75,6 %	+ 87,7 %*
Coefficient d'exploitation	73,6 %	73,0 %		
Fonds propres moyens	10 681	13 199	- 19,1 %	

* À périmètre et change constants.

DÉCOMPOSITION DU PNB DE LA BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTION INVESTISSEURS (EN M EUR)



Le pôle Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs regroupe :

- la ligne-métier « Banque de Financement et d'Investissement », regroupant les Activités de marché et les activités de Financement et Conseil ;
- la ligne-métier « Gestion d'Actifs et Banque Privée » (Amundi, Lyxor⁽¹⁾ et Societe Generale Private Banking) ;
- la ligne-métier « Métier Titres (Société Générale Securities & Services) et Courtage (Newedge) ».

À 8 710 M EUR, les revenus sont en hausse de + 10,9 %* sur un an. Les frais de gestion s'élèvent à - 6 414 M EUR pour 2013, incluant l'impact de la transaction avec la Commission européenne faisant suite aux investigations sur l'Euribor pour - 446 M EUR. Retraités de ce montant, les frais de gestion sont en baisse (- 2,0 %). Le résultat brut d'exploitation ressort en hausse de + 5,9 %. La contribution du pôle au résultat net part du Groupe s'élève à 1 337 M EUR contre 761 M EUR en 2012.

(1) Pour les besoins de la communication financière, les données relatives à la filiale Lyxor ont été reclassées au sein du pôle de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs parmi les activités de Gestion d'Actifs et Banque Privée, ce changement n'intervenant dans les faits que début 2014.

Banque de Financement et d'Investissement

(En M EUR)	2013	2012	Variation	
Produit net bancaire	6 665	5 990	+ 11,3 %	+ 14,0 %*
<i>dont Financement et Conseil</i>	1 797	1 583	+ 13,5 %	+ 14,7 %*
<i>dont Activités de marché⁽¹⁾</i>	4 718	4 676	+ 0,9 %	+ 3,9 %*
<i>dont Actifs gérés en extinction</i>	150	(269)	n/s	n/s
Frais de gestion	(4 590)	(4 024)	+ 14,1 %	+ 16,8 %*
Résultat brut d'exploitation	2 075	1 966	+ 5,5 %	+ 8,2 %*
Coût net du risque	(519)	(630)	- 17,6 %	- 16,6 %*
Résultat d'exploitation	1 556	1 336	+ 16,4 %	+ 20,1 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	10	- 69,0 %	- 67,4 %*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	0	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(415)	(302)	+ 37,5 %	
Résultat net	1 145	1 044	+ 9,6 %	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	15	15	+ 3,1 %	
Résultat net part du Groupe	1 130	1 029	+ 9,7 %	+ 12,8 %*
Coefficient d'exploitation	68,9 %	67,2 %		
Fonds propres moyens	8 897	11 177	- 20,4 %	

* À périmètre et change constants.

(1) Dont « Actions » 2 519 M EUR en 2013 (1 886 M EUR en 2012) et « Taux, Change, Matières Premières » 2 199 M EUR en 2013 (2 790 M EUR en 2012).

Les revenus de la **Banque de Financement et d'Investissement** atteignent 6 665 M EUR en 2013, soit une hausse de (+ 14,0 %) par rapport à 2012.

Les **activités pérennes de SG CIB** affichent cette année des revenus à 6 515 M EUR, en hausse de + 6,6 %* par rapport à 2012. Cette hausse illustre la progression des franchises commerciales tant sur les activités de financement et de conseil que sur les activités de marché.

Les **Activités de marché** affichent des revenus annuels en hausse de + 3,9 %* à 4 718 M EUR en 2013, dans un contexte de normalisation des marchés de taux après une année 2012 très favorable, marquée par des politiques monétaires accommodantes.

La contribution du métier au résultat net du Groupe s'élève à 910 M EUR sur l'année.

- À 2 519 M EUR, les activités Actions réalisent des performances commerciales dynamiques tant sur les produits structurés que sur les produits de flux dans un environnement de marché favorable. Retraits de l'impact négatif de la CVA/DVA⁽¹⁾ pour - 63 M EUR et d'un gain sur cession de créance pour + 98 M EUR, les revenus du métier sont en hausse de + 31,7 % sur un an.

Les activités de flux ont bénéficié tout au long de l'année d'une demande soutenue de la part des clients, notamment en Asie, et SG CIB a de nouveau été primé « *Equity Derivatives House of the Year* » par Risk et « *Best Equity Derivatives Provider* » par Global Finance, en octobre 2013. Le métier confirme également ses positions de *leadership* sur les produits structurés actions, où la demande est restée forte sur l'ensemble de l'année tant auprès des réseaux de distribution que des banques privées, et s'illustre

par le prix « *Structured Products House #1 in Equities Overall* » par AsiaRisk, en octobre.

- À 2 199 M EUR, les activités Taux, Changes et Matières premières affichent des revenus résilients, compte tenu de la forte performance enregistrée l'an passé dans un contexte de marché 2012 très favorable. Après retraitement de la CVA/DVA pour - 64 M EUR, les revenus baissent de - 18,9 % sur un an.

Cette performance s'appuie sur une activité commerciale solide tant avec les clients *Corporate*, notamment sur les produits de change et de taux, qu'avec la clientèle institutionnelle. Les activités sur taux long terme et sur émergents ont par ailleurs fait preuve d'une bonne tenue malgré un contexte de marché difficile. SG CIB s'est également illustré comme « *Best Bank, Credit Risk, Interest Rate and inflation risk* » selon Insurance Risk en décembre 2013 et janvier 2014, et comme « *Best FX provider in CEE* » selon Global Finance en novembre 2013. L'activité de dérivés sur matières premières a par ailleurs été nommée « *Commodities Derivatives House of the Year* » par IFR Awards 2013, en décembre 2013.

À 1 797 M EUR, les revenus des métiers de Financement et Conseil sont en baisse par rapport à 2012 (- 9,1 % après retraitement de la CVA/DVA pour + 22 M EUR et d'une perte sur litige fiscal pour - 109 M EUR en 2013 et de la décote sur les crédits cédés dans le cadre des opérations de réduction de la taille du bilan pour - 489 M EUR en 2012), reflet de la réduction de - 14 % des encours moyens de crédits faisant suite au plan de cession mis en œuvre en 2011 et 2012. La solidité des positions commerciales alliée à la transformation du modèle de distribution a permis d'atténuer cet impact.

(1) CVA/DVA: *Credit/Debt Valuation Adjustment*, ajustements de valeur mis en œuvre en 2013 à la suite de l'entrée en vigueur de la norme comptable IFRS 13.

Les bons résultats des financements structurés ont été tirés par les opérations de financements d'exportations et d'infrastructures et dans une moindre mesure par les financements de ressources naturelles. SG CIB a par ailleurs été nommée « *Best Global Export Finance Bank 2013* » par Global Trade Review, en décembre 2013. Les activités de marché de capitaux enregistrent une bonne performance des émissions obligataires en euros qui voient leur part de marché augmenter (6,1 % en 2013 contre 5,3 % en 2012, Source IFR, à fin décembre 2013) tandis que les activités « émissions d'actions » et « fusions acquisitions » connaissent une performance plus mitigée dans un marché atone.

En 2013, la contribution aux revenus des **actifs gérés en extinction** est positive, à 150 M EUR. Sur l'année, le Groupe a continué sa politique de réduction de la taille du portefeuille d'actifs *non investment grade*, dont l'exposition nette diminue de 3,1 à 0,7 Md EUR. Les actifs *non-investment grade* représentent désormais une fraction minime des actifs de la Banque. Ils n'auront plus d'impact sur ses résultats à partir de 2014.

Les frais de gestion de la **Banque de Financement et d'Investissement** s'établissent à - 4 590 M EUR en 2013. Ils intègrent notamment - 446 M EUR liés à la transaction avec la Commission européenne faisant suite aux investigations sur l'Euribor. Retraités de ce montant, les frais sont en hausse de + 3,0 % sur un an.

La charge nette du risque de la Banque de Financement et d'Investissement s'élève à - 519 M EUR, en baisse de - 16,6 %* sur un an. Sur les activités pérennes, le **coût net du risque** reste bas à - 137 M EUR, en baisse de - 62,0 %* par rapport à 2012. La charge nette du risque des actifs gérés en extinction est de - 382 M EUR, en hausse par rapport à 2012, résultant en grande partie du programme de réduction de la taille du portefeuille, permettant notamment de ne plus avoir qu'une exposition minime aux CDO de RMBS US.

Sur 2013, la ligne-métier extériorise un résultat net part du Groupe de 1 130 M EUR, contre 1 029 M en 2012.

Gestion d'Actifs et Banque Privée

(En M EUR)	2013	2012	Variation	
Produit net bancaire	1 100	1 293	- 14,9 %	+ 16,1 %*
Frais de gestion	(858)	(1 076)	- 20,2 %	+ 12,2 %*
Résultat brut d'exploitation	242	218	+ 11,2 %	+ 32,1 %*
Coût net du risque	(27)	(5)	x 5,5	x 5,3
Résultat d'exploitation	215	213	+ 1,1 %	+ 20,7 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(0)	+ 100,0 %	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	106	115	- 7,8 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(200)	+ 100,0 %	
Charge fiscale	(50)	(63)	- 20,3 %	
Résultat net	271	65	x 4,2	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	0	6	- 100,0 %	
Résultat net part du Groupe	271	59	x 4,6	x 6,1*
Coefficient d'exploitation	78,0 %	83,2 %		
Fonds propres moyens	1 160	1 304		

* À périmètre et change constants.

La nouvelle ligne-métier Gestion d'actifs et Banque Privée est constituée de Lyxor (auparavant inclus dans la ligne-métier Actions de la Banque de Financement et d'Investissement), d'Amundi et de Societe Generale Private Banking. À noter que les données 2012 incluent la contribution de TCW dont la cession a été finalisée au premier trimestre 2013.

La ligne-métier Gestion d'Actifs et Banque Privée présente en 2013 une contribution nette au résultat part du Groupe de 271 M EUR en forte hausse par rapport à l'année 2012, laquelle avait supporté une dépréciation d'écart d'acquisition sur TCW de - 200 M EUR.

Les revenus s'élèvent à 1 100 M EUR, en hausse de + 16,1 %* sur un an, tirés par la Banque Privée et Lyxor. Les frais de gestion de - 858 M EUR augmentent de 12,2 %* par rapport à 2012. Ils intègrent - 30 M EUR au titre du plan de transformation. Le coefficient d'exploitation s'améliore de + 5 points par rapport à 2012, à 78 %. Le résultat brut d'exploitation de 242 M EUR est en hausse sur un an (218 M EUR en 2012).

Gestion d'Actifs

Lyxor enregistre une hausse de ses actifs sous gestion de + 5 Md EUR sur l'année, à 80 Md EUR, grâce à une collecte positive soutenue par l'élargissement de sa gamme de produits en 2013 et à un effet performance positif. L'expertise multi-produit de Lyxor a été reconnue « Meilleure Plateforme de Comptes Gérés » et « Meilleure Plateforme globale » par Hedge Funds Review, en novembre 2013, « Meilleure Plateforme de Comptes Gérés en Europe et aux États-Unis » par HFM

awards en avril, et a reçu le prix de l'innovation 2013 Morningstar & Boursorama.

Sur l'année, les revenus de Lyxor sont en hausse de + 8,6 %* à 214 M EUR soit une marge brute annuelle en hausse, à 28 points de base contre 26 points de base en 2012.

La contribution au résultat net part du Groupe d'Amundi est de 106 M EUR en 2013 contre 115 M EUR en 2012.

Banque Privée

La Banque Privée présente en 2013 une activité commerciale satisfaisante et voit sa marge brute augmenter à 98 points de base⁽¹⁾. La ligne-métier enregistre de très bons revenus commerciaux soutenus par le développement de l'offre de gestion sous mandat.

À 84,5 Md EUR à fin décembre, les actifs sous gestion ont bénéficié d'une collecte positive de + 1,5 Md EUR sur l'année, notamment en France.

Les activités de Banque Privée poursuivent leur développement avec l'évolution du modèle relationnel de la Banque privée en France et la création de Societe Generale Private Banking au Maroc.

La Banque Privée a été nommée en octobre « Meilleure Banque privée pour ses services d'Ingénierie patrimoniale et de Trust » par Private Banker International.

À 858 M EUR, les revenus de la Banque Privée progressent de + 19,0 %*, portés par de très bons revenus commerciaux en France et au Luxembourg, ainsi que par une reprise dynamique en Asie.

(1) Hors produit non-récurrent consécutif à une reprise de provision de 17 millions d'euros en 20113.

Métier Titres et Courtage

(En M EUR)	2013	2012	Variation	
Produit net bancaire	945	1 065	- 11,3 %	- 11,0 %*
Frais de gestion	(966)	(992)	- 2,7 %	- 3,0 %*
Résultat brut d'exploitation	(21)	73	n/s	n/s*
Coût net du risque	(2)	(5)	- 63,4 %	- 63,4 %*
Résultat d'exploitation	(23)	67	n/s	n/s*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	11	- 91,0 %	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	- 100,0 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(50)	(379)	+ 86,8 %	
Charge fiscale	9	(25)	n/s	
Résultat net	(63)	(326)	+ 80,7 %	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	1	1	- 9,0 %	
Résultat net part du Groupe	(64)	(327)	+ 80,4 %	+ 80,8 %*
Coefficient d'exploitation	102,2 %	93,2 %		
Fonds propres moyens	624	718		

* À périmètre et change constants.

Les activités de Métier Titres voient leurs actifs en conservation augmenter de + 2,8 % à 3 545 Md EUR par rapport à fin décembre 2012 et leurs actifs administrés progresser de 10,8 % sur la même période à 494 Md EUR. L'activité Courtage, Newedge, conserve une part de marché de 12,0 %, stable en 2013 par rapport à 2012, dans un environnement de marché baissier, et ce malgré les effets du plan de restructuration en cours annoncé fin 2012.

À 945 M EUR, les revenus des activités de Métier Titres et Courtage sont en repli de - 11,0 %* en 2013, en raison notamment de la baisse des revenus de l'activité Courtage. Les métiers poursuivent leurs actions d'efficacité opérationnelle qui permettent aux frais de gestion de baisser de - 3,0 %* à - 966 M EUR, en dépit des - 30 M EUR enregistrés au titre du plan de transformation. La contribution au résultat net part du Groupe s'élève à - 64 M EUR contre - 327 M EUR en 2012, comprenant l'impact de dépréciations d'écarts d'acquisitions pour - 50 M EUR en 2013 au titre de SGSS et pour - 380 M EUR en 2012 au titre de Newedge.

HORS PÔLES

(En M EUR)	2013	2012	Variation
Produit net bancaire	(2 126)	(1 832)	- 16,0 %
Frais de gestion	(251)	(141)	+ 78,3 %
Résultat brut d'exploitation	(2 377)	(1 973)	- 20,5 %
Coût net du risque	(411)	(329)	+ 25,0 %
Résultat d'exploitation	(2 788)	(2 302)	- 21,1 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	563	(505)	n/s
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3	6	- 47,1 %
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(12)	n/s
Charge fiscale	1 026	1 108	
Résultat net	(1 196)	(1 705)	+ 29,8 %
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	150	174	- 13,8 %
Résultat net part du Groupe	(1 346)	(1 879)	+ 28,3 %

* À périmètre et change constants.

Le Hors Pôles inclut :

- le portefeuille immobilier du Groupe ;
- le portefeuille de participations industrielles et bancaires ;
- les fonctions de centrale financière du Groupe ;
- certains coûts relatifs aux projets transversaux et certains coûts engagés par le Groupe et non refacturés.

Les revenus du Hors Pôles s'élèvent à - 2 126 M EUR en 2013 (contre - 1 832 M EUR en 2012).

Ils intègrent en particulier la réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre du Groupe à hauteur de - 1 594 M EUR, (à rapprocher de l'impact constaté en 2012 de - 1 255 millions au total).

Sur l'année, les frais de gestion s'élèvent à - 251 M EUR, contre - 141 M EUR en 2012.

Le résultat brut d'exploitation est de - 2 377 M EUR en 2013. Retraité des éléments non-économiques et non-récurrents (voir

note méthodologique n° 8, page 45), il est de - 816 M EUR (contre - 1 023 M EUR en 2012) et s'explique principalement par le surcoût du financement de l'excédent de liquidité détenu actuellement par le Groupe, qui est porté par le Hors Pôles en tant que centrale financière du Groupe.

La charge nette du risque de l'année tient compte d'une dotation complémentaire aux provisions collectives pour litiges de - 400 M EUR. Cette provision atteint - 700 M EUR à fin 2013 et répond au niveau de risque identifié à ce jour.

Enfin, le Hors Pôles enregistre + 563 M EUR de gains nets sur autres actifs, dont + 417 M EUR au titre de la cession de NSGB, à comparer à des pertes nettes de - 505 M EUR, liées principalement aux cessions de Geniki et de TCW.

Le résultat net du Hors Pôles affiche une perte de - 1 346 M EUR en 2013, contre - 1 879 M EUR en 2012. Retraité des éléments non-économiques et non-récurrents (voir note méthodologique n° 8, page 45), il est de - 437 M EUR (contre - 965 M EUR en 2012).

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1- Les résultats consolidés du Groupe au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 11 février 2014

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.

À noter que les données de l'exercice 2012 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur de la norme IAS 19 révisée, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent. De même, les réorganisations intervenues ont amené à modifier les résultats de certains piliers stratégiques, en induisant notamment une variation des taux d'imposition applicables aux nouveaux ensembles.

Pour les besoins de la communication financière, les données relatives à la filiale Lyxor ont été reclassées au sein du pôle de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs parmi les activités de Gestion d'Actifs et Banque Privée, ce changement n'intervenant dans les faits que début 2014.

2- Le **ROE** du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens, c'est-à-dire des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS, en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période, depuis 2006, aux porteurs des TSS et TSDI reclassés (316 M EUR pour l'année 2013).

L'allocation de capital aux différents métiers s'effectue à partir du 1^{er} janvier 2012 sur la base de 9 % des encours pondérés de début de période, contre 7 % auparavant. Les données trimestrielles publiées du capital alloué ont été ajustées en conséquence. Simultanément, le taux de rémunération des fonds propres normatifs a été ajusté pour un effet combiné neutre sur les revenus historiques des métiers.

3- Pour le calcul du **bénéfice net par action**, le résultat net part du Groupe de la période est corrigé (réduit dans le cas d'un bénéfice et augmenté dans le cas d'une perte) des plus ou moins-values réalisées sur les rachats partiels (- 19 millions pour l'année 2013) et des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de :

- TSS (- 267 M EUR pour l'année 2013),
- TSDI reclassés en capitaux propres (- 49 millions pour l'année 2013).

Ce bénéfice net par action est alors déterminé en rapportant le résultat net part du Groupe de la période ainsi corrigé au nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de *trading* détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

4- L'**actif net** correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite (i) des TSS (6,6 milliards d'euros), des TSDI reclassés (0,4 Md EUR) et (ii) des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de *trading* détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité. L'**actif net tangible** est corrigé des écarts d'acquisition

nets à l'actif et des écarts d'acquisition en mise en équivalence. Pour la détermination de l'Actif Net par Action ou de l'Actif Net Tangible par Action, le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions ordinaires émises au 31 décembre 2013, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de *trading* détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

5- Les **fonds propres Core Tier 1** du groupe Société Générale sont définis comme les fonds propres Tier 1 diminués des encours d'instruments hybrides éligibles au Tier 1 et d'une quote-part des déductions Bâle 2. Cette quote-part correspond au rapport entre les fonds propres de base hors instruments hybrides éligibles aux fonds propres Tier 1 et les fonds propres de base.

À partir du 31 décembre 2011, les fonds propres Core Tier 1 se définissent comme les fonds propres Tier 1 Bâle 2 moins le capital hybride éligible Tier 1 et après application des déductions sur le Tier 1 prévues par le Règlement.

6- Le **ROTE** du Groupe est calculé sur la base des fonds propres tangibles, c'est-à-dire en excluant des capitaux propres comptables moyens cumulés part du Groupe les écarts d'acquisition nets moyens à l'actif et les écarts d'acquisition moyens sous-jacents aux participations dans les entreprises mises en équivalence. Le résultat pris en compte pour calculer le ROTE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, intérêts nets d'impôt sur les TSS sur la période (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSS) et des intérêts nets d'impôt sur les TSDI reclassés en capitaux propres sur la période en cours (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSDI).

7- Bilan financé, ratio crédits sur dépôts, réserve de liquidité

Le **bilan financé** donne une représentation du bilan du Groupe en excluant la contribution des filiales d'assurance, et après compensation des opérations sur produits dérivés, des opérations de pension et des comptes de régularisation.

Les normes et définitions applicables au bilan financé ont évolué en 2013. Il n'y a aucun changement à l'actif entre l'ancienne et la nouvelle présentation du bilan financé. Au passif, les reclassements ont essentiellement consisté à redéfinir les postes « financement à court terme », « financement à moyen-long terme » et « dépôts clientèle ».

À 31 décembre 2013, le bilan IFRS excluant les actifs et passifs des filiales d'assurance, après compensation des opérations de pensions livrées et de prêt-emprunts de titres, des opérations de dérivés et des comptes de régularisation a été retraité pour inclure :

- a) le reclassement en opérations de dépôts de la clientèle des encours de SG Euro-CT (figurant parmi les pensions clientèle), ainsi que de la quote-part des émissions placées par les Réseaux de Banque de détail en France (inscrites parmi les opérations de financement à moyen-long terme), et de certaines opérations effectuées avec des contreparties assimilables à des dépôts clients (figurant précédemment parmi les financements à court terme). Sont en revanche déduits des dépôts de la clientèle et réintégrés aux financements à court terme certaines opérations assimilables à des ressources de marché. Le montant net des transferts de :

- financement à moyen-long terme à dépôts clientèle est de 10 Md EUR au 31.12.2013 ;
 - financement à court terme à dépôts clientèle est de 8 Md EUR au 31.12.2013 ;
 - pensions livrées à dépôts clientèle est de 3 Md EUR au 31.12.2013.
- b) Le solde des opérations de financement a été réparti en ressources à moyen-long terme et ressources à court terme sur la base de la maturité des encours, supérieure ou inférieure à 1 an. La maturité contractuelle des financements a été retenue pour les dettes représentées par un titre.
- c) À l'actif, le poste « crédits à la clientèle » inclut les encours de crédit avec les clients, nets de provisions et dépréciations, y compris les encours nets de location financement et les opérations en juste valeur par résultat, et exclut les actifs financiers reclassés en prêts et créances en 2008 dans les conditions fixées par les amendements de la norme IAS 39. Ces positions ont été reclassées dans leurs lignes d'origine.
- d) Le poste comptable « banques centrales » au passif a été compensé dans le poste « Dépôts nets en banques centrales » à l'actif.

À des fins de comparabilité, les tableaux suivants présentent les bilans financés de l'année 2013 établis selon la précédente définition, et la nouvelle présentation adoptée.

ANCIENNE PRÉSENTATION (DONNÉES PUBLIÉES EN 2013) :

En Md EUR	ACTIF					PASSIF				
	DÉC. 12	MAR. 13	JUIN 13	SEPT.13	DÉC. 13	DÉC. 13	SEPT.13	JUIN 13	MAR. 13	DÉC. 12
Dépôts nets en banque centrale	65	64	78	58	63	56	49	54	62	66 Émissions court terme
Prêts interbancaires	36	41	40	40	45	65	57	56	63	65 Dépôts interbancaires court terme
Actifs de négoce avec la clientèle	88	93	79	82	85	9	5	10	14	8 Autres
Titres	60	58	56	59	59	137	141	151	151	149 Financements moyen/long terme
Prêts clientèle	369	365	360	356	354	322	325	323	311	311 Dépôts clientèle
Actifs long terme	34	34	34	34	35	52	53	52	52	52 Capitaux propres
Total actifs	652	655	647	629	641	641	629	647	655	652 Total passifs

NOUVELLE PRÉSENTATION :

En Md EUR	ACTIF					PASSIF				
	DÉC. 12	MAR. 13	JUIN 13	SEPT.13	DÉC. 13	DÉC. 13	SEPT.13	JUIN 13	MAR. 13	DÉC. 12
Dépôts nets en banque centrale	65	64	78	58	63	100	99	103	111	115 Ressources court terme
Prêts interbancaires	36	41	40	40	45	9	5	10	14	8 Autres
Actifs de négoce avec la clientèle	88	93	79	82	85	140	142	153	156	157 Ressources moyen/long terme
Titres	60	58	56	59	59	24	23	25	22	24 dont dettes LT ayant une échéance résiduelle < à un an**
Prêts clientèle	369	365	360	356	354	340	330	329	321	319 Dépôts clientèle
Actifs long terme	34	34	34	34	35	52	53	52	52	52 Capitaux propres
Total actifs	652	655	647	629	641	641	629	647	655	652 Total passifs

** Données de gestion, voir page 192.

À noter que dans le bilan financé, un prêt à la BCE a été déclassé des actifs interbancaires et apparaît comme un dépôt cash en banque centrale car il porte sur une très courte durée et s'assimile économiquement à du cash en banque centrale. Le montant du prêt est de 14 Md EUR à fin mars 2013, 12 Md EUR à fin juin 2013 et 6 Md EUR à fin septembre 2013. Aucun reclassement n'a été effectué en fin d'année, le solde de ce prêt étant nul.

Le **ratio crédits sur dépôts** du Groupe est déterminé comme le rapport entre les prêts à la clientèle et les dépôts de la clientèle ainsi définis.

Parallèlement, une nouvelle définition du **coussin d'actifs liquides ou réserve de liquidité** a été élaborée. Il comprend désormais :

- les soldes en cash déposés en banque centrale, à l'exclusion des réserves obligatoires ;
- des actifs liquides rapidement négociables sur le marché (High Quality Liquid Assets, ou HQLA), disponibles et après décote ;
- les actifs éligibles en banque centrale, disponibles et nets de décote.

À noter que, selon l'ancienne définition, le cash en Banques Centrales correspondait au montant comptable à l'actif, net des dépôts en banques centrales au passif, les réserves obligatoires n'étant pas déduites. Par ailleurs, certains actifs HQLA n'étaient pas intégrés à la réserve.

À des fins de comparabilité, les éléments publiés en 2013 font ici l'objet d'un rappel et d'une présentation selon les nouvelles normes applicables :

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ PUBLIÉE EN 2013

en Md EUR	DÉC. 13	SEPT. 13	JUIN 13	MAR. 13	DÉC. 12
Dépôts nets en banques centrales	63	58	79	64	65
Actifs éligibles Banques centrales	87	79	72	71	68
Total	150	137	150	135	133

NOUVELLE PRÉSENTATION

en Md EUR	DÉC. 13	SEPT. 13	JUIN 13	MAR. 13	DÉC. 12
Dépôts banques centrales ⁽¹⁾	60	58	76	58	58
Titres HQLA (High Quality liquid asset securities ⁽²⁾)	78	74	72	70	74
Actifs éligibles en banques centrales ⁽²⁾	35	32	27	26	22
Total	174	164	175	153	154

(1) Hors réserves obligatoires.

(2) Disponibles, valorisés après décote.

8 – Éléments non-économiques, non-récurrents, et actifs gérés en extinction

Les éléments non-économiques correspondent à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre. Ces éléments, ainsi que les autres éléments faisant l'objet d'un retraitement, sont détaillés ci-après pour les années 2012 et 2013.

2013	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Plus-value de cession NSGB			417		377	Hors Pôles
Ajustement cession TCW			24		21	Hors Pôles
Dépréciations et pertes en capital			(8)		(8)	Hors Pôles
Plus-value de cession filiale de banque privée			166		126	Hors Pôles
Plus-value de cession titres Piraeus	33				21	Hors Pôles
Dépréciations et pertes en capital			(50)		(50)	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
Actifs gérés en extinction	150	(64)		(382)	(210)	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
Impact de la transaction avec la Commission Européenne		(446)			(446)	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
Provision pour litiges				(400)	(400)	Hors Pôles
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre	(1 594)				(1 046)	Hors Pôles
Impact CVA/DVA comptable	(103)				(73)	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
TOTAL	(1 514)				(1 688)	Groupe

2012	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Dépréciations et pertes en capital			(580)		(580)	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
Dépréciations et pertes en capital	(90)		(250)		(309)	Banque et Services Financiers Internationaux
Dépréciations et pertes en capital			(502)		29	Hors Pôles
Rachat de dette Tier 2	305				195	Hors Pôles
Deleveraging de SG CIB hors Actifs gérés en extinction	(489)				(338)	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
Actifs gérés en extinction	(268)	(74)		(262)	(416)	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
Provision pour litiges				(300)	(300)	Hors Pôles
Expositions aux titres d'État Grec				(22)	(16)	Hors Pôles
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre	(1 255)				(822)	Hors Pôles
TOTAL	(1 797)				(2 557)	Groupe

9- En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

4. NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCÉS

Métier	Nouveaux produits ou services	
Banque de détail en France	Alliage Gestion (Société Générale)	Service de gestion en OPCVM est accessible dès 15 000 euros pour un compte-titres ordinaire ou un PEA, et dès 30 000 euros pour l'assurance-vie.
	Préfinancement du CICE (Société Générale)	Préfinancement du CICE pour les PME : offre de préfinancement pour les PME au sens communautaire du terme, du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi, qui s'appuie sur la cession d'une créance en germe sur l'état (en partenariat avec la filiale CGA).
	Plan Épargne Bancaire (Société Générale)	Plan Épargne Bancaire : épargne moyen long terme sécurisée, composée de comptes à terme et d'un compte sur livret, qui garantit pendant 8 ans une rémunération fixe sur tous les versements effectués les 8 premières années. Accessible à tous les particuliers dès 150 EUR et jusqu'à 100 000 EUR, totalement disponible à partir du 8 ^e anniversaire.
	Paylib (Société Générale)	Paylib : le wallet mis en place en collaboration avec BNPP et la Banque Postale permet aux acheteurs en ligne de réaliser leurs paiements sans saisir sur internet les données de leur carte bancaire. Après avoir activé ce service auprès de leur banque, ils pourront régler leurs achats en renseignant simplement leurs identifiants (e-mail et mot de passe).
	Compte à Terme (Crédit du Nord)	Compte à terme renouvelable pour les professionnels : renouvellement automatique tous les 2 mois. Remboursement possible à tout moment.
	Prêt Personnel 100 % en ligne (Boursorama)	Prêt Personnel : prêt à la consommation souscrit 100 % en ligne, avec un taux parmi les plus bas du marché.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Dépôt d'argent dans les DAB (janvier 2013 ; KB – République tchèque) (Banque de détail à l'International)	Nouveau service permettant de déposer des billets en couronne tchèque indépendamment des heures d'ouverture des agences. Ce service pourra réduire l'attente en agence et contribuer à optimiser les coûts de traitement des espèces en général. Pour exploiter le potentiel commercial des DAB, KB a également mis en place une communication reliant les DAB au système de gestion de la relation client de la Banque. Le dispositif permet d'afficher des messages personnalisés propres à chaque client pendant les transactions.
	« eMobias.md » (janvier 2013 ; MBSG – Moldavie) (Banque de détail à l'International)	Nouvelle solution <i>e-banking</i> destinée aux clients Particuliers MBSG détenteurs d'au moins un compte courant en couronne tchèque. Elle permet soit la consultation en ligne, soit la réalisation de transactions sur tout support informatisé muni d'une connexion à internet et d'un système d'exploitation. eMobias.md offre également une assistance téléphonique spécialisée gratuite.
	« M'Vola » (octobre 2013 : BF VSG - Madagascar) (Banque de détail à l'International)	Nouveau compte mobile mis en place dans le cadre du projet banque alternative de BFV-SG en collaboration avec l'opérateur de télécommunication TELMA (premier opérateur à Madagascar). Cette nouvelle offre permet à partir d'un mobile de : recevoir de l'argent de l'étranger via Western Union, de retirer de l'argent, d'envoyer de l'argent à ses proches, d'acheter du crédit de communication, d'acheter des recharges pour alimenter un compte internet, le paiement de factures Telma, le paiement de factures Jirama (compagnie nationale d'eau et d'électricité de Madagascar), de payer vos cotisations entreprise à la CNaPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale de Madagascar).
	Changement de code de carte bancaire (novembre 2013 ; Rosbank – Russie) (Banque de détail à l'International)	Nouveau service permettant aux clients de choisir leur code de carte bancaire à quatre chiffres. La modification du code de carte bancaire est gratuite sur les DAB Rosbank pour tous les types de carte, hors Visa Electron et Maestro pour lesquels des frais s'appliquent. Le service a été lancé à Moscou, avant d'être étendu à toutes les agences du pays. Cette nouvelle fonction renforce le confort d'utilisation des cartes bancaires, ainsi que leur sécurité.
	Agence mobile (août 2013 ; SGBC – Cameroun) (Banque de détail à l'International)	Nouveau service destiné à des populations résidant dans des zones où la présence d'une agence classique est difficile en raison de la faible densité de la population. L'agence mobile dispose de tous les outils qui permettent au conseiller de clientèle de réaliser toutes les opérations bancaires et de fournir les mêmes services qu'une agence fixe. L'agence mobile vise à favoriser l'accès aux services bancaires et représente à terme pour SGBC, un canal de distribution à part entière complémentaire des agences, du call center et de la banque en ligne.

Métier

Nouveaux produits ou services

	« Abacus » (avril 2013 ; BR – Géorgie) (Services Financiers aux entreprises et Assurances)	Premier package sur le marché bancaire en Géorgie dédié aux professionnels. Il regroupe 2 comptes multidevises, pour les activités personnelles et professionnelles, et de nombreux produits bancaires quotidiens afin d'aider les entrepreneurs à séparer leurs dépenses personnelles de leurs dépenses professionnelles et à simplifier leur planification budgétaire. Le package se décline en 2 catégories, Abacus et Abacus Pro, ce dernier ayant été conçu pour les clients utilisant régulièrement les systèmes de banque à distance et réalisant de nombreuses opérations de transfert. Le package comprend également des frais très réduits sur les virements, 2 cartes bancaires et un accès à la banque à distance.
	Swaps de taux d'intérêts (avril 2013 ; SGS – Serbie) (Services Financiers aux entreprises et Assurances)	Nouvel instrument de couverture de change pour les clients Entreprises. SGS propose divers types de swaps de taux d'intérêt laissés au choix du client (protection de l'ensemble de la dette ou seulement d'une partie, sur toute la durée du prêt ou sur une période limitée). Ils représentent des instruments de couverture flexibles pour échapper aux risques de change.
	Mobispot (ALD Automotive – Belgique) (Services Financiers aux entreprises et Assurances)	ALD Automotive et Mobispot mettent à disposition des travailleurs mobiles et des télétravailleurs, des espaces de travail professionnels offrant des prestations de qualité dans des centres d'affaires ou des installations de <i>co-working</i> situés dans toute la Belgique. En proposant à ces travailleurs mobiles des postes de télétravail à proximité de leur emplacement actuel, ALD contribue à raccourcir les distances kilométriques qu'ils ont à parcourir. Cela a des retombées positives sur le plan personnel, professionnel et sur l'environnement. Les espaces de travail et les salles de réunion peuvent être réservés par avance sur la plateforme de location en temps réel http://mobispot.be .
	ALD Permuta (ALD Automotive – Italie) (Services Financiers aux entreprises et Assurances)	ALD Permuta est une solution qui offre au client la possibilité de remplacer le véhicule dont il est propriétaire au profit d'une location à long terme. ALD Automotive propose au client d'acquiescer son véhicule pour un prix fixé sur la base de données fournies par la documentation technique. Le montant versé est ainsi utilisé comme avance sur toute solution de location à long terme.
	« ALD mobile » (décembre 2013 ; BRD – Roumanie) (Services Financiers aux entreprises et Assurances)	Nouvelle application disponible sur Smartphone (iPhone et Android) et en version web afin d'accompagner les conducteurs dans leur utilisation quotidienne de leur véhicule. « ALD mobile » permet à l'utilisateur d'accéder à la liste des partenaires ALD Automotive, en fonction du service recherché et de la localisation, d'accéder aux informations relatives aux prestations et aux services ALD Automotive, de contacter rapidement le Service Relation Conducteurs et de recevoir des informations par notifications en <i>push</i> sur le <i>smartphone</i> .
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	ALPHA SP (Banque de Financement et d'Investissement)	Début 2013, l'offre produit d'ALPHA, la nouvelle plateforme de négociation électronique de SG CIB mettant à la disposition de ses clients une solution intégrée pré & post-transaction, a été élargie aux Produits Structurés. ALPHA SP est un portail d'exécution « multi-actifs » disponible en ligne, flexible et rapide, et qui permet de configurer, d'obtenir une cotation et d'exécuter en temps réel des Produits Structurés sur mesure à travers un large éventail de sous-jacents : produits de change, métaux de base et précieux ainsi que des produits du marché monétaire.
	SGI GCC Invest Index (Banque de Financement et d'Investissement)	Lancement de l'Indice SGI GCC Invest qui a pour objectif de répliquer la performance de 60 des plus larges capitalisations boursières des pays membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). L'indice doit respecter un ensemble de contraintes, notamment afin d'assurer la liquidité aux investisseurs qui souhaitent investir/désinvestir, ainsi que des contraintes fortes de diversification du risque (secteurs, pays membres). Il comprend les pays suivants : Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis et peut être amené à changer pour refléter l'évolution des conditions de marché.
	SGI 10Y US Treasury Note Index (Banque de Financement et d'Investissement)	Lancement de l'Indice SGI 10Y Treasury Note Index qui a pour but de répliquer la performance d'une position acheteuse sur le 1 ^{er} contrat futur 10Y US Treasury Note. Le sous-jacent de ces contrats est une obligation synthétique de maturité de 6,5 à 10 ans avec un coupon de 6 %.
	ETFs Physiques (Banque de Financement et d'Investissement)	Lancement de 7 ETFs physiques visant à élargir la gamme de la filière ETFs. Cette nouvelle gamme permet d'enrichir et de diversifier l'offre afin de répondre à la demande des clients pour des produits à réplique physique. Chaque fonds est investi dans des obligations souveraines <i>Investment Grade</i> de pays de la zone Euro, sur différentes maturités.
	Nouveau fonds UCITS (Banque de Financement et d'Investissement)	Lancement d'un fonds répliquant une des principales stratégies du <i>Hedge Fund</i> « Winton Capital » sous format <i>UCITS</i> . Des fonds <i>UCITS</i> équivalents ont également été créés pour les stratégies des <i>Hedge Funds</i> « Canyon » et « Tiedemann ».

Métier	Nouveaux produits ou services	
	Développement de l'offre de produits d'assurance vie à rente variable de Société Générale (Banque de Financement et d'Investissement)	Société Générale a développé une infrastructure complète pour la conception et la gestion de produits de type « <i>Variable Annuities</i> » (produits d'assurance vie à rente variable) à destination des compagnies d'assurance. L'offre de Variable Annuities s'organise autour de trois piliers : l'expertise de Société Générale en produits dérivés pour la conception de solutions et la gestion des risques induits, Société Générale Index pour la conception d'actifs sous-jacents aux risques contrôlés, et Catalyst Re pour offrir aux compagnies d'assurance des solutions de réassurance. Les principales évolutions concernent l'offre en matière d'indices dédiés. Société Générale est en mesure de proposer aux compagnies d'assurance la possibilité de concevoir des indices dédiés multi classe d'actifs adaptés aux Variable Annuities. Les méthodologies développées cherchent à générer des rendements lissés et réguliers tout en minimisant le risque de baisse.
	Puttable Autocall Strategies (Banque de Financement et d'Investissement)	Lancement de stratégies "Autocall Puttable" : les stratégies Autocall (produits d'investissement comprenant des clauses de remboursement anticipé automatique) sont des produits souvent proposés aux particuliers. En ajoutant à cette indexation phare une clause de « Puttabilité » Société Générale permet à ses clients de choisir entre rester exposé à leur investissement (en cas d'anticipations de marché favorables) ou sortir à des conditions préfixées.
	SGL Quant Merger Arb (Banque de Financement et d'Investissement)	Lancement de l'indice SGL Quant Merger Arb. Il s'agit d'un indice systématique qui a pour but de tirer profit d'opérations de fusion/acquisition en captant la prime entre les prix de vente et de rachat et en pariant sur la réalisation de la transaction. Cet indice combine la praticité d'une stratégie systématique – aucune action discrétionnaire sur l'allocation – avec le savoir-faire de Lutetia Capital, un spécialiste dans ce domaine.
	SG UK Diversified Asset Index (Banque de Financement et d'Investissement)	Lancement de l'indice SG UK Diversified Asset Index. L'indice est conçu pour obtenir une meilleure allocation d'actif par le biais d'une allocation dynamique basée sur le risque de chaque actif. Ceci est réalisé via un mécanisme de « volatilité cible » qui, sur une base quotidienne, distribue l'investissement entre 3 paniers (action, obligataire, et monétaire) en fonction de la volatilité du portefeuille global. Quand elle est faible (< 5 %), le portefeuille est exposé au panier d'actions. Lorsque la volatilité augmente (> 5 %), le portefeuille est exposé à des actifs monétaires et/ou obligataires.
	Bespoke Buy-write Strategies (Banque de Financement et d'Investissement)	De nombreux investisseurs mettent en oeuvre des stratégies de type « <i>buy write</i> », i.e. la vente systématique d'options d'achat couvertes par une position acheteuse sur le sous-jacent de l'option d'achat. Société Générale Index se différencie aujourd'hui en proposant aux investisseurs l'adaptation de cette stratégie à leurs besoins spécifiques. Les stratégies <i>buy write</i> proposées par SGL sont calibrées selon les besoins spécifiques de chaque client du début à la fin de la période d'investissement. Le processus d'investissement commence avec une analyse de portefeuille et de ses sensibilités. Société Générale s'appuiera ensuite sur sa plateforme de dérivés actions reconnue mondialement pour optimiser chacun des paramètres influençant la stratégie.
	Lyxor European Senior Debt Fund (Banque de Financement et d'Investissement)	Lancement en septembre 2013 du « <i>Lyxor European Senior Debt Fund</i> », un fonds investi en prêts senior garantis. Géré sur la base d'un horizon de placement de six à huit ans, il investit essentiellement dans des prêts garantis senior à taux variables libellés en euros et émis par des sociétés pour financer leurs acquisitions ou leur croissance. Ce portefeuille de dette senior bénéficie des conditions favorables résultant de la crise financière et qui fait des prêts européens une classe d'actifs très intéressante pour les investisseurs en quête de rendement.
	Service Émetteurs (Banque Privée et Gestion d'Actifs)	Pour tirer le meilleur parti de son expertise de gestion, Société Générale Private Banking a développé une gamme choisie de fonds internes accessibles par l'ensemble de son réseau et à même d'entrer au mieux dans la composition de mandats de gestion qui lui sont confiés.

5. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en Md EUR)	31.12.2013	31.12.2012*	Variation en %
Caisse, Banques centrales	66,6	67,6	- 1 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	484,4	484,0	+ 0 %
Instruments dérivés de couverture	11,5	15,9	- 28 %
Actifs financiers disponibles à la vente	134,6	127,7	+ 5 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	84,9	77,2	+ 10 %
Prêts et créances sur la clientèle	333,5	350,2	- 5 %
Opérations de location-financement et assimilées	27,7	28,7	- 3 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3,0	4,4	- 31 %
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1,0	1,2	- 17 %
Actifs d'impôts	7,3	6,2	+ 19 %
Autres actifs	56,0	53,7	+ 4 %
Actifs non courants destinés à être cédés	0,1	9,5	- 99 %
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2,1	2,1	+ 0 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	17,6	17,2	+ 3 %
Écarts d'acquisition	5,0	5,3	- 7 %
Total	1 235,3	1 250,9	- 1 %

PASSIF

(en Md EUR)	31.12.2013	31.12.2012*	Variation en %
Banques centrales	3,6	2,4	+ 49 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	426,8	411,4	+ 4 %
Instruments dérivés de couverture	9,8	14,0	- 30 %
Dettes envers les établissements de crédit	91,1	122,0	- 25 %
Dettes envers la clientèle	344,7	337,2	+ 2 %
Dettes représentées par un titre	131,7	135,7	- 3 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3,7	6,5	- 43 %
Passifs d'impôts	1,6	1,2	+ 43 %
Autres passifs	59,8	58,2	+ 3 %
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	7,3	- 100 %
Provisions techniques des entreprises d'assurance	97,2	90,8	+ 7 %
Provisions	3,8	3,5	+ 9 %
Dettes subordonnées	7,4	7,1	+ 4 %
Capitaux propres part du Groupe	51,0	49,3	+ 3 %
Participations ne donnant pas le contrôle	3,1	4,3	- 28 %
Total	1 235,3	1 250,9	- 1 %

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

Au 31 décembre 2013, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 235,3 Md EUR, en baisse de 15,6 Md EUR (- 1,2 %) par rapport à celui du 31 décembre 2012 (1 250,9 Md EUR).

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principaux changements de périmètre du bilan consolidé sont les suivants :

- le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans TCW Group Inc., soit 89,56 %, à Carlyle Group et à la direction de TCW ;
- la participation du Groupe dans la Banque Tarnaud est passée de 97,57 % à 100 % à la suite du rachat par le Crédit du Nord des titres détenus par des actionnaires minoritaires ;
- le Groupe a finalisé la cession de l'intégralité de sa participation dans National Société Générale Bank, soit 77,17 %, à Qatar National Bank. Aucun transfert d'actif de National Société Générale Bank vers le groupe Société Générale n'a été réalisé dans le cadre de cette transaction. Le résultat avant impôt de cette cession a été enregistré dans le compte de résultat en gains ou pertes nets sur autres actifs pour un montant de 417 M EUR ;
- la participation du Groupe dans Société Générale Banque au

Liban passe de 19 % à 16,80 % à la suite d'une augmentation de capital à laquelle le Groupe n'a pas souscrit ;

- le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Société Générale Private Banking (Japan) Ltd, soit 100 % ;
- le Groupe a racheté la participation d'un actionnaire minoritaire dans Rosbank portant son taux de détention dans cette entité de 82,40 % à 92,40 %. Par conséquent, le taux de détention de LLC Rusfinance, LLC Rusfinance Bank et Commercial Bank Deltacredit a également augmenté de 82,40 % à 92,40 % et le taux de détention dans SG Strakhovanie LLC et Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC est passé de 96,66 % à 98,56 %.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » sont notamment classés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées », des actifs et passifs liés à l'activité de crédit à la consommation en Hongrie et en Turquie.

VARIATIONS SUR LES POSTES SIGNIFICATIFS DU BILAN CONSOLIDÉ

Le poste **Caisse, Banques centrales** (66,6 Md EUR au 31 décembre 2013) diminue de 1 Md EUR (- 1,5 %) par rapport au 31 décembre 2012.

Les **actifs et passifs financiers à la juste valeur** par résultat augmentent respectivement de 0,4 Md EUR (+ 0,1 %) et 15,4 Md EUR (+ 3,7 %) par rapport au 31 décembre 2012.

Les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent principalement :

- des instruments de dettes et de capitaux propres ;
- des dérivés de transaction ;
- des titres donnés/reçus en pension livrée ;
- des prêts de titres et dettes sur titres empruntés.

L'évolution des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat résulte principalement de la hausse d'activité sur les émissions de dettes classées en juste valeur sur option par résultat et sur les prêts/emprunts de titres. La hausse des marchés actions a également contribué à la hausse ces postes mais de manière plus limitée, compensée notamment par la hausse des taux d'intérêt long terme.

L'impact de la variation des cours de change sur la valorisation des instruments est symétrique entre l'actif et le passif.

Les **créances sur la clientèle**, y compris les titres reçus en pension livrée enregistrés au coût amorti, diminuent de 16,7 Md EUR (- 4,8 %) par rapport au 31 décembre 2012.

Cette évolution traduit une baisse de la demande de crédits de trésorerie, d'équipements dans un contexte économique restant difficile, ainsi que par une diminution des titres reçus en pension livrée du fait de la baisse du besoin de financement en dollars de la clientèle.

Les **dettes envers la clientèle**, y compris les titres donnés en pension livrée enregistrés au coût amorti, augmentent de 7,5 Md EUR (+ 2,2 %) par rapport au 31 décembre 2012. Cette évolution traduit

le dynamisme de notre activité de collecte au niveau des comptes d'épargne à régime spécial, des dépôts à vue et à terme.

Les **créances sur les établissements de crédit**, y compris les titres reçus en pension livrée enregistrés au coût amorti, sont en hausse de 7,7 Md EUR (+ 10 %) par rapport au 31 décembre 2012 en lien avec la détente du marché interbancaire.

Les **dettes envers les établissements de crédit**, y compris les titres donnés en pension livrée enregistrés au coût amorti, sont en baisse de 30,9 Md EUR (- 25,3 %) par rapport au 31 décembre 2012.

La progression de la collecte à terme auprès de la clientèle ou les émissions de titres classées en juste valeur par résultat sur option ont permis la diminution des financements auprès des établissements de crédit.

Les **actifs financiers disponibles à la vente** sont en augmentation de 6,9 Md EUR (+ 5,4 %) par rapport au 31 décembre 2012. Cette variation est principalement en lien avec l'activité d'assurances du fait d'une bonne collecte et de l'augmentation de la capitalisation dans un contexte de hausse des marchés actions.

Les **dettes représentées par un titre** sont en diminution de 4,1 Md EUR (- 3 %) par rapport au 31 décembre 2012 du fait d'une diminution de la production de titres court terme partiellement compensée par une production accrue de titres à maturité plus élevée.

Les **capitaux propres part du Groupe** s'élèvent à 51 Md EUR au 31 décembre 2013 contre 49,3 Md EUR au 31 décembre 2012. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat de l'exercice au 31 décembre 2013 : + 2,2 Md EUR ;
- la distribution du dividende relatif à l'exercice 2012 : - 0,6 Md EUR ;
- la diminution des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : - 0,9 Md EUR.

Après intégration des participations ne donnant pas le contrôle (3,1 Md EUR), les fonds propres du Groupe s'élèvent à 54,1 Md EUR au 31 décembre 2013.

6. POLITIQUE FINANCIÈRE

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratios Core Tier 1, Tier 1 et ratio global) cohérent avec le statut boursier du titre et le *rating* cible du Groupe.

Le Groupe a lancé un effort important d'adaptation depuis 2010, tant par l'accent mis au renforcement des fonds propres qu'à une gestion stricte des ressources rares (capital et liquidité) et au pilotage rapproché des risques afin d'anticiper les évolutions réglementaires liées au déploiement des nouvelles réglementations « Bâle 3 ».

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 51,0 Md EUR, l'actif net par action à 56,63 EUR et l'actif net tangible par action à 48,99 EUR. Les capitaux propres comptables incluent 6,6 Md EUR de titres super-subordonnés et 0,4 Md EUR de titres subordonnés à durée indéterminée⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2013, Société Générale détient au total (de manière directe et indirecte) 22,5 M d'actions Société Générale, dont 9,0 M d'actions d'autocontrôle soit 2,82 % du capital (hors actions détenues dans le cadre des activités de *trading*). Par ailleurs, le Groupe détient à cette même date 1,4 M d'options d'achat sur son propre titre, en

couverture de plans de stock-options d'achat attribués à ses salariés. En 2013, le Groupe a acquis 22,7 M de titres Société Générale dans le cadre du contrat de liquidité sur son titre conclu le 22 août 2011 avec un prestataire de services d'investissement externe. Sur cette période, Société Générale a également procédé à la cession de 23 M de titres Société Générale, au travers du contrat de liquidité.

Les informations relatives au capital et à l'actionnariat du Groupe sont disponibles dans le chapitre 7 du présent Document de référence, respectivement page 442 et 444.

PILOTAGE DU CAPITAL

Selon les règles Bâle 2.5, le ratio Tier 1 du Groupe s'établit au 31 décembre 2013 à 13,4 % contre 12,5 % à fin 2012. Le ratio Core Tier 1 au 31 décembre 2013 atteint 11,3 %, à comparer à 10,7 % au 31 décembre 2012, témoignant du mouvement de renforcement des fonds propres du Groupe engagé depuis 2011.

Selon les règles Bâle 3, le ratio Common Equity Tier 1 proforma CRR est de 10,0 % (sans phasage) à fin décembre 2013 ; le Groupe a ainsi atteint sa cible de capital à 10 %, autour de laquelle il va désormais se piloter.

Le ratio Common Equity Tier 1 phasé s'établit à 10,9 % au 1^{er} janvier 2014.

Le ratio de levier, estimé selon les règles CRR (Bâle 3), en retenant les fonds propres Tier 1 sans phasage au numérateur, atteint 3,5 % au 31 décembre 2013. Cette estimation ne tient pas compte des évolutions réglementaires proposées par le Comité de Bâle en janvier 2014 ; toutefois, celles-ci ne devraient pas avoir d'effet significatif sur le niveau du ratio de levier.

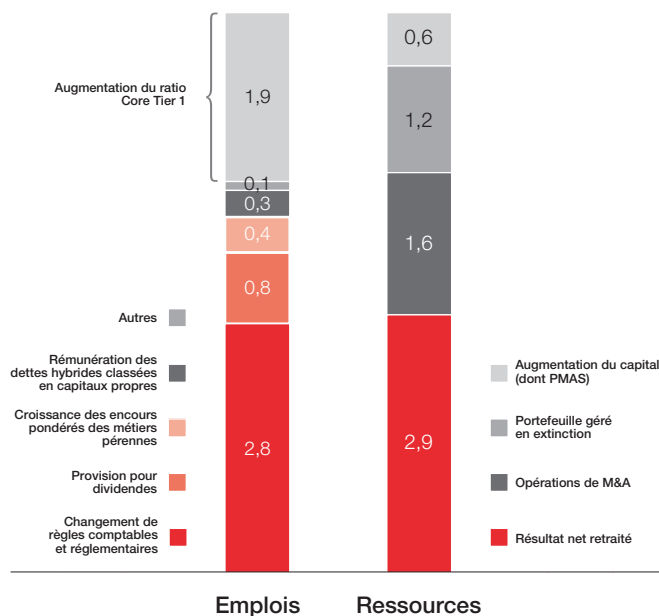
Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires.

Le Groupe est par ailleurs attentif à ce que son ratio global de solvabilité (Common Equity Tier 1 + titres hybrides reconnus en additional Tier 1 et Tier 2) offre un coussin de sécurité suffisant aux prêteurs seniors *unsecured*, notamment dans la perspective de la mise en place des règles de résolution (voir chapitre 4). L'ambition du Groupe est d'atteindre, d'ici fin 2015, un ratio global de solvabilité compris entre 14 % et 15 %, en environnement CRR.

Des informations détaillées sur la gestion et le contrôle du pilotage du capital et des précisions sur le cadre réglementaire sont présentées dans le chapitre 4 du présent Document de référence, page 140 et suivantes.

(1) Voir note méthodologique n° 3, page 42.

GÉNÉRATION ET UTILISATION DES FONDS PROPRES DU GROUPE EN 2013



En 2013, les mouvements concernant les fonds propres Core Tier 1 ont été les suivants :

En ressources (6,3 Md EUR) :

- le résultat net retraité de 2,9 Md EUR⁽¹⁾ ;
- les opérations d'acquisition ou de cession de filiales (notamment les cessions de TCW et NSGB) pour 1,6 Md EUR ;
- la baisse des actifs gérés en extinction pour 1,2 Md EUR ;
- l'augmentation du capital (dont le Plan Mondial d'Actionnariat Salarié) pour 0,6 Md EUR.

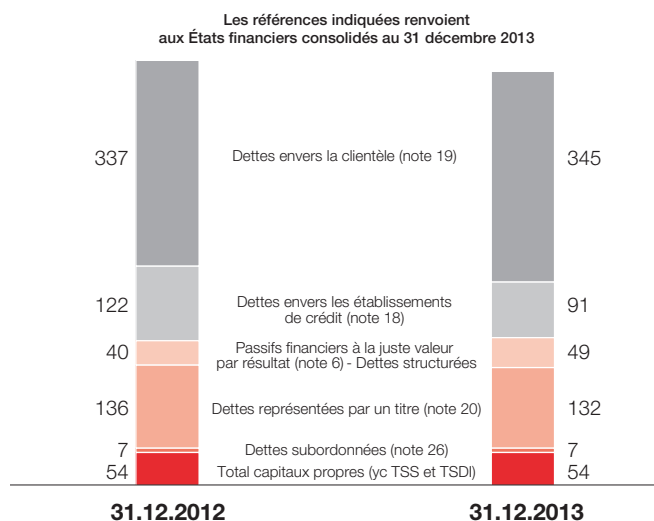
En emplois (4,4 Md EUR) :

- des changements de règles comptables et réglementaires à partir du 1^{er} janvier 2013 pour 2,8 Md EUR ;
- la provision pour dividendes pour 0,8 Md EUR ;
- la croissance des encours pondérés des métiers pérennes pour 0,4 Md EUR ;
- la rémunération des dettes hybrides classées en capitaux propres pour 0,3 Md EUR ;
- divers éléments pour 0,1 Md EUR.

Le différentiel de 1,9 Md EUR entre les ressources et les emplois vient renforcer le ratio de capital Core Tier 1 (ratio Core Tier 1 de 11,3 % fin 2013 contre 10,7 % fin 2012).

SITUATION D'ENDETTEMENT DU GROUPE

STRUCTURE DE FINANCEMENT :



La structure de financement du Groupe est notamment composée de :

- ses capitaux propres y compris TSS et TSDI (soit 7 Md EUR au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013) ;
- les dettes émises par le Groupe dont les passifs financiers à la juste valeur par résultat y compris dettes représentées par un titre dans le portefeuille de transaction, et les dettes évaluées à la juste valeur par résultat sur option ;
- les dettes envers la clientèle, en particulier les dépôts.

À ces ressources s'ajoutent des financements au moyen de prêts-emprunts de titres ou de pensions livrées évalués à la juste valeur par résultat pour 206 Md EUR au 31 décembre 2013, contre 149 Md EUR au 31 décembre 2012 (Cf. note 6 des États financiers consolidés), qui ne sont pas repris dans ce graphique.

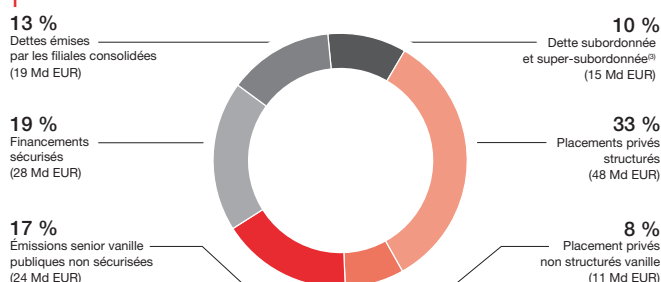
(1) Résultat net retraité à des fins prudentielles : résultat net retraité notamment des dépréciations d'écarts d'acquisition, de l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de l'impact des cessions.

La **politique d'endettement du groupe Société Générale** a pour but non seulement d'assurer le financement de la croissance des activités commerciales des métiers ainsi que le renouvellement de la dette arrivant à maturité, mais également de maintenir des échéanciers de remboursements compatibles avec la capacité d'accès au marché du Groupe et sa croissance future.

La politique d'endettement du Groupe repose sur 2 principes :

- d'une part, maintenir une **politique active de diversification** des sources de refinancement du groupe Société Générale afin d'en garantir la stabilité.

ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE AU 31.12.2013 : 145 MD EUR*



* L'endettement court terme du Groupe s'élevait à 55,1 Md EUR au 31.12.2013

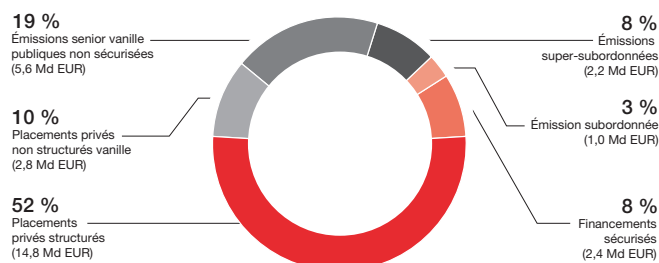
(1) Dont 7 Md EUR inscrits parmi les instruments de capitaux propres en comptabilité (voir tableau d'évolution des capitaux propres des États financiers consolidés).

- d'autre part, adopter une **structure de refinancement** du Groupe telle que les maturités des actifs et des passifs soient cohérentes.

Ainsi, le **plan de financement à long terme du Groupe**, exécuté de manière progressive et coordonnée au cours de l'année suivant une politique d'émission non opportuniste, vise à maintenir une position de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

Au cours de l'année 2013, la liquidité levée au titre du programme de financement 2013 s'est élevée à 28,8 Md EUR en dette senior et subordonnée, au niveau de la maison-mère. Les sources de refinancement se répartissent entre 5,6 Md EUR d'émissions senior vanille publiques non sécurisées, 2,8 Md EUR de placements privés vanille, 14,8 Md EUR de placements privés structurés, 2,4 Md EUR de financements sécurisés (CRH 0,2 Md EUR, et SG SFH 2,2 Md EUR), 1,0 Md EUR d'émission subordonnée Tier 2, et 2,2 Md EUR d'émissions super-subordonnées Additional Tier 1.

PROGRAMME DE FINANCEMENT 2013 : 28,8 MD EUR



Des éléments complémentaires relatifs à la gestion du risque de liquidité sont disponibles dans le chapitre 4 du présent Document de référence, page 190 et suivantes et dans la note 32 des États financiers consolidés, page 350.

NOTATIONS LONG TERME, COURT TERME ET ÉVOLUTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-après résume les notations long terme et court terme de Société Générale au 4 mars 2014 :

	DBRS	FitchRatings	Moody's	Standard & Poor's
Notation senior long terme	AA (low) (Négative)	A (Stable)	A2 (Stable)	A (Négative)
Notation senior court terme	R-1 (Middle)	F1	P-1	A-1

Au cours de l'exercice, les notations long terme et court terme attribuées par FitchRatings ont été révisées à la baisse, passant de A+ à A avec des perspectives stables pour la notation long terme, et de F1+ à F1 pour la notation court terme, à la suite de la dégradation par cette agence de la notation souveraine de la France en juillet 2013.

Les notations long terme, leurs perspectives, et les notations court terme de Société Générale attribuées par DBRS, Moody's et Standard & Poor's sont restées inchangées au cours de l'exercice.

7. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET CESSIONS EFFECTUÉS

Le Groupe a poursuivi en 2013 une politique d'acquisitions et de cessions ciblées conforme à ses objectifs de recentrage et de gestion des ressources rares.

Métier	Description des investissements
Année 2013	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition de 10 % de Rosbank, portant la participation du Groupe à 92,4 %.
Banque de détail en France	Augmentation de 97,6 % à 100 % du taux de détention du Groupe dans Banque Tarneaud suite à la conclusion de l'offre de retrait obligatoire de Crédit du Nord.
Année 2012	
Banque de détail en France	Augmentation de 79,5 % à 97,6 % environ du taux de détention du Groupe dans Banque Tarneaud suite à une offre publique d'achat simplifiée de Crédit du Nord.
Année 2011	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition par Rosbank de Rusfinance et Delta Credit (entités déjà détenues par le Groupe), suivie de la fusion de Rosbank et BSGV. Ces transactions conduisent le Groupe à détenir désormais 82,4 % de ses opérations en Russie.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Acquisition aux États-Unis de certains actifs et reprises d'équipes de RBS Sempra Commodities dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité.

Métier	Description des cessions
Année 2013	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de 77,17 % de NSGB en Égypte pour 1974 M USD.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de la participation détenue par Société Générale Holding de Participations dans TCW (États-Unis).
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de SG Private Banking Japon.
Année 2012	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de 99,1 % de Geniki Bank en Grèce.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Le taux de détention du Groupe dans TCW est passé de 100 % à 89,6 % environ à la suite de la mise en œuvre du plan de participation de certains employés et des clauses de complément de prix accordées lors de l'acquisition de Metropolitan West Asset Management en 2010.
Hors Pôles	Cession de 51,4 % de Salvepar.
Année 2011	
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de 50 % d'orbeo.

8. ACQUISITIONS EN COURS ET CONTRATS IMPORTANTS

Financement des principaux investissements en cours

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

Newedge

Le groupe Société Générale est entré en négociations exclusives avec Crédit Agricole afin d'acquérir la participation restant de 50 % dans le capital de Newedge, filiale de courtage de dérivés détenue conjointement, portant ainsi la détention de Société Générale à 100 %. En ligne avec la stratégie de Société Générale qui consiste à renforcer ses activités cœur et développer les synergies, l'acquisition complète de Newedge constituerait un développement clé dans le domaine des activités de marchés, notamment dans la perspective des évolutions réglementaires qui s'orientent vers une compensation plus centralisée des produits de gré à gré.

Les transactions financières discutées dans le cadre des négociations exclusives entre Société Générale et Crédit Agricole sont les suivantes :

- l'acquisition par Société Générale de la participation de 50 % détenue par Crédit Agricole CIB dans Newedge, pour un montant de 275 M EUR ;

- la vente concomitante à Crédit Agricole SA de 5 % du capital d'Amundi, leur société commune de gestion d'actifs, pour un montant de 337,5 M EUR, réduisant la participation de Société Générale à 20 %. Cette cession serait sans effet sur la structure de gouvernance de la société. Amundi demeurerait le fournisseur de référence de solutions d'épargne et d'investissement pour les réseaux de banque de détail de Société Générale ; à l'occasion de l'opération, les accords de distribution seraient prolongés jusqu'à fin 2019 à l'issue de l'expiration de leur durée initiale fin 2014.

À la clôture, ces deux transactions auraient un impact net positif sur le résultat net part du Groupe et un impact négatif d'environ 10 pb sur le ratio Core Tier One Bâle 3 du Groupe.

La réalisation du projet est sujette à un accord final entre les parties et à l'approbation des autorités réglementaires compétentes, et sera soumise par ailleurs à la consultation des instances représentatives du personnel.

Contrats importants

Aucun contrat important n'est à signaler au 31 décembre 2013.

9. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

La valeur brute totale des immobilisations corporelles d'exploitation du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2013 à 25,9 Md EUR. Elle comprend principalement la valeur des terrains et constructions pour 5,3 Md EUR, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 14,9 Md EUR, et des autres immobilisations corporelles pour 5,4 Md EUR.

La valeur brute totale des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2013 à 677 M EUR.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation et des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève à 16 Md EUR, soit seulement 1,29 % du total de bilan consolidé au 31 décembre 2013, ce qui est conforme à la nature de l'activité de Société Générale.

10. RAPPORT PILIER 3

Conformément à la réglementation établie en 2004 par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (la réglementation Bâle 2), Société Générale met à disposition du public depuis 2009 un rapport Pilier 3 sur son site internet. Ce rapport figure également dans l'actualisation de son Document de référence.

Constituant le troisième pilier de Bâle 2, le « Rapport sur la solvabilité et la gestion des risques » encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures de gestion des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres des établissements concernés déterminée selon les règles du

Pilier 1 de Bâle 2.5 (CRD3). Les principales données relatives au Rapport Pilier 3 de Société Générale pour l'exercice 2013 ont été pour la première fois intégrées au présent Document de référence, dans le chapitre « Risques et adéquation des fonds propres ». Ces données feront l'objet, au cours du mois de mars 2014 de compléments relatifs au risque de crédit du Groupe. Le rapport relatif aux politiques et pratiques de rémunération sera publié au deuxième trimestre. Ces informations seront intégrées à la première actualisation du Document de référence, publiée en mai 2014.

Une table de correspondance entre les éléments publiés dans ce Document de référence et les obligations au titre de la CRD est disponible dans le chapitre 9, en page 471.

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2013.

12. ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Au cours des derniers mois, les indicateurs de conjoncture suggèrent une amélioration de l'activité mondiale. Cependant, cette reprise demeurera modérée en 2014, l'environnement restant dominé par des difficultés importantes à surmonter.

En zone euro et en particulier en France, le redémarrage est très progressif : les ajustements budgétaires et le désendettement du secteur privé, dans un contexte de chômage élevé, continueront de brider les possibilités de rebond. Par ailleurs, l'amélioration conjoncturelle que connaissent les États-Unis reste tributaire des modalités de sortie des politiques monétaires quantitatives et budgétaires menées précédemment. De son côté, le monde émergent fait face à une vague de retraits de capitaux à la suite de l'inflexion monétaire aux États-Unis et des craintes renouvelées sur le ralentissement chinois ou encore la montée du risque politique dans certains pays, pouvant se traduire par des dépréciations des devises essentiellement des pays avec des déficits courants ou en phase de ralentissement (Inde, Indonésie, Brésil, Turquie, Afrique du Sud). Néanmoins, d'autres pays ont été jusqu'ici moins affectés par ces mouvements tels que les pays d'Europe centrale et orientale, la Corée ou le Mexique, ce qui montre une certaine différenciation parmi les marchés émergents. Les mouvements actuels pourraient peser sur la croissance du monde émergent sans pour autant déclencher des crises financières systémiques telles qu'observées dans les années quatre-vingt-dix.

Le Comité de Bâle a publié fin 2010 des recommandations visant à renforcer les exigences en capital et en liquidité afin de promouvoir un secteur bancaire plus solide. Le Groupe est déjà en mesure d'être au rendez-vous des nouvelles exigences réglementaires en capital, avec un ratio *Common Equity Tier One* sans phasage de 10 % à fin 2013. En outre, un nouveau ratio indicatif à ce stade est également en cours de définition en Europe : le ratio de levier, calculé comme le rapport des fonds propres sur le total de bilan et de hors-bilan, après prise en compte de certains ajustements. Les autorités européennes (ABE⁽¹⁾ et Commission) doivent encore préciser les modalités exactes de mise en œuvre de cette nouvelle exigence, néanmoins un seuil de 3 % semble pouvoir être retenu à horizon 2018. Ce ratio devra obligatoirement être communiqué par les établissements bancaires à compter de 2015. Le Groupe est déjà en capacité de répondre à cette nouvelle contrainte avec un ratio de levier indicatif conforme au règlement européen de 3,5 % à fin 2013.

Sur le volet liquidité, le Comité de Bâle a proposé deux ratios standards aux paramètres harmonisés :

- la *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), à court terme (1 mois), dont l'objectif est de s'assurer que les institutions ont un coussin suffisant d'actifs liquides de très bonne qualité permettant de survivre à un *stress* sévère (combinant une crise de marché et une crise spécifique) durant 30 jours ;
- le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), à plus long terme, dont l'objectif est de promouvoir un allongement du financement des activités des banques, intégrant le hors-bilan ainsi que les activités de marchés de capitaux ;
- la définition du LCR par le Comité de Bâle est stabilisée. La Directive Européenne CRD4 définit le LCR dans ses principes laissant le soin à l'ABE d'élaborer des standards techniques en termes de définition et de calibrage pendant la période d'observation. La définition précise du LCR sera adoptée par un acte délégué de la Commission, au plus tard le 30 juin 2014, sur la base des standards techniques recommandés par l'ABE. Le niveau minimal du ratio est fixé à 60 % en 2015 avec une augmentation graduelle chaque année pour atteindre 100 % au 1^{er} janvier 2018. Sur la base des dernières hypothèses réglementaires connues, le ratio LCR de Société Générale est supérieur à 100 % au 31 décembre 2013, reflétant les efforts importants de renforcement de la réserve de liquidité du Groupe et le rallongement de la maturité moyenne de ses passifs à court terme.

La définition du NSFR est en cours de discussion au niveau du Comité de Bâle et les travaux doivent être finalisés en 2014 après consultation. Au niveau européen, la Commission européenne devra d'ici le 31 décembre 2016 présenter au Parlement et au Conseil une nouvelle réglementation, après avis de l'ABE.

Dans le cadre du projet d'Union Bancaire européenne initié en 2012, le texte sur la supervision bancaire unique de la zone euro par la BCE a été adopté en octobre 2013 par les instances européennes afin de renforcer la résilience du système financier, restaurer durablement la confiance des investisseurs, et soutenir la reprise économique, en rompant les liens et les risques de contagion entre les banques et les États souverains. La BCE⁽²⁾ assumera l'ensemble de ses missions à partir du 4 novembre 2014, avec, au préalable, un processus de revue des bilans bancaires par la BCE (*Asset Quality review*) complété par des *stress tests* menés par l'ABE, en coopération avec la BCE. Ce processus devrait permettre de renforcer encore la confiance dans la zone euro.

Pour compléter ce projet, la Commission Européenne a proposé en juillet 2013 un projet de mécanisme de résolution unique pour le secteur bancaire de la zone euro pour une application qui démarrerait de façon progressive dès 2015. Ce deuxième pilier de l'Union Bancaire devrait permettre la résolution des éventuelles défaillances bancaires grâce notamment au fonds de résolution unique financé par les banques, sans peser ainsi sur les seuls contribuables des pays concernés. La France a déjà traduit dans le code Monétaire et Financier une partie des dispositions sur la résolution des banques contenues dans la Directive européenne Redressement et Résolution qui devrait être votée au premier semestre 2014, notamment l'exigence pour les banques de préparer des plans, et les nouveaux pouvoirs donnés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour liquider une banque défaillante de manière ordonnée.

L'Union Européenne poursuit par ailleurs ses réflexions sur la structure des banques, à la suite du rapport Liikanen en Europe, qui recommande une forme de séparation juridique des activités de marché secondaire, de *trading* pour compte propre et de tenue de marché. La Commission Européenne a publié le 29 janvier 2014 un projet de règlement sur la structure des banques. Ce projet devra maintenant être négocié entre les différentes parties prenantes avec

(1) Autorité Bancaire Européenne.

(2) Banque Centrale Européenne.

pour objectif de conserver les spécificités de la loi de séparation française adoptée en 2013.

Dans le prolongement des initiatives du G20 de 2010, de nombreuses réglementations sur le fonctionnement des activités de marché continuent de voir le jour en Europe et aux États-Unis. Après l'adoption en 2012 du règlement européen sur les infrastructures de marché (EMIR - *European Market Infrastructure Regulation*) visant à instaurer une plus grande standardisation et sécurité sur les marchés de produits dérivés, une révision de la directive européenne sur les marchés des instruments financiers (MIFID - *Markets in Financial Instruments Directive*) prévoit également de participer à l'amélioration de la transparence sur les marchés de produits dérivés et de matières premières avec un objectif de mise en œuvre en 2017.

Par ailleurs, une taxe sur les transactions financières avec une assiette plus large que les taxes actuellement en vigueur au Royaume-Uni et en France depuis 2012, et en Italie depuis 2013, est à l'étude au niveau de 11 pays membres de l'Union européenne.

Parallèlement, aux États-Unis, le Dodd-Frank Act a posé les bases de la supervision du risque systémique ainsi que l'encadrement de certaines activités des Banques de Financement et d'Investissement (au travers notamment de la *Volcker Rule* sur la tenue de marché). Le texte final fixe une mise en œuvre progressive à partir de 2015 pour les banques les plus actives.

Par ailleurs, les règles dites « Tarullo » applicables aux institutions financières étrangères aux États-Unis vont conduire le Groupe à repenser son organisation dans ce pays.

Au-delà des règles d'organisation des banques et des activités de marché, de nouvelles évolutions structurantes dans la banque de détail sont aussi prévues. Pour mémoire, les systèmes de paiement

dans la banque de détail en Europe devront se conformer au règlement européen SEPA (*Single Euro Payments Area*).

Dans un contexte macro-économique contraint, l'enjeu majeur des discussions de place reste plus globalement de faire émerger un modèle de croissance durable et soutenable pour le secteur financier, qui préserve pleinement la capacité des banques à financer l'économie dans un contexte de politiques budgétaires plus restrictives. Force est de constater néanmoins que l'addition des nouvelles contraintes réglementaires, conjuguées aux éventuels biais concurrentiels entre les différents pays qui pourraient voir le jour, vont peser de manière significative sur la rentabilité de certaines activités. Elles pourront donc influencer le modèle de développement de certains acteurs bancaires.

Société Générale reste mobilisée et déterminée à poursuivre l'adaptation structurelle de ses métiers et faire face aux mutations de l'industrie bancaire. C'est dans cette optique que le Groupe a engagé en 2013 la deuxième étape de son plan de transformation avec le recentrage de l'organisation autour des trois piliers d'excellence :

- la Banque de détail en France ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS) ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS).

Le groupe Société Générale a été créé en 1864 pour accompagner le développement de l'économie française. L'année 2014 sera l'occasion de célébrer le 150^e anniversaire du Groupe : 150 ans au service de ses clients, en innovant et en cherchant en permanence à les aider à se développer. Cet anniversaire est aussi l'occasion pour le Groupe de se projeter dans l'avenir en réaffirmant son engagement au service des clients et de l'économie.

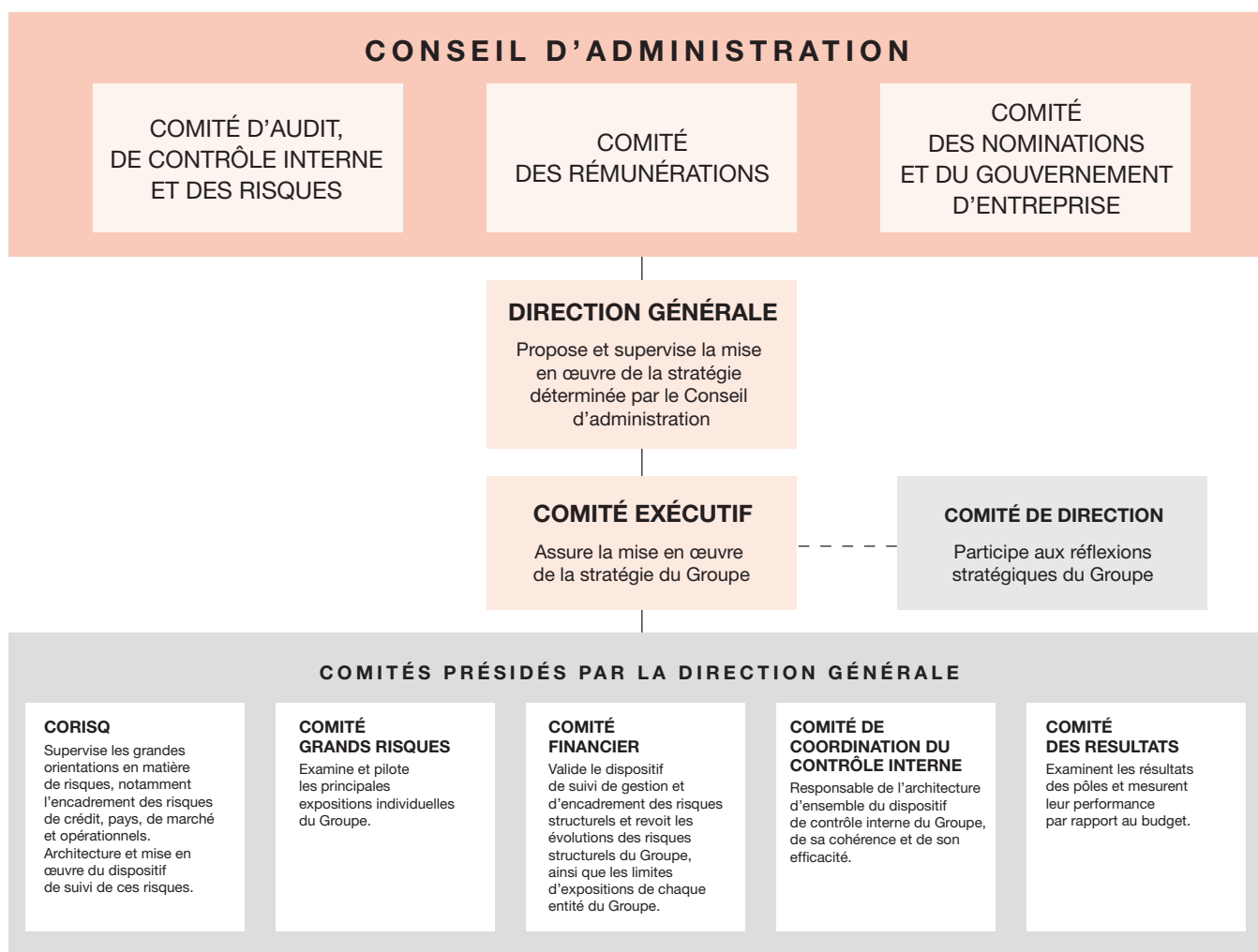
3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Structure et organes du gouvernement d'entreprise.....	60	3. Rémunération des dirigeants du Groupe.....	82
Présentation de la gouvernance et de la structure des comités de supervision	60	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	82
Conseil d'administration	61	Rémunérations des membres du comité exécutif autres que les mandataires sociaux	86
Direction générale	67	Transactions des mandataires sociaux sur le titre Société Générale...87	
Informations complémentaires sur les membres du conseil et les directeurs généraux délégués	69	Tableaux normalisés conformes aux recommandations de l'AMF ...88	
Comité exécutif	69	Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 aux dirigeants mandataires sociaux et soumis à l'avis des actionnaires	96
Comité de direction groupe	70	Plans d'attribution d'actions aux salariés	104
2. Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise.....	71	4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	105
Déclaration sur le régime de gouvernement d'entreprise	71	5. Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques	107
Conseil d'administration	71	6. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de Société Générale....	121
Rapport du vice-président sur son rôle et ses activités en 2013	76		
Travaux du conseil en 2013	76		
Les comités en 2013	77		
Évaluation du conseil d'administration et des mandataires sociaux ...80			
Formation	81		
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	81		
Jetons de présence versés aux administrateurs de la société	81		
Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et mention de la publication des informations prévues au L. 225-100-3 du code de commerce	81		

1. STRUCTURE ET ORGANES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA STRUCTURE DES COMITÉS DE SUPERVISION



La composition du Conseil d'administration est présentée en pages 61 et suivantes du présent Document de référence. Le règlement intérieur du Conseil d'administration définissant ses attributions est reproduit dans le chapitre 7, en page 455.

La composition de la Direction générale, du Comité exécutif et du Comité de direction figurent dans les sections respectives du présent chapitre (voir pages 67, 69 et 70).

Les différents Comités du Conseil d'administration et leurs attributions, ainsi que le compte-rendu de leurs travaux sont présentés dans le

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise du présent chapitre (p. 71), notamment :

- rôle du Vice-Président, p. 71 et rapport p. 76
- compte-rendu des travaux du Conseil, p. 76
- Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, p. 77
- Comité des rémunérations, p. 79
- Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, p. 80.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 1^{er} JANVIER 2014)

FRÉDÉRIC OUDÉA

Président-Directeur général

Né le 3 juillet 1963

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2015

Détient 35 991 actions en direct
1 777 actions *via* Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Adresse professionnelle : Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18

Autres mandats exercés :

Ne détient aucun autre mandat au sein ou hors du groupe Société Générale.

Biographie : ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration. De 1987 à 1995, occupe divers postes au sein de l'Administration, Service de l'Inspection générale des Finances, Ministère de l'Économie et des Finances, Direction du Budget au Ministère du Budget et Cabinet du Ministre du Budget et de la Communication. En 1995, rejoint Société Générale et prend successivement les fonctions d'adjoint au Responsable, puis Responsable du département *Corporate Banking* à Londres. En 1998, devient Responsable de la supervision globale et du développement du département Actions. Nommé Directeur financier délégué du groupe Société Générale en mai 2002. Devient Directeur financier en janvier 2003. En 2008, est nommé Directeur général du Groupe. Président-Directeur général de Société Générale depuis mai 2009.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2012	2011	2010	2009
Néant	Néant	Néant	Néant

ANTHONY WYAND

Vice-Président du Conseil d'administration

Né le 24 novembre 1943

Première nomination : 2002 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur de sociétés

Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations.

Détient 1 656 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Administrateur : Société Foncière Lyonnaise.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Unicredit SpA.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :

Administrateur : Aviva France, Aviva Participations.

Biographie : de nationalité britannique. Devient Vice-Président du Conseil d'administration de Société Générale le 6 mai 2009. Entré chez Commercial Union en 1971, Directeur financier, Responsable des opérations Europe (1987-1998), Directeur général exécutif de CGNU Plc (1998-2000), Directeur exécutif d'Aviva jusqu'à juin 2003.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2012	2011	2010	2009
<i>Administrateur :</i> Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations.	<i>Administrateur :</i> Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations.	<i>Administrateur :</i> Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations.	<i>Administrateur :</i> Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations, Grosvenor Continental Europe.

ROBERT CASTAIGNE

Administrateur de sociétés

Né le 27 avril 1946

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2014

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

Détient 1 000 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Administrateur : Sanofi, Vinci.

Biographie : Ingénieur de l'École Centrale de Lille et de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs. Docteur en Sciences économiques. A fait toute sa carrière chez Total SA, d'abord en qualité d'ingénieur, puis dans diverses fonctions.

De 1994 à 2008, a été Directeur financier et Membre du Comité exécutif de Total SA.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2012	2011	2010	2009
<i>Administrateur :</i> Sanofi, Vinci.	<i>Administrateur :</i> Sanofi, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille (jusqu'au 3 octobre 2011).	<i>Administrateur :</i> Sanofi-Aventis, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille.	<i>Administrateur :</i> Sanofi-Aventis, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 7, page 448.

MICHEL CICUREL

Président de Michel Cicurel Conseil

Né le 5 septembre 1947

Première nomination : 2004 – Échéance du mandat : 2016

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations.

Détient 1 118 actions

Adresse professionnelle : 46, rue Pierre Charron, 75008 Paris

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Membre du Conseil de surveillance : Publicis.

Mandats exercés dans des sociétés françaises non cotées hors

Groupe de l'administrateur : Président du Conseil d'administration :

Banque Leonardo. Administrateur : Bouygues Telecom, Cogepa.

Biographie : après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988 et Directeur général de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (Groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999. Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint Honoré de 1999 à juin 2012. Michel Cicurel est Président de Michel Cicurel Conseil.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année)

2012	2011	2010	2009
<i>Président du Directoire :</i> La Compagnie Financière Edmond de Rothschild, Compagnie Financière Saint-Honoré (jusqu'à juin 2012).	<i>Président du Directoire :</i> La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Compagnie Financière Saint-Honoré.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis.
<i>Membre du Conseil de Surveillance :</i> Publicis.	<i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Corporate Finance.	<i>Administrateur :</i> Banque privée Edmond de Rothschild SA, (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom.	<i>Censeur :</i> Paris-Orléans.
<i>Administrateur :</i> Bouygues Telecom.	<i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Private Equity Partners.	<i>Président du Directoire :</i> La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré.	<i>Administrateur :</i> Banque privée Edmond de Rothschild SA, (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom.
	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis, Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage (jusqu'au 1 ^{er} décembre 2011), Milestone (depuis le 4 juillet 2011).	<i>Représentant permanent de Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.	<i>Président du Directoire :</i> La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré.
	<i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie) (jusqu'au 21 avril 2011), Edmond de Rothschild Investment Services Ltd. (Israël).	<i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Asset Management (SAS).	<i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management (SAS) (jusqu'au 3 juillet 2009), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS) depuis le 10 novembre 2009.
	<i>Administrateur :</i> Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Banque privée Edmond de Rothschild SA (Genève), Bouygues Telecom.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage.
	<i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Edmond de Rothschild Asset Management (Président du Conseil de surveillance), Edrim Solutions.	<i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild :</i> Edrim Solutions.	<i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS).
	<i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance.	<i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Private Equity, Partners (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS).	<i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS.
	<i>Censeur :</i> Paris-Orléans.	<i>Président du Conseil d'administration :</i> Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS.	<i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance.
		<i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance.	<i>Représentant permanent de Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.
		<i>Censeur :</i> Paris-Orléans.	<i>Président du Conseil d'administration :</i> Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS, LCF Holding Benjamin (jusqu'au 26 novembre 2009).

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 7, page 448.

YANN DELABRIÈRE**Président-Directeur général de Faurecia**

Né le 19 décembre 1950

Première nomination : 2012 – Échéance du mandat : 2016

Administrateur indépendant.

Détient 1 000 actions

Adresse professionnelle : 2 rue Hennape, 92735 Nanterre cedex

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Président-Directeur général : Faurecia, Administrateur : Cap Gemini.

Biographie : ancien élève de l'École Normale Supérieure et de l'École Nationale d'Administration et Agrégé de mathématiques. Il a commencé sa carrière à la Cour des Comptes. Il a ensuite été Directeur financier de la Coface (1982-1987) et du Groupe Printemps (1987-1990) avant de devenir Directeur financier de PSA Peugeot Citroën de 1990 à 2007.

Il a également été PDG de Banque PSA Finance. Administrateur et Président du Comité d'audit de Cap Gemini depuis 2003. Depuis 2007, M. Delabrière est PDG de Faurecia.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2012	2011	2010	2009
Administrateur : Cap Gemini, Faurecia.	Administrateur : Cap Gemini, Faurecia.	Administrateur : Cap Gemini, Faurecia.	Administrateur : Cap Gemini, Faurecia.

JEAN-MARTIN FOLZ**Administrateur de sociétés**

Né le 11 janvier 1947

Première nomination : 2007 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations.

Détient 2011 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Administrateur : Alstom, AXA, Saint-Gobain, Eutelsat.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :

Administrateur : Solvay (Belgique).

Biographie : a exercé les fonctions de Président du groupe PSA Peugeot Citroën de 1997 jusqu'en février 2007 ; avait auparavant exercé des fonctions de Direction puis de Direction générale dans le groupe Rhône-Poulenc, le groupe Schneider, le groupe Pechiney et au sein de Eridania-Beghin-Say.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2012	2011	2010	2009
Administrateur : Alstom, Axa, Saint-Gobain, Eutelsat, Solvay (Belgique).	Administrateur : Alstom, Axa, Saint-Gobain, Eutelsat, Solvay (Belgique). Membre du Conseil : ONF Participations (SAS).	Administrateur : Alstom, Axa, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique).	Administrateur : Alstom, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique). Membre du Conseil de surveillance : Axa.

KYRA HAZOU**Administrateur indépendant**

Née le 13 décembre 1956

Première nomination : 2011 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de Contrôle interne et des risques.

Détient 1 000 actions

Biographie : de nationalités américaine et britannique, elle a exercé des fonctions de *Managing Director* et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank de 1985 à 2000, après avoir exercé en qualité d'avocat à Londres et à New York. Elle a ensuite, de 2001 à 2007, été Administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la *Financial Services Authority* au Royaume-Uni.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2012	2011	2010	2009
Néant	Néant	Néant	Néant

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 7, page 448.

JEAN-BERNARD LÉVY Président-Directeur général de Thalès

Né le 18 mars 1955

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2017

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations.

Détient 1 000 actions

Adresse professionnelle : 45 rue de Villiers, 92526 Neuilly-sur-Seine cedex

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Président-Directeur général : Thalès. Administrateur : Vinci.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Président du Conseil de surveillance : Viroxis. Président : JBL Consulting & Investment SAS. Administrateur : DCNS.

Biographie : ancien élève de l'École Polytechnique et de Télécom Paris Tech, Président-Directeur général de Thalès depuis le 20 décembre 2012, Président du Directoire de Vivendi de 2005 à 2012. A rejoint Vivendi en août 2002 dans les fonctions de Directeur général. A été Directeur général puis Associé Gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo et Cie de 1998 à 2002. De 1995 à 1998, Président-Directeur général de Matra Communication. De 1993 à 1994, Directeur du cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur. De 1988 à 1993, Directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space. De 1986 à 1988, Conseiller technique au cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre délégué aux Postes et Télécommunications, et de 1978 à 1986, ingénieur à France Télécom.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année)

2012	2011	2010	2009
<i>Président-Directeur général :</i> SFR (jusqu'au 28.06.012).	<i>Président du Conseil d'administration :</i> Activision Blizzard Inc, GVT (Brésil), Institut Télécom.	<i>Président du Conseil d'administration :</i> Activision Blizzard, GVT Brésil, Institut Télécom.	<i>Président du Conseil d'administration :</i> Activision Blizzard, GVT Brésil.
<i>Président :</i> JBL Consulting & Investment SAS.			<i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Groupe Canal+, Maroc Télécom.
<i>Président du Directoire :</i> Vivendi (jusqu'au 28.06.012).	<i>Président du Conseil de Surveillance :</i> Groupe Canal +, Canal + France, Viroxis.	<i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Groupe Canal+, Maroc Télécom.	<i>Administrateur :</i> Vinci, Vivendi Games Inc., Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc.
<i>Président du Conseil d'administration :</i> Activision Blizzard Inc (jusqu'au 28.06.012), GVT Brésil (jusqu'au 28.06.012).	<i>Vice-Président du Conseil de Surveillance :</i> Maroc Télécom	<i>Administrateur :</i> Vinci, Vivendi Games Inc., Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc.	
<i>Président du Conseil de Surveillance :</i> Groupe Canal + (jusqu'au 28.06.012), Canal + France (jusqu'au 28.06.012), Viroxis.	<i>Administrateur :</i> Vinci, SFR.		
<i>Vice-Président du Conseil de Surveillance :</i> Maroc Télécom (jusqu'au 28.06.012).			
<i>Administrateur :</i> Vinci			

ANA MARIA LLOPIS RIVAS Président-Directeur général fondateur Ideas4all

Née le 5 août 1950

Première nomination : 2011 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :

Administrateur : British American Tobacco.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :

Président du Conseil d'administration : DIA.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :

Administrateur : Service Point Solutions.

Biographie : de nationalité espagnole, elle a travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander), où elle a notamment fondé une banque et un courtier en ligne ; Executive chairman de Razona, société de conseil au secteur financier, elle a ensuite été Executive Vice President, Financial and Insurance Markets de la société de conseil Indra, parallèlement Administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Reckitt-Benckiser, puis membre du Conseil de surveillance de ABN AMRO. Elle est actuellement Président-Directeur général fondateur de Ideas4all, Administrateur, Président du Comité des nominations et rémunérations de Service Point Solutions et Administrateur, membre des Comités des rémunérations, des nominations et de la responsabilité sociale de British American Tobacco.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année)

2012	2011	2010	2009
<i>Président du Conseil d'administration :</i> DIA.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> ABN Amro.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> ABN Amro.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> ABN Amro.
<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> ABN Amro.	<i>Administrateur :</i> Service Point Solutions, British American Tobacco.	<i>Administrateur :</i> Service Point Solutions, British American Tobacco.	<i>Administrateur :</i> Service Point Solutions, British American Tobacco.
<i>Administrateur :</i> Service Point Solutions, British American Tobacco.			

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 7, page 448.

GIANEMILIO OSCULATI**Administrateur de sociétés**

Né le 19 mai 1947

Première nomination : 2006 – Échéance du mandat : 2014

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 6 526 actions

Biographie : de nationalité italienne, a été Directeur, Managing Director et Président chez McKinsey Italy où il était spécialisé dans le secteur bancaire et financier. A été Directeur général pendant 6 ans de la Banca d'America e d'Italia, filiale de Deutsche Bank Group.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées

étrangères : Administrateur : Italmobiliare SpA.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :

Président : Intesa Sanpaolo Assicura SpA. Administrateur délégué : Intesa Sanpaolo Previdenza SpA, Intesa Sanpaolo Vita SpA. Administrateur : Ariston Thermo SpA, Intesa Sanpaolo Life Ltd., Intesa Sanpaolo Private Banking SpA, Miroglio SpA.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année)

2012	2011	2010	2009
<i>Président :</i> Osculati & Partners SpA (jusqu'à novembre 2012), Eurizon Capital SpA, Intesa Sanpaolo Assicura, Valore SpA (jusqu'à novembre 2012).	<i>Président :</i> Osculati & Partners SpA, Eurizon Capital SpA, Intesa Sanpaolo Assicura, Valore SpA.	<i>Président :</i> Osculati & Partners SpA, Eurizon Capital SpA, Eurizon Tutela SpA, Valore SpA.	<i>Président :</i> Osculati & Partners SpA.
<i>Administrateur délégué :</i> Intesa Sanpaolo Vita SpA, Intesa Sanpaolo Previdenza SpA.	<i>Président et Administrateur délégué :</i> Eurizon Vita SpA.	<i>Président et Administrateur délégué :</i> Eurizon Vita SpA.	<i>Président-Directeur général :</i> Eurizon Vita SpA.
<i>Administrateur :</i> Ariston Thermo SpA, Intesa Sanpaolo Life Ltd., Gas Plus SpA, Miroglio SpA, Italmobiliare SpA.	<i>Administrateur délégué :</i> Intesa Sanpaolo Vita SpA, Intesa Sanpaolo Previdenza SpA, Centrovita SpA.	<i>Administrateur :</i> Ariston Thermo SpA, Banque de crédit et de dépôts SA, Eurizon Life, Gas Plus SpA, Miroglio SpA.	<i>Administrateur :</i> Ariston Thermo SpA, Banque de crédit et de dépôts SA, Eurizon Capital SpA, Eurizon Tutela SpA, Eurizon Life, Gas Plus SpA, Miroglio SpA, MTS Group, Fideuram SpA, (jusqu'au 7 avril 2009), Seves SpA (jusqu'au 7 janvier 2009).

NATHALIE RACHOU**Fondatrice et gérante de Topiary Finance Ltd.**

Née le 7 avril 1957

Première nomination : 2008 – Échéance du mandat : 2016

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 1 048 actions

Adresse professionnelle : 11 Elvaston Place, London SW7 5QG, Royaume-Uni

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Administrateur : Veolia Environnement, Altran.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :

Administrateur : Topiary Finance, Liautaud et Cie (jusqu'au 21.11.2013).

Biographie : diplômée d'HEC. De 1978 à 1999, a exercé de nombreuses fonctions au sein de la Banque Indosuez et de Crédit Agricole Indosuez, cambiste clientèle, Responsable de la gestion actif/passif, fondatrice puis Responsable de Carr Futures International Paris (filiale de courtage de la Banque Indosuez sur le Matif), Secrétaire générale de la Banque Indosuez, Responsable mondiale de l'activité change/option de change de Crédit Agricole Indosuez. En 1999, a créé Topiary Finance Ltd., société de gestion d'actifs, basée à Londres. Par ailleurs, elle est Conseiller du commerce extérieur de la France depuis 2001.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année)

2012	2011	2010	2009
<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie, Veolia Environnement, Altran.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.

ALEXANDRA SCHAAPVELD**Administrateur indépendant**

Née le 5 septembre 1958

Première nomination : 2013 – Échéance du mandat : 2017

Détient 1 000 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :

Membre du Conseil de Surveillance : Bumi Armada (Malaisie).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :

Membre du Conseil de Surveillance : Holland Casino et FMO (Pays-Bas).

Biographie : de nationalité néerlandaise, est diplômée de l'Université d'Oxford en politique, philosophie et économie et est titulaire d'une Maîtrise en Économie du Développement obtenue à l'Université Erasmus. Madame Alexandra SCHAAPVELD a commencé sa carrière au sein du Groupe ABN AMRO aux Pays-Bas où elle a occupé différents postes de 1984 à 2007 dans la banque d'investissement, étant notamment chargée du suivi des grands clients de la banque avant d'être en 2008 Directeur pour l'Europe de l'ouest de la banque d'investissement chez Royal Bank of Scotland Group. Aujourd'hui, elle est membre des conseils de surveillance de FMO et Holland Casino (Pays-Bas), Bumi Armada (Malaisie). Elle n'a pas d'activité professionnelle en dehors de l'exercice de mandats non exécutifs.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année)

2012	2011	2010	2009
<i>Membre du Conseil de Surveillance :</i> Vallourec (France), FMO et Holland Casino (Pays-Bas), Bumi Armada (Malaisie)	<i>Membre du Conseil de Surveillance :</i> Vallourec (France), Holland Casino (Pays-Bas), Bumi Armada (Malaisie)	<i>Membre du Conseil de Surveillance :</i> Vallourec (France), Holland Casino (Pays-Bas)	<i>Membre du Conseil de Surveillance :</i> Holland Casino (Pays-Bas)

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 7, page 448.

FRANCE HOUSSAYE

Animatrice de la prescription et des partenariats à l'agence de Rouen

Née le 27 juillet 1967

Biographie : salariée de Société Générale depuis 1989.

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur élu par les salariés

Adresse professionnelle : Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année)

2012	2011	2010	2009
Néant	Néant	Néant	Néant

BÉATRICE LEPAGNOL

Conseiller clientèle privée à l'agence d'Eauze (Gers)

Née le 11 octobre 1970

Biographie : salariée de Société Générale depuis 1990.

Première nomination : 2012 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur élu par les salariés

Adresse professionnelle : Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2012	2011	2010	2009
Néant	Néant	Néant	Néant

CENSEUR

KENJI MATSUO

Président de Meiji Yasuda Life Insurance

Né le 22 juin 1949

Biographie : de nationalité japonaise, entré chez Meiji Life en 1973, A été Président de Meiji Yasuda Life de 2005 à juillet 2013.

Première nomination : 18 janvier 2006 – Échéance du mandat : 17 janvier 2014

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 7, page 448.

Liste des administrateurs dont le mandat arrive à échéance en 2014

ROBERT CASTAIGNE

Né le 27 avril 1946

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Première nomination : 2009 - Échéance du mandat : 2014

GIANEMILIO OSCULATI

Né le 19 mai 1947

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Première nomination : 2006 – Échéance du mandat : 2014

DIRECTION GÉNÉRALE

(AU 1^{er} JANVIER 2014)

FRÉDÉRIC OUDÉA

Né le 3 juillet 1963

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Voir page 61.

SÉVERIN CABANNES

Né le 21 juillet 1958

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Détient 14 366 actions en direct

1 280 actions *via* Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : Amundi Group, Crédit du Nord.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : TCW Group Inc (jusqu'au 6 février 2013).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises hors groupe Société Générale : Membre du Conseil de surveillance : Groupe Steria Sca.

Biographie : Après avoir exercé des fonctions au Crédit National, chez Elf Atochem puis au Groupe La Poste (1983-2001), rejoint en 2001 Société Générale comme Directeur financier du Groupe jusqu'en 2002. Directeur général adjoint en charge de la stratégie et des finances du Groupe Steria, puis Directeur général (2002-2007). En janvier 2007, Directeur des Ressources du groupe Société Générale, puis Directeur général délégué depuis mai 2008.

JEAN-FRANÇOIS SAMMARCELLI

Né le 19 novembre 1950

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Détient 21 814 actions en direct

2 478 actions *via* Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : Boursorama, Banque Paribas.

Mandats exercés dans des sociétés cotées hors groupe Société Générale : Administrateur : Sopra Group.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale : Président du Conseil d'administration : Crédit du Nord. Administrateur : Amundi Group, Socap, Sogeprom. Censeur : Ortec Expansion. Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance : Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale : Membre du Conseil de surveillance : SG Marocaine de Banques.

Biographie : Entré à Société Générale en 1974, exerce différents postes dans les agences parisiennes du Réseau France jusqu'en 1987. De 1987 à 1991, devient Directeur du Groupe de Dijon, puis Directeur de la division Construction Eau et Métallurgie à la Direction des Grandes Entreprises jusqu'en 1995. Il est nommé en 1995 Directeur des affaires immobilières, puis Directeur des Opérations, puis Directeur financier de la Banque de Financement et d'Investissement jusqu'en 2002 où il est nommé Directeur des Grandes Entreprises et des Institutions financières. Exerce les fonctions de Directeur du Réseau France en 2005, et est nommé en 2006 Directeur de la Banque de détail. Depuis le 1^{er} janvier 2010, exerce les fonctions de Directeur général délégué et Directeur de la Banque de détail.

BERNARDO SANCHEZ INCERA

Né le 9 mars 1960

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Détient 4 167 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank (jusqu'au 28 mars 2013), Rosbank, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. Membre du Conseil de surveillance : Komerčni Banka A.S.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : Franfinance, Socap, Compagnie Générale de Location d'Équipements.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : ALD Automotive Group Plc, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal. Membre du Conseil de surveillance : Société Générale Marocaine de Banques.

Biographie : De nationalité espagnole. De 1984 à 1992, est exploitant entreprises et Directeur adjoint du centre d'affaires de La Défense au Crédit Lyonnais à Paris. De 1992 à 1994, est administrateur et Directeur du Crédit Lyonnais Belgique.

De 1994 à 1996, devient administrateur délégué de la Banca Jover Espagne. De 1996 à 1999, Directeur général de Zara France. De 1999 à 2001, exerce les fonctions de Directeur International au Groupe Inditex, puis de 2001 à 2003, Président de LVMH Mode et Maroquinerie Europe et de LVMH Fashion Group France. De 2003 à 2004, est Directeur général France de Vivarte, puis en 2004, Directeur général exécutif du Groupe France de Monoprix jusqu'en 2009. Entré à Société Générale en novembre 2009, exerce les fonctions de Directeur général délégué depuis le 1^{er} janvier 2010.

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2013	2012	2011	2010	2009
Frédéric OUDÉA Président-Directeur général <i>Adresse professionnelle:</i> Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18	N'a exercé aucun autre mandat.				
Séverin CABANNES Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle:</i> Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18	<i>Administrateur:</i> Crédit du Nord, TCW Group (jusqu'au 6 février 2013), Amundi Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur:</i> Crédit du Nord, TCW Group, Amundi Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur:</i> Crédit du Nord, TCW Group, Amundi Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur:</i> Crédit du Nord, TCW Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka, Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur:</i> Crédit du Nord, TCW Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka, Groupe Steria Sca.
Jean-François SAMMARCELLI Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle:</i> Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18	<i>Président du Conseil d'administration:</i> Crédit du Nord. <i>Administrateur:</i> Amundi Groupe, Banque Tarneaud, Boursorama, Sogecap, Sogeprom, Sopra Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Société Générale Marocaine de Banques, Fonds de Garantie des Dépôts. <i>Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance:</i> Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit. <i>Censeur:</i> Ortec Expansion.	<i>Président du Conseil d'administration:</i> Crédit du Nord. <i>Administrateur:</i> Amundi Groupe, Banque Tarneaud, Boursorama, Sogecap, Sogeprom, Sopra Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Société Générale Marocaine de Banques, Fonds de Garantie des Dépôts. <i>Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance:</i> Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit. <i>Censeur:</i> Ortec Expansion.	<i>Président du Conseil d'administration:</i> CGA (jusqu'au 11 octobre 2011). Crédit du Nord. <i>Administrateur:</i> Amundi Groupe, Banque Tarneaud, Boursorama, Sogecap, Sogeprom, Sopra Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Société Générale Marocaine de Banques, Fonds de Garantie des Dépôts. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration:</i> Franfinance (jusqu'au 14 avril 2011). <i>Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance:</i> Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit. <i>Censeur:</i> Ortec Expansion.	<i>Président du Conseil d'administration:</i> CGA. Crédit du Nord. <i>Administrateur:</i> Amundi Groupe, Banque Tarneaud, Boursorama, SG Equipment Finance (jusqu'au 29 avril 2010), Sogecap, Sogeprom, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Société Générale Marocaine de Banques, Fonds de Garantie des Dépôts. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration:</i> Franfinance. <i>Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance:</i> Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit. <i>Censeur:</i> Ortec Expansion.	<i>Président du Conseil d'administration:</i> CGA. <i>Administrateur:</i> Boursorama, Crédit du Nord, SG Equipment Finance, Sogecap, Sogeprom, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Société Générale Marocaine de Banques, SKB Banka (jusqu'au 21 mai 2009), Fonds de Garantie des Dépôts (depuis le 11 juin 2009). <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration:</i> Franfinance. <i>Censeur:</i> Ortec Expansion.
Bernardo SANCHEZ INCERA Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle:</i> Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18	<i>Administrateur:</i> ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Equipements, National Societe Generale Bank (jusqu'au 28 mars 2013), Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	<i>Administrateur:</i> ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Equipements, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	<i>Administrateur:</i> ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Equipements, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	<i>Administrateur:</i> ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	<i>Directeur général délégué:</i> Monoprix SA. <i>Président:</i> Monoprix Exploitation, Aux Galeries de la Croisette. <i>Président du Conseil de surveillance:</i> Naturalia France (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> DMC. <i>Administrateur:</i> Grosvenor, GIE S'Miles.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance du Conseil d'administration :

- il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de Société Générale des membres du Conseil d'administration et des Directeurs généraux délégués et d'autres devoirs ou intérêts privés. En cas de besoin, l'article 10 du Règlement intérieur du Conseil d'administration régit les conflits d'intérêts de tout administrateur ;
- il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autres en vertu duquel l'une des personnes susvisées a été sélectionnée ;
- il n'existe pas de lien familial entre les personnes susvisées ;
- aucune restriction autre que légale n'est acceptée par l'une des personnes susvisées concernant la cession de sa participation dans le capital de Société Générale.

Absence de condamnation

À la connaissance du Conseil d'administration :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un de ses membres ou de l'un des Directeurs généraux délégués ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a été associé (en qualité de membre du Conseil d'administration, de direction ou de surveillance, ou comme Dirigeant) à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organes professionnels) ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

COMITÉ EXÉCUTIF

(AU 1^{er} JANVIER 2014)

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Président-Directeur général le pilotage stratégique du Groupe.

Frédéric OUDÉA

Président-Directeur général

Séverin CABANNES

Directeur général délégué

Jean-François SAMMARCELLI

Directeur général délégué

Bernardo SANCHEZ INCERA

Directeur général délégué

Caroline GUILLAUMIN

Directrice de la Communication du Groupe

Didier HAUGUEL

Co-directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux

Philippe HEIM

Directeur financier du Groupe

Edouard-Malo HENRY

Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Françoise MERCADAL-DELASALLES

Directrice des Ressources et de l'Innovation du Groupe

Benoît OTTENWAEALTER

Directeur des Risques du Groupe

Jean-Luc PARER

Co-directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux

Patrick SUET

Secrétaire général et Responsable de la Conformité du Groupe

Didier VALET

Directeur, Banque de Financement & d'Investissement et de Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres

COMITÉ DE DIRECTION GROUPE

(AU 1^{er} JANVIER 2014)

Le Comité de direction Groupe, qui rassemble une cinquantaine de cadres dirigeants du Groupe, est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

Frédéric Oudéa, Président-Directeur général
Séverin Cabannes, Directeur général délégué
Jean-François Sammarcelli, Directeur général délégué
Bernardo Sanchez Incera, Directeur général délégué
Caroline Guillaumin, Directrice de la Communication du Groupe
Didier Hauguel, Co-directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux
Philippe Heim, Directeur Financier du Groupe
Edouard-Malo Henry, Directeur des Ressources Humaines du Groupe
Françoise Mercadal-Delasalles, Directrice des Ressources et de l'Innovation du Groupe
Benoît Ottenwaelter, Directeur des Risques du Groupe
Jean-Luc Parer, Co-directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux
Patrick Suet, Secrétaire général et Responsable de la Conformité du Groupe
Didier Valet, Directeur, Banque de Financement & d'Investissement et de Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres
Pascal Augé, Directeur Global Transaction and Payment Services
Thierry Aulagnon, Directeur, Relations Clients et Banque d'Investissement
Philippe Aymerich, Directeur général du Crédit du Nord
Alain Benoist, Directeur des Processus et des Systèmes d'Information du Groupe
Albert Boclé, Directeur commercial et marketing de la Banque de détail Société Générale en France
François Boucher, Directeur des Systèmes d'Information, Organisation et Processus de la Banque de détail en France
Gilles Briatta, Secrétaire général adjoint du Groupe
Marie Cheval, Président-Directeur général de Boursorama
Thierry D'argent, Responsable mondial *Corporate Finance*, Banque de Financement & d'Investissement
Véronique de La Bachelerie, Administrateur délégué de Société Générale Bank & Trust
Pierre-Yves Demoures, Responsable des Ressources de la Banque et Services Financiers Internationaux
Marie-Christine Ducholet, Responsable des métiers de Financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, Société Générale Equipment Finance
Claire Dumas, Directrice des Risques Opérationnels du Groupe et Directrice du Programme « *Enterprise Risk Management* »
Daniel Fields, Directeur, Activités de Marchés
Ian Fisher, Représentant du Groupe au Royaume-Uni
Patrick Folléa, Directeur adjoint de la Banque Privée et Directeur de Société Générale Banque Privée France
Olivier Garnier, Chef Économiste du Groupe
Jean-Marc Giraud, Inspecteur général du Groupe
Donato Gonzalez-Sanchez, Responsable de la Banque de Financement & d'Investissement et de Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres et Représentant du Groupe en Espagne et au Portugal

Laurent Goutard, Directeur de la Banque de détail Société Générale en France
Eric Groven, Directeur délégué de la Banque de détail Société Générale en France
Xavier Jacquemain, Directeur délégué des Ressources Humaines du Groupe et Directeur des Ressources Humaines des directions fonctionnelles
Arnaud Jacquemin, Directeur délégué des Risques du Groupe
William Kadouch-Chassaing, Directeur Financier délégué et Directeur de la stratégie du Groupe
Slawomir Krupa, Directeur adjoint des Activités de Financement et Responsable Banque de Financement et d'Investissement, et de Banque Privée, Gestion d'Actifs et Métier Titres pour la région Europe Centrale et Orientale, le Moyen-Orient et l'Afrique
Albert Le Dirac'h, Président du Directoire de Komerčni Banka et Responsable pays pour le Groupe en République tchèque et en Slovaquie
Christophe Leblanc, Chief Operating Officer, Banque de Financement et d'Investissement et de Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres
Diony Lebot, Directrice Adjointe, Relations Clients et Banque d'Investissement et Responsable de la région Europe de l'Ouest, Banque de Financement & d'Investissement et de Banque Privée, Gestion d'Actifs et Métier Titres
Philippe Lhotte, Président-Directeur général de la Banque Roumaine de Développement
Anne Marion-Bouchacourt, Responsable Pays Chine pour le Groupe
Mike Masterson, Responsable des métiers Location Longue Durée et Gestion de flottes automobiles, ALD Automotive
Laetitia Maurel, Directrice des Relations Presse pour le Groupe
Alexandre Maymat, Responsable de la région Afrique/Asie/Méditerranée et Outre-mer, Banque et Services Financiers Internationaux
Jean-François Mazaud, Directeur de la Banque Privée
Christophe Mianné, Directeur délégué, Banque de Financement & d'Investissement et de Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres
Hikaru Ogata, Directeur, région Asie-Pacifique, Banque de Financement & d'Investissement et de Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres
Dimitri Olyunin, Directeur général de Rosbank
Craig Overlander, Directeur, région Amériques, Banque de Financement & d'Investissement et de Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres
Pierre Palmieri, Directeur des Activités de Financement
Philippe Perret, Responsable des métiers Assurances
Bruno Prigent, Directeur du Métier Titres
Sylvie Rémond, Directrice déléguée des Risques du Groupe
Giovanni-Luca Soma, Responsable de la région Europe, Banque et Services Financiers Internationaux
Catherine Théry, Directeur de la coordination du contrôle interne
Guido Zoeller, Responsable Pays Allemagne et Responsable des activités de Banque de Financement & d'Investissement en Allemagne

2. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DÉCLARATION SUR LE RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Société Générale se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF dans sa dernière version (juin 2013 – document disponible sur le site www.medef.fr). En application du principe « *comply or explain* », Société Générale précise qu'elle applique l'ensemble des recommandations à l'exception de l'évaluation formelle de la contribution individuelle de chaque administrateur qui n'est pas jugée utile, l'appréciation positive sur le fonctionnement collégial du Conseil ne pouvant résulter que de contributions individuelles satisfaisantes. Cela étant, en vue d'améliorer encore la participation de chaque administrateur, le Conseil d'administration a décidé que chaque année le Vice-Président procéderait à un entretien individuel avec chaque administrateur.

Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un Règlement intérieur. En 2014, le Conseil d'administration refondra le Règlement intérieur pour y insérer les dispositions issues de la Directive CRD4 en cours de transposition et les mises à jour du Code AFEP-MEDEF ainsi que pour y intégrer, pour une meilleure lisibilité, la Charte de l'administrateur. Le Règlement intérieur et la Charte de l'administrateur ainsi que les Statuts de la Société sont insérés dans le Document de référence (Voir Chapitre 7).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société Générale est une société anonyme à Conseil d'administration. Conformément à la loi et aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur général sont assurées par la même personne ou sont dissociées.

Présidence et Direction générale

Du 13 mai 2008 jusqu'à la démission de Daniel Bouton de son mandat de Président le 6 mai 2009, les fonctions de Président et de Directeur général ont été dissociées. Le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé le principe de la réunification des fonctions de Président et Directeur général afin d'avoir une gouvernance plus resserrée, encore plus réactive et nommé Frédéric Oudéa. La réunification a pris effet le 24 mai 2009.

Le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé également de créer un poste de Vice-Président du Conseil d'administration. Ce poste a été confié à Anthony Wyand qui est également Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et membre des deux autres Comités.

Extrait de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration peut désigner un Vice-Président pour assister le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.

À ce titre, le Vice-Président préside le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations. Il peut entendre les membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX) ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité

Frédéric Oudéa est assisté de trois Directeurs généraux délégués : Séverin Cabannes, depuis mai 2009, Jean-François Sammarcelli et Bernardo Sanchez Incera, nommés à compter du 1^{er} janvier 2010.

À l'occasion du renouvellement du mandat d'administrateur de Frédéric Oudéa en 2011, le Conseil d'administration a maintenu cette organisation.

Lors de l'Assemblée générale en 2012, des actionnaires ont déposé un projet de résolution visant à changer la structure d'administration et de direction de la Société en société à Conseil de surveillance et Directoire.

Le 13 avril 2012, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a :

- considéré que le mode de gouvernance de la Société est un sujet essentiel et qu'il convient de l'adapter aux circonstances dans lesquelles se trouve l'entreprise ;
- rappelé que depuis 2008 la société a changé deux fois de gouvernance passant d'un mode avec Président séparé à un système avec Président-Directeur général ;

et du contrôle périodique, et plus généralement les cadres de Direction du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et informations qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Il réunit au moins une fois par an les administrateurs non salariés du Groupe hors la présence du Président-Directeur général, afin notamment de procéder à l'évaluation des mandataires sociaux.

En accord avec le Président-Directeur général, il peut représenter la Société lors de rencontres avec des tiers portant sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la maîtrise des risques.

- souligné que cette question a été débattue chaque année en Assemblée et notamment l'année dernière à l'occasion du renouvellement de Frédéric Oudéa ;
- considéré que la structure Directoire/Conseil de surveillance n'offre pas de garantie supplémentaire aux actionnaires, et notamment à l'Assemblée générale, par rapport à l'organisation actuelle en matière de contrôle de la direction opérationnelle de l'entreprise ;
- rappelé que la structure Directoire/Conseil de surveillance n'a pas apporté la preuve de sa supériorité en matière de contrôle des risques dans les banques européennes ;
- constaté qu'en raison du bon fonctionnement du Conseil et de ses comités, la structure moniste avec un Président-Directeur général, seul exécutif membre du Conseil d'administration, secondé, comme président du Conseil, par un Vice-Président ayant des attributions étendues et, comme Directeur général, par trois Directeurs généraux délégués reste la mieux adaptée pour votre Société.

En conséquence, il a considéré préférable le maintien de la situation actuelle et a décidé de ne pas agréer le projet de résolution déposé.

Cette résolution a été rejetée par les actionnaires avec plus de 75 % de votes contre.

Suite à l'adoption de la directive CRD4, le Conseil d'administration a approuvé une lettre à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) demandant le maintien de la structure de gouvernance unifiée. L'ACPR a décidé que cette structure pouvait être maintenue jusqu'à la fin du mandat de F. Oudéa (2015).

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le

Conseil d'administration.

L'article 1^{er} du Règlement intérieur définit les cas dans lesquels une approbation préalable du Conseil d'administration est requise (projets d'investissement stratégiques au-delà d'un certain montant, etc.). Voir ci-après, p. 75, compétences du Conseil.

Composition du Conseil au 31.12.2013

Le Conseil comprend 12 administrateurs élus par l'Assemblée générale et 2 administrateurs représentant les salariés. Un représentant du Comité d'Entreprise assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'administration.

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée générale est de 4 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, ce qui permet de renouveler ou nommer tous les ans entre 2 et 4 administrateurs. Les deux administrateurs élus par les salariés de Société Générale ont un mandat de 3 ans.

L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans. Au cours de l'année 2013, le renouvellement du mandat de M. Jean-Bernard Levy, ainsi que la nomination de Mme Alexandra Schaapveld en remplacement de Mme Elisabeth Lulin ont été approuvés par l'Assemblée générale. Mme Alexandra Schaapveld a été nommée en tant qu'administrateur indépendant.

Thierry Martel, suite à la décision de Groupama de céder sa participation dans Société Générale, a présenté sa démission par lettre du 30 août 2013. Le Conseil du 19 septembre en a pris acte et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

M. Kenji Matsuo, Président de Meiji Yasuda Life, était Censeur depuis le 18 janvier 2006. Son mandat de 4 ans a pris fin le 17 janvier 2014. Le Censeur ne dispose pas de voix délibérative (article 7 des statuts). Le Conseil a rendu hommage à la fidélité de MEIJI, actionnaire significatif de Société Générale depuis 1987.

Pour l'avenir, compte tenu des réserves des investisseurs sur le rôle des censeurs dans les Conseils, une nouvelle nomination n'est pas envisagée.

Changements intervenus dans la composition du Conseil en 2013⁽¹⁾

Administrateur	Départ	Nomination	Renouvellement	Nationalité
J.-B. LÉVY			22 mai 2013	Française
E. LULIN	22 mai 2013			Française
A. SCHAAPVELD		22 mai 2013		Néerlandaise
T. MARTEL	30 août 2013			Française

(1) Tableau demandé par l'AMF.

DES ADMINISTRATEURS EXPÉRIMENTÉS ET COMPLÉMENTAIRES

La composition du Conseil vise à un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, dans le respect de la parité et de

la diversité qui reflète l'internationalisation de Société Générale. La compétence et l'expérience du monde financier et la gestion des grandes entreprises internationales sont les critères de base de la sélection des administrateurs. Les administrateurs de nationalité étrangère sont au nombre de 5.

PROFIL DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEURS	Dominante professionnelle			Description résumée
	Banque, Finances	Autres activités	International	
Frédéric OUDEA	X		X	Groupe Société Générale depuis 1995: Banque de Financement et d'Investissement jusqu'à 2001 – Directeur financier Groupe de 2003 à 2008 Président-Directeur général depuis 2009
Anthony WYAND	X		X	Depuis 1971, assurance (Commercial Union-CGU-Aviva) – Directeur exécutif entre 2000 et 2003
Robert CASTAIGNE		X	X	TOTAL SA: Directeur financier et membre du Comité exécutif de 1994 à 2008
Michel CICUREL	X		X	Expérience bancaire depuis 1983 – Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint-Honoré de 1999 à 2012.
Yann DELABRIÈRE	X		X	Directeur Financier de la Coface entre 1982 et 1987, du Groupe Printemps de 1987 à 1990 et de PSA de 1990 à 2007. Président-Directeur général de Faurecia depuis 2007
Jean-Martin FOLZ		X	X	Président du groupe automobile PSA Peugeot Citroën entre 1997 et 2007
Kyra HAZOU	X		X	Entre 1985 et 2000: Managing Director et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank. De 2001 à 2007: Administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume-Uni
Jean-Bernard LÉVY		X	X	Vivendi de 2002 à 2012: Directeur général puis Président du Directoire en 2005. Président-Directeur général de Thalès depuis le 20 décembre 2012
Ana Maria LLOPIS RIVAS	X		X	A travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander)
Gianemilio OSCULATI	X		X	Expérience bancaire: Directeur général de Banca d'America e d'Italia de 1987 à 1993 et Conseil en stratégie (McKinsey)
Nathalie RACHOU	X		X	Expérience bancaire entre 1978 et 1999 (Banque Indosuez) – Fondatrice d'une société de gestion d'actifs en 1999.
Alexandra SCHAAPVELD	X		X	Expérience bancaire: elle a travaillé 23 ans dans le secteur bancaire néerlandais (ABN AMRO), était notamment chargée du suivi des grands clients de la banque
France HOUSSAYE	X			Depuis 1989, salariée Société Générale
Béatrice LEPAGNOL	X			Depuis 1990, salariée Société Générale

UNE REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES CONFORME AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 27 JANVIER 2011 ET AU CODE AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration comporte 6 femmes et 8 hommes soit 42 % de femmes ou 33 % si l'on exclut les représentantes des salariés conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011.

PLUS DE 83 % D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS (71 % SI LES ADMINISTRATEURS SALARIÉS SONT INCLUS).

Conformément au Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, procédé à un examen

de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2013 au regard des critères d'indépendance définis dans les rapports précités.

Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires et de conseil entretenues par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des Dirigeants, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritères intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, mandats de conseil, autres relations commerciales).

Cet examen a été fait en particulier pour Yann Delabrière et Faurecia, Jean-Bernard Lévy et Thalès. Il est apparu qu'aucun élément

nouveau ne permettait de modifier la qualification retenue en 2012.
N'ont pas été qualifiés administrateurs indépendants au regard des critères du code AFEP-MEDEF :

- M. Frédéric Oudéa : exerce les fonctions de Président-Directeur général ;
- M. Anthony Wyand : est administrateur depuis plus de 12 ans ;
- Mme France Houssaye : salariée ;
- Mme Béatrice Lepagnol : salariée.

Il convient toutefois de noter la situation particulière de M. Wyand.

M. Wyand siège au Conseil d'administration de Société Générale depuis 2002 en tant que personne physique. À ce titre, il devrait être considéré comme indépendant. Mais de 1989 à 2002, M. Wyand a représenté le Groupe Aviva (ex-CGNU) au Conseil d'administration. Par une interprétation très stricte des recommandations AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a donc décidé de ne pas le qualifier d'administrateur indépendant, car il siège depuis plus de 12 ans au Conseil d'administration tant comme représentant permanent, qu'à titre personnel. Pour autant, le Conseil estime qu'il présente toute l'indépendance de jugement requise pour exercer les missions confiées au Vice-Président en particulier en matière de gouvernement d'entreprise, de contrôle interne et de risques.

SITUATION DES ADMINISTRATEURS AU REGARD DES CRITÈRES D'INDÉPENDANCE DU CODE AFEP-MEDEF(1)

Administrateur	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
F. OUDEA	X	0	0	0	0	0	0
R. CASTAIGNE	0	0	0	0	0	0	0
M. CICUREL	0	0	0	0	0	0	0
Y. DELABRIÈRE	0	0	0	0	0	0	0
J.-M. FOLZ	0	0	0	0	0	0	0
K. HAZOU	0	0	0	0	0	0	0
F. HOUSSAYE	X	0	0	0	0	0	0
B. LEPAGNOL	X	0	0	0	0	0	0
J.-B. LÉVY	0	0	0	0	0	0	0
A. M. LLOPIS RIVAS	0	0	0	0	0	0	0
G. OSCULATI	0	0	0	0	0	0	0
N. RACHOU	0	0	0	0	0	0	0
A. SCHAAPVELD	0	0	0	0	0	0	0
A. WYAND	0	0	0	0	0	X	0

Légende :

« 0 » représente un critère respecté d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

« x » représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

Critère 1 : Statut de salarié ou de dirigeant mandataire social au cours des cinq années précédentes.

Critère 2 : Existence ou non de mandats croisés.

Critère 3 : Existence ou non de relations d'affaires significatives.

Critère 4 : Existence de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Critère 7 : Représentant d'actionnaire important.

(1) Tableau demandé par l'AMF.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 10 sur 14 au 31 décembre 2013, soit plus de 83 % des membres du Conseil d'administration si l'on retient la nouvelle règle de calcul du Code AFEP-MEDEF qui exclut du calcul les représentants des salariés (71 %, si les administrateurs salariés sont inclus).

Cette proportion est nettement supérieure à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration de respecter la proportion de 50 % d'administrateurs indépendants, recommandée dans le code AFEP-MEDEF.

DES ADMINISTRATEURS ASSIDUS

Frédéric Oudéa a présidé tous les Conseils en 2013.

Les taux de présence des administrateurs aux travaux du Conseil et des Comités sont très élevés.

Présence en 2013	PÉRIODE	CA	CACIR	CONOM	COREM
R. CASTAIGNE		89 %	100 %		
M. CICUREL		100 %		83 %	83 %
Y. DELABRIÈRE		89 %			
J.-M. FOLZ		89 %		100 %	100 %
K. HAZOU		100 %	100 %		
F. HOUSSAYE		100 %			
B. LEPAGNOL		100 %			
J.-B. LÉVY		78 %		83 %	83 %
A. M. LLOPIS RIVAS		100 %			
E. LULIN	Jusqu'au 22 mai	100 %	100 %		
T. MARTEL	Jusqu'au 30 août	86 %			
G. OSCULATI		100 %	100 %		
N. RACHOU		100 %	100 %		
A. SCHAAPVELD	À compter du 22 mai	100 %			
A. WYAND		100 %	100 %	100 %	100 %

Le taux moyen de présence par séance est de 95 % pour le Conseil d'administration, 100 % pour le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR), 92 % pour le Comité des nominations (CONOM) et 92 % pour le Comité des rémunérations (COREM).

DES ADMINISTRATEURS TENUS À DES OBLIGATIONS DE DÉTENTION D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SIGNIFICATIVES ET DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES EXIGEANTES⁽¹⁾

Les administrateurs nommés par l'Assemblée générale doivent détenir à titre personnel des actions, le minimum statutaire étant de 600 actions pour un administrateur nommé par l'Assemblée générale. La Charte de l'administrateur (articles 4 et 5) prévoit un objectif de 1 000 actions et une interdiction de couverture ainsi que les règles déontologiques suivantes :

Article 5

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres Société Générale et des titres qui lui sont assimilés pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur instruments dérivés.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par Société Générale au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

Compétences du Conseil

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Depuis 2003, le Règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques (voir chapitre 7, p. 455). Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, approuve les principes de la politique de rémunération du Groupe, notamment celle des opérateurs de marché, et décide de la mise en œuvre des plans d'options et d'actions de performance dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

Fonctionnement du Conseil

Un Règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration (voir chapitre 7, p. 455). Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 6 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration procède à l'évaluation de son fonctionnement. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée. L'avis du Conseil est mentionné, le cas échéant, dans les communiqués de presse diffusés à l'issue des réunions.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation

(1) Les dirigeants mandataires sociaux sont par ailleurs astreints à des obligations spécifiques (voir page 85).

de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT SUR SON RÔLE ET SES ACTIVITÉS EN 2013

Au cours de l'exercice 2013, le Vice-Président a assisté le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités ainsi que pour la supervision du gouvernement d'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques (voir pages 71 à 81). Il participe notamment à la préparation des travaux relatifs à la stratégie du Groupe et veille tout particulièrement à la participation efficace de chaque administrateur.

Les points suivants sont à mentionner :

- le Vice-Président rencontre à intervalles réguliers la Direction Générale et les principaux dirigeants du Groupe, et notamment le Directeur financier, le Directeur des risques, le Secrétaire Général et l'Inspecteur Général ;
- le Vice-Président a participé à de nombreux séminaires réunissant des administrateurs non exécutifs d'autres banques ainsi que des régulateurs. Ces réunions sont utiles pour comparer l'activité des Conseils et Comités et améliorer notre compréhension des changements dans l'environnement réglementaire ;
- le Vice-Président participe à la réunion annuelle entre l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et la Direction générale de la banque au cours de laquelle est analysée sa situation au regard des exigences réglementaires. Les conclusions sont ensuite présentées au Conseil et constituent une référence essentielle pour le travail des Comités et du Conseil ;
- dans le cadre de la préparation de l'Assemblée générale annuelle, le Vice-Président a rencontré les principaux représentants de sociétés de conseil pour les votes en assemblées générales et actionnaires institutionnels pour expliquer et discuter les résolutions. C'est l'occasion d'avoir une information utile sur les préoccupations des investisseurs, en particulier sur les politiques de rémunération et, ces dernières années, sur la séparation des fonctions de Président et Directeur général ;

- le Vice-Président a participé à un roadshow spécifique consacré à l'Investissement Socialement Responsable (ISR) ;
- le Vice-Président présente le compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration devant l'Assemblée Générale ;
- le Conseil exerce sa mission avec autorité. Les réunions sont très suivies et les sujets sont discutés librement. Dans ce contexte et en application du Règlement intérieur, le Vice-Président a pour rôle d'assurer un équilibre avec celui de Président exécutif avec lequel il travaille étroitement sur toutes les questions de gouvernance. En particulier, le Vice-Président préside le Conseil quand il évalue la performance du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués ;
- le gouvernement d'entreprise en France suit les règles du code AFEF-MEDEF. Si ces règles sont proches du modèle anglo-saxon, il dépend aussi des particularités du droit des sociétés. Celles-ci concernent notamment les responsabilités spécifiques du management et des administrateurs. De même, les responsabilités des Assemblées générales sont strictement définies et la possibilité d'intervenir pour les actionnaires plus encadrée que dans certains autres pays. De plus, il faut noter que la loi française des sociétés repose sur la notion « d'intérêt social », ce qui inclut au-delà de celui des actionnaires, celui des salariés et autres stakeholders. Cette défense de l'intérêt social est de la responsabilité des administrateurs. Administrant une banque internationale avec une part majoritaire d'actionnaires internationaux, le Conseil est particulièrement attentif aux évolutions du gouvernement d'entreprise dans le respect des règles législatives françaises, et en particulier celles qui définissent les responsabilités des administrateurs dont la définition à la fois plus large et plus précise que dans certains autres pays ;
- enfin, le Vice-Président a participé à tous les comités du Conseil et pris une part très active au processus d'évaluation des mandataires sociaux.

TRAVAUX DU CONSEIL EN 2013

En 2013, le Conseil d'administration a tenu 9 réunions, dont la durée a été en moyenne de 4 heures. Le taux de présence des administrateurs a été de 95 % en moyenne par réunion (96 % en 2012).

Comme chaque année, le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels et examiné le budget. Il a débattu des opérations de cessions/acquisitions réalisées en 2013 et a approuvé les modalités des plus importantes (Newedge, Banque Privée au Japon...).

Au cours de l'année 2013, le Conseil a continué à suivre à chaque séance le profil de liquidité du Groupe et la trajectoire en capital compte tenu des exigences réglementaires. De même, il a suivi de près l'évolution des grands litiges.

Il a examiné la stratégie globale du Groupe au cours d'un séminaire stratégique de deux jours.

En 2013, les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- Approbation de l'appétit au risque et revue des limites de marché ;

- Plan de transformation du Groupe ;
- Systèmes d'information ;
- Plans de résolution et rétablissement ;
- Satisfaction de la clientèle ;
- Moyens de paiement ;
- Activité de banque de détail à l'étranger (en particulier Russie et Roumanie) ;
- Stratégie de la banque d'investissement ;
- Métier « Assurances » ;
- Image du Groupe.

Le Conseil d'administration a été informé des évolutions réglementaires et de leurs conséquences (notamment la Loi Bancaire en France...).

Le Conseil a revu la situation du Groupe en matière de risques. Il a débattu de l'appétit pour le risque du Groupe et de la cartographie

des risques. Il a approuvé les limites globales des risques de marché. Il a examiné les Rapports annuels adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) relatifs aux risques et au contrôle interne ainsi que les réponses aux lettres de suite consécutives à des missions d'inspection de celle-ci.

Le Conseil a évalué la performance des mandataires sociaux et fixé leur rémunération. Il a également défini les orientations du Groupe en matière de rémunération des opérateurs de marché en application de la CRD3. Il a décidé des plans d'actions de performance ainsi qu'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan

mondial d'actionnariat salarié au printemps 2013. Il a débattu de la politique menée en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Le Conseil d'administration a préparé et arrêté les résolutions soumises à l'Assemblée générale annuelle.

De même, il débat du plan de succession de la Direction générale.

Chaque année le Conseil fait une revue de son fonctionnement, tous les trois ans la revue se fait par un expert externe. Les conclusions de cette revue en 2013 sont mentionnées dans la partie évaluation du présent rapport (Cf. p. 80).

LES COMITÉS EN 2013

Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Dès 1995, Société Générale a institué un Comité des comptes. Ce Comité, devenu en 2010 Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, remplit toutes les compétences d'un Comité d'audit au sens de la directive 2006/43/CE, des lois en vigueur et de la réglementation bancaire et de la recommandation AMF du 22 juillet 2010 applicables en 2013. Courant 2014, il sera amené à être scindé en un comité des comptes et un comité des risques en conformité

La mission du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est précisée à l'article 9 du règlement intérieur :

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux Comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

À cette fin, le Comité, notamment :

- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne,
- examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres,
- examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques,
- émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs,
- examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire,
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les dirigeants mandataires sociaux, les cadres de direction du Groupe, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ D'AUDIT, DE CONTRÔLE INTERNE ET DES RISQUES (CACIR) POUR 2013

Le Comité s'est réuni 12 fois en 2013, le taux de participation a été de 100 % comme en 2012.

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend les Commissaires aux comptes, hors la présence du management, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière et les commentaires de la Direction des risques sur les risques de toute nature. Depuis 2002, l'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, à la gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisition. Des séances de formation ou d'information sont organisées en fonction des besoins et de l'actualité.

Au cours de l'année 2013, le Comité a examiné les projets de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a suivi le plan stratégique et financier 2010-2015. Il a examiné la situation de liquidité et le niveau des fonds propres, au regard notamment des évolutions envisagées des règles prudentielles. Il a suivi tout particulièrement les risques liés aux litiges.

Dans le cadre de sa mission de contrôle des risques, le Comité a adopté une approche large des différents facteurs de risque et débattu de l'appétit au risque du Groupe. Il a revu la cartographie des risques du Groupe et l'approche proposée pour la définition de l'appétit au risque. Il a examiné régulièrement le tableau de bord des risques de réputation du Groupe.

À ce titre, il vérifie l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés et suit de près l'évolution des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché, des risques structurels de taux, de change ou de liquidité ou des risques juridiques, ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan et du hors-bilan. Il revoit le dispositif de contrôle des risques opérationnels. Il revoit le dispositif de contrôle des risques de marché et est consulté sur la révision des limites fixées dans ce domaine. Il examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques. Il donne au Comité des rémunérations son avis sur la prise en compte des risques dans le dispositif de rémunération de la population régulée (professionnels des marchés et autres). Enfin, le Comité a débattu de la sécurité informatique au sein du Groupe.

En 2013, le Comité a consacré plusieurs séances aux questions relatives au contrôle interne.

Le Comité a revu de manière régulière les travaux de l'Inspection générale et de la Direction du contrôle périodique. Il a été tenu informé des incidents significatifs relevés dans le domaine de la

conformité. Il a examiné le Rapport annuel sur le contrôle interne. Il a revu le plan de tournée de l'Inspection générale et des audits et les mécanismes de suivi des préconisations d'audit. Il a revu l'activité des Comités d'audit des filiales dans le cadre des règles fixées par le Groupe en la matière. Le Comité a suivi tout particulièrement le projet d'*Enterprise Risk Management* conçu pour renforcer la maîtrise du risque opérationnel dans toutes les composantes de la banque.

Le Comité a suivi de très près tous les aspects de liquidité de la banque. Il a été consulté sur les projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les principaux thèmes traités dans l'année ont été les suivants :

- revue des acquisitions/cessions ;
- risques et contrôle interne de l'activité Banque Privée ;
- mise en œuvre de FATCA ;
- risques liés à la sécurité informatique (y compris réseaux sociaux, *Cloud computing*, etc.) ;
- lutte contre le blanchiment ;
- risques immobiliers ;
- risques associés aux projets ;
- comités nouveaux produits ;
- embargos et sanctions financières ;
- plans de redressement et résolution ;
- risques pays (Maghreb, Moyen-Orient) ;
- application des politiques de responsabilité sociale et environnementale ;
- gestion fiscale ;
- protection de la clientèle ;
- suivi des prestations externalisées ;
- suivi du portefeuille d'actifs gérés en extinction ;
- évolutions réglementaires aux États-Unis ;
- contrôle des activités à Londres, New York et en Russie ;
- risques dans les départements et collectivités d'Outre-mer ;
- gestion des litiges.

Le Comité s'est déplacé en Russie et a fait une revue complète des activités dans ce pays.

Le Comité reçoit un *benchmark* financier présentant les performances du Groupe dans ses différents métiers par rapport à ses principaux concurrents. Celui-ci est présenté au Conseil une fois par an.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2013.

Comité des rémunérations en 2013

Le Comité des rémunérations était composé au 31 décembre 2013 de 4 administrateurs, MM. Cicurel, Folz, Lévy, et Wyand, dont 3 sont indépendants. Il est présidé par M. Folz, administrateur indépendant. Ses membres sont compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risque du Groupe.

À compter du 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions de la Directive CRD4 en cours de transposition et des recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a nommé un administrateur salarié, Madame France Houssaye, en qualité de membre du Comité des rémunérations.

Le Comité des rémunérations, aux termes de l'article 7 du règlement intérieur :

- propose au Conseil, dans le respect des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux ;
- propose au Conseil la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- prépare les décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale ;
- examine chaque année et donne un avis au Conseil sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, à la politique de rémunération des personnes visées par le règlement 97-02 sur le contrôle interne, notamment les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre. Il s'assure également que la concertation prévue par les normes professionnelles entre la Direction générale et le contrôle des risques et de la conformité pour la définition et la mise en œuvre de cette politique a bien lieu et que les avis du contrôle des risques et de la conformité sont bien pris en compte ;
- vérifie que le rapport qui lui est fait par la Direction générale est conforme aux dispositions du règlement 97-02 et cohérent avec les principes et dispositions des normes professionnelles. Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le Rapport annuel transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil qu'il détermine. Il s'appuie en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil. Il peut exercer ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de contrôle prudentiel sur une base consolidée ou sous-consolidée ;
- donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS POUR 2013

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 6 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 92 % (92 % en 2012).

Lors de ses réunions, le Comité a préparé les décisions du Conseil sur le statut et la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux. Il a préparé les décisions relatives au suivi des rémunérations pluriannuelles ou différées.

Le Comité a préparé l'évaluation des Dirigeants mandataires sociaux. Il a proposé les objectifs annuels des mandataires sociaux au Conseil.

Conformément à la CRD3 et ses textes de transposition en France, le Comité des rémunérations a veillé à ce que les politiques de rémunérations suivies par le Groupe soient non seulement conformes à la réglementation, mais aussi alignées sur la politique de maîtrise de risque de l'entreprise ainsi que sur ses objectifs en matière de fonds propres.

Le Comité a revu les principes de la politique de rémunération applicable dans le Groupe, en particulier ceux concernant les

catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément aux nouvelles réglementations en vigueur. Il a consacré plusieurs séances à cet examen et à s'assurer que le dispositif proposé en ce qui concerne la population régulée était conforme aux nouvelles règles particulièrement complexes. Il a tout particulièrement veillé à ce que la politique de rémunération prenne bien en compte les risques générés par les activités et le respect par les personnels des politiques de maîtrise des risques et des normes professionnelles et a consulté le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques à ce sujet. Il s'est appuyé aussi sur les travaux des organes de contrôle, externes et internes. Enfin, il a examiné le rapport annuel sur les rémunérations.

La politique de rémunération ainsi définie est décrite en détail page 82 et suivantes.

Il a également examiné les modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés. Enfin, le Comité a proposé au Conseil les plans d'attribution d'actions (ou d'équivalents actions).

Le Comité a préparé les travaux du Conseil sur l'égalité hommes/femmes au sein de l'entreprise.

Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est composé au 31 décembre 2013 de 4 administrateurs, MM. Cicurel,

Folz, Lévy, et Wyand, dont 3 sont indépendants. Il est présidé par M. Folz, administrateur indépendant. Ses membres sont compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de nominations et de gouvernement d'entreprise au regard de l'ensemble des critères pertinents.

Aux termes de l'article 8 du règlement intérieur, le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise :

- est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles ;
- propose au Conseil les nominations des membres des Comités du Conseil ;
- peut proposer la nomination d'un Vice-Président ;
- prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation

du Conseil d'administration, qui est réalisée chaque année ;

- propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Document de référence et notamment la liste des administrateurs indépendants ;
- donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence ;
- est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR 2013

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise a tenu 6 réunions en 2013 ; le taux de participation a été de 92 % (94 % en 2012).

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du Rapport annuel 2013 relatif au « gouvernement d'entreprise », en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs. Le Comité a préparé les travaux d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil. À cet effet, il a sélectionné et piloté les travaux du Cabinet qui a préparé l'évaluation. Enfin, il a examiné

les conséquences potentielles sur la gouvernance de la banque des dispositions de la Directive CRD4.

Le Comité a préparé les propositions de nomination des mandataires sociaux ainsi que des administrateurs dans le cadre de l'Assemblée générale 2013. À cet effet, il a fait appel à un cabinet de conseil. Il a préparé la décision du Conseil sur le maintien ou non d'un poste de Censeur.

Il a examiné le plan de succession des mandataires sociaux afin d'être en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet le moment venu. Par ailleurs, il a été tenu informé des évolutions prévisionnelles du COMEX et du CODIR.

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Depuis 2000, le Conseil d'administration consacre chaque année une partie d'une séance à débattre de son fonctionnement sur la base d'une évaluation portée par les administrateurs eux-mêmes. Cette évaluation est recueillie soit par un membre du Conseil ou le Secrétaire du Conseil, soit par un consultant externe spécialisé sur la base d'un guide d'entretien ou un questionnaire approuvé par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. Dans les deux cas, les réponses sont présentées de façon anonyme dans un document de synthèse qui sert de base aux débats du Conseil.

Pour l'année 2013, il a été procédé à une évaluation pilotée par le Comité de nominations et du Gouvernement d'entreprise sur la base d'un rapport préparé par un cabinet. Tous les administrateurs ont participé à l'exercice sous forme d'entretien. Le Conseil d'administration a débattu de cette évaluation le 6 novembre 2013.

L'opinion générale sur le Conseil et son fonctionnement est largement favorable.

La gouvernance a fait des progrès au cours des dernières années et les administrateurs accordent une grande confiance au Président.

Les points principaux abordés ont été les suivants :

- le nombre des administrateurs ; le renouvellement des mandats venant à échéance et le nombre de mandats. Il a été décidé de ne

pas remplacer le mandat vacant. La taille du Conseil (14 mandats) a été jugée adéquate ;

- la représentation des salariés au Conseil ; il a été décidé de nommer un administrateur salarié au Comité des rémunérations. De plus les évolutions envisageables suite à une nouvelle loi adoptée en 2013 seront analysées par le Conseil en 2014 ;
- les « sessions sans exécutifs ». Cette pratique existe déjà pour l'évaluation et la fixation des rémunérations. Elle s'étend à d'autres sujets dans certains pays. Le Conseil juge qu'il convient d'en rester à la politique actuelle ;
- « Séminaire stratégique » : cette session annuelle est particulièrement appréciée. Le Conseil considère important d'être associé en amont à sa préparation ;
- articulation entre les Comités et le Conseil : un temps plus long est souhaité pour la restitution des travaux des comités ;
- des progrès restent attendus sur les présentations faites au Conseil et les délais d'envoi des documents ;
- la formation initiale des administrateurs. Un programme plus systématique est souhaité ;
- les tableaux de bord réguliers (risques par exemple) sont appréciés et pourraient être étendus à d'autres domaines ;

- plutôt que l'évaluation individuelle des administrateurs, le Conseil a choisi de mettre en place des entretiens individuels réguliers avec le Vice-Président.

Depuis 2003, les Dirigeants mandataires sociaux font l'objet chaque

année d'une évaluation préparée par le Comité des rémunérations. L'évaluation porte sur le respect par les mandataires sociaux des objectifs annuels qui leur ont été assignés en début d'exercice par le Conseil d'administration.

FORMATION

Une séance de formation a été organisée en 2013. Elle a traité des

risques pondérés de crédit (RWA credit).

MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les statuts (voir chapitre 7) définissent les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale. Un résumé de ces règles figure au chapitre 7 du Document de référence.

Tout actionnaire peut voter par Internet à l'Assemblée générale dans les conditions communiquées dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

Le montant des jetons de présence a été fixé à 1 250 000 EUR par l'Assemblée générale du 24 mai 2011.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs sont déterminées par l'article 11 du règlement intérieur.

Le Président-Directeur général ne perçoit pas de jetons de présence.

Le montant du jeton de présence global est divisé en une partie fixe égale au tiers et en une partie variable égale aux deux tiers.

Le Vice-Président bénéficie *pro rata temporis*, d'une allocation spéciale de jetons de présence égale à 35 % de la partie fixe du jeton annuel.

Après imputation de la part du Vice-Président, la partie fixe du jeton est répartie, *pro rata temporis*, comme suit :

- quatre parts pour le Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;

- trois parts pour les membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;
- deux parts pour le Président des Comités des nominations et du gouvernement d'entreprise et des rémunérations ;
- une part pour les autres administrateurs.

La partie variable du jeton est répartie en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé. Toutefois, les séances du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise tenues le même jour sont prises en compte pour une seule unité pour les membres communs.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MENTION DE LA PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES AU L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les éléments du Rapport du Président, qui présentent les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, figurent dans le présent chapitre sous le titre « Principes de rémunération », p. 82.

Le paragraphe « Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce » figure au chapitre 7, p. 445.

3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DU GROUPE

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Conformité

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se conforme à la Directive Européenne « *Capital Requirements Directive* » (CRD3) du 24 novembre 2010 chargée de mettre en œuvre les décisions prises lors du sommet du G20 de Pittsburgh de septembre 2009 et déclinée en France par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 dont les principes sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2011. Société Générale applique par ailleurs les recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Dans le respect de ces principes, la rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations qui se réunit à plusieurs reprises chaque année pour en débattre.

Principes de rémunération

Le Conseil d'administration détermine la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte, outre le cadre réglementaire, l'évolution de l'environnement de Société Générale et les pratiques de groupes de taille comparable en France et d'institutions financières en Europe. La politique de rémunération combine les horizons de court terme et de long terme, assurant ainsi un alignement fort avec les intérêts des actionnaires.

La rémunération attribuée aux mandataires sociaux comporte trois composantes complémentaires :

- **la rémunération fixe**, qui reconnaît l'expérience et les responsabilités exercées, et tient compte des pratiques du marché ;
- **la rémunération variable annuelle**, qui dépend de la performance de l'année et de la contribution des mandataires sociaux à la réussite du groupe Société Générale. Elle est évaluée à travers deux dimensions :
 - une partie quantitative qui représente un maximum de 60 % de la rémunération variable annuelle. Elle est fondée sur la réalisation d'objectifs liés à la performance annuelle intrinsèque du Groupe. Les résultats sont traités de telle sorte qu'ils

n'intègrent pas les résultats purement comptables liés à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et du CDS de couverture de portefeuille de crédit du Groupe. Cette partie quantitative s'appuie sur des indicateurs financiers déterminés en fonction notamment des objectifs budgétaires du Groupe. Pour les Directeurs généraux délégués, ces objectifs prennent également en compte leur périmètre de supervision ;

- une partie qualitative qui représente un maximum de 40 % de la rémunération variable annuelle. Elle est déterminée en fonction de l'atteinte d'objectifs-clefs sous-tendant le succès de la stratégie de l'entreprise et fixés à l'avance pour l'exercice.

En conformité avec le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, la rémunération variable est plafonnée en pourcentage de la rémunération annuelle fixe : 150 % pour le Président-Directeur général et 120 % pour les Directeurs généraux délégués.

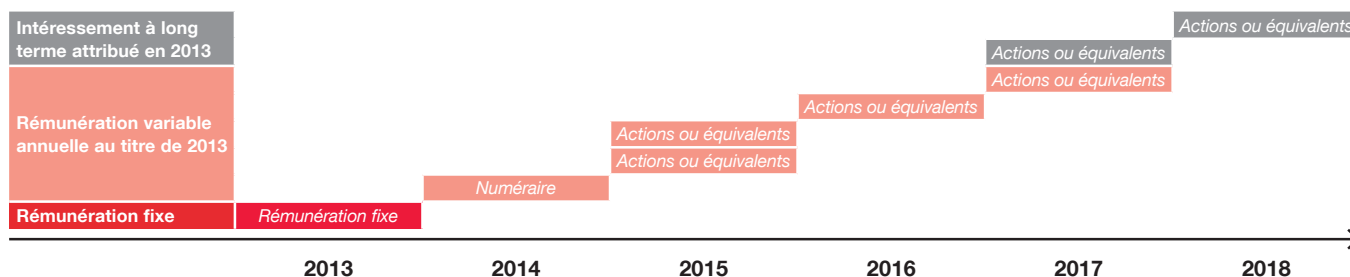
Dans une approche qui vise à s'assurer d'une saine gestion des risques dans le temps tout en favorisant l'alignement avec l'intérêt des actionnaires, le versement de la rémunération variable est différé pendant 3 ans *pro rata temporis* et combine des paiements en numéraire et des attributions d'actions (ou équivalents actions), induisant ainsi son caractère aléatoire car liée en grande partie à la performance du Groupe et à l'évolution du cours de l'action Société Générale.

- **l'intéressement à long terme**, qui a pour objectif de renforcer le lien des dirigeants mandataires avec les intérêts des actionnaires et de les inciter à délivrer une performance de long terme. En application de la directive CRD3 et du code AFEP-MEDEF, son acquisition est fonction de la performance de long terme du Groupe mesurée par des critères internes et externes.

Les mandataires sociaux ont l'interdiction de recourir à des stratégies de couverture ou d'assurance, tant pendant les périodes d'acquisition que pendant les périodes de rétention.

Les mandataires sociaux ne reçoivent plus d'option sur actions depuis 2009.

RÉMUNÉRATION TOTALE 2013 - CHRONOLOGIE DES PAIEMENTS



Note : L'acquisition des actions ou équivalents attribués dans le cadre de la rémunération variable annuelle et de l'intéressement à long terme est soumise pour partie à des conditions de présence et de performance. Les éléments acquis sont ensuite indisponibles pendant des périodes de 6 mois à 1 an.

Description des rémunérations individuelles

La présentation standardisée des rémunérations des Dirigeants mandataires sociaux figure pages 88 à 95.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération fixe de M. Frédéric Oudéa a été révisée pour la première fois le 1^{er} janvier 2011 depuis sa nomination en qualité de Président-Directeur général en mai 2009. Elle reste *a priori* inchangée en 2014 à 1 000 000 EUR par an.

Sa rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2013 a été arrêtée par le Conseil d'administration du 11 février 2014 en application des règles prévues :

- la part quantitative a été mesurée en fonction de l'atteinte d'objectifs du Groupe en matière de bénéfice net par action, de résultat brut d'exploitation et de coefficient d'exploitation ;
- la part qualitative a été évaluée par rapport à des objectifs spécifiques prédéfinis portant sur différents axes tels que la stratégie du Groupe et des métiers, la gestion du bilan, la maîtrise des coûts et l'optimisation de l'organisation, les contrôles internes et des risques, la gestion des hommes et la responsabilité sociale et environnementale.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a ainsi d'une part constaté qu'un taux de 96 % des performances quantitatives a été atteint. D'autre part au regard des objectifs qualitatifs qui lui avaient été assignés pour 2013, le Conseil a jugé que la performance de Frédéric Oudéa était excellente et a fixé à 90 % leur taux d'atteinte. Il a en effet estimé que le Groupe a confirmé en 2013 sa capacité d'adaptation à un environnement en évolution rapide, avec un résultat net par action du Groupe multiplié par 2,8, de bonnes performances des métiers, la réalisation de la transformation du bilan, une organisation simplifiée dont la mise en œuvre est engagée avec succès et un plan d'économies en cours de déploiement. Les marchés ont d'ailleurs salué ces bons résultats en offrant au titre Société Générale une des meilleures performances boursières dans le secteur bancaire.

En conséquence, sa rémunération variable annuelle s'élève à 1 406 070 EUR, correspondant à un taux de réalisation global de 94 %.

Allant plus loin que la stricte application des normes applicables aux Dirigeants de banques (Directive Européenne CRD3), le Conseil d'administration a fixé les modalités d'acquisition et de paiement de la rémunération variable annuelle comme suit :

- une partie acquise en mars 2014, représentant 40 % du montant attribué total, dont la moitié, convertie en actions ou équivalents, est incessible pendant une année ;
- une part non acquise, représentant 60 % du montant total, attribuée dans sa totalité sous forme d'actions ou équivalents et soumise à une condition de rentabilité et de niveau de fonds propres. Le montant final est ainsi conditionnel et fonction de la valeur de l'action Société Générale à la fin d'une période de 3,5 ans.

Un complément de rémunération a été accordé à M. Frédéric Oudéa lorsqu'il a été nommé Président-Directeur général et qu'il a rompu son contrat de travail en application du principe de non-cumul avec un mandat, perdant ainsi le bénéfice du régime de retraite supplémentaire auquel il avait droit en tant que cadre de Direction salarié de Société Générale. Cette indemnité, soumise à charges sociales et imposable, s'élève à 300 000 EUR par an. Elle lui est versée mensuellement en sus du salaire fixe mais n'est pas prise en compte pour la détermination de la part variable.

Frédéric Oudéa ne perçoit aucun jeton de présence.

LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Les rémunérations fixes des Directeurs généraux délégués ont été fixées en 2011 à 650 000 EUR pour MM. Cabannes et Sammarcelli et à 700 000 EUR pour M. Sanchez Incera. Elles restent *a priori* inchangées en 2014.

Les rémunérations variables des Directeurs généraux délégués dues au titre de l'exercice 2013 ont été arrêtées par le Conseil d'administration du 11 février 2014 en application des règles définies en mars 2013 :

- la part quantitative a été mesurée pour moitié en fonction de l'atteinte d'objectifs du Groupe en matière de bénéfice net par action, de résultat brut d'exploitation et de coefficient d'exploitation et pour moitié en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires du périmètre de supervision de chacun, en matière de résultat brut d'exploitation, de résultat courant avant impôt et de coefficient d'exploitation ;
- la part qualitative a été évaluée par rapport à l'atteinte des objectifs spécifiques, en cohérence avec ceux du Président-Directeur général (voir *supra*).

Les parts variables sont pour M. Séverin Cabannes de 705 120 EUR, pour un taux de réalisation global de 90 %, pour M. Jean-François Sammarcelli de 704 964 EUR, pour un taux de réalisation global de 90 %, et pour M. Bernardo Sanchez Incera de 619 718 EUR pour un taux de réalisation global de 74 %.

Les modalités de paiement de cette part variable définies par le Conseil d'administration sont identiques à celles retenues pour le Président-Directeur général ; elle est ainsi pour une large part indexée sur le cours de l'action Société Générale et soumise à hauteur de 60 % à une condition de rentabilité et de niveau de fonds propres du Groupe.

La rémunération variable versée est réduite du montant des jetons de présence éventuellement perçus par les Directeurs généraux délégués au titre de leurs fonctions, tant des sociétés du Groupe que de sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs.

HISTORIQUE DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DES DIRECTEURS MANDATAIRES SOCIAUX

Montants en euros	Rappel de la rémunération variable brute au titre des exercices antérieurs					Rémunération variable annuelle brute au titre de 2013	
	2008	2009	2010	2011	2012	Total à l'attribution	Dont part versée en numéraire en 2014
M. Oudéa	0 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾	1 196 820	682 770	1 194 600	1 406 070	281 214
M. Cabannes	0 ⁽²⁾	320 000	665 281	310 144	670 176	705 120	141 024
M. Sammarcelli	Non applicable ⁽³⁾		675 826	487 937	587 496	704 964	140 993
M. Sanchez Incera	Non applicable ⁽³⁾		667 662	391 440	560 112	619 718	123 944

Valeur nominale à l'attribution

(1) M. Frédéric Oudéa a renoncé à sa rémunération variable au titre des exercices 2008 et 2009.

(2) M. Séverin Cabannes a renoncé à sa rémunération variable au titre de l'exercice 2008.

(3) MM Sammarcelli et Sanchez Incera ont été nommés mandataires sociaux du groupe Société Générale le 1^{er} janvier 2010.

L'intéressement à long terme des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration a décidé d'associer les dirigeants mandataires sociaux au progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires en mettant en place un intéressement de long terme intégralement conditionnel et fondé sur la valorisation de l'action. Ce dispositif leur permettrait d'acquérir un nombre d'actions ou équivalents en fonction de la performance relative de l'action Société Générale mesurée par la progression du *Total Shareholder Return (TSR)* par rapport à celle de onze banques européennes comparables, sous réserve de profitabilité du Groupe.

Dans le cadre du plan 2013, deux modifications importantes ont été apportées à ce dispositif : l'introduction d'une condition de rentabilité du Groupe, préalable nécessaire à tout paiement d'un éventuel intéressement, et l'allongement d'une année des périodes d'indexation, les portant à quatre et cinq ans par tranche. En conséquence, aucun intéressement à long terme ne sera dû si le résultat net part du

Groupe est négatif en 2015 et 2016. Une fois cette condition réalisée, l'intéressement sera fonction du classement de la performance boursière de Société Générale par rapport au panel de référence. Ainsi, si la performance boursière de Société Générale mesurée début 2016 et début 2017 se situe parmi les 3 meilleures du panel, le Président-Directeur général et les Directeurs généraux délégués acquerront respectivement 37 500 et 25 000 actions ou équivalents par tranche, en mars 2017 et mars 2018. Si elle se situe au niveau de celle de ses pairs à chacune des deux mesures, l'acquisition sera divisée par deux. Enfin, si la performance du TSR de Société Générale est dans le quartile inférieur de l'échantillon, l'intéressement sera nul.

La valeur comptable est de 481 875 EUR en moyenne pour chacune des tranches pour M. Frédéric Oudéa soit 48 % de son salaire fixe, et de 321 250 EUR pour les Directeurs généraux délégués, représentant entre 46 % et 49 % de leur salaire fixe.

Le Conseil d'administration s'est assuré que ce dispositif respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et la directive européenne CRD3.

SYNTHÈSE DES CRITÈRES ET CONDITIONS DE PERFORMANCE APPLICABLES À LA RÉMUNÉRATION DE COURT ET LONG TERME

	Critères de détermination	Indicateurs retenus	Conditions d'acquisition
Rémunération variable annuelle au titre de 2013	Critères financiers (60 %) Réalisation d'objectifs budgétaires financiers (retraités de l'impact de la comptabilisation de la dette propre et des CDS de couverture de portefeuille de crédit) - Groupe pour le PDG - Groupe et périmètre sous supervision des DGD	<u>Niveau Groupe</u> : bénéfice net par action, résultat brut d'exploitation et coefficient d'exploitation <u>Périmètre de supervision</u> : résultat brut d'exploitation, résultat courant avant impôt et coefficient d'exploitation Chaque indicateur est équipondéré.	Applicable à la part différée non-acquise (60 % de la rémunération variable annuelle) Conditions de profitabilité et de niveau de fonds propres mesurées au niveau Groupe, sur les exercices 2014, 2015 et 2016
	Critères qualitatifs (40 %) Réalisation d'objectifs prédéfinis, évalués par le Conseil d'administration	Stratégie du Groupe et des métiers Gestion du bilan Maîtrise des coûts et optimisation de l'organisation Contrôles internes et des risques Ressources humaines et responsabilité sociale et environnementale	
Intéressement à long terme 2013		Rentabilité totale pour l'actionnaire Société Générale (plus value + dividende) par rapport à ses principaux concurrents Rentabilité financière	Résultat net part du Groupe positif sur les exercices 2015 et 2016 Progression relative du <i>Total Shareholder Return</i> Société Générale mesurée sur la totalité des périodes d'acquisition

Les obligations de détention et conservation des titres Société Générale⁽¹⁾

Depuis 2002, les dirigeants mandataires sociaux du Groupe doivent détenir un nombre minimum d'actions Société Générale. Le Conseil d'administration du 7 mars 2011 a renforcé ces obligations afin de se conformer aux recommandations de l'AMF et aligner les intérêts des Dirigeants avec ceux de l'entreprise. Elles se situent respectivement à :

- 80 000 actions pour le Président-Directeur général ;
- 40 000 actions pour les Directeurs généraux délégués.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Épargne d'Entreprise pour ceux d'entre eux qui sont anciens salariés.

Ce niveau minimum doit être atteint au terme de 5 ans de mandat. Tant que ce n'est pas le cas, le Dirigeant doit conserver 50 % des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ainsi que toutes les actions issues des levées d'options après déduction du coût de financement des levées et des charges fiscales et sociales correspondantes.

En outre, conformément à la loi, les mandataires sociaux doivent conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions une proportion des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ou issues des options attribuées dans le cadre des plans d'options. Pour les actions, cette proportion a été fixée par le Conseil à 20 % des actions acquises de chaque attribution et, pour les options, à 40 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaire au financement de l'acquisition de ces actions.

Les Dirigeants sont ainsi amenés à conserver un nombre important et croissant de titres. Ils ont interdiction de couvrir leurs actions ou leurs options durant toute la période d'acquisition et de conservation.

Les mandataires sociaux doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil d'administration de s'assurer du respect de ces obligations.

Les avantages postérieurs à l'emploi : retraite, indemnité de départ, clause de non-concurrence

RETRAITE

M. Frédéric Oudéa ayant mis fin à son contrat de travail par démission lors de sa nomination comme Président-Directeur général ne bénéficie plus d'aucun droit à retraite complémentaire de la part de Société Générale.

RÉGIME DE LA RETRAITE SUR-COMPLÉMENTAIRE⁽²⁾

S'agissant des avantages postérieurs au mandat social, M. Sammarcelli conserve le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de Société Générale qui lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social.

Ce régime, fermé en 1991, garantissait aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale.

Le montant total de la pension est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération servant d'assiette est la dernière rémunération annuelle fixe en qualité de salarié. La pension à la charge de la Société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Au 31 décembre 2013, M. Sammarcelli avait acquis des droits à pension de retraite à la charge de Société Générale estimés à 235 000 EUR par an, soit 17 % de sa rémunération actuelle (salaire fixe et part variable au titre de 2013). La progression de ces droits entre 2012 et 2013 s'est élevée à 2 % de cette rémunération.

RÉGIME DE L'ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE⁽³⁾

MM. Cabannes et Sanchez Incera conservent le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salariés avant leur nomination comme mandataires sociaux.

Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre le nombre d'années d'ancienneté au sein de Société Générale et 60, soit une acquisition de droits potentiels égale à 1,67 % par an.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie Hors Classification de Société Générale.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

Chaque année, les droits à rente potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire projetés au moment du départ à la retraite, sur la base d'hypothèses actuarielles.

Ainsi, au 31.12.2013, pour M. Cabannes, les droits potentiels ouverts représentent 18 % de sa rémunération fixe. Pour M. Sanchez Incera, ils s'élèvent à 14 % de sa rémunération fixe.

INDEMNITÉ DE DÉPART

Le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.

MM. Cabannes, Sammarcelli et Sanchez Incera ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils

seraient conduits à quitter leurs fonctions de mandataires sociaux. Étant titulaires d'un contrat de travail avant leur nomination, dont l'application a été suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient des indemnités conventionnelles au cas où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci sur la base de la rémunération en vigueur au titre de ce contrat à la date de sa suspension.

CLAUDE DE NON-CONCURRENCE

En cas de cessation de sa fonction de Président-Directeur général, M. Frédéric Oudéa serait astreint à une clause de non-concurrence lui interdisant d'accepter un emploi dans un établissement de crédit ou entreprise d'assurance coté en France ou hors de France ainsi qu'un établissement de crédit non coté en France. En contrepartie, il pourrait continuer à percevoir sa rémunération fixe. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause. La durée de sa clause de non-concurrence est de 18 mois et indemnisée à hauteur de sa rémunération

fixe. Elle reste inférieure au plafond de 24 mois recommandé par le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP- MEDEF.

Les Directeurs délégués généraux ne sont soumis à aucune clause de non-concurrence.

Autres avantages des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé, ainsi que d'un contrat de prévoyance dont les garanties de couverture santé et d'assurance décès-invalidité sont alignées sur celles du personnel.

Aucun autre avantage n'est attribué aux mandataires sociaux.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AUTRES QUE LES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations

La rémunération des membres du Comité exécutif est fixée par la Direction générale et revue par le Comité des rémunérations. Elle est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;
- une rémunération variable annuelle fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles quantitatives et qualitatives réalisées au cours de l'exercice écoulé. En conformité avec les règles fixées par la Directive Européenne CRD3 et l'arrêté ministériel du

13 décembre 2010, la structure de cette rémunération variable comporte une partie non-acquise intégralement soumise à des conditions de présence, de performance et de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité, différée sur trois ans par tiers, et est indexée au moins pour moitié sur le cours de l'action Société Générale (50 % de la part acquise et 67 % de la part non acquise).

Outre ces composantes, ils bénéficient de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise.

Enfin, les membres du Comité exécutif bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé.

Au titre de 2013, les rémunérations exprimées en M EUR ont été les suivantes :

(En M EUR)	Rémunération fixe	Rémunération variable		Rémunération globale
		Part non différée versée en numéraire	Part différée acquise et non acquise	
Les autres membres du Comité exécutif au 31.12.2013 ⁽¹⁾	3,0	1,5	7,3	11,8

(1) Ces montants comprennent les rémunérations de Mesdames Guillaumin et Mercadal-Delassalles et de Messieurs Badré, Hauguel, Heim, Henry, Ottenwaelter, Parer, Ripoll, Suet et Valet, pour la période où ils ont été membres du Comité exécutif.

Obligations de détention d'actions Société Générale

Le niveau minimum de détention d'actions des membres du COMEX est fonction du niveau de leur rémunération annuelle globale moyenne. Il s'établit au maximum à 80 000 actions, en cohérence avec l'obligation du Président-Directeur général.

Tant que le niveau minimum de détention n'est pas atteint, le Dirigeant doit conserver la moitié des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale. Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Épargne d'Entreprise.

(1) Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

(2) Convention réglementée avec M. Sammarcelli approuvée par l'Assemblée générale en 2010.

(3) Conventions réglementées avec MM. Cabannes et Sanchez Incera approuvées par l'Assemblée générale en 2009-2010.

TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

État récapitulatif communiqué en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF.

(En EUR)

	Nature de l'opération	Date	Montant
Frédéric OUDEA, Président-Directeur général, a effectué 6 opérations :	Acquisition	14.02.13	65 383
	Acquisition	01.03.13	56 404
	Acquisition	08.05.13	229 843
	Souscription	13.05.13	19 442
	Païement dividende en actions	24.06.13	14 629
	Acquisition	12.11.13	122 818
Séverin CABANNES, Directeur général délégué, a effectué 1 opération :	Païement dividende en actions	24.06.13	4 791
Une personne liée à Séverin CABANNES, a effectué 1 opération :	Païement dividende en actions	24.06.13	1 614
Jean-François SAMMARCELLI, Directeur général délégué, a effectué 3 opérations :	Acquisition	13.05.13	300
	Acquisition	13.05.13	95 234
	Païement dividende en actions	24.06.13	9 684
	Acquisition	13.05.13	445
Des personnes liées à Jean-François SAMMARCELLI, ont effectué 3 opérations :	Acquisition	13.05.13	56 668
	Païement dividende en actions	24.06.13	2 664
	Acquisition	13.05.13	445
Une personne morale (Société Civile Macarau) liée à Jean-François SAMMARCELLI, a effectué 1 opération :	Païement dividende en actions	24.06.13	7 071
Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué, a effectué 2 opérations :	Acquisition	14.05.13	58 840
	Païement dividende en actions	24.06.13	1 845
Nathalie RACHOU, Administrateur, a effectué 1 opération :	Acquisition	24.06.13	333

TABLEAUX NORMALISÉS CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS, ACTIONS ET ÉQUIVALENTS ACTIONS ATTRIBUÉS À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL⁽¹⁾

(En EUR)	Exercice 2012	Exercice 2013
Monsieur Frédéric OUDÉA, Président-Directeur général		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	2 500 525	2 711 195
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾ (détaillées au tableau 6)	0	963 750
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	857 812	0
Total	3 358 337	3 675 745
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 326 587	1 361 531
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾ (détaillées au tableau 6)	0	642 500
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	571 876	0
Total	1 898 463	2 004 031
Monsieur Jean-François SAMMARCELLI, Directeur général délégué		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 243 532	1 361 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾ (détaillées au tableau 6)	0	642 500
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	571 876	0
Total	1 815 408	2 003 500
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 265 158	1 324 662
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾ (détaillées au tableau 6)	0	642 500
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	571 876	0
Total	1 837 034	1 967 162

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Ce dispositif est détaillé dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

Tableau 2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL⁽¹⁾

(En EUR)

	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Monsieur Frédéric OUDÉA, Président-Directeur général				
– rémunération fixe	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	0	0	0	281 214
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	316 311 ⁽⁵⁾	1 194 600	553 939 ⁽⁶⁾	1 124 856
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– rémunération complémentaire ⁽³⁾	300 000	300 000	300 000	300 000
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature ⁽⁴⁾	5 925	5 925	5 925	5 925
Total	1 622 236	2 500 525	1 859 864	2 711 995
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	650 000	650 000	650 000	650 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	0	134 035	83 535 ⁽⁷⁾	141 024
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	129 827 ⁽⁵⁾	536 141	251 620 ⁽⁸⁾	564 096
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– jetons de présence	46 000	0	50 500	0
– avantages en nature ⁽⁴⁾	6 411	6 411	6 411	6 411
Total	832 238	1 326 587	1 042 066	1 361 531
Monsieur Jean François SAMMARCELLI, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	650 000	650 000	650 000	650 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	0	117 499	48 460 ⁽⁷⁾	140 993
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	119 994 ⁽⁵⁾	469 997	395 862 ⁽⁸⁾	563 971
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– jetons de présence	58 615	0	69 039	0
– avantages en nature ⁽⁴⁾	6 036	6 036	6 036	6 036
Total	834 645	1 243 532	1 169 397	1 361 000
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	700 000	700 000	700 000	700 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	0	112 022	60 861 ⁽⁷⁾	123 944
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	127 846 ⁽⁵⁾	448 090	317 600 ⁽⁸⁾	495 774
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– rémunération exceptionnelle	687 737 ⁽⁹⁾	0	0	0
– jetons de présence	48 605	0	51 160	0
– avantages en nature ⁽⁴⁾	5 046	5 046	4 944	4 944
Total	1 569 234	1 265 158	1 134 565	1 324 662

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels la rémunération variable annuelle a été calculée sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

(3) Cette rémunération complémentaire a été octroyée à M. Oudéa lors de sa nomination en tant que PDG et de la rupture de son contrat de travail.

(4) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(5) Ce montant correspond au versement de la rémunération variable annuelle indexée sur le cours de l'action Société Générale au titre de l'exercice 2010.

(6) Ce montant correspond au versement de la part acquise et de la 1^{re} échéance de la part non acquise de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2011, toutes deux indexées sur le cours de l'action Société Générale.

(7) Ce montant correspond au versement de la part acquise indexée, sur le cours de l'action Société Générale de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2011.

(8) Ce montant correspond au versement de la 1^{re} échéance de la part non acquise indexée sur le cours de l'action Société Générale de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2011.

(9) Cette rémunération exceptionnelle correspond au paiement en novembre 2012 d'une indemnité contractuelle accordée en novembre 2009 à M. Sanchez Incera, attribuée en équivalents actions et différée sur trois ans sous conditions de présence. Elle avait été accordée au moment de son recrutement chez Société Générale, en compensation de la perte d'avantages liés à ses fonctions précédentes.

Tableau 3

TABEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(En EUR)	Montant perçus en 2012		Montant perçus en 2013		Jetons/Rémunérations	
Mandataires sociaux non Dirigeants	Solde de l'exercice 2011	Acompte de l'exercice 2012	Solde de l'exercice 2012	Acompte de l'exercice 2013	Au titre de l'exercice 2012	Au titre de l'exercice 2013*
AZEMA Jean						
Jetons de présence ⁽¹⁾	12 650					
Autres rémunérations	0					
CASTAIGNE Robert						
Jetons de présence	73 173	43 503	71 557	43 271	115 060	113 360
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
CICUREL Michel						
Jetons de présence	42 273	24 636	40 107	26 272	64 742	71 828
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
DELABRIERE Yann						
Jetons de présence			18 944	15 740	18 944	43 233
Autres rémunérations			0	0	0	0
DELICOURT Patrick						
Jetons de présence ⁽²⁾	33 068	11 740	21 559		33 299	
Autres rémunérations	0	0	0		0	
FOLZ Jean-Martin						
Jetons de présence	61 485	32 687	55 131	31 480	87 818	82 381
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
HAZOU Kyra						
Jetons de présence	24 798	19 108	33 135	31 320	52 242	84 723
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
HOUSSAYE France						
Jetons de présence ⁽⁴⁾	33 068	17 726	30 350	17 057	48 076	47 318
Salaire Société Générale					49 000	49 831
LEPAGNOL Béatrice						
Jetons de présence ⁽²⁾			18 944	17 057	18 944	47 318
Salaire Société Générale					20 006	38 824
LEVY Jean-Bernard						
Jetons de présence	30 000	23 254	41 489	24 956	64 742	63 658
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
LLOPIS RIVAS Ana Maria						
Jetons de présence	24 798	17 726	30 350	17 057	48 076	47 318
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
LULIN Elisabeth						
Jetons de présence	70 105	42 121	68 772	21 877	110 893	61 337
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
MARTEL Thierry						
Jetons de présence ⁽¹⁾			18 944	15 740	18 944	31 507
Autres rémunérations			0	0	0	0
OSCOLATI Gianemilio						
Jetons de présence	73 173	42 121	68 772	43 271	110 893	117 445
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
RACHOU Nathalie						
Jetons de présence	73 173	43 503	71 557	43 271	115 060	117 445
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
SCHAAPVELD Alexandra						
Jetons de présence ⁽³⁾						18 703
Autres rémunérations						

(En EUR)	Montant perçus en 2012		Montant perçus en 2013		Jetons/Rémunérations	
	Solde de l'exercice 2011	Acompte de l'exercice 2012	Solde de l'exercice 2012	Acompte de l'exercice 2013	Au titre de l'exercice 2012	Au titre de l'exercice 2013*
Mandataires sociaux non Dirigeants						
VANDEVELDE Luc						
Jetons de présence	56 032	15 886	29 913		45 799	
Autres rémunérations	0	0	0		0	0
WYAND Anthony						
Jetons de présence	174 507	129 999	166 470	130 612	296 469	302 426
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
TOTAL (Jetons)					1 250 000	1 250 000
Censeur						
MATSUO Kenji						
Rémunérations ⁽⁵⁾	10 824		10 576		10 576	10 553
Autres rémunérations	0		0		0	0

* Le solde des jetons perçus au titre de l'exercice 2013 a été versé aux membres du Conseil fin janvier 2014.

- (1) Versés à Groupama.
- (2) Versés au Syndicat CFDT Société Générale.
- (3) Pas de versement d'acompte pour les nouveaux administrateurs.
- (4) Versés au Syndicat SNB Société Générale.
- (5) Versés à Meiji Yasuda Life insurance.

Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'options au cours de l'exercice 2013.

Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EXERCÉES EN COURS D'EXERCICE

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont exercé aucune option au cours de l'exercice 2013.

Tableau 6

ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions Société Générale attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe.

Nom du dirigeant mandataire social	Date d'attribution	Motif de l'attribution	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ⁽¹⁾	Date de constatation de la condition de performance	Date de livraison des actions	Conditions de performance
Frédéric Oudéa	14.03.2013 ⁽¹⁾	Modalité de paiement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2012	15 997	460 927	N/A	01.04.2014	non
			7 999	233 402	31.03.2014	01.10.2014	oui ⁽³⁾
			7 999	223 138	31.03.2015	01.10.2015	oui ⁽³⁾
			7 999	221 150	31.03.2016	01.10.2016	oui ⁽³⁾
	06.05.2013 ⁽²⁾	Intéressement à long terme	37 500	475 500	31.03.2016	01.04.2017	oui ⁽³⁾
			37 500	488 250	31.03.2017	01.04.2018	oui ⁽³⁾
Séverin Cabannes	14.03.2013 ⁽¹⁾	Modalité de paiement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2012	4 487	129 285	N/A	01.04.2014	non
			4 487	130 926	31.03.2014	01.10.2014	oui ⁽³⁾
			4 487	125 168	31.03.2015	01.10.2015	oui ⁽³⁾
			4 487	124 053	31.03.2016	01.10.2016	oui ⁽³⁾
	06.05.2013 ⁽²⁾	Intéressement à long terme	25 000	317 000	31.03.2016	01.04.2017	oui ⁽³⁾
			25 000	325 500	31.03.2017	01.04.2018	oui ⁽³⁾
Jean-François Sammarcelli	14.03.2013 ⁽¹⁾	Modalité de paiement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2012	3 934	113 352	N/A	01.04.2014	non
			3 934	114 790	31.03.2014	01.10.2014	oui ⁽³⁾
			3 934	109 742	31.03.2015	01.10.2015	oui ⁽³⁾
			3 934	108 764	31.03.2016	01.10.2016	oui ⁽³⁾
	06.05.2013 ⁽²⁾	Intéressement à long terme	25 000	317 000	31.03.2016	01.04.2017	oui ⁽³⁾
			25 000	325 500	31.03.2017	01.04.2018	oui ⁽³⁾
Bernardo Sanchez Incera	14.03.2013 ⁽¹⁾	Modalité de paiement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2012	3 750	108 050	N/A	01.04.2014	non
			3 750	109 421	31.03.2014	01.10.2014	oui ⁽³⁾
			3 750	104 609	31.03.2015	01.10.2015	oui ⁽³⁾
			3 750	103 677	31.03.2016	01.10.2016	oui ⁽³⁾
	06.05.2013 ⁽²⁾	Intéressement à long terme	25 000	317 000	31.03.2016	01.04.2017	oui ⁽³⁾
			25 000	325 500	31.03.2017	01.04.2018	oui ⁽³⁾

(1) Ces actions sont attribuées en paiement d'une partie de la rémunération variable annuelle différée, dans le cadre de la réglementation européenne CRD3.

(2) Ces actions qui représentent le plafond d'attribution en cas de surperformance, sont attribuées dans le cadre du plan d'intéressement à long terme des mandataires sociaux.

(3) Les conditions de performance sont détaillées page 84.

Tableau 7

ACTIONS DE PERFORMANCE DÉFINITIVEMENT ACQUISES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont acquis définitivement aucune action de performance au cours de l'exercice 2013.

Tableau 8

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT**

Date d'Assemblée	27.05.2008	27.05.2008	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006	29.04.2004	29.04.2004
Date du Conseil d'administration	09.03.2010	09.03.2009	21.03.2008	18.09.2007	19.01.2007	25.04.2006	18.01.2006
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites ou achetées	1 000 000	1 344 552⁽⁵⁾	2 328 128	1 357 29	1 418 916	154 613	1 738 543
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux⁽²⁾</i>							
<i>Frédéric Oudéa</i>	0	0	52 739	0	14 137	0	16 171
<i>Séverin Cabannes</i>	0	0	17 030	0	0	0	0
<i>Jean-François Sammarcelli</i>	0	28 456	26 830	0	16 747	0	18 074
<i>Bernardo Sanchez Incera</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du COMEX en poste lors de leur attribution</i>	415 596	155 289	177 205	0	260 421	0	280 555
Nombre total de bénéficiaires	684	778	1 830	159	1 076	143	1 065
<i>dont membres du COMEX en poste lors de leur attribution</i>	10	7	10	0	8	0	6
Point de départ d'exercice des options	9.03.2014	31.03.2012	21.03.2011	18.09.2010	19.01.2010	25.04.2009	18.01.2009
Date d'expiration	8.03.2017	8.03.2016	20.03.2015	17.09.2014	18.01.2014	24.04.2013	17.01.2013
Prix de souscription ou d'achat ⁽³⁾	41,20	23,18	63,60	104,17	115,60	107,82	93,03
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)							
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2013	0	77 290	0	0	0	0	2 174
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	649 762	910 675	1 325 589	32 011	331 178	154 613	1 736 369
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	350 238	356 587	1 002 539	103 718	1 087 738	0	0
Dilution potentielle du capital ⁽⁴⁾	0,04 %	0,04 %	0,13 %	-	-	-	-

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(2) MM. Oudéa et Cabannes ont été nommés mandataires sociaux en 2008 et MM. Sammarcelli et Sanchez Incera en 2010.

(3) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration.

(4) La dilution est le résultat de la division du nombre d'options restantes pouvant être souscrites par le nombre d'actions composant le capital social.

(5) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé.

Tableau 9

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS
NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS**

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en EUR)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	0,00
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	43 442	36,25

* Aucun plan d'option n'a été mis en place par Société Générale au cours de l'exercice 2013.

Tableau 10

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE
INFORMATION SUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE**

Date d'Assemblée	22.05.2012	25.05.2010	25.05.2010	25.05.2010	27.05.2008	
Date du Conseil d'administration	14.03.2013	02.03.2012	07.03.2011	02.11.2010	09.03.2010	
Nombre total d'actions attribuées	1 846 313	2 975 763	2 351 605	5 283 520	4 200 000	
dont le nombre attribué aux mandataires sociaux						
<i>Frédéric Oudéa</i>	-	-	34 461 ⁽²⁾	-	-	
<i>Séverin Cabannes</i>	-	-	19 156 ⁽²⁾	-	-	
<i>Jean François Sammarcelli</i>	-	-	19 460 ⁽²⁾	-	-	
<i>Bernardo Sanchez Incera</i>	-	-	19 225 ⁽²⁾	-	-	
	31.03.2015 (R)	31.03.2014 (R)	31.03.2013 (R)	29.03.2013 (R) 31.03.2015 (NR) (1 ^{re} tranche)	Sous plan n° 1 : 31.03.2013 (R)	Sous plan n° 2 : 31.03.2012 (1 ^{re} tranche)
Date d'acquisition des actions	31.03.2017 (NR)	31.03.2016 (NR)	31.03.2015 (NR)	31.03.2014 (R) 31.03.2016 (NR) (2 ^e tranche)	31.03.2014 (NR)	31.03.2013 (2 ^e tranche)
Date de fin de période de conservation ⁽¹⁾	31.03.2017	31.03.2016	31.03.2015	29.03.2015 31.03.2016	31.03.2015 31.03.2014	31.03.2014 31.03.2015
Conditions de performance	oui	oui	oui	oui	selon les listes d'attributaires	
Nombre d'actions acquises au 31.12.2013	-	3 923	1 533 893	889 128	2 796 586	
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	9 686	81 545	527 841	580 072	1 192 480	
Actions de performance restantes en fin d'exercice	1 836 627	2 890 295	289 871	3 814 320	210 934	

R = Résidents fiscaux français.

NR = Non résidents fiscaux français.

Pour une description du « Plan d'attribution gratuite d'actions pour tous », de novembre 2010, voir p. 361 note annexe 41 aux États financiers consolidés.

(1) Applicable aux attributaires résidents fiscaux français uniquement.

(2) La condition de performance applicable à cette attribution n'étant pas atteinte, les droits à actions sont intégralement perdus.

Tableau 11

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Date des mandats		Contrat de travail ⁽¹⁾⁽⁴⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence ⁽³⁾	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Frédéric Oudéa Président-Directeur général	2008 ⁽⁵⁾	2015		X		X		X	X	
Séverin Cabannes Directeur général délégué	2008	2015	X		X			X		X
Jean-François Sammarcelli Directeur général délégué	2010	2015	X		X			X		X
Bernardo Sanchez Incera Directeur général délégué	2010	2015	X		X			X		X

(1) S'agissant du non cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le Président du Conseil d'administration, le Président-Directeur général et le Directeur général dans les sociétés à Conseil d'administration.

(2) Le détail des régimes de retraites supplémentaires figure page 85.

(3) Pour M. Frédéric Oudéa, le détail des indemnités de non-concurrence figure page 86.

(4) Les contrats de travail de MM. Cabannes, Sammarcelli et Sanchez Incera ont été suspendus pendant la durée de leur mandat.

(5) M. Frédéric Oudéa a été nommé Directeur général en mai 2008, puis Président-Directeur général en mai 2009.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

Tableau 1

Monsieur Frédéric OUDÉA, Président-Directeur général

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	1 000 000 EUR	Rémunération fixe brute au titre de l'année 2013 et inchangée depuis 2011.
Rémunération variable annuelle		Frédéric Oudéa bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont les critères de détermination sont fonction, à hauteur de 60 % d'objectifs financiers budgétaires et de 40 % d'objectifs qualitatifs. Les éléments sont décrits pages 82 et 83 du Document de référence 2014. Cette rémunération variable annuelle est plafonnée à 150 % de la rémunération fixe.
dont rémunération variable annuelle non différée	281 214 EUR (montant attribué)	En conformité avec la Directive européenne CRD3 applicable aux établissements de crédit, les modalités de paiement de cette rémunération sont les suivantes : ■ 60 % de la rémunération variable annuelle est conditionnelle et soumise à l'atteinte de profitabilité du Groupe et de niveau de fonds propres évalués sur les exercices 2014, 2015 et 2016. Elle est intégralement convertie en actions ou équivalents, cessibles sur 3,5 ans, prorata temporis ; ■ le solde, soit 40 % de cette rémunération variable, est acquis immédiatement, la moitié étant versée en mars 2014 et l'autre moitié convertie en actions ou équivalents incessibles pendant une année.
dont rémunération variable annuelle différée	1 124 856 EUR (montant attribué)	Évaluation de la performance 2013 - Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil de mars 2013 et des réalisations constatées sur l'exercice 2013, le montant de la part variable a été arrêté à 1 406 070 €, soit 141 % de sa rémunération annuelle fixe de 2013. Cela correspond à un taux de réalisation de 96 % des objectifs quantitatifs et de 90 % des objectifs qualitatifs, soit un taux global de réalisation de 94 % du variable annuel maximum (voir page 83 du Document de référence 2014).
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération complémentaire	300 000 EUR	Rémunération complémentaire attribuée à Frédéric Oudéa en mai 2009, lors de sa nomination en qualité de PDG, en raison de la rupture de son contrat de travail et de la perte du bénéfice du régime de retraite supplémentaire auquel il avait droit en tant que cadre de Direction salarié de Société Générale. Cette rémunération lui est versée mensuellement en sus du salaire fixe mais n'est pas prise en compte pour la détermination de la part variable.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune attribution de stock-option depuis 2009.
Valorisation d'actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice	963 750 EUR (montant attribué, valorisé selon la norme IFRS2)	Le Conseil d'administration du 6 mai 2013 a mis en place un dispositif d'intéressement à long terme, intégralement conditionnel. Ces actions sont acquises en 2 tranches égales de 3 et 4 ans, puis soumises à une année d'incessibilité, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance suivantes : ■ une condition de profitabilité du Groupe mesurée sur l'exercice précédant l'acquisition des actions, puis, sous réserve d'atteinte de cette 1^{re} condition ; ■ une condition de progression de la rentabilité pour l'actionnaire de l'action Société Générale (mesurée par le Total Shareholder Return (TSR)) par rapport à celle des 11 banques européennes suivantes : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Nordea, Santander, UBS et Unicredit. À ce titre, Frédéric Oudéa pourrait bénéficier d'un versement en mars 2017 et en mars 2018, de 18 750 actions ou équivalents chacune pour une performance au niveau de ses pairs. Si la performance du TSR de Société Générale se situe parmi les 3 meilleures du panel, Frédéric Oudéa pourrait se voir attribuer 37 500 actions par tranche, soit un total de 75 000 actions. Enfin, pour une performance située dans le quartile inférieur de l'échantillon de pairs, la totalité de l'attribution est perdue. Cette attribution représente moins de 0,01 % du capital du Groupe.
Jetons de présence	Sans objet	Frédéric Oudéa ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	5 925 EUR	Ce montant correspond à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	En cas de cessation de sa fonction de Président-Directeur général, Frédéric Oudéa serait astreint à une clause de non-concurrence lui interdisant d'accepter un emploi dans un établissement de crédit ou entreprise d'assurance coté en France ou hors de France ainsi qu'un établissement de crédit non coté en France. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause. La durée de sa clause de non-concurrence est de 18 mois et indemnisée à hauteur de sa rémunération fixe. Elle reste inférieure au plafond de 24 mois recommandé par le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Conformément à la procédure relative aux conventions réglementées, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 24 mai 2011 et approuvé par l'Assemblée générale du 22 mai 2012 (4^e résolution).
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.

Tableau 2

Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	650 000 EUR	Rémunération fixe brute au titre de l'année 2013 et inchangée depuis 2011.
Rémunération variable annuelle		Séverin Cabannes bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont les critères de détermination sont fonction, à hauteur de 60 % d'objectifs financiers budgétaires et de 40 % d'objectifs qualitatifs. Les éléments sont décrits pages 82 et 83 du Document de référence 2014. Cette rémunération variable annuelle est plafonnée à 120 % de la rémunération fixe.
dont rémunération variable annuelle non différée	141 024 EUR (montant attribué)	En conformité avec la Directive européenne CRD3 applicable aux établissements de crédit, les modalités de paiement de cette rémunération sont les suivantes : 60 % de la rémunération variable annuelle est conditionnelle et soumise à l'atteinte de profitabilité du Groupe et de niveau de fonds propres évalués sur les exercices 2014, 2015 et 2016. Elle est intégralement convertie en actions ou équivalents, cessibles sur 3,5 ans, prorata temporis ; - le solde, soit 40 % de cette rémunération variable, est acquis immédiatement, la moitié étant versée en mars 2014 et l'autre moitié convertie en actions ou équivalents indisponibles pendant une année.
dont rémunération variable annuelle différée	564 096 EUR (montant attribué)	Évaluation de la performance 2013 - Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil de mars 2013 et des réalisations constatées sur l'exercice 2013, le montant de la part variable a été arrêté à 705 120 EUR, soit 108 % de sa rémunération annuelle fixe de 2013. Cela correspond à un taux global de réalisation de ces objectifs de 90 % du variable annuel maximum (voir page 83 du Document de référence 2014).
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune attribution de stock-option depuis 2009.
Valorisation d'actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice	642 500 EUR (montant attribué, valorisé selon la norme IFRS2)	Le Conseil d'administration du 6 mai 2013 a mis en place un dispositif d'intéressement à long terme, intégralement conditionnel. Ces actions sont acquises en 2 tranches égales de 3 et 4 ans, puis soumises à une année d'incessibilité, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance suivantes : - une condition de profitabilité du Groupe mesurée sur l'exercice précédant l'acquisition des actions, puis, sous réserve d'atteinte de cette 1^{re} condition ; - une condition de progression de la rentabilité pour l'actionnaire de l'action Société Générale (mesurée par le Total Shareholder Return (TSR)) par rapport à celle des 11 banques européennes suivantes : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Nordea, Santander, UBS et Unicredit. À ce titre, M. Cabannes pourrait bénéficier d'un versement en mars 2017 et en mars 2018, de 12 500 actions ou équivalents chacune pour une performance au niveau de ses pairs. Si la performance du TSR de Société Générale se situe parmi les 3 meilleures du panel, M. Cabannes pourrait se voir attribuer 25 000 actions par tranche, soit un total de 50 000 actions. Enfin, pour une performance située dans le quartile inférieur de l'échantillon de pairs, la totalité de l'attribution est perdue. Cette attribution représente moins de 0,01 % du capital du Groupe.
Jetons de présence	50 500 EUR	Les jetons de présence versés par les autres sociétés du Groupe sont déduits du montant de sa rémunération variable versée.
Valorisation des avantages de toute nature	6 411 EUR	Ce montant correspond à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au titre de la rupture son mandat social.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	Séverin Cabannes n'est soumis à aucune clause de non concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Séverin Cabannes conserve le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui lui était applicable en tant que salarié avant sa nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de Société Générale, telle que décrite p. 85. Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la Tranche B de l'Agirc. Chaque année, les droits à rente potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire projetés au moment du départ à la retraite, sur la base d'hypothèses actuarielles. Ainsi, au 31 décembre 2013, les droits potentiels ouverts représentent 18 % de sa rémunération fixe. Conformément à la procédure relative aux conventions réglementées, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 12 mai 2008 et approuvé par l'assemblée Générale du 19 mai 2009 (7^e résolution).

Tableau 3

Monsieur Jean-François SAMMARCELLI, Directeur général délégué

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	650 000 EUR	Rémunération fixe brute au titre de l'année 2013 et inchangée depuis 2011.
Rémunération variable annuelle		Jean-François Sammarcelli bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont les critères de détermination sont fonction, à hauteur de 60 % d'objectifs financiers budgétaires et de 40 % d'objectifs qualitatifs. Les éléments sont décrits pages 82 et 83 du Document de référence 2014. Cette rémunération variable annuelle est plafonnée à 120 % de la rémunération fixe.
<i>dont rémunération variable annuelle non différée</i>	140 993 EUR (montant attribué)	En conformité avec la Directive européenne CRD3 applicable aux établissements de crédit, les modalités de paiement de cette rémunération sont les suivantes : ■ 60 % de la rémunération variable annuelle est conditionnelle et soumise à l'atteinte de profitabilité du Groupe et de niveau de fonds propres évalués sur les exercices 2014, 2015 et 2016. Elle est intégralement convertie en actions ou équivalents, cessibles sur 3,5 ans, prorata temporis ; ■ Le solde, soit 40 % de cette rémunération variable, est acquis immédiatement, la moitié étant versée en mars 2014 et l'autre moitié convertie en actions ou équivalents indisponibles pendant une année Évaluation de la performance 2013 - Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil de mars 2013 et des réalisations constatées sur l'exercice 2013, le montant de la part variable a été arrêté à 704 964 EUR, soit 108 % de sa rémunération annuelle fixe de 2013. Cela correspond à un taux global de réalisation de ces objectifs de 90 % du variable annuel maximum (voir page 83 du Document de référence 2014).
<i>dont rémunération variable annuelle différée</i>	563 971 EUR (montant attribué)	
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Jean-François Sammarcelli ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Jean-François Sammarcelli ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Jean-François Sammarcelli ne bénéficie d'aucune attribution de stock-option depuis 2010.
Valorisation d'actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice	642 500 EUR (montant attribué, valorisé selon la norme IFRS2)	Le Conseil d'administration du 6 mai 2013 a mis en place un dispositif d'intéressement à long terme, intégralement conditionnel. Ces actions sont acquises en 2 tranches égales de 3 et 4 ans, puis soumises à une année d'incessibilité, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance suivantes : ■ une condition de profitabilité du Groupe mesurée sur l'exercice précédant l'acquisition des actions, puis, sous réserve d'atteinte de cette 1^{re} condition ; ■ une condition de progression de la rentabilité pour l'actionnaire de l'action Société Générale (mesurée par le Total Shareholder Return (TSR)) par rapport à celle des 11 banques européennes suivantes : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Nordea, Santander, UBS et Unicredit. À ce titre, M. Sammarcelli pourrait bénéficier d'un versement en mars 2017 et en mars 2018, de 12 500 actions ou équivalents chacune pour une performance au niveau de ses pairs. Si la performance du TSR de Société Générale se situe parmi les 3 meilleures du panel, M. Sammarcelli pourrait se voir attribuer 25 000 actions par tranche, soit un total de 50 000 actions. Enfin, pour une performance située dans le quartile inférieur de l'échantillon de pairs, la totalité de l'attribution est perdue. Cette attribution représente moins de 0.01 % du capital du Groupe.
Jetons de présence	69 039 EUR	Les jetons de présence versés par les autres sociétés du Groupe sont déduits du montant de sa rémunération variable versée.
Valorisation des avantages de toute nature	6 036 EUR	Ce montant correspond à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	Sans objet	Jean-François Sammarcelli ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au titre de la rupture de son mandat social.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	Jean-François Sammarcelli n'est soumis à aucune clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Jean-François Sammarcelli conserve le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société qui lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social. Ce régime est fermé depuis 1991. Au 31 décembre 2013, M. Sammarcelli avait acquis des droits à pension de retraite à la charge de Société Générale estimés à 235 000 EUR par an, soit 17 % de sa rémunération actuelle (salaire fixe et part variable au titre de 2013). La progression de ces droits entre 2012 et 2013 s'est élevée à 2 % de cette rémunération. Conformément à la procédure relative aux conventions réglementées, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 12 janvier 2010 et approuvé par l'assemblée Générale du 25 mai 2010 (7^e résolution).

Tableau 4

Monsieur **Bernardo SANCHEZ INCERA**, Directeur général délégué

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	700 000 EUR	Rémunération fixe brute au titre de l'année 2013 et inchangée depuis 2011.
Rémunération variable annuelle		Bernardo Sanchez Incera bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont les critères de détermination sont fonction, à hauteur de 60 % d'objectifs financiers budgétaires et de 40 % d'objectifs qualitatifs. Les éléments sont décrits pages 82 et 83 du Document de référence 2014. Cette rémunération variable annuelle est plafonnée à 120 % de la rémunération fixe.
<i>dont rémunération variable annuelle non différée</i>	123 944 EUR (montant attribué)	En conformité avec la Directive européenne CRD3 applicable aux établissements de crédit, les modalités de paiement de cette rémunération sont les suivantes : 60 % de la rémunération variable annuelle est conditionnelle et soumise à l'atteinte de profitabilité du Groupe et de niveau de fonds propres évalués sur les exercices 2014, 2015 et 2016. Elle est intégralement convertie en actions ou équivalents, cessibles sur 3,5 ans, prorata temporis ; - le solde, soit 40 % de cette rémunération variable, est acquis immédiatement, la moitié étant versée en mars 2014 et l'autre moitié convertie en actions ou équivalents incessibles pendant une année.
<i>dont rémunération variable annuelle différée</i>	495 774 EUR (montant attribué)	Évaluation de la performance 2013 - Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil de mars 2013 et des réalisations constatées sur l'exercice 2013, le montant de la part variable a été arrêté à 619 718 EUR, soit 89 % de sa rémunération annuelle fixe de 2013. Cela correspond à un taux global de réalisation de ces objectifs de 74 % du variable annuel maximum (voir page 83 du Document de référence 2014).
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera n'a jamais bénéficié d'attribution de stock-option.
Valorisation d'actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice	642 500 EUR (montant attribué, valorisé selon la norme IFRS2)	Le Conseil d'administration du 6 mai 2013 a mis en place un dispositif d'intéressement à long terme, intégralement conditionnel. Ces actions sont acquises en 2 tranches égales de 3 et 4 ans, puis soumises à une année d'incessibilité, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance suivantes : - une condition de profitabilité du Groupe mesurée sur l'exercice précédant l'acquisition des actions, puis, sous réserve d'atteinte de cette 1^{re} condition ; - une condition de progression de la rentabilité pour l'actionnaire de l'action Société Générale (mesurée par le Total Shareholder Return (TSR)) par rapport à celle des 11 banques européennes suivantes : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Nordea, Santander, UBS et Unicredit. À ce titre, M. Sanchez Incera pourrait bénéficier d'un versement en mars 2017 et en mars 2018, de 12 500 actions ou équivalents chacune pour une performance au niveau de ses pairs. Si la performance du TSR de Société Générale se situe parmi les 3 meilleures du panel, M. Sanchez Incera pourrait se voir attribuer 25 000 actions par tranche, soit un total de 50 000 actions. Enfin, pour une performance située dans le quartile inférieur de l'échantillon de pairs, la totalité de l'attribution est perdue. Cette attribution représente moins de 0,01 % du capital du Groupe.
Jetons de présence	51 160 EUR	Les jetons de présence versés par les autres sociétés du Groupe sont déduits du montant de sa rémunération variable versée.
Valorisation des avantages de toute nature	4 944 EUR	Ce montant correspond à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au titre de la rupture de son mandat social.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera n'est soumis à aucune clause de non concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Bernardo Sanchez Incera conserve le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui lui était applicable en tant que salarié avant sa nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de Société Générale, telle que décrite p. 85. Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la Tranche B de l'Agirc. Chaque année, les droits à rente potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire projetés au moment du départ à la retraite, sur la base d'hypothèses actuarielles. Ainsi, au 31 décembre 2013, les droits potentiels ouverts représentent 14 % de sa rémunération fixe. Conformément à la procédure relative aux conventions réglementées, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 12 janvier 2010 et approuvé par l'assemblée Générale du 25 mai 2010 (8^e résolution).

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS AUX SALARIÉS

Politique générale

Le Groupe a suspendu les attributions de stock-options depuis 2011. Des attributions gratuites d'actions sont réalisées en France depuis 2006 et à l'international depuis 2009 dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations a défini la politique suivante :

Les attributions d'actions ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser à long terme trois catégories de collaborateurs :

- ceux dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées ;
- ceux qui, étant des hauts potentiels, ont les compétences les plus recherchées sur le marché du travail ;
- ceux dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, définie en conformité avec les règles fixées par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, une partie de la rémunération variable de certains collaborateurs résidents fiscaux français peut être différée dans le temps sous forme d'actions de performance.

L'attribution de ces instruments financiers est comptabilisée en charge de personnel dans les comptes de l'entreprise en application de la norme IFRS 2.

Conditions d'acquisition et suivi des conditions de performance

Les conditions d'acquisition des actions ont été renforcées par l'Assemblée générale de mai 2010. Ainsi depuis 2011, les attributions sont soumises dans leur totalité à une condition de présence à la date d'acquisition et à une condition de performance liée à la performance collective, quels que soient la catégorie et le niveau du bénéficiaire. Entre 2006 et 2010, des conditions de performance Groupe étaient appliquées à une partie des attributions des Dirigeants, managers et experts du Groupe.

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, les conditions liées à la performance du Groupe et appliquées aux Dirigeants du Groupe sont exigeantes et fixées *a priori*.

Dans le contexte de crise, ces conditions de performance n'ont pas été atteintes et les titres soumis à cette condition n'ont donc pas été acquis. Pour les plans jusqu'à 2010, cela représentait environ la moitié du total des attributions faites à ces collaborateurs. Pour le Plan 2011, la totalité des actions attribuées aux dirigeants a été perdue suite à la non-réalisation de la condition de performance.

SUIVI DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PLANS ARRIVÉS À ÉCHÉANCE

Année du plan	Description de la condition de performance	Suivi de la condition
Plan 2006	Condition de ROE moyen sur 2006-2007 et 2006-2008 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2007	Condition de ROE moyen sur 2007-2008 et 2007-2009 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2008	Conditions de BNPA 2009 et 2010 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2009	Condition de BNPA moyen sur 2009-2011	Non réalisée
Plan 2010	Condition de ROE 2012 et TSR relatif	Non réalisée
	Condition de ROE 2012 et TSR relatif BNPA 2012 et TSR relatif	Non réalisée
Plan 2011	RNPG 2012	Réalisée
Plan 2012	RNPG 2013	Réalisée

En outre, les deux conditions de performance du « Plan d'attribution gratuite d'actions pour tous »⁽¹⁾ de novembre 2010 ont été remplies. Il s'agissait, pour la 1^{re}, du résultat net positif du Groupe pour l'exercice 2012 et, pour la 2^e, de la progression entre 2010 et 2013 de la satisfaction des clients sur les trois principaux métiers au niveau mondial de Société Générale.

Plan 2013

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 14 mars 2013 a procédé à l'attribution d'actions de performance à certains membres du personnel en application de la 20^e résolution de l'Assemblée générale du 22 mai 2012. Les bénéficiaires du plan sont au nombre de 6338, dont 2390 femmes et 263 collaborateurs non-cadres, pour un total de 1,9 million d'actions, soit 0,24 % du capital.

Les attributions d'actions sont assorties en totalité d'une condition

de présence sur la période d'acquisition et d'une condition de performance. La condition de performance porte sur le résultat du groupe Société Générale.

Deux périodes d'acquisition des droits sont à distinguer selon que les actions sont attribuées à des résidents fiscaux français ou des non résidents fiscaux français, cette qualité étant appréciée à la date de l'attribution. Pour les premiers, l'attribution des actions sera définitive pour chaque bénéficiaire à l'issue d'une période de deux ans et conformément à la législation française, les titres sont incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive. Pour les seconds, l'attribution des actions sera définitive à l'issue d'une période de quatre ans.

Les salariés visés par la Directive européenne CRD3, c'est-à-dire les salariés ayant un impact sur le profil de risque du Groupe, y compris les mandataires sociaux et les membres du Comité de direction du Groupe, n'ont pas bénéficié de ce plan.

(1) Voir détails en p. 243 et p. 361, note annexe 41 aux États financiers consolidés.

4. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Anonyme
17, cours Valmy
92972 Paris-La Défense

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisées ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Frédéric Oudéa, président-directeur général

Nature et objet

Clause de non-concurrence au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

La clause de non-concurrence de M. Frédéric Oudéa a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 24 mai 2011 et approuvée par votre assemblée générale du 22 mai 2012.

Sous réserve de ne pas reprendre d'activité pendant une durée fixée à dix-huit mois suivant la cessation de son mandat social, dans un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance coté, en France ou hors de France, ou dans un établissement de crédit non coté en France, M. Frédéric Oudéa sera en droit de percevoir pendant cette période une indemnité payable mensuellement égale à sa rémunération fixe de président-directeur général. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause.

2. Avec MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes, directeurs généraux délégués

Nature et objet

Engagements de retraite au bénéfice de MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes.

Modalités

Aux termes de ces engagements, MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;

- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de votre société et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de votre société. L'allocation complémentaire à la charge de votre société est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie hors classification de votre société.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

3. Avec M. Jean-François Sammarcelli, directeur général délégué

Nature et objet

Engagement de retraite au bénéfice de M. Jean-François Sammarcelli.

Modalités

Aux termes de cet engagement, M. Jean-François Sammarcelli conserve le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction mis en place le 1^{er} janvier 1986. Ce régime lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social. Ce régime, fermé en 1991, garantit aux bénéficiaires un montant total de pension égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Le montant total de la pension est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération servant d'assiette est la dernière rémunération annuelle fixe en qualité de salarié. La pension à la charge de votre société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2014
Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Marc MICKELER

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle SANTENAC

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Le présent Rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce⁽¹⁾. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne prétend pas décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe ni la mise en œuvre pratique des procédures. Le Président de chaque société anonyme, filiale française du Groupe qui fait appel public à l'épargne, est par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents aux activités des établissements bancaires, le contrôle interne constitue un instrument essentiel de leur pilotage et de leur politique de maîtrise des risques. Il contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités.

Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle, Union européenne). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe: il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de Directions centrales, et au premier chef la Direction des risques, le Secrétariat général (notamment en charge du contrôle de la Conformité et de son contrôle), l'ensemble des Directions financières du Groupe, ainsi que la Direction du contrôle périodique. Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du présent Rapport pour les parties qui les concernent. Il a été approuvé par le Conseil d'administration après examen par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

GESTION DES RISQUES

L'activité bancaire est soumise à différents types de risques

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit et de contrepartie** (y compris le risque pays): risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires;
- **le risque de marché**: risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers;
- **le risque structurel de taux et de change**: risque de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements et les émissions obligataires);
- **le risque de liquidité**: risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral notamment, à un coût raisonnable et au moment où ils sont dus;
- **les risques opérationnels** (y compris les risques comptables et environnementaux): risque de perte ou de sanctions du fait

de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs;

- **le risque de non-conformité** (y compris les risques juridiques et fiscaux): risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ou de perte financière significative, qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe;
- **le risque de réputation**: risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement;
- **le risque stratégique**: risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie;
- **le risque lié à l'activité**: risque de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés;
- **le risque lié aux activités d'assurance**: à travers ses filiales d'Assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit notamment du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple: séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

Par ailleurs le Groupe est aussi soumis aux risques suivants :

- **risque sur le portefeuille d'investissement**: risque de baisse de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe;
- **risque lié aux activités de services financiers spécialisés**: au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail inférieure à l'estimation).

(1) La partie gouvernement d'entreprise de ce même rapport figure p. 71 à 81.

La gestion et l'évaluation des risques

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risques forte et le développement de ses activités.

LE PROGRAMME ENTERPRISE RISK MANAGEMENT (ERM)

Sous le suivi rapproché du COMEX (Comité Exécutif) et du CACIR (Comité d'Audit de Contrôle Interne et des Risques), les différents aspects de la gestion des risques font l'objet, depuis janvier 2011, d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management*) qui vise à renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque et en s'appuyant sur trois leviers : le déploiement d'un pilotage stratégique fondé sur un appétit pour le risque maîtrisé, l'optimisation des dispositifs de contrôle, et le renforcement de la culture risques de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

En 2013, la diffusion d'une culture risque robuste s'est ainsi inscrite, dans la continuité de 2012, comme un objectif stratégique fixé par la Direction générale. La démarche mise en œuvre combine des actions de sensibilisation et de formation, et l'accent mis au plan opérationnel sur la qualité de la gestion des risques dans la gestion quotidienne des collaborateurs du Groupe.

L'APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque se définit pour Société Générale comme le niveau de risque, par nature de risque et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs.

Depuis 2009, la Direction des risques et la Direction financière mènent conjointement une démarche, coordonnée avec les directions opérationnelles, dans le cadre de l'exercice d'Appétit pour le risque du Groupe (APR), de formalisation de la vision à trois ans :

- des cibles sur certains indicateurs-clés du Groupe (solidité financière, rentabilité, solvabilité, levier, liquidité) ;
- des couples risques/rentabilité des différents métiers du Groupe ;
- et du profil de risque du Groupe, par nature de risques (crédit, marché, opérationnels et structurels).

Pour déterminer ces éléments et élaborer l'APR, sont pris en considération la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit, de marché ou opérationnels mesurés, notamment dans un scénario macro-économique budgétaire central et dans un scénario macro-économique de *stress* sévère mais plausible.

L'exercice d'Appétit pour le risque constitue un des éléments du dispositif de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe. Il est entièrement intégré au processus budgétaire et s'appuie sur le dispositif de *stress test* global (décrit ci-après), utilisé également pour s'assurer de l'adéquation du capital en scénario économique stressé.

Il fait l'objet de discussions par les instances dirigeantes à différents moments-clés :

- lors du pré-cadrage budgétaire dans une optique d'allocation de ressources rares aux métiers.

Le positionnement cible des différents métiers en matière de couple risques/rentabilité ainsi que le profil de risques du Groupe par nature sont analysés par le CACIR. Simultanément, les cibles à trois ans proposées par le COMEX sur les principaux indicateurs-clés du Groupe, sont validées par le Conseil d'administration après examen par le CACIR ;

- lors de la finalisation du processus budgétaire, le Conseil d'administration, sur proposition du COMEX, valide après examen par le CACIR la trajectoire relative aux différents indicateurs-clés du Groupe et leur adéquation avec les cibles fixées.

L'appétit pour le risque du Groupe est mis en œuvre par la Direction générale, en liaison avec le COMEX, et appliqué par les directions centrales et les directions opérationnelles à travers un dispositif approprié de pilotage opérationnel des risques, en matière :

- de gouvernance (instances et mécanismes de décision, d'encadrement, de suivi) ;
- d'encadrement (identification des zones de risques à encadrer, processus d'octroi et de prise de risques, politiques de gestion des risques à travers des limites et des guidelines, gestion des ressources) ;
- et de suivi (suivi budgétaire, *reportings*, indicateurs avancés de risques, contrôle permanent et périodique).

Les principaux indicateurs essentiels de l'appétit pour le risque, ou leurs déclinaisons, sont régulièrement suivis dans l'année afin d'identifier tout événement susceptible d'entraîner une évolution défavorable du profil de risque du Groupe. De telles observations peuvent justifier le déclenchement d'actions de remédiation, jusqu'à l'activation du plan de rétablissement dans les cas les plus sévères.

PLANS PRÉVENTIFS DE RÉTABLISSEMENT ET DE RÉOLUTION

Conformément à la réglementation, le Groupe a défini des plans préventifs de rétablissement et de résolution :

- le plan de rétablissement décrit de façon préventive les dispositions qui permettraient au Groupe de faire face de façon autonome à une crise financière très sévère : vigilance et dispositif d'alerte, dispositif de gestion de crise, communication de crise, liste des options de rétablissement qui permettraient, selon les cas, la restauration d'une situation financière assainie. Ce plan est mis à jour annuellement ;
- le plan de résolution comprend les informations nécessaires aux autorités de résolution pour concevoir les stratégies et actions correspondantes qu'il serait possible de mener pour limiter l'impact d'une hypothétique défaillance du Groupe. Le plan de résolution doit permettre de préserver celles des activités essentielles à la conduite de l'économie, à commencer par les dépôts et les moyens de paiement, ainsi que de conserver au mieux la valeur des différentes composantes du Groupe.

DISPOSITIFS DE STRESS TESTS

Les *stress tests*, tests de résistance, ou simulations de crises, évaluent ce que serait le comportement d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe dans un contexte d'activité dégradé. Au sein du Groupe, ils contribuent à l'identification, à la mesure et au pilotage des risques, ainsi qu'à l'évaluation de l'adéquation du capital au regard des risques. À ce titre, ils constituent une mesure privilégiée de la résilience du Groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante

du processus d'élaboration de l'appétit pour le risque du Groupe. Le dispositif de *stress test* du Groupe couvre le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité et les risques structurels de taux et de change. Les *stress tests* s'appuient sur des scénarios économiques hypothétiques, sévères mais plausibles, définis par les économistes du Groupe. Ils déclinent ces scénarios en impacts sur les activités du Groupe, en prenant en compte les capacités de réaction des activités, en combinant systématiquement des méthodes quantitatives et le jugement d'experts (risques, finance ou métiers).

En 2013, le Groupe s'est doté d'un référentiel méthodologique des *stress tests*, fixant les principes directeurs des exercices de *stress tests*, rassemblant les méthodes de référence au niveau du Groupe et constituant une plate-forme d'échanges pour les praticiens des *stress tests* au sein du Groupe.

RISQUES DE CRÉDIT

La validation des risques de crédit s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque. La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de pertes en cas de défaillance de la contrepartie.

Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu par le CACIR.

La surveillance des risques de crédit est organisée par pôles (Réseaux de Banque de Détail en France/Banques de détail et services financiers internationaux/Banque de grande clientèle et solutions investisseurs) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché au Département des risques de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les Directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les *reportings* associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

RISQUES DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

- Ce département est en charge : de la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale, et de leurs utilisations ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat).

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, le Département des risques sur opérations de marché s'appuie sur les éléments fournis par la Direction financière de la Banque de grande clientèle et solutions investisseurs qui assure un suivi permanent, quotidien et indépendant des positions issues des activités de marché du Groupe, *via* notamment :

- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le *reporting* et l'analyse de premier niveau de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, selon des méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché ;
- la surveillance et le contrôle du nominal brut des positions : ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, définis en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

À ce titre, la Direction financière de la Banque de grande clientèle et solutions investisseurs, conjointement avec le Département des risques sur opérations de marché, définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques sur opérations de marché, et veille à son adéquation avec les besoins métiers.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque) et *stress tests* (*scenarii* extrêmes) par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché.

RISQUES STRUCTURELS ET DE LIQUIDITÉ

Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe en accord avec l'appétit pour le risque structurel défini par le COMEX. Concernant

le risque structurel de change, également encadré par des limites pour chaque entité et pour le Groupe, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère.

La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une dépendance réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en termes de produits et de bassins d'émission. Les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice d'appétit pour le risque.

Conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes :

- le Département « Gestion du Bilan et Financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

Chaque entité assure le contrôle de premier niveau des risques structurels ; elle a pour mission d'effectuer la mesure périodique des risques encourus, le *reporting* risque, d'élaborer les propositions de couverture et la mise en œuvre des décisions prises. Chaque entité est responsable du respect des normes du Groupe et des limites qui lui ont été assignées.

Les Directions financières des pôles de supervision doivent s'assurer du bon respect de ces principes au sein de chacune des entités du périmètre qu'elles contrôlent.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Société Générale n'a aucun appétit pour les risques opérationnels mais juste une tolérance. À ce titre le Groupe mène une politique de prévention active à travers la sécurisation des processus opérationnels mais aussi la diffusion d'une culture risques au sein de l'organisation. La limite de tolérance en matière de pertes opérationnelles est fixée en pourcentage du Produit net bancaire.

Le Département des risques opérationnels a pour mission d'assurer le suivi transversal de ces risques au sein du Groupe, de coordonner leur pilotage et d'en assurer le *reporting* pour la Direction générale, le Conseil d'administration et les autorités de supervision bancaire. Il veille également à renforcer la cohérence et l'intégrité du dispositif. Des procédures et des outils ont été déployés au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et d'encadrer les risques opérationnels :

l'auto-évaluation des risques et des contrôles, qui a pour but d'identifier et mesurer l'exposition du Groupe aux différentes catégories de risques opérationnels afin d'établir une cartographie précise des niveaux de risques intrinsèques et résiduels, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;

- des indicateurs-clés de risque, pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- des analyses de *scenarii*, qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité, auxquelles le Groupe pourrait être exposé ;
- la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes subies dans l'industrie bancaire à la suite de la matérialisation de risques opérationnels ;
- un suivi des plans d'action majeurs au sein du Groupe s'appuyant sur le déploiement d'un outil informatique.

La fonction Plans de Continuité d'Activité (PCA) est rattachée au Département des risques opérationnels. Elle s'attache à l'amélioration, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité au sein du Groupe.

Une fonction Gestion de Crise renforce la prise en compte de cet aspect spécifique au sein du Groupe et le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats.

RISQUE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Depuis fin 2010, dans le cadre réglementaire défini par la Directive Européenne CRD3, Société Générale a mis en place une gouvernance spécifique pour la détermination des rémunérations variables. Au-delà des professionnels des marchés financiers, les règles introduites par cette Directive s'appliquent à l'ensemble des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence significative sur le profil de risque des établissements qui les emploient, y compris celles exerçant des fonctions de contrôle.

Selon les principes approuvés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, les mécanismes et processus de rémunération de la population identifiée intègrent non seulement le résultat financier des opérations réalisées, mais également la manière dont ce résultat est généré : maîtrise et gestion de l'ensemble des risques et respect des règles de conformité. Les salariés des fonctions de contrôle pour leur part sont rémunérés de manière indépendante des résultats des opérations qu'ils contrôlent et en fonction de critères propres à leur activité.

La rémunération variable comporte une partie non différée et une partie différée versée sur trois ans *prorata temporis* et sous conditions de performance et de malus. Au moins 50 % de cette rémunération est versée sous forme de titres ou équivalents titres. Ces modalités de versement visent à aligner la rémunération sur les performances et l'horizon de risques de l'entreprise.

La Direction des risques et la Direction de la conformité participent à la définition et la mise en œuvre de cette politique.

Le cadre réglementaire défini par la Directive Européenne CRD4, publiée en juin 2013 et qui s'appliquera à compter de 2014, ne modifie pas les règles relatives à la détermination des rémunérations variables des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe et des salariés des fonctions de contrôle. Les principes et la gouvernance mentionnés ci-dessus continueront donc de s'appliquer au sein du Groupe.

RISQUES DE RÉPUTATION

Chaque trimestre, la Direction de la conformité, s'appuyant sur les informations provenant des pôles et directions centrales, en particulier la Direction de la communication, établit un tableau de bord du risque de réputation. Ce tableau de bord est communiqué trimestriellement au COMEX et deux fois par an au CACIR.

Par ailleurs, les Responsables de conformité des lignes métier participent aux diverses instances (Comités nouveaux produits, comités *ad hoc* etc.) organisées pour valider les nouveaux types d'opérations, produits, projets ou clients et formulent un avis écrit concernant leur évaluation du niveau de risque de réputation.

MÉTHODOLOGIES ET DISPOSITIF DE QUANTIFICATION DES RISQUES

Pour le calcul des exigences en fonds propres, Société Générale a l'autorisation de ses autorités de tutelle :

- pour les risques de crédit, d'appliquer la méthode de notation interne (méthode *IRB – Internal Rating Based* pour la majeure partie des expositions en risque de crédit).

Les activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard restent sélectives et limitées en termes d'impact sur le capital réglementaire du Groupe.

Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences Bâle 2. Ce dispositif fait l'objet d'une description détaillée dans le chapitre 9 du présent Document de référence.

- pour les risques de marché, d'utiliser ses modèles internes (*VaR*) – *Value at Risk*, *Stressed VaR*, *IRC (Incremental Risk Charge)* et *CRM (Comprehensive Risk Measure)*.

Ces modèles couvrent la quasi-totalité des opérations concernées, seules certaines opérations restent calculées en méthode standard. Ces dernières années, le Groupe a conduit d'importants travaux d'amélioration de son dispositif de calcul, qui ont été validés par l'ACPR.

- pour le risque de contrepartie sur opérations de marché, d'utiliser en 2012 puis en 2013, le modèle interne pour la détermination de l'indicateur *EEPE (Effective Expected Positive Exposure)*. L'EAD relative au risque de contrepartie déjà calculée depuis juin 2012 sur la base de ce nouvel indicateur pour les produits les plus simples, l'est également pour des produits dérivés plus complexes depuis décembre 2013. Cette nouvelle méthode couvre plus de 90 % des opérations.

Pour le reste, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché.

- pour les risques opérationnels, d'utiliser l'approche *AMA (Advanced Measurement Approach)*.

Enfin, les systèmes d'information sont régulièrement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées, tant au niveau local (entités bancaires) qu'au niveau central (Direction des risques).

Les acteurs de la gestion et du contrôle des risques

L'ORGANISATION ET LES PROCÉDURES DE MAÎTRISE DES RISQUES SONT DÉFINIES AU PLUS HAUT NIVEAU

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration et la Direction générale.

Le Conseil d'administration, et plus particulièrement son Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, procède régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

En premier lieu, le Conseil d'administration définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Un tableau de bord sur les risques lui est remis. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution du coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe, y compris le Code de conduite fiscale du Groupe.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques et leur conformité avec ce cadre ainsi qu'avec les lois et réglementations en vigueur.

LE RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT, DE CONTRÔLE INTERNE ET DES RISQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

À cette fin, le Comité, notamment :

- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- examine les lettres de suite adressées par l'ACPR et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques et des limites de liquidité ;
- émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 6, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Le Comité s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice 2013.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Présidés par la Direction générale, trois comités spécialisés du Comité exécutif du Groupe assurent le pilotage central du contrôle interne et des risques :

- le Comité des risques qui s'est réuni 15 fois au cours de l'exercice 2013, traite des grandes orientations en matière de risques du Groupe, notamment de l'encadrement des différents risques (risques de crédit, pays, de marché et opérationnels) et de l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi de ces risques. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » est en charge d'examiner et de piloter les principales expositions individuelles du Groupe ;

- le Comité financier qui, dans le cadre du pilotage de la politique financière du Groupe, valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels et revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière ;
- le Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCI) est responsable de l'architecture d'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, de sa cohérence et de son efficacité.

(1) Le règlement intérieur du Conseil d'administration est disponible dans le Document de référence p. 455.

SOUS L'AUTORITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, LES DIRECTIONS CENTRALES DU GROUPE, INDÉPENDANTES DES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES, CONCOURENT À LA GESTION ET AU CONTRÔLE INTERNE DES RISQUES

Elles fournissent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

À l'exception des Directions financières des pôles d'activités, ces directions rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétariat général, Responsable de la Conformité du Groupe (lui-même sous la responsabilité directe de la Direction générale).

- la Direction des risques, qui a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe par l'élaboration, sous l'égide de la Direction générale et en lien avec la Direction financière et les pôles, de l'appétit pour le risque du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, elle concilie une indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ; à ce titre, le Directeur des risques est responsable de la filière Risques du Groupe au sens du règlement n° 97-02 du CRBF, modifié par l'arrêté du 19 janvier 2010,
- est co-responsable, avec la Direction financière, d'instruire la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe qui est proposé conjointement à l'organe exécutif et au Conseil d'administration pour validation,
- recense l'ensemble des risques du Groupe,
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire,
- contribue à la définition des politiques de risque en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants,
- définit et valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques,
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers,
- définit le système d'information de suivi des risques et s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers.

RISQUES LIÉS AUX NOUVEAUX PRODUITS ET NOUVELLES ACTIVITÉS

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à une procédure Nouveau Produit. Pilotée conjointement par la Direction des risques et les directions métiers, cette procédure a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;

- toutes les fonctions supports ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Cette procédure s'appuie sur une définition très large du nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'externalisation de prestations essentielles ou importantes, en passant par l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement, ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

Dans l'ensemble du Groupe, 646 Comités nouveaux produits se sont tenus au cours de l'année 2013.

- La Direction financière du Groupe, qui, au-delà de ses responsabilités de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier (risque structurel de taux, de change et de liquidité) ; à ce titre :

- le Département de la gestion du bilan et financement est en charge de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, l'évaluation et la planification des besoins de financement du Groupe ; de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress test* des différents risques structurels, ainsi que les principales limites des pôles et des entités ; de l'analyse de l'exposition aux risques structurels du Groupe et de la définition des actions de couverture ; enfin de la veille réglementaire en matière de risques structurels ;
- le Département des affaires comptables veille au bon déroulement des arrêts ainsi qu'à la qualité des comptes consolidés et des états réglementaires Groupe ;
- le Département de suivi des risques ALM est en charge du recensement des risques structurels du Groupe ; du contrôle

des limites ; de la définition des principes et de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe ; de la consolidation et du *reporting* des risques structurels et de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels avec une revue périodique de la structure de la gestion actif-passif des entités du Groupe.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier Groupe, le Département suivi des risques ALM (de liquidité, de taux et de change) est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière Risques du Groupe au sens du règlement n° 97-02 modifié du CRBF. Par ailleurs, plusieurs départements de la Direction des risques sont impliqués à différents niveaux dans la supervision des risques ALM (revue des modèles relatifs aux activités de marché, participation à la validation de tous les modèles de liquidité du Groupe, avis donnés sur les limites fixées sur les indicateurs de liquidité, suivi des éventuels dépassements de limites dans le cadre des procédures d'escalade). Leur action est coordonnée par le département de suivi transversal des risques pour le compte du Directeur des risques.

- les Directions financières des pôles, rattachées hiérarchiquement aux responsables de pôles d'activités et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe, qui veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe ;
- la Direction de la conformité du Groupe, rattachée au Secrétaire général, Responsable de la Conformité, qui veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement ; elle veille également à la prévention du risque de réputation ;
- la Direction juridique du Groupe, rattachée au Secrétaire général, qui veille à la sécurité et à la régularité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des filiales et succursales ;
- la Direction fiscale du Groupe, rattachée au Secrétaire général, qui veille au respect des lois fiscales ;
- la Direction des ressources humaines du Groupe, qui veille notamment à la mise en œuvre des politiques de rémunération ;
- la Direction des ressources du Groupe, qui est notamment en charge de la sécurité des systèmes d'information ;
- la Direction du contrôle périodique du Groupe qui, sous l'autorité de l'Inspecteur Général, est en charge de l'exercice du contrôle périodique.

Le contrôle interne

CADRE D'EXERCICE

LE CONTRÔLE INTERNE S'INSCRIT DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE STRICT IMPOSÉ AUX ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

En France, les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, qui fait l'objet d'actualisations régulières. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En juin 2004, le Comité de Bâle a défini les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre principalement dans différentes directives, l'une établissant le cadre général du contrôle interne du Groupe, une deuxième définissant la Charte d'Audit du Groupe et les autres étant relatives à la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, à la gestion des risques opérationnels, à la gestion des risques structurels de taux, de change et de liquidité, au contrôle de la conformité et à la maîtrise du risque de réputation.

Le contrôle interne est l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, et aux règles internes et orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment :

- à exercer sur les risques encourus un contrôle suffisant pour en assurer la maîtrise ;

- à garantir la réalité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières et de gestion ;
- à vérifier l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et de communication.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EST FONDÉ SUR QUATRE PRINCIPES FONDAMENTAUX

- l'exhaustivité du périmètre des contrôles qui concernent tous les types de risques et s'appliquent à toutes les entités du Groupe ;
- la responsabilité des opérationnels dans la maîtrise des risques qu'ils prennent et le contrôle des opérations qu'ils traitent ;
- la proportionnalité des contrôles à l'ampleur des risques encourus ;
- l'indépendance du contrôle périodique.

Il se caractérise :

- par la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- par la mixité d'approche du contrôle permanent, qui combine d'une part un contrôle opérationnel multirisques, et d'autre part l'intervention de filières spécialisées par type de risque.

LE CONTRÔLE S'APPUIE SUR UN CORPUS DE NORMES ET DE PROCÉDURES

Toutes les activités du groupe Société Générale sont encadrées par des règles et procédures regroupées en un ensemble documentaire appelé la « Documentation Normative ». Elle est constituée par l'ensemble des documents qui :

- énoncent les règles d'action et de comportement s'appliquant aux collaborateurs du Groupe ;
- définissent l'organisation des métiers et le partage des rôles et responsabilités ;
- décrivent les règles de gestion et de fonctionnement interne propres à chaque métier et chaque activité.

La Documentation Normative comprend notamment :

- les Directives, qui définissent la gouvernance du groupe Société Générale, l'organisation et les missions de ses pôles d'activités et Directions centrales, ainsi que les principes de fonctionnement des dispositifs et processus transverses (Codes de conduite, Chartes...) ;
- les Instructions, qui posent le cadre de fonctionnement d'une activité, les principes et les règles de gestion applicables aux produits et services rendus à la clientèle et définissent les procédures internes.

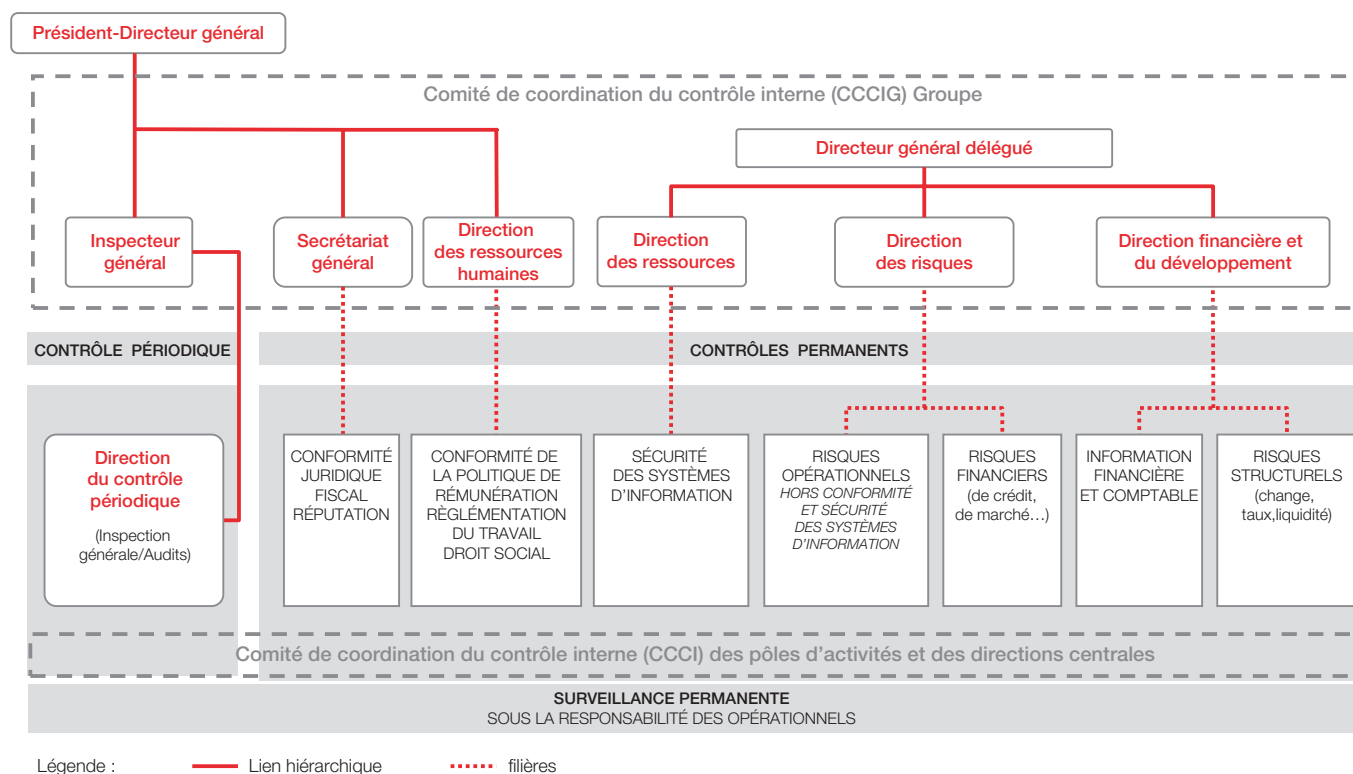
La Documentation Normative a force de loi interne. Elle relève de la responsabilité du Secrétaire général du Groupe, Responsable de la Conformité du Groupe vis-à-vis des autorités de tutelle du Groupe, en France et à l'étranger.

S'ajoutent à la Documentation Normative les procédures opérationnelles propres à chacune des activités du Groupe. Les règles et procédures en vigueur sont conçues de façon à respecter les règles de base du contrôle interne telles que :

- la séparation des fonctions ;
- l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction ;
- le rapprochement entre informations de provenances différentes.

LA COORDINATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE EST ASSURÉE AU NIVEAU DU GROUPE ET RELAYÉE DANS CHACUN DES PÔLES ET DIRECTIONS CENTRALES

Conformément aux dispositions du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, le contrôle interne comprend un dispositif de contrôle permanent et un dispositif de contrôle périodique.



La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont pilotées par un Directeur général délégué. Il préside le Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCIG) qui réunit le Secrétaire général, le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur des Systèmes d'Information Groupe, le Directeur des Ressources humaines, l'Inspecteur général et le Directeur de la coordination du contrôle interne.

Le Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe s'est réuni treize fois en 2013

Il a passé en revue le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de tous les pôles et Directions centrales du Groupe. Par ailleurs, le Comité a traité en 2013 les sujets suivants :

- risques de la transformation du *business model* de la BFI en modèle « *originate to distribute* » ;
- impact de la réglementation dollar sur le Groupe ;
- politique de sanctions du Groupe ;
- risques et contrôles des centres de services partagés ;
- validation des contrôles clés de *reporting* Groupe ;
- risques associés à la production des arrêtés comptables ;
- suivi des apporteurs d'affaires ;
- point sur la connaissance et la protection de la clientèle ;
- suivi de l'application et des politiques RSE ;

- processus « comités nouveaux produits » ;
- point sur la politique de *sourcing* des systèmes d'information et ses risques ;
- sécurité des moyens de paiement ;
- projet FATCA ;
- point sur le processus de traitement des réclamations de la clientèle.

L'organisation mise en place au niveau du Groupe pour coordonner l'action des différents acteurs du contrôle interne est déclinée au sein de chacun des pôles. L'ensemble des pôles et des Directions centrales du Groupe est doté de Comités de coordination du contrôle interne. Présidés par le responsable du pôle ou de la Direction centrale, ces comités réunissent les responsables des fonctions de contrôle permanent ou périodique compétents pour le pôle ou la Direction centrale, ainsi que le Directeur de la coordination du contrôle interne du Groupe et les responsables des fonctions de contrôle de niveau Groupe.

LE CONTRÔLE PERMANENT

Le contrôle permanent repose sur :

- la surveillance permanente, qui relève des opérationnels et de leur hiérarchie et dont la coordination est placée sous la responsabilité du Département risques opérationnels de la Direction des risques ; le dispositif de surveillance permanente est lui-même

complété de nombreux autres contrôles opérationnels (par exemple, contrôles automatisés dans les chaînes de traitement informatiques, contrôles organisationnels mettant en œuvre la séparation des fonctions au sein de l'organisation, etc.);

- un contrôle de second niveau, dispositif mixte de contrôle hiérarchique exercé au niveau approprié et de contrôle transversal exercé par les filières fonctionnelles spécialisées par grandes familles de risques (ou, dans le cas de Crédit du Nord, par une équipe de contrôleurs permanents dédiés);
- une gouvernance spécifique à certains types de risques, reposant notamment sur des comités dédiés au niveau Groupe, permettant d'en effectuer la revue régulière au niveau hiérarchique approprié.

LE PREMIER NIVEAU DE RESPONSABILITÉ DU CONTRÔLE PERMANENT EST LE CADRE OPÉRATIONNEL

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle permanent. Elle se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la conformité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets :

- la sécurité au quotidien concerne l'ensemble des agents et repose sur la vérification par des contrôles opérationnels prévus dans les procédures, du respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'ils traitent, des règles et procédures en vigueur;
- la supervision formalisée constitue l'obligation pour la hiérarchie de vérifier, régulièrement et au travers de procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité des contrôles opérationnels de la sécurité au quotidien.

Elle s'appuie sur des modes opératoires formalisés et mis à disposition des collaborateurs.

PARALLÈLEMENT, LES DIRECTIONS CENTRALES, AVEC L'APPUI DES FILIÈRES DONT ELLES ONT LA RESPONSABILITÉ, CONCOURENT AU CONTRÔLE PERMANENT DES OPÉRATIONS DU GROUPE

La Direction des risques, disposant de relais dans les pôles et filiales du Groupe, est chargée de la mise en place du dispositif de contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels ainsi que d'un suivi homogène et consolidé.

D'après le dernier recensement réalisé sur base déclarative (en date du 31 décembre 2013), les effectifs de la filière Risques du Groupe dédiés à la maîtrise et au contrôle permanent des risques représentent environ 4 900 personnes* (dont 770 à fin décembre 2013 au sein même de la Direction des risques du Groupe).

(*en ETP = Équivalents Temps Plein).

Un Responsable du Risque opérationnel informatique et de la Sécurité des Systèmes d'Information coordonne au niveau du Groupe la gestion des risques liés aux systèmes d'information.

Le dispositif en matière d'organisation, de veille et de communication relatives aux risques et à la sécurité de ses systèmes d'information est coordonné au niveau du Groupe par un Responsable des Risques opérationnels informatiques et de la Sécurité des Systèmes d'Information. Ce dispositif est relayé dans chacun des pôles d'activités, des lignes-métiers et des entités. Sur le plan opérationnel, le Groupe

s'appuie sur une cellule *CERT* (*Computer Emergency Response Team*) en charge de la gestion des incidents, de la veille sécuritaire et de la lutte contre la cybercriminalité, qui fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance, internes comme externes.

Le dispositif de sécurité et de maîtrise des risques opérationnels informatiques est encadré par des « Orientations stratégiques sécurité » validées par la Direction générale et l'ensemble des métiers. Il est régulièrement mis à niveau pour tenir compte des évolutions technologiques, de l'apparition des nouvelles menaces (exemple des attaques informatiques ciblées sur un établissement) ou de nouveaux usages (exemple du *Cloud Computing*).

L'année 2013 a permis au Groupe de réaliser un schéma directeur sécurité conçu dans le contexte de la transition numérique et de l'augmentation des menaces liées à la cybercriminalité. Par ailleurs, le projet de hiérarchisation des applications en termes de sensibilité/enjeux métiers en cas de brèche de sécurité a abouti à l'identification des 150 applications les plus sensibles du Groupe, sur lesquelles porteront en priorité les actions de contrôle à compter de 2014.

Un plan d'action sécurité Groupe à 4 ans a été déterminé, incluant un suivi des risques majeurs du Groupe. Il sera déployé à compter de 2014.

Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan et financement est responsable de la définition des principes et de la validation des modèles Groupe pour les risques structurels de taux et de liquidité (normes d'échéancement, indicateurs et outils de suivi de risque) à appliquer par l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La structure d'organisation des contrôles de niveau 1 et de niveau 2 a été définie et formalisée conjointement entre la Direction de la gestion du bilan et les Directions financières de pôles. Ces documents décrivent les responsabilités incombant aux différents acteurs au sein d'un processus donné.

Les Directions financières des entités sont responsables de la maîtrise du risque structurel. Les responsables des risques structurels sont en charge de l'établissement des *reportings* trimestriels et exercent le contrôle de niveau 1 avant de les publier.

Le Département de la gestion du bilan assure le contrôle de niveau 2 des risques structurels des entités, et la consolidation des positions des entités du Groupe.

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable du contrôle de la conformité pour le Groupe. Il veille également à la régularité et à la sécurité juridique et fiscale du Groupe.

Il est assisté dans ses missions par :

- la Direction de la conformité, qui veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ; elle anime pour ce faire la filière conformité. Elle veille également à la prévention du risque de réputation.

Créée en février 2011, la Direction de la conformité a resserré son organisation en 2013 autour de trois services transversaux (sécurité financière, normes et gouvernance, pilotage et contrôles) et de quatre équipes dédiées à la vérification de la conformité des métiers rattachées hiérarchiquement (à l'exception des assurances) à son responsable. La Direction de la conformité s'attache à structurer la filière conformité en s'appuyant sur un réseau coordonné de responsables conformité irriguant l'ensemble des entités du Groupe, à doter la filière d'un cadre normatif homogène, à sensibiliser et à former ses acteurs à la

prévention du risque de non-conformité, à assurer la cohérence et l'homogénéité du parc applicatif et à mettre en œuvre les contrôles transversaux à l'ensemble du Groupe pour les risques majeurs de non-conformité ;

- **le Comité de conformité Groupe**, qui se réunit chaque mois et regroupe notamment les responsables conformité des pôles d'activités et des Directions centrales ainsi que les responsables de la coordination du contrôle interne, du contrôle périodique, du département des risques opérationnels et de la Direction juridique. Le Comité examine les thèmes de conformité d'actualité se tient informé des principales évolutions de la réglementation et s'assure que les dysfonctionnements qui lui sont remontés dans le cadre de la procédure de collecte pour l'ensemble du Groupe font l'objet de mesures correctrices appropriées ;
- **les Directions juridique et fiscale**, qui veillent respectivement à la régularité et à la sécurité juridiques et fiscales de l'ensemble des activités du Groupe.

Ces Directions centrales sont relayées au sein des entités opérationnelles par des correspondants locaux et, dans certaines implantations (filiales et succursales), par des services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales assurent des fonctions de surveillance, de formation et de diffusion de l'information dans l'ensemble du Groupe.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

La Direction du contrôle périodique rassemble, sous l'autorité de l'Inspecteur général, l'ensemble des équipes de contrôle périodique dont la mission principale est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent.

Le contrôle périodique du Groupe est un dispositif indépendant des entités opérationnelles qui couvre l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Chaque service d'Audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques du pôle d'activités. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Sur la base de leurs constats, les équipes de contrôle périodique formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre.

Pour remplir ses objectifs, le contrôle périodique du Groupe est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Au total, les services de contrôle périodique du Groupe comprennent environ 1 300 personnes. Le dispositif se compose :

- **d'équipes d'Audit interne**, rattachées hiérarchiquement à l'Inspecteur général et fonctionnellement aux responsables de pôle d'activités et de Direction centrale ;
- **de l'Inspection générale**.

La Direction du contrôle périodique s'appuie sur une organisation matricielle avec :

- **en majeur, une dimension régionale** : le périmètre auditable est découpé en trois zones qui assurent une couverture complète de leur périmètre géographique, quel que soit le type d'activité exercée ;

- **en mineur, une dimension métier** : chaque responsable de pôle d'activités/Direction centrale/ligne-métier s'est vu désigner un correspondant audit unique dont le rôle est de veiller à la correcte couverture du périmètre correspondant, de répondre aux demandes du responsable opérationnel dont il est correspondant et d'informer ce dernier de l'état de mise en œuvre des préconisations sur son périmètre ;
- **la Direction du contrôle périodique compte également des audits spécialisés** : une équipe d'audit comptable, une équipe d'audit juridique, une équipe d'audit fiscal, une équipe d'audit des infrastructures et de la sécurité informatiques ainsi qu'une équipe d'audit des risques modélisés. Les audits spécialisés jouent un rôle d'expert intervenant en appui aux audits généralistes. Ils peuvent également réaliser des missions autonomes sur leurs thèmes de spécialisation. Les audits spécialisés n'ont pas de responsabilité de couverture de périmètre, à l'exception de l'audit des infrastructures et de la sécurité informatique ;
- **l'Inspection générale mène des missions de vérification** portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception, dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe.

LES COMITÉS D'AUDIT

Réunissant au moins une fois par an l'audit et les responsables opérationnels, les Comités d'audit examinent les conditions d'exercice et l'activité du contrôle périodique, en traitant notamment des missions effectuées, du plan d'audit à venir et du suivi des préconisations.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques du Conseil d'administration. Il lui présente notamment le volet relatif au contrôle périodique du Rapport annuel sur le contrôle interne prévu le règlement n° 97-02 modifié du CRBF ainsi que le suivi des recommandations les plus importantes subissant des retards de mise en œuvre. Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques examine le plan d'Audit interne annuel du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle périodique.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts réguliers et organisés avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle.

ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE

Le Comité exécutif a défini en juillet 2013 le cadre d'un dispositif renforcé de contrôle, dont la mise en œuvre progressive a été engagée au cours de l'exercice. Le dispositif de contrôle repose sur les principes suivants :

- **le contrôle permanent de premier niveau**, logé au sein des métiers, reste le socle du contrôle permanent du Groupe. Il a pour finalité de garantir, au niveau opérationnel, la sécurité, la qualité, la régularité et la validité des transactions.

Il est renforcé par

- une revue de pertinence des contrôles, assise sur une analyse des processus de bout en bout, et la déclinaison des contrôles normatifs définis par les filières,
 - la réalisation de contrôles effectués, dans certains cas et sous la responsabilité des managers opérationnels, par des ressources affectées à cette tâche, afin de sécuriser les processus les plus sensibles,
 - le renforcement de l'encadrement opérationnel de la conception, de l'exécution et du *reporting* des contrôles,
 - le déploiement d'un mécanisme de certification.
- le **contrôle permanent de second niveau** indépendant des métiers est développé et rattaché aux filières Conformité, Finance et Risques.

Le **Comité de coordination de contrôle interne Groupe** est affermi dans son rôle de responsable de l'architecture d'ensemble du contrôle interne du Groupe, de sa cohérence et de son efficacité, et ses moyens renforcés.

Le contrôle de la production et de la publication des données financières et de gestion

LES ACTEURS

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- le **Comité d'audit, de contrôle interne et des risques** du Conseil d'administration a pour mission d'examiner le projet des états financiers qui doivent être soumis au Conseil ainsi que de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer non seulement de la pertinence mais aussi de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Les Commissaires aux comptes sont entendus par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques dans le cadre de leur mission ;
- la **Direction financière du Groupe** collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les pôles d'activités via une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs...);
- les **Directions financières de filiales et de pôles d'activités** assurent le contrôle des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et des informations de gestion remontant des *front offices*. Elles établissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'intention de la Direction financière du Groupe. Au sein de la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, les départements de *Product Control* sont plus spécialement en charge de garantir, de façon indépendante des métiers, la production et la validation du résultat et du bilan des activités de marché sur leurs lignes métiers respectives. Ils sont notamment en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés ainsi que du rapprochement des résultats économiques (*front office*) et comptables (*back office*);
- la Direction des risques **centralise les informations de suivi des risques en provenance** des pôles et filiales du Groupe pour assurer

le contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces informations sont utilisées dans les communications du Groupe à l'égard des instances de gouvernance du Groupe et aux tiers. Par ailleurs, elle assure, conjointement avec la Direction financière du Groupe, la responsabilité du processus d'arrêté Bâle 2 y compris la production des ratios de solvabilité ;

- les **back offices** sont les fonctions support des *front offices* et s'assurent des règlements-livraisons liés aux contrats. Ils vérifient notamment le bien fondé économique des opérations, effectuent l'enregistrement des transactions et sont en charge des moyens de paiement.

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle : elle suit au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et de ce fait définit, gère et contrôle les équilibres bilantiels et les risques structurels du Groupe ; elle veille au respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; enfin, elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

LES NORMES COMPTABLES

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le Département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation.

LES MODALITÉS DE PRODUCTION DES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence réalisés par les Directions financières de pôle d'activités à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les *reportings* de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE DE LA PRODUCTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

DES PRODUCTEURS DES DONNÉES COMPTABLES INDÉPENDANTS DES FRONT OFFICES

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices*, des *middle offices* et des équipes *product control* vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont régulièrement remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

LA PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matière générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

UN CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR LES DIRECTIONS FINANCIÈRES DE PÔLES D'ACTIVITÉS

La Direction financière de chaque filiale s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon les différents référentiels qui lui incombent (normes locales et IFRS pour les filiales ainsi que les normes françaises pour les succursales). Elle réalise des contrôles pour garantir la fiabilité de l'information communiquée.

Les liasses de consolidation de chaque filiale sont alimentées par les données comptables de la comptabilité sociale des filiales après mise en conformité localement avec les principes comptables du Groupe. Chaque filiale est responsable de la justification du passage des comptes sociaux aux comptes reportés sous l'outil de consolidation.

Les Directions financières de pôles contribuent également à la qualité et de la fiabilité de la production des comptes relevant de leur périmètre d'activité. À ce titre, leurs principales missions en termes de contrôles comptables sont :

- de s'assurer de l'adéquation des moyens des différents producteurs d'informations aux enjeux ;
- de superviser la mise en place des préconisations d'audit et de l'avancement des plans d'actions liés ;
- de définir les modalités de mise en œuvre des contrôles clés, puis de certifier trimestriellement leurs résultats.

UNE SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. *In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au moyen d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

La Direction financière du Groupe dispose également d'une équipe dédiée de supervision comptable. Les missions de contrôle qu'elle mène ont pour objectif de s'assurer de la correcte application des normes comptables Groupe au travers notamment d'interventions dans le cadre des opérations d'acquisition ou de missions de contrôles comptables sur des thématiques spécifiques afin de vérifier l'homogénéité des traitements de manière transversale. Cette équipe est également en charge d'animer et de coordonner le dispositif de certification du contrôle permanent comptable.

LE DISPOSITIF D'AUDIT COMPTABLE

UN CONTRÔLE PAR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET DE GESTION

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

UN CONTRÔLE PAR LES AUDITS GÉNÉRALISTES ET L'ÉQUIPE D'AUDIT COMPTABLE DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Les audits généralistes conduisent dans le cadre de leurs missions des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée.

Les principaux objectifs poursuivis par l'équipe d'audit comptable sont les suivants :

- apporter son expertise dans l'identification des principaux risques comptables dans le Groupe ;
- réaliser des missions d'audit de la correcte application des normes comptables du Groupe dans les domaines évalués comme les

plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe ;

- réaliser des actions de formation et de production de méthodologies contribuant à la diffusion des connaissances en termes d'audit des risques comptables auprès des audits généralistes et de l'Inspection générale.

Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

UN CONTRÔLE PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE

L'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion.

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1 723 040

*Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles*

ERNST & YOUNG ET AUTRES

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La-Défense 1
S.A.S. à capital variable

*Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles*

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de Société Générale

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Société Générale et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2014
Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Marc MICKELER

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle SANTENAC

4

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

1. Introduction	124	7. Les risques opérationnels	181
Chiffres-clés	124	Gestion des risques opérationnels :	
Typologie des risques	126	organisation et gouvernance	181
Facteurs de risques	127	Mesure des risques opérationnels	181
		Dispositifs de suivi des risques opérationnels	182
2. Gouvernance et dispositif de gestion des risques	135	Modélisation des risques opérationnels	184
Introduction	135	Assurances des risques opérationnels	185
Principes de gouvernance, de contrôle et d'organisation de la gestion des risques	136		
Le programme <i>Enterprise Risk Management</i> (ERM)	137	8. Les risques structurels de taux et de change	186
L'appétit pour le risque	138	Organisation de la gestion des risques structurels	
Dispositifs de <i>stress tests</i>	138	de taux et de change	186
La cartographie des risques du Groupe	139	Risque structurel de taux	187
		Risque structurel de change	188
3. Gestion du capital et adéquation des fonds propres	140	9. Le risque de liquidité	190
Le cadre réglementaire Bâle 2.5	140	Gouvernance et organisation	190
Champ d'application – Périmètre prudentiel	140	Principes et approche du Groupe en matière de gestion	
Fonds propres	142	du risque de liquidité	191
Exigences en fonds propres	146	stratégie de refinancement	191
Pilotage du capital	149	réserve de liquidité	193
Ratio de contrôle des grands risques	150	ratios réglementaires	193
Évolutions réglementaires	150	Bilan échéancé	195
4. Les risques de crédit	151	10. Risques de non-conformité et de réputation, et risques juridiques	197
Gestion des risques de crédit : organisation et structure	151	Conformité	197
Politique de crédit	151	Risques et litiges	202
Dispositif de suivi et de surveillance des risques	151		
Le risque de remplacement	153	11. Autres risques	205
Couverture des risques de crédit	154	Risques liés aux actions	205
Mesure des risques et notations internes	155	Risques stratégiques	207
Périmètre d'application des méthodes d'évaluation des fonds propres	157	Risques liés à l'activité	207
Risque de crédit : informations quantitatives	157	Risques liés aux activités d'assurance	207
		Risques environnementaux et sociaux	207
5. Titrisation	161	12. Informations financières spécifiques	208
Titrisations et cadre réglementaire	161	Provisions sur les actifs affectés par la crise financière de 2008 ...	208
Méthodes comptables	161	Positions non couvertes sur tranches de CDO	
Cas particuliers des entités <i>ad-hoc</i>	162	exposés à l'immobilier résidentiel américain	208
Gestion des risques liés aux titrisations	162	Protections acquises pour couvrir des expositions	
Activités de titrisation de Société Générale	162	sur CDO ou autres actifs	209
Traitement prudentiel des positions de titrisation	168	Exposition à l'immobilier résidentiel américain :	
		prêts résidentiels et RMBS	210
6. Les risques de marché	174	Exposition à l'immobilier résidentiel en Espagne et Royaume-Uni ...	211
Organisation	174	Dérivés de crédit exotiques	213
Contrôle indépendant de la valorisation	174		
Les méthodes d'évaluation et d'encadrement			
des risques de marché	175		
<i>Value at Risk</i> 99 % (VaR)	175		
La mesure du risque en <i>stress test</i>	178		

1. INTRODUCTION

CHIFFRES-CLÉS

Le Groupe s'est attaché à réduire son profil de risque au cours de l'année 2013 dans un contexte macroéconomique encore difficile.

	31.12.2013	31.12.2012
Indicateurs		
Exposition (EAD ⁽¹⁾) Groupe totale (Md EUR)	650	685
Proportion de l'exposition EAD Groupe dans des pays industrialisés	86 %	85 %
Proportion de l'exposition EAD Corporate sur des contreparties investment grade	65 %	63 %
Coût du risque en pb ⁽²⁾	75	75
Taux brut d'encours douteux (Créances douteuses/Créances brutes)	6,0 %	5,7 %
Taux brut de couverture des encours douteux (provisions globales/créances douteuses)	58 %	58 %
VaR annuelle moyenne (M EUR)	25	31
Sensibilité globale au risque structurel de taux du Groupe	< 1,5 %	< 1 % des fonds propres prudentiels
ratios réglementaires Bâle 2.5		
Ratio de solvabilité Bâle 2.5	14,7 %	12,7 %
Ratio Tier 1 Bâle 2.5	13,4 %	12,5 %
Ratio Core Tier 1 Bâle 2.5	11,3 %	10,7 %
Ratio de liquidité à un mois	> 100 %	> 100 %
Ratios réglementaires Bâle 3⁽³⁾		
Ratio Common Equity Tier 1 Bâle 3	10,0 %	
Ratio de levier CRR	3,5 %	

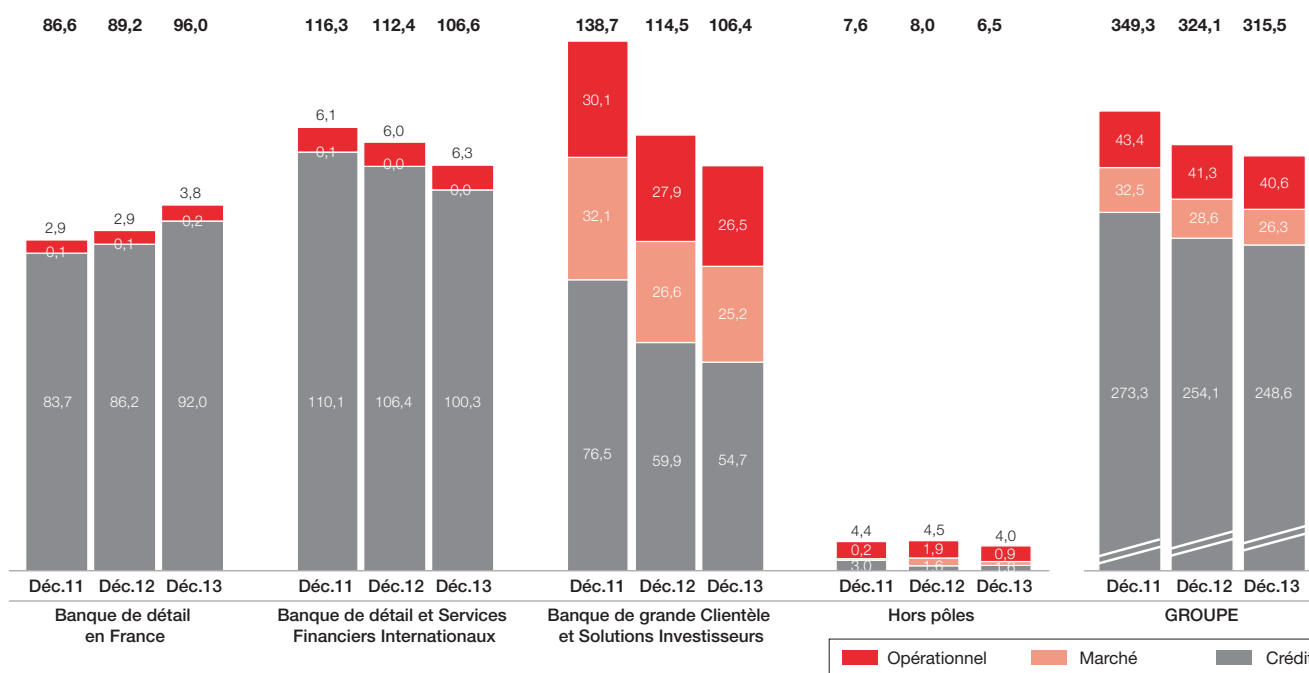
(1) Les EAD sont présentées d'après la Directive sur les fonds propres (*Capital Requirement Directive* – CRD) transposée dans la réglementation française.

(2) Calculé en rapportant la dotation annuelle aux provisions sur risques commerciaux à la moyenne des encours de fin de période des quatre trimestres précédant la clôture, hors actifs gérés en extinction.

(3) Pro forma sur la base des règles CRR publiées le 26 juin 2013, sans phasage, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance. Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des nouvelles règles du calcul du ratio de levier communiquées par le Comité de Bâle en janvier 2014.

NB. La plupart des termes techniques employés sont précisés dans le glossaire en pages 477 et suivantes.

ENCOURS PONDERÉS* DES RISQUES BALE 2.5 (CRD3) (EN MD EUR)



* Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu'à leur cession effective

Les risques de crédit représentent 79 % des encours pondérés au titre des risques du Groupe.

Au 31 décembre 2013, 86 % des expositions (EAD) du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (26 % sur le portefeuille *non retail* et 20 % sur les particuliers).

L'exposition du Groupe en EAD hors titrisation se répartit ainsi : 28 % sur la clientèle de détail, 39 % sur les entreprises, 10 % sur les établissements (portefeuilles bâlois banques et collectivités) et 23 %

sur le souverain.

Le portefeuille entreprises présente une diversification sectorielle satisfaisante, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *investment grade*.

L'analyse du portefeuille de crédit au 31 décembre 2013 se situe p. 157 et suivantes de ce chapitre.

Les évolutions récentes et perspectives sont détaillées dans les facteurs de risques ci-après, ainsi que dans les sections « Stratégie du Groupe », page 6 et « Évolutions récentes et perspectives », page 57.

TYPOLOGIE DES RISQUES

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités. Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter son activité, ses résultats ou sa situation financière :

- **risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) :** risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires ;

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être touchée défavorablement par des changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.

La validation des risques de crédit s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque. La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. Lors de la décision d'accorder un crédit, Société Générale doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de pertes en cas de défaillance de la contrepartie.

Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe.

- **risque de marché :** risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.

Les positions et les risques sont contrôlés quotidiennement et comparés à des limites prédéfinies qui sont validées pour les principales d'entre elles par le Conseil d'administration sur proposition du CACIR, en accord avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration.

- **risques opérationnels (y compris les risques comptables et environnementaux) :** risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs ; Société Générale n'a aucun appétit pour les risques opérationnels mais juste une tolérance. À ce titre le Groupe mène une politique de prévention active au travers de la sécurisation des processus opérationnels mais aussi de la diffusion d'une culture risques au sein de l'organisation. La limite en matière de pertes opérationnelles est fixée en pourcentage du PNB.

- **risque structurel de taux d'intérêt et de change :** risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe en accord avec l'appétit au risque structurel défini par le Comité de politique financière. Concernant le change, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère.

- **risque de liquidité :** risque que le Groupe ne puisse faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante tout en maintenant des coussins de sécurité adéquats permettant de couvrir des situations de stress. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une dépendance réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en termes de produits et de bassins d'émission. Les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice Appétit pour le risque du Groupe.

- **risques de non-conformité (y compris les risques juridiques et fiscaux) :** risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe ;

- **risque de réputation :** risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement ;

La conformité et le respect de règles déontologiques qui répondent aux meilleurs standards de la profession font partie des valeurs essentielles du Groupe. Ils ne sont pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais la culture de tous. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose Société Générale.

Le Groupe est également exposé aux risques suivants :

- **risque stratégique :** risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie ;
- **risque lié à l'activité :** risque de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés ;
- **risque lié aux activités d'assurance :** à travers ses filiales d'assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble

de risques inhérents à ce métier. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires);

Par ailleurs le Groupe est aussi exposé à :

- **risque lié aux activités de services financiers spécialisés :** au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail inférieure à l'estimation).
- **risque sur le portefeuille d'investissement :** risque de baisse de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe ;

FACTEURS DE RISQUES

1. L'économie mondiale et les marchés financiers sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses métiers sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (y compris le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêts, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent dès lors ne pas être couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés financiers ont connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro. Le niveau élevé de la dette de certains États européens et les dépréciations importantes supportées par les investisseurs en raison de la restructuration de la dette grecque en 2012 ont fait émerger des préoccupations relatives aux défauts souverains et à la zone euro. L'issue de cette situation ne peut pas encore être anticipée. Récemment, ces préoccupations ont provoqué des perturbations qui ont contribué à accroître la volatilité des taux de change de l'euro par rapport aux autres grandes devises, à affecter négativement le cours des actions, à dégrader les conditions de financement des établissements financiers et à susciter de l'incertitude quant aux perspectives économiques à court terme des pays de l'Union européenne et à la qualité des prêts accordés aux débiteurs souverains dans l'Union européenne. Les politiques de redressement introduites afin de traiter ces difficultés, aussi bien par les acteurs publics que par les acteurs privés, pourraient conduire à une contraction de l'économie et affecter l'activité du Groupe. En outre, la récession sévère et prolongée enregistrée par certains pays de la zone euro a affaibli la situation financière des entreprises et des ménages de ces pays, ce qui pourrait se traduire par une nouvelle augmentation du taux de défaut des emprunteurs.

Le Groupe est exposé à un risque de pertes importantes en cas d'insolvabilité ou d'incapacité de la part des États, des établissements financiers ou d'autres contreparties à honorer leurs engagements vis-à-vis du Groupe. Le Groupe détient des obligations souveraines émises par certains des pays les plus significativement affectés par la crise actuelle de la zone euro. De plus, une dégradation de la perception de la qualité du crédit d'un État affectera généralement négativement la perception du marché des établissements financiers situés dans cet État. Une aggravation de la crise de la zone euro pourrait détériorer significativement la qualité des actifs du Groupe et accroître ses pertes sur crédit dans les pays concernés. L'incapacité du Groupe à recouvrer la valeur de ses actifs évaluée conformément aux pourcentages de recouvrabilité estimés sur la base de tendances historiques (qui pourraient s'avérer inadaptées) pourrait en outre encore affecter défavorablement ses performances. Le Groupe pourrait également être contraint de recapitaliser des activités et/ou des filiales dans la zone euro ou dans des pays d'Europe centrale ou orientale étroitement liés à la zone euro. Enfin, les activités et/ou les filiales du Groupe dans certains pays pourraient être soumises à des mesures d'urgence ou à des restrictions imposées par les autorités locales qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

2. Un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient être supprimées ou arriver à leur terme et les mesures prises au niveau européen sont confrontées à des risques de mise en œuvre.

Face à la crise financière, les États, les banques centrales et les régulateurs ont mis en place des mesures visant à soutenir les établissements financiers et les États souverains, et par là même à stabiliser les marchés financiers. Les banques centrales ont pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas sur une longue période.

Plusieurs d'entre elles ont décidé d'accroître sensiblement le montant et la durée des financements accordés aux banques, d'assouplir les exigences de collatéral et, dans certains cas, d'appliquer des mesures exceptionnelles afin d'injecter un montant important de liquidité dans le système financier, y compris par le biais d'achat d'obligations souveraines, de billets de trésorerie d'entreprises et de titres adossés à des crédits hypothécaires. Ces banques centrales pourraient décider, seules ou de façon concertée, de modifier leurs politiques monétaires ou de durcir les conditions d'accès à la liquidité, ce qui pourrait diminuer de manière importante et brutale les flux de liquidité dans

le système financier. Par exemple, la Réserve Fédérale Américaine a exprimé son intention de commencer à réduire son programme d'assouplissement quantitatif en 2014, mais le rythme et l'ampleur de cet ajustement demeurent incertains. De tels changements, ou préoccupations quant à leur impact potentiel, pourraient accroître la volatilité des marchés financiers et augmenter les taux d'intérêt de manière significative. La reprise économique naissante restant incertaine, ces changements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les établissements financiers, et donc sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Les mesures prises en 2012 afin de soutenir la zone euro, qui incluent notamment les mesures de stabilité à court terme adoptées par le Conseil européen en juin 2012, l'annonce de rachats illimités de dette souveraine faite en août 2012 par la Banque Centrale Européenne (BCE) et les avancées effectuées par le Conseil européen et le Parlement Européen en 2012 et 2013 vers la mise en place d'un mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit, ont contribué à réduire significativement les tensions sur la stabilité financière depuis mi-2012. Ces mesures ont été renforcées en 2013 par des mesures supplémentaires, notamment les décisions de la BCE de réduire son principal taux directeur à un nouveau seuil de 0,25 % et d'étendre son engagement d'accorder aux banques des sources de financement illimité à court-terme jusqu'à la mi-2015. Ces mesures restent néanmoins confrontées à des difficultés de mise en œuvre, tant au niveau national qu'au niveau de l'Union européenne, même si les mesures déjà mises en œuvre sont susceptibles d'être interrompues. Dans le même temps, le fonctionnement des marchés monétaires et obligataires est resté fragmenté, amplifiant ainsi les contraintes de financement des pays en difficulté. Ces contraintes pourraient conduire à des politiques nationales de restriction des mouvements de capitaux transfrontaliers, et à terme compromettre l'intégration des marchés au sein de l'Union monétaire.

3. Les résultats du Groupe pourraient être affectés par son exposition à des marchés régionaux.

Les résultats du Groupe sont exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent (France ou autres pays de l'Union européenne). En France, principal marché du Groupe, la stagnation de l'activité économique et financière, le ralentissement de la consommation et l'évolution défavorable du marché immobilier ont eu, et pourraient continuer d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts, une hausse des encours douteux et une dépréciation de la valeur des actifs. Dans les autres pays de l'Union européenne, la stagnation ou la détérioration des conditions économiques pourrait entraîner une hausse des pertes sur crédit ou des niveaux de provisionnement élevés.

Le Groupe exerce des activités de banque commerciale et de banque d'investissement sur des marchés émergents, en particulier en Russie et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale de même qu'en Afrique du nord. Les activités de marchés de capitaux et de *trading* de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Il est probable que de fortes incertitudes continuent à peser sur ces marchés et donc sur les risques. Une évolution défavorable des conditions

économiques ou politiques affectant ces marchés pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats et la situation financière du Groupe.

4. Le Groupe est présent dans des secteurs très concurrentiels, y compris sur son marché domestique.

Le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère. À l'échelle mondiale, il est essentiellement en concurrence dans ses pôles d'activité (Banque de détail en France/Banque de détail et Services Financiers Internationaux/Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs/Directions centrales). À l'échelle locale, y compris sur le marché français, le Groupe fait face à une concurrence importante des établissements locaux, des établissements financiers, des sociétés offrant des services financiers ou autres, et, même, des institutions gouvernementales. Toutes les activités du Groupe sont concernées par cette concurrence.

En France, la présence d'importants concurrents locaux du secteur de la banque et des services financiers ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents (banques de détail et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services du Groupe. Sur le marché français, qui est un marché mature, le Groupe détient des parts de marché importantes dans la plupart de ses activités. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à conserver ou à renforcer ses parts de marché dans ses principales activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière. Il doit également faire face à la concurrence d'acteurs locaux sur d'autres marchés géographiques où sa présence est significative. L'importance de la concurrence à l'échelle mondiale, ainsi qu'au niveau local en France et sur ses autres marchés clés, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

Progressivement, certains segments du secteur des services financiers se sont davantage concentrés, en raison d'acquisitions, fusions ou faillites d'établissements fournissant une large gamme de services financiers. Ces évolutions pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux et autres ressources, notamment leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue, ou leur diversification géographique. L'ensemble de ces facteurs, ainsi que les réductions de prix pratiquées par certains des concurrents du Groupe afin d'accroître leurs parts de marché, ont par le passé conduit à des pressions sur les prix, qui pourraient se reproduire à l'avenir.

5. Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle.

Le secteur des services financiers est très concurrentiel et l'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de pouvoir attirer et fidéliser les clients et les contreparties. Sa réputation pourrait être ternie par des événements qui lui sont imputables ou attribuables aux décisions de sa Direction, ainsi que par des événements et des actions de tiers qu'il ne maîtrise pas. Quelle que soit la fiabilité des informations diffusées, des commentaires négatifs concernant le Groupe pourraient avoir un effet défavorable sur son activité et sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait être entachée si une défaillance survenait dans sa gestion des conflits d'intérêts ou dans toute autre procédure similaire, ou à la suite d'un comportement

inapproprié d'un employé ou d'un autre intervenant sur le marché, d'une dégradation, d'un retraitement ou d'une correction dans ses résultats financiers, ainsi que de toute procédure judiciaire ou réglementaire défavorable, en particulier si l'un de ces événements devait faire l'objet d'une couverture médiatique importante. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats ou sa situation financière.

6. Un ralentissement prolongé des marchés financiers ou une liquidité réduite de tels marchés pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs et entraîner d'importantes pertes.

Dans de nombreux métiers du Groupe, une baisse prolongée des marchés, en particulier du prix des actifs, pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés financiers ou leur liquidité. Ces variations peuvent entraîner des pertes importantes si le Groupe n'est pas en mesure de solder rapidement les positions concernées ou d'ajuster la couverture de ses positions. Cela est particulièrement le cas pour les actifs détenus par le Groupe dont les marchés sont intrinsèquement illiquides. Ainsi, les actifs ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de *trading*, tels que des contrats de dérivés entre banques, sont valorisés sur la base de modèles internes du Groupe plutôt que sur la base de cours de marché. Il est difficile de contrôler l'évolution de la valeur de ces actifs, et le Groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées.

7. Une dépendance du Groupe à l'accès au financement et à d'autres sources de liquidité, lequel peut être limité pour des raisons indépendantes de sa volonté.

La capacité à accéder à des financements à court et à long terme est essentielle pour les activités du Groupe. Le financement non garanti du Groupe inclut la collecte de dépôts par ses filiales bancaires, l'émission de dette à long terme, de billets à ordre et de billets de trésorerie ainsi que l'obtention de prêts bancaires et de lignes de crédit. Le Groupe recourt également à des financements garantis, notamment par la conclusion d'accords de mise en pension. Si le Groupe ne pouvait accéder au marché de la dette garantie et/ou non garantie à des conditions jugées acceptables, ou s'il subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients (notamment, par exemple, à raison de taux de rémunération des dépôts plus élevés pratiqués par les concurrents du Groupe), le Groupe pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats nets d'intérêts.

La liquidité du Groupe pourrait, en outre, être affectée par des événements que le Groupe ne peut pas contrôler, telles que des perturbations générales du marché, des difficultés opérationnelles affectant des tiers, des opinions négatives sur les services financiers en général, les perspectives financières à court ou long terme du Groupe, des modifications de la notation de crédit ou même la perception parmi les acteurs du marché de la situation du Groupe ou d'autres institutions financières. Le Groupe est également soumis aux changements de politique de la BCE en termes d'apport de liquidités aux banques de la zone euro.

La notation de crédit du Groupe est susceptible d'influer significativement sur son accès au financement ainsi que sur ses revenus liés aux activités de marché. Dans le cadre de

certaines transactions de marché de gré à gré ou d'autres activités de marché liées aux opérations sur titres, le Groupe pourrait être contraint de fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties en cas de dégradation de sa notation de crédit. La notation par les agences s'appuie sur l'examen de caractéristiques propres aux émetteurs (qui sont également importantes pour la détermination de la notation du Groupe), telles que leur gouvernance, le niveau et la qualité de leurs revenus, l'adéquation de leurs fonds propres, leur financement, leur liquidité, leur gestion des risques, leur appétit pour le risque, la qualité de leurs actifs, leur orientation stratégique ainsi que la diversité de leurs lignes de métier. En outre, les agences de notation prennent en considération des facteurs propres au secteur considéré, tels que l'évolution du cadre législatif ou réglementaire, l'environnement macro-économique et les niveaux de soutien étatique perçus ; il est possible que la prise en compte de tels facteurs conduise à des dégradations de la notation du Groupe et des autres acteurs du secteur.

Une partie des dettes du Groupe peut faire l'objet de remboursement anticipé à la demande des prêteurs en cas de survenance de certains événements, notamment en cas d'incapacité du Groupe d'obtenir des garanties nécessaires suite à une baisse de sa notation en dessous d'un certain seuil, et d'autres cas de défaut mentionnés dans les modalités d'endettement. Si les prêteurs concernés déclarent impayés tous les montants exigibles en raison d'un cas de défaut, le Groupe pourrait se trouver dans l'impossibilité d'obtenir, à des conditions acceptables, des sources de financement alternatives suffisantes, voire aucune, et les actifs du Groupe pourraient ne pas être suffisants au regard de l'ensemble de l'encours de sa dette.

Par ailleurs, la capacité du Groupe à accéder aux marchés des capitaux, ainsi que le coût auquel il obtient un financement à long terme non garanti, est directement liée à l'évolution, que le Groupe ne peut contrôler, de ses *spreads* de crédit tant sur le marché obligataire que sur celui des dérivés de crédit. Les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

8. La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de trading et d'investissement du Groupe.

La volatilité du marché pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de *trading* et d'investissement du Groupe, sur les marchés de la dette, du change, des matières premières et des actions, ainsi que sur l'activité de capital-investissement, l'immobilier et sur d'autres actifs. Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité extrême, qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de *trading* et de couverture, notamment aux contrats de *swaps*, *forward* et *future*, aux options et aux produits structurés.

La volatilité des marchés rend difficile les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Dans la mesure où ces pertes seraient substantielles, elles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

9. La variation des taux d'intérêt pourrait peser sur les activités de banque et de gestion d'actifs du Groupe.

Les résultats du Groupe sont sensibles à l'évolution et à la fluctuation des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. Le montant des intérêts nets encaissés sur une période donnée peut avoir un impact significatif sur les revenus et la rentabilité du Groupe. La gestion par le Groupe de son exposition aux taux d'intérêt peut également avoir un impact sur ses résultats. La sensibilité aux taux d'intérêt se traduit par une variation de la marge d'intérêts et de la valeur au bilan en cas de mouvement des taux de marché. Tout écart entre les intérêts dus par le Groupe et les intérêts qu'il perçoit (en l'absence de protection adaptée contre un tel écart) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

10. Les fluctuations des taux de change pourraient impacter les résultats du Groupe.

L'euro est la principale devise opérationnelle du Groupe. Néanmoins, une part importante de son activité est réalisée dans d'autres devises, comme le dollar américain, la livre sterling, le yen et la couronne tchèque, le leu roumain et le rouble russe. Dans la mesure où ses revenus et charges et ses actifs et passifs sont libellés dans différentes devises, le Groupe est exposé aux variations de taux de change. Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euro, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion lors de la préparation de ses états financiers. Malgré les instruments de couverture mis en place par le Groupe afin de limiter son exposition au risque de change, les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif d'année en année sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter la valeur (libellée en euro) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

11. Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet significatif sur l'activité du Groupe.

Le Groupe est soumis à une réglementation et à une surveillance rigoureuse dans toutes les juridictions dans lesquelles il exerce des activités. Les règles que les banques doivent respecter ont principalement pour objectif de limiter leur exposition aux risques, de préserver leur stabilité et leur solidité financière et de protéger les déposants, les créanciers et les investisseurs. Les règles applicables aux prestataires de services financiers régissent notamment la vente, le placement et la commercialisation d'instruments financiers. Les entités bancaires du Groupe sont également tenues de se conformer aux exigences en matière de niveaux de capitaux propres et de liquidité réglementaires des pays dans lesquels elles sont présentes. Des ressources considérables sont nécessaires pour assurer la conformité à ces règles et ces réglementations. Le non-respect des lois et des réglementations applicables peut se traduire par des sanctions pécuniaires, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Depuis le début de la crise financière, de nombreuses instances législatives et réglementaires nationales et internationales, ainsi que d'autres organismes, ont débattu, proposé et instauré diverses mesures. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été

mises en œuvre alors que d'autres sont toujours en discussion. Par conséquent, il demeure difficile d'évaluer précisément les impacts futurs ou, dans certains cas, les conséquences probables de ces mesures.

En particulier, les réformes de Bâle 3 sont mises en œuvre dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR1 et CRD4), qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014, certaines exigences étant étalées sur une période allant jusqu'en 2019. Bâle 3 constitue un cadre réglementaire international relatif aux exigences de capital et de liquidité dont la finalité est de renforcer la résistance du secteur bancaire en cas de crise. Des recommandations et des mesures relatives à l'exposition des banques d'envergure mondiale à un risque systémique, notamment des exigences supplémentaires en matière d'absorption des pertes, ont été adoptées par le Comité de Bâle et par le Conseil de Stabilité Financière mis en place à l'issue du sommet du G20 de Londres en 2009. Société Générale, parmi d'autres banques, a été désignée par le Conseil de Stabilité Financière comme étant une « institution financière d'importance systémique » et sera en conséquence soumise à des exigences de coussins de capital supplémentaires. Les règles spécifiques relatives à l'application de ces mesures n'ont pas encore été entièrement définies au niveau européen.

En octobre 2013, la BCE a annoncé vouloir commencer son évaluation complète des bilans, incluant des tests de *stress* et une revue de la qualité des actifs, de certaines banques européennes importantes, y compris le Groupe. Les résultats de cette évaluation, dont la publication est attendue en novembre 2014, pourraient aboutir à des recommandations en faveur de mesures de contrôle supplémentaires, de mesures visant à accroître le ratio de fonds propres et d'autres mesures correctives touchant le Groupe et le secteur bancaire dans sa globalité. En outre, à compter de novembre 2014, Société Générale, ainsi que toutes les autres institutions financières significatives de la zone euro, seront soumises au contrôle de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'« Union Bancaire ». Il est encore impossible d'évaluer l'impact de telles mesures, le cas échéant, sur le Groupe ; néanmoins, la perspective de ces recommandations et la mise en œuvre de mesures supplémentaires peuvent être source d'incertitude et de volatilité accrues des marchés financiers.

En France, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 impose notamment :

- (i) que les banques dont le bilan excède un certain seuil élaborent et communiquent à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution un plan de recouvrement préventif décrivant les mesures de recouvrement en cas de détérioration importante de leur situation financière. Cette loi étend les pouvoirs de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur ces institutions en période de difficultés financières. Cependant, les pouvoirs de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pourraient être supplantés par un régulateur européen en cas d'adoption d'un cadre réglementaire européen de résolution (une proposition dans ce sens a été adoptée par le Conseil européen le 18 décembre 2013).
- (ii) la séparation ou la délimitation des activités de marchés considérées comme « spéculatives » (c'est-à-dire celles ne servant pas à financer l'économie) effectuée par les institutions financières. Seules les activités effectuées par les banques pour compte propre sont soumises à cette obligation de séparation.

D'ici le 1^{er} juillet 2014, toutes les institutions soumises à cette obligation devront avoir identifié les activités concernées et devront éventuellement les transférer à une filiale dédiée à cet effet. Le transfert effectif de ces activités doit intervenir avant le 1^{er} juillet 2015.

- (iii) une plus grande transparence concernant les activités effectuées au sein des États non coopératifs, ainsi qu'une limitation de certains frais bancaires.

Ces réformes pourraient avoir un impact sur le Groupe et sa structure, lequel ne peut être évalué actuellement.

La réforme américaine dite *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (Dodd-Frank Act)*, adoptée aux États-Unis en 2010, affectera le Groupe et certaines de ses activités. Le *Dodd-Frank Act* vise à opérer une réforme structurelle significative de l'industrie des services financiers, y compris pour les banques non-américaines, notamment en matière de surveillance du risque systémique, de normes sur le capital des banques, de liquidation ordonnée des institutions financières d'importance systémique en difficulté, de dérivés de gré à gré et de possibilité pour les institutions bancaires d'effectuer des opérations de *trading* pour compte propre ainsi que de financer et investir dans des fonds alternatifs (*hedge funds*) et des fonds dits de *private equity* (qui a fait l'objet d'une loi, la « *Volcker Rule* » adoptée en décembre 2013 par la Réserve fédérale américaine et d'autres régulateurs financiers aux États-Unis). Certaines dispositions du *Dodd-Frank Act* sont entrées en vigueur immédiatement après son adoption tandis que d'autres sont soumises à des périodes transitoires et une longue procédure réglementaire ou bénéficient d'importants délais avant leur entrée en vigueur, rendant difficile à ce jour l'évaluation de l'impact global (y compris les effets extraterritoriaux) que les règles définitives pourraient avoir sur le Groupe ou sur l'ensemble du secteur bancaire et financier.

Le règlement européen EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) publié en 2012 instaure de nouvelles contraintes applicables aux acteurs sur le marché des dérivés afin d'améliorer la stabilité et la transparence sur ce marché. EMIR impose, notamment, l'utilisation de chambres de compensation pour les produits considérés comme suffisamment liquides et standardisés, qu'un compte-rendu de chaque transaction de produits dérivés soit établi à partir d'un référentiel commun, et que soient mises en œuvre des procédures d'atténuation des risques (par exemple, l'échange de collatéral pour les dérivés de gré à gré non compensés par des chambres de compensation). Certaines de ces mesures sont déjà en vigueur, alors que d'autres devraient entrer en vigueur en 2015, ce qui rend difficile une évaluation précise de leurs conséquences.

En Europe, la réglementation en matière de politique de rémunération, avec notamment des règles relatives aux bonus et autres conditions de rémunérations indexées à la performance ainsi qu'aux paiements différés pour certains types de rémunération, pourrait augmenter la proportion des coûts fixes de rémunération du Groupe par rapport aux coûts variables et réduire sa capacité à recruter ou conserver les employés clés, ce qui, dans les deux hypothèses, pourrait nuire à sa rentabilité.

Enfin, des réformes supplémentaires sont à l'étude visant à réduire davantage les risques d'instabilité du système financier engendré par l'éventuel défaut des banques systémiques. À titre d'exemple, en octobre 2013, le Comité de Bâle a publié un rapport (*Fundamental Review of Trading Book*) proposant des méthodes révisées de calcul des ratios de fonds propres requis

au titre des risques de marché. Bien qu'il soit actuellement trop tôt pour évaluer leur impact, cette proposition ainsi que d'autres en faveur d'une réforme du marché bancaire peuvent avoir un impact significatif sur le Groupe, notamment en matière d'exigence en fonds propres alloués à chaque type d'activité bancaire.

12. Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration.

Le Groupe est exposé au risque de crédit vis-à-vis de nombreuses contreparties dans le cadre de son activité courante de *trading*, de financement, de réception de fonds, de compensation et de règlement, ainsi que d'autres activités. Ces contreparties incluent des clients institutionnels, des courtiers et négociateurs, des banques d'investissement et des banques commerciales, ainsi que des États. Le Groupe pourrait subir des pertes si une contrepartie était en défaut de ses obligations et que la valeur des actifs détenus en garantie sur cette contrepartie ne correspond pas, ou que ces actifs sont cédés à un prix ne permettant pas de couvrir l'intégralité de l'exposition au titre des prêts ou produits dérivés en défaut. De nombreuses stratégies de couverture et de gestion des risques du Groupe impliquent également des opérations avec des contreparties financières. Tout défaut ou insolvabilité de ces contreparties pourrait affecter l'efficacité des stratégies de couverture ou de gestion des risques mises en place par le Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe peut également avoir une exposition concentrée sur une contrepartie, un emprunteur ou un émetteur (y compris des émetteurs souverains), ou sur un pays ou un secteur en particulier. La dégradation de la notation, le défaut ou l'insolvabilité d'une telle contrepartie, ou une détérioration de l'environnement économique du pays ou du secteur spécifique concerné, pourraient avoir un effet particulièrement négatif sur les activités du Groupe, ses résultats et sa situation financière. Les systèmes que le Groupe utilise pour limiter et contrôler le niveau de son exposition de crédit à l'égard d'entités individuelles, de secteurs économiques et de pays peuvent ne pas être efficaces dans la prévention de la concentration du risque de crédit. Une concentration du risque pourrait ainsi conduire le Groupe à subir des pertes, même lorsque les conditions économiques et de marché sont généralement favorables pour ses concurrents.

13. La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être négativement affectée par la solidité des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance en l'industrie financière de manière plus générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe est exposé directement et indirectement à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des *hedge funds*, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il

conclut des transactions de manière habituelle. Un grand nombre de ces transactions expose le Groupe à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties ou des clients concernés. En outre, ce risque serait accru si, pour une quelconque raison, les actifs détenus en garantie par le Groupe ne pouvaient pas être réalisés ou si leur valeur ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe.

14. Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.

Il existe un risque de pertes importantes en cas d'inefficacité d'un quelconque instrument ou stratégie utilisé par le Groupe pour couvrir son exposition à différents types de risques dans le cadre de ses activités. Un nombre important de ces stratégies repose sur des modèles de *trading* historiques et des corrélations déduites de ces modèles qui pourraient s'avérer inadaptés à l'avenir. Par exemple, si le Groupe détient une position longue sur un actif, il peut couvrir cette position au moyen d'une position courte sur un autre actif dont la valeur évolue historiquement dans une direction permettant de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou contre tous types de risques dans le futur. L'efficacité des stratégies de couverture peut également être diminuée par des évolutions inattendues sur les marchés.

15. Une augmentation importante de nouvelles provisions ou des provisions inadaptées pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe enregistre régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement. Le niveau global des provisions enregistrées au compte de résultat à la rubrique « coût du risque », repose sur une évaluation du taux de recouvrement des prêts concernés. Cette évaluation s'appuie sur une analyse de plusieurs facteurs, incluant les pertes antérieures, le montant et le type de prêt consenti, les normes sectorielles, le montant d'impayés de prêts, les conditions économiques ainsi que le montant et le type de toute garantie et sûreté. Malgré l'attention portée à ces évaluations, le Groupe a par le passé été contraint d'augmenter ses provisions pour créances douteuses et pourrait, à l'avenir, être conduit à augmenter significativement ses provisions, en raison d'une augmentation des actifs en défaut ou pour d'autres raisons. De plus, la BCE a annoncé en octobre 2013 vouloir commencer son évaluation complète des bilans, incluant des tests de *stress* et une revue de la qualité des actifs, de certaines banques européennes importantes, y compris le Groupe. La publication des résultats de cette évaluation est attendue en novembre 2014. Il est à ce jour impossible d'évaluer les impacts potentiels que cet examen ou toute mesure corrective qui en résulte pourraient avoir sur le montant de prêts en défaut et/ou provisions sur créances douteuses. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, un changement important des estimations du risque de perte pour les prêts non provisionnés, ou la réalisation de pertes supérieures aux provisions enregistrées pourraient donc avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

16. Le Groupe s'appuie sur des hypothèses et estimations qui, si elles s'avéraient inexactes, pourraient avoir une incidence significative sur ses états financiers.

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables IFRS tels que décrits dans les États financiers (figurant au chapitre 6 du présent Document de référence) conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrée au bilan ou présentée dans les notes annexes ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan ;
- Le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité.

17. Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des investisseurs, ainsi que le nombre de procédures réglementaires intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement, ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe et les autres établissements financiers, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe. Se référer à la section « Risques de non-conformité et de réputation, et risques juridiques ».

18. S'il réalisait une acquisition, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de mettre en œuvre le processus d'intégration des sociétés acquises dans des conditions de coût favorables ou de tirer parti des avantages attendus.

Le Groupe procède à une analyse approfondie des sociétés ou des actifs qu'il entend acquérir. Toutefois, ces analyses ne peuvent souvent pas être exhaustives en raison de divers facteurs. Les activités acquises peuvent ainsi inclure des actifs peu attractifs ou peuvent exposer le Groupe à des risques accrus, en particulier si le Groupe est dans l'incapacité de réaliser des procédures de *due diligence* exhaustives préalablement aux acquisitions concernées.

Afin de réussir l'intégration d'une nouvelle activité, il est nécessaire d'assurer une coordination efficace des initiatives de développement et de marketing, d'en conserver les principaux collaborateurs, de mettre en place des plans de recrutement et de formation, et de veiller à l'intégration des systèmes d'information. Ces tâches peuvent se révéler plus difficiles à mettre en œuvre que prévu et imposer une implication et des ressources plus importantes. De même, le Groupe peut supporter des coûts d'intégration plus élevés et pâtir d'économies plus faibles ou encore bénéficier de revenus moins importants qu'escompté. Le degré et le délai de réalisation des synergies sont également incertains.

19. Le système de gestion des risques du Groupe pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.

Le Groupe a investi d'importantes ressources au développement de sa politique de gestion des risques et des méthodes et procédures d'évaluation correspondantes, et a l'intention de poursuivre ses efforts en la matière. Néanmoins, ces stratégies et techniques de gestion des risques pourraient ne pas être totalement efficaces afin de réduire son exposition aux risques dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier, ceux que le Groupe n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des outils qualitatifs et indicateurs de gestion des risques reposent sur l'observation de l'évolution historique des marchés. Le Groupe applique à ces observations des statistiques, ainsi que d'autres outils, afin d'évaluer ses expositions aux risques. Ces outils et indicateurs pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future

exposition du Groupe en raison, notamment, de facteurs que le Groupe n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Le défaut d'anticipation ou de gestion de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

20. Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe, pourrait entraîner des pertes.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle, ainsi que d'interruption ou d'incident d'exploitation de différents partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents de compensation, entreprises de marchés et chambres de compensation) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché. Un nombre croissant de transactions impliquant des produits dérivés est, ou sera dans un avenir proche, soumis à compensation obligatoire, ce qui accroît l'exposition du Groupe à ce risque et pourrait affecter sa capacité à recourir à des alternatives adéquates et compétitives si un tel risque venait à se réaliser.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents de compensation, entreprises de marché et chambres de compensation, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact significatif sur la capacité du Groupe à conduire ses activités. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais. Le Groupe est également exposé au risque de défaillance opérationnelle des systèmes d'information et de communication de ses clients, à mesure que son interconnexion avec ses clients s'accroît. Toute défaillance, interruption ou incident d'exploitation de ce type pourrait affecter défavorablement les capacités du Groupe en matière de réalisation de transactions, service à la clientèle, gestion de l'exposition aux risques ou expansion de ses activités, ou donner lieu à des pertes financières, une mise en cause de sa responsabilité à l'égard de ses clients, ainsi qu'à une détérioration de sa liquidité, une interruption de ses activités, une intervention réglementaire ou une atteinte à sa réputation. En outre, un nombre croissant de sociétés, y compris des institutions financières, a connu des tentatives d'intrusion ou même de violation de leur système de sécurité des technologies de l'information, certaines impliquant des attaques ciblées et sophistiquées sur leur réseau informatique et aboutissant à des violations de données confidentielles. Les techniques utilisées visant à obtenir un accès non autorisé, à dégrader le service ou saboter les systèmes d'information changent fréquemment et sont souvent inconnues avant l'attaque, et le Groupe peut ainsi se trouver dans l'incapacité d'anticiper ces techniques et d'y parer en mettant en œuvre en temps voulu les mesures défensives adéquates.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe jouent un rôle crucial dans la conduite de ses activités. Toute défaillance, interruption ou violation de ces systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des défaillances ou

des interruptions dans l'activité du Groupe, et ainsi engendrer des coûts additionnels liés à la récupération et à la vérification des informations, une atteinte à sa réputation ainsi qu'une perte potentielle d'activité. Toute défaillance, interruption ou violation des systèmes d'information est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

21. Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment la survenance d'une pandémie, d'attaques terroristes ou de catastrophes naturelles.

La survenance d'événements imprévus ou catastrophiques, tels qu'une pandémie ou toute autre crise sanitaire importante (ou la crainte de la survenance d'une telle crise), des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles, pourrait créer des perturbations économiques et financières et provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) qui seraient susceptibles d'affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes de réassurance).

22. En cas de dégradation du marché, le Groupe pourrait tirer des revenus plus faibles des activités de courtage et de celles fondées sur la perception de commissions.

Au cours de la récente dégradation des marchés, le Groupe a connu un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne connaîtra pas une évolution similaire lors de futures nouvelles dégradations du marché, susceptibles de survenir périodiquement et inopinément. De plus, l'évolution de la réglementation en vigueur, telle que

l'adoption d'une taxe sur les transactions financières, pourrait impacter le volume des transactions que le Groupe effectue au nom de ses clients, entraînant une baisse de chiffre d'affaires lié à ces activités. En outre, les commissions que le Groupe facture à ses clients au titre de la gestion de leurs portefeuilles étant dans de nombreux cas fondées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, une dégradation du marché qui réduirait la valeur des portefeuilles de ses clients ou augmenterait les montants des retraits, conduiraient à une réduction des revenus que le Groupe perçoit au titre de ses activités de Gestion d'Actifs, de dépositaire et de Banque Privée.

23. Conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés est essentiel pour le succès des activités du Groupe; si le Groupe n'y parvenait pas, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses performances.

Dans un secteur de forte concurrence pour le recrutement de talents, les ressources humaines du Groupe sont un de ses principaux atouts. Afin d'attirer et de retenir des collaborateurs qualifiés, le Groupe doit offrir des perspectives de carrière et de formation ainsi que des niveaux de rémunération en ligne avec les pratiques du marché et comparables à ceux de ses concurrents. Si le Groupe ne parvenait plus à attirer des collaborateurs hautement qualifiés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses performances, notamment sur sa position concurrentielle et sur la satisfaction de sa clientèle. En outre, le secteur financier en Europe continuera d'être soumis à un encadrement de plus en plus strict de ses politiques de rémunération des employés, avec notamment des règles relatives aux bonus et d'autres conditions de performance et/ou des paiements différés pour certains types de rémunération, ce qui contraindra le Groupe ainsi que la plupart des professionnels du secteur financier à s'adapter en conséquence pour attirer et fidéliser les talents.

Société Générale a procédé à une revue de risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présents dans les sections « Typologie de risques » et « Facteurs de risques » de cette introduction.

2. GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

INTRODUCTION

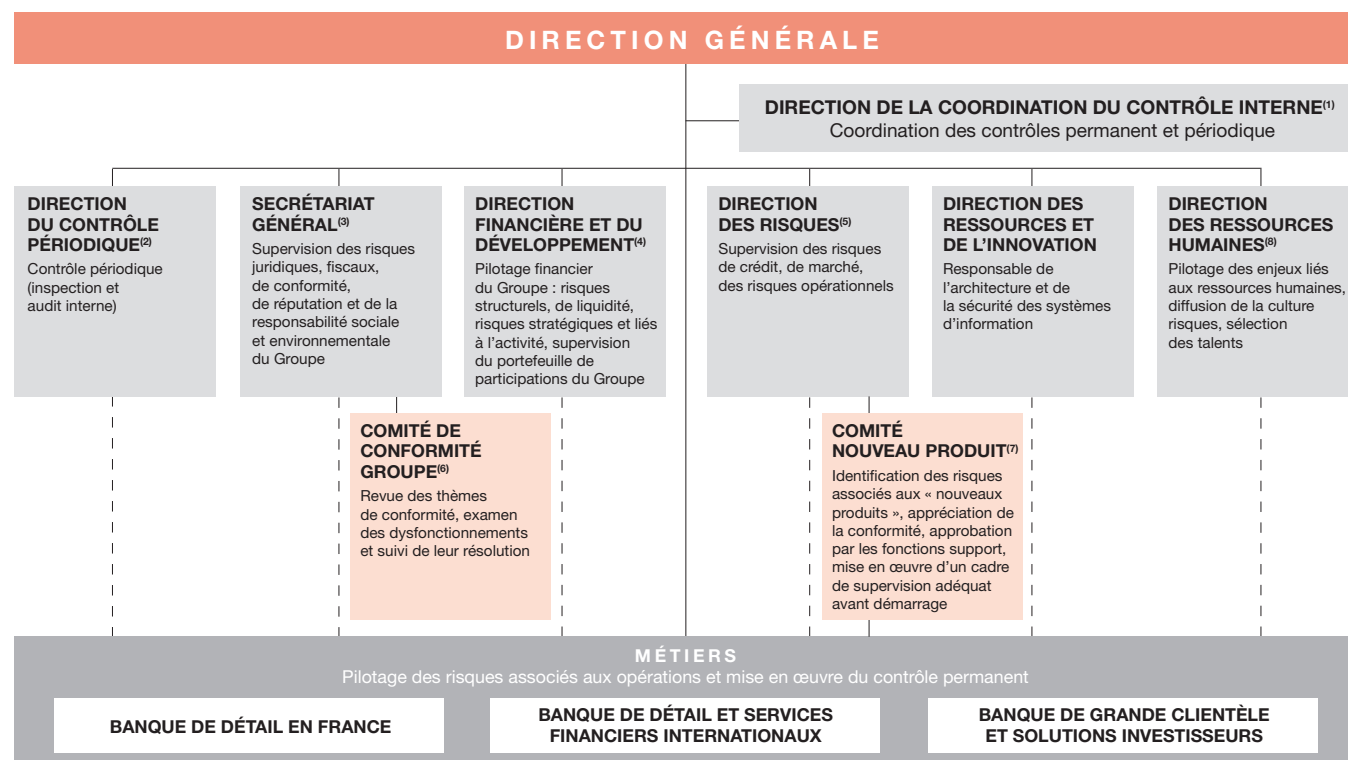
Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risques forte et la promotion de l'innovation. Cette gestion des risques, pilotée au plus haut niveau, (voir rôle du Conseil d'administration en p. 111), s'effectue dans le respect de normes applicables, notamment du règlement n° 97-02 du CRBF, modifié par l'arrêté du 19 janvier 2010 et des directives européennes CRD3 et CRD4. Elle a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques, en accord avec son appétit au risque ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
- faire de la maîtrise des risques en élément différenciant et un facteur de compétitivité reconnu par tous.

Cela se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- une culture risques développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management*) qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque.



(1) Contrôles permanent et périodique, p.115 et suivantes

(2) Voir p. 117

(3) Risques juridiques, fiscaux, p. 202 ; conformité et réputation, p. 197 ; responsabilité sociale et environnementale, p. 215

(4) Risques structurels, p. 188 ; liquidité, p. 190 ; actions, p. 205

(5) Risque de crédit, p. 151 ; marché, p. 174 ; opérationnels, p. 181

(6) Comité de conformité Groupe, p. 117

(7) Comités nouveau produit, p. 113

(8) Voir page 234 et suivantes, notamment p. 237 (formation), p. 239 (talents) et p. 242 (rémunération)

PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus de gestion des risques et la promotion de la culture risque, depuis le Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, via le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et certains services de la Direction financière sont dédiés à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux directions opérationnelles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe dans le cadre de l'exercice d'Appétit pour le risque au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent).

LE COMITÉ D'AUDIT, DE CONTRÔLE INTERNE ET DES RISQUES (CACIR)

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, la cartographie des risques et les indicateurs de l'appétit pour le risque du Groupe lui sont présentés une fois par an, et il examine chaque année le Rapport

annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

LE COMITÉ DES RISQUES (CORISQ) ET COMITÉ GRANDS RISQUES (CGR)

Le Comité des risques du Groupe (CORISQ), présidé par la Direction générale, est composé des membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX), de responsables de la Direction des risques et, en tant que de besoin, des représentants des Directions concernées par l'ordre du jour ; il se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations en matière de risques du Groupe.

De manière générale, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques (RISQ), prend les principales décisions portant sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels)

Le Comité des grands risques (CGR) constitue une instance *ad hoc* qui réunit, sous la présidence de la Direction générale, les responsables opérationnels et de RISQ en charge d'examiner et de piloter les principales expositions individuelles du Groupe.

LE COMITÉ FINANCIER

Le Comité financier, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques structurels, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

LE COMITÉ NOUVEAU PRODUIT

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à un Comité nouveau produit. Piloté conjointement par la Direction des risques et les directions métiers, ce comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce Comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des risques a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du groupe Société Générale par l'élaboration, sous l'égide de la Direction générale et en lien avec la Direction financière et les piliers, de l'appétit aux risques du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie

l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- est coresponsable, avec la Direction financière, d'instruire la fixation de l'appétit aux risques du Groupe qui est proposé conjointement à l'organe exécutif et au Conseil d'administration pour validation ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des piliers et des enjeux de risques correspondants ;
- définit et valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables des lignes-métiers ;
- définit le système d'information « risques » et s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers.

LA DIRECTION FINANCIÈRE

La Direction financière est chargée d'évaluer et de gérer les risques structurels de taux et de change, le risque de liquidité, ainsi que les risques stratégiques et liés à l'activité.

La gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes, conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- le Département « Gestion du bilan et financement », chargé

du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;

- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe. Ce département est par ailleurs supervisé fonctionnellement par la Direction des Risques.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le **pilotage des ressources rares (capital et liquidité) et de la performance** est placé sous la responsabilité unique d'un nouveau département Pilotage financier et stratégique.

En 2013, un département a été créé afin de maintenir ou continuer le développement, en conformité avec la réglementation bancaire, **des plans de rétablissement et de résolution du Groupe**. Le plan de rétablissement renforce la résilience du Groupe en décrivant de façon préventive les dispositions qui permettraient au Groupe de faire face de façon autonome à une crise très sévère. Le plan de résolution donne les informations nécessaires aux autorités pour concevoir les stratégies qu'il serait possible de mener afin de limiter l'impact d'une hypothétique défaillance du Groupe sur l'économie et les marchés.

AUTRES DIRECTIONS

Les rôles respectifs des différentes Directions dans le pilotage des risques du Groupe sont rappelés dans le schéma en p. 135. Il convient de préciser en complément que les principes, les procédures et les infrastructures de gestion des risques du Groupe ainsi que leur mise en œuvre sont soumis au contrôle de la Direction du contrôle périodique. La Direction du contrôle périodique effectue régulièrement au sein de l'ensemble des directions du Groupe des audits de risque, y compris des revues des dossiers de crédit, dont les conclusions sont transmises aux responsables des directions opérationnelles, à la Direction des risques, et à la Direction générale pour certains périmètres.

LE PROGRAMME ENTERPRISE RISK MANAGEMENT (ERM)

Lancé opérationnellement en janvier 2011, le programme ERM a pour objet d'améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque. Ce programme s'articule autour de trois leviers :

- une meilleure prise en compte des risques dans le pilotage stratégique de la banque, et notamment l'amélioration continue du pilotage de l'« Appétit pour le risque » du Groupe (Cf. paragraphe ci-après) ;
- le renforcement du contrôle permanent, et de ses dispositifs opérationnels (Cf. chapitre 3, rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques) ;
- le renforcement de la culture risques de l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;

Afin d'assurer l'efficacité de cette démarche, le programme ERM fait l'objet d'un suivi rapproché au plus haut niveau de la banque : il est supervisé par la Direction générale, mobilise les membres du Comité

exécutif, et fait l'objet d'un *reporting* régulier au Comité d'Audit, de Contrôle Interne et des Risques (CACIR) du Conseil d'administration.

Le pilotage et le déploiement transversal des initiatives sont assurés par une équipe dédiée, qui favorise la conduite de projets logés au sein des différents métiers et Directions du Groupe.

En 2013, la diffusion d'une culture risque solide s'est inscrite, dans la continuité de 2012, comme un objectif stratégique fixé par la Direction Générale. La démarche mise en œuvre combine des actions de sensibilisation et de formation, à une emphase mise sur la qualité de la gestion des risques dans la gestion quotidienne des collaborateurs du Groupe (recrutement, fixation d'objectifs...). À titre d'exemple :

- L'importance donnée à l'évaluation du « sens du risque » des candidats à l'embauche se renforce ;
- Les objectifs des collaborateurs et l'évaluation de leur performance doivent intégrer les aspects de maîtrise des risques inhérents à leur fonction ;

L'APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque se définit pour Société Générale comme le niveau de risque, par nature de risque et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs.

Depuis 2009, la Direction des risques et la Direction financière mènent conjointement une démarche coordonnée avec les directions opérationnelles, dans le cadre de l'exercice d'Appétit pour le Risque du Groupe (APR), de formalisation de la vision à trois ans :

- des cibles sur certains indicateurs-clés du Groupe (solidité financière, rentabilité, solvabilité, levier, liquidité) ;
- des couples risques/rentabilité des différents métiers du Groupe ;
- et du profil de risque du Groupe, par nature de risques (crédit, marché, opérationnels et structurels).

Pour déterminer ces éléments et élaborer l'APR, sont pris en considération la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit, de marché ou opérationnels mesurés notamment dans un scénario macro-économique budgétaire central et dans un scénario macro-économique de *stress* sévère mais plausible.

L'exercice d'Appétit pour le Risque constitue un des éléments du dispositif de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe. Il est entièrement intégré au processus budgétaire et s'appuie sur le dispositif de *stress test* global (décrit ci-après), utilisé également pour s'assurer de l'adéquation du capital en scénario économique stressé.

Il fait l'objet de discussions par les instances dirigeantes à différents moments-clés :

- lors du pré-cadrage budgétaire dans une optique d'allocation de ressources rares aux métiers.

- le positionnement cible des différents métiers en matière de couple risques/rentabilité ainsi que le profil de risques du Groupe par nature sont analysés et validés par le CACIR. Simultanément, les cibles à trois ans proposées par le COMEX sur les principaux indicateurs-clés du Groupe, sont validées par le Conseil d'administration après examen par le CACIR.
- lors de la finalisation du processus budgétaire, le Conseil d'administration, sur proposition du COMEX, valide après examen par le CACIR la trajectoire relative aux différents indicateurs-clés du Groupe et leur adéquation avec les cibles fixées.

L'appétit pour le risque du Groupe est mis en œuvre par la Direction générale, en liaison avec le COMEX, et appliqué par les Directions centrales et opérationnelles à travers un dispositif approprié de pilotage opérationnel des risques, en matière :

- de gouvernance (instances et mécanismes de décision, d'encadrement, de suivi) ;
- d'encadrement (identification des zones de risques à encadrer, processus d'octroi et de prise de risques, politiques de gestion des risques à travers des limites et des *guidelines*, gestion des ressources) ;
- et de suivi (suivi budgétaire, *reportings*, indicateurs avancés de risques, contrôle permanent et périodique).

Les principaux indicateurs essentiels de l'Appétit pour le risque, ou leurs déclinaisons, sont régulièrement suivis dans l'année afin d'identifier tout événement susceptible d'entraîner une évolution défavorable du profil de risque du Groupe. De telles observations peuvent justifier le déclenchement d'actions de remédiation, jusqu'à l'activation du plan de rétablissement dans les cas les plus sévères.

DISPOSITIFS DE STRESS TESTS

Les *stress tests*, tests de résistance, ou simulations de crises, évaluent ce que serait le comportement d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe dans un contexte d'activité dégradé. Au sein du Groupe, ils contribuent à l'identification, à la mesure et au pilotage des risques, ainsi qu'à l'évaluation de l'adéquation du capital au regard des risques. À ce titre, ils constituent une mesure privilégiée de la résilience du Groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du processus d'élaboration de l'appétit pour le risque du Groupe. Le dispositif de *stress test* du Groupe couvre le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité et les risques structurels de taux et de change. Les *stress tests* s'appuient sur des *scenarii* économiques hypothétiques, sévères mais plausibles, définis par les économistes du Groupe. Ils déclinent ces scénarios en impacts sur les activités du Groupe, en prenant en compte les capacités de réaction des activités, en combinant systématiquement des méthodes quantitatives et le jugement d'experts (risques, finance ou métiers).

En 2013, le Groupe s'est doté d'un référentiel méthodologique des *stress tests*, fixant les principes directeurs des exercices de *stress tests*, rassemblant les méthodes de référence au niveau du Groupe

et constituant une plate-forme d'échanges pour les praticiens des *stress tests* au sein du Groupe.

Le dispositif de *stress tests* comprend ainsi :

- un exercice annuel de *stress* global, intégré dans le processus budgétaire en vue de l'élaboration de l'exercice Appétit pour le Risque du Groupe et du processus ICAAP⁽¹⁾ (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) pour l'ACPR, permettant de s'assurer notamment que le Groupe respecte les ratios réglementaires. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe et s'appuie sur deux *scenarii* macroéconomiques transversaux à horizon trois ans : un scénario central servant de base à la trajectoire budgétaire centrale et un scénario de *stress* sévère mais plausible. Des projections de pertes potentielles au titre de risques de crédit, de marché et opérationnel sont estimées sur trois ans en central et en *stress*.
- des *stress tests* de crédit spécifiques (sur des portefeuilles, pays, activités, etc.), récurrents ou réalisés à la demande, qui complètent l'analyse globale par une approche plus granulaire et permettent ainsi d'affiner l'identification, la mesure et le pilotage opérationnel des risques.

(1) ICAAP : Internal Capital Adequacy Assessment Process, il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

Le risque de crédit est modélisé en s'appuyant sur les relations historiques entre la performance des portefeuilles et les variables économiques pertinentes (Produit Intérieur Brut, taux de chômage, taux de change, prix de l'immobilier, etc.). En lien avec le Pilier réglementaire, les *stress tests* prennent systématiquement en compte l'influence que pourrait avoir la performance des contreparties sur lesquelles le Groupe est le plus concentré dans un environnement de *stress* :

- des *stress tests* de marché spécifiques, qui évaluent les risques en *stress* en utilisant les modèles internes (VaR, EEPE, CVA...) ainsi que des projections de variables de marché (indices, *spreads* de crédit...) cohérentes avec les scénarios économiques retenus et qui sont également utilisées pour réévaluer les titres disponibles à la vente. Se référer à la section 6 « risque de marché » du présent chapitre, ce dispositif s'appuie sur 26 *scenarii* historiques et 8 *scenarii* théoriques afin de prendre en compte les perturbations de marché exceptionnelles.
- l'évaluation du risque opérationnel en *stress* qui utilise les travaux d'analyse de scénarios et de modélisation des pertes réalisés pour le calibrage du capital du Groupe au titre du risque opérationnel

et permet d'appréhender l'exposition aux pertes opérationnelles en lien avec la sévérité des scénarios économiques, y compris l'exposition à des pertes rares et sévères non présentes dans l'historique.

- des *stress tests* appréhendant la sensibilité du Groupe aux risques structurels de taux et de change. Le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déplacement et de déformation des courbes de taux (pentification et aplatissement) ; la mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives. Concernant le risque de change, des *scenarii* de *stress* sont appliqués sur les différentes devises, majeures et périphériques.
- des *stress tests* de liquidité permettant de s'assurer que l'horizon durant lequel le Groupe peut continuer à opérer est respecté dans un environnement de marché stressé.

En parallèle des exercices de *stress* internes, le Groupe fait partie de l'échantillon de banques européennes participant aux grands programmes de *stress tests* internationaux pilotés par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) et la BCE (Banque Centrale Européenne).

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DU GROUPE

Cette démarche vise à identifier et estimer les principaux risques de perte potentielle anticipés pour l'année à venir quelle que soit leur nature : risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces risques sont placés sur une matrice associant, pour chacun d'eux, impact et probabilité d'occurrence. Un niveau de perte est associé à chaque scénario, résultant de la combinaison d'approches statistiques, utilisant un historique d'observations passées, et de validation à dire d'expert. Les *scenarii* sont classés selon une échelle relative d'occurrence présentant trois niveaux distincts : cas de base, stressé

et extrême. Il peut s'agir aussi bien de cas de pertes isolées et significatives par leur montant (exemple : le défaut d'une contrepartie majeure) que d'événements associant de nombreuses contreparties (exemple : phénomène de contagion sur un secteur d'activité ou entre plusieurs secteurs).

La cartographie des risques est présentée une fois par an aux membres du CACIR et du Conseil d'administration.

PLANS DE RÉTABLISSEMENT ET DE RÉOLUTION

En novembre 2011, les pays du G20 ont adopté les principes qui doivent être transposés dans leurs dispositifs réglementaires nationaux afin de permettre le développement et le maintien futur de plans préventifs de rétablissement et de résolution crédibles pour les banques systémiques. La Directive Européenne correspondante devrait être votée par le Parlement Européen en avril 2014. Elle définit un dispositif de Rétablissement et de Résolution commun à l'ensemble de l'Union et précise les règles de coordination entre les pays. Elle doit normalement être transposée dans les lois nationales au plus tard le 31 décembre 2014. En parallèle, l'Autorité Bancaire Européenne complètera ce dispositif par un ensemble de standards techniques.

Dès 2011, les autorités françaises avaient demandé au Groupe de développer les versions initiales du plan de rétablissement et du plan de résolution. Ces plans, strictement confidentiels, font depuis l'objet de remises successives pour revue et évaluation par les autorités compétentes du Groupe. En juillet 2013, la France a déjà introduit dans la loi bancaire certains des pouvoirs et processus requis par le dispositif européen. C'est pourquoi l'Autorité de Contrôle Prudentiel est devenue l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution au cours de l'année 2013.

Le plan de rétablissement renforce la résilience du Groupe en décrivant de façon préventive les dispositions qui lui permettraient de faire face à une crise très sévère de façon autonome. Il comprend l'ensemble des éléments nécessaires à la gestion efficace d'une crise financière grave ; vigilance et dispositif d'alerte, dispositif de gestion de crise, communication de crise, liste des options de rétablissement qui permettraient, selon les cas, la restauration d'une situation financière assainie. Ce plan est mis à jour annuellement.

Le plan de résolution comprend les informations nécessaires aux autorités de résolution pour concevoir les stratégies et actions correspondantes qu'il serait possible de mener afin de limiter l'impact d'une hypothétique défaillance du Groupe sur l'économie. Le plan de résolution vise à limiter l'impact systémique d'un tel événement en réduisant le besoin d'un soutien étatique exclusif. Il doit permettre de préserver celles des activités essentielles à la conduite de l'économie, à commencer par exemple par les dépôts et les moyens de paiement, mais aussi en visant à conserver au mieux la valeur des différentes composantes du Groupe afin de limiter les pertes finales supportées par les investisseurs et les actionnaires.

3. GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE BÂLE 2.5

À la suite du premier Accord de Bâle - Bâle 1 (1988), le Comité de Bâle sur la supervision bancaire a proposé en 2004 un ensemble de recommandations permettant une mesure plus pertinente du risque de crédit, avec en particulier la prise en compte de la qualité de l'emprunteur, y compris par l'intermédiaire d'un système de notation financière propre à chaque établissement. Ces recommandations, dites Bâle 2, s'appuient sur les trois piliers suivants :

- le Pilier 1 fixe les exigences minimum de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par les autorités de tutelle nationales qui leur permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elles assurent la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;

- le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

Le cadre Bâle 2 a été incorporé dans la législation européenne par la Directive sur les fonds propres (*Capital Requirement Directive – CRD*) qui a été transposée dans la réglementation française par l'arrêté du 20 février 2007.

Des exigences renforcées sur le risque de marché ont été intégrées dans la Directive européenne CRD3 qui est appliquée depuis fin 2011. Ces exigences ont pour but, entre autres, de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de notation des actifs figurant dans le portefeuille de négociation afin de réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR).

Enfin, le groupe Société Générale identifié comme « Conglomérat financier », est soumis à une surveillance complémentaire assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les évolutions réglementaires et le nouveau cadre dans lequel le Groupe opère à partir de 2014 sont rappelés brièvement en p. 150.

CHAMP D'APPLICATION – PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les filiales consolidées par intégration globale ou proportionnelle (liste en note 46 du chapitre 6 de ce Document de référence), à l'exception des filiales d'assurance qui sont soumises à des obligations de supervision distinctes en matière de fonds propres.

TABEAU 1 : DIFFÉRENCE ENTRE PÉRIMÈTRE COMPTABLE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Type d'entité	Traitement comptable	Traitement prudentiel sous Bâle 2
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale ou proportionnelle	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale ou proportionnelle	Déduction des fonds propres de la différence de mise en équivalence et pondération du coût historique des titres
Participations, co-entreprises ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Déduction des fonds propres (50 % Tier 1 et 50 % Tier 2)

Le tableau suivant rapproche le bilan consolidé et le bilan comptable sous le périmètre prudentiel. Les montants présentés sont des données comptables, et non une mesure d'encours pondérés, d'EAD ou de fonds propres prudentiels. Ce tableau n'est donc pas rapprochable des tableaux qui suivent.

TABLEAU 2: RAPPROCHEMENT DU BILAN CONSOLIDÉ ET DU BILAN COMPTABLE SOUS PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

ACTIF au 31.12.2013 (en M EUR)	Bilan consolidé	Retraitements prudentiels⁽¹⁾	Bilan comptable sous périmètre prudentiel
Caisse, Banques centrales	66 602	-	66 602
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	484 386	(14 256)	470 130
Instruments dérivés de couverture	11 483	(256)	11 227
Instruments financiers disponibles à la vente	134 564	(74 334)	60 230
Actifs non courants destinés à être cédés	116	-	116
Créances sur les établissements de crédit	84 842	(8 348)	76 494
Créances sur la clientèle	333 535	1 599	335 134
Opérations de location financement et assimilées	27 741	-	27 741
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 047	-	3 047
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	989	-	989
Actifs d'impôts	7 337	207	7 544
Autres actifs	55 895	(998)	54 897
Participation aux bénéfices différés			
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2 129	3 174	5 303
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 624	(471)	17 153
Écarts d'acquisition	4 972	-	4 972
Total ACTIF	1 235 262	(93 683)	1 141 579
PASSIF au 31.12.2013 (en M EUR)	Bilan consolidé	Retraitements prudentiels⁽¹⁾	Bilan comptable sous périmètre prudentiel
Banques centrales	3 566	-	3 566
Passifs à la juste valeur par résultat	426 756	847	427 603
Instruments dérivés de couverture	9 819	-	9 819
Dettes liées aux Passifs non courants destinés à être cédés	4	-	4
Dettes envers les établissements de crédit	91 098	(1 362)	89 736
Dettes envers la clientèle	344 687	1 973	346 660
Dettes représentées par un titre	131 734	4 237	135 971
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 706	-	3 706
Passifs d'impôts	1 639	(268)	1 371
Autres Passifs	59 761	(2 160)	57 601
Provisions techniques des entreprises d'assurance	97 167	(97 167)	-
Provisions	3 829	(20)	3 809
Dettes subordonnées	7 395	233	7 628
Total des dettes	1 181 161	(93 687)	1 087 474
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe	51 008	-	51 008
Total intérêts minoritaires	3 093	4	3 097
Total des capitaux propres	54 101	4	54 105
TOTAL PASSIF	1 235 262	(93 683)	1 141 579

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intra-groupe liées à ses filiales.

Les principales sociétés exclues du périmètre prudentiel sont les suivantes :

TABEAU 3: FILIALES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Société	Activité	Pays
Antarius	Assurance	France
Catalyst RE International	Assurance	Bermudes
Societe Generale Strakhovanie Zhizni LLC	Assurance	Russie
Sogelife	Assurance	Luxembourg
Genecar	Assurance	France
Inora Life	Assurance	Irlande
SG Strakhovanie LLC	Assurance	Russie
Sogecap	Assurance	France
Sogecap risques divers	Assurance	France
Komerčni Pojstovna	Assurance	République tchèque
La Marocaine Vie	Assurance	Maroc
Oradea Vie	Assurance	France
Société Générale RE	Assurance	Luxembourg
Sogessur	Assurance	France
La Banque Postale Financement	Banque	France
SG de Banque au Liban	Banque	Liban
Amundi	Gestion d'actifs	France

Les filiales financières soumises à la réglementation bancaire et les autres filiales n'entrant pas dans le périmètre de consolidation prudentiel de Société Générale respectent toutes leurs obligations de solvabilité respectives. De manière plus générale, toutes les entreprises régulées du Groupe sont soumises à des exigences de solvabilité par leurs autorités de tutelle respectives.

FONDS PROPRES

Les fonds propres réglementaires de Société Générale, dont la valeur comptable est établie conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS), se composent comme suit :

FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)

Dans le référentiel Bâle 2, les fonds propres de base incluent la situation nette consolidée de l'établissement minorée de déductions réglementaires :

- actions ordinaires (nettes des actions rachetées et autodétenues) ;
- bénéfices non distribués, y compris les écarts de conversion et les variations de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des produits dérivés de couverture, après impôts ;
- participations ne donnant pas le contrôle ;
- certains instruments, qualifiés de fonds propres Tier 1 aux fins de la réglementation, y compris les titres de dette perpétuelle super subordonnés, dont les caractéristiques sont décrites de manière plus précise ci-après.

Viennent en déduction des fonds propres de base :

- montant estimé des dividendes ;
- écarts d'acquisition ;
- immobilisations incorporelles ;
- plus et moins-values latentes sur les titres disponibles à la vente (hors actions et autres instruments de capitaux propres) et sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- plus-values latentes sur les titres disponibles à la vente (actions) ;
- résultat sur risque de crédit propre.
- De plus, depuis le 1^{er} janvier 2013, la différence de mise en équivalence (DME) des participations supérieures à 20 % dans les sociétés d'assurance est déduite à 100 % des fonds propres de base et la valeur historique des titres est pondérée à 370 %.

Enfin, dans le cadre du dispositif réglementaire Bâle 2, les déductions supplémentaires suivantes sont effectuées à parts égales sur les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires :

1. Participations et créances subordonnées dans les établissements de crédit ou institutions financières non consolidés si la participation dans ces établissements est supérieure à 10 % de leur capital, ainsi que les valeurs de mise en équivalence des titres détenus dans les établissements de crédit ou les institutions financières.
2. Positions de titrisation pondérées à 1250 %, lorsque ces positions sont exclues du calcul des actifs pondérés.
3. Pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations.
4. Différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes.

INSTRUMENTS DE DETTES ASSIMILÉS AUX FONDS PROPRES DE 1^{RE} CATÉGORIE AUX FINS DE LA RÉGLEMENTATION

Les obligations de Société Générale relatives aux titres super subordonnés émis directement par la banque ont les caractéristiques suivantes :

- elles constituent des engagements à durée indéterminée, non garantis et très subordonnés. Leur rang de créance est subordonné à tous les autres engagements de la banque, y compris les titres subordonnés à durée déterminée et indéterminée, et n'est prioritaire que vis-à-vis des actions ordinaires ;
- de plus, Société Générale peut décider, et même, dans certaines circonstances, être obligé, de ne pas payer intérêts et coupons relatifs à ces instruments ;
- dans certaines circonstances, notamment en ce qui concerne le respect par la banque des exigences minimales de solvabilité, Société Générale a la possibilité d'utiliser les intérêts et le principal des instruments pour absorber des pertes ;
- sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), Société Générale a la faculté de rembourser ces instruments à certaines dates, mais pas avant cinq ans après leur date d'émission ;
- l'encours total de ces instruments ne doit pas dépasser 35 % du montant total des fonds propres de base de la banque. De plus, l'encours total des instruments assortis d'une clause d'augmentation progressive des taux d'intérêt ou des dividendes (« les instruments innovants ») ne doit pas dépasser 15 % du montant total des fonds propres de base de la banque.

TABLEAU 4 : MONTANT TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTE ASSIMILÉS AUX FONDS PROPRES TIER 1

Date d'émission	Devise	Montant émis (M DEV)	Première Date de call	Taux avant la date de call et périodicité	Taux après la date de call et périodicité	Valeur au 31.12.2013	Valeur au 31.12.2012 ⁽¹⁾
26-janv.-05	EUR	1 000 M	26-janv.-15	4,196 % par an	Euribor 3 mois majoré de 1,53 % par an	728	728
5-avr.-07	USD	200 M	5-avr.-17	Libor 3 mois sur l'USD majoré de 0,75 % par an	Libor 3 mois sur l'USD majoré de 1,75 % par an	46	48
5-avr.-07	USD	1 100 M	5-avr.-17	5,922 % par semestre	Libor 3 mois sur l'USD majoré de 1,75 % par an	586	612
19-déc.-07	EUR	600 M	19-déc.-17	6,999 % par an	Euribor 3 mois majoré de 3,35 % par an	468	468
22-mai-08	EUR	1 000 M	22-mai-13	7,756 % par an	Euribor 3 mois majoré de 3,35 % par an	-	795
16-juin-08	GBP	700 M	16 juin 2018	8,875 % par an	Libor 3 mois majoré de 3,40 % par an	606	620
7-juil.-08	EUR	100 M	7-juil.-18	7,715 % par an	Euribor 3 mois majoré de 3,70 % par an	100	100
27-févr.-09	USD	450 M	29-févr.-16	9,5045 % par an	Libor 3 mois majoré de 6,77 % par an	326	341
4-sept.-09	EUR	1 000 M	4-sept.-19	9,375 % par an	Euribor 3 mois majoré de 8,9 % par an	1 000	1 000
7-oct.-09	USD	1 000 M	7-avr.-15	8,75 % par an	8,75 % par an	725	758
6-sept.-13	USD	1 250 M	29-nov.-18	8,25 % par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 6,394 %	906	
18-déc.-13	USD	1 750 M	18-déc.-23	7,875 % par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 4,979 %	1 269	
Total						6 761	5 470

(1) Hors dernières actions de préférence ayant fait l'objet d'un remboursement au pair le 10 novembre 2013 pour 420 M EUR.

FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (TIER 2)

Les fonds propres complémentaires incluent :

- titres subordonnés à durée indéterminée (upper Tier 2) ;
- 45 % des plus-values latentes sur les titres disponibles à la vente (actions) et les immobilisations corporelles ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions

sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et les pertes attendues dans un montant admissible de 0,6 % des actifs pondérés au titre du risque de crédit ;

- titres subordonnés remboursables (lower Tier 2).

Les instruments de fonds propres de catégorie 2 sont détaillés en note 16 des comptes sociaux pour les TSR émis par Société Générale SA et en note 28 des états financiers consolidés pour les TSDI.

TABEAU 5: ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES

(en M EUR)	31.12.2012	Émissions	Remboursements	Décote prudentielle	Autres	31.12.2013
Dettes admissibles en Tier 1	5 890	2 226	(1 215)		(140)	6 761
Dettes admissibles en Tier 2	7 441	1 000	(1 205)	(517)	(67)	6 652
Total dettes admissibles	13 331	3 226	(2 421)	(517)	(207)	13 413

CALCUL DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Au titre du Pilier 1 de Bâle 2, les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % de la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Depuis le 30 juin 2012, et dans la continuité de l'exercice de suivi des ratios de solvabilité des banques européennes par l'Autorité Bancaire Européenne au premier semestre 2012, le minimum réglementaire imposé au Groupe porte désormais sur le ratio Core Tier 1 (calculé conformément à la méthodologie figurant dans la recommandation de l'ABE publiée le 8 décembre 2011) qui doit être supérieur à 9 %.

TABLEAU 6 : FONDs PROPRES PRUDENTIEL ET RATIOS DE SOLVABILITÉ BÂLE 2

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012 ⁽²⁾
Capitaux propres consolidés, part du Groupe (normes IFRS)	51 008	49 809
Titres super-subordonnés (TSS)	(6 561)	(5 270)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(414)	(1 607)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	44 033	42 932
Participations ne donnant pas le contrôle	2 787	3 513
Immobilisations incorporelles	(1 455)	(1 497)
Écarts d'acquisition	(5 926)	(7 084)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(910)	(509)
Autres ajustements réglementaires	(1 595)	(620)
Déductions Bâle 2	(1 364)	(2 126)
Total des fonds propres Core Tier 1	35 570	34 609
Titres super-subordonnés (TSS)	6 761	5 470
Actions de préférence américaines		420
Total des fonds propres Tier 1	42 331	40 499
Fonds propres complémentaires de premier niveau	686	767
Fonds propres complémentaires de second niveau	6 238	6 971
Déductions Bâle 2	(1 364)	(2 126)
Participations dans les sociétés d'assurance ⁽¹⁾	(1 527)	(4 804)
Fonds propres prudentiels totaux (Tier 1 + Tier 2)	46 364	41 308
Total des encours pondérés	315 496	324 092
Encours pondérés au titre du risque de crédit	248 630	254 134
Encours pondérés au titre du risque de marché	26 295	28 637
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	40 571	41 321
Ratios de solvabilité		
Ratio Core Tier 1	11,3 %	10,7 %
Ratio Tier 1	13,4 %	12,5 %
Ratio global de solvabilité	14,7 %	12,7 %

(1) Dont valeur des titres mis en équivalence en décembre 2012 pour -3,3 Md EUR ; Société Générale utilisant l'option offerte qui a pris fin le 31 décembre 2012 par la directive Conglomerat financier de déduire le montant des titres assurance mis en équivalence de ses fonds propres réglementaires totaux.

(2) Les impacts relatifs à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 ont été pris en compte pour leur intégralité sur la période 2013. Les montants de capitaux propres consolidés part Groupe n'ont pas été retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2013 à 51,0 Md EUR (à comparer à 49,8 Md EUR au 31 décembre 2012). Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle et des déductions prudentielles, les fonds propres prudentiels Tier 1 Bâle 2 s'élèvent à 42,3 Md EUR.

TABLEAU 7 : FLUX DE CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

(En M EUR)

Fonds propres Core Tier 1 fin 2012	34 609
Variation du capital liée à l'augmentation de capital	559
Résultat net part du Groupe	2 175
Variation sur la dette propre	989
Variation sur la provision pour dividendes 2014	(776)
Variation liée aux écarts de conversion	(651)
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	(726)
Variation sur les écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	1 200
Variation des déductions	762
Autres	(2 571)
Fonds propres Core Tier 1 fin 2013	35 570
Fonds propres additionnels Tier 1 fin 2012	5 890
Variation des dettes admissibles en Tier 1	871
Fonds propres additionnels Tier 1 fin 2013	6 761
Fonds propres Tier 2 fin 2012	808
Variation dettes subordonnées à terme et titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(789)
Variation des déductions	762
Variation des déductions relatives aux sociétés d'assurance	3 277
Autres	(25)
Fonds propres Tier 2 fin 2013	4 033

TABLEAU 8 : DÉDUCTIONS AU TITRE DE BÂLE 2

(En M EUR)

	31.12.2013	31.12.2012
Titres de filiales et participations financières non consolidées > 10 %	478	457
Valeurs comptables des titres financiers mis en équivalence	1 017	976
Prêts subordonnés à des établissements de crédits > 10 %	702	670
Déductions au titre des positions de titrisation	184	1 583
Pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations	56	27
Pertes attendues sur les encours traités en méthode interne nettes des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférents	291	540
Total des déductions au titre de Bâle 2	2 728	4 252

EXIGENCES EN FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle 2 a fixé les règles de calcul des exigences minimales en fonds propres avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Ce dispositif est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008. Le calcul des encours pondérés au titre du risque de crédit prend ainsi en compte le profil de risque des opérations grâce à l'utilisation de deux approches de détermination des encours pondérés : une méthode standard et des méthodes avancées s'appuyant notamment sur des modèles internes de notation des contreparties.

TABLEAU 9 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS DU GROUPE

(En M EUR)

	31.12.2013		31.12.2012	
Type de risque	Exigences minimums en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences minimums en fonds propres	Actifs pondérés
Souverains	0	0	0	0
Établissements	0	3	3	36
Entreprises	321	4 018	413	5 159
Total du risque de crédit en approche interne fondation	322	4 021	416	5 194
Souverains	402	5 027	528	6 599
Etablissements	680	8 506	761	9 507
Entreprises	6 721	84 017	6 617	82 715
Clientèle de détail	2 306	28 825	1 958	24 469
Total du risque de crédit en approche interne avancée	10 110	126 376	9 863	123 290
Actions du portefeuille bancaire	737	9 212	366	4 578
Positions de titrisations	171	2 141	294	3 677
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	1 287	16 085	1 269	15 864
Total du risque de crédit en approche interne	12 627	157 834	12 208	152 605
Souverains	44	553	48	603
Établissements	261	3 261	312	3 895
Entreprises	3 830	47 877	4 511	56 382
Clientèle de détail	2 655	33 185	2 718	33 969
Actions du portefeuille bancaire	9	107	9	119
Positions de titrisation	22	269	40	496
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	443	5 543	485	6 066
Total du risque de crédit en méthode Standard	7 264	90 795	8 122	101 529
Risque de crédit, de contrepartie et de livraison	19 890	248 630	20 331	254 134
Value at Risk	477	5 961	460	5 752
Stressed Value at Risk	643	8 038	605	7 565
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	585	7 307	603	7 543
Portefeuille de corrélation (CRM)	155	1 938	200	2 496
Risque de marché en modèle interne	1 860	23 244	1 868	23 356
Risque général et risque spécifique lié au taux d'intérêt (hors titrisations)	62	772	51	642
Risque spécifique relatif aux positions de titrisation	67	840	149	1 866
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur titres de propriété	5	61	2	28
Risque de marché en approche standard relatif aux positions de change	105	1 316	214	2 672
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base	5	61	6	74
Risque de marché en approche standard	244	3 051	423	5 282
Risque de marché	2 104	26 295	2 291	28 637
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	2 907	36 334	2 974	37 174
Approche standard du risque opérationnel	339	4 237	332	4 148
Risque opérationnel	3 246	40 571	3 306	41 321
Totaux	25 240	315 496	25 927	324 093

Des précisions sur chaque type de risque sont apportées dans les sections ad-hoc du présent chapitre.

ÉVOLUTION DES ENCOURS PONDÉRÉS ET DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Le tableau qui suit présente les actifs pondérés ainsi que les exigences en fonds propres du Groupe, classés par type de risque.

Entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 les exigences en fonds propres et les encours pondérés du Groupe ont diminué de respectivement 688 M EUR et 8 596 M EUR.

TABEAU 10: ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES BÂLE 2 (INTÉGRANT LES EXIGENCES BÂLE 2.5) À FIN DÉCEMBRE 2013

(En M EUR)	Crédit	Marché	Opérationnel	Total
Banque de détail en France	92,0	0,2	3,8	96,0
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	100,3	0,0	6,3	106,6
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	54,7	25,2	26,5	106,4
Hors Pôles	1,6	0,9	4,0	6,5
Groupe	248,6	26,3	40,6	315,5

Par type d'activité, les encours pondérés (315,5 Md EUR) s'analysent comme suit :

- les risques de crédit représentent 78,8 % des encours pondérés au 31 décembre 2013, soit 248,6 Md EUR (contre 254,1 Md EUR au 31 décembre 2012);
- les risques de marché représentent 8,3 % des encours pondérés au 31 décembre 2013, soit 26,3 Md EUR (contre 28,6 Md EUR au 31 décembre 2012);
- les risques opérationnels représentent 12,9 % des encours pondérés au 31 décembre 2013, soit 40,6 Md EUR (contre 41,3 Md EUR au décembre 2012).

ÉVOLUTION DES RWA RISQUE DE CRÉDIT

(En Md EUR)

RWA risque de crédit fin 2012	254,1
Effet périmètre	(7,3)
Effet change	(5,4)
Actifs gérés en extinction	(1,5)
Changements réglementaires	5,7
Ajustements de modèles	7,3
Autres (dont volume, <i>rating</i> ...)	(4,3)
RWA risque de crédit fin 2013	248,6

ÉVOLUTION DES RWA RISQUE DE MARCHÉ

(En Md EUR)

RWA risque de marché fin 2012	28,6
Débouclage de la couverture de change liée à la cession de NSGB	(1,3)
Actifs gérés en extinction	(1,0)
Autres (incluant notamment VaR, sVaR, IRC, CRM...)	0,0
RWA risque de marché fin 2013	26,3

Information relative à la contribution des principales filiales aux encours pondérés du Groupe

Les contributions des trois principales filiales contribuant au total à plus de 10 % des encours pondérés du Groupe sont les suivantes :

TABLEAU 11 : CONTRIBUTION DES PRINCIPALES FILIALES AUX ENCOURS PONDÉRÉS DU GROUPE

(en M EUR)	Crédit du Nord		Rosbank		Komerční Banka	
	IRB	Standard	IRB	Standard	IRB	Standard
Risques de crédit et de contrepartie	14 432	4 301	918	10 049	9 183	1 851
Souverain	0	0	449	30	544	1
Établissements financiers	243	79	0	622	666	39
Entreprises	8 263	1 654	3	5 896	4 700	964
Clientèle de détail	4 839	2 060	0	3 416	2 651	680
Titrisation	0	0	0	0	87	0
Titres de participation	686	55	22	0	268	83
Autres actifs	401	453	445	84	268	83
Risque de marché	198		451		31	
Risque opérationnel	1 238		1 773		647	
Total 2013	20 169		13 190		11 712	
Total 2012	18 860		14 070		11 892	

PILOTAGE DU CAPITAL

Le pilotage du capital est mis en œuvre par la Direction financière avec l'aval de la Direction générale sous la supervision et le contrôle du Conseil d'administration.

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec les objectifs suivants :

- maintien de sa solidité financière, qui doit être étroitement corrélée au profil de risque global du Groupe et à son appétit pour le risque ;
- préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement interne et externe ;
- allocation adéquate des fonds propres entre ses divers métiers pour optimiser le couple rendement/risque des fonds propres ;
- maintien d'une bonne résilience du Groupe en cas de *scenarii de stress* ;
- réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, contreparties, créanciers obligataires, agences de notation et actionnaires.

Le Groupe détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ces objectifs et le respect des seuils réglementaires.

Le Groupe dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*, ICAAP) qui procède d'une approche multidimensionnelle, prenant en compte :

- la planification des besoins de fonds propres, actualisée à intervalles réguliers au moyen d'un outil de simulation relatif à l'ensemble du Groupe, notamment au moment du processus budgétaire et de l'élaboration des plans stratégiques. Elle permet de s'assurer à tout instant que les ressources et les emplois de

fonds propres correspondent bien aux objectifs d'ensemble du Groupe et aux besoins de son activité ;

- le cycle de l'activité et des risques, de manière à tenir explicitement compte des effets des cycles de crédit tout en intégrant les risques ne relevant pas du Pilier 1 (ex : risque structurel de taux d'intérêt et de change, risque stratégique, etc.) ;
- la mise en œuvre d'un exercice annuel de *stress test* global (Cf. paragraphe Dispositif de *stress test* ci-avant) intégré au processus budgétaire et qui permet d'obtenir une couverture complète du Groupe.

Cet exercice permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital du Groupe aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'appétit pour le risque.

Dans un environnement contrasté en 2013, la structure financière du Groupe répond d'ores et déjà aux exigences européennes déclinant le volet capital de Bâle 3 et telles que définies par CRD4/CRR. Ainsi, selon ces règles CRD4/CRR, le Groupe affiche un ratio Common Equity Tier 1 « fully loaded » Bâle 3 proforma de 10,0 % au 31 décembre 2013 et le ratio de levier proforma atteint 3,5 % au 31 décembre 2013, au-dessus du minimum de 3 % évoqué par le Comité de Bâle.

Le groupe Société Générale a réalisé cette performance grâce au recentrage de son portefeuille d'activités et à l'optimisation de son allocation de capital. En 2013, le Groupe a conservé un résultat net récurrent solide et poursuivi la cession de ses actifs gérés en extinction. En 2013, le Groupe a finalisé les cessions engagées en 2012 de sa filiale de banque détail NSGB en Égypte, ainsi que de son activité de gestion d'actifs TCW aux États-Unis. Dans le même temps, le Groupe a consolidé ses positions en Russie par l'achat de la participation de 10 % de VTB dans Rosbank et est entré en négociation exclusive pour monter à 100 % dans le capital de Newedge afin d'élargir son offre de services dans l'exécution de transactions au post-trade.

Par ailleurs, le Groupe a engagé au cours de l'année 2013 la deuxième phase de sa transformation avec le déploiement d'une nouvelle organisation autour de ses trois piliers d'excellence bénéficiant d'une allocation en capital équilibrée :

- la Banque de détail en France ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS), qui regroupe les activités des pôles Réseaux Internationaux et Services Financiers Spécialisés et Assurances ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS) qui regroupe les activités de la Banque de Financement et d'Investissement et du pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs.

Chaque pilier du Groupe représente environ un tiers des engagements prudentiels, avec une prédominance des activités de banque de détail en France comme à l'international (environ 65 % du total des encours des métiers), et des risques de crédit (pour près de 80 % des encours pondérés du Groupe). Dans le même temps, le Groupe s'est attaché à réduire son profil de risques dans un contexte macro

économique en légère amélioration mais qui reste toujours fragile. Au 31 décembre 2013, les encours pondérés du Groupe (déterminés selon les règles Bâle 2.5) sont en baisse de 2,7 % à 315,5 milliards d'euros contre 324,1 milliards d'euros à fin décembre 2012.

TABLEAU DE RWA BÂLE 2.5 PAR PILIER EN MD EUR

	2012	2013
Banque de détail en France	89,2	96,0
Banque de détail et services financiers internationaux	112,4	106,6
Banque de grande clientèle et solutions investisseurs	114,5	106,4
Hors pôles	8,0	6,5
Total	324,1	315,5

Le Groupe achève ainsi en 2013 une phase de transformation profonde de son bilan et se trouve en position, en 2014 et au-delà, de saisir les opportunités de croissance en s'appuyant sur un modèle et des activités focalisés sur la satisfaction des clients et l'innovation.

RATIO DE CONTRÔLE DES GRANDS RISQUES

La Directive Européenne (CRD2) transposée en droit français en août 2010 et applicable au 31 décembre 2010 a modifié le calcul du ratio de contrôle des grands risques (durcissement de la pondération interbancaire, extension de la notion de clients liés...). Chaque trimestre le groupe Société Générale vérifie que le montant total des

risques nets encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres du Groupe. Dans le cadre de la mise en œuvre de CRR/CRD4, les fonds propres servant de base au calcul de ce seuil seront composés, à horizon 2019, des fonds propres Tier 1 d'un montant de Tier 2 limité à 33 % du Tier 1.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

BÂLE 3 - RÉGLEMENTATION DU CAPITAL

En décembre 2010, le Comité de Bâle a publié deux documents « *Basel 3: A global regulatory framework for more resilient banks and banking systems* » et « *International framework for liquidity risk measurement, standards and monitoring* » dans lesquels il émet des recommandations visant à renforcer les exigences en capital et les règles de liquidité afin de promouvoir un secteur bancaire plus solide.

Une Directive Européenne (CRD4) et un règlement (CRR) donnent force réglementaire, depuis le 1^{er} janvier 2014, à ces propositions du Comité de Bâle. L'objectif de cette réforme du cadre prudentiel est de renforcer la solidité financière du secteur grâce notamment aux mesures suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio « Common Equity Tier 1 » normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres Tier 1 pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les instruments dérivés, afin de mieux intégrer le risque de variation de CVA (« *Credit Value Adjustment* ») et une incitation à la compensation des produits dérivés par des chambres de compensation ;
- des exigences additionnelles, avec la mise en place de coussins visant à limiter la procyclicité : « coussin de conservation » pour limiter les possibilités de distribution (dividendes, rachat d'actions, rémunérations variables...) et « coussin contracyclique » destiné à limiter la croissance excessive des crédits en période de forte croissance de l'économie.

- Le Comité de Bâle a publié le 19 juillet 2011 les règles proposées pour déterminer la surcharge de capital applicable aux SIFIs (*Systemically Important Financial Institutions*). Ces règles ont été entérinées par le G20 lors du sommet de novembre 2011. L'exigence de capital additionnel au titre des SIFIs sera appliquée de manière progressive à partir du 1^{er} janvier 2016 et pleinement à partir du 1^{er} janvier 2019, pour les banques identifiées comme systémiques en novembre 2014. À titre indicatif, en novembre 2013 (sur la base des données fin 2012), la surcharge du Groupe à ce titre est estimée à 1 %.

RATIO DE LEVIER

Le Comité de Bâle a proposé une approche par étapes pour la mise en œuvre d'un ratio de levier. Le règlement européen (CRR) reprend ces recommandations et définit le ratio de levier comme le capital Tier 1 divisé par les actifs et le hors bilan comptable avec certains retraitements relatifs aux dérivés, aux pensions, au *trade finance* et à certaines lignes de crédit.

- Une mise en œuvre initiale en Pilier 2.
- Une collecte de données selon des états réglementaires à partir du 1^{er} janvier 2014.
- Une information publique à partir du 1^{er} janvier 2015.
- Un rapport de la Commission européenne avant fin 2016, incluant le cas échéant une proposition législative pour rendre le ratio de levier obligatoire en Pilier 1 à partir de 2018.

4. LES RISQUES DE CRÉDIT

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT : ORGANISATION ET STRUCTURE

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

La surveillance des risques de crédit est organisée par pôles (Réseaux de Banque de détail en France/Banque et Services Financiers Internationaux/Banque de grande clientèle et solutions investisseurs) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché au Département des risques de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les Directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les *reportings* associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au CORISQ et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

POLITIQUE DE CRÉDIT

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. Lors de la décision d'accorder un crédit, Société Générale doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit aux risques.

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;

- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – *obligor rating*), proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

DISPOSITIF DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES

Revue de portefeuille et suivi sectoriel

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le Groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité Grands Risques (CGR).

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la Banque et, pour les expositions les plus importantes, des limites individuelles de concentration sont établies. Les dépassements de limites sont gérés dans le temps par des réductions d'exposition et/ou l'utilisation de dérivés de crédit.

Des paramètres de concentration sont définis pour les plus grandes contreparties à l'occasion de Comités de concentration.

Le Groupe revoit par ailleurs régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit par le biais d'analyses par type de contreparties ou secteur d'activité. En complément des études industrielles et des analyses de concentration sectorielle récurrentes, des études sectorielles et des analyses de portefeuilles d'activités plus spécifiques sont conduites à la demande de la Direction générale et/ou de la Direction des risques et/ou des pôles de la banque.

Suivi des risques pays

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition (créances, titres, garanties, dérivés) est susceptible d'être impactée défavorablement du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.

Il comprend les expositions sur tout type de clientèle, y compris les contreparties souveraines (le risque souverain étant lui aussi encadré par le dispositif de limites en risque de contrepartie).

Le risque pays se décline selon deux axes principaux :

- **le risque politique et de non-transfert** recouvre le risque de non-paiement résultant soit d'actes ou mesures prises par les autorités publiques locales (décision des autorités locales d'interdire au débiteur l'exécution de ses engagements, nationalisation, expropriation, non-convertibilité...), soit d'événements internes (émeute, guerre civile...) ou externes (guerre, terrorisme...).
- **le risque commercial** provient de la dégradation de la qualité de crédit de toutes les contreparties dans un pays donné du fait d'une crise économique ou financière du pays, indépendamment de la situation financière propre de chaque contrepartie. Il peut s'agir d'un choc macro-économique (fort ralentissement de l'activité, crise systémique du système bancaire...), d'une dévaluation de la monnaie, d'un défaut souverain sur sa dette externe entraînant le cas échéant d'autres défauts.

Des limites globales et un suivi renforcé des expositions sont mis en place sur les pays sur la base de leurs notations internes et d'indices de gouvernance. L'encadrement n'est pas limité aux pays émergents.

Les limites pays sont validées annuellement par la Direction générale. Elles peuvent être revues à la baisse à n'importe quel moment en fonction de la dégradation ou d'une anticipation de la dégradation de la situation d'un pays.

Toutes les expositions du Groupe (titres, dérivés, créances, garanties) sont prises en compte dans ce pilotage. La méthodologie Risque Pays détermine un pays du risque initial et un pays du risque final (après effets de garanties éventuels), ce dernier étant encadré par des limites pays.

Suivi spécifique des *hedge funds*

Les *hedge funds* sont des contreparties importantes pour le Groupe. Étant non régulés, les *hedge funds* génèrent des risques spécifiques : ils sont en mesure d'utiliser un levier important et de recourir à des stratégies d'investissement impliquant des instruments financiers illiquides, ce qui entraîne une forte corrélation entre le risque de crédit et le risque de marché.

Les activités réalisées sur le secteur des *hedge funds* sont encadrées entre autres par un jeu de limites globales fixées par la Direction générale :

- une limite exprimée en *Credit VaR* encadrant le risque de remplacement maximum pouvant être pris sur ce segment ;

- une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *hedge funds*, garantis par des parts de fonds.

Stress tests de crédit

En vue de l'identification, du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques conduit, en collaboration avec les métiers, un ensemble de *stress tests* spécifiques, portant sur un pays, une filiale ou une activité. Ces *stress tests* spécifiques rassemblent à la fois des *stress tests* récurrents, portant sur des portefeuilles identifiés comme structurellement porteurs de risques, et des *stress tests* ponctuels, destinés à appréhender les risques émergents. Certains de ces *stress tests* sont présentés en CORISQ et utilisés pour déterminer l'encadrement des activités concernées.

À l'instar des *stress tests* globaux, les exercices spécifiques s'appuient sur un scénario central et un scénario de *stress*, définis par les économistes et les experts sectoriels du Groupe. Le scénario central s'appuie sur un examen approfondi de la situation de l'activité ou du pays concerné. Le scénario de *stress* décrit les événements déclencheurs et les hypothèses de déroulement d'une crise, en termes tant quantitatifs (évolutions du PIB d'un pays, du taux de chômage, dégradation d'un secteur) que qualitatifs.

Articulées autour de la filière d'analyse de portefeuille, les équipes de la Direction des risques traduisent ces scénarios économiques en impacts sur les paramètres de risque (exposition au défaut, taux de défaut, taux de provisionnement à l'entrée en défaut, etc.). Pour ce faire, les méthodes de référence s'appuient notamment sur les relations historiques entre le contexte économique et les paramètres de risque. Comme dans les *stress tests* globaux, en lien avec le Pilier réglementaire, les *stress tests* prennent systématiquement en compte l'influence que pourrait avoir la performance des contreparties sur lesquelles le Groupe est le plus concentré dans un environnement de *stress*.

Dépréciation

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur base portefeuille qui portent sur des encours de crédit sains et en dépréciations spécifiques qui couvrent les contreparties en défaut.

■ Les dépréciations sur base portefeuille

Les dépréciations sur base portefeuille sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs et pays sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

■ Les dépréciations spécifiques

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation spécifique est calculée sur les contreparties concernées. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque qu'il y ait ou non une restructuration des encours ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés (à l'exception des encours relatifs aux prêts personnels immobiliers et aux collectivités locales) et/ou une procédure de

recouvrement est entamée ; et/ou

- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Le Groupe applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours du Groupe.

LE RISQUE DE REMPLACEMENT

Le risque de contrepartie lié à des opérations dérivées est un risque de crédit (perte potentielle en cas de défaut de la contrepartie) aussi dénommé risque de remplacement. En effet, il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de remplacement regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré (OTC) tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme.

La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Pour quantifier le coût de remplacement potentiel, Société Générale utilise un modèle interne : la juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est modélisée en tenant compte des effets de corrélation et de compensation. Les estimations proviennent de modèles Monte Carlo élaborés par la Direction des risques sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché et prennent en compte les garanties et sûretés.

Société Générale s'appuie sur deux indicateurs pour caractériser la distribution qui découle de la simulation Monte Carlo :

- le risque courant moyen, particulièrement adapté pour analyser l'exposition aux risques d'un portefeuille de clients ;
- la VaR crédit (ou CVaR) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Société Générale a également développé une série de *scenarii* de *stress tests* permettant de déterminer l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché.

La détermination des limites par contrepartie

Le profil de crédit des contreparties fait l'objet de révisions régulières et des limites sont établies en fonction de la nature et de la durée de vie des instruments concernés. La qualité de crédit intrinsèque et la solidité de la documentation juridique associée sont entre autres prises en compte pour définir ces limites. Les analyses de crédit fondamentales internes sont également complétées par des comparaisons pertinentes avec les pairs et par la surveillance du marché.

Les outils informatiques en place permettent, tant aux opérateurs qu'à la Direction des risques, de s'assurer de manière quotidienne que les autorisations par contrepartie sont respectées en permanence, et que des limites supplémentaires sont demandées autant que de besoin.

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

Le calcul de la valeur exposée au risque⁽¹⁾ dans le cadre réglementaire

Dans le cadre du calcul des fonds propres au titre du risque de contrepartie, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a donné son agrément en 2012 puis en 2013 pour l'utilisation du modèle interne décrit ci-dessus afin de déterminer l'indicateur *EEPE* (*Effective Expected Positive Exposure*). L'EAD relative au risque de contrepartie déjà calculée depuis juin 2012 sur la base de ce nouvel indicateur pour les produits les plus simples, l'est également pour des produits dérivés plus complexes depuis décembre 2013. Cette nouvelle méthode couvre 90 % des opérations.

Pour le reste, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché pour ces opérations. Dans cette méthode, l'EAD relative au risque de contrepartie de la banque est déterminée en agréant les valeurs de marché positives de toutes les transactions (coût de remplacement) complétées par un facteur de majoration (dit « *add-on* »). Ce facteur de majoration, établi conformément aux exigences de la Directive CRD (*Capital Requirement Directive*), est

(1) Exposition au moment du défaut (Exposure at Default – EAD), égale au nominal de l'opération dans le cas d'un prêt. Pour les produits dérivés, pour lesquels le montant de la perte potentielle sera sa valeur de marché au moment du défaut de la contrepartie, ce qui ne peut être approché que de façon statistique, il est autorisé d'utiliser soit la méthode au prix de marché, soit le modèle interne tels que décrits ci-dessus.

un pourcentage fixe, fonction du type de transaction et de la durée de vie résiduelle, qui est appliqué au montant nominal de l'opération.

Dans les deux cas, les effets des accords de compensation et des sûretés réelles sont pris en compte en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché et en soustrayant les garanties ou sûretés. Les besoins en fonds propres réglementaires dépendent également de la notation interne de la contrepartie débitrice.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie

Une réserve comptable est prise au titre de l'ajustement de crédit (ou CVA, *Credit Value Adjustment*) par contrepartie, sur le portefeuille de transactions négociées de gré à gré, pour tenir compte du risque de contrepartie. Depuis début 2013, le Groupe a raffiné sa méthode de prise en compte du risque de crédit dans le pricing des produits dérivés.

Risque de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*)

Le risque de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*) est le risque que l'exposition du Groupe sur une contrepartie augmente significativement alors que la probabilité de défaut de la contrepartie augmente aussi.

Il existe deux cas différents :

- le risque de corrélation défavorable spécifique, qui correspond au cas où le montant de l'exposition est directement lié à la qualité de crédit de la contrepartie ;
- le risque de corrélation défavorable général, qui correspond aux cas où il existe une corrélation non nulle entre certains paramètres de marché et la santé financière de la contrepartie du Groupe.

Le risque de corrélation défavorable fait l'objet de procédures d'identification, de calcul des expositions et d'un suivi spécifique et périodique des contreparties identifiées.

COUVERTURE DES RISQUES DE CRÉDIT

Garanties et collatéraux

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties c'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les réhausseurs de crédit et les compagnies d'assurances, les organismes de crédit à l'exportation, etc. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Les décotes (*haircuts*) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

Le montant de sûretés (garanties et collatéraux relatifs aux encours bilan et hors bilan) alloué dans le calcul des exigences en fonds propres du Groupe s'élève à 156,5 Md EUR au 31 décembre 2013, dont 137,9 Md EUR relatifs aux encours bilan. Ce montant se répartit en 91,8 Md EUR sur la clientèle de détail et 64,7 Md EUR sur les autres clientèles (contre respectivement 92,8 Md EUR et 70 Md EUR au 31 décembre 2012).

En parallèle du calcul réglementaire des exigences en fonds propres, les sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés et des encours dépréciés font l'objet d'une collecte. Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2013 à 3,1 Md EUR (dont 1,8 Md EUR sur la clientèle de détail et 1,3 Md EUR sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2013 à 7,3 Md EUR (dont 3,3 Md EUR sur la clientèle de détail et 4 Md EUR sur les autres clientèles). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus.

Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration *corporate*

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, le département de gestion du portefeuille de crédits (CPM : *Credit Portfolio Management*) a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie. CPM est intégré au département en charge de la gestion des ressources rares du portefeuille de prêts et créances.

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Les protections individuelles acquises le sont principalement au titre de la politique de gestion des surconcentrations, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 98 % du montant total des protections. Les montants notionnels des dérivés de crédit *Corporate* (*Credit Default Swap*, CDS) achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés en hors-bilan parmi les engagements de garanties reçus.

L'encours total des achats de protections au moyen de dérivés de crédit *Corporate* est de 1,4 Md EUR à fin décembre 2013 (1,9 Md EUR à fin décembre 2012).

Sur 2013, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions *investment grade* européennes (indice *Itraxx*) se sont contractés faisant baisser la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads*. Les opérations sur dérivés de crédit mises en place les années précédentes pour limiter la volatilité du résultat généré par ce portefeuille de CDS (ces positions étant valorisées en *marked-to-market*) n'ont donc pas eu besoin d'être renouvelées.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à BBB+, la moyenne se situant en A/A-. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (le plus souvent quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines disposant d'une bonne

notation. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

Ainsi, au 31 décembre 2013, la majorité des opérations de gré à gré sont collatéralisées : en montant, 59 % des opérations avec un résultat latent positif (collatéral reçu par Société Générale) et 75 % des opérations avec un résultat latent négatif (collatéral déposé par Société Générale).

La gestion du collatéral des opérations de gré à gré (OTC) fait l'objet d'une surveillance permanente afin de minimiser le risque opérationnel :

- la valeur de l'exposition par opération collatéralisée est certifiée quotidiennement ;
- des contrôles spécifiques permettent de s'assurer du bon déroulement du processus (règlement du collatéral, cash ou titres, supervision des suspens, etc.) ;
- les stocks d'opérations collatéralisées sont réconciliés avec ceux de la contrepartie selon une fréquence fixée par le régulateur (principalement quotidienne) afin d'éviter et/ou de résoudre les litiges sur appel de marge ;
- les éventuels litiges sont suivis quotidiennement et font l'objet d'un comité de revue.

Assurances crédit

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple : Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple : BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non-paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

MESURE DES RISQUES ET NOTATIONS INTERNES

Le système de notation du Groupe s'appuie sur une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de modèles estimant les paramètres internes bâlois. Ces modèles sont utilisés pour le calcul des exigences réglementaires en fonds propres. Ils répondent également à des objectifs de gestion du risque ou encore aux activités opérationnelles du Groupe. Ils constituent des outils pour structurer, tarifier et approuver les transactions et contribuent à la détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

Dans le cadre du calcul des exigences en fonds propres selon la méthode IRBA (*Internal Ratings Based Approach*), Société Générale utilise les paramètres bâlois suivants :

- la valeur exposée au risque (*Exposure at Default*, EAD) est définie comme l'exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions (prêt, créances, produits à recevoir, opérations de marché, etc.) inscrites au bilan ainsi que celles au hors bilan converties en équivalent bilan à

l'aide de facteurs de conversion (*Credit Conversion Factor*, CCF) internes ou réglementaires (hypothèse de tirage) ;

- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an ;
- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;

Ces trois paramètres permettent d'estimer les exigences réglementaires en fonds propres par le calcul de l'actif pondéré par le risque (*Risk Weighted Asset*, RWA) ainsi que la perte attendue (*Expected Loss*, EL), perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque.

Ainsi, le Groupe prend en compte l'impact des garanties et des dérivés de crédit en substituant la PD, la LGD et la formule de pondération du risque du garant à celle de l'emprunteur (l'exposition

est considérée comme une exposition directe au garant) dans le cas où la pondération du risque du garant est plus favorable que celle de l'emprunteur.

De même, pour les expositions en approche IRB, le Groupe prend en compte les collatéraux (physiques ou financiers) au niveau du calcul de la LGD. Cet impact est répercuté soit au niveau des modèles de LGD des segments concernés, soit ligne à ligne.

Pour les expositions en approche standard : les techniques de réduction du risque de crédit éligibles (après déductions réglementaires) sont prises directement en compte dans l'EAD.

La grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe est couverte par des modèles internes de PD et LGD, pour l'essentiel en méthode IRBA (*Internal Ratings Based Advanced*). Ces méthodes ont été validées en 2007 par le régulateur et font l'objet depuis cette date d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits d'Asset-Backed Commercial Paper.

Le système de notation se différencie selon le type de clientèle auquel il s'applique :

- pour la clientèle de détail, les paramètres bâlois sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'accord de Bâle ;
- pour la clientèle entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de notation de contreparties, appuyé par des modèles, et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteurs de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives au processus de notation (champ d'application, choix du modèle de notation, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision et pour le contrôle de cohérence *a posteriori* (*back-testing*, surveillance du dispositif global). Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la

conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

Chaque modèle interne est revu annuellement, en comparant notamment les PD et LGD estimées aux PD et LGD effectivement observées, et en tenant compte des marges de prudence éventuellement nécessaires. La revue des modèles et calibrages effectuée en 2013 a ainsi permis de confirmer l'adéquation et la prudence des paramètres utilisés à des fins de détermination des exigences en fonds propres réglementaires au regard des historiques de défauts et de pertes observés.

Gouvernance de la modélisation des risques

La gouvernance comprend le développement, la validation, le suivi et les décisions sur l'évolution des modèles internes de notation. Un département spécifique de la Direction des risques est plus particulièrement chargé d'élaborer les principes de la banque pour l'estimation et la validation des paramètres de crédit employés dans le cadre de la méthode IRBA.

Le schéma de validation interne des nouveaux modèles ainsi que des travaux de *backtest* annuels se décline en deux phases :

- une phase d'instruction dont l'objectif est de réunir l'ensemble des éléments statistiques et bancaires permettant d'apprécier la qualité des modèles. Pour les sujets à composante statistique, une revue est menée par l'entité indépendante du contrôle des modèles dont les conclusions sont formellement présentées aux entités modélisatrices dans le cadre d'un comité (Comité Modèles) ;
- une phase de validation qui s'articule autour du Comité Experts dont l'objectif est de valider, d'un point de vue bancaire, les paramètres bâlois d'un modèle interne. Le Comité Experts est une instance placée sous la responsabilité du Directeur des risques du Groupe et des Directeurs des pôles concernés. Le Comité Experts est également en charge de définir les orientations des travaux de revue et refonte des modèles. Ces orientations prennent en compte les exigences réglementaires et les enjeux économiques et financiers des lignes métiers.

Conformément à l'instruction N° 2011-I-10 relative au suivi des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres, les évolutions du dispositif de notation du Groupe sont soumises au superviseur compétent pour approbation préalable à sa mise en œuvre à des fins réglementaires, dès lors que la modification a été jugée significative et approuvée par le Comité Experts. Dans le cas contraire, le superviseur en est informé par le biais du rapport annuel de suivi des modèles internes.

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES FONDS PROPRES

Depuis 2007, Société Générale a l'autorisation de ses autorités de tutelle d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode de notations internes (méthode IRB, *Internal Rating Based*) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit.

Les transitions vers la méthode IRB pour certaines de ses activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard resteront sélectives et marginales en terme d'impact sur le capital réglementaire du Groupe.

RÉPARTITION DES EAD⁽¹⁾ PAR MÉTHODE BÂLOISE⁽²⁾

	31.12.2013	31.12.2012
IRB	83 %	82 %
Standard	17 %	18 %
Total	100 %	100 %

(1) Les EAD sont présentées d'après la Directive sur les fonds propres (*Capital Requirement Directive – CRD*) transposée dans la réglementation française.

(2) Hors titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation.

RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS QUANTITATIVES

Exposition aux risques de crédit

La mesure adoptée pour les expositions de crédit dans cette section est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation.

Au 31 décembre 2013, l'EAD totale du Groupe est de 650 Md EUR (dont 531 Md EUR d'exposition au bilan) et de 635 Md EUR hors titrisation.

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DE L'EXPOSITION DU GROUPE HORS TITRISATION (EAD)

Portefeuille global (En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012 ⁽¹⁾
Catégorie d'exposition		
Souverains	143 041	143 422
Établissements*	61 113	71 585
Entreprises	250 248	266 682
Clientèle de détail	180 646	184 282
TOTAL	635 048	665 971

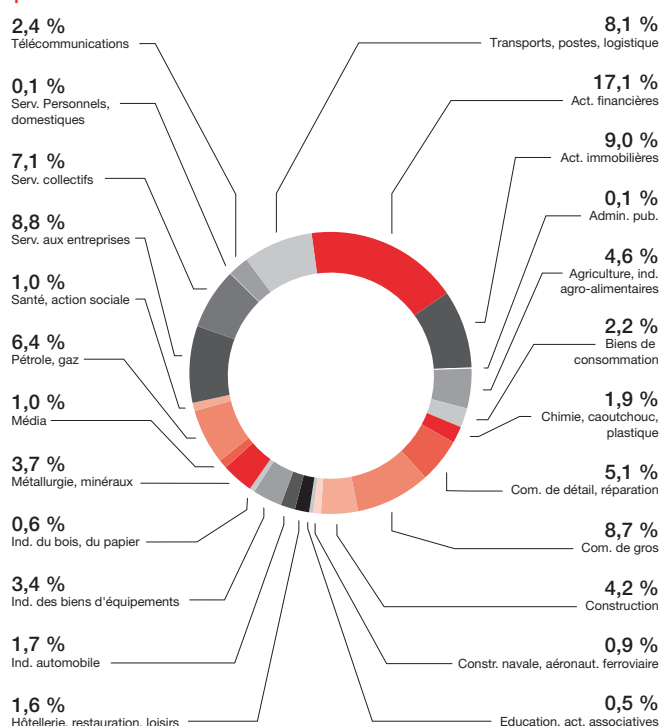
* Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION (EAD)

Portefeuille clientèle de détail (En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012 ⁽¹⁾
Catégorie d'exposition		
Prêts immobiliers	93 640	94 565
Expositions renouvelables	8 896	9 686
Autres crédits particuliers	53 268	54 081
TPE et professionnels	24 841	25 950
TOTAL	180 646	184 282

(1) Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de provisions et de collatéraux.

VENTILATION SECTORIELLE DE L'EXPOSITION CORPORATE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (PORTEFEUILLE BÂLOIS ENTREPRISES, SOIT 250 MD EUR D'EAD)

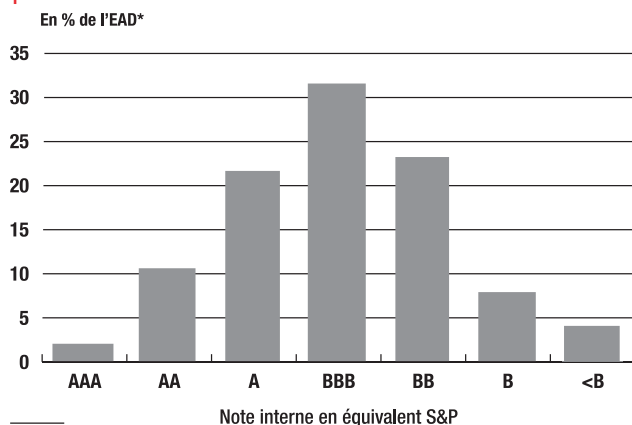


Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements Spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10 % du portefeuille.

Les expositions du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 6 % de ce portefeuille.

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE CORPORATE AU 31 DÉCEMBRE 2013



* Exposition en cas de défaut (EAD) relative au risque débiteur, risque émetteur, risques de remplacement sur encours traités en IRB, hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation et encours douteux.

Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille de clients Entreprises, tous pôles confondus, représente une EAD de 192 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Entreprises de 250 Md EUR, méthode standard comprise).

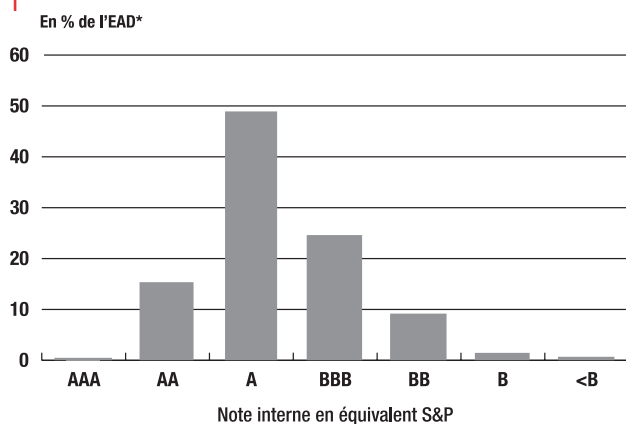
La répartition par *rating* de l'exposition *Corporate* du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2013, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *investment grade*, c'est-à-dire dont le *rating* interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB- (65 % de la clientèle *Corporate*),

Les opérations portant sur les contreparties *non investment grade* sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Expositions sur les banques

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2013



* Exposition en cas de défaut (EAD) relative au risque débiteur, risque émetteur, risques de remplacement sur encours traités en IRB, hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation et encours douteux.

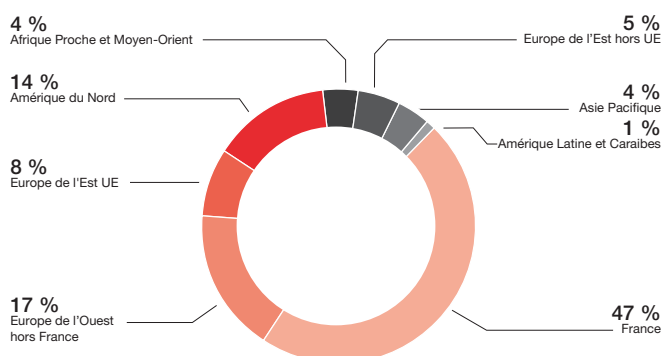
Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 36 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 61 Md EUR). La répartition par *rating* de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2013, l'exposition se concentre sur des contreparties *investment grade* d'une part (89 % de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (71 %).

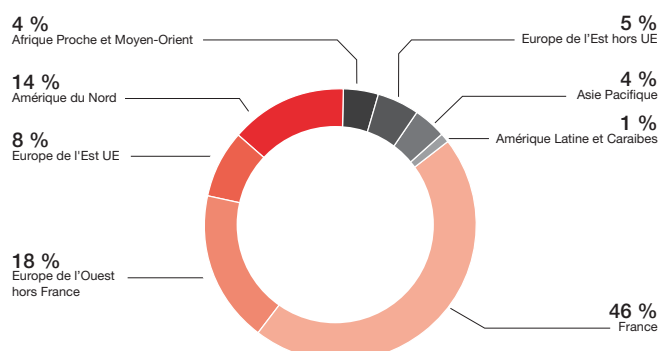
Ventilation géographique des expositions au risque de crédit du Groupe

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)⁽¹⁾

EXPOSITIONS BILAN (SOIT 531 Md EUR D'EAD) :



EXPOSITIONS BILAN ET HORS-BILAN (SOIT 650 Md EUR D'EAD) :

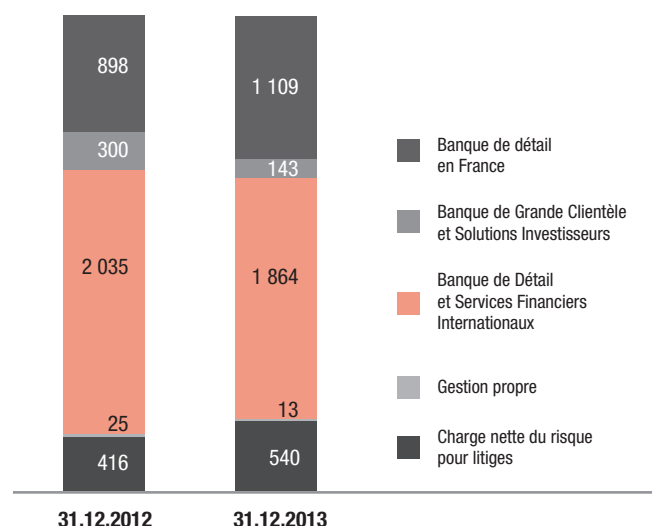


(1) Selon le pays d'origine de la contrepartie.

Au 31 décembre 2013, 86 % des expositions du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (26 % sur le portefeuille *non retail* et 20 % sur les particuliers).

Provisions et dépréciations pour risques de crédit au 31 décembre 2013

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE DU RISQUE DU GROUPE (EN M EUR)*



* Hors actifs gérés en extinction.

La charge nette du risque du Groupe pour 2013 s'établit à 4 052 millions d'euros, en hausse de + 3,0 % par rapport à 2012. Elle intègre en particulier une dotation complémentaire aux provisions collectives au titre du risque de litiges de - 400 millions d'euros. Cette provision atteint 700 millions d'euros à fin 2013 et répond au niveau de risque identifié à ce jour. Au T4-13, la charge du risque est de - 1 045 millions d'euros, à comparer à - 1 314 millions d'euros au T4-12, qui avait supporté une dotation aux provisions collectives pour risque de litiges de - 300 millions d'euros.

Le coût du risque commercial du Groupe est stable à 75⁽¹⁾ points de base en 2013, (75 points de base en 2012), dans un environnement économique toujours difficile.

- Dans la **Banque de détail en France**, il augmente à 62 points de base (contre 50 points de base en 2012). Après avoir reculé séquentiellement lors des trois premiers trimestres de l'année 2013, le coût du risque commercial s'établit à 69 points de base au dernier trimestre en raison notamment du renforcement du taux de couverture des engagements provisionnables à la fois sur la clientèle des entreprises et des particuliers.
- À 153 points de base (contre 158 points de base en 2012), le coût du risque du pôle **Banque de détail et Services Financiers Internationaux** est stable sur un an, avec des évolutions contrastées par zone. En République tchèque, la situation est toujours satisfaisante. En Russie, la progression du coût du risque reste contenue, marquée au T4-13 par des provisions sur un portefeuille immobilier originé avant l'acquisition de Rosbank. En Roumanie, un effort de provisionnement important a été réalisé, essentiellement au T4-13, conduisant à une hausse significative du taux de couverture

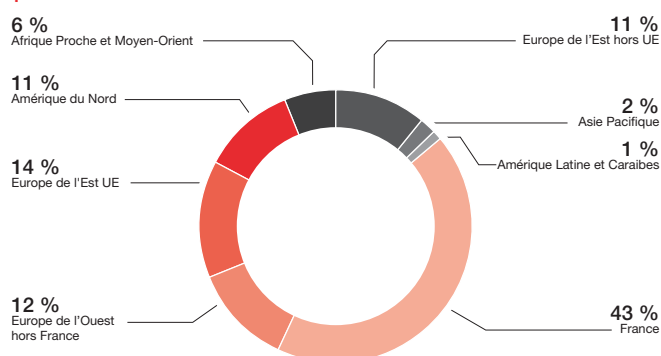
brut de sûretés des engagements provisionnables à 69 % au T4-13 par rapport au T4-12. Le coût du risque de la ligne-métier Services Financiers aux entreprises est stable par rapport à 2012.

Le coût du risque commercial de la **Banque de Grande Clientèle et Solution Investisseurs** demeure à un niveau bas à 13 points de base (contre 26 points de base en 2012), confirmant la qualité du portefeuille de crédit. En 2013, la charge nette du risque des actifs gérés en extinction s'établit à - 382 millions d'euros.

Provisions et dépréciations spécifiques sur risques de crédit

La dépréciation et le provisionnement des risques de crédit s'appliquent principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances s'élève à 27,8 Md EUR au 31 décembre 2013 (contre 27,1 Md EUR au 31 décembre 2012), dont 3 Md EUR d'encours relatifs aux actifs gérés en extinction.

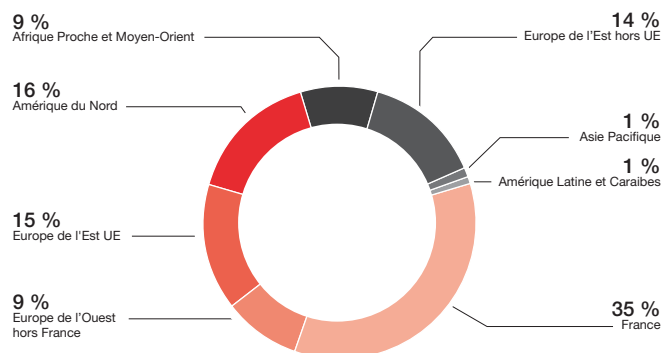
VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31 DÉCEMBRE 2013*



* Y compris actifs gérés en extinction.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2013*

Au 31 décembre 2013, ces créances sont couvertes par un stock de provisions et dépréciations spécifiques qui s'élève à 15,8 Md EUR dont 2,5 Md EUR sur les actifs gérés en extinction.



* Y compris actifs gérés en extinction.

(1) Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction, sur actifs début de période et y compris les locations simples.

Dépréciations sur base portefeuille

Le montant des dépréciations sur base portefeuille pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,2 Md EUR au 31 décembre 2013.

Couverture des engagements provisionnables

	31.12.2013	31.12.2012
Créances brutes en Md EUR*	416,7	417,6
Créances douteuses en Md EUR*	24,9	23,8
– Sûretés relatives aux encours dépréciés en Md EUR	7,3	6,1
– Engagements provisionnables en Md EUR	17,5	17,7
Taux net d'encours douteux (Engagements provisionnables/Créances brutes*)	4,2 %	4,2 %
Taux brut d'encours douteux (Créances douteuses/Créances brutes*)	6,0 %	5,7 %
Provisions spécifiques en Md EUR*	13,3	12,7
Provisions spécifiques/Engagements provisionnables*	76 %	72 %
Provisions base portefeuille en Md EUR*	1,2	1,1
Taux net de couverture des encours douteux (Provisions globales/Engagements provisionnables)	83 %	78 %
Taux brut de couverture des encours douteux (Provisions globales/créances douteuses)	58 %	58 %

* Hors actifs gérés en extinction (provisions de 2,5 Md EUR au 31 décembre 2013 ; 2,3 Md EUR au 31 décembre 2012).

Prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit et opérations de location financement et assimilés. Y compris locations simples (encours de 10,8 Md EUR au 31 décembre 2013 ; 10,4 Md EUR au 31 décembre 2012).

5. TITRISATION

TITRISATIONS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente des informations sur les activités de titrisation de Société Générale, acquises ou réalisées pour son compte propre ou celui de ses clients. Il décrit les risques associés à ces activités et la gestion qui en est faite. Enfin, il comporte un certain nombre d'informations quantitatives pour décrire ces activités pendant l'année 2013 ainsi que les exigences en fonds propres liées aux positions du portefeuille d'intermédiation bancaire et du portefeuille de négociation du Groupe, sur le périmètre défini par la réglementation prudentielle.

Telle qu'elle est définie dans la réglementation prudentielle, la titrisation correspond à une transaction ou un mécanisme par lesquels le risque de crédit inhérent à une exposition ou un panier d'expositions est divisé en tranches présentant les caractéristiques suivantes :

- la transaction aboutit à un transfert de risques significatif ;
- les paiements effectués dans le cadre de la transaction ou du mécanisme dépendent des performances de l'exposition ou du panier d'expositions sous-jacentes ;

- la subordination de certaines tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de la transaction ou du mécanisme de transfert de risque.

Les positions de titrisation sont soumises au traitement réglementaire défini dans la CRD, tel qu'il a été transposé dans le titre V de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (le Règlement Européen N° 575/2013, applicable à partir du 1^{er} janvier 2014, ne change pas les modalités de calcul). Les positions détenues dans le portefeuille bancaire ou dans le portefeuille de négociation reçoivent des pondérations qui varient entre 7 % et 1250 % en fonction de leur qualité de crédit ainsi que leur rang de subordination.

MÉTHODES COMPTABLES

Les opérations de titrisation dans lesquelles Société Générale est investisseur, sont enregistrées conformément aux principes comptables du Groupe tels que mentionnés dans la note annexe aux états financiers consolidés, « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés ».

Les positions de titrisation classées dans la catégorie « Prêts et créances » sont évaluées après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les positions de titrisation classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en « Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers » tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique coût du risque la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Pour les actifs qui ont été transférés depuis une autre catégorie comptable, le coût amorti est déterminé sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus est révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en Coût du risque au compte de résultat.

Les titrisations synthétiques sous forme de Credit Default Swaps suivent les règles de comptabilisation propres aux instruments dérivés de transaction.

Les actifs titrisés sont décomptabilisés lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif. Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif

ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de

résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Les prêts originés en attente de titrisation demeurent classés dans leur portefeuille d'origine.

CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS AD-HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires « entités *ad-hoc* » sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad-hoc* sont les suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- Le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- Le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- Le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad-hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad-hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan parmi les dettes.

Dans le cas d'opérations de titrisation de créances (prêts à la clientèle) ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dès lors que le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances, les véhicules portant les créances cédées sont consolidés. Par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

La nouvelle norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » redéfinit la notion de contrôle dans laquelle le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé par le groupe consolidant sur l'entité, de son exposition ou de ses droits sur les rendements variables de l'entité et de sa capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements.

GESTION DES RISQUES LIÉS AUX TITRISATIONS

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Risques structurels et risque de liquidité

La gestion des risques structurels de taux et de change des activités de titrisation ne diffère pas de celles des autres actifs du Groupe. Le pilotage des risques structurels de taux d'intérêt est décrit dans la section 8 du présent chapitre, p. 186.

En revanche, le risque de liquidité lié aux activités de titrisation fait l'objet d'un suivi particulier à la fois au niveau des lignes métiers responsables

mais aussi, en central, au niveau de la Direction financière. Le modèle interne de suivi de la liquidité permet notamment de mesurer l'impact de ces activités sur les ratios de liquidité, les *stress tests* et les gaps de liquidité du Groupe. L'organisation et le pilotage du risque de liquidité est décrit dans la section 9 du présent chapitre, p. 190.

Risque opérationnel

Les activités de titrisation sont suivies de manière spécifique en matière de risque opérationnel. Des rapports visant un niveau de tolérance zéro en termes de risque opérationnel des activités originateur et sponsor du Groupe sont établis et vérifiés sur une base mensuelle. Le pilotage du risque opérationnel est décrit dans la section 7 du présent chapitre, p. 181.

ACTIVITÉS DE TITRISATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les activités de titrisation permettent au Groupe de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque, pour son propre compte ou le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, le Groupe peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor ou investisseur.

- En tant qu'originateur, le Groupe a pris part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui ensuite, ont servi de sous-jacent à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement ;

- En tant que sponsor, le Groupe établit et gère un programme de titrisation qui assure le refinancement d'actifs de clients de la banque, essentiellement *via* les conduits non consolidés Antalis et Barton, mais aussi *via* certains autres véhicules *ad-hoc* ;
- En tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées.

Les opérations de titrisation qui sont détaillées dans les tableaux 12, 13 et 14 représentent l'ensemble des transactions où le Groupe a joué le rôle d'originateur et/ou de sponsor et dans lesquelles il a gardé une exposition (investissement dans une tranche, ligne de liquidité ou dérivés de taux). Les expositions sont présentées

sur la base de leur valeur comptable brute de dépréciations au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012. Toutes les positions font partie du portefeuille bancaire, aucune activité menée en tant qu'originateur ou sponsor ne relevant du portefeuille de négociation.

TABLEAU 12: ENCOURS TOTAUX DE POSITIONS TITRISÉES PAR LE GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

Encours titrisés au 31.12.2013	Portefeuille bancaire				Portefeuille de négociation			
	Transactions classiques		Transactions synthétiques		Transactions classiques		Transactions synthétiques	
	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor
Sous-jacents (en M EUR)								
Prêts immobiliers résidentiels	0	76	0	0	0	0	0	0
Prêt immobiliers commerciaux	0	4	0	0	0	0	0	0
Encours de carte de crédit	0	82	0	0	0	0	0	0
Prêts garantis par un équipement ⁽¹⁾	1 808	500	0	0	0	0	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	0	157	576	0	0	0	0	0
Prêts à la consommation	0	2 610	0	0	0	0	0	0
Créances commerciales	0	3 561	0	0	0	0	0	0
Titrisations/Retitrisations	359	2 770	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	1 425	767	0	0	0	0	0	0
Total	3 593	10 527	576	0	0	0	0	0

(1) Le montant de 2012 a été modifié et correspond au montant en date d'arrêté et non à la date d'émission comme publié en 2012.

Encours titrisés au 31.12.2012	Portefeuille bancaire				Portefeuille de négociation			
	Transactions classiques		Transactions synthétiques		Transactions classiques		Transactions synthétiques	
	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor
Sous-jacents (en M EUR)								
Prêts immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêt immobiliers commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours de carte de crédit	0	416	0	0	0	0	0	0
Prêts garantis par un équipement	979	415 ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	119	0	0	0	0	0	0	0
Prêts à la consommation	0	2 410	0	0	0	0	0	0
Créances commerciales	0	3 156	0	0	0	0	0	0
Titrisations/Retitrisations	156	2 961	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	644	0	0	0	0	0	0
Total	1 254	9 587	0	0	0	0	0	0

(2) Le montant de 2012 a été modifié afin d'exclure les opérations pour lesquelles le Groupe est le seul originateur.

Le tableau 13 présente les encours titrisés par le Groupe dont les actifs sous jacents sont en retard de paiement ou dépréciés. Les données sont collectées sur le même périmètre que pour le tableau 12.

TABLEAU 13: ENCOURS DE POSITIONS TITRISÉES PAR LE GROUPE DÉPRÉCIÉS OU PRÉSENTANT DES ARRIÉRÉS DE PAIEMENT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

(En M EUR)	Encours titrisés au 31.12.2013				Encours titrisés au 31.12.2012			
	En arriérés de paiement		Dépréciés ou en défaut		En arriérés de paiement		Dépréciés ou en défaut	
	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor ⁽¹⁾
Sous-jacents (en M EUR)								
Prêts immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêt immobiliers commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours de carte de crédit	0	3	0	4	0	16	0	20
Prêts garantis par un équipement	0	1	0	0	0	1	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	0	18	0	0	0	0	0	0
Prêts à la consommation	0	89	0	22	0	60	0	13
Créances commerciales/	0	784	0	310	0	676	0	291
Titrisations/Retitrisations	0	0	0	2 470	0	0	0	2 070
Autres actifs	0	2	0	7	0	2	0	1
Total	0	898	0	2 813	0	754	0	2 395

(1) Le montant de 2012 pour la partie sponsor a été modifié en raison de l'indisponibilité des données de certains portefeuilles à la date de publication du rapport.

Ces informations doivent être considérées dans le contexte des spécificités de structures de chaque transaction et des conduits, qui ne peuvent pas être décrits ici. Les niveaux de retards de paiement ou de défaut, pris séparément ne donnent pas une information suffisante sur la nature des expositions titrisées par le Groupe, notamment parce que les critères de mise en défaut peuvent varier d'une transaction à l'autre. Par ailleurs, ces données reflètent la situation des actifs sous-jacents :

Dans le cadre d'une opération de titrisation, les retards de paiement sont généralement gérés via des mécanismes structurels qui protègent les positions les plus senior.

Les actifs en défaut ou dépréciés proviennent maintenant essentiellement des encours de créances commerciales dans les conduits, suite à des cessions de CDO sur prêts résidentiels américains *subprime*, intervenues en 2013.

Société Générale en tant qu'originateur

Dans le cadre de ses activités de refinancement, le Groupe réalise des titrisations de certains de ses portefeuilles de prêts accordés à la clientèle de particuliers ou entreprises. Les titres créés dans le cadre de ces opérations permettent au Groupe soit de se refinancer, soit d'accroître son stock d'actifs pouvant être mis en pension, notamment auprès de la Banque Centrale Européenne.

En 2013, six opérations de titrisation ont été réalisées :

- Une opération de titrisation de 3,8 Md EUR de prêts à la consommation, intégralement souscrite par le Groupe ;
- Une opération de titrisation de 0,6 Md EUR de prêts garantis par un équipement, placée dans le marché à hauteur de 0,5 Md EUR ;

- Une opération de titrisation de 1,0 Md EUR de prêts automobiles, placée dans le marché à hauteur de 0,9 Md EUR ;
- Trois opérations de titrisation pour un total de 1,4 Md EUR de créances de loyers et de valeurs résiduelles automobiles dérivant de contrats de location longue durée, dont deux placées de manière privée à hauteur de 0,5 Md EUR et une dans le marché à hauteur de 0,4 Md EUR.

Aucun transfert de risque considéré comme significatif au titre de la réglementation prudentielle ne faisant suite à ces opérations, ces activités ne sont pas reprises dans les tableaux 15 et suivants car elles n'ont aucun impact sur le capital réglementaire du Groupe. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe. Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

Au total, le stock d'actifs titrisés pour le compte du Groupe et sans transfert de risque s'élevait à 15,3 Md EUR au 31 décembre 2013, dont 4,9 Md EUR sur des prêts immobiliers résidentiels en France, 2,1 Md EUR sur des prêts automobiles, 0,3 Md EUR sur des prêts garantis par un équipement, 2,7 Md EUR sur des prêts aux professionnels, 3,8 Md EUR sur des prêts à la consommation et 1,4 Md EUR sur des créances de loyers et de valeurs résiduelles automobiles dérivant de contrats de location longue durée.

La quote-part des titrisations placées sur le marché s'élève à 21,2 % et celle pour les titrisations auto-portées s'élève à 78,8 %.

TABLEAU 14: ACTIFS EN ATTENTE DE TITRISATION AU 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2012

(En M EUR)	Encours titrisés au 31.12.2013		Encours titrisés au 31.12.2012	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Prêts immobiliers résidentiels	0	0	0	0
Prêt immobiliers commerciaux	0	0	0	0
Encours de carte de crédit	0	0	0	0
Prêts garantis par un équipement	0	600	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	0	0	0	0
Prêts à la consommation	0	0	0	0
Créances commerciales	0	0	0	0
Titrisations/Retitrisations	0	0	0	0
Autres actifs	460	1 118	0	0
Total	460	1 718	0	0

Société Générale en tant que sponsor

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs. Au 31 décembre 2013, il existe deux véhicules non consolidés multi-cédants en activité (Barton et Antalis), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Cette activité de conduits « ABCP » (Asset Backed Commercial Paper) permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou des crédits à la consommation. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élevait à cette date à 6 654 M EUR (6 938 M EUR au 31 décembre 2012).

En se fondant sur les principaux critères d'appréciation utilisés pour mesurer l'exposition aux risques et avantages ces véhicules qui restent non consolidés au 31 décembre 2013. Dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 10, au regard de la nouvelle définition du contrôle, les deux véhicules de titrisation, Barton et Antalis, seront consolidés à compter de l'exercice 2014.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des investisseurs extérieurs, y compris sur les tranches de premières pertes. Société Générale porte une partie du risque, à travers un rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 639 M EUR (649 Md EUR au 31 décembre 2012) et *via* des lignes de liquidités à hauteur de 8 683 Md EUR à cette même date (9 180 Md EUR au 31 décembre 2012).

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2013, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales, du financement d'équipement ou des prêts à la consommation.

Société Générale en tant qu'investisseur

Au cours de l'année 2013, Société Générale a considérablement diminué la taille de son portefeuille d'actifs gérés en extinction, notamment *via* des cessions d'actifs. Celui-ci ne s'élevait plus qu'à 5,1 Md EUR au 31 décembre 2013, dont environ 4,6 Md EUR de titrisations, parmi lesquelles environ 0,7 Md EUR étaient notées en dessous de la catégorie d'investissement. Ainsi, ce portefeuille ne constitue plus un risque majeur pour le Groupe.

Enfin, Société Générale peut aussi exercer une activité d'intermédiation qui se traduit par des positions de titrisation dans le portefeuille de négociation du Groupe. La CRD3 impose depuis le 31.12.2011 un traitement prudentiel similaire quelle que soit la classification prudentielle.

Les tableaux qui suivent présentent les expositions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe, par type de sous-jacents, par région, par type de tranche, séparément pour le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation. Ces expositions ne sauraient se lire comme étant un élément des informations financières spécifiques, telles que décrites dans la section 12 du présent chapitre (p. 208), les définitions et le périmètre retenus étant différents.

TABLEAU 15: POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

Positions de titrisation conservées ou achetées en portefeuille bancaire						
(En M EUR)	31.12.2013			31.12.2012		
	Au bilan	Hors bilan	Total	Au bilan	Hors bilan	Total
Sous-jacents						
Prêts immobiliers résidentiels	781	77	858	1 926	373	2 299
Prêt immobiliers commerciaux	344	33	377	828	10	838
Encours de carte de crédit	0	570	570	0	811	811
Prêts garantis par un équipement	84	582	665	93	554	647
Prêts aux entreprises et petites entreprises	1 005	53	1 058	698	63	761
Prêts à la consommation	419	2 455	2 874	235	2 797	3 032
Créances commerciales	174	4 205	4 379	229	4 223	4 452
Titrisations/Retitrisations	2 987	0	2 987	3 613	1 197	4 810
Autres actifs	335	1 790	2 125	389	1 350	1 739
Total	6 129	9 766	15 895	8 011	11 379	19 390

À fin décembre 2013, les expositions de titrisation du portefeuille bancaire s'élevaient à 15 895 M EUR, dont 6 129 M EUR figuraient au bilan, le reste étant constitué d'engagements hors bilan et de lignes de liquidité liées aux conduits commerciaux relatifs à l'activité de sponsor du Groupe. Les expositions sont concentrées sur des sous-jacents constitués de titrisations, de prêts aux entreprises et petites entreprises, prêts à la consommation et d'immobiliers résidentiel et commercial.

Pendant l'année 2013, les expositions du portefeuille bancaire ont diminué de 3 495 M EUR, soit de -18 % par rapport à l'année dernière.

La baisse est surtout visible parmi les expositions bilancielle. En 2013, le Groupe a en effet poursuivi son programme de cession d'actifs gérés en extinction. Le portefeuille de titrisations géré en extinction a été réduit d'un quart, essentiellement sur des sous-jacents en prêts immobiliers résidentiels (RMBS), prêts immobiliers commerciaux (CMBS), retitrisations (CDO) et prêts aux entreprises (CLO).

Le volume de l'actif des conduits gérés par le Groupe a légèrement baissé, notamment les encours de carte de crédit.

TABLEAU 16: POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(en M EUR)	31.12.2013		31.12.2012	
	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions longues nettes	Positions courtes nettes
Sous-jacents				
Prêts immobiliers résidentiels	104	5	138	55
Prêt immobiliers commerciaux	1 646	50	3 478	162
Encours de carte de crédit	12	0	0	0
Prêts garantis par un équipement	0	0	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	129	61	46	177
Prêts à la consommation	1	0	4	0
Créances commerciales	0	0	0	0
Titrisations / Retitrisations	241	924	43	2 761
Autres actifs	0	0	48	78
Total	2 132	1 041	3 757	3 233

Les montants du portefeuille de négociation ont sensiblement baissé sur les positions longues (-74 %) et courtes (-77 %).

La baisse des positions reflète la commutation et le débouclage de certaines positions dérivées, notamment sur des positions de retitrisation, en ligne avec la politique menée par le Groupe pour réduire le portefeuille géré en extinction.

TABLEAU 17: POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR RÉGION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(en M EUR)

	31.12.2013			31.12.2012		
	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation		Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	
		Positions longues	Positions courtes		Positions longues	Positions courtes
Sous-jacents						
Amériques	8 225	1 911	988	10 015	3 594	3 121
Asie	66	0	0	328	5	0
Europe	7 467	220	38	8 927	143	103
Autres	137	1	15	119	15	9
Total	15 895	2 132	1 041	19 390	3 757	3 233

Dans le portefeuille bancaire, les cessions ont principalement touché les positions dont les sous-jacents sont issus d'Amérique du nord et dans une moindre mesure d'Europe. La zone Amériques représente encore la moitié des positions du portefeuille bancaire à fin 2013.

Dans le portefeuille de négociation, la réduction des positions en 2013 a concerné essentiellement la zone Amériques.

TABLEAU 18: QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES

Tableau pour le portefeuille de négociation

(en M EUR)

	31.12.2013					
	Portefeuille de négociation					
	Positions longues nettes			Positions courtes nettes		
	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte
Sous-jacents						
Prêts immobiliers résidentiels	55	35	14	0	0	5
Prêt immobiliers commerciaux	1 526	114	5	45	6	0
Encours de carte de crédit	12	0	0	0	0	0
Prêts garantis par un équipement	0	0	0	0	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	93	32	4	0	0	61
Prêts à la consommation	1	0	0	0	0	0
Créances commerciales	0	0	0	0	0	0
Titrisations/Retitrisations/	140	83	17	813	108	4
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
Total	1 827	264	41	857	113	70

Tableau pour le portefeuille bancaire

(en M EUR)				31.12.2013
Sous-jacents	Nominal			
	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte	
Prêts immobiliers résidentiels	748	110	0	
Prêt immobiliers commerciaux	221	154	0	
Encours de carte de crédit	577	37	0	
Prêts garantis par un équipement	663	2	0	
Prêts aux entreprises et petites entreprises	896	74	46	
Prêts à la consommation	2 828	47	0	
Créances commerciales	4 084	265	30	
Titrisations / Retitrisations	2 934	53	0	
Autres actifs	1 497	627	0	
Total	14 449	1 370	76	

Dans le portefeuille bancaire, 91 % des positions de titrisation conservées ou acquises proviennent des tranches avec le rang le plus élevé au 31 décembre 2013, essentiellement sur des sous-jacents en créances commerciales, prêts à la consommation et retitrisations, ce qui exprime la bonne qualité de ce portefeuille et les résultats positifs du programme de cession d'actifs gérés en extinction

Dans le portefeuille de négociation, les tranches avec le rang le plus élevé représentent 76 % des positions longues et 73 % des positions courtes.

TRAITEMENT PRUDENTIEL DES POSITIONS DE TITRISATION

Approche suivie pour le calcul des encours pondérés

Lorsque des opérations de titrisation, traditionnelle ou synthétique, à l'origination, au montage ou à la gestion desquelles Société Générale participe aboutissent à un transfert de risque substantiel et étayé juridiquement conformément au cadre réglementaire, les actifs titrisés sous-jacents sont exclus du calcul des encours pondérés relatifs au risque de crédit traditionnel.

Pour les positions sur créances titrisées que société Générale décide de conserver soit à son bilan, soit au hors bilan, les besoins en fonds propres sont déterminés en se fondant sur l'exposition de la banque. Dans le cadre du portefeuille de négociation, la compensation entre positions longues et positions courtes est effectuée dans les limites précisées par la réglementation. Les encours pondérés résultant de positions sur créances titrisées sont calculés en appliquant les coefficients de risque pertinents au montant des expositions.

Les établissements, qui sont autorisés à utiliser les notations internes sur les actifs sous-jacents, doivent utiliser l'approche reposant sur les notations internes en titrisation (méthode *Internal Ratings Based*, IRB). La majeure partie des positions du Groupe sur les créances titrisées, tant dans le portefeuille bancaire que dans le portefeuille de négociation, est évaluée au moyen de l'approche IRB, dans le cadre de laquelle trois méthodes de calcul sont possibles :

- l'approche reposant sur des notations externes (*Ratings-Based Approach*, RBA) doit être appliquée à toutes les expositions bénéficiant d'une notation de crédit externe ou à celles pour lesquelles il est possible d'inférer une telle note. Dans cette

approche, les coefficients de risque sont calculés de manière à tenir également compte du rang de la créance et de la granularité des expositions sous-jacentes.

- la formule réglementaire (*Supervisory Formula Approach*, SFA) est une méthode applicable aux expositions non notées et dans laquelle le coefficient de risque est fonction de cinq paramètres liés à la nature et à la structure de la transaction. La condition nécessaire à l'utilisation de cette approche est de pouvoir calculer la charge en capital en approche IRB sur le portefeuille d'actifs sous-jacent à l'exposition de titrisation.
- enfin, les lignes de liquidité et lettres de crédit accordés aux programmes ABCP peuvent être déterminés au moyen de l'approche reposant sur une évaluation interne (*Internal Assessment Approach*, IAA).

En ce qui concerne les lettres de crédit et les lignes de liquidité que la Banque octroie aux conduits de titrisation qu'elle sponsorise, Société Générale a obtenu l'agrément en 2009 pour utiliser l'approche par évaluation interne en conformité avec les dispositions du titre V de l'arrêté du 20 février 2007. À ce titre, Société Générale a développé un modèle de notation (approche IAA), qui estime la perte attendue pour chaque exposition du Groupe sur les conduits de titrisation, laquelle conduit mécaniquement à une pondération en capital par application d'une table de correspondance définie par la réglementation.

Une revue annuelle du modèle permet de vérifier que le paramétrage est suffisamment prudent. Enfin, le modèle permet d'effectuer des mesures d'impacts en situation de *stress* et est utilisé comme outil d'aide à la structuration des transactions.

Organismes d'évaluation de crédit externes utilisés par Société Générale

Les actifs titrisés par Société Générale sont généralement notés par une ou plusieurs agences de notation ayant obtenu le statut OEEC (Organisme Externe d'Évaluation de Crédit), dont la liste est établie par le superviseur français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les agences utilisées sont DBRS, FitchRatings, Moody's Investors Service et Standard & Poor's. Depuis le 31 octobre 2011,

ces quatre agences de notation sont elles-mêmes enregistrées auprès de, et supervisées par, l'ESMA (European Securities and Market Authority). Pour les positions de titrisation évaluées en méthode standard, les besoins en fonds propres sont calculés à partir de la notation externe la plus basse de l'exposition de titrisation.

Le tableau ci-dessous présente l'échelle de notation interne de Société Générale et la correspondance avec les échelles des principaux Organismes d'Évaluation de Crédit Externes ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

TABLEAU 19 : ÉCHELLE DE NOTATION INTERNE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET CORRESPONDANCE AVEC CELLES DES AGENCES

Note interne de la contrepartie	Note DBRS	Note FitchRatings	Note Moody's	Note S&P	Probabilité de défaut à 1 an
1	AAA	AAA	Aaa	AAA	0,01 %
2	AA high à AA low	AA+ à AA-	Aa1 à Aa3	AA+ à AA-	0,02 %
3	A high à A low	A+ à A-	A1 à A3	A+ à A-	0,04 %
4	BBB high à BBB low	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	0,30 %
5	BB high à BB low	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	2,16 %
6	B high à B low	B+ à B-	B1 à B3	B+ à B-	7,93 %
7	CCC high à CCC low	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	CCC+ à CCC-	20,67 %
8, 9 et 10	CC et en-dessous	CC et en-dessous	Ca et en-dessous	CC et en-dessous	100,00 %

Environ 2 % des expositions de titrisation du portefeuille bancaire ont été évaluées au moyen de l'Approche Standard (*Standardised Approach*, SA). Selon cette méthode, l'actif pondéré par les risques est déterminé en fonction de la note de crédit attribuée par une agence de notation externe aux expositions en question (par exemple 20 % pour les instruments notés entre AAA et AA- et 50 % pour ceux dont la note est comprise entre A+ et A-, etc.).

Exigences en fonds propres prudentiels

Les tableaux 20 et 21 présentent les expositions de la banque aux titrisations et les exigences en fonds propres correspondantes, pour le portefeuille bancaire au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012. Ces expositions couvrent le même périmètre que celui des tableaux 15, 17 et 18.

TABLEAU 20: POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

		Portefeuille bancaire			
En M EUR		31.12.2013			
Pondération		Valeur exposée au risque (EAD) ⁽¹⁾		Exigences en fonds propres	
		Titrisation	Re-titrisation	Titrisation	Re-titrisation
	6 à 10 %	1 400	615	9	0
	12 à 18 %	456	748	5	3
	20 à 35 %	294	18	6	0
	40 à 75 %	224	73	12	3
	100 %	91	464	8	2
	150 à 250 %	11	421	1	22
	> 250 et < 425 %	41	0	23	0
	> 425 % et < 850 %	26	11	0	1
Méthode RBA		2 542	2 350	64	31
Méthode IAA		7 985	661	50	23
Méthode de la formule réglementaire		576	0	3	0
1 250 %/ Déductions des fonds propres		186	688	65	66
Total approche IRB		11 289	3 699	182	120
Pondération à 100 %		0	0	0	0
Méthode fondée sur les notations externes		1	0	0	0
Méthode par transparence		213	0	21	0
Total approche standard		215	0	22	0
Total portefeuille bancaire		11 504	3 699	203	120

(1) Les EAD pondérées à 1250% et EAD en retitrisation et en méthode RBA correspondent uniquement aux positions entièrement dépréciées, présentées ici brutes de 2 533 M EUR de dépréciations.

TABLEAU 21 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

Portefeuille bancaire					
31.12.2012					
En M EUR					
Pondération	Valeur exposée au risque (EAD)		Exigences en fonds propres		
	Titrisation	Re-titrisation	Titrisation	Re-titrisation	
6 à 10 %	1 744	0	12		0
12 à 18 %	725	0	9		0
20 à 35 %	437	107	11		2
40 à 75 %	445	141	24		6
100 %	86	83	7		7
150 à 250 %	87	246	18		32
> 250 et < 425 %	150	10	53		3
> 425 % et < 850 %	64	1	27		1
Méthode RBA	3 739	587	163		50
Méthode IAA	8 924	0	75		0
Méthode de la formule réglementaire	1 058	0	6		0
1250 %/ Déductions des fonds propres ⁽¹⁾	408	3 276	294		1 030
Total approche IRB	14 129	3 863	538		1 080
Pondération à 100 %			0		0
Méthode fondée sur les notations externes			0		0
Méthode par transparence	807		40		0
Total approche standard	807		40		0
Total portefeuille bancaire	14 936	3 863	577		1 080

(1) Les EAD pondérés à 1250 % correspondent uniquement aux positions entièrement dépréciées, présentées ici brutes de 2360 M EUR de dépréciations.

Au 31 décembre 2013, 98% des expositions de titrisation du portefeuille bancaire étaient évaluées en méthode de notation interne. Sous cette méthode, 32% des expositions étaient pondérées sous l'approche RBA, 4% selon la méthode de la formule réglementaire et 56% sous la méthode IAA. En approche standard, l'intégralité des positions de titrisation est évaluée selon la méthode par transparence.

Dans le cadre du portefeuille bancaire, la baisse de l'ordre de 1 337 M EUR des exigences en fonds propres traduit principalement une diminution des positions déduites des fonds propres, ainsi qu'une baisse des exigences hors déductions pour 144 M EUR. Cette réduction importante provient essentiellement de la politique de cession d'actifs gérés en extinction précédemment décrite.

TABLEAU 22: POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION PAR PONDÉRATION

31.12.2013			
Tranche de pondération du risque	Positions longues ⁽²⁾	Positions courtes ⁽²⁾	Exigences en fonds propres
6 % - 10 %	1 545	99	10,3
12 % - 18 %	82	0	0,4
20 % - 35 %	179	81	5,5
40 % - 75 %	155	0	6,4
100 %	17	0	0,5
> 100 % < = 250 %	20	0	13,3
> 250 % < = 425 %	79	0	25,9
> 425 % < = 850 %	3	0	4,4
1 250 %/ Déductions des fonds propres ⁽¹⁾	0	0	0,0
EAD faisant l'objet d'une pondération	2 081	180	67
Méthode de la formule réglementaire	1	850	0,5
Approche par transparence	0	0	0
Approche évaluation interne	0	0	0
Valeur exposée au risque après déductions des fonds propres	2 083	1 030	67
Positions déduites des fonds propres	49	10	53
Valeur exposée au risque avant déductions des fonds propres	2 132	1 041	120

31.12.2012			
Tranche de pondération du risque	Positions longues ⁽²⁾	Positions courtes ⁽²⁾	Exigences en fonds propres
6 % - 10 %	3 013	142	19
12 % - 18 %	110	0	1
20 % - 35 %	164	114	6
40 % - 75 %	24	5	1
100 %	16	0	1
> 100 % < = 250 %	230	0	36
> 250 % < = 425 %	38	9	32
> 425 % < = 850 %	61	0	36
1 250 %/ Déductions des fonds propres ⁽¹⁾	0	0	0
EAD faisant l'objet d'une pondération	3 656	269	133
Méthode de la formule réglementaire	2	2 737	16
Approche par transparence	0	0	0
Approche évaluation interne	0	0	0
Valeur exposée au risque après déductions des fonds propres	3 658	3 006	149
Positions déduites des fonds propres	99	227	259
Valeur exposée au risque avant déductions des fonds propres	3 757	3 233	408

(1) Les expositions pondérées à 1 250 % correspondent uniquement aux expositions entièrement provisionnées.

(2) Les montants sur 2012 ont été retraités pour présenter les expositions nettes des couvertures et hors expositions intra-groupe. La même définition a été retenue pour 2013.

Les expositions de titrisation au titre du portefeuille de négociation sont évaluées en méthode interne.

Les positions dérivées, par définition non notées, sont évaluées par la méthode de la formule réglementaire

TABLEAU 23: EXIGENCES EN FONDS PROPRES RELATIVES AUX TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES, DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(En M EUR)

	31.12.2013				31.12.2012			
	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions Pondérées totales	Exigences en fonds propres	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions Pondérées totales	Exigences en fonds propres
Titrisation	1 996	185	587	47	3 648	270	1 694	136
Retitrisation	95	850	253	20	11	2 737	172	14
Déductions	41	5	-	53	99	227	0	259
TOTAL 2013	2 132	1 041	840	120	3 757	3 233	1 866	408

Conformément à la dérogation permise jusqu'au 31 décembre 2014, Société Générale calcule les exigences en fonds propres au titre des positions de titrisation du portefeuille de négociation comme le maximum des exigences en fonds propres sur positions longues, où le Groupe porte directement le risque de crédit, et courtes où le Groupe est couvert en terme de risque de crédit (essentiellement

sous forme de risque de remplacement), y compris les déductions. Comme en 2012, les exigences en fonds propres en 2013 sont attribuables aux positions longues.

Les exigences en fonds propres au titre des positions de titrisation du portefeuille de négociation ont baissé de 71 % à 120 M EUR en 2013, y compris les déductions.

TABLEAU 24: EXPOSITIONS AUX TITRISATIONS DÉDUITES DES FONDS PROPRES PAR CATÉGORIES D'EXPOSITION

(en M EUR)

	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Sous-jacents				
Prêts immobiliers résidentiels	29	142	14	48
Prêt immobiliers commerciaux	20	93	5	7
Encours de carte de crédit	0	0	0	0
Prêts garantis par un équipement	0	4	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	12	20	17	11
Prêts à la consommation	3	8	0	0
Créances commerciales	0	0	0	0
Titrisations/Retitrisations	67	1 053	17	180
Autres actifs	0	5	0	13
Total	131	1 324	53	259

L'année 2013 est marquée par une forte diminution (-84 %) des déductions au titre des premières pertes de titrisation. Les déductions sont essentiellement attribuables au portefeuille d'actifs gérés en extinction et dans ce portefeuille, aux encours de retitrisation.

La baisse des déductions est attribuable à la commutation de dérivés et des cessions de titres sur des positions de retitrisation, ainsi qu'à une réduction des positions de RMBS, notamment nord-américains.

6. LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent

l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

ORGANISATION

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- de la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leurs utilisations ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, le Département des risques sur opérations de marché s'appuie sur les éléments fournis par la Direction financière de GBIS, qui assure un suivi permanent, quotidien et indépendant des positions issues des activités de marché du Groupe, *via* notamment :

- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le *reporting* et l'analyse de premier niveau de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, selon des méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché ;
- la surveillance et le contrôle du nominal brut des positions : ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, définis en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

À ce titre, la Direction financière de GBIS, conjointement avec le Département des risques sur opérations de marché, définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques sur opérations de marché, et veille à son adéquation avec les besoins métiers.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque) et *stress tests* (*scenarii* extrêmes) par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché.

CONTRÔLE INDÉPENDANT DE LA VALORISATION

Les produits de marché sont valorisés à partir de leur prix de marché lorsque ce dernier existe. En cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres.

D'une part, chaque modèle fait l'objet d'une validation indépendante par le Département des risques sur opérations de marché.

D'autre part, le niveau des paramètres est soumis à une comparaison régulière avec des sources externes :

- en cas de différence entre le niveau utilisé et les sources externes,

et si ces sources sont jugées pertinentes par le Département des risques sur opérations de marché, les niveaux sont réajustés sur les données externes. Ce processus nommé IPV (*Independent Pricing Vérification*) contribue à la certification interne des comptes ;

- en l'absence de source externe pertinente, une valorisation prudente est mise en œuvre sur la base de réserves, dont les méthodologies de calcul ont été validées par le Département des risques sur opérations de marché.

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans le cadre de ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;

- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au *front office*. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement pris en compte par les mesures en VaR et en *stress test*.

Au titre de la CRD3 (*Capital Requirement Directive*) sont également calculés de façon hebdomadaire les indicateurs suivants : VaR stressée, IRC (*Incremental Risk Charge*) et CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Les charges en capital calculées par ces modèles internes complètent la mesure précédente (VaR) pour mieux tenir compte des risques extrêmes (en particulier migration de *rating* et défaut) et limiter la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VALUE AT RISK 99 % (VaR)

Développé depuis fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non-intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

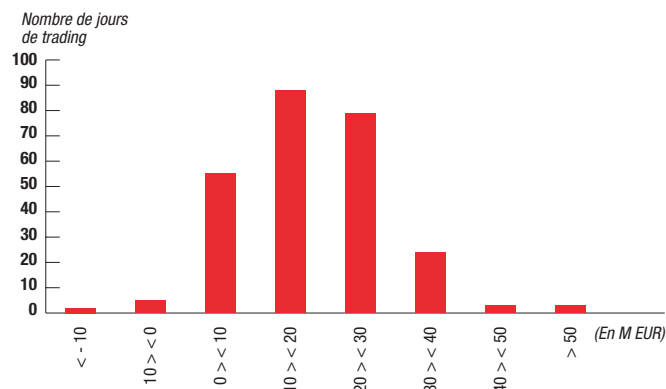
Le département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR :

- en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires ;
- en évaluant la pertinence du modèle à travers un *back-testing* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %.

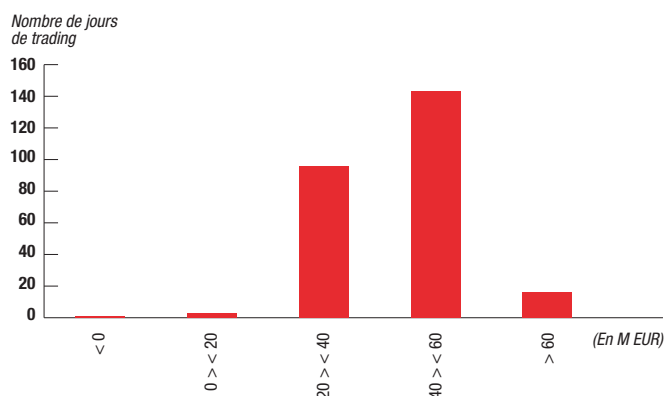
Le résultat quotidien utilisé pour le *back-testing* intègre notamment la variation de valeur du portefeuille (*Book value*), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché. Certaines composantes (par exemple certaines provisions au titre du risque de marché), calculées à des fréquences diverses, sont allouées quotidiennement.

Les histogrammes suivants illustrent la répartition de ces résultats quotidiens sur l'année passée, ainsi que celle des écarts quotidiens entre le résultat et la VaR (les valeurs négatives correspondant aux éventuels dépassements de *back-testing*) : en 2013, des pertes ont été observées à 7 reprises et le résultat quotidien n'a excédé le montant de la VaR qu'une seule fois, début mai 2013, à la suite d'une perte sur les positions de couverture sur MBIA.

RÉPARTITION DES RÉSULTATS QUOTIDIENS



ÉCART ENTRE VAR ET RÉSULTAT QUOTIDIEN



Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée. Les quelques activités non couvertes par la VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en *stress test* et donnent lieu à des charges en capital calculées en méthode standard ou par des méthodologies internes alternatives.

En 2013, le modèle de VaR a fait l'objet d'amélioration continue. En particulier, les chocs appliqués aux positions obligataires souveraines, qui étaient précédemment ceux observés sur les CDS, ont été remplacés par des historiques de rendements obligataires. Ce traitement permet de capturer la base entre obligation et CDS.

L'évolution de la VaR des activités de *trading* de la banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2013 :

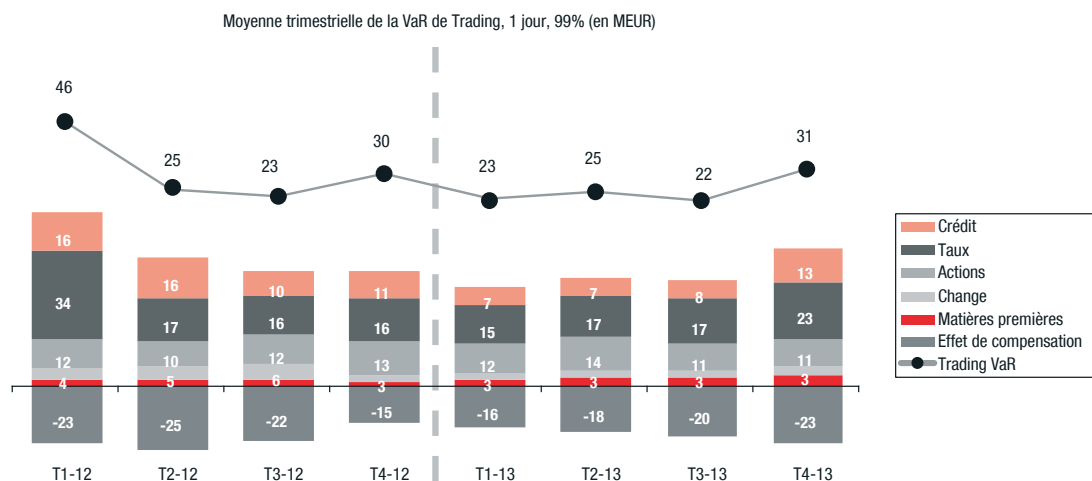
VAR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ) ÉVOLUTION AU COURS DE L'ANNÉE 2013 (1 JOUR, 99 %) - EN M EUR



VAR 2013 (1 JOUR, 99 %)

(M EUR)	Début 2013	Fin 2013	Minimum	Moyenne	Maximum
VaR	22,5	39,1	15,5	25,3	45,2

VENTILATION⁽¹⁾ PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VaR DE TRADING – ÉVOLUTION 2012-2013 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)



La VaR moyenne sur l'année 2013 s'établit à 25 M EUR contre 31 M EUR en 2012. Restée en moyenne à un niveau relativement faible tout au long de 2013, la VaR a suivi les évolutions suivantes :

- diminution jusqu'à mi-mai, avec un retour aux niveaux historiquement bas observés au T3-12, et ce malgré un contexte de marché plutôt favorable (liquidité abondante liée aux politiques monétaires volontaristes des banques centrales), qui s'explique par la sortie de la fenêtre de calcul de la VaR des *scenarii* de fin 2011, particulièrement volatils sur les *spreads* de crédit ;
- hausse ponctuelle de mi-mai à juin, due à des reprises de position et à l'apparition de nouveaux *scenarii* de marchés volatils sur les taux et le crédit ;

- nouvelle baisse pendant l'été, induite par une réduction des positions et la mise en place de stratégies défensives dans un environnement de marché incertain en raison de tensions sur les émergents et de l'annonce par la FED d'un possible infléchissement de sa politique monétaire ;
- enfin, reprise progressive de risque, qui s'est accélérée mi-septembre et en fin d'année dans un contexte de marché de nouveau favorable : baisse des tensions sur les émergents, report de l'infléchissement de la politique monétaire de la FED à début 2014, relèvement du plafond de la dette américaine.

STRESSED VAR (SVAR)

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR

stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de *stress* a été validée par le régulateur, selon une méthode qui permet de prendre en compte des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, crédit et matières premières). Cette fenêtre historique de *stress* fait l'objet d'une revue annuelle.

SVAR 2013 (À 1 JOUR, 99 %)

(M EUR)	Début 2013	Fin 2013	Minimum	Moyenne	Maximum
SVaR	33,3	75,4	33,3	55,1	83,0

LA MESURE DU RISQUE EN STRESS TEST

Méthodologie

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur un ensemble de *scenarii* historiques et théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008 ; ces *scenarii* choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques.

Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

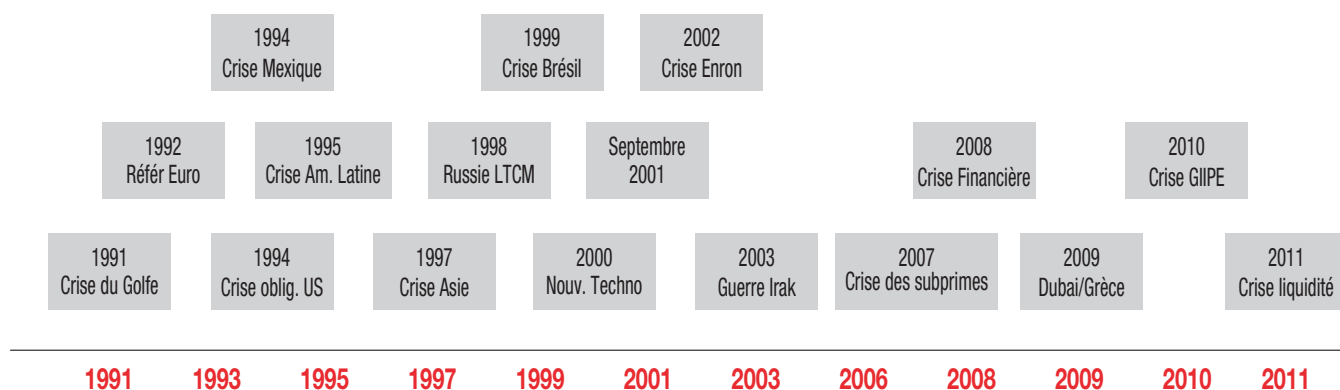
- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des *scenarii* historiques et théoriques ;

- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu de l'ensemble des *scenarii* historiques et théoriques.

Les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques. En 2013, cette mesure en *stress test* s'appuyait ainsi sur un ensemble de 34 *scenarii*, dont 26 historiques et 8 théoriques.

LES STRESS TESTS HISTORIQUES

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 26 *scenarii* historiques.



LES STRESS TESTS THÉORIQUES

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques, décrits ci-dessous :

- **généralisé (scénario théorique Société Générale de crise financière)** : apparition d'une importante défiance vis-à-vis des institutions financières après la faillite de Lehman Brothers ; effondrement des marchés actions, forte baisse des dividendes implicites, fort écartement des *spreads* de crédit, pivotement des courbes de taux d'intérêt (hausse des taux courts et baisse des taux longs), important *flight to quality* (achat des actifs émetteurs estimés les plus sûrs) ;

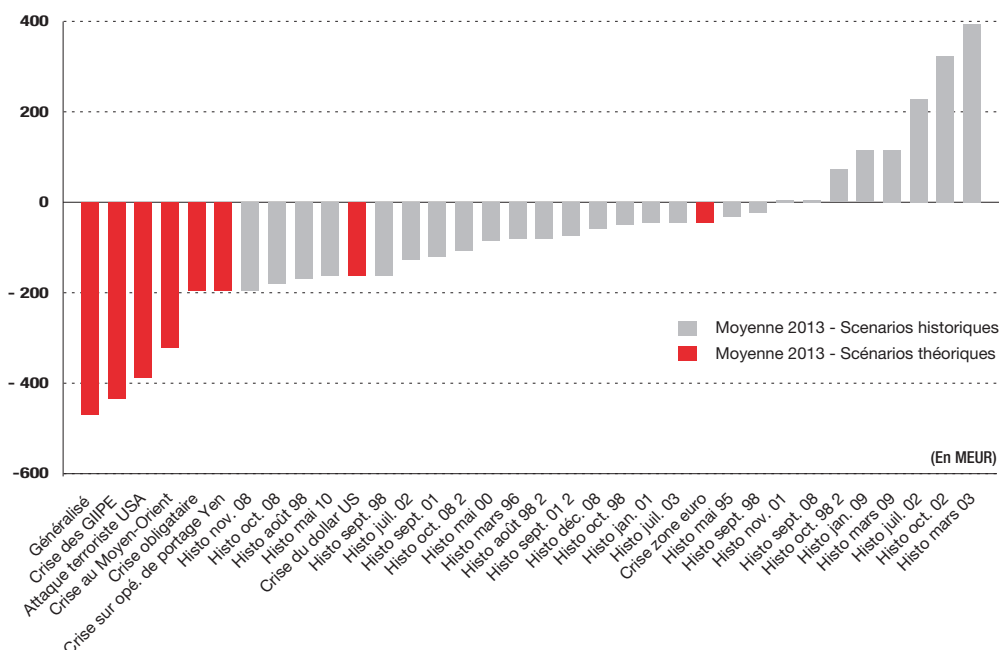
- **crise des GIPE** : défiance vis-à-vis d'émetteurs souverains à risque et regain d'intérêt pour les émetteurs souverains les mieux notés, tels l'Allemagne, puis propagation de l'inquiétude aux autres marchés (actions...) ;
- **crise au Moyen-Orient** : déstabilisation du Moyen-Orient conduisant à un choc de forte amplitude sur le pétrole et l'ensemble du marché de l'énergie, effondrement des marchés actions, pentification de la courbe de taux d'intérêt ;
- **attaque terroriste** : attaque terroriste majeure aux États-Unis entraînant un effondrement des marchés actions, une forte baisse des taux d'intérêt, un fort écartement des *spreads* de crédit et une brusque baisse du dollar américain ;
- **crise obligataire** : crise du marché obligataire (décorrélation des rendements des obligations et des actions), forte hausse des taux d'intérêt américains et hausse plus modérée des autres taux d'intérêt, baisse modérée des marchés actions, *flight to quality* avec écartement modéré des *spreads* de crédit, hausse du dollar américain ;

- **crise du dollar américain** : effondrement de la devise américaine à la suite de la forte détérioration de la balance commerciale et du déficit public américains, hausse des taux d'intérêt et resserrement des *spreads* de crédit américains ;
- **crise de la zone euro** : baisse des taux de change EUR, forte hausse des taux d'intérêt EUR, forte baisse des actions EUR et hausse des actions américaines, fort écartement des *spreads* de crédit EUR ;
- **déboucement des opérations de portage japonaises (*Yen Carry Trade Unwinding*)** : changement de politique monétaire au Japon entraînant l'abandon des stratégies d'opérations de portage avec le yen : fort écartement des *spreads* de crédit, baisse des taux d'intérêt JPY et hausse des taux longs USD et EUR, *flight to quality*.

Moyenne des stress tests en 2013⁽¹⁾

Les *scenarii* aboutissant aux pertes potentielles les plus élevées sont des *scenarii* théoriques comme le montre le graphe ci-après, qui présente la moyenne des montants des *stress tests* en 2013 par type de *scenarii*. Les pertes potentielles générées par ces *scenarii* sont restées relativement faibles en moyenne, bien qu'en légère hausse par rapport à 2012, dans un environnement de marché globalement

favorable : les banques centrales ont continué à fournir des liquidités abondantes et la confiance des marchés dans la zone Euro s'est renforcée. La prise de risque s'est faite tout en restant manœuvrant, ce qui a permis une baisse rapide du *stress test* dans les phases d'incertitudes, notamment après les annonces de la FED d'un probable infléchissement de sa politique monétaire.



Exigences en fonds propres au titre du risque de marché

Les exigences en fonds propres de Société Générale relatives au risque de marché (hors titrisation) sont déterminées essentiellement en approche par modèles internes (à 91 % en 2013). Les encours pondérés retenus dans le calcul des exigences en fonds propres sur opérations de marché sont disponibles en page 147.

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, pour compléter son dispositif de modèles internes sur les risques de marché, en particulier la VaR stressée (VaR sur une période historique stressée d'un an), l'IRC (*Incremental Risk Charge*) et la CRM (*Comprehensive Risk Measure*), sur le même périmètre que la VaR. Ces deux dernières mesures estiment, sur

les instruments de dette, la charge en capital liée aux risques de migration de *rating* et de défaut des émetteurs. Un horizon de liquidité constant d'un an est utilisé pour le calcul de ces deux métriques. Les charges en capital sont additionnelles, c'est-à-dire qu'elles s'ajoutent aux charges calculées à partir de la VaR et de la VaR stressée.

Société Générale estime ses charges en capital par un modèle de simulation qui diffuse les différents facteurs de risques concernés par les exigences réglementaires, en tenant compte des dépendances entre ces facteurs. L'IRC et la CRM sont des valeurs en risque à 99,9 % c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables.

(1) Périmètre couvert : hors activités gérées en extinction.

Ces modèles internes font l'objet d'une gouvernance identique à celle des autres modèles internes répondant aux exigences du « Pilier 1 » de la réglementation. En particulier :

- une analyse hebdomadaire est réalisée sur ces métriques ;
- elles sont comparées avec des *stress tests* normatifs définis par le régulateur (25 *scenarii* historiques) ;
- une revue *a minima* annuelle des hypothèses de modèle et un contrôle *ex-post* de cohérence est effectué ;
- la méthodologie et son implémentation ont fait l'objet d'une validation interne par la Direction du contrôle périodique et externe par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Conformément à la réglementation, l'IRC s'applique aux instruments de dette déjà traités en modèle interne autres que les titrisations et le portefeuille de corrélation. Cela comprend notamment les obligations, les CDS et les produits dérivés associés.

La CRM couvre exclusivement le portefeuille de corrélation, c'est-à-dire les tranches de CDO sur émetteurs liquides, les « *First-to-default* » ainsi que leur couverture par des CDS et des indices. Outre le risque de migration et défaut, la CRM capture également tous les autres risques de prix (par exemple risque de *spread*, de recouvrement, de corrélation). La charge en capital retenue correspond au maximum entre celle calculée par le modèle interne et 8 % de la charge calculée par la méthode standard sur les risques de marché.

Montant 2013

(M EUR)	Début 2013	Fin 2013	Minimum	Moyenne	Maximum
IRC	601,2	569,2	542,5	621,2	743,5
CRM	198,6	155,1	110,5	140,7	203,3

TABLEAU 25: EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ

En M EUR	Exigences en fonds propres		Encours pondérés	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Risque de marché évalué par modèle interne	1 860	1 868	23 244	23 356
VaR	477	460	5 961	5 752
Stressed VaR	643	605	8 038	7 565
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	585	603	7 307	7 543
Portefeuille de corrélation (CRM)	155	200	1 938	2 496
Risque de marché en approche standard	244	423	3 051	5 282
Risque spécifique aux positions de titrisation du portefeuille de négociation	67	149	840	1 866
Risque de change	105	214	1 316	2 672
Risque de taux d'intérêt	62	51	772	642
Risque de positions sur titres de propriété	5	2	61	28
Risque de positions sur produits de base	5	6	61	74
Total	2 104	2 291	26 295	28 637

7. LES RISQUES OPÉRATIONNELS

GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Au cours des dernières années, Société Générale a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité⁽¹⁾, des Comités nouveaux produits⁽²⁾ et des fonctions dédiées à la surveillance et la gestion de certains types de risques opérationnels tels que la fraude, les risques liés aux systèmes de paiement, les risques juridiques⁽³⁾, les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations⁽⁴⁾ et les risques de non conformité⁽⁵⁾.

Le Département des risques opérationnels

Rattaché à la Direction des risques du Groupe, le Département des risques opérationnels travaille en étroite relation avec les équipes en charge de la gestion et de la maîtrise des risques opérationnels au sein des pôles d'activités et des Directions centrales.

Les responsabilités du Département des risques opérationnels sont notamment les suivantes :

- l'animation de la filière « Risques opérationnels » ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe, en concertation avec les pôles d'activités et les Directions centrales ;

- la promotion d'une culture du risque opérationnel au sein du Groupe ;
- la définition, au niveau du Groupe, des méthodes d'identification, de mesure, de surveillance et d'atténuation et/ou de transfert des risques opérationnels, en liaison avec les pôles d'activités et les Directions centrales, afin d'en assurer la cohérence d'ensemble ;
- l'élaboration de la politique globale de continuité d'activité et de gestion de crise du Groupe ainsi que le pilotage et la coordination de sa mise en œuvre.

La filière « Risques opérationnels »

Outre le Département des risques opérationnels, la filière comprend les Responsables des risques opérationnels (RRO) des pôles d'activités et des Directions centrales qui sont fonctionnellement rattachés au Directeur des risques opérationnels du Groupe.

Les RRO, présents dans l'ensemble des entités du Groupe, sont chargés d'appliquer les politiques et directives du Groupe et de contrôler et piloter les risques opérationnels, en s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les lignes-métiers et les entités, et en se concertant étroitement avec les responsables opérationnels concernés.

Des Comités risques opérationnels ont été institués tant au niveau du Groupe que des pôles d'activités, des Directions centrales et des filiales.

MESURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée des risques opérationnels (AMA ou *Advanced Measurement Approach*) proposée par la Directive Européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche permet notamment :

- d'identifier i) les métiers les plus exposés aux risques et ii) les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins totaux en fonds propres ;
- d'améliorer la culture et la gestion des risques opérationnels du Groupe en créant un cercle vertueux dans lequel les risques sont identifiés, leur gestion est améliorée et des stratégies appropriées sont mises en œuvre afin de les atténuer et les réduire.

- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a effectué en 2007 une revue approfondie du dispositif élaboré par Société Générale et a autorisé, en conséquence, le Groupe à utiliser la méthode la plus avancée prévue par l'accord dit de Bâle 2 (c'est-à-dire, la méthode AMA), pour le calcul de son exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2008, pour un périmètre représentant plus de 90 % du produit net bancaire total du groupe Société Générale.

Quelques filiales utilisent encore l'approche standard ; un plan de déploiement progressif de l'approche avancée est mis en place pour certaines d'entre elles.

(1) Voir chapitre 3, p. 110 et chapitre 4 p. 184.

(2) Voir chapitre 3, p. 113.

(3) Voir chapitre 4, p. 197 et suivantes.

(4) Voir chapitre 3, p. 115 – 116.

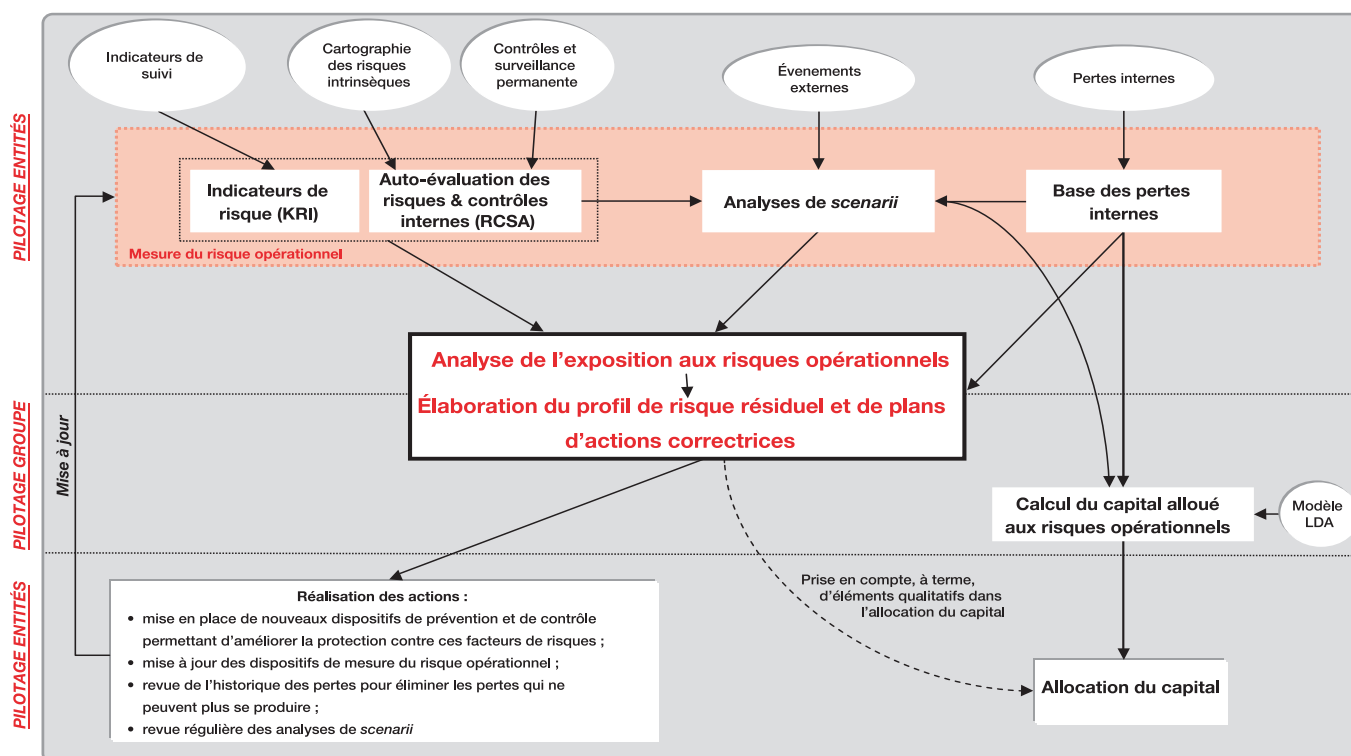
(5) Voir chapitre 4, p. 197 et suivantes.

DISPOSITIFS DE SUIVI DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs expressément prévus par la réglementation (*Capital Requirement Directive* et « Saines pratiques pour la gestion de la surveillance des risques opérationnels » bâloises) ont été mis en œuvre – en s'appuyant sur l'existant quand cela était possible – pour servir de support au « cercle vertueux » évoqué précédemment. Ils comprennent notamment :

- la collecte des données internes relatives aux pertes de risques opérationnels ;

- le dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self-Assessment* ou RCSA) ;
- les indicateurs clés de risques (*Key Risk Indicators* ou KRI) ;
- les analyses de *scenarii* ;
- l'analyse des données de pertes externes ;
- la gestion de crise et l'élaboration des plans de continuité d'exploitation ;
- la lutte contre la fraude.



La classification par Société Générale des risques opérationnels en huit catégories d'événements et quarante-neuf sous-catégories mutuellement exclusives est la pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle garantit la cohérence d'ensemble du dispositif et permet de réaliser des analyses transversales.

Les huit catégories d'événements sont rappelées ci-après :

Litiges commerciaux

Litiges avec les autorités

Erreurs de tarification (« *pricing* ») ou d'évaluation du risque

Erreurs d'exécution

Fraude et autres activités criminelles

Activités non autorisées sur les marchés (*Rogue trading*)

Perte de moyens d'exploitation

Défaillance des systèmes d'information

Collecte des pertes internes

La collecte des pertes internes concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis aux opérationnels :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc.);
- de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels;
- d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques;
- de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein du Groupe.

Le seuil minimum à partir duquel une perte est enregistrée est de 10 000 EUR dans l'ensemble du Groupe, sauf dans la Banque de Financement et d'Investissement, où ce seuil est fixé à 20 000 EUR en raison du périmètre de ses activités, des volumes concernés et de la pertinence des points pour la modélisation de l'exigence de fonds propres réglementaires. En deçà de ces seuils, les pertes sont collectées par les différents pôles du Groupe mais elles ne sont pas recensées par le Département des risques opérationnels.

Auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & control self assessment* ou RCSA)

L'exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) a pour objet d'apprécier l'exposition du Groupe aux risques opérationnels afin d'en améliorer le pilotage. Sur la base des résultats des autres dispositifs de gestion du risque opérationnel (pertes internes, KRI...), des zones de risques identifiées par les filières sur leurs domaines de compétences respectifs, et d'entretiens menés avec des experts du Groupe, il a pour objectifs :

- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels majeurs auxquels est exposée chaque activité (risques intrinsèques, c'est-à-dire les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle); le cas échéant, les cartographies des risques établies par les filières (par exemple, conformité, sécurité des systèmes d'information...) contribuent à cette évaluation des risques intrinsèques;
- d'évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place, permettant de réduire ces risques majeurs (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers);
- d'évaluer l'exposition aux risques majeurs résiduels de chaque activité (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, mais abstraction faite de la protection fournie par les polices d'assurance auxquelles le Groupe a souscrit);
- de remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctrices;
- de faciliter et/ou d'accompagner la mise en place d'indicateurs clés de risque;
- d'adapter, si nécessaire, la politique d'assurance.

Dans le cadre de cet exercice, les risques majeurs d'un périmètre donné sont qualifiés selon une double échelle de sévérité et de fréquence.

Indicateurs clés de risque (*key risk indicators* ou KRI)

Les KRI complètent le dispositif de pilotage des risques opérationnels en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers. Le suivi régulier des KRI complète ainsi l'évaluation de l'exposition du Groupe aux risques opérationnels effectuée via l'exercice d'auto-évaluation des risques et des dispositifs de prévention et de contrôle (RCSA), l'analyse des pertes internes et les analyses de *scenarii*, en apportant aux responsables d'entités :

- une mesure quantitative et vérifiable du risque;
- une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle, nécessitant une attention particulière ou un plan d'actions.

Les KRI susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'ensemble du Groupe sont transmis à la Direction générale du Groupe via un tableau de bord dédié.

Analyses de *scenarii*

Les analyses de *scenarii* ont pour double objectif d'identifier les zones de risques potentiels importants du Groupe et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre des risques opérationnels.

Concernant le calcul de l'exigence de fonds propres, le Groupe utilise les analyses de *scenarii* pour :

- mesurer son exposition à des pertes potentielles rares mais de très forte sévérité;
- disposer, pour les catégories d'événements où l'historique de pertes internes est insuffisant, d'une estimation de distribution de pertes à dire d'expert.

En pratique, différents *scenarii* sont examinés par des experts qui en évaluent les impacts potentiels sur le Groupe en termes de sévérité et de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, et de l'environnement interne (dispositifs de prévention et de contrôle) et externe (réglementaire, métier...).

Les analyses sont conduites pour deux catégories de *scenarii* :

- les *scenarii* Groupe de chocs majeurs : il s'agit d'événements transversaux de très forte sévérité, la plupart d'origine externe, et pouvant faire l'objet de plans de continuité d'activité (PCA). Les *scenarii* de ce type analysés jusqu'à présent ont permis de faire progresser la partie *Business Impact Analysis* des PCA;
- les *scenarii* « métiers », qui n'entrent pas dans le cadre de la continuité d'activité *stricto sensu* mais permettent de mesurer les pertes potentielles exceptionnelles (*unexpected loss*) auxquelles lesdits métiers pourraient être exposés. Des actions spécifiques sont menées afin d'éviter la dilution du portefeuille en un trop grand nombre de *scenarii*, et de maintenir ce dispositif concentré sur les risques d'impact extrême pour le Groupe.
- La gouvernance mise en place permet notamment :
 - Une validation du programme annuel de mise à jour des *scenarii* par le Comité des Risques (CORISQ);
 - une validation des *scenarii* et des fréquences de pertes internes par les directions des pôles et les Directions centrales (lors des CCCI des départements concernés ou lors de réunions *ad hoc*);

- une revue d'ensemble de la hiérarchie des risques du Groupe, et de l'adéquation des *scenarii*, effectuée lors de « Comités experts », présidés par le Directeur des risques et le Secrétaire général du Groupe.

Analyse des pertes externes

Société Générale fait appel à des bases de données de pertes externes pour enrichir l'identification et l'évaluation des expositions du Groupe aux risques opérationnels en étalonnant ses statistiques internes sur les pertes par rapport aux données de la profession.

Gestion de crise et élaboration des plans de continuité de l'exploitation

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation du Groupe, l'image de ses marques et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire.

La démarche de mise en place et d'optimisation des dispositifs de continuité d'activité de toute entité du Groupe s'appuie sur une méthodologie conforme aux standards internationaux. Elle consiste principalement à identifier les menaces qui pèsent sur l'entreprise et leurs effets possibles, à mettre en place une capacité de réponse efficace à divers *scenarii* de crise, y compris des chocs extrêmes, et à entretenir ces dispositifs pour maintenir leur efficacité.

Lutte contre la fraude

Le Groupe attache une attention particulière à la prévention et la détection des fraudes, pour lesquelles le niveau des pertes a régulièrement baissé depuis 2008, notamment du fait de la mise en œuvre de dispositifs efficaces au sein des pôles d'activités et des directions centrales. Depuis fin 2009, ces dispositifs spécifiques sont complétés par une cellule de coordination de la lutte contre la fraude au sein du Département des risques opérationnels. Son objectif principal est de constituer un centre d'expertise, afin de renforcer la prévention de la fraude par des actions (formation, sensibilisation), une diffusion des bonnes pratiques issues des enseignements tirés des cas de fraudes avérés ou évités.

MODÉLISATION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La méthode retenue par le Groupe pour la modélisation des risques opérationnels repose sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*).

Dans cette approche, les risques opérationnels sont modélisés au travers des mailles, chacune représentant un type de risque et un pôle d'activité du Groupe. Pour chaque maille, la fréquence et la sévérité des pertes opérationnelles sur la base des pertes internes historiques, des pertes externes, de l'environnement interne et externe, et des analyses de *scenarii* sont estimées et la distribution des pertes annuelles est calculée. Cette approche est complétée par des analyses de *scenarii* transverses qui mesurent les risques transversaux aux pôles d'activité comme par exemple la destruction d'immeubles ou les risques de pandémie.

Outre les risques individuels associés à chaque maille ou analyse de scénario transverse, le modèle tient compte des effets de diversification entre les différents types de risques et les pôles d'activité, ainsi que de la couverture apportée par les polices d'assurances souscrites par le Groupe.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre des risques opérationnels sur le périmètre éligible au modèle interne AMA (*Advanced Measurement Approach*) sont ensuite définis comme le quantile à 99,9 % de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

Les exigences de fonds propres totales de Société Générale au titre des risques opérationnels s'établissaient à 3,2 Md EUR à fin 2013, équivalent à 40,3 Md EUR d'encours pondérés. Cette évaluation intègre à la fois les exigences en fonds propres sur les périmètres AMA et Standard.

Effet des techniques d'assurance

Conformément à la réglementation, Société Générale prend en compte, dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels et dans la limite de 20 % de cette exigence, la couverture du risque apportée par les contrats d'assurance.

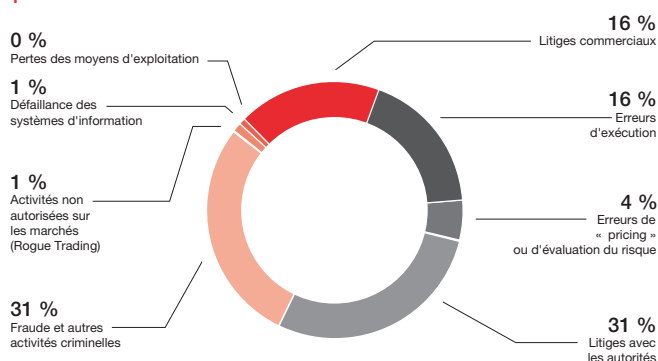
Ces assurances couvrent une partie des grands risques, comme par exemple la responsabilité civile, la fraude, l'incendie et le vol, ainsi que les défaillances des systèmes et les pertes d'exploitation consécutives à une perte de moyens d'exploitation.

La prise en compte de la réduction du risque apportée par les assurances conduit à une réduction de 19,2 % de l'exigence de fonds propres totale au titre des risques opérationnels.

Données quantitatives

Le graphique suivant fournit la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risque sur la période 2009 à 2013.

PERTES LIÉES AUX RISQUES OPÉRATIONNELS : RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE RISQUE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (2009 À 2013)



Sur les 5 dernières années, les risques opérationnels de Société Générale se sont concentrés en moyenne sur quatre catégories de risque, qui représentent 96% des pertes opérationnelles totales du Groupe :

- Les **litiges avec les autorités** représentent 31% des pertes sur la période. Ils sont devenus la première cause des pertes (avec les fraudes), en raison notamment de la transaction Euribor de 2013 qui représente à elle seule 56% du montant total des pertes de cette catégorie ; les autres litiges avec les autorités sont représentés essentiellement par des redressements fiscaux. Le poids des litiges avec les autorités est amené à augmenter dans un contexte réglementaire qui durcit ;
- Les **fraudes** représentent également 31% des pertes subies en moyenne sur la période 2009 à 2013. Elles sont réparties entre quelques dossiers isolés de montants significatifs et une somme de petites pertes, en majorité des fraudes aux faux documents dans le cadre de l'obtention de crédits. A noter que les fraudes ne sont plus que la quatrième cause des nouvelles pertes de 2013, alors qu'elles représentaient la première cause des pertes de 2011 et 2012. Des plans d'actions dédiés ont été engagés dans les différents métiers, notamment depuis 2011; il convient néanmoins de rester prudent dans un contexte économique difficile, avec des conditions de crédit resserrées, une augmentation de la cybercriminalité et la progression de la fraude monétique internationale et domestique sur l'ensemble des canaux de distribution ;
- Les **erreurs d'exécution** représentent 16% des pertes opérationnelles, soit la troisième cause des pertes du Groupe sur la période. Leur montant, bien que globalement en baisse depuis 2011, reste volatil, tributaire notamment des volumes d'opérations traités et de l'instabilité des marchés ;
- Si les **litiges commerciaux** ne représentent que 16% des pertes sur la période 2009-2013, ils sont néanmoins en hausse depuis 2011, et deviennent même la deuxième cause de perte de l'année 2013 après les litiges avec les autorités. Les litiges observés chez nos confrères (en particulier anglais et américains) incitent à rester vigilants notamment sur la sélection des produits vendus, leur conformité et la qualité de leur documentation.

Les autres catégories de risques opérationnels du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information, erreur de « pricing » ou d'évaluation des risques et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, concentrant à peine 6% des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2009 à 2013.

ASSURANCES DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Description des assurances souscrites POLITIQUE GÉNÉRALE

Société Générale a mis en place dès 1993, une politique mondiale de couverture des risques opérationnels du Groupe par l'assurance. Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser entre les entités, les risques de fréquence élevée et de faible intensité. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

Description des niveaux de couverture RISQUES GÉNÉRAUX

Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des polices d'assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays afin de correspondre aux besoins de l'exploitation.

RISQUES PROPRES A L'ACTIVITÉ

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de prévention des conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier. S'agissant de la fraude, sont couvertes les actions commises par un salarié, un tiers agissant seul ou avec la complicité d'un salarié dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite ou par malveillance (qui suppose la volonté de causer un préjudice au Groupe).

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause du personnel ou des dirigeants dans le cadre de leur activité professionnelle sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

PERTES D'EXPLOITATION

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

8. LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre pour chacune des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations des taux de change.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Les Départements de suivi des risques ALM, au sein des Directions financières des pôles d'activité du Groupe, exercent un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :

- valide et veille à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés ;
- examine et valide les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :

- de la définition de la politique de risques structurels du Groupe ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress-test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des pôles et des entités ;
- d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture ;
- d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels ;
- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe ;

- de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels ;
- de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière risques du Groupe au sens du CRBF 97 02.

Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM ad-hoc responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir, les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR, elle représente un montant égal à 2,15 % des fonds propres prudentiels.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Société Générale utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt global du Groupe. Les trois plus importants sont :

- les gaps de taux (différence d'encours entre actifs et passifs à taux fixe par maturité) : l'échéancier des positions à taux fixe est le principal outil de suivi permettant d'évaluer les caractéristiques des opérations de couverture nécessaires, il est calculé de manière statique ;
- la sensibilité de la valeur économique est un indicateur supplémentaire, de nature synthétique, qui sert à fixer les limites applicables aux diverses entités ; il est mesuré comme la sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux. Cette mesure est calculée pour toutes les devises auxquelles le Groupe est exposé ;
- la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarios de *stress* tient compte de la sensibilité générée par la production commerciale future sur une période glissante de trois ans, elle est calculée de manière dynamique.

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la

position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2013, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1,5 % des fonds propres prudentiels et est restée sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excédent, au-delà de 1 an, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à l'intérieur des limites. À fin décembre 2013, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à 304 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de 291 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1 %) au 31 décembre 2013. Ces entités représentent 90 % des encours de crédits clientèle du Groupe.

TABLEAU 26 : POUR CE PÉRIMÈTRE D'ENTITÉS, MESURE AU 31 DÉCEMBRE 2013 DE LA SENSIBILITÉ À UNE VARIATION DES TAUX DE +1 %, INDIQUÉE PAR MATURITÉ

(En M EUR)

Inférieure à un an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
70	(260)	481	291

Sur ce même périmètre d'entités, les résultats des mesures de gaps (différence d'encours entre les passifs et les actifs à taux fixe par maturités) sont les suivants (sens passif – actif/chiffres en M EUR) :

**TABEAU 27 : GAPS DE TAUX PAR MATURITÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2013**

(En M EUR)

Maturités	1 an	3 ans	5 ans	7 ans
Montant du gap	5 574	(23)	3 886	3 009

Le Groupe analyse la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt de marché *via* des *stress tests* sur la marge nette d'intérêts du Groupe.

Au 31 décembre 2013, la sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe aux variations des taux d'intérêt, sur l'année pleine 2014, est la suivante :

**TABEAU 28 : SENSIBILITÉ DE LA MARGE D'INTÉRÊT
DU GROUPE**

(En M EUR) au 31.12.2013

	31.12.2013	31.12.2012
Hausse parallèle des taux de 200 bp	487,6	52,6
Baisse parallèle des taux de 200 bp	(390,6)	(188,4)
Hausse parallèle des taux de 100 bp	245,0	5,0
Baisse parallèle des taux de 100 bp	(200,5)	(111,3)
Pentification	6,5	(44,6)
Aplatissement	81,8	(42,5)

Les calculs sont réalisés sur la base des estimations agrégées au 31 décembre d'un périmètre d'entités consolidées du Groupe représentant plus de 80 % de la marge d'intérêt globale sur une année pleine, hors assurances.

Le bilan en vision dynamique évolue selon l'amortissement du stock et les renouvellements d'opérations sur la base des encours budgétés pour 2014. Les hypothèses sur la pentification considèrent une hausse des taux longs de 100 bps et une stabilité des taux courts. Le *scenario* d'aplatissement simulé considère une hausse des taux courts de 100 bp avec un maintien des taux longs constants.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe sur l'année pleine

2014, est relativement faible. En cas de hausse parallèle des courbes de taux de +200 bp elle est positive et représente moins de 1.5 % des fonds propres réglementaires.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt provient, pour l'essentiel, de l'impact sur :

- les dépôts clientèle : généralement peu ou non rémunérés, avec une tarification clientèle impactée en partie seulement des variations de taux, leur marge résulte principalement du taux de remplacement ;
- la production nouvelle de crédits, dont la tarification ne s'ajuste pas aussi rapidement que les taux de marché.

La sensibilité de la marge sur le stock d'opérations clientèle découle du renouvellement des tranches échues des remplacements pour les dépôts, de la sensibilité résiduelle aux variations de taux, qui est faible grâce à la politique de couverture et grâce aux positions à taux variable (c'est le cas de la majorité des engagements de la Banque Privée).

Les activités de banque de détail en France et à l'étranger sont favorablement exposées à une hausse des taux qui leur permet de replacer leurs dépôts à des taux plus élevés, la marge sur les crédits en stock restant stable. Cette hausse de la marge est par contre partiellement compensée par la baisse des marges à la production sur les nouveaux crédits (dont la tarification ne s'ajuste pas aussi rapidement que les taux de marché) et par un renchérissement du coût des refinancements. Inversement, les activités de banque de détail sont défavorablement exposées à la baisse des taux car leurs dépôts sont alors remplacés à des taux moins élevés et la marge sur les crédits en stock diminue du fait des remboursements anticipés. Cette baisse de la marge est partiellement compensée par la hausse des marges à la production sur les nouveaux crédits (la baisse des taux des crédits à la clientèle n'est pas aussi rapide que celle des taux de marché) et par une baisse du coût des refinancements.

Dans un environnement de taux bas avec une probabilité de mouvement orienté à la hausse, la marge des réseaux est favorablement exposée à une hausse des taux car elle leur permettrait de replacer les dépôts à des taux plus élevés, la marge sur les crédits en stock restant stable.

RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère. À cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en

devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Le risque de change lié aux activités de *trading* n'entre pas dans le périmètre de mesure du risque de change structurel. Il relève des risques de marché. Les positions de change structurelles ne représentent donc qu'une partie des opérations en devises du Groupe. Pour mémoire, les opérations en devises du Groupe au 31 décembre 2013 sont présentées dans le tableau 29 :

TABLEAU 29 : OPÉRATIONS EN DEVISES

	31.12.2013				31.12.2012*			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	759 501	798 551	18 745	17 329	775 855	812 717	20 499	14 189
USD	274 042	235 627	44 610	42 048	238 438	210 808	30 975	35 509
GBP	45 940	33 880	3 179	7 667	50 243	51 228	4 144	3 231
JPY	41 283	43 911	9 847	8 458	36 984	36 260	6 705	5 844
AUD	4 307	4 168	6 232	4 887	6 549	6 527	2 154	1 626
CZK	27 335	29 064	157	403	29 107	30 361	91	331
RUB	4 762	6 515	221	96	18 230	14 697	205	414
RON	15 752	13 567	84	150	5 588	6 279	124	96
Autres devises	62 340	69 979	10 620	11 318	89 895	82 012	15 812	9 085
TOTAL	1 235 262	1 235 262	93 695	92 356	1 250 889	1 250 889	80 709	70 325

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

Le Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la sensibilité du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

Le tableau 30 présente l'impact d'une dépréciation ou appréciation de 10 % des devises sur le ratio Core Tier 1 du Groupe au 31 décembre 2013.

TABLEAU 30 : SENSIBILITÉ DU RATIO CORE TIER 1 DU GROUPE À UNE VARIATION DE LA DEVISE DE 10 % (EN POINTS DE BASE)

Devise	Impact sur le ratio Core Tier 1 dépréciation de 10% de la devise	Impact sur le ratio Core Tier 1 appréciation de 10% de la devise
USD	6	(6)
GBP	2	(2)
JPY	(1)	1
AUD	1	(1)
CZK	(1)	1
RUB	1	(1)
RON	(1)	1
AUTRES	(2)	2

En 2013, la gestion des positions de change structurelles a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par des limites par devises, déterminées en fonction de l'appétit au risque du Groupe dans ces devises).

9. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de Trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

GOVERNANCE ET ORGANISATION

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances de gouvernance du Groupe, dont les fonctions en matière de liquidité sont résumées ci-dessous :

- Le Conseil d'administration du Groupe :
 - examine trimestriellement la situation du risque de liquidité du Groupe,
 - revoit annuellement le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité,
 - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de *stress* (« horizon de survie »), dans le cadre de la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe,
 - suit le respect des principales limites de liquidité.
- La Direction Générale :
 - propose au Conseil d'administration pour validation un cadre de limites de tolérance au risque de liquidité au niveau du Groupe, cohérent avec l'appétit pour le risque du Groupe,
 - fixe les limites de liquidité par pôle, et entités significatives en liquidité,
 - suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par pôle,
 - valide les plans d'actions correctives en cas de dépassement de limites de liquidité au niveau du Groupe ou de pôle.
- Le Comité Financier :
 - se réunit au moins trimestriellement sous la présidence du Président-Directeur général ou d'un Directeur général délégué avec les représentants de la Direction des Risques et des pôles,
 - prépare les décisions de la Direction générale en matière de politique générale, de tolérance au risque de liquidité et de limites,
 - veille à l'adéquation du dispositif de gestion et de contrôle du risque,
 - examine et valide les mesures proposées par les Départements,
 - contrôle l'évolution de la situation de liquidité sur le périmètre de gestion du Groupe.

Les pôles, et les entités significatives en liquidité gèrent la liquidité sous supervision directe de la Direction financière du Groupe. Les autres entités sont responsables du respect de leurs contraintes réglementaires, sous la supervision de leur pôle de rattachement. Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité au Groupe.

La Direction financière du Groupe assure la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité via trois entités distinctes, veillant à respecter un principe de séparation des fonctions de pilotage, d'exécution et de contrôle des risques :

- Le Département du pilotage financier et stratégique, chargé :
 - d'établir le cadrage de la liquidité Groupe, dans le respect de ses objectifs stratégiques, des obligations réglementaires et des attentes du marché,
 - d'assurer la cohérence du pilotage de la liquidité avec les autres objectifs du Groupe en matière de rentabilité et de ressources rares,
 - de décliner les cibles et limites au niveau des métiers et d'assurer leur suivi,
 - d'assurer la veille réglementaire et l'élaboration des normes de pilotage pour les pôles.
- Le Département de gestion du bilan et du financement, chargé :
 - de la mise en œuvre opérationnelle du financement du Groupe au travers de la gestion des programmes et des émissions long terme,
 - de la supervision et de la coordination des fonctions de Trésorerie du Groupe,
 - d'assurer une veille de marché et d'apporter son expertise opérationnelle lors de la fixation des cibles en matière de pilotage de la liquidité,
 - de la gestion du collatéral utilisé dans les opérations de refinancement (Banques Centrales, covered bonds, titrisations, financements sécurisés),
 - de la gestion de la centrale financière du Groupe (gestion de la liquidité et des fonds propres au sein du Groupe).
- Le Département de contrôle et suivi des risques structurels, chargé :
 - de la supervision, et du contrôle des risques structurels (taux, change, liquidité) portés par le Groupe,
 - de l'élaboration de la norme de modélisation et de la validation des modèles, du suivi du respect des limites et des pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe,
 - dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, ce département est rattaché fonctionnellement au Directeur des risques.

En outre, plusieurs départements de la Direction des Risques contribuent, conjointement avec la Direction Financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques sous la direction du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché ;
- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée ;
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

PRINCIPES ET APPROCHE DU GROUPE EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité doit permettre d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration :

- la structure d'actifs doit permettre aux métiers de développer leur activité de façon économe en liquidité et compatible avec la structure de passifs cible ; ce développement doit veiller au respect des impasses de liquidité définies au sein du Groupe (en scénario statique ou en *stress*), ainsi que des exigences réglementaires.
- la structure de passif est fonction de la capacité des métiers à collecter des ressources auprès de la clientèle et de la capacité du Groupe à lever durablement des ressources sur les marchés, dans le respect de son appétit pour le risque.

Ce dispositif de pilotage nécessite de mesurer et encadrer les impasses de liquidité des métiers en scénario de référence ou en situation de *stress*, leurs besoins de financement auprès du Groupe, le financement levé sur le marché par le Groupe, les gisements d'actifs éligibles et la contribution des métiers aux ratios réglementaires. Ainsi, les principes de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

1. Les métiers doivent respecter des impasses statiques en liquidité nulles ou faibles, dans les limites de fonctionnement de leurs activités, en se retournant vers la Trésorerie Centrale du Groupe ; celle-ci peut porter le cas échéant une position de transformation/antitransformation qu'il lui appartient de suivre, gérer et piloter dans le cadre des limites de risque qui lui sont fixées.
2. Les *stress tests* internes de liquidité, déterminés à partir de *scenarii* systémique, spécifique ou combiné, sont encadrés au niveau du Groupe. Ils sont utilisés pour s'assurer du respect de l'horizon de survie fixé par le Conseil d'administration et calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils sont accompagnés

d'un plan d'urgence (*Contingency Funding Plan*) prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.

3. Les besoins de financements des métiers (court et long terme) sont encadrés en fonction des objectifs de développement des franchises et en cohérence avec les capacités et cibles de levées de ressources du Groupe.
4. Un plan de financement long terme, complément des ressources levées par les pôles, est dimensionné pour satisfaire les remboursements des échéances à venir et financer la croissance des métiers. Il tient compte des capacités de placement du Groupe, veille à optimiser le coût des levées et respecter les contraintes d'emprise sur les marchés ; la diversification en termes d'émetteurs, de bassins d'investisseurs est également recherchée et pilotée.
5. Les ressources court terme du Groupe sont dimensionnées afin de financer les besoins court terme des métiers, sur des horizons correspondant à leur gestion et dans le cadre de limites d'emprise sur le marché. Comme évoqué ci-dessus, elles sont dimensionnées au regard de la réserve de liquidité à l'actif, en fonction de l'horizon de survie sous stress fixé ainsi que l'objectif de LCR du Groupe.
6. Le pilotage du Groupe tient compte du respect de ratios réglementaires cibles (LCR, coefficient de liquidité ACP), les métiers étant encadrés sur leur contribution à ces ratios.

Enfin, la liquidité est encadrée en prix *via* le barème de refinancement interne : les financements alloués aux métiers leur sont facturés sur la base de barèmes devant refléter le coût moyen marginal de la liquidité pour le Groupe. Ce dispositif vise à optimiser l'utilisation des sources de financements externes par les métiers et sert à piloter les équilibres de financement du bilan.

Société Générale a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

STRATÉGIE DE REFINANCEMENT

La stratégie de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- les ressources stables de financement du Groupe (comprenant les fonds propres, dépôts clientèle et ressources de marché à moyen long terme) financent les besoins à long terme des métiers (comprenant les actifs corporels et incorporels, les crédits à la clientèle, le portefeuille de titres disponibles à la vente et détenus à échéance) ;
- les ressources de marché à court terme financent des actifs liquides du Groupe, essentiellement logés au sein des activités de marché du pilier GBIS ;
- Le Groupe maintient une réserve de liquidité lui permettant de répondre à ses besoins en cas de crise ;

FINANCEMENTS DE MARCHÉ

Les ressources de marché totales du Groupe s'établissent à 240 Md EUR au 31 décembre 2013. Sur ce total, 124 Md EUR viennent à échéance dans l'année, dont 24 Md EUR correspondant à des titres de dette émis avec une maturité initiale moyen long terme (supérieure à un an).

Le tableau ci-dessous détaille les ressources de marché du Groupe à fin décembre 2013, en fonction de leurs maturités résiduelles sur la base d'échéanciers contractuels de gestion.

	31.12.2013							
(En Md EUR)	0-3 mois	3-6 mois	6 mois-1 an	Sous-total < 1 an	1-2 ans	> 2 ans	> 5 ans	Total
Dépôts interbancaires	25	2	3	31	3	5	4	42
Dépôts autres clients	14	0	0	15	0	0	0	15
Émissions court terme	38	7	10	55	1	0	0	56
Émissions senior vanille publiques	1	1	2	4	8	7	5	24
Placements privés vanille	0	0	0	1	1	5	3	10
Covered bonds, CRH, SFEF	2	2	1	5	0	7	16	28
Émissions structurées ⁽¹⁾ , autres	2	2	4	9	4	15	15	42
Dette subordonnée ⁽²⁾	0	0	0	1	1	3	3	7
Dette LT des pôles ⁽¹⁾	1	1	2	5	6	4	1	15
Total	84	17	23	124	24	46	46	240

(1) Net de la quote-part placée dans les réseaux de Banque de détail du Groupe. Dettes structurées échancées sur la base de dates probabilisées de rachat.

(2) Instruments de dette Tier 2.

Les ressources de marché à court terme du Groupe sont constituées de titres non sécurisés émis dans le cadre des programmes court terme du Groupe (certificats de dépôts, billets à ordre ou *commercial paper*), de dépôts d'établissements de crédit et clients financiers non bancaires. La majeure partie des ressources de marché court terme est émise par la trésorerie centrale du Groupe auprès d'investisseurs institutionnels internationaux. Celle-ci veille à respecter des seuils de diversification de ses sources de financement par contrepartie et par devise.

Les ressources de marché à moyen long terme (incluant la quote-part des titres émis à l'origine avec une maturité supérieure à un an et venant à échéance dans l'année) s'élèvent au total à 140 Md EUR au 31 décembre 2013. Elles sont composées de passifs interbancaires à long terme (lignes de financements long terme accordées par des banques et institutions financières internationales...), et de titres de dette à moyen et long terme, dont la répartition reflète la politique de diversification des sources de financement du Groupe. Le Groupe bénéficie en effet d'un accès à des bassins d'investisseurs larges et complémentaires au travers :

- d'émissions senior vanille, réalisées sous format d'émissions publiques ou de placements privés ;
- d'obligations foncières émises par les véhicules SG SFH et SG SCF ainsi que par la Caisse du Refinancement de l'Habitat ;

- d'émissions senior structurées émises par Société Générale SA et distribuées auprès d'investisseurs institutionnels mais aussi dans une large mesure auprès de particuliers (au travers de réseaux de Banque de détail et de Banque Privée partenaires ou appartenant au Groupe) ;
- de dette subordonnée (instruments de dette Tier 2) émise par Société Générale SA, à laquelle s'ajoutent les émissions Tier 2 et Tier 1 du Groupe comptabilisées en fonds propres.

Par ailleurs, l'accès à des bassins d'investisseurs diversifiés est également assuré via la pluralité des émetteurs du Groupe : Société Générale SA, Crédit du Nord, et les filiales d'IBFS émettant sous format sécurisé (titrisations, obligations foncières) et non sécurisé. Les émissions du pôle IBFS, ainsi que sa collecte de dépôts et ses emprunts bilatéraux visent notamment à accroître l'autonomie de financement de ses filiales, dans le cadre d'une stratégie renforcée depuis 2010.

Au sein des financements de marché, le Groupe suit avec attention la proportion de financements collatéralisés et le taux de surcollatéralisation associé. L'objectif est d'optimiser l'utilisation du collatéral disponible dans le Groupe, respecter ses obligations existantes et minorer le coût de refinancement global.

Le montant des financements collatéralisés au sein des financements de marché du bilan et le collatéral associé figurent dans le tableau ci-dessous. Ce tableau ne reprend pas le collatéral utilisé dans le cadre d'opérations de pensions livrées et de prêts de titres ainsi que dans le cadre de financements obtenus des banques centrales.

(En Md EUR)	31.12.2013			31.12.2012		
	Collatéral utilisé	Financement levé	Collatéral utilisé/ encours prêts totaux	Collatéral utilisé	Financement levé	Collatéral utilisé/ encours prêts totaux
Prêt immobilier résidentiel	28	20	31%	25	18	28%
Prêt secteur public	11	8	71%	10	8	58%
Prêt entreprises	12	11	7%	11	9	6%
Autres prêts	5	3	7%	2	2	4%
Total	55	42	16%	49	38	14%

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

La réserve de liquidité du Groupe (Cf. la note méthodologique n°7, p. 44) comprend le cash et les actifs pouvant être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un scénario de stress. Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération. Ils sont pris en compte dans la réserve après application d'une décote reflétant leur valorisation attendue sous stress. La réserve de liquidité du Groupe comprend des actifs pouvant être librement transférés au sein du Groupe ou utilisés pour faire face à des flux sortants de liquidité au niveau des filiales en cas de crise.

La réserve de liquidité comprend :

- les dépôts en Banque Centrales, à l'exception des réserves obligatoires ;
- des titres dits HQLA (*High Quality Liquid Assets*) négociables rapidement sur le marché par cession ou mise en pension, dont des obligations d'État, des obligations d'entreprises et des actions d'indices majeurs, après décotes. Ces titres HQLA répondent pour l'essentiel aux critères d'éligibilité du Comité de Bâle pour le ratio LCR, selon les dernières normes connues et communiquées par les régulateurs. Les décotes appliquées aux titres HQLA sont en ligne avec celles indiquées dans les derniers textes connus pour la détermination du numérateur du ratio LCR ;

- des actifs du Groupe non HQLA et éligibles en Banques Centrales, incluant des créances ainsi que des titrisations auto-détenues de créances du Groupe.

La composition de la réserve de liquidité est revue régulièrement au sein d'un comité spécifique réunissant la Direction Financière, la Direction des Risques et la Direction du pôle GBIS et est ajustée par délégation du Comité Financier.

	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts en Banques Centrales (hors réserves obligatoires)	60	58
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	78	74
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	35	22
Total	174	154

La réserve de liquidité du Groupe couvre 140% des besoins de financement à court terme au 31 décembre 2013 (ressources de marché de maturité résiduelle inférieure à 1an).

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Les évolutions réglementaires sur la gestion de la liquidité sont proposées par le Comité de Bâle au niveau international.

Le Comité de Bâle a préconisé la mise en place de deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques :

- le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir un stress sévère pendant un mois, combinant une crise de marché et une crise spécifique. L'entrée en vigueur de ce ratio est prévue le 1^{er} janvier 2015. Le niveau minimal du ratio est fixé à 60 % au 1^{er} janvier 2015 avec

une augmentation graduelle de 10 points par an pour atteindre 100 % au 1^{er} janvier 2019 ;

- le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) compare les besoins de financement aux ressources stables sur un horizon d'un an, sous des hypothèses de stress spécifique. L'entrée en vigueur de ce ratio est prévue le 1^{er} janvier 2019.

Le Comité de Bâle a finalisé la majeure partie de ses travaux de révision et de calibrage du ratio LCR et publié un texte en ce sens le 7 janvier 2013. Le NSFR en revanche est en cours de refonte, une consultation de la profession est prévue en au premier trimestre 2014 sur la nouvelle proposition de définition du ratio.

La transposition européenne des accords de Bale 3, CRD4 et CRR1, a été publiée le 27 juin 2013 pour mise en application au 1^{er} janvier 2014.

S'il confirme des éléments importants concernant le calcul du LCR, le texte de la Commission Européenne laisse le soin à l'EBA d'élaborer plusieurs standards techniques en termes de définition et de calibrage du ratio. La définition précise du LCR sera adoptée par un acte délégué de la Commission au plus tard le 30 juin 2014, sur la base des standards techniques recommandés par l'EBA. Concernant le NSFR, la Commission devra d'ici le 31 décembre 2016 présenter au Parlement et au Conseil une nouvelle réglementation, après avis de l'EBA.

Société Générale a poursuivi activement en 2013 ses travaux visant à transposer le texte de Bâle et le décliner en normes de pilotage au sein du Groupe. L'automatisation et le suivi du calcul du LCR est effectif depuis 2013 via le SI Liquidité Groupe.

Le ratio LCR de la Société Générale est supérieur à 100 % au 31 décembre 2013 et est resté au-dessus de ce niveau pour chacun des trimestres de 2013. Ceci reflète les efforts importants de renforcement de la réserve de liquidité du Groupe depuis la crise et le rallongement de la maturité moyenne de ses passifs à court terme. Il traduit également la solidité du Groupe en cas de crise sévère de liquidité combinée spécifique et généralisée.

Le pilotage du Groupe tient compte du respect du coefficient de liquidité standard ACP (ratio défini dans le cadre de la réglementation française en vigueur) qui est resté systématiquement supérieur au minimum requis de 100% en 2013.

BILAN ÉCHÉANCÉ

Les principales lignes des passifs financiers sont présentées dans la note 32 des états financiers consolidés, selon le modèle suivant :

		31.12.2013				
(En Md EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Banques centrales		3 567	-	-	-	3 567
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 6	187 810	17 636	21 998	44 742	272 186
Dettes envers les établissements de crédit	Note 18	68 722	8 967	8 578	3 660	89 927
Dettes envers la clientèle	Note 19	288 811	22 183	28 219	5 326	344 539
Dettes représentées par un titre	Note 20	42 987	25 719	40 800	21 220	130 726
Dettes subordonnées	Note 26	145	364	3 942	2 059	6 510

NB. Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la note 32 des états financiers consolidés. En particulier, les données sont présentées, hors intérêts prévisionnels et hors dérivés. Ne sont donc pas échéancés l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et les intérêts courus au 31 décembre 2013.

Symétriquement, les principales lignes des actifs financiers sont présentées ci-dessous.

		31.12.2013				
(En Md EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales	Note 5	65 179	623	714	87	66 602
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 6	320 463	1 268	-	-	321 731
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	114 362	18 433	-	1 769	134 534
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	69 272	7 360	6 299	1 905	84 836
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	83 588	43 797	113 651	92 660	333 696
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	2 280	4 941	14 266	6 238	27 725

Il convient de relever que la nature de l'activité de Société Générale le conduit à détenir des titres ou des produits dérivés, dont les durées contractuelles restant à courir ne sont pas représentatives de son activité ou de ses risques.

Pour le classement des actifs financiers, il a été par convention retenu les durées restant à courir suivantes :

- Actifs évalués en juste valeur par résultat, hors dérivés (portefeuille de négoce avec la clientèle)
 - Positions évaluées par des prix cotés sur des marchés actifs (classement comptable N1) : échéance inférieure à 3 mois.
 - Positions évaluées à l'aide de données observables autres que des prix cotés (classement comptable N2) : échéance inférieure à 3 mois
 - Position évaluées en utilisant principalement des données non observables de marché (N3) : fourchette d'échéance comprise entre 3 mois et un an.
- Actifs disponibles à la vente (actifs des compagnies d'assurance et actifs de la réserve de liquidité du Groupe notamment)
 - Les titres disponibles à la vente évalués par des prix cotés sur des marchés actifs ont été échéancés à moins de trois mois.
 - Les titres obligataires valorisés à l'aide de données observables autres que des prix cotés (N2) ont été classés parmi les actifs négociables à échéance 3 mois à 1 an.
 - Enfin les autres titres (actions détenues à long terme notamment), ont été classés dans la catégorie de détention supérieure à 5 ans.

En ce qui concerne les autres postes du bilan, la décomposition des autres actifs et passifs, ainsi que les conventions y-afférant sont les suivantes :

AUTRES PASSIFS

31.12.2013							
(En Md EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 706					3 706
Passifs d'impôts	Note 14			1 275		364	1 639
Autres passifs	Note 21		59 761				59 761
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				4			4
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 32		7 480	6 522	24 843	58 322	97 167
Provisions	Note 23	3 829					3 829
Capitaux propres		54 101					54 101

AUTRES ACTIFS

31.12.2013							
(En Md EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 047					3 047
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13					989	989
Actifs d'impôts	Note 14	7 337					7 337
Autres actifs	Note 15		55 895				55 895
Actifs non courants destinés à être cédés				116			116
Participations dans les entreprises mises en équivalence						2 129	2 129
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 16					17 624	17 624
Ecarts d'acquisition	Note 17					4 972	4 972

1. Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été exclus de l'assiette, s'agissant d'opérations adossées aux portefeuilles concernés. De même, les actifs d'impôt dont l'échéancement aboutirait à communiquer par anticipation des flux de résultat n'ont pas fait l'objet d'un échéancement publié.
2. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ont été affectés à plus de cinq ans.
3. Les postes « autres actifs » et « autres passifs » (dépôts de garantie et comptes de règlements, débiteurs divers) ont été considérés comme exigibles.
4. Les échéances notionnelles des engagements sur instruments dérivés figurent dans la note 32 des états financiers consolidés du Groupe. Les opérations sur instruments dérivés évaluées à la juste valeur par résultat présentent un solde net au bilan de -3 419 millions d'euros (passif de trading exigible <3 mois, Cf. note 6 aux états financiers consolidés).
5. Les actifs non courant destinés à être cédés ont fait l'objet d'un classement à moins d'un an, comme les dettes associées.
6. Les participations et immobilisations ont été classées à plus de cinq ans
7. Les capitaux propres et les provisions n'ont pas été échéancés.

10. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION, ET RISQUES JURIDIQUES

CONFORMITÉ

Agir en conformité consiste à inscrire son action dans le respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou de normes internes.

La loyauté du comportement à l'égard de la clientèle, de façon plus générale l'intégrité des pratiques bancaires et financières concourent de façon décisive à la réputation de notre établissement.

En veillant au respect de ces règles, le Groupe contribue à accroître un actif essentiel, la confiance dont il jouit vis-à-vis des clients, des autres contreparties et des collaborateurs, ainsi que des diverses autorités de régulation dont il dépend.

Le dispositif de conformité

Une organisation de la conformité indépendante est déployée dans les différents métiers du Groupe sur une échelle mondiale afin d'identifier et de prévenir les risques de non-conformité.

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable du contrôle de la conformité pour le Groupe.

Il est assisté dans ses missions par la Direction de la conformité, le Comité de conformité du Groupe, ainsi que par une filière conformité constituée en réseau coordonné de responsables conformité irriguant l'ensemble des entités du Groupe.

LA DIRECTION DE LA CONFORMITÉ

La Direction de la conformité s'est réorganisée en septembre 2013 en trois services transversaux en charge : (i) de la sécurité financière du Groupe (lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude fiscale ; connaissance du client ; embargos et sanctions financières ; lutte contre la corruption), (ii) du développement et de la maintenance d'un cadre normatif uniforme pour la filière et de la diffusion de la culture conformité, (iii) du pilotage des outils informatiques et de la coordination d'un dispositif de contrôle de conformité dans le Groupe.

La Direction de la conformité veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ; elle veille également à la prévention du risque de réputation. Elle assure un rôle d'expertise et de contrôle au niveau le plus élevé pour le compte du Groupe et assiste le Secrétaire général du Groupe dans l'animation au quotidien de la filière.

À ce titre, ses missions principales sont de définir, en conformité avec les attentes des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de conformité, de sécurité financière, en coordonner la mise en œuvre et en contrôler l'application :

- veiller au respect des règles professionnelles et de marché ;
- assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- proposer les règles de déontologie personnelle que doivent respecter tous les collaborateurs du Groupe ;
- sensibiliser, former et conseiller les opérationnels sur les problématiques de conformité ;
- garantir les bonnes conditions d'exercice du rôle des Responsables de Conformité (RCO) en formalisant leurs prérogatives, en s'assurant que les RCO disposent des moyens, outils et cadre normatif adéquats et en contrôlant leur correcte mise en œuvre ;
- construire et mettre en œuvre les instruments de pilotage et d'animation de la filière : tableaux de bord, forum de partage des bonnes pratiques, comité bimensuel des Responsables de Conformité de Pôles ;
- coordonner les relations des entités du Groupe avec les régulateurs français et étrangers sur les sujets de conformité ;
- exercer une vigilance générale sur les questions susceptibles de porter atteinte à la réputation du Groupe.

LE COMITÉ DE CONFORMITÉ GROUPE

Le Comité de conformité Groupe se réunit chaque mois sous la présidence du Secrétaire général du Groupe. Le Comité examine les thèmes de conformité d'actualité, passe en revue les dysfonctionnements les plus significatifs intervenus au cours de la période sur l'ensemble du Groupe et statue sur la suite à leur donner, enfin, il prend connaissance de l'évolution de la réglementation. Y participent, outre les représentants de la filière conformité, le Directeur de la coordination du contrôle interne, ainsi que des représentants de l'Inspection générale, du Département des risques opérationnels, de la Direction juridique.

LA FILIÈRE CONFORMITÉ

La fonction Conformité est assurée au sein des métiers et des Directions centrales par des équipes dédiées placées sous l'autorité de responsables de la conformité. La Direction de la conformité en assure la supervision dans le cadre d'une gouvernance propre.

La réorganisation de 2013 a resserré le dispositif de vérification de la conformité des métiers désormais composé de quatre équipes dédiées : Banque de détail du Groupe, Banque Privée, Banque d'Investissement et Services aux Investisseurs, Assurances. Ces équipes sont rattachées hiérarchiquement au Responsable de la Direction de la conformité à l'exception des Assurances qui restent en lien fonctionnel. Les filiales en France et à l'étranger demeurent rattachées fonctionnellement mais de façon renforcée. Le rattachement hiérarchique de la banque de détail en France

sera effectif courant 2014. Les responsables de conformité mettent en œuvre, dans leur périmètre, la gouvernance et les principes définis au niveau du Groupe. Ils concourent par leur action à l'identification et à la prévention des risques de non-conformité, à la validation des nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements de conformité ainsi qu'à la mise en place des actions correctrices, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de la conformité dans le Groupe. Ils s'appuient notamment sur une organisation pyramidale de responsables de conformité de lignes-métiers ou filiales, qui leur sont rattachés hiérarchiquement ou fonctionnellement.

L'objectif de l'organisation en filière est de :

- centraliser les compétences de conformité au sein du Groupe en vue du développement de l'expertise dans ce domaine ;
- mettre en place des fonctions transversales destinées à diffuser et harmoniser la culture de conformité au sein du Groupe, en couvrant l'ensemble des pôles et des Directions centrales du Groupe ;
- établir une séparation nette entre les fonctions de conseil et celles de contrôle ;
- simplifier le dispositif afin d'améliorer la circulation de l'information et la prise de décision.

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE GROUPE

Le département de sécurité Financière Groupe s'appuie sur les responsables de conformité des métiers et aussi sur un réseau structuré de FCO (Financial Crime Officers). Il s'assure :

- de définir le cadre normatif et la Politique applicable au niveau Groupe, en collaboration avec le service juridique, de veiller à sa mise en œuvre, et de diffuser les nouvelles dispositions réglementaires en donnant les lignes directrices aux services opérationnels, notamment sur un portail dédié à la conformité ;
- d'animer et coordonner le dispositif de Sécurité Financière au sein du Groupe, ainsi que de sensibiliser la filière conformité et les lignes métiers sur ces sujets particulièrement complexes et évolutifs ;
- de réaliser les déclarations de soupçon à TRACFIN de l'ensemble des entités françaises du Groupe (hors CDN et Boursorama Banque), ainsi que les déclarations de gel des avoirs et les demandes d'autorisations auprès de la Direction générale du Trésor pour Société Générale SA. Pour les entités implantées à l'étranger les FCO effectuent les déclarations auprès des instances locales.

La culture conformité

La conformité et le respect de règles déontologiques qui répondent aux meilleurs standards de la profession font partie des valeurs essentielles de Société Générale. Ils ne sont pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais la culture de tous.

Le Groupe s'est doté d'un corps de doctrine et de règles de bonne conduite rigoureuses. Le Code de conduite du Groupe a fait l'objet d'une nouvelle rédaction parue sous la forme d'une directive en janvier 2013. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose le Groupe.

La culture conformité pour une banque, c'est notamment :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie pour lequel ou laquelle il n'est pas possible de recueillir des informations satisfaisantes permettant d'établir une bonne connaissance client ;
- savoir apprécier la légitimité économique d'une opération ;
- être capable en toutes circonstances de justifier une position prise.

En conséquence, le Groupe :

- s'interdit d'effectuer des opérations dans les pays et d'entrer en relation avec des personnes physiques ou morales dont l'activité serait contraire aux lois ou aux principes qui guident le comportement d'une banque responsable ;
- se refuse à traiter avec des clients ou des contreparties des opérations dont il ne mesure pas la réalité économique, ou dont l'absence de transparence laisse supposer qu'elles sont contraires aux principes comptables ou déontologiques ;
- communique une information correcte, claire et non trompeuse sur les produits ou services proposés et s'assure de leur adéquation avec les attentes des clients ;
- a mis en place un droit d'alerte qui peut être exercé par tout collaborateur lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération à l'étude ou plus généralement une situation particulière n'est pas conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe.

En matière de lutte contre la corruption, Société Générale a des principes stricts qui sont inscrits dans le Code de conduite et se conforment aux dispositions des réglementations les plus rigoureuses en la matière, notamment le UK *Bribery Act*. Un suivi étroit de leur mise en œuvre a été mis en place. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés depuis 2001 via des instructions, actualisées régulièrement, applicables à l'ensemble du Groupe.

Les outils dédiés au respect de la conformité

Divers outils informatiques permettent de s'assurer du respect de la réglementation et de détecter dans la mesure du possible les abus ou situations justifiant une attention particulière :

- les outils de gestion de scénarios/profilage génèrent des alertes en cas d'identification de transactions ou mouvements de comptes anormaux, notamment dans la banque de détail. Ils s'appliquent plus particulièrement à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment des capitaux ainsi qu'à la détection des abus de marché, manipulations de cours et délits d'initiés ;
- les outils de filtrage permettent de filtrer des données sur la base de listes prédéterminées (listes internes, bases de données externes...) et génèrent des alertes en cas de détection de personnes, pays ou activités visés par des sanctions et embargos ;
- les outils de *reporting*/évaluation des risques présentent des rapports/bilans sur certaines caractéristiques d'une entité, d'un pôle, d'une ligne métier, de clients afin d'informer les interlocuteurs compétents (management, direction, régulateurs...). On citera notamment : un outil de cartographie et d'évaluation des risques de non-conformité, ainsi que de suivi des plans d'action, un outil de *reporting* des transactions personnelles, une suite d'outils permettant de gérer les listes d'initiés et les conflits

d'intérêts, un outil transversal propre à répondre aux obligations réglementaires, notamment déclaratives, du Groupe en matière de franchissement de seuils d'actionariat.

Ces outils sont régulièrement mis à jour afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et technologiques et d'améliorer leur efficacité.

Actions en 2013

LE LANCEMENT D'UNE CARTOGRAPHIE DES OUTILS DE CONFORMITÉ AU SEIN DU GROUPE :

Une cartographie de ces outils a été effectuée en 2013 sur le périmètre du Groupe. Elle vise à améliorer la couverture des sujets de conformité en recourant à des outils éprouvés et standards et à optimiser les coûts en favorisant la standardisation et la mutualisation lorsqu'il est pertinent. Cette démarche doit déboucher sur un plan de convergence à la mi-2014.

LA POURSUITE DES ACTIONS D'APPROPRIATION DE LA CULTURE DE LA CONFORMITÉ

On notera plus particulièrement :

- en matière de formation, l'accent a porté sur le recours aux e-learning. On notera particulièrement la poursuite de la diffusion du module de formation « lutte contre la corruption »,

et le déploiement d'une nouvelle formation sur la « prévention du risque de réputation ». En matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, pour compléter le dispositif déjà en place, un module de rappel des notions indispensables a été élaboré. En outre, des cas pratiques destinés aux personnels directement exposés ont été conçus et déployés ;

- le Groupe, sous le pilotage du Secrétaire général, Responsable de la Conformité, a poursuivi en 2013 son action de rénovation du dispositif de Documentation Normative et de mise en cohérence des documents. L'effort a porté sur l'exhaustivité et la mise à jour des documents normatifs, avec notamment l'intégration obligatoire dans le dispositif central des principales normes et procédures émises par les Pôles d'activités et Directions centrales, ainsi que sur la couverture complète de l'organisation du Groupe par des directives émises par la Direction générale. 185 documents normatifs (directives, instructions, manuels pratiques...) ont été émis en 2013 contre 211 en 2012 et 148 en 2011. Enfin, la refonte de l'outil central de gestion et production des documents normatifs est désormais achevée ;
- L'adaptation continue aux nouvelles réglementations, qu'elles soient nationales ou supranationales s'est poursuivie en 2013 avec notamment un effort particulier sur les réglementations DFA (« *Dodd Frank act* »), EMIR (« *European Market Infrastructure regulation* »), FATCA (« *Foreign Account Tax Compliance Act* ») (voir encadrés ci-après).

DFA (« *Dodd Frank Act* »)

La réforme américaine DFA votée en juillet 2010, plus particulièrement son « titre VII » vise à **imposer la négociation de la plupart des transactions sur les produits dérivés de gré à gré sur des marchés organisés ou des plates-formes électroniques et leur compensation par des compensateurs centraux**. Le pendant européen de ce nouveau dispositif réglementaire avait démarré avec le dispositif MIF dès 2007 et se poursuit avec notamment les réformes EMIR, Market Abuse II, MIF II.

DFA fait suite aux engagements pris par le G20 au sommet de Pittsburgh en septembre 2009. Sont soumis à ces obligations notamment les « *swaps dealers* » c'est-à-dire les établissements financiers traitant avec des contreparties américaines un montant de produits dérivés de gré à gré supérieur à un certain seuil. Société Générale est enregistré auprès des autorités américaines comme « *swap dealer* », ainsi que l'ensemble de ses succursales. Les premières dispositions de la loi sont entrées en vigueur le 31 décembre 2012. Les autres s'étalent sur les années 2013 et 2014.

Société Générale a engagé depuis plus de trois ans une adaptation en profondeur de ses processus de négociation et de traitement

des opérations dans l'ensemble des implantations concernées, de façon à se conformer aux nouvelles exigences DFA.

Dans ce cadre, Société Générale met en œuvre et déploie les processus et les nouvelles règles visant à :

- assurer la protection des clients en proposant des produits adaptés à leurs besoins, en leur transmettant une information complète sur les produits et de manière générale en mettant en œuvre un programme de conformité poussé ;
- acheminer et exécuter les ordres sur les marchés organisés ou les plateformes ;
- transmettre les exécutions aux compensateurs centraux, qui procèdent à des appels de marges quotidiens ;
- collatéraliser de façon bilatérale les transactions qui ne font pas l'objet d'une compensation centrale ;
- déclarer en temps réel l'ensemble des transactions sur produits dérivés de gré à gré ;
- maintenir une piste d'audit sur l'ensemble des étapes de négociation et de traitement des transactions.

EMIR (« *European Market Infrastructure Regulation* »)

EMIR est le pendant européen du Dodd-Frank Act américain en ce qui concerne les dispositions relatives au post marché. Le règlement EMIR du 4 juillet 2012 est entré en vigueur le 16 août 2012, mais son application effective dépend de l'adoption progressive d'un certain nombre de standards techniques par les régulateurs européens. Comme le Dodd-Frank Act, EMIR a été adopté après la crise financière de 2008 et le Sommet du G20 de Pittsburgh visant à encadrer les dérivés négociés de gré à gré (dits « OTC »). EMIR impose trois types d'obligations :

- Compenser les produits dérivés OTC considérés par l'ESMA comme éligibles à la compensation (cette obligation ne devrait pas être effective avant le second semestre 2014) ;
- Mettre en place des techniques d'atténuation des risques pour les dérivés non compensés par une contrepartie centrale. Un certain nombre de ces obligations sont entrées en vigueur les 15 mars et 15 septembre 2013. La plus importante, celle liée à l'échange de collatéral pour les dérivés non compensés, devrait entrer en vigueur seulement en décembre 2015.

- Déclarer les dérivés OTC ou négociés sur des plateformes d'exécution à des référentiels centraux. Cette obligation entrera en vigueur le 12 février 2014.

L'ensemble des obligations d'EMIR s'appliquera aux contreparties financières. Elles s'appliqueront également aux contreparties non-financières au-dessus de certains seuils de compensation. Les contreparties non-financières en dessous des seuils de compensation ne seront soumises ni à l'obligation de compensation, ni à l'obligation d'échange de collatéral.

EMIR impose aux opérateurs des marchés de dérivés comme Société Générale des développements opérationnels et informatiques, de classification de la clientèle et de documentation contractuelle.

Bien que certains points restent à clarifier, Société Générale a déjà pris les mesures nécessaires pour se conformer au nouveau cadre réglementaire. Plusieurs communications ont, par ailleurs, été faites à nos clients afin de faciliter la mise en conformité de ces derniers à la nouvelle réglementation.

FATCA (« *Foreign Account Tax Compliance Act* »)

La loi FATCA, dont l'entrée en vigueur est désormais prévue au 1^{er} juillet 2014 impose aux intermédiaires financiers non-américains la responsabilité d'identifier les contribuables américains dans leurs bases clients pour établir des déclarations à l'administration fiscale américaine (Internal Revenue Service ou « IRS ») sur les revenus bénéficiant directement ou indirectement à ces derniers. Cette loi a **une portée extraterritoriale** très étendue, puisqu'elle impose ses obligations à une très large palette d'intermédiaires financiers.

FATCA se développe depuis fin 2012 sous une **approche alternative d'accord bilatéraux** entre les États-Unis et les autres États, qui a pour objectif de résoudre les obstacles juridiques nationaux (secret bancaire, protection des données) et faciliter la mise en œuvre pratique de la réglementation par les intermédiaires financiers.

Une dizaine de pays dont la France a déjà signé ce type d'accords, qui seront transposés dans les réglementations nationales pour rendre obligatoire la mise en œuvre de FATCA. Cette approche privilégiée par les autorités américaines fait l'objet de négociations en cours avec de nombreux autres pays.

La conformité à FATCA de l'exhaustivité des établissements financiers concernés sera assurée pour le groupe Société Générale par un **dispositif de contrôle interne articulé autour des Responsables Conformité des pôles**.

271 entités du Groupe ont été identifiées comme portant des obligations réglementaires plus ou moins étendues selon leur localisation.

LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'IDENTIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

L'exercice 2013 a vu la poursuite des avancées dans l'approche des risques de non-conformité :

- l'identification et la qualification des principales zones de risques grâce à la revue de l'ensemble des réglementations en vigueur mais aussi des actions mises en œuvre pour favoriser leur respect (formation, diffusion d'instructions, mise en place de procédures et contrôles associés...), déjà mise en œuvre dans la Banque d'investissement, est progressivement étendue depuis 2013 à la Banque de détail à l'étranger ;
- les « contrôles normatifs » des risques de non-conformité, qui correspondent à des contrôles génériques transversaux à l'ensemble du Groupe, sont désormais très largement déployés, un outil de consolidation des résultats a été mis en place et a donné lieu à plusieurs tests courant 2013. Un bilan de l'efficacité de ce dispositif est prévu au second semestre 2014 ;

- par ailleurs, la remontée des dysfonctionnements les plus significatifs observés dans le Groupe au Comité de conformité Groupe dans un cadre structuré et au moyen d'un outil redéfini en 2012 et enrichi d'informations nouvelles au cours de 2013 est l'occasion d'échanges et de partage de bonnes pratiques. Les sanctions auxquelles le Groupe est le cas échéant soumis donnent lieu à des analyses approfondies et font systématiquement l'objet de mesures correctrices ;
- enfin, le risque de réputation du Groupe fait l'objet d'un suivi trimestriel grâce à un tableau de bord spécifique diffusé depuis 2012 tous les trimestres aux membres du Comité exécutif et deux fois par an au Comité de Contrôle Interne et des Risques (CACIR) du Conseil d'administration. Ce tableau de bord a été enrichi en 2013 d'un volet RSE et est désormais recentré sur trois thèmes majeurs, les relations régulateurs, l'opinion publique, la qualité des processus internes.

LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE CONFORMITÉ

SÉCURITÉ FINANCIÈRE DU GROUPE

Lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude fiscale

L'année 2013 a été marquée par :

- la refonte de l'instruction relative à la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude fiscale dans le groupe Société Générale Hors de France ;
- diverses adaptations aux évolutions réglementaires :
 - un projet a été lancé afin de mettre en place la communication systématique d'Informations (COSI) à TRACFIN,
 - la lutte contre la fraude fiscale prend une part prépondérante dans l'activité du service de Sécurité Financière.

Connaissance de la clientèle

La déclinaison opérationnelle des normes du Groupe fixées en 2012 se poursuit pour l'ensemble des métiers de la banque. Cette déclinaison est l'occasion d'une revue du dispositif de Connaissance du Client. L'intégration des données recueillies *via* ce processus au sein des systèmes d'informations représente un enjeu majeur pour l'avenir et des projets structurants ont été lancés en coordination avec l'ensemble des services concernés.

Embargos et sanctions financières

L'année 2013 a été marquée par :

- une campagne de formation dédiée au sujet embargo et sanctions financières, notamment dans la banque de détail en France ;
- une initialisation de la normalisation des contrôles et des outils de filtrage avec un déploiement dans l'ensemble du Groupe.

TRANSACTIONS DU PERSONNEL

Le respect des Chartes déontologiques est un élément constant des règles de conduite de Société Générale. Les procédures et leur correcte application font l'objet d'une attention constante, notamment en 2013 celles concernant le suivi du personnel extérieur.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS DE DÉTENTION

L'outil transversal de suivi des seuils de détention, SSD, permet de s'assurer au plan mondial (90 pays) du respect des réglementations de franchissements de seuils (légaux, statutaires, en période d'offre publique). Il permet le suivi des détentions actions et dérivés à sous-jacents action du groupe Société Générale calculées selon les règles propres à chaque législation.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'application de l'instruction parue fin 2011 fait l'objet d'un suivi rapproché lors des revues de la conformité dans chacun des métiers présentés en comité de conformité Groupe. La diffusion de l'*e-learning* s'est poursuivie en 2013. Enfin, une revue systématique des contrats a été lancée pour identifier les éventuelles carences sur ce sujet.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

La publication d'une instruction en 2012 sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts a été l'occasion de préciser les principes et dispositifs à mettre en œuvre en vue de leur gestion appropriée. La politique intègre une cartographie des risques de conflits d'intérêts, impliquant le Groupe d'une part, des clients ou des collaborateurs d'autre part. Un registre de conflits d'intérêts a été mis en place en 2013 dans la Banque d'investissement.

ABUS DE MARCHÉ

Pour accompagner les évolutions technologiques (développement de nouvelles plates-formes d'échange) et l'élargissement des champs de manipulation (notamment les indices), et pour prendre en compte les évolutions réglementaires d'ores et déjà connues, une attention particulière est consacrée à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs, y compris dans la banque de détail, à la revue des procédures et de leur application dans tous les pôles, à la poursuite des développements des outils de détection et d'analyse et enfin à l'harmonisation des contrôles.

PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

La protection de la clientèle est une condition indispensable à la qualité de la relation avec la clientèle. Elle est au centre des préoccupations du Groupe. Parmi les actions mises en œuvre, on citera notamment la contribution de la filière Conformité à la définition des produits *via* sa participation aux « Comités Nouveaux Produits » où elle pose des conditions préalables en cas de besoin. Par ailleurs, la filière Conformité assure un suivi attentif des réclamations de la clientèle afin d'identifier les procédures ou les offres inappropriées. Enfin, l'approche des clientèles fragiles a été revue en 2013 afin d'assurer une meilleure conformité à la réglementation.

RISQUES ET LITIGES

- En octobre 2005, les commissaires à l'exécution des plans de cession des sociétés Moulinex et Brandt, déclarées en redressement judiciaire en 2001, ont assigné les banques membres des crédits syndiqués consentis en 1997 à Moulinex et en 1998 à Brandt. Ils demandent leur condamnation, in solidum, à réparer le préjudice subi par les créanciers pour soutien abusif. Les dommages-intérêts demandés à Société Générale et au Crédit du Nord s'élèvent respectivement à 192,4 M EUR et 51,7 M EUR.

Société Générale et le Crédit du Nord, qui ne détenaient qu'une part dans les crédits, contestent ces assignations car les banques ont été les premières victimes de la déconfiture de Moulinex et de Brandt, après avoir essayé de les soutenir sur le fondement de plans de redressement sérieux et crédibles. Par jugements en date du 28 juin 2013, le Tribunal de commerce de Nanterre a rejeté l'intégralité des demandes des commissaires à l'exécution du plan. Ces derniers ont interjeté appel de cette décision.

- Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part de l'administration fiscale américaine, de la SEC (*Securities and Exchange Commission*), de la Division antitrust du Département de la Justice et de procureurs de différents États (*State Attorneys General*) au motif qu'ils auraient manqué aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de contrats (*Guaranteed Investment Contracts* « GICs ») conclus dans le cadre d'émissions d'obligations municipales exonérées d'impôts. En 2008, plusieurs autorités locales américaines ont également engagé des enquêtes sur les manquements allégués. Société Générale coopère avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes.

En 2008, plusieurs actions de groupe ont été engagées aux États-Unis à l'encontre de Société Générale et d'autres banques, institutions financières et courtiers à qui il est reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence américain lors de l'appel d'offres et de la conclusion de GICs (*Guaranteed Investment Contracts*) et de produits dérivés avec des municipalités. Ces actions ont été jointes devant la *US District Court for the Southern District of New York*. Certaines d'entre elles ont donné lieu à une demande groupée (« *consolidated class action complaint* ») laquelle a été rejetée par la Cour, en avril 2009, au bénéfice de Société Générale et des autres défendeurs à l'exception de trois. Une seconde action de groupe modifiée a été engagée en juin 2009. Une troisième action de groupe modifiée a été engagée en mars 2013 à laquelle Société Générale n'a pas encore répondu. Parallèlement, une autre action de groupe fondée sur le droit de la concurrence fédéral et sur la loi californienne ainsi que des actions individuelles de la part d'autorités publiques sont en cours. Des demandes tendant au rejet de ces procédures ont été déposées mais rejetées. La *discovery* est en cours.

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à 5 ans d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 Md EUR à titre de dommages-intérêts à Société Générale. J. Kerviel a formé un pourvoi en cassation.

- Depuis 2003, Société Générale avait mis en place des lignes de « *gold consignment* » avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alerté sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or déposés chez Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par le non-paiement (466,4 M EUR) de l'or acheté. Afin de recouvrer les sommes dues par le groupe Goldas et préserver ses intérêts, Société Générale a engagé en Turquie des actions civiles contre des entités du groupe Goldas. Goldas a de son côté introduit des actions judiciaires en Turquie contre Société Générale. Société Générale avait également engagé une action contre ses assureurs au Royaume-Uni, laquelle a été arrêtée par consentement mutuel sans admission de responsabilité d'aucune part. Une provision a été constituée.

- En 1990, dans le cadre d'une opération de refinancement, des banques australiennes et européennes dont une filiale de Société Générale (*Societe Generale Australia Limited*) ont obtenu de certaines sociétés du groupe Bell, des garanties couvrant des crédits consentis à des sociétés de ce groupe.

Ces sûretés ont été réalisées lors de la mise en faillite du groupe. Le liquidateur a demandé la restitution des montants perçus du fait de la réalisation des sûretés et formulé également d'autres demandes à l'encontre des banques. En octobre 2008, le tribunal australien a condamné les banques à verser les sommes demandées par le liquidateur en principal ainsi que les intérêts capitalisés. Au mois de décembre 2009 *Societe Generale Australia Limited* a exécuté la condamnation et déposé, à cet effet, environ 192,9 M AUD en principal et en intérêts sur un compte séquestre dans l'attente du résultat de l'appel qui a été formé. La Cour d'appel a rendu une décision le 17 août 2012 confirmant le premier jugement en partie, tout en augmentant le taux d'intérêt auquel les banques avaient été condamnées en première instance. Le 15 mars 2013, les banques ont été autorisées à former un pourvoi devant la *High Court* (Cour Suprême) sur les deux griefs qu'elles souhaitent invoquer, à savoir la disproportion du taux d'intérêt et la responsabilité des dirigeants de Bell. Les parties ont conclu une transaction au mois de septembre 2013, dont l'entrée en vigueur est soumise à la réalisation d'un certain nombre de conditions suspensives.

- Société Générale Algérie (SGA) et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction à la législation locale sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger. Il est reproché aux prévenus d'avoir manqué à leurs obligations déclaratives à l'égard de la Banque d'Algérie s'agissant des mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes menées par la Banque d'Algérie qui s'est ensuite constituée partie civile. SGA et ses agents ont été condamnés dans certaines procédures et mis hors de cause dans d'autres. L'ensemble des procédures a fait l'objet de recours devant la Cour Suprême. À ce jour, six affaires se sont terminées en faveur de SGA et treize affaires sont encore en cours devant la Cour Suprême pour un montant total en jeu de 107,97 M EUR.
- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement.

Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Échange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'amendes de près de 385 M EUR. Société Générale a été sanctionnée à hauteur de 53,5 M EUR, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7,0 M EUR.

Dans son arrêt du 23 février 2012, la Cour d'appel, saisie par l'ensemble des banques concernées à l'exception de la Banque de France, conclut à l'absence d'infraction au droit de la concurrence, permettant aux banques d'obtenir le remboursement des amendes qu'elles avaient payées. L'Autorité de la concurrence a formé un pourvoi en cassation.

- Une *class action* (action de Groupe) a été engagée à l'encontre de SG Banque Privée S.A. (Suisse) et de nombreuses autres institutions financières devant la *US District Court for the Northern District of Texas*. Les demandeurs entendent représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds ou dont ils détenaient des certificats de dépôt depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutiennent être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchent à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux.

SG Banque Privée S.A. (Suisse) et Société Générale ont, aussi, reçu des demandes de pièces et d'informations de la part du *Department of Justice* américain en relation avec les faits invoqués dans la *class action*. SG Banque Privée S.A. (Suisse) et Société Générale ont pris toutes dispositions utiles pour coopérer avec le *Department of Justice*.

- Société Générale et d'autres institutions financières ont reçu des demandes d'information de la part d'autorités en Europe, aux États-Unis et en Asie dans le cadre d'enquêtes portant, d'une part, sur des soumissions présentées à la *British Bankers Association* en vue de la détermination de certains taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*) ainsi que les soumissions présentées à la Fédération bancaire européenne en vue de la détermination du taux EURIBOR (*Euro Interbank Offered Rate*) et portant, d'autre part, sur des opérations de dérivés indexés sur différents taux BOR. Société Générale coopère avec ces autorités.

Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont également été assignés aux États-Unis dans le cadre de deux actions de groupe (*class action*). Il leur est notamment reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence et le *Commodity Exchange Act* américains à l'occasion de la fixation du taux USD LIBOR d'une part et, d'autre part, d'opérations de dérivés indexés sur ce taux. Ces actions qui ont été initiées, par des acheteurs de produits dérivés de gré à gré d'une part et par des

acheteurs de produits dérivés cotés d'autre part, ont fait l'objet d'une consolidation devant un juge unique de la *District Court* de Manhattan. Parallèlement, Société Générale a également été assigné dans le cadre de plusieurs actions dites « *d'opt-out* » par des demandeurs présentant des arguments similaires à ceux développés dans le cadre des deux actions de groupe évoquées ci-dessus.

Par ailleurs, Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, ont également été assignés devant la *US District Court* de Manhattan dans le cadre de trois nouvelles actions de groupe. Les demandeurs à la première action de groupe allèguent que les banques auraient violé le droit de la concurrence et le *Commodity Exchange Act* américains. Les demandeurs, qui ont souscrit ou cédé des produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange*, soutiennent que la valeur desdits produits aurait souffert de manipulation des taux Yen Libor et Euroyen Tibor. Dans le cadre de la seconde action de groupe, il est allégué que les défenderesses auraient violé le droit de la concurrence de certains États en manipulant le taux USD Libor. Cette action a été intentée par des personnes ayant souscrit des *preferred equity securities* générant des dividendes dont le montant était calculé au moyen d'un taux lié au USD Libor. Dans le cadre de la troisième action de groupe, il est allégué la violation des lois antitrust américaines et du *Commodity Exchange Act* notamment. Cette action est intentée par des individus qui ont acheté ou vendu des contrats à terme sur le NYSE LIFFE exchange et indexés sur l'EURIBOR ou des contrats à terme en EURO sur le *Chicago Mercantile Exchange*. Il est allégué que ces contrats auraient été négociés à des niveaux artificiels à cause d'une manipulation des taux EURIBOR.

Le 4 décembre 2013, la Commission européenne a rendu une décision dans le cadre de son enquête sur le taux EURIBOR, qui prévoit le paiement par Société Générale d'un montant de 445,9 M EUR au titre de faits survenus entre mars 2006 et mai 2008.

Société Générale a déposé un recours devant le Tribunal de Luxembourg sur la méthode de détermination de la valeur des ventes ayant servi de base au calcul de l'amende.

- En septembre 2011, la *Federal Housing Finance Authority* (FHFA), autorité fédérale américaine en matière de financement immobilier et administrateur (*Conservator*) de Fannie Mae et Freddie Mac, a intenté dix-sept procédures judiciaires à l'encontre de diverses institutions financières. L'une des procédures vise des entités du groupe Société Générale (*SG Mortgage Finance Corp.*, *SG Mortgage Securities, LLC* (SGMS), *SG Americas Securities, LLC*, *SG Americas, Inc.*, *SG Americas Securities Holdings, LLC*) ainsi que des membres du personnel dirigeant de SGMS. La FHFA cherche à obtenir réparation des pertes subies sur des titres adossés à des actifs immobiliers (*residential mortgage backed securities* ou *RMBS*) acquis par Fannie Mae et Freddie Mac pendant plusieurs années. Selon l'assignation dirigée contre les défendeurs Société Générale, Fannie Mae et Freddie Mac auraient acheté pour environ 1,3 Md USD de ces titres lors de trois émissions ayant eu lieu entre mai 2006 et décembre 2006 dont la documentation aurait contenu de graves inexactitudes et omissions. Société Générale conteste fermement les griefs allégués et entend faire valoir pleinement ses droits. Le 27 février 2014, un accord transactionnel a été conclu avec FHFA pour un montant de 122 M USD.

- Une ancienne filiale de Société Générale, Cowen and Company, a été assignée devant un tribunal californien. Il est reproché à Cowen d'avoir été négligente dans le cadre de l'exécution d'un mandat qui lui a été confié en 1998. Cowen avait été saisie par une entreprise qui devait faire l'objet d'une acquisition aux termes d'une opération d'échange d'actions. Les demandeurs, qui détenaient des participations soit dans la cible, soit dans l'actionnaire majoritaire de celle-ci, reprochent à Cowen d'avoir fait des déclarations inexactes (*misrepresentations or omissions*) s'agissant de l'acquéreur et considèrent, en conséquence, avoir subi un préjudice du fait de la faillite de l'acquéreur, qui est intervenue postérieurement à l'opération. Deux motions *to dismiss* ont été rejetées par le tribunal et la phase de *discovery* est en cours.
- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'État a rendu une décision sur la légalité du précompte, impôt aujourd'hui supprimé. Il a conclu que cet impôt était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution du précompte aux entreprises. Ces modalités conduisent à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises, ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. La décision du Conseil d'État concerne l'une de ces deux entreprises (Rhodia). Société Générale continue à faire valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'Administration et des voies de recours existantes au plan communautaire.
- Société Générale a engagé des discussions avec l'*Office of Foreign Assets Control* américain au sujet de virements libellés en dollars US effectués sur instruction de clients personnes morales établis dans un pays faisant l'objet de sanctions économiques édictées par les autorités américaines. Dans ce cadre, Société Générale a lancé un audit interne et coopère avec les autorités américaines.
- Vladimir Golubkov, Directeur général de Rosbank à l'époque des faits, ainsi qu'une collaboratrice de l'établissement font l'objet d'une enquête pénale en Russie pour des agissements qui seraient constitutifs de corruption.
- L'ACPR a ouvert une procédure disciplinaire à l'encontre de Société Générale le 22 mai 2013 portant sur les moyens et procédures mis en œuvre par l'établissement en vertu des dispositions relatives au droit au compte.

11. AUTRES RISQUES

RISQUES LIÉS AUX ACTIONS

Finalités et stratégies d'investissement

Les expositions de Société Générale aux actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction sont liées à plusieurs activités et stratégies de la banque. Ces expositions incluent des actions et instruments. Les expositions de Société Générale aux actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction sont liées à plusieurs activités et stratégies de la banque. Ces expositions incluent des actions et instruments de fonds propres, des parts de SICAV investies en actions et des participations dans les filiales et sociétés affiliées du Groupe qui ne sont pas déduites des fonds propres aux fins du calcul des ratios de solvabilité. D'une manière générale, en raison de leur traitement défavorable sur le plan du capital réglementaire, la politique du Groupe est désormais de limiter ces investissements.

- En premier lieu, le Groupe possède un portefeuille de participations industrielles qui, pour l'essentiel, reflète ses relations historiques ou stratégiques avec ces sociétés ;
- En outre, Société Générale détient de petites participations minoritaires dans certaines banques à des fins stratégiques, en vue de développer sa coopération avec ces établissements ;
- Au surplus, les actions ne faisant pas partie des actifs détenus à des fins de transaction comprennent les participations du Groupe dans des filiales de petite taille qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation et qui opèrent en France ou à l'étranger. Font aussi partie de cette catégorie divers investissements et participations accessoires aux activités bancaires principales du Groupe, en particulier dans la banque de financement et d'investissement, la banque de détail et les services titres (organismes de place, sociétés de bourse, etc.) ;
- Enfin, Société Générale et certaines de ses filiales peuvent détenir des investissements en actions résultant de leurs activités de gestion d'actifs (en particulier des capitaux apportés à titre de capital d'amorçage à des SICAV dont Société Générale est le promoteur), en France ou à l'étranger.

Suivi des investissements en titres et participations du portefeuille bancaire

Le portefeuille de participations industrielles est suivi sur une base mensuelle par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord

avec la politique de provisionnement du Groupe. Une revue annuelle du portefeuille est également réalisée par un comité dédié, composé de représentants du Comité exécutif, de la Direction des risques et de la Direction financière du Groupe. Cette revue a pour objectif de valider les orientations stratégiques du portefeuille et d'évaluer le caractère stratégique de ces participations, ainsi que les opportunités de cession. Les décisions d'investissement sont également soumises à ce Comité.

Les participations accessoires aux activités de la Banque de Financement et d'Investissement font l'objet d'un suivi trimestriel par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe. Les décisions d'investissement ou de cession sont soumises à un Comité d'investissement comprenant des représentants du Comité exécutif, de la Direction des risques, de la Direction financière et de la Direction de la déontologie. Ces décisions font également l'objet d'une revue par la Direction financière de la Banque de Financement et d'Investissement et la Direction financière du Groupe. Les critères de décision comprennent l'aspect financier et la contribution aux activités de Banque de Financement et d'Investissement des participations.

Valorisation des actions du portefeuille bancaire

D'un point de vue comptable, les expositions en actions de Société Générale, non détenues à des fins de transaction, sont classées essentiellement en titres disponibles à la vente, dans la mesure où elles peuvent être conservées pour un laps de temps indéterminé, et être cédées à tout moment.

L'exposition de Société Générale aux actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction est égale à leur valeur comptable nette de provisions.

Le tableau qui suit présente ces expositions à fin décembre 2013 et 2012, à la fois pour le périmètre comptable et pour le périmètre réglementaire. Les données réglementaires ne sont pas réconciliables avec celles du Document de référence, notamment parce que le périmètre réglementaire exclut les titres de participations détenus pour le compte de clients par les filiales d'assurance du Groupe.

TABEAU 31 : ACTIONS ET PARTICIPATIONS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

(en M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Actions et participations du portefeuille bancaire - Périmètre comptable	13 403	14 304
dont actions et autres instruments de capitaux propres courants (AFS ⁽¹⁾)	11 239	12 025
dont titres actions détenus à long terme (AFS ⁽¹⁾)	2 163	2 279
Actions et participations du portefeuille bancaire - Périmètre prudentiel (EAD⁽²⁾)	3 169	1 447
dont titres cotés	181	371
dont titres non cotés	2 988	1 076

(1) AFS : Available For Sale ou disponibles à la vente.

(2) EAD : Exposure At Default = Valeur exposée au risque.

Au titre du périmètre réglementaire les expositions en actions et participations hors portefeuille de transaction calculées en EAD s'élevaient à 3,2 Md EUR fin 2013.

Les changements dans la juste valeur sont enregistrés dans les capitaux propres du Groupe, sous la rubrique « Gains et pertes latents ou différés ». En cas de cession ou de dépréciation durable, les changements dans la juste valeur de ces actifs sont inscrits en compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les dividendes perçus sur les participations en actions sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Pour les actions cotées, la juste valeur est estimée sur la base du cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est estimée en fonction de la catégorie de l'instrument financier et selon l'une des méthodes suivantes :

- quote-part d'actif net détenue ;
- évaluation basée sur des transactions récentes sur les titres de la société (tiers entrant au capital de la société, valorisation à dire d'expert...) ;
- évaluation fondée sur des transactions récentes intervenues sur des entreprises du même secteur (multiples de résultat ou d'actif net etc.).

TABEAU 32 : GAINS ET PERTES NETS SUR ACTIONS ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

(en M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Gains et pertes sur cessions d'actions	771	(245)
Dépréciations d'actifs du portefeuille de participations	(17)	(169)
Part prorata du résultat net du portefeuille de participations	76	94
Gains/pertes nets réalisés provenant des actions et participations du portefeuille bancaire	830	(319)
Gains/pertes non-réalisés sur participations	1 669	1 420
dont part incluse dans les fonds propres de base ou complémentaire	238	291

Politique de provisionnement

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charges dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3 des États financiers, dans le chapitre 6 du présent Document de référence : « Juste valeur des instruments financiers » (p. 291 et suivantes).

Exigences en fonds propres réglementaires

Pour le calcul des encours pondérés Bâle 2, le Groupe applique la méthode de la pondération simple à la majeure partie de son portefeuille d'actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction. Les actions de sociétés cotées faisant partie d'un portefeuille diversifié sont affectées d'un coefficient de pondération par les risques de 190 %, celles des autres sociétés cotées d'un coefficient de 290 % et les actions non cotées d'un coefficient de 370 %. Toutefois, les titres non cotés faisant partie d'un portefeuille diversifié et acquis avant janvier 2008 peuvent être pondérés à 150 %.

Au 31 décembre 2013, les encours pondérés du Groupe relevant des actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction, et les exigences en fonds propres associées s'établissaient comme suit :

TABEAU 33: EXIGENCES EN FONDS PROPRES LIÉES AUX ACTIONS ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

(en M EUR)			31.12.2013			31.12.2012		
Actions & participations	Approche	Pondération	Valeur exposée au risque ⁽¹⁾	Encours pondérés ⁽¹⁾	Exigences en fonds propres ⁽¹⁾	Expositions nettes de provisions ⁽¹⁾	Encours pondérés ⁽¹⁾	Exigences en fonds propres ⁽¹⁾
Capital investissement	Standard	150 %	71	107	9	79	119	9
Capital investissement	Pondération simple	190 %	110	210	17	114	217	17
Titres cotés	Pondération simple	290 %	259	752	60	349	1 011	81
Titres non cotés	Pondération simple	370 %	2 230	8 251	660	906	3 351	268
Total			2 671	9 319	745	1 447	4 697	376

(1) Hors placements de trésorerie.

Au 31 décembre 2013, les encours pondérés relatifs aux positions du Groupe au titre des actions et participations du portefeuille bancaire s'élevaient à 9,3 Md EUR. La forte croissance (+ 98 %) des exigences en fonds propres en 2013 du portefeuille de participations s'explique principalement par la fin de la période transitoire relative au traitement des conglomérats financiers pour les sociétés d'assurances, les titres des sociétés d'assurances acquises avant 2007 étant pondérés en RWA à hauteur de leur coût historique depuis le 1^{er} janvier 2013.

RISQUES STRATÉGIQUES

Les risques stratégiques se définissent comme

- le risque inhérent à la stratégie choisie
- ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie.

Les risques stratégiques sont suivis par le Conseil d'administration, qui approuve les orientations stratégiques du Groupe et les revoit au moins une fois par an. De même, le Conseil d'administration approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risque.

Le pilotage stratégique est effectué sous l'autorité de la Direction générale par le Comité exécutif, assisté du Comité de direction du Groupe. Le Comité exécutif se réunit une fois par semaine, sauf exceptions.

La composition de ces différents organes est présentée dans le Chapitre Gouvernement d'entreprise du présent Document de référence (p. 60 et suivantes). Le règlement intérieur du Conseil d'administration précisant notamment ses modalités de saisine est reproduit dans le chapitre 7 du présent Document de référence (p. 455).

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Les risques liés à l'activité sont les risques de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés. Les risques liés à l'activité sont pilotés par la Direction financière au travers des Comités de résultat mensuels. Au cours de ces Comités, présidés par un membre de la Direction générale, les métiers du Groupe présentent leurs résultats et commentent la marche des affaires, ainsi qu'une analyse de leurs consommations budgétaires et de ressources rares (notamment capital et liquidité).

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

À travers ses filiales d'assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires). Le dispositif de suivi de ces risques et les enjeux associés sont présentés dans la note 34 des États financiers consolidés, dans le chapitre 6 du présent Document de référence (p. 351).

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

L'identification et le traitement de ces risques sont exposés dans le chapitre 5 du présent Document de référence (p. 215).

12. INFORMATIONS FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES

Conformément aux recommandations du Conseil de Stabilité Financière, Société Générale a complété depuis juin 2008 sa communication sur ses expositions relatives aux actifs affectés par la crise financière mondiale.

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe a poursuivi la gestion active de son exposition sur les actifs à risque en cédant notamment une

partie de son portefeuille de CDO de RMBS et de son portefeuille de CMBS.

Aucun reclassement du portefeuille de transaction vers le portefeuille de Prêts et créances n'a eu lieu en complément de ceux réalisés en octobre 2008.

PROVISIONS SUR LES ACTIFS AFFECTÉS PAR LA CRISE FINANCIÈRE DE 2008

Actifs reclassés au 1^{er} octobre 2008

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non-dérivés hors des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers les portefeuilles « actifs financiers disponibles à la vente » et « prêts et créances », dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7.

Pour les produits structurés, le processus de dépréciation d'un actif est déclenché lorsque certains événements sont constatés sur les actifs sous-jacents : impayés, défaillance ou pertes. Généralement, cette situation se produit avant que le défaut réel ne soit constaté au niveau de l'actif (par exemple CDO Collateralised Debt Obligations).

Depuis 2009, le Groupe conduit des tests de dépréciation trimestriels sur les actifs ainsi identifiés. Ces tests ont pour objet d'estimer le

montant des pertes avérées (incurred loss) après prise en considération des protections disponibles. Ils s'appuient sur des estimations des flux de trésorerie futurs attendus qui tiennent compte :

- des performances observées sur les sous-jacents ; et
- d'une estimation des pertes avérées réalisées d'après une approche statistique sur les sous-jacents.

Le montant de la dépréciation ainsi calculé est enregistré en coût net du risque.

Cette procédure constitue un des éléments majeurs du suivi des actifs reclassés.

Au 31 décembre 2013 le montant des provisions sur les actifs financiers reclassés s'élève à 2,5 Md EUR contre 2,3 Md EUR au 31 décembre 2012.

POSITIONS NON COUVERTES SUR TRANCHES DE CDO EXPOSÉS À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AMÉRICAIN

Société Générale est détenteur de positions sur tranches Super Seniors et Seniors de CDO (Collateralised Debt Obligations) non couverts exposés à l'immobilier résidentiel aux États-Unis.

La valorisation des CDO est faite sur la base de la valeur de marché de leurs sous-jacents depuis le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, l'exposition brute sur les tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO de RMBS classés en *trading* s'élève à 1,08 Md EUR (contre 1,56 Md EUR au 31 décembre 2012). Ces actifs ont fait l'objet d'une décote moyenne de 99 %.

Pour rappel, une partie du portefeuille avait été transférée du portefeuille de transaction en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008. L'exposition brute détenue sur les portefeuilles Prêts et créances s'élève à 4,35 Md EUR au 31 décembre 2013 (contre 5,08 Md EUR au 31 décembre 2012).

CDO NON COUVERTS EXPOSÉS À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AUX ÉTATS-UNIS

(En Md EUR)	CDO Tranches super senior & senior	
	Portefeuille prêts et créances	Portefeuille Trading
Exposition brute au 31.12.12 ⁽¹⁾	5,08	1,56
Exposition brute au 31.12.13 ⁽¹⁾⁽²⁾	4,35	1,08
Nature des sous-jacents	high grade/mezzanine	mezzanine
Point d'attachement au 31.12.12	3 %	0 %
Point d'attachement au 31.12.13	10 %	na
% d'actifs subprime sous-jacents	57 %	na
<i>dont originé en 2004 et avant</i>	18 %	na
<i>dont originé en 2005</i>	37 %	na
<i>dont originé en 2006</i>	0 %	na
<i>dont originé en 2007</i>	1 %	na
% d'actifs Mid-prime & Alt-A sous-jacents	9 %	na
% d'actifs Prime sous-jacents	7 %	na
% d'autres actifs sous-jacents	27 %	na
Stock de pertes de valeur et dépréciations	(1,83)	(1,07)
Stock de provisions pour risque de crédit	(2,39)	
% total de décotes des CDO au 31.12.13	97 %	99 %
Exposition nette au 31.12.13 ⁽¹⁾	0,14	0,01

(1) Expositions au cours de clôture.

(2) Sur le portefeuille trading, la baisse de l'exposition par rapport au 31.12.2012 correspond principalement à la sortie de périmètre de plusieurs CDO suite à leur démantèlement ou à leur cession.

PROTECTIONS ACQUISES POUR COUVRIR DES EXPOSITIONS SUR CDO OU AUTRES ACTIFS

Société Générale est exposé au risque de crédit sur les assureurs monolines et autres institutions financières au titre de garanties financières reçues de ces derniers en couverture de certains actifs.

La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs monolines ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs prend en compte la dégradation du risque de crédit estimé sur ces acteurs

Suite à la commutation avec l'assureur monoline MBIA, Société Générale n'a plus d'exposition aux CDO « marché résidentiel US » couverts par monolines, de plus les couvertures achetées sur le risque monolines ont été cédées.

PROTECTIONS ACQUISES AUPRÈS D'ASSUREURS MONOLINES

(En Md EUR)	31.12.2012	31.12.2013			
	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	Juste valeur des instruments couverts	Montant notionnel brut de la protection acquise	Montant notionnel brut des instruments couverts
Protections acquises auprès d'assureurs monolines					
Sur des CDO "marché résidentiel US"	1,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Sur des CDO "hors marché résidentiel US"	0,25	0,05	0,50	0,62	0,62
Sur des CLO de Crédits Corporate	0,05	0,03	1,06	1,10	1,10
Sur des financements d'infrastructures & autres financements structurés	0,17	0,13	0,88	1,12	0,97
Autres risques de remplacement	0,15	0,00			

	31.12.2012	31.12.2013
<i>(En Md EUR)</i>		
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	1,73	0,21
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs monolines (comptabilisés sur la protection)	(1,24)	(0,10)
Exposition nette au risque de crédit sur assureurs monolines	0,49	0,11
Nominal des couvertures achetées	(0,34)	(0,00)

Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur au 31.12.2013



EXPOSITION À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AMÉRICAIN : PRÊTS RÉSIDENTIELS ET RMBS

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel aux États-Unis au travers de RMBS.

Depuis le premier semestre 2011, la valorisation dépend de prix de marché externes.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux RMBS US s'élève à 0,09Md EUR au 31 décembre 2013, contre 0,16 Md EUR au 31 décembre 2012 (hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques).

Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels aux États-Unis.

RMBS « US »⁽¹⁾

	31.12.2012	31.12.2013					2013		
		Exposition brute ⁽³⁾							
<i>(En Md EUR)</i>	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit net bancaire	Charge du Risque	Capitaux Propres
Portefeuille d'actifs de trading	0,04	0,01	0,10	12 %	0 %	0 %	0	0	0
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,09	0,07	0,25	26 %	0 %	15 %	0,01	0	0,02
Portefeuille d'actifs de prêts	0,03	0,01	0,01	90 %	0 %	32 %	0	0	0
TOTAL	0,16	0,09	0,36	26 %	0 %	11 %	0,01	0	0,02

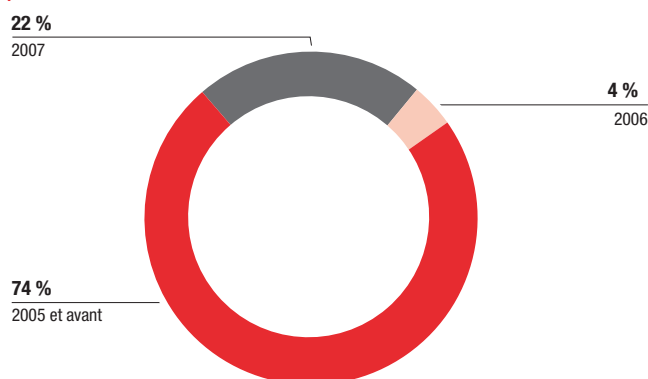
(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Net de couverture et de perte de valeur.

(3) Nominal des actifs avant couverture.

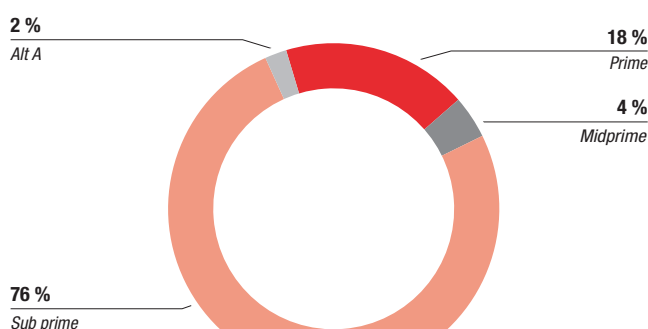
(4) En % du nominal.

RÉPARTITION DES ACTIFS PAR MILLÉSIME⁽¹⁾ À FIN DÉCEMBRE 2013



(1) En % du nominal

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE RMBS PAR TYPE⁽¹⁾ À FIN DÉCEMBRE 2013



Note : Société Générale détient un portefeuille de prêts midprime repris à l'occasion du défaut d'un originateur (0,1 Md EUR en *banking book*, net de dépréciations).

EXPOSITION À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL EN ESPAGNE ET ROYAUME-UNI

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel en Espagne et au Royaume-Uni au travers de RMBS.

Ces expositions sont valorisées sur la base de données de marché.

Une partie du portefeuille avait été transférée du portefeuille de *trading* en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels en Espagne et au Royaume-Uni.

RMBS « ESPAGNE »⁽¹⁾

	31.12.2012	31.12.2013					2013		
	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition brute ⁽³⁾		% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit net bancaire	Charge du Risque	Capitaux Propres
(En Md EUR)			Valeur	% exposition nette					
Portefeuille d'actifs de trading	0,00	0,00	0,01	na	0 %	0 %	0,00	0	0
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,09	0,07	0,08	81 %	0 %	18 %	(0,01)	(0,01)	0,02
Portefeuille d'actifs de prêts	0,06	0,02	0,03	77 %	0 %	0 %	0	0	0
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	0,00	0,00	0,00	na	0 %	0 %	0	0	0
TOTAL	0,15	0,09	0,12	71 %	0 %	13 %	-0,01	-0,01	0,02

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Nominal des actifs avant couverture.

(4) En % du nominal.

RMBS « ROYAUME-UNI »⁽¹⁾

	31.12.2012	31.12.2013					2013		
	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition brute ⁽³⁾		% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit net Bancaire	Charge du Risque	Capitaux Propres
(En Md EUR)			Valeur	% exposition nette					
Portefeuille d'actifs de trading	0,04	0,05	0,05	96 %	70 %	13 %	0,00	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,07	0,06	0,07	92 %	0 %	64 %	0,00	-	0,00
Portefeuille d'actifs de prêts	0	0	0	0	na	na	-	-	-
TOTAL	0,11	0,11	0,12	94 %	30 %	42 %	0,00	-	0,00

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Nominal des actifs avant couverture.

(4) En % du nominal.

EXPOSITION CMBS⁽¹⁾

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier commercial au travers de CMBS. Ce portefeuille est valorisé d'après des paramètres de marché.

Une partie du portefeuille avait été transférée du portefeuille de transaction en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux CMBS a diminué de 0,77 Md EUR au 31 décembre 2012 à 0,31 Md EUR au 31 décembre 2013 (hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques).

	31.12.2012	31.12.2013					2013		
		Exposition brute ⁽³⁾							
(En Md EUR)	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit net bancaire ⁽⁵⁾	Charge du Risque	Capitaux Propres
Portefeuille d'actifs de trading	0,09	0,07	0,12	60 %	3 %	18 %	0,01	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,08	0,02	0,03	79 %	10 %	12 %	(0,01)	n.s.	0,02
Portefeuille d'actifs de prêts	0,59	0,20	0,29	68 %	3 %	19 %	0,02	(0,02)	n.s.
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	0,02	0,02	0,02	98 %	0 %	2 %	0,00	-	-
TOTAL	0,77	0,31	0,45	68 %	3 %	18 %	0,1	(0,02)	0,02

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

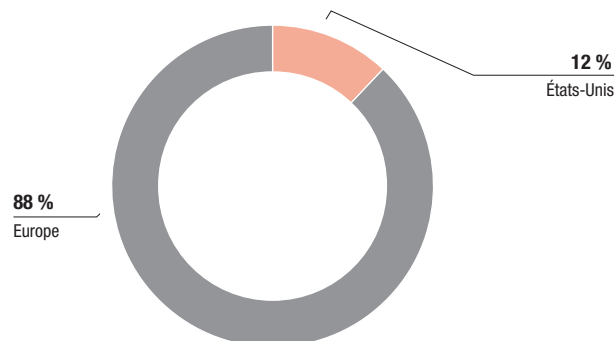
(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Nominal des actifs avant couverture.

(4) En % du nominal.

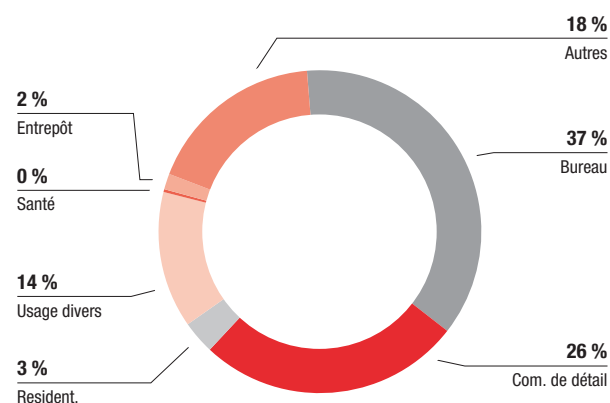
(5) Hors pertes sur couvertures de taux.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE⁽¹⁾ À FIN DÉCEMBRE 2013



(1) En % du nominal.

RÉPARTITION SECTORIELLE⁽¹⁾ À FIN DÉCEMBRE 2013



(1) En % du nominal.

DÉRIVÉS DE CRÉDIT EXOTIQUES

Le portefeuille de dérivés de crédit exotiques est un portefeuille lié à une activité qui consiste à commercialiser auprès d'investisseurs des titres indexés sur le crédit de portefeuilles composés d'ABS.

Le Groupe procède à la couverture de la protection de crédit ainsi générée dans ses livres par achat du portefeuille d'ABS sous-jacents et la vente d'indices et gère de façon dynamique la couverture en

fonction de l'évolution des *spreads* de crédit par ajustement du portefeuille d'ABS détenus, des positions sur indices et des titres commercialisés.

La position nette en équivalent 5 ans long risque s'élève au 31 décembre 2013 à 9 M EUR.

EXPOSITION NETTE EN ÉQUIVALENT 5 ANS LONG RISQUE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
ABS américains	9	(55)
RMBS	0	9
<i>dont Prime</i>	0	(0)
<i>dont Midprime</i>	0	(0)
<i>dont Subprime</i>	0	9
CMBS ⁽¹⁾	-9	(83)
Autres	18	19

(1) L'exposition nette correspond à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 1 M EUR au 31 décembre 2013.

5

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Gouvernance et pilotage de la RSE.....	216	4. Environnement pour compte propre et achats responsables.....	247
1. Finance responsable.....	220	Politique générale et réalisations en matière environnementale ...	247
Engagements environnementaux et sociaux.....	220	Politique générale et réalisation en matière d'achats	250
Mise en œuvre de nos engagements E&S dans nos métiers	221	5. Société Générale dans la société civile.....	253
Impacts économiques et sociaux de nos activités	222	Accessibilité pour les personnes en situation de handicap	253
Loyauté des pratiques et transparence financière	223	Actions sociétales et citoyennes	253
2. Produits services et financements solidaires et environnementaux.....	226	Mécénat culturel	255
La microfinance	226	Mécénat et partenariat sportifs	256
L'offre de produits et services solidaires de la Banque de détail en France	227	6. Annexes.....	257
L'offre de produits et services solidaires de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux	228	Note méthodologique	257
Positive Impact Finance	228	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.....	260
Les assurances solidaires en France	229		
L'offre bancaire environnementale et les financements verts	229		
Inclusion financière	231		
Investissement Socialement Responsable (ISR)	232		
Recherche ISR.....	232		
3. Employeur responsable.....	234		
Les équipes du groupe Société Générale à fin 2013	234		
Développer l'employabilité et les compétences des collaborateurs.....	236		
Promouvoir les diversités	239		
Être attentif aux conditions de travail des collaborateurs	242		

Le tableau de concordance RSE (article 225 - Grenelle II) se situe en pages 475-476

GOUVERNANCE ET PILOTAGE DE LA RSE

Message de Frédéric OUDÉA :

« La responsabilité d'entreprise dans toutes ses dimensions – Économique, sociale, sociétale et environnementale, – fait partie intégrante de notre façon d'exercer notre métier de banquier depuis de nombreuses années. Elle intègre le respect d'engagements nationaux et internationaux, porteurs de principes précis et exigeants que le Groupe a pris durant les années 2000. Ils sont formalisés par un ensemble de directives internes qui s'appliquent dans tout notre Groupe.

Société Générale décline sa responsabilité d'entreprise en premier lieu en étant la banque de référence pour ses clients, ce qui signifie accompagner leurs besoins financiers d'une manière responsable et participer ainsi au financement de l'économie. Pour mériter leur confiance, fondement même de notre métier, il nous importe d'être durablement proche d'eux, en répondant avec éthique à leurs besoins, en étant à l'écoute de leur satisfaction et en les accompagnant aussi dans les moments difficiles. Nous souhaitons renforcer cette démarche dans une approche de progrès partout dans le Groupe.

Le succès de cette stratégie repose sur les collaborateurs du Groupe

qui incarnent la responsabilité de l'entreprise. En mobilisant les talents et en les développant d'une manière responsable, Société Générale valorise la richesse du capital humain de l'entreprise au service de ses clients. Soucieux du bien-être et du développement professionnel de tous ses collaborateurs, la Banque veut renforcer la recherche de comportements créateurs de valeur sur le long terme. Nous souhaitons ainsi promouvoir l'engagement de nos collaborateurs dans la société civile en cohérence avec les actions de mécénat et de sponsoring du Groupe.

Bien faire notre métier de banquier, c'est aussi piloter les impacts Environnementaux et Sociaux dans nos consommations et dans nos produits et services. Partout où cela est possible, nous souhaitons continuer nos efforts pour réduire l'empreinte écologique du Groupe et nous veillons à promouvoir l'inclusion sociale tant par nos achats, notre politique employeur, nos actions de mécénat que par une offre de services financiers solidaires et adaptée aux besoins de clients fragiles.

Je suis convaincu que la déclinaison de cette responsabilité d'entreprise confortera notre place de banque de référence auprès de nos clients et dans la société et placera la banque dans le premier quartile des banques mondiales pour ses actions RSE. »

GOUVERNANCE ET PILOTAGE DE LA RSE

Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce ses activités.

Société Générale veille à respecter les obligations prévues par la loi française « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement dont celles relatives à « l'article 225 » lié à la transparence des entreprises en matière environnementale et sociale et « l'article 75 » relatif à la publication d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le Groupe a publié en 2011 ses Principes Environnementaux et Sociaux qui s'appliquent à toutes ses activités. Ils s'appuient sur les engagements pris par le Groupe :

- le respect des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- la mise en œuvre de la Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-FI) ;
- l'adhésion au Pacte mondial (*Global Compact*) dont les dix principes sont intégrés dans la stratégie du Groupe, sa culture commerciale et ses modes opératoires ;
- la signature de la Charte de la Diversité en France ;
- l'intégration au groupe Wolfsberg ;
- l'adoption des Principes de l'Équateur.

Stratégie et politique

Société Générale a pour ambition d'être un acteur de référence au sein du peloton de tête des établissements financiers européens en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Sa politique de responsabilité consiste à mettre en œuvre ses engagements et à progresser durablement selon cinq axes stratégiques développés ci-dessous :

- le développement d'une finance responsable, notamment au travers de la mise en application des Principes Généraux Environnementaux & Sociaux dans tous les métiers ;
- le déploiement d'une offre bancaire solidaire et responsable ;
- le renforcement d'une démarche « employeur responsable » ;
- l'exemplarité dans la gestion de son impact environnemental et dans ses achats ;
- le renforcement de son rôle au cœur de la société civile.

Organisation et gouvernance

Le système de management de la RSE est pleinement intégré à l'organisation du Groupe et s'appuie sur de multiples dispositifs et organes à tous les niveaux (dispositifs de gouvernance, de conformité et de contrôle interne, comités des risques, comités des nouveaux produits, règlements intérieurs, Code de conduite, Charte d'Audit, Code de Conduite fiscale etc.).

Le Comité exécutif définit les grandes orientations de la politique RSE du Groupe et valide périodiquement les plans d'actions en s'appuyant sur le *reporting* émanant de la Direction du développement durable.

Les Pôles métiers et les Directions fonctionnelles du Groupe sont responsables du déploiement de la Stratégie RSE, en fonction de leurs spécificités. Au sein de chaque entité, des responsables RSE s'appuient sur une communauté de « contributeurs RSE » (une soixantaine pour le Groupe), ayant compétence pour décliner de manière opérationnelle cette stratégie, c'est-à-dire pour participer activement à l'élaboration de plans d'actions, et suivre leur mise en œuvre.

La Direction du développement durable, rattachée à la Direction générale, au travers du Secrétariat Général, a pour mission de définir la démarche RSE du Groupe, d'animer la communauté de contributeurs et d'en coordonner les actions. Elle apporte son assistance aux entités et facilite les échanges et la généralisation des bonnes pratiques.

Afin d'évaluer les progrès de la démarche, des indicateurs de RSE chiffrés ont été définis ; ils sont regroupés en cinq familles et en thèmes :

- indicateurs gouvernance : gouvernance, déontologie, conformité, culture risques ;
- indicateurs métiers : évaluation sociale et environnementale des contreparties/projets, innovation produit en faveur du développement durable, satisfaction des clients, contribution au développement local... ;
- indicateurs sociaux : emploi, gestion des carrières et des compétences, rémunération, temps de travail, dialogue interne, santé/sécurité... ;
- indicateurs environnementaux : système de management environnemental, sensibilisation à l'environnement, consommations d'eau et d'énergie, transports, papier, déchets... ;
- indicateurs en matière de mécénat.

Chaque année, les valeurs correspondantes sont saisies, consolidées et analysées à l'aide d'un dispositif de *reporting* dédié, que le Groupe a mis en place en 2005.

Actions de formation et sensibilisation des salariés

Un programme de formation au développement durable et à la RSE (*e-learning* et présentiel) est disponible pour l'ensemble des collaborateurs et des managers du Groupe depuis 2009, *via* un intranet dédié. Un site Internet (en français et en anglais) permet aux collaborateurs de s'informer sur les enjeux du développement durable en général et pour le secteur bancaire en particulier, et de prendre connaissance des actions menées par Société Générale.

Depuis 2008, le Groupe organise chaque année, en décembre, la semaine Société Générale du Changement Climatique, qui se tient en même temps que les conférences de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique. C'est l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux des dérèglements climatiques et aux actions menées par la Banque. En 2013, cette semaine a été l'occasion de valoriser des initiatives internes d'économies d'énergie grâce au lancement de la 1^{re} édition des prix de l'efficacité environnementale basé sur la redistribution de la taxe carbone interne, instaurant ainsi un dispositif innovant et incitatif qui permet à toutes les entités de la Banque de participer aux efforts de réduction d'émissions de CO₂. (Voir section 4 p. 247 « Politique générale et réalisations en matière environnementale »)

Audits et notations extra-financières

Pour Société Générale, le Commissaire aux Comptes (OTI), atteste depuis 2012 dans le Document de référence de la présence des informations extra-financières au regard de l'Article 225 de la loi « Grenelle 2 », ainsi que la nature de leurs travaux de vérification.

Par ailleurs, le Groupe attache une grande importance à ses notations extra-financières et veille par la qualité et la transparence des données fournies à obtenir les notes qui reflètent au mieux ses actions RSE.

Figurant dans nombre d'indices du développement durable (FTSE4Good, DJSI Europe, Euronext Vigeo, ASPI, STOXX – Sustainability...), le titre Société Générale est présent dans un nombre significatif de fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) français.

Chaque année, Société Générale est notée par des agences de notation extra-financière. Elle est actuellement dans les principaux indices de développement durable et est un acteur reconnu en vertu d'une stratégie RSE affichée. La transparence de ses actions ainsi que son bon positionnement parmi les indices de développement durable lui permettent de figurer dans le 1^{er} quartile des banques pour ses actions RSE, depuis 2001.

(Voir site Internet du Groupe)

Dialogue avec les parties prenantes

La Banque considère qu'exercer sa responsabilité d'entreprise passe par la prise en compte des attentes de ses parties prenantes.

ENVERS LES CLIENTS

L'ambition du Groupe est d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes. Il a donc naturellement fait de cet enjeu un des axes majeurs de sa stratégie. Dans ce cadre, l'ensemble des métiers du Groupe s'est engagé à lancer des plans d'actions satisfaction clients.

Satisfaction clients

Pour chacun des principaux segments de marché de la clientèle de détail en France (particuliers, professionnels, entreprises), Société Générale, ses filiales spécialisées (Sogecap, Sogessur, Franfinance...) et le Crédit du Nord interrogent chaque année depuis près de dix ans des échantillons représentatifs – ainsi que des clients de ses confrères – pour évaluer leurs points de satisfaction. Les clients interrogés s'expriment sur leur satisfaction globale, mais aussi sur tous les aspects de la relation bancaire (agence, conseiller, téléphone, Internet, produits, tarifs).

Ces baromètres nationaux sont doublés de baromètres annuels de satisfaction locaux : chaque année, ce sont 120 000 clients particuliers, 14 500 clients professionnels et 5 000 PME qui sont interrogés par Société Générale – centrés sur l'accueil et la relation avec les conseillers de clientèle. Les agences Société Générale font également l'objet de « Visites Mystères » qui donnent lieu à des restitutions précises permettant d'apprécier la qualité d'accueil et de conseil effectivement délivrée et de dégager des pistes de progrès.

Ces deux dispositifs sont au cœur d'un programme de labellisation Qualité de ses agences, lancé en 2013 par Société Générale pour concrétiser son orientation stratégique résolument tournée vers ses clients.

Au Crédit du Nord, ce sont 40 000 clients qui sont interrogés.

Les directeurs d'agences ont des objectifs d'amélioration des scores de satisfaction de la clientèle, qui sont pris en compte dans le cadre de leur évaluation personnelle.

Au sein des filiales spécialisées, la mesure de la satisfaction est réalisée au plus près du terrain, par chaque entité en fonction de ses besoins récurrents ou spécifiques (activité, clients, produits, organisation). Chaque entité recourt à des dispositifs internes ou externes et à des méthodologies adaptées à la mesure souhaitée. Chaque métier du pôle des Services Financiers aux entreprises et Assurances s'est aussi engagé dans un plan d'actions satisfaction clients.

Par ailleurs, des récompenses ont été décernées à un certain nombre de ses filiales. À titre d'exemple, Société Générale *Equipment Finance* s'est vue doublement récompensée pour la qualité de ses engagements auprès de la clientèle des PME européennes ainsi que pour son rôle constant à financer l'économie réelle au Royaume-Uni. En France, Sogécap, a reçu le trophée d'argent de l'assurance pour la qualité de ses services en assurance santé et SKB a été élue banque de l'année en Slovaquie pour la 3^e fois consécutive par la revue *The Banker*.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe est sensibilisé à la qualité de la satisfaction client au travers du PAGA (Plan d'Attribution Gratuite d'Actions). L'atteinte de la performance du PAGA repose sur deux conditions à satisfaire :

- que le Groupe réalise un résultat net positif pour l'exercice 2012 ;
- que la satisfaction des clients progresse entre 2010 et 2013 sur ses trois piliers au niveau mondial que sont : la Banque de détail en France, la Banque de Détail et Services Financiers Internationaux et la banque de Grande Clientèle et solutions Investisseurs.

(Voir section 3 p. 243 « Le Plan d'Attribution Gratuite d'Actions »).

Réclamations et médiateur

Voir section 1 p. 225 « Médiation »

ENVERS LES INVESTISSEURS ET ACTIONNAIRES

Le département en charge des relations avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels a pour mission d'assurer la communication financière du Groupe sur ses résultats et sa stratégie.

En 2013, 100 jours de *road shows*/conférences ont été organisés avec des analystes ou des investisseurs dans le monde (55 jours en Europe dont 10 jours à Paris, 27 jours aux États-Unis et au Canada, 16 en Asie et 2 au Moyen-Orient).

En juillet 2013, Antony Wyand, Vice-Président du Groupe, a participé au deuxième *road show* ISR organisé par le Groupe en moins de 12 mois. Le premier avait eu lieu à Paris en novembre 2012 en présence de Frédéric Oudéa. Cette rencontre organisée dans les locaux du Groupe à Londres, spécifiquement sur le thème de la gouvernance, a réuni de très importantes sociétés de gestion. Les supports utilisés lors de la réunion sont disponibles sur le site Internet de Société Générale.

Outre l'Assemblée Générale qui a réuni 800 actionnaires le 22 mai 2013 à Paris, 3 rencontres organisées en collaboration avec les réseaux de Banque de détail en France, ont permis de rencontrer 750 actionnaires individuels à Lille en mars, 800 à Strasbourg en septembre et 600 à Paris en novembre. Société Générale a également participé à 3 réunions d'information, en partenariat avec d'autres émetteurs, à Bordeaux en avril, à Bruxelles en juin et à Annecy en octobre, chacun de ces événements ayant réuni entre 200 et 300 participants.

Chaque trimestre, le Groupe diffuse la Lettre de l'Actionnaire (distribuée à 140 000 exemplaires) et est en contact avec ses actionnaires au travers de plusieurs supports : Club des actionnaires, n° vert, courriers, pages Internet dédiées, etc.

Afin d'être au plus près des attentes de ses actionnaires individuels, le Groupe dispose depuis 1988 d'un Comité Consultatif des Actionnaires dont la mission principale est de formuler un avis sur la politique de relation et de communication menée envers les actionnaires individuels.

En novembre 2013, le Grand Prix de la Relation Actionnaires a été décerné à Société Générale.

La communication financière de Société Générale a également été distinguée lors de la remise des Grands Prix de la Transparence 2013 (octobre 2013). Ce prix organisé par Labrador récompense, sous l'égide d'un comité scientifique indépendant, la facilité d'accès à l'information réglementée pour toutes les catégories de lecteurs. Société Générale se classe troisième au palmarès des institutions financières selon les critères définis par ce comité (www.grandsprixtransparence.com).

Enfin Société Générale a reçu en décembre 2013 le troisième prix pour les « Meilleures relations investisseurs par un CEO », décerné par IR-Intelligence, récompense attribuée aux responsables des relations investisseurs des sociétés cotées sur Euronext, à l'issue d'un sondage réalisé par la SFAF (Société Française des Analystes Financiers) et IR-Intelligence auprès des analystes financiers *sell side*, *buy side* et indépendants (www.forum-ir.com/trophees).

ENVERS LES SALARIÉS

(Voir section 3 p. 244 « Écoute et baromètre employeur » et « Bilan des accords collectifs »)

ENVERS LES AGENCES DE NOTATION

(Voir paragraphe « Audits et notations extra-financières » p. 217)

ENVERS LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

Le Groupe veille à écouter et dialoguer avec les ONG qui peuvent l'aider à prendre en compte des situations controversées ou à faire évoluer ses politiques dans une démarche de progrès.

Société Générale participe au dialogue avec les parties prenantes (ONG, l'OCDE, l'UNEP-FI, l'ORSE, agences de Crédit Export, l'IFC, la BERD, la Banque Mondiale, le Point de Contact National français (PCN)...) d'une manière constructive afin d'échanger les bonnes pratiques. Elle prend en compte les opinions et les alertes soulevées par les ONG pour les projets, secteurs ou entreprises dans ses processus de décision. Au sein de l'UNEP-FI, Société Générale participe aux réflexions avec le GHG Protocol (*Greenhouse Gas Protocol*) pour élaborer une méthodologie, spécifique au secteur financier, de mesure des émissions de GES de ses activités (compte propre et métiers).

Ainsi courant 2013, Société Générale a participé à diverses séances de travail et d'échange avec une quinzaine d'ONG (BankTrack, Amis de la Terre, Greenpeace, Oxfam, Profundo, EcoDéfence, WWF, Transparency International...), soit au travers de réunions bilatérales et de mails, soit au cours de réunions de consultation organisées par l'OCDE (Responsible Business Forum...).

Ces échanges ont donné lieu à enquête, et/ou réponses documentées ou à des mesures prises en compte dans la rédaction de certaines politiques sectorielles. Société Générale assure un suivi Environnemental et Social (E&S) de ses projets dans les secteurs qui ont fait l'objet de politiques sectorielles. (Voir section 1 p. 220 « Engagements environnementaux et sociaux »).

En 2013, elle a participé aux côtés de quelques autres banques et d'entreprises du secteur des industries extractives à la *Cross-Sector Biodiversity Initiative* (CSBI).

Concernant les Droits de l'Homme, la corruption, la transparence financière, les paradis fiscaux, Société Générale a organisé des entretiens avec des ONG afin d'écouter les sujets précis de préoccupation et a répondu à des questionnaires, en rappelant que le Groupe n'est pas présent dans les pays non coopératifs au sens OCDE, européens et français ;

ENVERS LES AUTRES PARTIES PRENANTES

Le Groupe entretient des relations régulières et constructives avec CRÉSUS (Chambres RÉgionales du SUREndettement Social) à travers ses partenariats avec les entités du Groupe (CGI, Franfinance, BDDF) et un dialogue avec les responsables de crédit aux particuliers sur la prévention du surendettement et l'accompagnement des personnes en difficulté.

Par ailleurs en 2013, plus de 100 collaborateurs se sont mobilisés en duo avec les membres de CRÉSUS, dans une dynamique de mécénat de compétences, pour un projet pilote d'éducation financière de jeunes apprentis de 16 à 25 ans.

En novembre 2013, 18 mois après l'évaluation initiale, l'AFNOR, a réalisé un audit de suivi de la démarche RSE de CGI et a rendu un avis sur la pérennité et l'efficacité de la démarche. En 2012, deux entités CGI-CGL et ALD France avaient engagé une démarche d'évaluation ISO 26000 avec l'AFNOR Certification.

Le Groupe a aussi de nombreux partenariats avec des associations. (Voir section 5 p. 254 « Les actions de partenariat ou de mécénat »).

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

UNEP-FI : United Nations Environment programme - Finance Initiative.

ORSE : Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

IFC : International Finance Corporation.

BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

1. FINANCE RESPONSABLE

ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Principes généraux

Acteur du financement de l'économie réelle, Société Générale contribue à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de convergence économique dans sa sphère d'influence.

Les Principes Généraux Environnementaux et Sociaux (E&S) et les politiques sectorielles et transversales E&S qui leur sont annexées déclinent les engagements de Société Générale dans ce domaine. Ces engagements ont un statut de Directive interne qui est signée par le Président-Directeur général. Ils fournissent un cadre global qui s'appuie sur les engagements institutionnels du Groupe et précisent les normes que Société Générale juge les plus pertinentes dans certains secteurs ou en lien avec des problématiques particulières, sur la base d'initiatives (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes de l'Équateur, etc.) et des meilleures pratiques internationales.

Ces Principes sont rendus publics dans la communication du Groupe et sont consultables sur son site Internet.

Politiques E&S sectorielles et transversales

Les politiques sectorielles et transversales E&S couvrent désormais une dizaine de secteurs dans lesquels le Groupe joue un rôle actif. En 2013, deux nouvelles politiques sectorielles (huile de palme, exploitation forestière et produits issus des forêts) sont venues enrichir celles déjà existantes (nucléaire civil, défense, navires de commerce, centrales thermiques, mines et métaux, pétrole et gaz, barrages et énergie hydroélectrique) auxquelles il faut ajouter la politique transversale sur la biodiversité.

Élaborées par des groupes de travail transversaux, ces politiques sont approuvées par le Comité Exécutif.

La politique sectorielle défense prévoit notamment que le Groupe ne fournira pas en connaissance de cause de services bancaires et financiers à des entreprises, maisons mères ou filiales d'entreprises qui produisent, fabriquent, stockent ou commercialisent des mines antipersonnel ou des armes à sous-munition. Concernant le financement transactionnel des équipements militaires et de défense, des règles très strictes sont également imposées.

Dans un processus d'amélioration continue, une veille sectorielle permet d'évaluer la nécessité de mettre à jour des politiques existantes. De nouvelles politiques sectorielles et transversales sont en cours d'élaboration.

Ces politiques sont publiques et accessibles sur le site Internet du Groupe.

Principes de l'Équateur

Depuis plus de dix ans, les politiques et processus de gestion des risques de crédit ont progressivement intégré l'évaluation des risques environnementaux. Cet engagement s'est formalisé en 2007

par l'adoption des Principes de l'Équateur (EP) dans le secteur des financements de projets. Depuis, Société Générale est un membre actif des Principes de l'Équateur, participant à plusieurs groupes de travail.

Fort de son expérience et des processus internes déjà bien en place, Société Générale a apporté son soutien à la révision des Principes de l'Équateur (EP3) et approuvé leur adoption en juin 2013.

Droits humains

Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux partout où elle exerce ses activités.

Dans le cadre de ses Principes Généraux E&S, la banque veille à conduire l'ensemble de ses activités dans le respect des valeurs et des principes suivants :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et ses engagements complémentaires (Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels) ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- les Principes Directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.

Le Groupe agit et coopère dans le cadre des initiatives internationales auxquelles il a adhéré en la matière : Pacte Mondial de l'ONU et Déclaration des Institutions Financières sur l'Environnement et le développement durable (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), nouveau processus de *due diligence* proposé par l'OCDE.

À ce jour, dans les évaluations E&S des clients mais aussi au niveau des transactions, un regard particulièrement attentif est porté aux normes de performance IFC (International Financial Corporation) du groupe Banque Mondiale concernant notamment la main-d'œuvre et les conditions de travail.

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, Société Générale veille à ce que ses prestataires respectent les engagements du Groupe notamment concernant les Droits de l'Homme. (Voir section 4 « Politique générale et réalisation en matière d'achats », p. 250).

En tant qu'employeur, Société Générale veille à conduire une politique vis-à-vis de ses salariés respectueuse des Droits de l'Homme et des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail pour les salariés. (Voir section 3 p. 244 « Dialogue social et respect des droits de l'homme »).

MISE EN ŒUVRE DE NOS ENGAGEMENTS E&S DANS NOS MÉTIERS

En avril 2013, le Groupe a publié son instruction relative à l'évaluation E&S dans le cadre de ses activités. Cette instruction donne le cadre des procédures d'évaluation et de traitement des impacts E&S associés aux transactions ou aux clients à qui le Groupe fournit des services financiers. Elle vise à assurer que toutes les entités du Groupe mettent en œuvre les engagements pris dans un cadre intégré et cohérent.

Trois catégories de procédures sont déployées :

Mise en place d'une liste de surveillance E&S basée sur les politiques sectorielles et les requêtes des Organisations Non Gouvernementales (ONGs)

Cette liste est constituée de transactions, secteurs ou entreprises financés ou non par Société Générale et faisant l'objet de controverses ou campagnes publiques de la part d'ONGs ou de la Société Civile pour des raisons environnementales ou sociales. Elle vise à prévenir les équipes en amont sur les activités ou secteurs financiers concernés.

Procédures d'évaluation E&S des transactions

Les principales étapes du processus de mise en œuvre incluant les Principes de l'Équateur (EP) sont les suivantes :

- la catégorisation du projet est la première étape de l'évaluation E&S (A pour risque potentiel élevé, B pour moyen et C pour faible) ;
- les exigences E&S varient en fonction de la catégorisation du projet. Les informations pertinentes sur les aspects E&S du projet sont recueillies auprès du client. Pour les projets « A » (et le cas échéant, les projets « B »), un expert E&S indépendant doit passer en revue la documentation E&S fournie. Si besoin est, un plan d'action est préparé à partir de ses conclusions pour les mesures nécessaires afin de minimiser et d'atténuer les risques E&S potentiels. Ce plan est alors intégré au dossier de prêt, avec les autres clauses appropriées que le client est tenu de respecter en plus des lois et réglementations locales et internationales en matière d'E&S, le tout conformément aux exigences des Principes de l'Équateur. En cas de non-respect des standards requis, Société Générale peut décider de retirer son engagement de financement ;

- l'évaluation de la documentation E&S est menée à bien par l'équipe dédiée aux sujets et évaluations des critères E&S conformément au niveau de risque du projet. Des informations supplémentaires peuvent être demandées au client et/ou à l'expert E&S indépendant. Outre l'évaluation effectuée par l'équipe dédiée aux sujets et évaluations des critères E&S, la direction des Risques de la banque a une équipe de consultants internes qui donnent leur avis sur les aspects techniques et environnementaux du financement concernés ;
- la procédure d'approbation implique donc pour les projets de catégories A et B une note sur les principaux aspects E&S ainsi qu'un avis positif sur la conformité aux Principes de l'Équateur.

Le Groupe a étendu ces procédures au-delà des exigences des Principes de l'Équateur : pour les autres types d'opérations dont l'objet est connu, Société Générale a mis en œuvre des procédures d'évaluation E&S adaptées à chaque type d'engagement financier.

En 2013, un total de 51 projets (60 en 2012, 71 en 2011, 57 en 2010, 50 en 2009) a été évalué et catégorisé selon les exigences des Principes de l'Équateur, y compris en mandat de conseil.

Ces projets couvraient toutes les catégories et toutes les zones géographiques du monde, notamment des pays qui ne sont pas des pays OCDE à haut revenu, où les Principes de l'Équateur impliquent l'application des Standards de Performance IFC.

Procédures d'évaluation E&S des clients

Le but de ces procédures est d'identifier, évaluer et aider à résoudre les problèmes E&S rencontrés par les clients afin de minimiser les risques induits pour Société Générale.

Dans la Banque de Financement et d'Investissement, cette procédure d'évaluation E&S est intégrée dans les processus d'entrée en relation/ revue client. Elle suit le processus régulier KYC (*Know Your Customer*) et nourrit le processus de crédit. Depuis fin 2010, une équipe est dédiée à l'évaluation E&S des clients au sein du département KYC.

À fin décembre 2013, environ 150 analystes KYC ont été formés aux procédures d'évaluation E&S des clients et près de 3 600 clients ont été évalués ce qui représente plus de 75 % des Groupes clients dans des secteurs sensibles.

L'évaluation E&S du client est conduite sur la base d'informations publiques disponibles collectées via des outils de recherche informatiques et des bases de données ainsi que les informations fournies par les lignes métiers et les analystes KYC.

Progressivement, le principe d'une analyse E&S systématique intégrée dans la revue client s'étend à toutes les entités du Groupe.

IMPACTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE NOS ACTIVITÉS

Soutien aux entreprises et aux particuliers dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires

Au travers de son réseau de filiales, le Groupe, joue un rôle moteur dans le développement des régions et/ou pays où il œuvre. Ses filiales ou succursales, contribuent activement à l'économie dans leurs pays respectifs, assument pleinement leurs responsabilités sociales et environnementales, et engagent des initiatives porteuses de progrès. La banque fournit des emplois, soutient la création et le développement des entreprises et accompagne les projets des collectivités territoriales, renforçant son action de banque citoyenne.

Fin 2013, 60,6 % des effectifs se situent hors France métropolitaine, dont 9,7 % dans les pays à faibles revenus ou à revenus intermédiaires (au sens de la Banque Mondiale) (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Georgie, Inde, Madagascar, Maroc, Sénégal...) et 12 % dans des pays à revenus moyens (au sens de la Banque Mondiale) (Algérie, Brésil, Bulgarie, Chine, Roumanie, Serbie, Tunisie...).

Société Générale continue à adapter son offre de produits et de services au niveau de maturité de chaque marché en proposant notamment des solutions novatrices pour accompagner les populations peu bancarisées, qui représentent le plus grand nombre en Afrique subsaharienne et dans une moindre mesure en Europe de l'est.

La stratégie du Groupe s'inscrit dans la durée. Dans chacun de ces pays, l'ambition de la banque est d'être une banque locale, qui développe le modèle de banque universelle.

Après avoir fêté 50 ans de présence au Sénégal et en Côte d'Ivoire en 2012, ce sont à nouveau 50 ans de présence qui ont été célébrés au Cameroun, en octobre 2013, où Société Générale Cameroun est par ailleurs la première banque en termes de crédit (avec 23 % de parts de marché).

Société Générale a également établi des partenariats ou associations pour mettre en place des offres adaptées au contexte local.

La coopération fructueuse de ses filiales avec la BERD (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) s'est poursuivie en 2013, avec 13 contrats de financement signés pour un montant total de 214 M EUR.

À noter parmi les transactions majeures de l'année, la conclusion d'une ligne « Partnership for Growth » pour SGEB en Bulgarie (75 M EUR), dans la lignée des partenariats signés précédemment par la Serbie (150 M EUR), pionnière en 2011, puis la Croatie (75 M EUR) en 2012.

Par ailleurs, la BERD a continué d'accompagner Delta Credit en Russie, avec une ligne de 85 M USD dédiée aux prêts immobiliers pour les particuliers.

Les lignes de financement visant à promouvoir l'efficacité énergétique ont été mises en place en Macédoine (ARYM) et en Moldavie aussi bien en faveur des PME que des particuliers. Enfin 2013 a vu le développement de la coopération de la BERD avec les filiales de leasing, notamment en Bulgarie (10 M EUR), en Serbie (20 M EUR) et en Russie (12 M EUR, en RUB).

En septembre 2013, Bank Republic, filiale géorgienne du Groupe, s'est associée avec l'IFC afin de développer les prêts hypothécaires en Georgie et d'élargir l'accès à des produits et services bancaires de qualité.

En août 2013 Société Générale Ghana a conclu une facilité de crédit de 10 m USD avec PROPARCO, filiale de l'Agence Française de Développement (AFD) qui lui permettra de renforcer ses ressources financières à long terme et accompagner la croissance du pays.

SGEB en Bulgarie et la BEI ont conclu un accord en juin 2013 pour une importante ligne de financement de 100 M EUR afin de soutenir des PME.

Soutien à la création d'entreprises et aux PME

En 2013, Société Générale est entrée en relation avec 23312 entreprises créées depuis moins d'un an en France (soit 66 % de nouveaux clients professionnels au 31 décembre 2013), auxquelles elle a accordé environ 4600 prêts moyen/long terme, pour un montant de 427 M EUR.

Le Groupe est un acteur de premier plan dans la distribution des Prêts à la Création d'Entreprise (PCE) avec 11,3 % de part de marché (source : BPIFRANCE à fin 2013).

L'accompagnement des créateurs par un réseau spécialisé augmente sensiblement le taux de survie des nouvelles entreprises (taux de survie de 87 % à trois ans et 84 % à cinq ans contre un taux de survie au niveau national de 51,5 % (Source : INSEE – 2011).

Société Générale, pour sa part, assure à ses clients un accompagnement adapté en s'appuyant sur ces réseaux. Elle compte, en autres, parmi ses partenaires CCI Entreprendre en France, Initiative France, le réseau des BGE (Boutiques de Gestion), le Moovjee (Mouvement pour les Jeunes et les Étudiants Entrepreneurs), l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) et la Fondation de la 2^e chance.

La banque est partenaire de 149 plateformes locales d'Initiative France qui ont permis la création ou la reprise de 11 240 entreprises en 2012 générant plus de 25 000 emplois directs dès la 1^{re} année. En complément des prêts d'honneur (prêts à taux zéro, sans garantie) des 231 plateformes, la banque a attribué 964 prêts (+ 3 % par rapport à 2011) pour un montant de 64 M EUR à des entrepreneurs agréés par Initiative France en 2012 (+ 22 % par rapport à 2011). (Chiffres communiqués par Initiative France en juin 2013).

Lancée dès 2012 la Collection de cartes business entrepreneurs permet au réseau d'accompagnement choisi (Initiative France ou Moovjee) de bénéficier d'un soutien financier mais surtout d'actions conjointes faisant appel à l'expertise des collaborateurs de la banque. (Voir section 2 p. 227, 228 « Les cartes caritatives »)

En République tchèque, Komerční banka (KB) en coopération avec l'Association des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat locale a lancé un programme de subventions « START UP » pour inciter et encourager les jeunes entrepreneurs à se lancer dans la création d'entreprise.

Au Maroc, Société Générale Maroc (SGMA) et le réseau Maroc Entreprendre ont conclu un partenariat au profit de PME en création, au démarrage ou en reprise. SGMA met à la disposition du réseau Maroc Entreprendre une enveloppe financière sans intérêts pour financer les prêts d'honneur consentis à des créateurs et/ou à des repreneurs d'entreprise, favorisant ainsi leur accès au crédit bancaire. (Voir aussi « Des initiatives Société Générale pour l'emploi et l'éducation », section 5 p. 253)

Financement des états et collectivités territoriales

En France, Société Générale contribue depuis plus d'une vingtaine d'années au financement du secteur public et parapublic ; il finance ainsi des investissements d'intérêt général, notamment auprès des acteurs de l'Économie Publique et du logement social. Le montant des engagements sur l'ensemble du marché est d'environ 17 Md EUR au 31 décembre 2013.

En République tchèque, un nouveau partenariat signé en octobre 2013 avec la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) permet à Komerční banka (KB) d'offrir des prêts plus avantageux aux municipalités dans le cadre d'un nouveau programme EuroMuni. C'est l'opportunité pour les municipalités clientes de réduire les coûts de financement de leurs projets. Les projets financés sont de diverses natures, allant du développement et de l'entretien des infrastructures à la reconstruction due des catastrophes naturelles dans le pays en passant par les projets environnementaux.

Le Groupe est aussi présent sur le marché des Partenariats Public Privé (PPP). Certains financements PPP sont identifiés comme des

projets à impact positif sur l'environnement et/ou les besoins de la population et/ou le développement économique. (Voir section 2 p. 228 « *Positive Impact finance* »)

En France comme à l'étranger, le Groupe respecte les principes de la charte Gissler dans ses opérations avec les collectivités publiques.

Financement du système associatif en France

Les associations constituent des acteurs importants de l'économie française du fait de leur production de richesses intrinsèques, des emplois créés et des services rendus.

Société Générale a depuis de nombreuses années tissé des relations étroites avec le monde des associations sur l'ensemble du territoire. Avec une part de marché globale de 10 % et 120 000 associations clientes, Société Générale leur apporte son savoir faire pour leur permettre de réaliser leurs objectifs, en finançant leurs projets, en les aidant à gérer leurs avoirs et en facilitant leur gestion au quotidien.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET TRANSPARENCE FINANCIÈRE

La loyauté du comportement à l'égard de la clientèle, de façon plus générale l'intégrité des pratiques bancaires et financières concourent de façon décisive à la réputation de Société Générale.

En veillant au respect de ces règles, le Groupe contribue à accroître un actif essentiel, la confiance dont il jouit vis-à-vis des clients, des autres contreparties, des collaborateurs et des autorités de régulation dont il dépend.

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Société Générale a pris dès l'année 2000 des engagements dans le cadre du groupe de Wolfsberg puis en 2003 dans le cadre du Pacte Mondial. Le dispositif de lutte anti-blanchiment inclut la surveillance de l'instrumentalisation éventuelle du système bancaire par des tiers pour se livrer à la corruption.

En matière de lutte contre la corruption, Société Générale a des principes stricts qui sont inscrits dans le Code de conduite et se conforme aux dispositions des réglementations les plus rigoureuses en la matière, notamment le UK *Bribery Act*. Un suivi étroit de leur mise en œuvre a été mis en place. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés depuis 2001 *via* des instructions, actualisées régulièrement, applicables à l'ensemble du Groupe.

Le code de conduite Société Générale

Le Code de conduite du Groupe a fait l'objet d'une nouvelle rédaction parue en janvier 2013, sous la forme de directive signée par le Président Directeur général. Il se place dans la continuité de la version antérieure et constitue la base de l'éthique professionnelle du Groupe.

Il fait partie de la Documentation Normative sur laquelle s'appuie le dispositif de gouvernance.

Il est disponible dans les 8 langues les plus pratiquées dans le Groupe et applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Il sera déployé dans d'autres langues progressivement. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et constituent un socle homogène au sein du Groupe.

La nouvelle version du Code clarifie les droits et devoirs des collaborateurs, clients, fournisseurs, et actionnaires dans la relation avec Société Générale. Il promeut la responsabilité sociale et environnementale et rappelle les principaux engagements pris par le Groupe tels le Pacte mondial et l'UNEP-FI, et l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles et énergétiques.

Des précisions s'ajoutent aux fondamentaux que sont : le respect des engagements fondamentaux (tels que les Droits de l'Homme, le respect de l'environnement, etc.), la prévention des conflits d'intérêts, de la corruption et du blanchiment, la conduite de la politique cadeaux, les achats responsables et la procédure d'escalade en cas de non-conformité.

Il contribue ainsi à la prévention des risques afin de consolider la réputation et la démarche responsable de l'entreprise.

Le code de conduite est disponible sur le site Internet du Groupe. (Voir chapitre 4 section 9 p. 198).

Le code de conduite fiscal

Le Code de Conduite Fiscale du Groupe validé par le Conseil d'administration en novembre 2010 s'inscrit dans le cadre des évolutions internationales en vue de lutter contre les pratiques fiscales dommageables notamment à la demande de l'OCDE.

Le code de conduite fiscal est disponible sur le site Internet du Groupe.

Les actions proactives de protection des clients

L'ambition du Groupe est d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes. Dans le cadre de la stratégie du Groupe, l'ensemble des métiers du Groupe s'est engagé à lancer des plans d'actions Satisfaction Clients.

Pour plus de détails sur la satisfaction clients, voir « Dialogue avec les parties prenantes » p. 217.

MODE DE RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS

La politique de rémunération du Groupe est déterminée de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflit d'intérêts entre ses collaborateurs et ses clients. Les principes et règles de gouvernance régissant la rémunération figurent dans la documentation normative du Groupe relative à la politique de gestion des conflits d'intérêts.

Un accord d'entreprise signé en juin 2013 supprime le commissionnement à l'acte des forces de vente de la Banque de détail et de la Banque Privée en France au profit de la rémunération annuelle globale brute et de la part variable. Cet accord est applicable à compter du 1^{er} janvier 2014. (Voir section 3 p. 247 « Politique de rémunération »).

Démarche crédit responsable

Le Groupe a initié une démarche « Crédit responsable » qui veille à être respectueux du client emprunteur dans tout le cycle de vie du crédit, de l'octroi du prêt à son remboursement. Cette démarche s'applique au crédit à la consommation et crédit immobilier pour les personnes physiques et se déclinera dans tout le Groupe. Elle vise à aller au-delà de la loi, comme par exemple en France, où au-delà de l'application stricte de la Loi Lagarde, le Groupe a mis en place un dispositif pour détecter et accompagner les personnes en situation de surendettement.

Les filiales Société Générale spécialisées dans le crédit à la consommation, ont adopté depuis 2010 la charte commune d'engagement « Crédit Réussi », inspirée d'une initiative pilote menée par Franfinance en France. Ces filiales s'engagent sur 6 postures responsables gagnant-gagnant : étudier professionnellement les dossiers, savoir dire non, proposer de l'assurance pour protéger le client, être flexible, être clair, savoir accompagner le client durant la vie du crédit.

Un référentiel interne a été construit sur la base de la définition du Crédit responsable. Il recense les « bonnes pratiques » identifiées dans 24 domaines. Une pratique est qualifiée de « bonne pratique » si elle va au-delà de la réglementation locale. En s'appuyant sur ce référentiel, une campagne d'autoévaluation des pratiques auprès de l'ensemble des réseaux de banque de détails et des filiales spécialisées dans le crédit à la consommation a été lancée et participe à la démarche de progrès continu.

Le référentiel sera enrichi au fil du temps à partir des bonnes pratiques recensées.

ATTENTION PORTÉE AU SURENDETTEMENT

Le réseau Société Générale France est nécessairement concerné par le phénomène du surendettement et dispose depuis 2004 des moyens nécessaires à l'identification de cette catégorie de clientèle afin de proposer un traitement responsable de ces dossiers.

Entrée en vigueur en novembre 2010, la loi sur le crédit à la consommation a modifié le cadre réglementaire sans changer radicalement le dispositif de Société Générale qui était précurseur à cet égard.

UN PROCESSUS DÉDIÉ AU SURENDETTEMENT

Société Générale a adopté dès 2004 une position responsable vis-à-vis du sujet du surendettement au moyen d'un processus dédié.

Elle maintient le service des comptes bancaires sur lesquels sont domiciliés les revenus, sauf cas particulier et informe les clients surendettés des moyens de paiement alternatifs au chèque. Le débiteur continue à bénéficier du découvert qui lui avait été accordé.

La gestion de la relation Client s'appuie sur un dispositif complémentaire :

- les conseillers de clientèle assurent le suivi du compte au quotidien ;
- les opérateurs en *back office* qui gèrent les encours de crédit dans la phase qui précède l'acceptation du dossier et le plan d'apurement dès lors que celui-ci est accepté.

Cette organisation empêche un accroissement des crédits supportés par le client surendetté, tout en permettant un suivi personnalisé au quotidien.

UNE PRISE EN CHARGE SYSTÉMATIQUE DES CLIENTS FRAGILISÉS POUR PRÉVENIR LE SURENDETTEMENT

Le dispositif de prise en charge des clients fragilisés, opérationnel dans l'ensemble du réseau d'agences depuis mi-2013, repose sur :

- le recensement de tous les clients répondant à certains critères de fragilité (dépassements d'autorisation prolongés, impayés de crédit, etc.) ;
- la prise en charge systématique de ces clients par des plateformes de conseillers spécialisés qui assurent temporairement la relation commerciale à la place de l'agence ;
- la recherche, avec les clients pris en charge, de solutions d'apurement progressif des impayés, en privilégiant autant que possible la voie du retour en encours sain sur celle du contentieux ;
- la reprise, à l'issue de la période d'apurement, de la relation des clients avec leur agence.

Franfinance, filiale du Groupe spécialisée dans le crédit consommation a également mis en place des actions visant à prévenir le surendettement.

Une personne surendettée étant vulnérable, il convient de lui empêcher l'accès à de nouveaux crédits. Pour autant le service d'un compte bancaire et de moyens de paiement adaptés doivent permettre le maintien d'une vie sociale.

Partenariat avec CRÉSUS

En 2010, Franfinance et CGI ont signé une convention de partenariat avec CRÉSUS (Chambres RÉgionales de SUREndettement Social), un réseau d'associations fédérées qui accompagne depuis 1992 les personnes mal endettées ou surendettées. Dans ce cadre, les deux filiales françaises du groupe Société Générale, spécialisées dans le crédit à la consommation, proposent à leurs clients présentant des signes de fragilité financière de contacter l'association CRÉSUS de leur région. La signature d'une charte d'accompagnement entre l'association et le client volontaire ouvre sur la réalisation d'un bilan budgétaire et social, suivi d'un accompagnement de proximité visant à renforcer la sauvegarde de son équilibre financier.

ÉDUCATION FINANCIÈRE

Conscient qu'un usage raisonné des produits et des services bancaires passe par l'éducation financière et la mise à disposition d'informations claires sur ses produits et services, Société Générale déploie dans son réseau des outils pour améliorer le niveau d'éducation financière des clients.

En France, Société Générale et CRÉSUS ont expérimenté ensemble en 2013, sur une durée de 4 mois, un programme pilote d'éducation budgétaire réalisé dans le cadre d'un mécénat de compétences. Ce projet Éducation Financière visait à sensibiliser les jeunes aux enjeux d'une bonne gestion budgétaire et s'est concrétisé par des interventions conjointes et bénévoles dans des Centres de Formation d'Apprenti(e)s (CFA) de 4 régions de France ayant accepté la proposition de Société Générale et CRÉSUS. La forte demande du terrain témoignant de l'intérêt réel d'une telle coopération a permis, dans cette première phase expérimentale, de toucher 85 classes dans 14 établissements, de former 1 500 jeunes apprentis de 16 à 25 ans et de mobiliser, au côté des 11 membres de CRÉSUS, 70 collaborateurs Société Générale (sur les 100 volontaires inscrits) autour d'un projet fédérateur.

Société Générale a lancé un site Internet abcbanque.fr dédié à l'éducation financière des enfants de 6 à 10 ans, leur permettant, tout en jouant, d'apprendre des données fondamentales sur l'argent, à quoi il sert, comment il est fabriqué, etc. Le site met également à disposition des enfants un dictionnaire en ligne leur expliquant les principaux termes de la finance, par exemple, ce qu'est un découvert, ce que sont des actions, un prêt.

Au Maroc, SGMA participe à un programme global de bancarisation et d'éducation financière : les établissements bancaires se sont concertés pour initier diverses actions visant à familiariser un public non averti –notamment les jeunes– à certains concepts financiers de base. Cette initiative inclut des visites de collégiens et lycéens organisées au sein d'agences bancaires et une tournée de formations au sein des lycées, dans toutes les régions du Maroc. Pour sa part, SGMA a organisé des visites dans 40 agences au profit de 4 000 collégiens et assuré des formations auprès de 2 000 lycéens dans différentes villes du Royaume.

Au sein des filiales spécialisées dans le crédit à la consommation, d'autres initiatives au profit de l'éducation financière et de l'amélioration de la transparence des services et des informations délivrées aux clients se développent, comme en Pologne, au Brésil, en Russie ou bien chez CGI ou Franfinance.

MÉDIATION

En France, Société Générale s'attache à ce que toutes les insatisfactions ou dysfonctionnements dans sa banque de détail puissent trouver une solution rapide et si possible immédiate dès que l'agence en est informée par son client. Néanmoins, lorsqu'un désaccord subsiste à l'issue du traitement effectué à cet échelon, le client peut faire valoir sa demande auprès du Service des relations clientèle de Société Générale et, le cas échéant, si le litige perdure, saisir le médiateur, ces saisines étant entièrement gratuites. Une réponse est apportée au client dans un délai qui, sauf exceptions, n'excède pas dix jours pour Société Générale et deux mois pour la médiation.

La médiation, voie de recours amiable et gratuite mise en place par Société Générale dès 1996 et institutionnalisée par le législateur en 2002, est largement portée à la connaissance des clients sur de multiples supports d'information notamment par une mention permanente figurant au verso des relevés de comptes.

Les décisions prises par le médiateur indépendant (Madame Christiane Scrivener) s'imposent à la banque, celle-ci s'étant engagée par avance à s'y conformer. Madame Scrivener, intervient également pour le groupe Crédit du Nord.

Le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une médiation a augmenté de 47 % par rapport à 2012. Cette évolution résulte de deux facteurs outre l'augmentation des réclamations écrites : i) une information plus importante sur le principe de la médiation, ii) l'ajout systématique dans les courriers du service Relations Client, quand ils sont partiellement ou totalement défavorable au client, du recours possible à la médiation. Les litiges inhérents aux prêts représentent 25 % des dossiers présentés à la médiation et ceux concernant les placements financiers sont en hausse et représentent 23 %.

Dans les autres métiers, en France, les clients ont aussi accès au médiateur interne, Mme Scrivener ou à des médiateurs publics (AMF, FFSA...). Dans les filiales à l'étranger, les mêmes recours existent auprès de médiateurs locaux nommés (si la réglementation locale l'exige) ou auprès des instances de médiation locales adossées à des organismes professionnels.

Le rapport du médiateur auprès de Société Générale est disponible sur le site Société Générale pour les clients particuliers.

2. PRODUITS SERVICES ET FINANCEMENTS SOLIDAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

LA MICROFINANCE

Au-delà de l'impact en matière d'emploi et de développement régional, le Groupe a développé depuis de nombreuses années des outils et des produits qui concourent à la cohésion sociale des territoires sur lesquels il est implanté avec plus de 80 M EUR de lignes de financement en microfinance.

À l'international

LE REFINANCEMENT D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE MICROFINANCE

Engagé en faveur de l'insertion professionnelle et auprès des créateurs d'entreprises, le Groupe est un des principaux acteurs français de la microfinance via ses réseaux étrangers, contribuant ainsi au développement des pays dans lesquels il est présent.

Société Générale a fait le choix de concentrer son intervention en microfinance dans les pays où elle dispose d'une présence en tant que banque universelle. Cette intervention se fait au travers des filiales locales qui apportent des sources de financement aux institutions de microfinance (IMF) de leur pays ; il s'agit principalement de lignes de refinancement mais également de participation minoritaire en capital. Cette approche répond au besoin crucial des IMF de trouver des sources de financement de proximité et en monnaie locale, leur permettant de ne pas être exposées au risque de change.

Les IMF soutenues par Société Générale permettent l'accès au crédit à des populations non bancarisées et irriguent les économies locales. À mi 2013, 24 IMF bénéficient de lignes de refinancement majoritairement en monnaie locale et totalisent plus de 75 M EUR d'autorisations valides, principalement sur le continent africain : Afrique subsaharienne (Bénin, Cameroun, Ghana, Guinée, Madagascar, Sénégal et Tchad), Moyen-Orient, Afrique du Nord (MOAN) (Maroc, Tunisie, Jordanie et Liban) mais aussi en Europe orientale (Albanie, Georgie, Moldavie et Serbie) et en Asie (Inde).

LA PRISE DE PARTICIPATION EN CAPITAL DANS DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Au travers de ses filiales du continent africain, Société Générale est également présente au capital de 5 IMF via des participations minoritaires mais actives, avec recherche de synergies commerciales. Ces participations sont conclues avec des groupes de microfinance reconnus à international (Advans Cameroun, Advans Ghana, Advans Côte d'Ivoire, AccesBanque Madagascar, ACEP Burkina).

Société Générale est un des actionnaires fondateurs de la holding de microfinance MicroCred, créée par l'ONG PlanetFinance en 2005. L'investissement initial s'est élevé à 3 M EUR pour une part dans le capital de la holding de 7,5 %. À mi 2013, le groupe MicroCred était composé de sept filiales opérationnelles en Afrique et en Chine, servant près de 210 000 clients.

En 2013, le Groupe a poursuivi le développement de ses activités de microfinance dans trois pays :

- en Serbie, SGS s'est associé en mars à l'ONG Agroinvest (créée par Vision International) afin de pratiquer des opérations de microcrédit rural. Plus de 2 000 dossiers sont traités à ce jour.
- en Moldavie, Mobiasbanca a mis en place une initiative de microcrédit direct en zone rurale à travers des commerciaux semi-itinérants de la banque (« Simplu finance »). Elle a accordé environ 1,1 M EUR pour 1 400 dossiers de crédit.

UNE EXPÉRIENCE DE MICRO-ASSURANCE AU MAROC

Un partenariat entre La Marocaine Vie et l'INMAA a été établi en 2010. Ce partenariat a permis le lancement du contrat ADE (assurance des emprunteurs) de micro-assurance qui a pour but d'assurer le remboursement du prêt en cas de décès, ou d'invalidité de l'assuré.

À fin décembre 2013, il compte environ 9 300 adhérents.

En France

SOUTIEN À L'ADIE (ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE)

Société Générale soutient l'action de l'Adie depuis 2006 en mettant à sa disposition des lignes de refinancement pour son activité de microfinance en France métropolitaine et en Outre-mer, et en contribuant au financement de ses actions d'accompagnement.

En 2013, la ligne de financement s'élève à 4,5 M EUR pour la France métropolitaine (en hausse de 1 M EUR par rapport à 2012), se décomposant en une ligne de 2 M EUR pour les crédits professionnels et une ligne de 2 M EUR pour les crédits personnels, complétée par une ligne de 0,4 M EUR octroyée par la Banque de Polynésie pour la Polynésie.

Pour l'année 2014, la ligne de refinancement pour des microcrédits personnels et professionnels accordée à l'Adie pour la France métropolitaine passe à 5,2 M EUR.

Au total, depuis 2006, le Groupe a refinancé 6 837 microcrédits pour un montant cumulé de 20 M EUR avec un montant moyen des crédits octroyés de 2 920 EUR.

En 2013, l'Adie a bénéficié par ailleurs d'une subvention de fonctionnement de 125 000 EUR, complétée d'une enveloppe de 12 000 EUR au titre de la « Semaine du MicroCrédit » de l'Adie duquel Société Générale est partenaire depuis plusieurs années. En 2014, cette enveloppe a été abondée de 13 000 EUR.

MICROCRÉDIT PERSONNEL

Société Générale propose depuis 2010, dans certaines Directions régionales en France métropolitaine, une offre de microcrédit accompagné, en partenariat avec deux associations : les Restaurants du Cœur et CRÉSUS.

L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES SOLIDAIRES DE LA BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

Société Générale, l'une des premières banques à avoir proposé des produits de finance solidaire, facilite les échanges, rapproche les clients des entrepreneurs sociaux et accompagne ses clients dans leur démarche solidaire. En 2013, la banque a continué à élargir le nombre d'associations partenaires et à étoffer sa gamme de produits et services. L'offre bancaire solidaire Société Générale s'adresse désormais à l'ensemble de ses clients, particuliers, professionnels et entreprises, leur permettant d'effectuer des versements à de nombreuses associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général.

Au global, avec les trois produits, Service d'épargne solidaire, Cartes Collection caritatives et Programme de fidélisation Filigrane, Société Générale a permis en 2013 un total de versements s'élevant à plus de 1,4 M EUR (70 % par Société Générale, 30 % par les clients), en progression de 9 % par rapport à 2012, à 48 associations partenaires.

Le service d'épargne solidaire

Le service d'épargne solidaire permet aux clients de verser tout ou partie (25, 50, 75 ou 100 %) des intérêts de leurs livrets d'épargne (Livret A, Livret Développement Durable, Livret Jeune, CSL, Livret Épargne Plus, Livret BFM Avenir) à une ou plusieurs associations ou fondations qui soutiennent une cause humanitaire ou sociale et agissent en faveur de la santé ou de l'environnement. En 2013, 311 297 EUR d'intérêts ont été reversés, incluant des abondements de Société Générale, se décomposant comme suit :

- 272 690 EUR de dons clients (dont 47 723 EUR de clients BFM - Banque Française Mutualiste) ;
- 27 269 EUR d'abondement (dont 4 773 EUR d'abondement BFM) ;
- 11 336 EUR de dons Société Générale dans le cadre de l'opération CRCM (Centre de Relation Clientèle Multimédia) Solidaires.

Les cartes caritatives

À chaque paiement effectué avec une de ces cartes, Société Générale verse 5 centimes d'euros à l'association concernée.

Depuis le lancement de ces cartes en mai 2008, 2 516 996 EUR ont été versés aux associations partenaires, dont 739 302 EUR en 2013.

Les nouveautés en 2013 :

- nouvelle carte Collection caritative en 2013 avec l'association La Chaîne de l'Espoir, qui contribue à l'amélioration des conditions de vie de milliers d'enfants des pays en développement, en leur permettant l'accès aux soins et à l'éducation ;

- Lancée dès juin 2012 avec Initiative France, la Collection des cartes business entrepreneurs a été complétée en 2013 avec la carte Moovjee. Cette carte a, pour son soutien aux jeunes créateurs, reçu le prix dans la catégorie « carte affinitaire » des Trophées Publi-News Cartes innovantes 2013. Le soutien de la banque se traduit également par des actions conjointes faisant appel à l'expertise de ses collaborateurs démontrant sa volonté d'être au plus près de ceux qui entreprennent.

Le programme Filigrane

Filigrane, associé à l'offre JAZZ, a permis de collecter près de 442 610 EUR en 2013, au profit des Restaurants du Cœur et Handicap International.

Dans le cadre de la réglementation des ventes avec primes, Société Générale a décidé de recourir, pour toute commande de cadeaux, à une participation financière de 0,25 EUR entièrement reversée à parts égales aux Restaurants du Cœur et à Handicap International. Ces 2 associations ont reçu par ce biais, pour 2013, près de 180 370 EUR.

Les adhérents à ce programme de fidélité peuvent également transformer leurs points de fidélité en dons en faveur des Restaurants du Cœur ou pour Handicap International. Société Générale abonde à hauteur de 40 % les dons en points effectués par les clients. En 2013, près de 262 240 EUR ont ainsi été reversés aux associations.

Le partenariat SPEAR

Un Partenariat avec SPEAR (Société Pour une Épargne Activement Responsable, labellisée Finansol) a été signé en juin 2012. SPEAR est une coopérative qui permet à des entreprises ou des associations désireuses de mener à bien un projet à caractère solidaire, d'obtenir un prêt bancaire grâce à des épargnants qui souhaitent donner du sens à leur épargne. Son activité est basée sur la recherche de projets, répondant à des problématiques sociales, environnementales ou culturelles, afin de permettre le financement avantageux de ces derniers, en collectant, auprès d'individus soucieux de la destination de leur argent, le capital nécessaire.

Au travers d'une plateforme Internet (<http://www.spear.fr>) dédiée au rassemblement d'épargnants autour de projets responsables, SPEAR se positionne comme un outil simple d'accès et comme une solution puissante pour l'épargne solidaire et l'investissement éthique. Au travers de cette plateforme, Société Générale a financé un premier projet à plus value sociale et environnementale en 2013 pour un montant de 250 000 EUR et a permis à certains de ses clients de connaître la destination de leur épargne.

L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES SOLIDAIRES DE LA BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Hors France métropolitaine, la Banque de détail à l'International offre à ses clients des produits et des niveaux de services aux meilleurs standards internationaux et adaptés à leurs besoins.

Par leur politique commerciale d'acquisition de clientèle, ils participent au processus de bancarisation de pays qui présentent des taux « d'inclusion financière » modestes. Ils introduisent souvent des innovations dans leurs marchés domestiques, source d'émulation positive pour les clients.

La Banque de détail à l'International s'efforce de développer une compétence tournée vers les petites et micro-entreprises constituant souvent une réalité importante des pays où ils opèrent ; ces entreprises sont souvent peu incluses jusqu'à présent dans la sphère des services bancaires. (Voir paragraphe « inclusion financière » p. 231)

L'offre dédiée aux migrants

OFFRE « ICI & LÀ-BAS »

Sous le concept de « Votre banque ici et là-bas », depuis 2007, Société Générale poursuit les démarches en faveur des étrangers ou Français d'origine étrangère, vivant en France et ayant conservé des liens forts avec leur pays d'origine, une population estimée à cinq millions de personnes en France.

Le principe repose sur la double relation bancaire avec une démarche visant à la bancarisation « ici » et « là-bas ». « Ici », pour répondre aux besoins de banque au quotidien en France (compte à vue, carte de

paiement ou de retrait, banque à distance vocale ou par Internet et domiciliation pour les prélèvements automatiques...).

Et « là-bas », pour anticiper et servir les besoins dans les pays d'origine, compte tenu des attaches qui demeurent fortes (transferts d'argent, accès aux services bancaires, financements de projets immobiliers et rapatriements de corps).

Le concept a été développé grâce à la présence du groupe Société Générale dans les pays où les courants migratoires vers la France sont importants. Elle bénéficie de la synergie entre la Banque de détail en France et la Banque de détail à l'International.

Les cartes caritatives au Maroc

Sur le modèle des cartes proposées en France, SGMA propose à sa clientèle la souscription à une carte SOS Villages d'Enfants de type Electron dont le coût annuel est de 130 MAD, soit environ 11,5 EUR (dont 60 sont reversés à l'association). À ce jour, on note :

- 2 000 porteurs de carte, avec une croissance progressive du nombre de porteurs ;
- 50 enfants ont vu leurs frais de scolarité pris en charge grâce aux cotisations de la carte SOS ;
- le travail remarquable fait par l'association SOS Village d'Enfants fondée par M. Gad El Maleh ;
- les relations sont de plus en plus solides et porteuses avec SOS Villages d'enfants.

POSITIVE IMPACT FINANCE

Dans le cadre du projet *Positive Impact Finance*, Société Générale souhaite promouvoir les financements d'investissements ou de programmes ayant un impact positif démontré⁽¹⁾ sur les besoins de la population, l'environnement ou le développement économique des pays les plus pauvres tout en assurant une gestion appropriée (selon les standards internationaux) des problématiques de biodiversité et de déplacement de population liées au développement du projet.

En 2013 comme en 2012, la Banque de Financement et d'Investissement a mis en place 619 M EUR de nouveaux financements à impact positif.

Plusieurs initiatives internes et externes ont été mises en place par la Société Générale pour partager les outils développés et ainsi promouvoir et développer ces financements à impact positif.

Exemples de financement à impact positif :

- financement en PPP (Partenariat Public Privé) 5 Collèges du Loiret avec DV Construction (Groupe Bouygues). Ce projet couvre la conception, la construction et la maintenance de 5 Collèges qui permettront d'accueillir plus de 3 000 élèves. De plus, le groupement a pris des engagements de performance énergétiques en faveur d'une consommation inférieure de 30 % aux exigences réglementaires de la RT2012 ;
- au cours de l'année 2013, Société Générale a continué à financer la construction du barrage hydroélectrique Chaglla au Pérou. Ce barrage situé dans la Région Huanacco permettra de fournir en électricité 4 millions de personnes, représentant une importante ressource en énergies renouvelables indispensable au développement économique du pays.

(1) La gestion Environnementale et Sociale de ces projets vise à s'assurer de l'existence d'impacts positifs démontrés et à vérifier la mise en place de mesures correctives appropriées des impacts négatifs potentiels.

LES ASSURANCES SOLIDAIRES EN FRANCE

Assurance affinitaire « Coup Dur » de Sogecap France

Sogecap, filiale Assurances du Groupe, propose à divers opérateurs (notamment des acteurs sur le marché automobile, immobilier, eau, énergie) un produit d'assurance affinitaire en marque blanche qu'ils peuvent associer à un bien lors d'une vente à crédit ou au comptant et qui permet de garantir aux clients/assurés une indemnisation mensuelle forfaitaire en cas de « coup dur » (perte d'emploi ou arrêt de travail).

Ce produit capitalise sur le savoir-faire de la ligne métier en matière de produit de maintien de revenu.

En France, ce produit a déjà séduit 2 promoteurs immobiliers reconnus ainsi qu'un grand acteur du courtage et offre un nouvel axe de développement des activités d'assurance en France et à l'international.

Sogecap et ses propositions en matière de dépendance

Pour répondre aux attentes des clients face au problème de la dépendance, Société Générale propose désormais une nouvelle solution de sortie en rente de ses contrats d'assurance-vie, la Rente avec Garantie Dépendance.

Sogecap et l'accompagnement de la problématique publique de la santé

Depuis 2012, Sogecap France commercialise via le réseau Société Générale une offre de complémentaire santé destinée aux professionnels TNS (Travailleur Non Salarie) et à la Clientèle de particuliers.

Cette offre « solidaire et responsable » fait bénéficier la clientèle d'une large palette de garanties et de services (assistance en cas d'hospitalisation, conseil médical...)

Sogecap et ses propositions en matière de retraite

Pour répondre aux préoccupations de ses clients, Société Générale innove avec une nouvelle démarche retraite. Cette approche innovante et rassurante, fondée sur l'estimation avec le client d'un budget personnalisé à la retraite se démarque des démarches retraite classiques simplement basées sur le taux de remplacement (différence entre le montant de la pension retraite et le dernier revenu) sans prendre en compte l'évolution des besoins liés à cette nouvelle étape de la vie.

L'OFFRE BANCAIRE ENVIRONNEMENTALE ET LES FINANCEMENTS VERTS

L'offre d'utilisation responsable des flottes automobiles

LES DIFFÉRENTES OFFRES ALD INTERNATIONAL

ALD AUTOMOTIVE ENRICHIT SON OFFRE ALD NEWMOBILITY, UN LABEL AUX COULEURS DE LA MOBILITÉ DE DEMAIN

Leader en matière de solutions de mobilité, ALD Automotive, filiale de leasing automobile du Groupe, a toujours placé la mobilité durable au cœur de sa politique de développement. En 2012, ALD Automotive a lancé le programme ALD newmobility pour proposer dès aujourd'hui des solutions adaptées aux besoins de mobilité de demain. Dans le cadre de ce programme, en s'appuyant sur ses entités d'Europe Occidentale et d'Europe du Nord qui servent de « laboratoires de mobilité », ALD Automotive déploie des actions concrètes et innovantes pour répondre aux nouvelles attentes de mobilité de ses clients en développant des solutions d'autopartage en entreprise (ALD sharing), de flexibilité (ALD switch), multimodales (ALD Railease, ALD companybike, etc.).

ALD AUTOMOTIVE POURSUIT LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE ALD BLUEFLEET

En tant qu'acteur international de la mobilité individuelle, ALD Automotive promeut une démarche responsable et professionnelle pour réduire au quotidien les émissions de CO₂ et la consommation de carburant de ses flottes.

ALD bluefleet propose un panel d'actions internationales associé à des propositions locales pragmatiques et efficaces adaptées à chaque pays.

LES INCITATIONS EXTERNES ET INTERNES DE ALD AUTOMOTIVE

ALD Automotive poursuit les actions entreprises les années précédentes, comme l'organisation du MPG Marathon en Angleterre et de ALD Fuel Race en Suède. Ces courses à l'économie de carburant démontrent l'impact du style de conduite sur la consommation.

En 2013, ALD Automotive UK a mis en place l'*incentive Ecoreward* visant à réduire la consommation de carburant des véhicules et à promouvoir le renouvellement de ces véhicules par des modèles à faible émission de CO₂.

En Belgique et aux Pays Bas, ALD Automotive et Mobispot s'associent pour proposer une solution originale au problème croissant de mobilité qui consiste à mettre à la disposition des travailleurs nomades, des espaces de travail et qui apporte tous les bénéfices du télétravail. Depuis son lancement en mars 2013, plus de 140 utilisateurs ont souscrit à l'offre Mobispot d'ALD Automotive Belgique, séduisant au passage une clientèle nouvelle.

ALD AUTOMOTIVE PIONNIER DANS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE (OU HYBRIDE)

À fin 2013, ALD Automotive gère un parc de près de 4 000 véhicules électriques, sans doute le plus important au monde. En y ajoutant les véhicules hybrides, la flotte de véhicules de nouvelles technologies gérée par ALD Automotive se monte à plus de 12 600 véhicules de nouvelle technologie, soit +70 % sur une année (une multiplication par 2 en un an et par 10 en 3 ans).

Par ailleurs, plusieurs filiales proposent des services afin d'accompagner les entreprises dans l'électrification de leurs flottes. Par exemple, en France, ainsi qu'en Belgique, des *showrooms* ont été mis en place.

Le *showroom*, ALD electric, rassemble les derniers véhicules électriques et hybrides disponibles et les différents modes de recharge. En France, ALD Automotive propose également, avec ALD experienZE de faire découvrir des véhicules de nouvelle génération en organisant des tests sur les sites des entreprises. Cela bénéficie non seulement aux gestionnaires de flotte, mais également aux conducteurs. Aux Pays-Bas, ALD eDrive permet à un client d'essayer un véhicule électrique sur une période de 10 jours.

Les produits et prêts verts en France

LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE (LDD)

Le LDD (remplaçant du CODEVI) a vu son plafond porté de 6 000 EUR à 12 000 EUR depuis octobre 2012.

Le taux d'intérêt depuis août 2013 est de 1,25 % nets par an. L'épargne placée sur le LDD est pour partie utilisée par la CDC pour des financements accordés à des PME et pour des projets à vocation « développement durable » tels que l'isolation énergétique et la protection de l'environnement.

ECO-PTZ ET AUTRES PRÊTS GÉNÉRANT DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

En France, suite à l'adoption dans la loi de finances 2009 de l'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ), Société Générale distribue ce prêt qui peut s'élever à 30 000 EUR sur une durée maximum de 10 ans et permet aux particuliers de financer des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur logement (résidence principale ou résidence locative de l'emprunteur). En 2013, 1 391 éco-prêts à taux zéro ont été accordés pour un montant équivalent à 24,50 M EUR, soit depuis l'origine 12 987 prêts pour un montant global de 221,83 M EUR.

Par ailleurs, Société Générale propose deux types de prêts en fonction du montant des travaux financés : le Prêt Expresso Développement Durable et le Prêt Développement Durable. Ils servent au financement des équipements et des travaux générant des économies d'énergie dans des logements dont la construction est achevée depuis plus de 2 ans.

En 2013, 997 prêts développement durable ont été accordés pour un montant de 12,64 M EUR, soit depuis 2007, 11 387 prêts accordés pour un montant global de 141,47 M EUR.

PARTENARIAT AVEC CHÈQUES TRAVAUX : INCITER LES CLIENTS À INVESTIR DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR HABITAT

En 2012, une Direction Régionale de Société Générale en France a été choisie pour tester un dispositif avec l'entreprise Chèques Travaux. Grâce aux chèques travaux, les travaux d'économie d'énergie (isolation, chaudière...) peuvent, en partie, être pris en charge. Pour en savoir plus et estimer le montant de votre prime, rendez-vous sur chequestravaux.com. Les clients Société Générale seront exonérés des frais de dossier (30 EUR). En 2013, le partenariat avec l'entreprise Chèques Travaux a été étendu à toute la France.

CRÉDITS DESTINÉS À L'ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES

Depuis septembre 2012, un barème préférentiel « Voitures propres » est réservé à nos clients souhaitant financer par un crédit Expresso l'achat de véhicules électriques ou hybrides, neufs ou d'occasion.

En 2013, 1 340 crédits Expresso ont été ainsi accordés pour un montant de 18,35 M EUR, soit depuis la mise en place de ce barème spécifique, un total de 1 623 crédits Expresso « Véhicules Propres » pour un montant global de 22,67 M EUR.

En parallèle, nos clients peuvent bénéficier d'une réduction de 5 % sur la cotisation d'assurance automobile (Pour les Véhicules qui émettent moins de 120 g de CO₂/km) pendant toute la durée de leur contrat, quelle que soit la formule choisie.

LA CARTE AFFAIRES ENVIRONNEMENT, AVEC L'ONF

À la fin 2013, Société Générale et l'Office National des Forêts poursuivent leur partenariat lancé en 2010 en renouvelant la convention de mécénat qui les unit autour de projets de reboisement forestiers et d'accessibilité. Dans le cadre de son offre Carte affaires Environnement dédiée à la clientèle entreprises, la banque réitère son engagement jusqu'en 2016 par le versement de 5 centimes d'euros pour chaque paiement effectué par carte.

Deux nouveaux projets de reforestation, programmés fin 2013 et début 2014, dans le Nord en forêt domaniale de Raisme-Saint-Amand-Wallers et dans l'Aude en forêt domaniale de Fourtou, vont être financés grâce aux versements effectués en 2013.

Cet engagement lui permet, par ailleurs, de soutenir l'accessibilité des personnes handicapées aux milieux naturels, grâce à 2 projets de financements de parcours dédiés dans les Pyrénées Orientales en 2014.

Les versements effectués à l'ONF entre le 01.10.2012 et le 30.09.2013 s'élèvent à 63 584 EUR.

Les financements et services verts

En 2013, au niveau du Groupe, dans les activités de financements en faveur d'entreprises du secteur privé (et/ou public), le montant des financements verts s'élève à près de 627 M EUR.

S'agissant du montant des financements verts en faveur des particuliers, il s'élève à près de 247 M EUR (101 M EUR pour l'achat de véhicules verts au Brésil, Banco Cacique, 18,35 M EUR pour l'achat de véhicules propres en France et 6 M EUR en Allemagne, 24,5 M EUR d'Eco PTZ et 97 M EUR pour le financement de projets d'amélioration énergétique chez Franfinance).

Par financements verts, Société Générale entend le financement de parcs éoliens, d'installations de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, d'installations de production d'énergie hydraulique, production d'énergie à partir d'autres énergies renouvelables, projets de valorisation des déchets, projets de réduction des émissions polluantes, projets de transports en commun, véhicules fonctionnant au GNV (gaz naturel pour véhicules), aux gaz recyclés et véhicules hybrides ou électriques, d'usines de production de carburants alternatifs etc.

QUELQUES EXEMPLES DE FINANCEMENTS VERTS À L'INTERNATIONAL

En Serbie et en Macédoine (ARYM), les filiales de Société Générale ont été récompensées :

- fin 2012, la BERD (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) a distingué Ohridska Banka en Macédoine (ARYM) et Société Générale Srbija en Serbie, en tant que partenaires locaux, pour leur rôle majeur dans l'accompagnement de ces projets. Afin de promouvoir les économies énergétiques, la BERD finance et récompense les entreprises mettant en place des projets de réduction des coûts énergétiques. Cette collaboration a continué dans les deux pays en 2013 ;
- en Bulgarie, SGEB a financé comme *lead arranger* une unité de production de biogaz (production combinée d'énergie et de chaleur) pour l'équivalent de 3,2 M EUR. Ce projet est situé dans le Nord-Est du pays ;
- au Sénégal, SGBS a financé avec le concours de l'AFD un projet de 3,4 M EUR à moyen terme, incluant une ligne verte. Via un procédé industriel le CO₂ brut émis est récupéré pour le purifier et le liquéfier. Le gaz obtenu est ainsi recyclé et rendu apte à une nouvelle utilisation industrielle (agro-alimentaire notamment) ;
- en Moldavie, Signature d'un accord MoREFF avec la BERD : la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement a offert un nouveau prêt de 2 M EUR à MBSG dans le cadre du dispositif de financement de l'efficacité énergétique résidentielle en Moldavie (« *Moldovan Residential Energy Efficiency Financing Facility* » - MoREFF). Le financement de la BERD se fera sous forme de prêts aux ménages, associations de résidents, copropriétés et coopératives, ainsi qu'aux sociétés de gestion de logements et aux sociétés de services et d'épargne énergétiques, afin de les aider à réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les logements.
- en République tchèque et en Slovaquie, SGEF est un acteur dans le financement des transports publics par bus. Fort d'une longue expérience dans ce secteur, SGEF se positionne parmi les leaders sur ce segment et entretient des relations à long terme avec tous les fournisseurs clés du transport en commun par bus des républiques tchèque et slovaque, notamment des compagnies privées clés ;

- au Brésil, Banco Cacique, filiale de crédit à la consommation au Brésil, via ses prêts automobiles aux particuliers (plus de 25 000 contrats en 2013), accompagne le financement des ventes de véhicules dotés du système « Flex-fuel », spécificité du marché automobile brésilien. Les moteurs Flex-Fuel peuvent fonctionner à la fois avec de l'essence, du bioéthanol ou un mélange des deux. Ce système « Flex-fuel » équipe près de 88,5 % des nouveaux véhicules mis en circulation au Brésil ;
- en Ontario, Société Générale a financé un projet de ferme éolienne « *Grand Renewable Wind* » d'une capacité de 150 MW qui permettra de produire l'équivalent des besoins en électricité de 50 000 foyers de la région.

Biodiversité

Société Générale s'est dotée depuis 2012 d'une politique sur la biodiversité, applicable à l'ensemble des opérations bancaires et financières du Groupe via des procédures de revue notamment E&S des transactions dédiées et des clients. En approuvant la dernière version des Principes de l'Équateur (EP3) en juin 2013, la banque confirme la prise en compte des impacts potentiels des projets financés sur la biodiversité.

Cette politique inclut la conservation de la biodiversité, le maintien des services éco-systémiques et la gestion durable des ressources naturelles vivantes.

La banque s'engage à intégrer l'évaluation des impacts potentiels sur la biodiversité aux activités de ses clients dans ses processus décisionnels et à ne travailler qu'avec les entreprises qui répondent ou visent à répondre à ses propres normes.

Au sein de ses filiales à l'étranger, des initiatives de sensibilisation à la conservation de la biodiversité et au maintien des éco-systèmes se multiplient. C'est notamment le cas de SBBCI (Côte d'Ivoire), de SGB (Bénin), de BFV-SG (Madagascar) et SGEB (Bulgarie) qui participent à des opérations de reforestation, ou bien SGBS (Sénégal) qui, par le biais de son offre commerciale Manko et son partenariat avec la Sénégalaise des Eaux contribue à la sensibilisation d'une gestion rationnelle de l'eau.

INCLUSION FINANCIÈRE

Pour les personnes présentant un risque de santé aggravé

Société Générale développe des produits et des services s'adaptant aux besoins de chacun.

En France, dans le cadre de la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) signée en 2007 et révisée en 2011 entre les professionnels de la banque et de l'assurance, pour faciliter l'accès à l'assurance et au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé, Société Générale et Crédit du Nord facilitent l'accès au crédit (immobilier et consommation) et prévoient un mécanisme de mutualisation partielle des surprimes d'assurance pour les plus modestes.

Quelques initiatives permettant à tous d'être bancarisés

En France, dans le cadre des engagements pris par la profession bancaire en 2005 pour rendre « la banque plus facile pour tous », Société Générale et Crédit du Nord proposent des gammes de moyens de paiements alternatifs (offre du Crédit du Nord et offre groupée GENERIS de Société Générale). À fin 2013, 23 700 clients Société Générale sont détenteurs de l'offre GENERIS.

Société Générale permet aussi le traitement individualisé pour les clients supportant des frais d'incidents de paiement importants et ayant subi une forte dégradation de leurs revenus à la suite d'un accident de la vie ; cette procédure peut aboutir à une remise totale ou partielle des frais dus par le client. (Voir aussi section 2 p. 224 « Attention portée au surendettement »)

En Afrique, trois initiatives ont été lancées avec succès en 2013 :

- au Sénégal, Société Générale propose l'offre Manko depuis début 2013, un nouveau concept bancaire totalement accessible par téléphone mobile, en partenariat avec SGBS. Manko, filiale à 100 % de Société Générale, distribue une offre unique de produits et services bancaires adaptés aux populations disposant de revenus modestes et réguliers mais n'ayant pas ou peu d'accès au système traditionnel. Manko s'appuie sur la technologie Yoban'tel développée par SGBS en 2011. Une première agence Manko est venue compléter le dispositif, et présente des résultats encourageants. Des cours gratuits d'éducation financière ont été mis en place pour aider les clients en difficulté. Au-delà de l'expérimentation de ce nouveau modèle, Manko a vocation à être déployé au Sénégal puis dans d'autres pays du continent africain ;
- au Cameroun, afin de favoriser l'accès aux services bancaires à des populations résidant dans des zones où la présence d'une agence classique est difficile en raison de la faible densité de la population, SGC a développé en 2013 un concept d'agence mobile qui sillonne les routes à la rencontre de ses clients. Cette agence mobile, un véhicule entièrement relooké, équipé des dernières technologies de l'information et des communications, dispose des outils qui permettent au conseiller clientèle de réaliser toutes les opérations bancaires et de fournir les mêmes services qu'une agence classique ;
- au Tchad, SGT a développé une solution *push* SMS vocal, qui permet d'informer et alerter tous ses clients, notamment les populations analphabètes (78 % de la population tchadienne) grâce à l'envoi de messages SMS vocaux en lieu et place des messages écrits. Ce projet innovant, issu d'ateliers créatifs au sein de la banque, permet une totale accessibilité aussi bien pour les illettrés que pour les malvoyants et non-voyants.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

Recherche ISR

Société Générale offre à ses clients une recherche dédiée sur les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (dits ESG). L'équipe ISR, composée de trois analystes basés à Paris et Londres, est intégrée à la recherche financière de la Banque d'Investissement et de Financement. Pour la 3^e année consécutive, dans la catégorie « SRI Research », le classement Thomson Exel place l'expertise de la banque à la 3^e place.

L'objectif initial de Société Générale est d'aider les investisseurs et les gestionnaires d'actifs à mieux intégrer dans leurs décisions d'investissement les facteurs ESG. En termes de méthode de recherche, l'équipe ISR a une triple vocation :

- explorer et développer ses propres objets et outils de recherche ;
- coproduire des notes de recherche thématiques, sectorielles, valeurs ;
- et, à plus long terme, avec les équipes de recherche, accompagner les clients de SG CIB de manière spécifique dans leurs projets de recherche et d'investissement.

En 2013, en plus de l'enrichissement de l'étude « SRI: *Beyond Integration – Introducing Quantitative ESG ratings* » combinant les appréciations ESG avec les recommandations financières des analystes financiers dans le but de proposer une vision intégrée et pragmatique aux sur l'ensemble de l'univers de couverture SG CIB, l'équipe ISR a rédigé et piloté une dizaine d'études multisectorielles qui ont été présentées à de nombreux investisseurs internationaux.

Dans le cadre des activités de « *Corporate Access* » de nombreuses conférences et roadshows à Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam, Genève, Zurich, Francfort, Milan et New-York, réunissant investisseurs et sociétés cotées sur les thématiques du développement durable et

de la responsabilité sociale ont été organisés. En décembre 2013, pour la première fois, 19 sociétés sont venues présenter aux investisseurs institutionnels présents à la « Premium Review » des sujets ESG en lien avec leurs activités.

Enfin, la recherche ISR sert d'appui à plusieurs indices et paniers de valeurs cotés en bourse, donnant lieu à l'émission de produits financiers sur les thématiques ESG, énergies renouvelables, CO₂ et développement durable (liste des produits et méthodologie disponible sur www.sgbourse.fr).

Obligations Vertes pour les investisseurs institutionnels

En novembre 2013, EDF SA a lancé une émission d'obligations vertes de 1 400 M EUR à échéance avril 2021, avec Société Générale agissant en tant que *joint-bookrunner*. EDF s'est engagée à ce que le produit de cette émission finance uniquement les nouveaux projets en énergie renouvelable (éolien *off-shore* et *on-shore*, photovoltaïque, biogaz, énergie marine, etc.) de sa filiale EDF Énergies Nouvelles (détenue à 100 % par EDF), selon des critères d'éligibilité validés par Vigéo, l'agence française de notation extra-financière. L'éligibilité des projets et l'allocation des fonds seront vérifiés chaque année par Deloitte & Associés. EDF est une des premières entreprises à émettre ce type d'obligation. L'émission, deux fois sursouscrite, a été placée majoritairement auprès d'investisseurs socialement responsables.

En 2012, Société Générale avait déjà participé en tant que teneur de livre et chef de file pour le placement auprès d'investisseurs à l'émission de la première obligation ISR du secteur privé d'Air Liquide.

Offre de produits ISR pour les investisseurs particuliers

FONDS ISR

Société Générale s'attache à répondre à la demande des investisseurs pour des produits socialement responsables (ISR) en proposant plusieurs types de placements (actions, obligations et produits monétaires) *via* notamment 3 fonds d'investissement regroupant les entreprises les plus avancées selon les trois critères ESG. Fin 2013, les encours ISR Société Générale cumulés sur ces 3 fonds étaient de 469 M EUR.

ASSURANCE-VIE ISR

Pour répondre aux épargnants soucieux de diversifier et d'investir de manière socialement responsable, Sogécap et Oradéa Vie proposent dans leurs contrats d'assurance-vie de type placement des supports ISR monétaires, obligataires ou en actions selon la durée du placement et le niveau de risques souhaités par le client.

En 2013, le total des encours ISR sur les contrats Sogécap et Oradéa Vie atteignaient 23,2 M EUR.

CERTIFICAT ISR

En 2013, à l'occasion de la semaine de l'Investissement Socialement Responsable, Société Générale a lancé en partenariat avec NYSE Euronext le premier Certificat 100 % sur l'indice Euronext Vigeo France 20.

L'ÉPARGNE SALARIALE LABELLISÉE ISR DES EMPLOYÉS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'épargne salariale, Société Générale propose à ses salariés d'investir dans différents fonds communs de placement d'entreprises (FCPE) ISR labellisés par le CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale).

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des fonds ISR dans les plans d'épargne (les différents Plans d'Épargne Entreprise, Plans d'Épargne Groupe et Plans d'épargne Retraite Collectifs) investis en ISR représentaient un encours de 364 M EUR (contre 304 M EUR fin 2012) dont 3,3 M EUR pour Crédit du Nord pour une moyenne d'environ 23 500 porteurs de parts (dont environ 1 300 pour Crédit du Nord). (Voir section 3 p. 243 « l'épargne salariale »)

3. EMPLOYEUR RESPONSABLE

Être un employeur responsable, développer l'engagement des collaborateurs

« Être la banque choisie et reconnue pour la qualité et l'engagement de ses équipes » : cette ambition place d'emblée le thème de l'engagement des collaborateurs au cœur de la stratégie RH.

Pour Société Générale, cet objectif se traduit par une volonté de développer au sein de ses équipes un haut degré de professionnalisme, une compréhension fine du risque et la fierté de travailler ensemble

vers un objectif commun : répondre aux nouveaux besoins des clients de façon pertinente et innovante. C'est pourquoi le Groupe met tout en œuvre pour faire vivre une culture d'entrepreneurs innovants, capables de s'adapter à un environnement changeant et de relever des défis en équipe.

En retour, le Groupe appuie cette ambition sur une démarche d'employeur responsable. Il considère ses collaborateurs avec respect et équité, dans leur diversité et fait grandir chaque collaborateur dans l'entreprise, en développant sa valeur et ses compétences.

LES ÉQUIPES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À FIN 2013

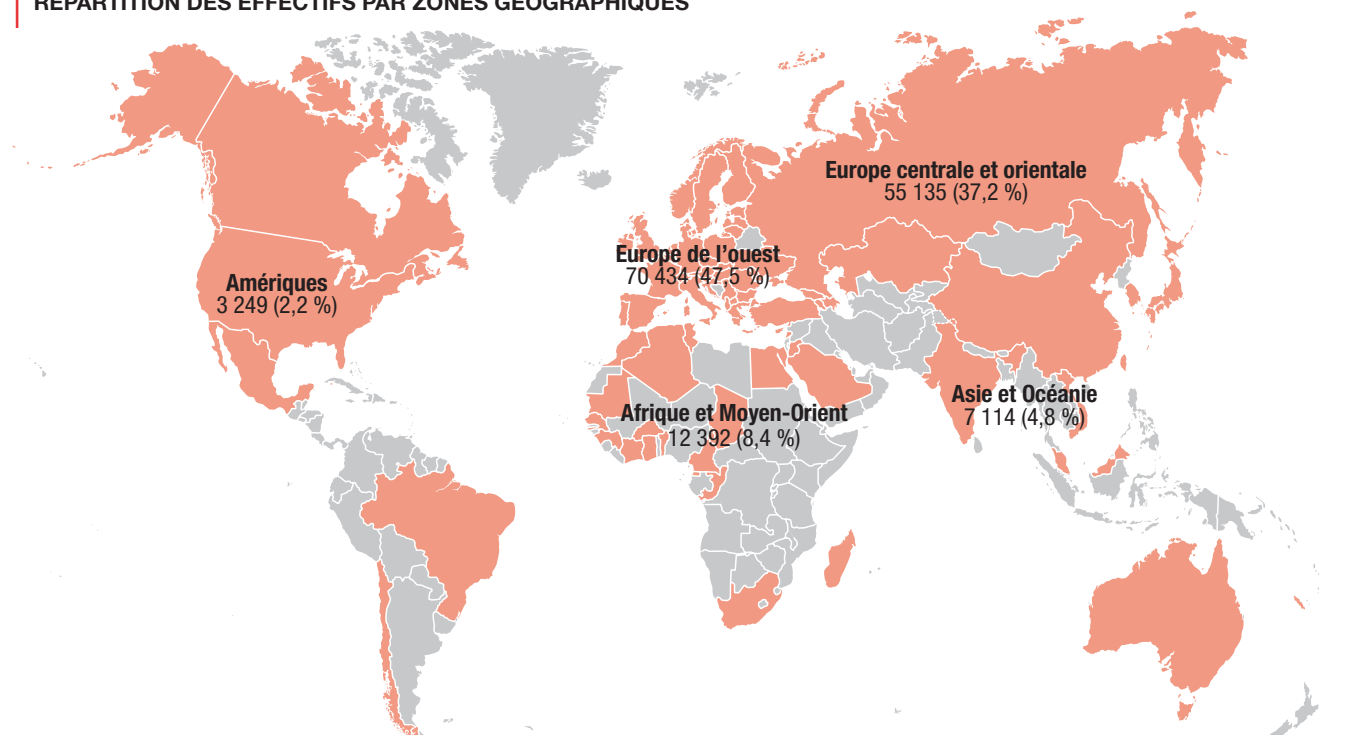
Répartition des équipes

À fin 2013, Société Générale comptait 148 324 salariés, soit un recul de l'effectif total de 3,7 % par rapport à 2012.

	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Effectif Groupe (fin de période hors personnel intérimaire) :	148 324	154 009	159 616	155 617	156 681	163 082

GÉOGRAPHIQUE

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES



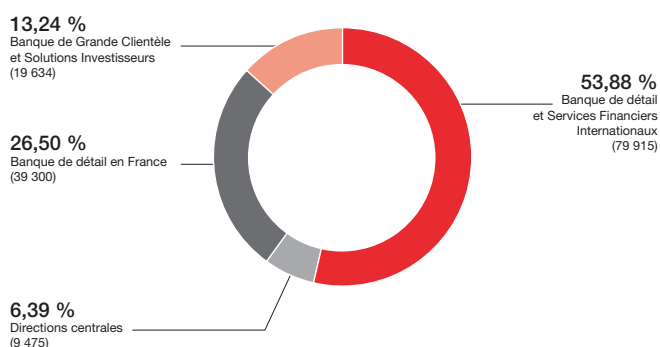
Les 148 324 collaborateurs du Groupe sont répartis dans 76 pays.

La part des effectifs hors France métropolitaine est de 60,6 % (contre 61,3 % en 2012).

Les pays où le Groupe est le plus représentés sont la France (58 375 collaborateurs, dont 42 710 hors filiales), la Russie (25 186), la République tchèque (9 778) et la Roumanie (8 683).

9,7 % des effectifs sont situés dans les pays à faibles revenus ou à revenus intermédiaires (tranche inférieure)⁽¹⁾ (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Géorgie, Inde, Madagascar, Maroc, Sénégal...) et 12 % dans des pays à revenus moyens⁽²⁾ (Algérie, Brésil, Bulgarie, Chine, Roumanie, Serbie, Tunisie...).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLES D'ACTIVITÉS (EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE HORS PERSONNEL INTÉRIMAIRE)



Évolution des effectifs

VARIATIONS D'EFFECTIFS PAR PÔLES D'ACTIVITÉS

Dans le contexte actuel de profonde mutation du secteur bancaire sur les plans économiques et réglementaires, le groupe Société Générale s'est engagé en 2013 dans une nouvelle étape de transformation. Celle-ci vise à simplifier son organisation et à renforcer son efficacité opérationnelle, *via* notamment le recentrage de ses activités autour de trois piliers. La transformation du Groupe s'est traduite en variations d'effectifs plus ou moins significatives selon les pôles, comme détaillé ci-après :

- pour le pôle de Banque de détail et Services Financiers Internationaux, une contraction des effectifs de 6,2 % due notamment à la cession de la filiale égyptienne NSGB (environ 4 000 salariés) et de la filiale de crédit à la consommation Vietfinance (environ 800 salariés) ;
- pour le pôle de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, une contraction des effectifs de 2,8 % due notamment à la cession de filiales comme TCW (environ 550 salariés) ou la Banque Privée au Japon (environ 100 salariés) ;
- pour le pôle de Banque de détail en France, une contraction des effectifs de 2,5 % due principalement à des départs en retraite non remplacés ;
- pour les Directions centrales du Groupe, une augmentation de 13,6 % des effectifs due essentiellement à la croissance des centres de services partagés dans le cadre de la transformation du modèle opérationnel engagé depuis plusieurs années.

CHIFFRES CLÉ

	2013	2012
Effectif global en CDI	136 683	144 445
Effectif global en CDD	11 641	9 564
Personnels intérimaires	10 267	9 966
Main-d'œuvre extérieure ⁽³⁾	7 133	6 795
Recrutements en CDI	13 256	12 323
Recrutements en CDD	11 274	9 756
Départs des salariés en CDI	18 947	19 882
Turnover des CDI ⁽⁴⁾	13,9 %	13,3 %

(1) Tels que définis par la Banque Mondiale : Low-income + Lower-middle income economies (\$4,085 or less).

(2) Tels que définis par la Banque Mondiale : Upper-middle-income economies (\$4,086 to \$12,615) : <http://data.worldbank.org/about/country-classifications/country-and-lending-groups>.

(3) Moyenne mensuelle en 2013 pour Société Générale SA en France. Le recours à la main-d'œuvre extérieure concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, le transport de fonds, la restauration collective, l'entretien des locaux.

(4) Taux de sortie des collaborateurs en CDI (rapport entre les départs de CDI et l'effectif total en CDI).

DÉPARTS

Le nombre total de départs de salariés en CDI s'est élevé à 18 947 pour le Groupe en 2013. Les principaux motifs de départs sont, par ordre d'importance: les démissions (12 334), les licenciements (3 417) et les départs en retraite (2 390).

En France, les départs à la retraite de Société Générale SA et du Crédit du Nord sont en augmentation cette année, avec 1 770 collaborateurs concernés (contre 1 185 en 2012).

ACCOMPAGNEMENT DES COLLABORATEURS DANS LES CESSIONS

Lors des cessions de filiales intervenues au cours de l'exercice, le groupe Société Générale a accompagné ses anciens collaborateurs

pour que la transition se déroule dans les meilleures conditions possibles pour eux comme pour les clients.

Ainsi, en Égypte, dès l'annonce de l'offre de rachat de NSGB par QNB Group en août 2012, des mesures ont été mises en place pour informer et sensibiliser les collaborateurs de la filiale et instaurer un dialogue avec tous les employés, de façon régulière et transparente.

En Grèce, après la cession de la filiale Geniki⁽¹⁾ intervenue mi-décembre 2012 et conformément à l'accord signé avec la Banque du Pirée, un cadre dirigeant expatrié de Société Générale a été maintenu dans l'implantation tout au long du premier semestre 2013, afin de faciliter la transition pour le repreneur et de coordonner les échanges avec les collaborateurs et leurs représentants.

DÉVELOPPER L'EMPLOYABILITÉ ET LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

Recrutement et intégration

RECRUTEMENT

Au cours de l'exercice 2013 le Groupe a recruté au total :

- 13 256 Contrats à Durée Indéterminée (CDI), (en progression de 7,6 % par rapport à 2012), dont près de 57 % de femmes ;
- 11 274 Contrats à Durée Déterminée (CDD), dont 68,8 % de femmes.

Société Générale SA en France a recruté :

- 2 100 CDI, dont 47,5 % de cadres ;
- 2 118 CDD (dont contrats d'alternance).

Ces embauches (CDI et CDD) réalisées principalement au sein de la Banque de détail en France contribuent au renouvellement des générations.

La politique de recrutement et d'attraction des talents se décline en fonction des caractéristiques des métiers, des activités ou des zones géographiques.

Depuis juillet 2013, le site de recrutement « careers.societegenerale.com » a été totalement repensé : processus de recrutement simplifié et unifié pour le Groupe, il permet désormais une personnalisation accrue pour l'utilisateur qui façonne le site en fonction de ses besoins et de ses intérêts. Le site *Careers* offre également une meilleure intégration des réseaux sociaux, devenus des canaux de dialogue privilégiés entre l'entreprise et les candidats. Il répond aux exigences de l'accessibilité numérique et a été optimisé pour une utilisation mobile.

En parallèle, en France, Société Générale a lancé en avril 2013 le site *MyCoachingRoom.com*. Ce site est destiné à l'accompagnement des candidats dans toutes les étapes de leur recherche d'emploi dans le secteur bancaire, qu'ils postulent ou non au sein de Société Générale. Au travers d'interviews d'experts, de fiches pratiques et d'outils dédiés, ce site interactif permet aux candidats de s'informer sur le marché du travail et d'optimiser leurs démarches. *MyCoachingRoom* illustre ainsi l'engagement de la banque en tant qu'acteur de la société civile. (voir également Initiatives pour l'emploi et l'éducation p. 253).

INITIATIVES SPÉCIFIQUES ENVERS LES ÉTUDIANTS ET LES JEUNES DIPLÔMÉS

Société Générale est engagé dans une démarche volontariste en matière d'**insertion professionnelle des jeunes**, et s'est notamment fixé pour objectif le recrutement de 500 jeunes de moins de 26 ans en contrat à durée indéterminée en France en 2013 (voir p. 241 « générations »).

En 2013, **Société Générale (filiales comprises) a recruté 3 140 CDI en France dont une majorité de jeunes diplômés**. Les anciens stagiaires, VIE et alternants de Société Générale représentent un vivier prioritaire pour les recrutements de jeunes diplômés.

Le Groupe poursuit également sa politique dynamique de recours à l'alternance développée depuis plusieurs années sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation afin de développer l'employabilité des jeunes. À fin 2013, plus de 1 716 alternants et VIE (Volontaires Internationaux en Entreprise) étaient en poste dans les entités françaises du Groupe (hors filiales). Au cours de l'exercice 2013, 3 773 stagiaires ont été accueillis en France (filiales incluses). Ces stages, qui s'inscrivent systématiquement dans le cadre d'un cursus pédagogique (et obligatoire pour l'obtention d'un diplôme) permettent aux étudiants une immersion dans le monde de l'entreprise, tout en bénéficiant de l'accompagnement et du suivi de leur maître de stage. À l'échelle mondiale, ce sont 11 588 stagiaires que le Groupe a accueillis en 2013.

Avec le développement et la pérennisation des 80 partenariats écoles du groupe Société Générale sur la France et l'Europe (formations universitaires, ingénieurs ou commerce), c'est une stratégie dynamique qui est déployée pour **attirer, convaincre et recruter les étudiants et jeunes diplômés dont les acquis académiques sont en cohérence avec les besoins de compétences du Groupe**. Au total près de 300 actions ont été menées en 2013, parmi lesquelles :

- l'organisation de plus de 50 sessions de recrutement de CDI sur toute la France, pour les Bac à Bac +2/3 sur les métiers d'entrée de la Banque de détail (Conseiller accueil et Conseiller clientèle multimédia) ;
- la promotion du concours de l'Inspection Générale. L'édition 2013 de ce concours a permis à 34 jeunes diplômés de 11 nationalités différentes de rejoindre l'Inspection Générale du Groupe ;

(1) La baisse d'effectifs liée à la cession de Geniki était prise en compte au terme de l'exercice 2012.

- l'organisation d'un événement de recrutement dédié aux profils universitaires en recherche de contrats en alternance ;
- le financement de travaux de recherche par le biais de partenariats académiques. On peut citer à titre d'exemple le parrainage par Société Générale de la Chaire Organisations, *Leadership* et Société de l'ESCP Europe, et par SG CIB de la Chaire Énergie & Finance d'HEC ;
- la participation à des forums de recrutement, tables-rondes, ateliers de *coaching* CV ou entretiens.

Enfin, en 2013, la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs a lancé à l'échelle mondiale le programme « *GeneratioNext* » à destination de ses stagiaires, alternants et VIE. Il offre un accompagnement renforcé tant en termes d'intégration que de développement. Si leur contrat est transformé en CDI, les bénéficiaires de ce programme entrent dans le « *Junior Programme* » qui propose aux jeunes diplômés un accompagnement renforcé durant leurs deux premières années de CDI.

Ces opérations illustrent la volonté du Groupe d'attirer et de recruter les talents en les **sensibilisant dès les premiers contacts aux enjeux et responsabilités du secteur bancaire et à la réalité de ses métiers**. Il s'agit également d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel et de leur transmettre des clés de compréhension de leur futur environnement professionnel.

INTÉGRATION

« *Starting* » est le programme d'accueil et d'intégration, d'une durée de 12 à 18 mois, qui offre à chaque nouveau collaborateur un parcours commun à l'ensemble du groupe Société Générale. Mis en place dès l'arrivée du nouveau collaborateur, il l'aide à **mieux connaître le Groupe, sa stratégie, ses métiers et fonctions, ses valeurs ainsi que les perspectives de carrière** qui lui sont offertes par le biais d'un accompagnement spécifique et d'outils dédiés (*e-learning*, intranet...).

Formation et développement des compétences

LA FORMATION AU SEIN DU GROUPE

Société Générale investit de façon importante dans la formation pour permettre à ses collaborateurs de **développer leurs compétences et leur employabilité, en prenant en compte les besoins de l'entreprise, de ses clients et leurs évolutions futures**. Pour ce faire, Société Générale propose des parcours de formation « métiers » adaptés à chaque type de poste et chaque niveau d'expérience, assortis d'outils pédagogiques innovants, ainsi que des parcours d'évolution professionnelle (parcours de promotion professionnelle, programmes de développement managérial et de développement des compétences).

En 2013, 74 % des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation, pour un total de 3 273 654 heures dispensées et 242 275 *e-learning* distribués dans le monde par les équipes de formation du Groupe.

En 2013, la Direction de la formation du Groupe s'est engagée dans la **transition numérique de ses domaines d'expertise**, en vue de transformer son offre de formation, au-delà des canaux désormais traditionnels que sont les formations présentielles et l'*e-learning*. À ce titre, Société Générale a testé pour la première fois auprès de certains collaborateurs un *Massive Open Online Course* (MOOC) sur l'analyse financière. L'intégration de modules en visioconférence et webconférence (conférences avec partage de documents sécurisés *via* internet) à certaines formations est également en

cours d'expérimentation. Par ailleurs, l'accent a été mis sur deux thématiques de formation prioritaires diffusées à l'international : la culture risque et le développement managérial. (Voir p. 239)

En France spécifiquement, certaines formations ont pour caractéristique d'être de **véritables outils de promotion interne**. C'est le cas du Coursus Cadre et du dispositif Passerell'E :

- le Coursus Cadre est un parcours de formation d'une durée de 18 mois, qui permet à des collaborateurs à potentiel d'accéder au statut « cadre », les préparant ainsi à assumer des responsabilités élargies et, le cas échéant, à encadrer une équipe ;
- le dispositif Passerell'E, permet aux collaborateurs de développer pendant 10 mois leurs compétences afin d'accéder au niveau E de la classification bancaire.

Ces deux parcours sont un vecteur efficace de développement des collaborateurs : en 2013, ce sont au total 456 collaborateurs de Société Générale SA en France qui sont sortis lauréats du Coursus Cadre et de Passerell'E.

DÉVELOPPEMENT ET PROFESSIONNALISATION DES FILIÈRES ET PARCOURS MÉTIERS

Les parcours de développement et de professionnalisation des filières ont connu une réelle montée en puissance en 2013. **Destinés à renforcer les compétences et les connaissances, ils permettent d'aligner les pratiques à l'international.**

Sont déjà en place :

- la *HR Academy* qui propose depuis juin 2013 un programme dédié au « HR Business Partners » (DRH, responsables et gestionnaires RH) ;
- l'académie de la Direction du Contrôle Périodique qui propose depuis 2012 des parcours de formation à destination des auditeurs de l'ensemble du Groupe ;
- la *Private Banking Academy*, qui s'appuie sur les experts internes de la Banque Privée pour proposer 34 modules de formation métier à l'international, adaptés aux spécificités locales de chaque entité.

Une *Risk Academy* sera lancée en 2014. Elle a pour objectif de proposer à l'ensemble des collaborateurs du Groupe un socle de connaissances harmonisées sur les différents types de risques auxquels le Groupe est ou peut être exposé, ainsi que sur le renforcement de leur prévention et leur maîtrise. La *Risk Academy* contribuera également à la poursuite du développement de la « *Culture Risk* », dans la continuité des actions menées depuis 2011, dans le cadre du programme « *Enterprise Risk Management* ».

AGENCES ÉCOLE

Au sein des réseaux de Banque de détail, outre les connaissances théoriques, les équipes de formation facilitent la préparation à la prise de poste par des outils pédagogiques dédiés.

C'est ainsi qu'ont été créées des agences écoles dans certaines filiales de banque de détail à l'international. Elles permettent la **mise en situation des apprenants sur des problématiques de relation clientèle**, dans un environnement de travail quasi réel. La première agence école fut créée en 1975 au Maroc. À ce jour, la Banque de détail à l'international dispose d'une trentaine d'agences école, situées en Europe de l'Est, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique et en Asie.

En France, la Banque de détail a également mis en place des parcours de formation à destination des profils commerciaux d'agence : les « FAC » (Favoriser l'Acquisition des Compétences). Un mois après leur prise de poste, les nouveaux arrivants peuvent y acquérir l'ensemble des savoirs nécessaires à leurs fonctions par des mises en situation sur des cas concrets, couvrant autant les aspects comportementaux que techniques, ainsi que la connaissance des métiers et des risques qui y sont associés. La première FAC a été créée en 2009 pour les Chargés d'accueil ; il en existe aujourd'hui cinq, couvrant l'ensemble des métiers commerciaux d'agence.

COACHING ET AUTRES ACCOMPAGNEMENTS

Société Générale met également en place des approches d'accompagnement et de développement complémentaires, notamment par **une démarche de coaching structurée au sein de l'entreprise**. Les actions de *coaching* sont pilotées par une équipe de *coachs* internes, appuyés par une Communauté internationale de collaborateurs formés aux techniques du *coaching* ; ils font également appel ponctuellement à des *coachs* externes référencés. Au sein du Groupe, le *coaching* est encadré par une charte déontologique spécifique qui garantit la confidentialité des échanges et pose les bases de la confiance entre le collaborateur et le *coach* qu'il choisira volontairement. Le programme de *coaching* comprend des actions de *coaching* individuel et d'équipe et potentiellement de co-développement, de mentorat et d'accompagnement du changement.

Évolution de l'emploi et mobilité

La volonté du groupe Société Générale est de développer une politique de mobilité active afin de favoriser l'**adaptation permanente des compétences des collaborateurs aux évolutions** rapides de l'environnement économique, réglementaire ou technologique.

ACCORD SUR L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS, DES COMPÉTENCES ET DE L'EMPLOI

Pour Société Générale SA en France, un « accord sur l'évolution des métiers, des compétences et de l'emploi » a été signé en février 2013 avec l'ensemble des Organisations Syndicales. Cet accord a consacré la **mise en place d'un dialogue social continu** sur les perspectives d'évolution et de développement des métiers ainsi que les grandes tendances qui pourraient en résulter sur l'emploi. Il témoigne d'une démarche d'anticipation, matérialisée par :

- l'affirmation de la mobilité comme point central de l'adaptabilité des salariés ;
- une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences axée sur le développement des parcours et passerelles (voir ci-après) ;
- l'intégration du contrat intergénérationnel (voir p. 241 « générations »).

Cet accord a également donné un cadre et fixé pour 3 ans les **mesures d'accompagnement social** relatives aux projets d'adaptation du Groupe, permettant d'éviter tout licenciement contraint en cas de suppressions de postes pour motif économique :

- en priorité un dispositif de mobilité interne renforcé avec la création d'une équipe dédiée, le « Campus Métiers Mobilité » et des efforts de formation accrus pour faciliter les reclassements internes ;
- le cas échéant, différentes modalités de départ de l'entreprise, en particulier des dispositions pour les collaborateurs ayant des projets de développement externe, création d'entreprise ou formation professionnelle (versement d'aides dédiées), ou encore des dispositions de transition d'activité.

GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES

L'accord signé en février 2013 a permis de mettre en place le premier socle de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour Société Générale, par la **qualification de l'ensemble des métiers** et une réflexion sur les **passerelles possibles entre les différents métiers**.

Un **observatoire des métiers** a été mis en place : cette instance paritaire d'échange et de réflexion sur l'évolution des principaux métiers et compétences au sein de l'entreprise s'appuie sur les travaux menés par l'Observatoire des métiers de la branche (AFB), et sur ceux réalisés par les filières, pôles et directions fonctionnelles de Société Générale. Il permet à la banque d'échanger avec les Organisations Syndicales sur ces sujets.

Afin que ces différentes initiatives soient partagées avec les collaborateurs, un nouveau site intranet « Métiers » a été lancé en septembre 2013. Il donne aux collaborateurs **les moyens de confronter leurs motivations et ambitions à l'évolution des métiers du secteur bancaire**.

MOBILITÉ

Avec l'accord sur l'emploi signé en février, la mobilité interne a plus que jamais été placée au cœur de la politique RH du Groupe.

En France, la mobilité interne est désormais pilotée par le Campus Métiers Mobilité (hors réseau). Ce nouveau centre d'expertise est une plateforme qui centralise les postes à pourvoir pour les pôles d'activités et les directions fonctionnelles. Il offre aux collaborateurs une plus grande visibilité sur les opportunités internes et leur donne la priorité pour le pourvoi de postes. Depuis sa création fin février 2013, ce sont près de 2 000 mouvements internes qui ont été réalisés grâce au Campus, dont un tiers s'est traduit par des mouvements entre pôles d'activité.

Le Groupe ouvre également des opportunités de mobilité transfrontalière. L'objectif de la mobilité internationale est d'une part d'accompagner la stratégie de développement international de Société Générale et d'autre part de favoriser la dimension interculturelle de l'entreprise. Ainsi, à fin 2013, le Groupe comptait environ 1 000 salariés en mobilité internationale (tous pays d'origine et de destination confondus) dont 60 % au sein du pôle de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (Londres, New York, Singapour, Hong Kong...), 30 % au sein du pôle de Banque de détail et Services Financiers Internationaux (principalement sur le continent africain et en Europe de l'Est) et 10 % dans les directions fonctionnelles.

Gestion de la performance RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Pour accompagner les équipes et soutenir la transformation de l'entreprise, Société Générale a développé une vision commune à l'ensemble du Groupe des éléments constitutifs de la performance. Sont ainsi explicités auprès des collaborateurs comme des managers les comportements attendus pour **délivrer des résultats durables** sur trois enjeux clé, applicables à tous : développer l'activité, préparer l'avenir et travailler ensemble.

Ainsi, un référentiel commun donne à chacun des perspectives pour progresser dans son poste actuel et futur, en mettant en avant la recherche de comportements créateurs de valeur sur le long terme. Il est au cœur des diverses composantes du cycle managérial et en particulier de l'évaluation professionnelle des salariés.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Un **processus commun d'évaluation** a été déployé au sein du Groupe afin de permettre aux collaborateurs, quels que soient leur métier, entité, zone géographique ou classification, de bénéficier d'une évaluation annuelle sur un même modèle.

Au-delà de l'atteinte des résultats opérationnels, il s'attache également à **évaluer la manière dont ces résultats sont obtenus**. Il a pour objectifs de reconnaître, sur des critères communs, les compétences de chacun, de favoriser le développement des collaborateurs et l'émergence des Talents Stratégiques.

En 2013, au total près de 107 000 collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'un entretien d'évaluation.

Préparation de la relève managériale DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS MANAGÉRIALES

Développer et accompagner ses managers est un enjeu stratégique fort pour le groupe Société Générale. C'est pourquoi il s'engage à **développer le leadership de ses managers pour accompagner le changement d'un modèle transactionnel vers un modèle relationnel**.

Dans cette optique, le Groupe met en place des parcours de développement destinés aux managers : d'une part, des parcours spécialement dédiés aux managers pour les accompagner lors de leur première expérience de management, et d'autre part des parcours dédiés aux managers plus expérimentés. Les modules qui composent ces parcours permettent de développer les diverses composantes du *leadership*, depuis l'accompagnement du changement à l'évaluation des compétences, en passant par le développement du capital humain.

PROMOUVOIR LES DIVERSITÉS

La politique de diversité

LEVIER D'ADAPTATION AU CHANGEMENT

Pour le groupe Société Générale, la diversité s'exprime en premier lieu au travers de ses 148 324 salariés, représentant 121 nationalités et présents dans 76 pays,

Société Générale considère la diversité comme un **levier de performance majeur**. C'est grâce à la multiplicité des profils et au croisement d'idées et de points de vue que l'entreprise est capable de s'adapter et de réagir plus vite, en sachant capter les signaux faibles qui alertent tant sur un risque que sur une opportunité. Les diversités représentées dans les équipes reflètent celles des métiers, des clients, des pays et des sociétés au sein desquels le Groupe est implanté à travers le monde. L'intelligence, la créativité et l'énergie des équipes dans toute leur diversité sont autant de leviers pour s'adapter aux évolutions de l'environnement et constituer une banque profondément relationnelle, au plus proche de ses clients.

Reconnaître et prendre en compte tous les collaborateurs dans leurs diversités est aussi l'un des premiers **facteurs d'engagement**.

DÉTECTION ET DÉVELOPPEMENT DES TALENTS STRATÉGIQUES

La démarche « Talents Stratégiques » a pour but de **détecter, développer et fidéliser les collaborateurs à fort potentiel** avec l'objectif de connaître et préparer la relève managériale. Un Talent Stratégique se définit comme un collaborateur qui adhère aux valeurs du Groupe, est performant dans la durée et présente un fort potentiel d'évolution managériale. Par une approche systématique, la démarche Talents Stratégiques permet à chacun, où qu'il soit dans le monde, d'être identifié sur des bases objectives, d'avoir les mêmes chances de révéler son potentiel et d'évoluer dans le Groupe. Formalisée par le Groupe en 2010, cette démarche est désormais une composante à part entière du cycle managérial et RH.

La diversité des profils de Talents Stratégiques reflète celle du Groupe : aujourd'hui, 39 % sont des femmes et 45 % sont internationaux (non français).

CORPORATE UNIVERSITY

Centre d'expertise interne lancé fin 2010, la « *Corporate University* » a pour mission principale d'assurer le développement managérial des *leaders* les plus seniors et des Talents Stratégiques de la banque. Les modules qu'elle propose s'attachent au **développement des compétences comportementales** de ces dirigeants dans un environnement pédagogique privilégiant la coopération et le travail en équipe.

En complément des programmes destinés aux Talents Stratégiques, l'offre de la « *Corporate University* » comprend notamment des programmes destinés aux managers les plus seniors et aux managers stratégiques du Groupe ainsi qu'une série de programmes de développement professionnel au féminin, créée en 2012 et conçue pour reconnaître et valoriser les femmes avec l'ambition et le potentiel d'évoluer au sein du Groupe.

Au total, près de 3 000 managers et talents stratégiques ont pu participer aux programmes de la « *Corporate University* » depuis sa création.

Cette reconnaissance permet en effet de fidéliser la palette de talents présents dans l'entreprise, mais aussi d'en attirer de nouveaux afin d'être toujours en prise avec l'environnement dans lequel l'entreprise évolue, sur ses différents marchés.

ACTIONS VOLONTARISTES

En termes de diversité, le Groupe s'est donné comme priorité de **promouvoir les femmes et les profils internationaux** aux postes à responsabilité et au sein des instances dirigeantes de la banque. Pour ce faire, il a instauré depuis fin 2013 un **Comité de diversité** (*Diversity Board*), composé de membres du Comité exécutif et du Comité de direction, et qui vise à placer les problématiques de diversité au cœur des enjeux des métiers. Ce comité veillera également à la progression de la mixité et de l'internationalisation, au regard d'objectifs chiffrés qui ont été fixés à horizon 2015 et 2017.

La banque a également mis en place depuis 2011 des actions de **sensibilisation aux biais inconscients**, ces préjugés ou stéréotypes culturels ou intrinsèques que les collaborateurs et les managers peuvent avoir sur les diversités. L'approche et le contenu des

formations dédiées à ce sujet ont été revus en 2013, afin de répondre précisément aux besoins des managers dès 2014.

Plus largement, le Groupe sensibilise les collaborateurs aux enjeux de la diversité et prend part à des initiatives interentreprises significatives, comme la **Conférence Européenne de la Diversité** que le Groupe a sponsorisée et hébergée en avril 2013; celle-ci fut l'occasion de confronter l'expérience et les bonnes pratiques de Société Générale à celles des 15 entreprises invitées. Ce partenariat sera reconduit en 2014.

Les actions du Groupe en faveur de la diversité sont déclinées au sein des différentes entités. Ainsi, au Royaume-Uni, le « *UK Diversity Committee* », composé de salariés volontaires et soutenu par la Direction, a pour mission depuis sa création en 2008 d'encourager les employés à promouvoir un environnement d'inclusion et à prévenir les comportements potentiellement discriminants. Son objectif est également de faire connaître le dispositif de soutien en cas de situation de harcèlement et d'encourager la mise en place de réseaux intra-entreprises sur différentes composantes de la diversité (mixité, culture...).

Mixité hommes/femmes

CHIFFRES CLÉ

	2013	2012
Part des femmes dans le Groupe	60,48 %	60,12 %
Part des femmes parmi les collaborateurs recrutés	62,43 %	66,9 %
Part des femmes parmi les cadres (pour Société Générale SA en France)	44 %	43 %

- Conseil d'administration: 6 femmes (dont 2 administrateurs salariés) parmi ses 14 membres.
- comité exécutif: 2 femmes parmi ses 13 membres.
- comité de direction: 11 femmes parmi ses 58 membres (contre 10 femmes début 2013, 8 début 2011 et 6 début 2010).

PROMOTION DE LA MIXITÉ HOMMES/FEMMES

Parce que la mixité hommes/femmes est un élément essentiel pour assurer une prise de décision pertinente, Société Générale engage tous ses managers à la mettre en pratique au quotidien et insuffle cette dynamique au plus haut niveau de l'entreprise, afin d'assurer une véritable mixité dans les lieux de décision.

PARTENARIATS

Le Groupe promeut la mixité par le biais de ses partenariats. À ce titre, Société Générale a notamment en 2013:

- participé au *benchmark* de mixité du réseau interentreprises Financi'Elles dont l'objectif est d'améliorer et accélérer l'accès des femmes au sommet des organisations du secteur de la finance et des assurances;
- soutenu et participé en mai 2013 à la seconde édition du forum « JUMP », un événement interentreprises international consacré à la vie professionnelle des femmes et au pilotage de leur carrière.

DÉVELOPPEMENT

La promotion de la mixité passe aussi par les actions de développement et de *networking* dédiées aux femmes. En matière de formation, l'année 2013 a vu la création de *WILL (Women in Leadership)*. Ce parcours de développement d'une durée de 18 à 24 mois comprend des actions de formation en groupe, de *coaching* personnel et de mentorat ainsi que la participation à des événements interentreprises. Plus de 130 femmes ont pu suivre ce parcours en 2013. Celui-ci vient en substitution des séminaires dédiés aux femmes qui existaient depuis 2006 et qui ont permis d'accompagner plus de 700 collaboratrices.

RÉSEAUX

Par ailleurs, le Groupe soutient les réseaux de femmes constitués au sein de l'entreprise et qui favorisent le développement des compétences par leurs initiatives de mentorat, *coaching* et/ou co-développement. De tels réseaux sont en place notamment en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, à Singapour, en Inde, au Luxembourg et au Sénégal.

MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

La politique de mixité du Groupe est déclinée localement par le biais de mesures spécifiques et d'accords collectifs signés le cas échéant avec les partenaires sociaux.

Société Générale SA en France a obtenu en novembre 2013 le renouvellement du **label Égalité professionnelle** décerné par Afnor Certification. Ce label, attribué pour une durée de 3 ans par un organisme de référence, reconnaît les efforts et les travaux engagés depuis 2005 pour promouvoir la mixité au sein du Groupe. Il récompense la réalisation d'actions concrètes et efficaces. En témoigne la démarche visant à supprimer les écarts salariaux grâce à un budget dédié de 5 M EUR sur trois ans (2013/2015) ainsi que le nouvel accord « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » au sein de l'entreprise signé par l'ensemble des organisations syndicales. Celui-ci fixe notamment l'objectif d'un taux de 45 % de femmes cadres d'ici la fin 2015 et renforce les mesures encadrant le congé de maternité ou d'adoption, tant en amont que lors de la reprise de poste (possibilités de mobilités selon l'ancienneté, mise en œuvre systématiques de formations ou de remise à niveau, revalorisation des salaires...). L'obtention de ce label témoigne de la volonté de placer l'égalité professionnelle au cœur de la politique RH, en considérant la mixité à toutes les strates de responsabilité comme l'un des leviers du modèle de Banque relationnelle.

Au sein du groupe Crédit du Nord, l'accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle et la mixité entre les femmes et les hommes met l'accent sur trois domaines d'action: le recrutement, la promotion professionnelle et la classification, chacun de ces domaines étant assorti d'objectifs de progression sur la durée de l'accord (2012-2014).

À l'international, on recense également de nombreuses initiatives et notamment :

- en République tchèque, Komerční Banka met l'accent sur la facilitation du retour dans l'entreprise après un congé maternité. Le « *Maternity programme* » mis en place depuis 2008 a permis d'accroître le taux de retour des femmes après un congé maternité, passé de 45 % (en 2008) à 56 % (en 2013) ;
- au Luxembourg, le projet « Opportunités égales pour hommes et femmes » agréé et soutenu par le ministère luxembourgeois de l'Égalité des Chances porte sur trois thématiques : l'égalité de traitement entre hommes et femmes, l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

Internationalisation

Afin de représenter au mieux la diversité des métiers, des clients, des pays et des sociétés au sein desquels le Groupe est implanté à travers le monde, la politique de diversité du groupe Société Générale s'attache également à la **diversité des origines et des nationalités de ses collaborateurs**.

Au sein du Groupe, 121 nationalités sont représentées et près de 60 % des collaborateurs ne sont pas de nationalité française.

Au sein du Comité de direction, neuf nationalités sont représentées et 21 % des membres ne sont pas de nationalité française.

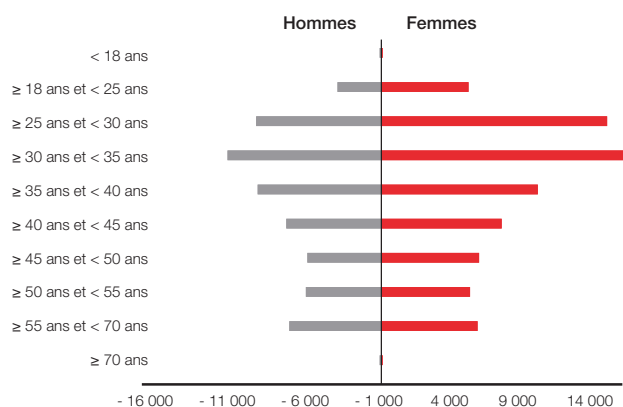
C'est également le cas dans les diverses implantations du Groupe dans le monde, où plus d'un quart des membres des instances de direction (comités de direction et comités exécutifs) n'ont pas la nationalité locale.

Générations

PYRAMIDE DES ÂGES ET DES ANCIENNETÉS

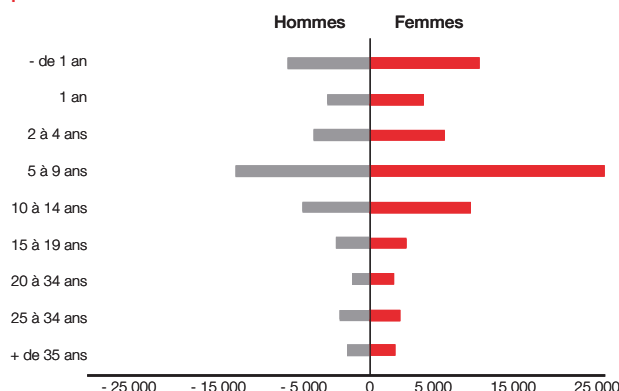
La moyenne d'âge des collaborateurs dans le Groupe s'établit à 37,9 ans, répartis comme suit.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHES D'ÂGE⁽¹⁾



La moyenne globale de l'ancienneté des collaborateurs dans le Groupe s'établit à 9,2 années, répartis comme suit.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ANCIENNETÉ⁽¹⁾



ACCORD INTERGÉNÉRATIONNEL

Le Groupe s'attache à **promouvoir une représentativité des différentes générations**, en prenant soin d'accompagner ses collaborateurs seniors mais aussi d'assurer le renouvellement des générations. Ainsi, le Groupe porte une attention particulière à l'insertion professionnelle des jeunes (voir aussi « Initiatives spécifiques envers les étudiants et jeunes diplômés », p. 236), tout en se souciant du maintien dans l'emploi des seniors et de l'accompagnement de la fin de carrière de ses collaborateurs.

Ainsi, Société Générale SA en France a pris des mesures, via l'accord relatif au contrat de génération signé en février 2013, visant à :

- recruter 500 jeunes en CDI en 2013 ;
- favoriser l'intégration des jeunes par un salarié référent ;
- développer la formation des seniors ;
- favoriser la santé et la prévention ;
- aménager le temps de travail des seniors (temps partiel progressif et mi-temps indemnisé, dédié à des missions de transmission de savoirs et de compétences ou d'actions solidaires comme le partenariat/mécénat avec des entrepreneurs sociaux/structures caritatives).

Société Générale œuvre également pour la diversité des profils et l'inclusion sociale, comme détaillé dans la partie « Initiatives pour l'emploi et l'éducation » p. 253.

Handicap

Société Générale s'engage à prendre les mesures appropriées afin que ses collaborateurs en situation de handicap puissent **conserver un emploi correspondant à leur qualification et bénéficier de conditions de travail et de formations adaptées** : aménagement des situations de travail, des outils et des équipements, aménagement du poste et/ou des horaires de travail, possibilité de prise en charge partielle de certains frais, etc.

CHIFFRES CLÉ

À fin 2013, le groupe Société Générale employait 2321 salariés en situation de handicap (au sens retenu localement) dans le monde, ce qui représente 1,6 % de l'effectif global. C'est notamment en France, en Italie, aux États-Unis et en Allemagne qu'ils sont le plus représentés.

Société Générale SA en France emploie 1 098 salariés en situation de handicap⁽¹⁾.

(1) Données au 31.12.2013 sur 89 % du périmètre Groupe

Plus de 170 embauches de collaborateurs handicapés ont été réalisées sur les trois dernières années, dépassant l'objectif initial fixé à 150 recrutements sur la période couverte par l'accord 2011-2013.

INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Parmi les actions concrètes coordonnées en 2013 par la **Mission Handicap Société Générale** pour Société Générale SA en France, on peut notamment mentionner :

- l'organisation, en partenariat avec l'ADAPT, de la cinquième édition du forum « Pass pour l'emploi », l'un des principaux forums de recrutement en Ile-de-France à destination des personnes en situation de handicap. Lors de l'édition 2013, 85 volontaires Société Générale ont accompagné près de 1 500 candidats ;
- des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs, comme le *serious game* d'immersion dans le handicap visuel organisé lors de semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), en novembre 2013 ;
- la mise à disposition du numéro vert « Handiproline », une solution d'écoute et de conseil anonyme et gratuite sur le handicap, à destination de tous les collaborateurs ;
- le développement de formations en alternance qualifiantes afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'acquérir un niveau de compétences suffisant (HandiFormaBanques) ;
- la réalisation de 350 actions de maintien dans l'emploi pour les collaborateurs Société Générale en situation de handicap ;

- les initiatives pour favoriser le recours aux entreprises du secteur adapté (voir « engagements en matière d'achats responsables » p. 250).

Par ailleurs, un nouvel **accord en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap** a été signé en octobre 2013 et couvrira la période 2014-2016. Développant les actions mises en œuvre par la Mission Handicap depuis le premier accord de 2007, il réaffirme l'engagement durable du Groupe en faveur des salariés en situation de handicap dans une démarche de non-discrimination et d'égalité des chances. L'accord fixe notamment un objectif de recruter un minimum de 150 nouveaux collaborateurs sur 3 ans, en mettant l'accent sur le recrutement de jeunes et d'experts en situation de handicap. Son innovation majeure et concrète sera d'orienter les actions sur la prévention et la gestion des parcours des collaborateurs en situation de handicap déclarée ou potentielle.

On peut également mentionner des **initiatives menées à l'international** en 2013, comme par exemple :

- en Serbie, le projet « *Inclusive Academy* », destiné à favoriser l'entrée sur le marché du travail de jeunes en situation de handicap en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences. Animé par des employés de Société Générale Srbija qui se sont portés volontaires, le programme permet chaque année le recrutement de plusieurs participants, soit au sein de la banque, soit au sein d'autres entreprises en Serbie ;
- en Espagne, en Roumanie, en République tchèque, en Italie, en Turquie ou encore au Japon, avec les programmes de recrutement et d'accompagnement dédiés aux salariés en situation de handicap.

ÊTRE ATTENTIF AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES COLLABORATEURS

Rémunération et avantages

Le groupe Société Générale reconnaît la performance de ses collaborateurs en conduisant une politique de rémunération motivante et cohérente, conforme aux normes et réglementations en vigueur et sur laquelle le Groupe communique.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Pour accompagner son développement, Société Générale a besoin d'**attirer, de motiver et de fidéliser** ses collaborateurs, notamment en leur assurant une rémunération globale compétitive, comprenant une rémunération monétaire, qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise, et des avantages sociaux. Le Groupe dispose également d'un programme d'intéressement à long terme qui contribue à fidéliser et motiver certaines catégories de salariés, en particulier les cadres-clés et les Talents Stratégiques. Enfin, une politique active d'actionnariat salarié est menée afin d'associer les collaborateurs au développement du Groupe et favoriser ainsi sa cohésion.

La rémunération monétaire comprend une rémunération fixe, qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante au travers de la **maîtrise des compétences requises**, et le cas échéant une rémunération variable qui vise à **reconnaître la performance collective et individuelle**, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des

comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe (voir « Gestion de la performance » p. 238). Un accord d'entreprise signé en juin 2013 supprime le commissionnement à l'acte des forces de vente de la Banque de détail et de la Banque Privée en France au profit de la rémunération annuelle globale brute et de la part variable. Cet accord est applicable à compter du 1^{er} janvier 2014.

La politique de rémunération du Groupe est fondée sur des principes globaux appliqués dans tous les pays et elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel des marchés sur lesquels le Groupe intervient, ainsi que des obligations légales et réglementaires qui y sont en vigueur. Lorsque la taille des effectifs le permet, une revue transversale est réalisée entre les filières et les métiers afin de garantir la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter la transversalité. **L'ensemble des entités du Groupe respectent leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel.**

Pour l'exercice 2013, l'ensemble des frais de personnels pour le Groupe s'est élevé à 9 225 M EUR (voir note 40 p. 358). Pour Société Générale SA en France, la rémunération annuelle brute moyenne⁽²⁾ s'établit à 52 692 euros, soit une hausse de 0,9 % par rapport à 2012, témoignant d'une évolution maîtrisée des rémunérations.

(1) Nombre d'agents handicapés au 31/12/13 selon les critères de la Déclaration Obligatoire des Travailleurs Handicapés qui sera finalisée en mars 2014.

(2) La rémunération moyenne globale inclut les éléments fixes et variables ainsi que les primes, hors rémunération financière (participation, intéressement et abondement).

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Les principes régissant la politique de rémunération du Groupe, notamment pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément à la Directive Européenne « *Capital Requirements Directive* » (CRD3), sont détaillés dans le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération. Il sera publié, comme l'an dernier, avant l'Assemblée générale et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 et en cohérence avec les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française⁽¹⁾. En complément de ce rapport, des informations qualitatives et quantitatives détaillées sont également fournies à l'ACPR sur les personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque du Groupe.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Depuis 1988, Société Générale offre à ses collaborateurs dans le monde entier la possibilité d'être associés à son développement en conduisant une politique active d'actionnariat salarié. Une **augmentation de capital réservée aux salariés et retraités** leur est ainsi proposée chaque année. Il en résulte un taux d'actionnariat salarié important, stable, et qui positionne le groupe Société Générale en 6^e position de la détention en capital parmi les entreprises françaises du CAC 40, démontrant ainsi l'**engagement continu des salariés**.

En 2013, ce sont plus de 130 000 salariés et retraités, répartis dans près de 250 entités et 59 pays, qui ont eu la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital qui leur était réservée. Au total, près de 40 000 personnes ont souscrit au Plan pour un montant total de 184,5 M EUR. En France, près d'un bénéficiaire sur deux a participé à l'opération, et près d'un sur sept à l'international.

L'encours moyen individuel des salariés actionnaires de Société Générale France s'élevait fin 2013 à environ 860 actions. Hormis pour le fonds d'actionnariat des salariés du Crédit du Nord, les détenteurs de parts investies en actions Société Générale disposent de droit de vote en assemblée générale. Au 31 décembre 2013, le personnel de Société Générale France et de ses filiales et succursales détenait, dans le cadre des Plans d'Épargne d'Entreprise et des Plans d'Épargne de Groupe, 7,45 % du capital social et 12,64 % des droits de vote⁽²⁾.

PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (PAGA)

Sur autorisation de l'Assemblée générale du 25 mai 2010, le Conseil d'administration a mis en place le 2 novembre 2010 un « plan d'attribution gratuite d'actions pour tous »⁽³⁾ avec l'ambition d'**associer étroitement chacun des collaborateurs aux résultats et à l'avenir de Société Générale**. Ainsi, le Groupe a attribué 40 actions à l'ensemble de ses collaborateurs présents au 2 novembre 2010. L'acquisition de ces actions, prévue en deux tranches, était soumise à des conditions de présence et de performance.

Les deux conditions de performance du PAGA ont été pleinement satisfaites : d'une part la réalisation d'un résultat net positif pour l'exercice 2012 et, d'autre part, la progression de la satisfaction des clients entre 2010 et 2013 sur les trois principaux segments de clientèle au niveau mondial, les clients de la Banque de détail en France, de la Banque de détail à l'International et les clients *corporate* et institutionnels.

La 1^{re} tranche de 16 actions a déjà été livrée à tous les collaborateurs résidents fiscaux français présents dans le Groupe fin mars 2013. Pour les non-résidents fiscaux français, la livraison de ces 16 actions est prévue fin mars 2015. La livraison des 24 actions restantes, dont l'obtention était conditionnée à la progression de la satisfaction clients, se fera quant à elle, respectivement fin mars 2014 pour les résidents fiscaux français présents à cette date et fin mars 2016 pour les non-résidents fiscaux français présents.

PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT ET PLAN D'ÉPARGNE DE L'ENTREPRISE

En France, les salariés sont associés de manière pérenne au développement du Groupe et à ses fruits par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation. Ils permettent de financer un projet ou encore de percevoir un revenu complémentaire. Ils sont liés à la performance globale de l'entreprise et réglementés par des accords Société Générale signés avec les organisations syndicales tous les trois ans.

Le Plan d'Épargne de l'Entreprise (PEE) propose une épargne de moyen/long terme qui offre la possibilité de **se constituer un patrimoine à des conditions financières⁽⁴⁾ et fiscales privilégiées** par une gestion adaptée d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement. Celui-ci est composé d'une gamme diversifiée de huit fonds, dont le fonds d'actionnariat salarié (Fonds E). La rémunération financière (constituée de la participation et de l'intéressement⁽⁵⁾) peut être investie dans le PEE. Voir aussi p. 233, « épargne salariale labellisée ISR ».

INFORMATION SUR LE FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DÉNOMMÉ « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ACTIONNARIAT (FONDS E) »

Selon les termes du règlement du fonds commun de placement Société Générale, le droit de vote attaché aux actions Société Générale, comprises dans les actifs du fonds, appartient individuellement aux porteurs de parts à proportion de leurs droits respectifs sur ces actifs. Le Conseil de surveillance du fonds, composé paritairément de représentants des salariés porteurs de parts et de représentants de la Direction, exerce les droits de vote pour les fractions de parts formant rompus ainsi que les droits de vote non exercés par les porteurs de parts.

En cas d'offre publique d'achat ou d'échange, le Conseil de surveillance décide à la majorité relative des votes exprimés, l'apport ou non des titres à l'offre. Si une majorité relative ne se dégage pas, la décision est soumise au vote des porteurs de parts qui décident à la majorité relative des votes exprimés.

(1) Le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération 2012 a été transmis à l'ACPR en avril 2013 et mis en ligne sur le site internet de Société Générale.

(2) Information conforme à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

(3) Voir détails en p. 361, note annexe 41 aux états financiers consolidés.

(4) Abondement de l'entreprise et décote sur l'action Société Générale pendant l'augmentation de capital réservée.

(5) Outre Société Générale SA en France, dont les montants de la rémunération financière versée en 2013 sont présentés en Note 24 page 413, la majorité des filiales françaises adhérentes aux plans d'épargne d'entreprise bénéficient d'un accord d'intéressement et/ou de participation.

BILAN SOCIAL INDIVIDUEL

En 2013, une édition « pilote » du Bilan social individuel a été diffusée à plus de 5 000 collaborateurs des directions fonctionnelles de Société Générale SA en France. Ce document informatif RH personnalisé a permis aux collaborateurs d'**avoir une vision complète des éléments qui ont composé leur rémunération globale** au titre de l'année 2012 (la rémunération fixe et variable, l'épargne salariale, la protection sociale ainsi que tous les avantages non monétaires offerts par l'entreprise). Ce pilote sera reconduit en 2014 au titre de l'exercice 2013, sur un périmètre plus large.

D'autres entités du Groupe diffusent à leurs équipes un tel document depuis plusieurs années, comme Crédit du Nord et certaines succursales de Société Générale à l'étranger.

Écoute des collaborateurs

BAROMÈTRE EMPLOYEUR ET MISE EN ŒUVRE DE PLANS D' ACTIONS

Le baromètre employeur traduit la volonté de Société Générale de **créer un environnement d'écoute performant** pour que chaque collaborateur puisse exprimer ses attentes, ses perceptions de l'entreprise et son vécu professionnel. Cette enquête interne et anonyme est déployée tous les deux ans et permet la mise en place de plans d'actions d'amélioration l'année suivante.

Au printemps 2013, la troisième édition du baromètre employeur a été soumise en 28 langues à 131 000 collaborateurs du Groupe, dans 76 pays ; le taux de participation enregistré était de 67 % (en hausse de 6 points par rapport à 2011). Ses résultats ont été communiqués à tous les collaborateurs.

Sur cette base, les managers et gestionnaires RH élaborent les plans d'actions qui seront mis en œuvre sur l'année 2014. Les thématiques de travail principalement retenues sont la vision stratégique, l'engagement des collaborateurs, la coopération interéquipes et l'efficacité organisationnelle. Chaque plan d'actions fera l'objet d'un suivi.

ESSOR DES DÉMARCHES COLLABORATIVES

Les entités du Groupe mettent en place depuis plusieurs années les initiatives, outils et services collaboratifs et interactifs qui permettent aux collaborateurs de **devenir acteurs du changement et forces de proposition** quant à l'évolution des modes de travail dans l'entreprise.

L'approche de l'innovation au sein du Groupe en est un exemple, avec une **démarche mobilisatrice d'innovation participative**. Pour cette dernière, un réseau de 650 « innov'acteurs » encourage l'innovation et l'échange des bonnes pratiques au-delà des frontières et des différents métiers de la banque. Ce système offre aux collaborateurs l'opportunité de s'impliquer personnellement dans la réussite de leurs projets innovants, dont une quinzaine est récompensée chaque année par les trophées Innov'Groupe.

Par ailleurs, l'essor de l'approche collaborative dans l'entreprise est tangible au travers de la généralisation rapide du **réseau social d'entreprise SG Communities** : lancé en 2011, il comptait fin 2013 près de 23 000 utilisateurs dans 65 pays. Outre la création de profils enrichis, de discussions ou d'événements, il a permis la mise en place de plus de 600 groupes d'utilisateurs sur des thématiques professionnelles et extraprofessionnelles, et multiplie les opportunités d'échanges entre collaborateurs. SG Communities a notamment été en 2013 le catalyseur du Défi Transition Numérique : cette expérience collaborative unique a associé l'ensemble des salariés à une démarche

de co-construction d'envergure sur les défis que représente la transition numérique de l'entreprise. Plus de 1 000 idées ont ainsi été proposées dans 19 pays. Après un vote collectif, une trentaine de suggestions ont été retenues et sont aujourd'hui à l'étude ou font l'objet de projets auxquels peuvent participer les collaborateurs les ayant soumises.

Dialogue social et respect des droits de l'homme

ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social s'appuie sur des **processus d'échanges et de concertation** entre l'employeur et ses salariés (ou leurs représentants), sur des questions relatives à la politique économique et sociale de l'entreprise présentant un intérêt commun. Cette concertation peut intervenir tant au niveau global de l'entreprise, qu'au niveau d'un établissement et prendre diverses formes, du simple partage d'information, à la négociation en vue de conclure un accord, en passant par la consultation.

Les statuts de Société Générale prévoient une représentation du personnel auprès de son Conseil d'administration par l'intermédiaire de salariés élus par le personnel. En France, Société Générale SA a mis en place, conformément au Code du Travail, les Instances Représentatives du Personnel. Celles-ci incluent la représentation syndicale, les Comités d'Établissement et le Comité Central d'Entreprise, les délégués du personnel, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, le Comité de Groupe et le Comité d'Entreprise Européen. Le dialogue social s'exerce également au travers de commissions *ad hoc*, notamment de l'instance de dialogue et de concertation qui aborde, avec les organisations syndicales, les orientations stratégiques et économiques de l'entreprise.

Dans le reste du monde, le Groupe veille à maintenir le dialogue social avec ses collaborateurs, selon des modalités qui peuvent différer en fonction de la taille et de l'organisation des équipes locales et de la législation en vigueur dans le pays. À titre d'exemple, dans les pays des Réseaux Internationaux pour lesquels la législation du travail locale ne prévoit pas la représentation du personnel ou la rend possible mais non obligatoire⁽¹⁾, les filiales organisent le dialogue social selon des modalités formalisées et détaillées différemment, selon les pays. Ainsi, chacune de ces entités s'assure que les employés aient une procédure *ad hoc* leur permettant d'exprimer leurs difficultés ou leurs doléances, et que celles-ci soient prises en compte. Le dialogue social peut s'organiser notamment par le biais de réunions périodiques avec le personnel qui sont, pour la hiérarchie des départements et pour la Direction des Ressources Humaines, autant d'occasions d'initier l'échange. L'existence et le mode de fonctionnement de ces procédures sont communiqués aux employés et à leur encadrement, en particulier au moment de l'accueil des nouveaux collaborateurs.

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

341 accords ont été signés au sein du Groupe en 2013, Ces accords ont concerné principalement la rémunération, l'égalité professionnelle, le contrat de génération, le temps de travail et les avantages sociaux ; 23 accords ont porté spécifiquement sur la santé et la sécurité.

En France, 115 accords ont été signés en 2013 dont 17 accords pour Société Générale SA. Ces accords ont principalement concerné l'emploi, le handicap, le télétravail, la rémunération et avantages sociaux, l'égalité professionnelle, les régimes de protection sociale et l'accompagnement des projets de restructuration.

(1) Ex. : Albanie, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Géorgie, Serbie

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le groupe Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux partout où il exerce ses activités. Sa responsabilité est engagée notamment par son adhésion aux valeurs et aux principes énoncés dans :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et ses engagements complémentaires (Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels) ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- les Principes Directeurs pour les Entreprises Multinationales de l'OCDE.

Chaque entité du Groupe veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail et s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants, au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), même si la législation locale l'autorise. Elle lutte également contre toute forme de discrimination, que ce soit via sa politique de diversité (voir « promouvoir les diversités » p. 239) ou ses initiatives solidaires pour encourager l'inclusion sociale, améliorer l'insertion professionnelle et lutter contre l'illettrisme (voir « Initiatives pour l'emploi et l'éducation » p. 253).

En outre, le Groupe veille au respect des Droits de l'Homme dans l'exercice de ses métiers (voir « Droits humains » p. 220).

Santé et sécurité des collaborateurs PROTECTION SOCIALE

La responsabilité sociale du groupe Société Générale passe par une **contribution active à la protection sociale de tous ses collaborateurs notamment sur les sujets liés à la santé, ainsi que la retraite, le décès, l'incapacité et l'invalidité.**

Les caractéristiques des régimes légalement obligatoires étant très différentes d'un pays à l'autre, chaque entité de l'entreprise définit, dans son contexte local, le niveau de couverture complémentaire qu'elle souhaite mettre en œuvre. Elle veille autant que possible à ce que cette couverture soit de bon niveau et au moins comparable à celle fournie par ses compétiteurs locaux. En accord avec son autorité de supervision (et en concertation éventuelle avec les autres entités du Groupe présentes dans le même pays), elle tient aussi compte, dans la définition de la couverture mise en œuvre, de sa stratégie de développement, de sa politique de rémunération globale et de sa situation financière.

Ainsi, en France, la mutuelle Société Générale couvre près de 115 000 personnes (membres participants et ayants droit). À l'international, la Banque de détail a poursuivi la cartographie des régimes de santé et de prévoyance existant dans ses filiales et continué d'instaurer des couvertures sociales au profit de leurs salariés (amélioration de l'accès aux soins, mise en place de couverture décès/invalidité, de dispositifs de retraite complémentaire). Ainsi, à fin 2013, près de 12 000 salariés des filiales du Bassin méditerranéen (l'Algérie, le Maroc et la Tunisie) et d'Afrique subsaharienne (auxquels s'ajoutent 19 000 ayants droit – conjoints et enfants) disposent d'une couverture santé garantissant une participation de l'entreprise à leurs dépenses de santé.

VOYAGEURS INTERNATIONAUX

Enfin, afin de mieux préserver la **santé et la sécurité de ses voyageurs internationaux et de ses collaborateurs en mobilité internationale**, Société Générale a mis en place une politique de sécurité et sûreté qui repose et s'articule autour de trois volets majeurs :

- l'information au travers d'une veille permettant de recevoir et d'exploiter toutes les alertes de sécurité et sûreté dans le monde et de formuler des recommandations adaptées ;
- des audits de sécurité et sûreté internationaux destinés à parfaire les analyses géopolitiques et sécuritaires des pays et de mettre en place des dispositifs pour une meilleure sécurisation des personnels expatriés ou en voyages d'affaires ;
- un programme mondial d'assistance « Santé, Sécurité, Sûreté » avec le concours d'un leader mondial des services de santé et de sécurité à l'international.

ACTIONS DE PRÉVENTION

Le groupe Société Générale constitue une collectivité soucieuse de contribuer au bien-être de ses membres, ce qu'il considère comme **une condition indispensable à son attractivité, son efficacité et sa pérennité**. Il assure une veille permanente sur des risques susceptibles d'affecter la santé de son personnel partout dans le monde.

En ce qui concerne la santé des salariés, l'année 2013 a vu la reconduction des campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière, notamment en France, aux États-Unis, au Brésil, en Russie, au Maroc, en Tunisie, au Royaume-Uni ou en Allemagne.

Par ailleurs, en France, la campagne de **prévention des maladies cardio-vasculaires** s'est poursuivie en 2013, à Paris et en Province avec l'implication de la Mutuelle Société Générale.

À noter également, en janvier 2013, la participation de Société Générale à la création de deux **services de santé au travail interentreprises** à compétences professionnelle bancaire, à Lille et Marseille.

En termes d'accès à la santé pour les populations locales, les filiales de Banque de détail à l'International des pays du bassin méditerranéen et d'Afrique subsaharienne continuent à s'impliquer fortement dans des **actions d'information et de prévention des pandémies** et notamment du paludisme et du VIH/sida. Concernant le VIH/sida, le programme mis en œuvre implique tous les salariés et leurs familles dans chacun des pays concernés.

Sur d'autres sujets liés à la santé, les filiales du Groupe ont lancé plusieurs initiatives. Ainsi :

- en 2013, Société Générale Algérie a poursuivi et étendu sa campagne de dépistage du cancer du sein proposée aux employées et aux épouses des employés ;
- Société Générale Bénin a organisé en novembre 2013 son premier « atelier des femmes » qui réunissait des mères ou futures mères autour des questions de santé et plus largement d'éducation des enfants.

STRESS AU TRAVAIL

Depuis 2008, Société Générale s'est engagé à agir en matière de prévention et de gestion des risques psychosociaux avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Dans ce cadre, différentes actions sont menées pour **informer, former et accompagner les collaborateurs susceptibles de rencontrer des situations conflictuelles**, parmi lesquelles on peut citer pour Société Générale SA en France :

- un observatoire du *stress* mis en place en janvier 2009, en partenariat avec un cabinet spécialisé et en lien avec la médecine du travail autonome et interentreprises ;
- des actions qualitatives (diagnostic puis plans d'action), en collaboration notamment avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) ;
- des modules de formation sur la gestion des risques psychosociaux ;
- un dispositif d'écoute et de soutien personnalisé pour les salariés des services centraux parisiens, avec le soutien d'un cabinet extérieur, permettant une prise en charge à distance par une équipe de psychologues formés à l'écoute ;
- un accord d'entreprise signé pour Société Générale SA en France en 2008, sur la prévention et la gestion des agressions commerciales, avec la déclinaison d'un certain nombre de mesures (formation à distance obligatoire auprès de l'ensemble du personnel en contact avec le public pour faire face aux situations conflictuelles et partenariat avec l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation - INAVEM - pour la prise en charge post-traumatique des collaborateurs victimes de vol à main armée ou d'agressions commerciales).

À l'international, on peut également noter plusieurs initiatives locales, comme au Brésil, en Allemagne, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les collaborateurs peuvent y bénéficier notamment de programmes d'assistance gratuits mis en place en partenariat avec des spécialistes du secteur de la santé ou de l'assurance. Ceux-ci peuvent ensuite proposer aux collaborateurs des dispositifs de prévention, d'accompagnement et de conseils pour faire face aux situations de *stress*.

INDICATEURS

Nombre d'accidents du travail (Groupe): 934 pour un taux de fréquence de 3,7. Compte-tenu de la nature des activités du Groupe, le taux de gravité des accidents du travail n'est pas un indicateur qui fait à ce jour l'objet d'un suivi.

Le taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence rémunérées/ nombre total de journées payées, en pourcentage) observé pour l'ensemble du Groupe est de 3,90 % en 2013 (principaux motifs: maladie 2,19 %, maternité 1,18 %). Pour Société Générale SA en France, il est de 5,03 % (2,47 % pour maladie et 2,4 % pour maternité).

Équilibre et bien-être

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent, et le cas échéant, selon les fonctions exercées. De ce fait, les modalités (durée du travail, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Pour Société Générale SA en France, un **accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail** a été conclu le 12 octobre 2000 et mis en application à partir de 2001, puis modifié par 4 avenants en 2002, 2004, 2006 et 2008. Pour les salariés (techniciens et cadres) en régime horaire, cet accord prévoit une durée de travail annuelle de 1 607 heures ; pour les cadres au forfait, le nombre de jours de travail sur l'année est fixé à 209 jours (ou 206 jours en fonction de l'ancienneté et de l'âge des collaborateurs au moment de l'entrée de vigueur de l'accord).

TEMPS PARTIEL

Les salariés de Société Générale SA en France peuvent bénéficier de régimes de travail à temps partiel à 90 % (mis en place par avenant en mai 2008), 80 %, 70 %, 60 % ou 50 % (mis en place par accord en juin 2004).

Plusieurs filiales françaises du Groupe ont conclu des accords spécifiques, de même que de nombreuses entités étrangères.

10 303 salariés travaillent à temps partiel (soit 6,95 % de l'effectif au sein de l'ensemble du Groupe, (dont 6 177 en France, dont 4 874 chez Société Générale SA en France).

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de *reporting* sur cet indicateur est donc limité à la France.

Le nombre total d'heures supplémentaires enregistré dans les entités françaises du Groupe en 2013 s'est élevé à 84 076 heures (soit 0,61 heure en moyenne par salarié), dont 48 821 heures pour Société Générale SA (soit 1,22 heure en moyenne par salarié).

INITIATIVES SUR LE TÉLÉTRAVAIL ET LA FLEXIBILITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL

Soucieuses d'améliorer les conditions de travail et l'agilité dans l'entreprise et capitalisant sur l'essor des nouvelles technologies, plusieurs entités du Groupe ont mis en place des dispositifs permettant de travailler à distance.

En France, Société Générale SA a ainsi lancé depuis octobre 2013 une **expérimentation sur le télétravail**, dans le cadre d'un accord signé avec les Organisations Syndicales. Mise en place progressivement pour une durée déterminée d'un an, elle porte sur environ 500 personnes qui se sont portées volontaires pour un à deux jours de travail à distance par semaine. L'objectif de cette expérimentation est notamment de mesurer l'impact du télétravail sur l'organisation du travail et sur la relation entre le salarié et l'entreprise. Il s'agit également d'évaluer les bénéfices au regard de la conciliation des exigences de la vie professionnelle et de la vie privée et en termes de développement durable, en particulier pour les collaborateurs dont le temps de trajet domicile-travail est conséquent.

En République tchèque, Komerční Banka a mis en place depuis 2008 des modalités de travail flexible. En 2013, 5 % des employés de KB bénéficiaient de telles mesures, dont 91 % de femmes.

En Roumanie, BRD a mis en place des options novatrices pour introduire le télétravail, par exemple le « *Project Day* » : travail à domicile ponctuel, d'une durée d'un à cinq jours, sans connexion possible aux systèmes informatiques de l'entreprise.

ACTIONS EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE

À travers divers programmes locaux, les entités de Société Générale offrent à leurs collaborateurs des avantages non monétaires qui favorisent leur équilibre professionnel et personnel. Des avantages sont ainsi proposés pour **faciliter les démarches liées à la vie de famille** (et notamment la garde d'enfant ou l'aide pour personnes âgées) en France, au Royaume-Uni, en Roumanie, en Allemagne ou encore en Inde.

4. ENVIRONNEMENT POUR COMPTE PROPRE ET ACHATS RESPONSABLES

POLITIQUE GÉNÉRALE ET RÉALISATIONS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Face aux nombreux bouleversements climatiques et écologiques, l'un des enjeux de ce siècle sera incontestablement la préservation des équilibres environnementaux. L'interdépendance des activités face à ces risques accrus montre qu'une action globale et coordonnée est nécessaire.

Au cœur du système, la banque génère elle aussi, *via* son activité, des impacts sur l'environnement. Conscient de cette responsabilité, Société Générale souhaite poursuivre sa politique de développement durable qui passe par la maîtrise et l'amélioration de ses impacts sur la société et l'environnement en liaison avec ses différentes parties prenantes :

- dans l'exercice de ses métiers par la prise en compte des critères environnementaux dans les activités de conseil, financement et d'investissement, la promotion de produits et services liés à la protection de l'environnement ;
- dans ses activités internes.

L'ensemble de cette politique est animée et coordonnée par la Direction de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe, directement rattachée au Secrétariat Général du Groupe.

De même, les directions Immeubles et Infrastructures informatiques intègrent et pilotent les aspects environnementaux de leurs activités dans le Groupe.

En parallèle, chaque pôle d'activité et métier a également pour objectif de contribuer à la politique environnementale du Groupe en développant des initiatives propres, y compris au sein de ses lignes métiers. Cette politique s'efforce de suivre les trois principes d'action généraux suivants :

- réduire et minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement ;
- diminuer les coûts associés à la consommation des ressources naturelles et énergétiques grâce à une utilisation rationnelle et optimisée ;
- assurer une attention constante au confort des collaborateurs et de l'accueil des clients.

Dès 2007, en lançant un programme de neutralité carbone 2008-2012, la volonté implicite de Société Générale était de faire émerger en interne une culture environnementale qui inclut la lutte contre le changement climatique comme un axe de sa politique environnementale.

Elle s'était donc engagée à réduire ses émissions de CO₂ de 11 % par occupant sur la période 2008-2012, (à périmètre constant et comparable) et à compenser progressivement ses émissions de CO₂ pour atteindre la neutralité carbone... Cinq ans après, le bilan les objectifs ont été atteints, voire même dépassés.

Depuis l'obtention de la neutralité carbone en 2012, le Groupe a non seulement renforcé ses ambitions à travers un nouveau plan de réduction carbone à trois ans, mais a également décidé d'améliorer son efficacité énergétique.

Programme de réduction Carbone 2012-2015

Après une première phase de 2008 à 2012 vers la neutralité carbone, le Groupe a adopté, en juillet 2012, une nouvelle stratégie de réduction de son impact carbone. Le Comité exécutif a validé le nouveau programme sur trois ans qui s'inscrit dans la continuité du précédent en renforçant ses ambitions avec un double objectif :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par occupant de 26 % par rapport à 2007 (hors recours à l'achat d'électricité verte) ;
- augmenter l'efficacité énergétique de 24 % par rapport à 2007.

Le programme de réduction carbone s'appuie sur la mise en place d'une double incitation :

- la taxe carbone interne payée par chaque ligne-métier et les directions fonctionnelles, basée sur leur empreinte carbone ;
- l'affectation des revenus de la taxe à des projets internes d'efficacité environnementale qui pourront être présentés par toute entité (filiale ou direction fonctionnelle) et qui auront démontré l'additionnalité environnementale et l'intérêt économique.

Depuis 2005, le Groupe réalise un inventaire des émissions de GES conforme au GHG Protocol (standard international).

Le pilotage des informations à travers un outil de *reporting* RSE a permis d'améliorer d'année en année le suivi des indicateurs environnementaux. Le périmètre des indicateurs s'est à nouveau élargi et couvre désormais :

- l'électricité consommée par les centres informatiques du Groupe en France ;
- la quantité totale de papier consommée (papier reprographique mais aussi enveloppes, relevés de comptes, papier destiné aux clients...);
- les déplacements et transports de marchandises en France ;
- les émissions de gaz fluorés des services centraux.

Désormais, la filiale russe Rosbank est incluse dans le programme de réduction carbone et progressivement intégrée au *reporting* (en 2012, intégration de la région de Moscou et en 2013, intégration de près de 75 % du périmètre de la filiale). L'objectif est d'atteindre 100 % de couverture de cette filiale en 2014.

Sur ce nouveau périmètre, la majorité des émissions de GES du Groupe est imputable à l'informatique et à l'immobilier, avec pour l'année 2013 une part qui s'est élevée à 73 %.

Les émissions totales 2013 (sur un périmètre couvrant 93 % des collaborateurs) sont estimées à 336322 tonnes soit 2,40 tonnes de CO₂ par occupant.

Sur la base de 2007, les objectifs à atteindre à horizon 2015 s'élèvent à :

- 1,91 t CO₂/occupant (- 26 % par rapport à 2007) pour les émissions de GES ;
- 5 154 kWh/occupant (- 24 % par rapport à 2007) pour l'efficacité énergétique.

Compte tenu des résultats de 2013, les efforts restant à réaliser pour l'atteinte de ces objectifs s'élèvent à :

- 20 % pour la réduction des émissions de CO₂ ;
- 16 % pour l'efficacité énergétique par occupant.

Dispositif de taxe carbone

Dès 2011, le Groupe a été l'une des premières banques à instaurer une « taxe carbone interne », mécanisme qui est désormais au cœur de sa stratégie de réduction de son empreinte carbone.

Chaque année, un montant est prélevé auprès des lignes métiers en fonction de leurs émissions carbone (10 €/t CO₂). L'enveloppe ainsi constituée est utilisée pour financer des initiatives internes d'efficacité environnementale. Ce dispositif de redistribution interne et incitatif encourage ainsi chaque entité à réduire ses émissions carbone.

La sélection des initiatives se fait à travers un comité qui s'assure que chaque initiative ait démontrée son additionnalité environnementale et un intérêt économique pour le Groupe. Seules les initiatives mises en place entre janvier 2012 et juin 2013 pouvaient bénéficier d'un financement. L'objectif de ce dispositif, au delà de son intérêt environnemental, est de montrer que les actions environnementales sont aussi des opportunités pour la banque.

Fin 2013, sur 53 initiatives internes d'efficacité environnementale qui ont été remontées, 28 ont été récompensées, recevant au total une enveloppe de 2,6 M EUR. Les actions menées concernent l'immobilier, l'informatique, le transport et le papier. L'ensemble de ces initiatives a permis une réduction de 2 574 tonnes de CO₂, soit près de 1 % des émissions de GES du Groupe en 2012. Ces réductions énergétiques ont conduit à une économie annuelle et récurrente de 2,5 M EUR.

En 2014, une nouvelle enveloppe de 3,2 millions d'euros sera allouée au dispositif de financement des initiatives internes d'efficacité environnementale.

Bâtiments/efficacité énergétique

MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Société Générale s'engage, dans une recherche permanente de performance énergétique au sein de son parc immobilier. Avec 8 356 bâtiments répartis dans 60 pays, représentant 3 925 155 m² de surface en 2013, la banque est consciente des impacts de ses consommations d'énergie sur le changement climatique.

Depuis 2007, la consommation totale d'énergie ramenée au nombre d'occupants, et au nombre de m², diminue. La nouvelle stratégie a pour but d'accélérer cette baisse. Le Groupe s'est donné comme objectif d'augmenter de 15 % (en trois ans) les performances énergétiques de son parc immobilier.

Début 2014, la filière Immobilier va déployer un outil de pilotage énergétique et engager une campagne de collecte des profils environnementaux sur les immeubles de plus de 5 000 m² exploités pour le compte du Groupe. L'analyse de ces données donnera lieu à un ensemble de plans d'action pour chaque pays et pour

chaque entité afin d'atteindre une réduction de la consommation énergétique de 5 % dans l'année.

La filière Immobilier maintient et renforce son effort pour réduire l'impact environnemental des agences et des immeubles occupés par le Groupe. Dans cette perspective, l'immeuble Basalte, construit sous le label HQE, est dédié à l'activité *trading* (hébergée précédemment dans les Tours Alicante et Chassagne). Il va réduire significativement la partie de consommation énergétique consacrée à cette activité. Cet objectif s'inscrit dans la continuité de l'adhésion de Société Générale au Manifeste du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) qui œuvre pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments.

Depuis 2007, année de référence, la consommation a baissé de 9,3 % par occupant et de 1 % par m² s'établissant à 226 kWh/m²/an. La nouvelle stratégie a pour but d'accélérer cette baisse.

Les systèmes de mesure et de télécomptage qui se mettent en place, permettent de mieux connaître les postes de consommations et donc de mieux les maîtriser.

Un dispositif de détection et de correction des surconsommations d'eau et d'énergies, rattaché au logiciel de maintenance du Groupe a été installé en France dans une centaine d'agences, en plus des sièges d'entreprises. Les économies réalisées en eau représentent sur un mois environ 2 500 m³. Sur la première année, une économie de consommation énergétique a été évaluée à 1,4 millions de kWh, soit l'équivalent de 7,4 % de la consommation globale annuelle de ces 100 agences. En Serbie, un système de gestion des dépenses énergétiques de bâtiment (*Building Managerial System*) a également été installé dans tout le réseau d'agences.

Des rénovations de bâtiments ainsi que des remplacements d'équipements (mise en place de pompes à chaleur, installation de LED) ont permis d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments en France ainsi que dans certaines filiales à l'étranger (Sénégal, Monténégro...). Par ailleurs, une nouvelle génération de constructions certifiées BREEAM, LEED ou HQE, en République tchèque, Inde et France, participent également à la réduction des consommations d'énergie et plus globalement de l'empreinte environnementale du parc immobilier du Groupe.

Enfin, la rationalisation des centres informatiques et la mise en place de postes de travail ultralégers moins consommateurs d'énergie sont autant d'initiatives qui contribuent à améliorer l'efficacité énergétique de la banque.

Le Groupe a également recours aux énergies renouvelables. En 2013, 19 % de la consommation d'électricité du Groupe est d'origine renouvelable. Grâce à des panneaux solaires sur les toits et façades de certains de ses immeubles (Burkina Faso, France, Polynésie, Allemagne) et à la méthanisation des déchets alimentaires de certains de ses restaurants d'entreprises (France), il a produit 455 MWh d'électricité.

DIMINUTION DE L'USAGE DE L'EAU

La consommation d'eau du Groupe est de 1,79 millions de m³ en 2013. Certaines entités sont dans l'impossibilité matérielle d'individualiser leur consommation, notamment en cas de copropriété, le coût de la consommation d'eau étant inclus dans les charges liées à la gestion de l'immeuble.

La consommation moyenne globale a augmenté de 9,4 % par rapport à 2012. Cette évolution s'explique essentiellement par une plus grande intégration de la filiale Rosbank (75 % en 2013 contre 25 % en 2012) dans le périmètre de *reporting* en 2013.

Dans les immeubles, la gestion de l'eau se fait en concomitance avec la gestion de l'énergie. Elle est complétée par l'installation d'économiseurs d'eau ou de robinets poussoirs, de détecteurs de présence au niveau des robinets, de chasse d'eau à double débit et de la diminution des climatiseurs à eau perdue.

Transports

Société Générale s'efforce depuis plusieurs années de réduire les déplacements et voyages professionnels de ses collaborateurs à travers plusieurs actions. Elle s'efforce également d'agir sur les transports de marchandises.

TRAJETS PROFESSIONNELS

Une instruction interne prônant la limitation des voyages professionnels et la préférence au train par rapport à l'avion quand la distance le permet, a été actualisée en 2012. Les transports en avion court-courrier ont baissé au profit du train.

En dépit de cette instruction, en 2013, les collaborateurs du Groupe ont parcouru 447 M km en train, avion et voiture, ce qui correspond à 3070 km par occupant. Le Groupe enregistre ainsi une hausse de plus de 23 % de ses déplacements par occupant par rapport à 2012, qui s'explique essentiellement par une hausse des déplacements en avion long courrier.

Dans le domaine de la flotte de véhicules, en partenariat avec sa filiale de leasing automobile, ALD automotive, Société Générale mène des efforts pour réduire le contenu carbone de son parc depuis 2009. À fin 2013, la moyenne du parc existant Société Générale en France se situe à 117 g/km de CO₂ et à 135 g/km de CO₂ au niveau mondial. Le recours aux véhicules électriques fait son apparition. Il s'accompagne par la mise en place de bornes de rechargement.

Les systèmes d'audio et de vidéoconférences sont également encouragés. Une nouvelle gamme d'offres collaboratives à distance a été mise en place en 2012 (Team@nywhere ou E-whiteBoard déployée en Amérique du Nord) et comprend une offre de messagerie instantanée, une offre audio et web conférence et une offre de visioconférence, contribuant ainsi à réduire les déplacements professionnels et donc l'impact environnemental. Cette offre alternative continue à se développer.

TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

La localisation du siège à La Défense a notamment été déterminée en fonction de la proximité d'un nœud de transports en commun (La Défense/Val-de-Fontenay). Une démarche de plan de déplacement inter-entreprises à laquelle participe Société Générale a été réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Par ailleurs, un service de covoiturage pour les collaborateurs des services centraux de La Défense en Île-de-France (France), est en place.

Le Groupe a également mis en place une initiative pilote de télétravail à laquelle participent environ 500 collaborateurs. (Voir section 3 p 246 « Initiatives sur le télétravail et la flexibilité du temps de travail »)

En République Tchèque, 116 collaborateurs ont participé à la compétition « Cycle to work » (au travail à vélo) organisée par l'entreprise AutoMat et dont le principal objectif était de s'impliquer activement dans la protection de l'environnement. À travers cette action, les collaborateurs ont réussi à réduire leurs émissions de CO₂ de 1,84 tonne.

TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le « Transport de marchandises » regroupe :

- le transport bancaire : Transport du courrier et des colis ainsi que les navettes courriers entre les sites des services centraux ;
- le transport de fonds : Le traitement des espèces, le comptage et le conditionnement des espèces et la gestion des automates.

Suite au décret « Transport » en France (décret n° 2011-1336 du 24 octobre 2011), imposant aux prestataires, à partir de 2013, de fournir à leurs clients la quantité de CO₂ émise par le ou les modes de transport utilisés, une sensibilisation des fournisseurs a été mise en place en demandant dès 2012 aux prestataires les kilomètres effectués et l'impact CO₂ pour le compte du Groupe. Depuis 2012, ces données sont incluses dans le profil carbone du Groupe (scope 3).

Des projets collaboratifs, ayant pour objectif de repenser nos flux de transports de marchandises, ont participé à la réduction de l'empreinte environnementale. C'est ainsi que les flux des transports bancaires et les flux de transports de fonds ont été mutualisés et optimisés entre les réseaux Crédit du Nord et Société Générale. Pour ses agences parisiennes, Société Générale a choisi en 2013 de confier la livraison de ses plaquettes commerciales et documents à une petite entreprise de triporteurs électriques.

Papier

Le papier est le premier consommable utilisé par les activités de services. Il représente un enjeu économique significatif et un thème environnemental sensible (gestion des déchets, lutte contre le changement climatique et contre la pollution).

Des efforts ont été déployés à travers le Groupe afin de rationaliser sa consommation qui s'élève à 14 725 tonnes en 2013. Elle intègre tous les types de papier (imprimés, enveloppes, papier reprographique, papier à destination des clients, relevés de compte). En ce qui concerne le papier de bureau, la consommation a été de 7 062 tonnes en 2013, soit 49,8 kg par occupant, en baisse de 5 % sur un an en valeur relative.

OPTIMISER LES CONSOMMATIONS DE PAPIER

Sa consommation de papier de bureau a diminué depuis 2007 et la part de papier recyclé a parallèlement augmenté, contribuant à la diminution de l'impact environnemental du Groupe. Le papier de bureau éco-labellisé atteint 100 % en France et 62 % dans le monde.

Dans le cadre de ses engagements en faveur de l'environnement, Société Générale a non seulement adhéré à EcoFolio⁽¹⁾ mais a également soutenu sa création en devenant actionnaire aux côtés d'autres entreprises représentatives des différents secteurs de l'économie. Depuis 2012, elle siège au Conseil d'administration de cet éco-organisme.

(1) La législation française impose depuis 2006 aux émetteurs d'imprimés graphiques (publicités, presse gratuite d'annonces, presse d'entreprise, etc.) de participer au financement de leur recyclage, de leur valorisation et de leur élimination par les collectivités territoriales. EcoFolio, société privée agréée par les pouvoirs publics, a été créée en 2007 pour permettre aux entreprises de respecter cette obligation.

Les progrès accomplis sont le fruit de divers projets et plans d'action menés à travers le Groupe et ses entités aussi bien pour les consommations internes que celles destinées aux clients, tels que le bon usage des imprimantes, la dématérialisation des supports papiers vers des supports numériques et l'utilisation de papier recyclé.

Déchets

Société Générale veille à minimiser l'impact direct de ses déchets sur l'environnement par une valorisation de ceux-ci. Au niveau Groupe, la production de déchets est estimée à 16 766 tonnes en 2013.

L'objectif, à ce stade, est de mieux connaître ses flux, d'où une importance attachée au *reporting* qui est en constante amélioration. De nombreuses actions allant de l'organisation du tri et du recyclage du déchet à sa valorisation, existent :

- la méthanisation de 183 tonnes de déchets alimentaires des trois tours du siège a permis une production de 64 MWh d'énergie thermique ;
- la mise en place de la gestion des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) par la publication d'une instruction Groupe en 2008 et en France par le recours aux ESAT pour gérer l'ensemble des déchets ;
- la gestion du mobilier des services centraux à travers le recours à une entreprise du secteur adapté pour la récupération et le recyclage des équipements concernés (dons, revente du mobilier en bon état ou revalorisation des matériaux), mais également en amont la mise en place d'un dispositif d'éco-conception avec le producteur afin de s'assurer d'un impact environnemental limité des produits.

POLITIQUE GÉNÉRALE ET RÉALISATION EN MATIÈRE D'ACHATS

Les engagements en matière d'achats responsables

Le montant global des achats du Groupe est de l'ordre de 5,9 Md EUR en 2013.

Société Générale développe sa politique d'achats responsables avec la mise en œuvre de plans d'actions pluriannuels impliquant une mobilisation de chaque partie prenante de la chaîne de valeur (prescripteurs, acheteurs et fournisseurs). Ces plans d'actions, intitulés *Ethical Sourcing Program* (ESP 2006-2010) puis *Sustainable Sourcing Program* (SSP 2011-2015), traduisent la volonté d'intégrer la RSE dans les processus achats. Elle se matérialise par des actions clés :

- la signature des règles de déontologie en matière d'achats (signées par 100 % des acheteurs) ;
- une clause de développement durable insérée dans les contrats (présente dans 100 % des contrats Groupe) engageant les fournisseurs à respecter dans le pays où ils opèrent les dispositions en vigueur, en matière de droit du travail (au minimum au cas où celui-ci n'existerait pas, les dispositions de l'OIT) et de droit de l'environnement ;
- une cartographie des risques sociaux et environnementaux des produits et prestations de services achetés (31 catégories d'achats sur 62 sont identifiées à risque) ;
- une évaluation des fournisseurs réalisée lors de tout acte d'achat, prise en considération à hauteur de 3 % minimum dans les critères de sélection ;
- l'intégration d'objectifs RSE pour tous les acheteurs concernant la mise en œuvre d'une action RSE propre à leur famille d'achats (par exemple, mise en œuvre d'un contrat avec le secteur adapté, intégration dans le cahier des charges de critères environnementaux) ;
- une formation spécifique « Achats et développement durable » intégrée au cursus de formation interne (100 % des acheteurs suivent cette formation).

La politique d'achats socialement responsables, le Groupe travaille sur trois axes :

- axe économique : engagement envers les PME. L'objectif étant de faciliter l'accès des PME aux marchés de Société Générale et instaurer un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs ;
- axe social : recours au secteur adapté. L'objectif étant de promouvoir ce secteur en ayant recours à la sous-traitance auprès d'entreprises du secteur adapté (EA/ESAT).

La filiale Sogessur a délégué sa prestation d'appels sortants à Handicall, une société du Secteur Adapté (certifié ISO 9001 « appels entrants et sortants » depuis mars 2009 et a obtenu en 2013 la certification de l'ensemble de ses sites selon la norme NF 345) ;

- axe environnemental : Plan réduction carbone. L'objectif étant de participer au plan de réduction carbone du Groupe grâce à des actions achats ciblées.

Évaluation RSE des fournisseurs et des produits et services

Tous les fournisseurs invités à participer à un appel d'offres sont interrogés par Ecovadis, acteur indépendant et reconnu pour son expertise dans le développement durable, sur leurs engagements et actions en matière de RSE. Une fois l'évaluation réalisée, la note RSE est prise en compte dans les critères de sélection des fournisseurs à hauteur de 3 % minimum.

Depuis 2011, 1 582 fournisseurs ont été invités à participer à l'évaluation RSE via EcoVadis, représentant un périmètre d'achats de 3,4 Md EUR. En 2013, la note moyenne des fournisseurs évalués a été de 45,4/100.

Les fournisseurs avec une note inférieure ou égale à 30/100 sont considérés à risque (soit 90 fournisseurs en 2013).

AUDITS ACHATS DE FOURNISSEURS

Chaque catégorie d'achat fait l'objet d'une évaluation des risques RSE selon 4 familles : Environnement, Social, Éthique des affaires et Fournisseurs.

Les catégories identifiées à risque deviennent prioritaires en matière d'action RSE. 31 catégories d'achats sur 62 ont été identifiées à risque, représentant, en 2013, 67 % des dépenses.

Le Groupe encourage les fournisseurs dans une démarche de progrès continu en incitant ceux identifiés à risque à mettre en œuvre un plan d'actions correctives (en 2013, 25 fournisseurs).

En parallèle, une démarche d'audit sur site complète le dispositif pour les fournisseurs identifiés à risque et appartenant à une catégorie d'achat risquée en matière de RSE (en 2013, en collaboration avec un organisme indépendant, un audit sur site a été réalisé et la démarche a été engagée pour la mise en œuvre de deux autres entités).

L'engagement PME

Avec 60 % des achats du Groupe réalisés en 2013 auprès des PME (Petites et Moyennes Entreprises) et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire), Société Générale facilite l'accès de ces entreprises aux marchés du Groupe et instaure un cadre de confiance réciproque avec l'ensemble de ses fournisseurs.

LE PACTE PME

Société Générale, première banque signataire du Pacte PME en décembre 2007, continue à renforcer son engagement auprès des PME innovantes.

Différentes actions sont réalisées au sein du Groupe avec Pacte PME :

- les appels à compétences :
 - propositions de solutions par des PME sur un sujet prédéfini devant l'ensemble des prescripteurs du Groupe ;
 - depuis 2008, 10 appels à compétences ont été réalisés et ont permis à plus de 70 PME innovantes de faire valoir leurs offres. Une quinzaine d'entre elles ont ainsi pu développer de nouveaux courants d'affaires.
- Le parrainage :
 - présentation de PME fournisseurs auprès des autres Grands Comptes membres du Pacte PME (en 2013, 15 parrainages réalisés).

- Les partenariats gagnants-gagnants :
 - présentation d'une collaboration emblématique entre Société Générale et une PME fournisseur. La communication est réalisée sur Radio Classique et dans Les Échos (depuis 2011, 7 PME dans ces médias).
- Le baromètre fournisseurs :
 - évaluation annuelle de la qualité des relations entre Société Générale et ses fournisseurs PME ;
 - en 2013, 500 PME fournisseurs ont été invitées à répondre au baromètre. Société Générale a obtenu une note de 50/100 nous situant dans la moyenne du secteur banque-assurance ;
 - une restitution des résultats a été présentée par web conférence auprès d'une trentaine de fournisseurs.

LA CHARTE ET LE LABEL « RELATIONS FOURNISSEURS RESPONSABLES »

Depuis 2010, le Groupe est signataire de la Charte des « Relations Fournisseurs Responsables ». Cette charte, composée de 10 engagements pour des achats responsables, engage les grands donneurs d'ordres signataires à mettre en place une démarche de progrès vis-à-vis de leurs fournisseurs.

En 2012, le Groupe a reçu le Label Relations Fournisseurs Responsables de la part de la Médiation Inter-entreprises. Ce label certifie, après un audit sur site de nos pratiques par l'agence d'évaluation Vigéo, que le Groupe répond aux dix engagements décrits dans la Charte. Celui-ci a été confirmé par Vigéo en 2013 suite à un nouvel audit.

En septembre 2013, Société Générale devient membre fondateur de la Charte de bonnes pratiques d'achats de prestations de sécurité privée (gardiennage, transport de fonds, télésurveillance). Cette Charte, créée sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, engage ses signataires au respect d'un ensemble de bonnes pratiques sur le cycle de vie complet de la démarche d'achat.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

		Rosbank inclus		Hors Rosbank		Année de réf.
Informations environnementales	Unités	2013	2012	2012	2011	2007
Politique générale en matière environnementale						
Nombre total de collaborateurs du Groupe	-	148 324	154 009	137 474	139 896	134 738
Nombre total d'occupants recensés dans le reporting	-	146 340	147 629	142 889	146 672	118 183
Couverture du périmètre de collecte ⁽¹⁾	%	97 %	92,1 %	99,7 %	99 %	76 %
Surface totale recensée	m²	3 925 155	4 043 268	3 921 639	3 908 465	3 499 265
Pollution et gestion des déchets						
Déchets	Tonne	16 766	15 703	15 703	14 145	
Couverture ⁽¹⁾⁽²⁾	%	76 %	62 %	70 %	74 %	
Déplacements professionnels	M de Km	447	390	381	488	455
Couverture ⁽¹⁾	%	96 %	90 %	98 %	97 %	78 %
Déplacements professionnels par occupant	Km	3 070	2 685	2 715	3 412	3 853
avion	M de Km	231	167	159	273	288
train	M de Km	44	41	40	43	33
voiture	M de Km	171	182	182	172	134
Utilisation durable des ressources						
Consommation d'eau	M de m³	1,79	1,64	1,55	1,58	1,56
Couverture ⁽¹⁾	%	82 %	69 %	74 %	74 %	50 %
Consommation totale de papier ⁽³⁾	Tonne	14 725	15 066	14 842		
Couverture ⁽¹⁾	%	96 %	91 %	98 %		
Consommation de papier par occupant	Kg	101,4	103,2	105,1		
Consommation de papier de bureau	Tonne	7 062	7 483	7 279	7 742	7 621
Couverture ⁽¹⁾	%	94 %	89 %	96 %	98 %	84 %
Consommation de papier de bureau par occupant	Kg	49,8	52,5	52,8	53,6	61,2
dont papier de bureau recyclé	%	42 %	39 %	40 %	38 %	15 %
Consommation totale d'énergie	GWh	887	873	847	875	764
Couverture ⁽¹⁾	%	95 %	90 %	98 %	98 %	75 %
Consommation totale par occupant	KWh	6 149	6 002	6 021	6 025	6 781
Consommation totale d'électricité	GWh	642	653	627	651	524
Consommation d'électricité par occupant	KWh	4 453	4 486	4 454	4 483	4 647
Production d'électricité d'origine renouvelable	MWh	455	434	434	303	0
Consommation d'énergie des datacenters ⁽⁴⁾	GWh	113	146	146	-	-
Changement Climatique						
Emissions de GES ⁽⁵⁾	Tonne	336 322	319 961	302 138	321 436	293 403
Couverture ⁽¹⁾	%	93 %	89 %	96 %	99 %	76 %
Emissions de GES par occupant		2,40	2,25	2,21	2,22	2,58
Emissions de GES évitées ⁽⁶⁾	Tonne	31 080	32 736	32 736	32 574	4 797
SCOPE 1 ⁽⁷⁾	Tonne	31 861	31 762	31 762	31 829	35 516
SCOPE 2 ⁽⁸⁾	Tonne	211 514	205 870	189 431	192 634	159 333
SCOPE 3 ⁽⁹⁾	Tonne	92 947	82 328	80 945	96 973	98 554

- (1) La couverture représente les entités ayant contribué à la donnée au prorata de leur effectif (ETP - Équivalent temps plein).
- (2) Pour les données déchets, un taux de remontée des agences (hors réseau Société Générale France) de 65 % pondère le taux de couverture du périmètre.
- (3) Inclut le papier de bureau, les documents destinés à la clientèle, les enveloppes, les relevés de comptes et les autres types de papier.
- (4) Inclut les datacenters propres et hébergés en France. Seule la consommation d'énergie des datacenters propres est comptabilisée dans l'électricité totale.
- (5) Gaz à effet de serre (GES).
- (6) Émissions de CO₂ évitées grâce à la production et la consommation d'électricité d'origine renouvelable. En 2013, la consommation d'électricité d'origine renouvelable représentait 19 % de la consommation totale d'électricité.
- (7) Comprend les émissions directes liées la consommation d'énergie et les fuites de gaz fluorés pour les services centraux.
- (8) Comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie.
- (9) Comprend les émissions de GES de la consommation l'ensemble du papier, les déplacements professionnels, le transport marchandise périmètre France et les consommations d'énergie des Data centers hébergés en France.

5. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En France, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, plusieurs actions ont été entreprises au sein du réseau Société Générale en France pour améliorer l'accessibilité des services :

Pour les personnes non ou mal-voyantes :

- installation systématique de guidage vocal et de touches sensorielles sur le clavier sur les nouveaux distributeurs automatiques de billets (DAB) et mises à niveau des appareils existants. À fin 2013, 91 % des DAB Société Générale - soit 5 073 DAB sur un parc total de 5 650 - et 95 % de ceux du Crédit du Nord sont accessibles aux personnes non-voyantes ;
- depuis juin 2012, l'application iPhone Société Générale dont la compatibilité avec le logiciel de lecture d'écran VoiceOver a été retravaillée est la première application bancaire française à être totalement accessible aux non-voyants ;
- un numéro de téléphone non taxé (0810810850) met les clients non-voyants en contact direct avec les centres de relation clientèle ;
- relevé de compte disponible en braille : 560 clients en ont bénéficié à ce jour.

Pour les personnes à mobilité réduite :

- à fin décembre 2013, 3 ans avant l'échéance fixée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, plus de 76 % des agences Société Générale en France sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, soit 1 748 agences sur un parc global de 2 294. Les nouvelles implantations sont systématiquement accessibles aux personnes à mobilité réduite dès leur ouverture.

En parallèle, du programme d'accessibilité, lancé en 2008, la Mission Handicap de Société Générale sensibilise au quotidien les managers et tous les collaborateurs du Groupe à l'insertion de personnes handicapées et déploie de nombreux dispositifs dans les domaines du recrutement, de l'intégration, de la formation, du maintien dans l'emploi des collaborateurs handicapés. (Voir section 3 p. 241 « handicap »).

À l'international, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et particulièrement à celles dont la mobilité est réduite, est avant tout une affaire de législation et de réglementation locales. Les initiatives sont de fait moins systématiques et plus hétérogènes.

ACTIONS SOCIÉTALES ET CITOYENNES

Fondation d'entreprise Société Générale pour la solidarité

La Fondation Société Générale a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi de ceux qui sont ou risquent de se retrouver éloignés du marché du travail, notamment auprès des jeunes. Ainsi, elle privilégie les projets qui serviront de relais ou de tremplins efficaces : accompagnement vers l'emploi, chantiers ou entreprises d'insertion, découverte du monde de l'entreprise... Autant de passerelles vers une insertion durable dans la vie active. Une insertion professionnelle réussie est indissociable d'un socle de connaissances solide. Certains ne maîtrisent pas les savoirs les plus élémentaires : la Fondation tient à répondre à ces inégalités en soutenant des actions de lutte contre l'illettrisme pour des publics en difficulté. Il s'agit de redonner le goût d'apprendre et de renforcer les liens entre apprenants, bénévoles et formateurs. L'objectif est de permettre à ces publics d'accéder à l'emploi durable ou à une formation conforme à leur projet professionnel.

Depuis sa création en 2006, la Fondation a soutenu 565 projets. 91 projets dont 27 dans des pays d'implantation Société Générale et 40 renouvellements ont été soutenus en 2013.

À l'international, les filiales Société Générale développent leur engagement citoyen par la mise en place de programmes et d'actions solidaires et/ou en soutenant des associations locales et leurs projets en lien avec la Fondation Société Générale et ses axes d'intervention.

Certaines filiales ont également créé leur Fondation, comme par exemple, l'Institut Société Générale au Brésil, la Fondation Jistota en République tchèque, ou encore la Fondation SG UK Group Charitable Trust au Royaume-Uni.

Au total, en comptabilisant les actions initiées par la Fondation et l'ensemble des initiatives locales, en 2013, le Groupe a consacré 8,15 M EUR à des actions solidaires dont environ 2,4 M EUR pour la Fondation Société Générale.

Des initiatives pour l'emploi et l'éducation

Quelques exemples de partenariats liés à l'insertion professionnelle cherchant à la fois à promouvoir l'emploi et à offrir des postes à des jeunes riches de potentiels.

■ En France :

Société Générale a développé, depuis quatre ans, une action volontariste en direction des publics des quartiers populaires, afin d'instaurer une relation durable avec les jeunes talents désireux

d'intégrer le Groupe, mais aussi des élus et des associations locales, afin de renforcer son ancrage territorial. Ainsi, le 20 juin 2013, le Groupe a signé avec le Ministre du Travail et le Ministre de la Ville la Charte « Entreprises et Quartiers », aux côtés d'une quarantaine d'entreprises. Par cette charte, les entreprises s'engagent à favoriser l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour aller plus loin, Société Générale a signé en fin d'année une convention de partenariat avec le Ministère de la Ville déclinant jusqu'en 2015 ses engagements pris en matière d'éducation, d'orientation scolaire, d'emploi et de développement économique.

Cet engagement national vient compléter les chartes d'engagement territorial déjà signées avec les villes de Nanterre et de Fontenay-sous-Bois.

La banque poursuit son engagement au travers du dispositif « Coup de Pouce pour l'insertion » mis en œuvre depuis 2009, dont l'objectif est l'insertion professionnelle durable de jeunes peu qualifiés, principalement issus des quartiers prioritaires de la ville. L'opération a été renouvelée en 2013 au sein des Délégations régionales de Lyon, et d'Île-de-France. Son ambition est de promouvoir davantage l'égalité des chances sur le marché du travail pour les jeunes non diplômés, où qu'ils résident. En 2013, Société Générale a ainsi intégré, sur une période de 12 mois, une vingtaine de jeunes en contrat de professionnalisation et a proposé 23 CDI aux jeunes de la promotion 2012, soit un taux de transformation de 80 %.

ALD Automotive France poursuit depuis 2011 son partenariat avec « l'École de la 2^e Chance » de la ville de Clichy-la-Garenne qui œuvre à la réinsertion des 18-25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification.

Société Générale est partenaire de « Nos Quartiers ont Des Talents depuis 2008 » et s'est imposée comme le premier contributeur de parrains, collaborateurs du Groupe. En quatre ans, 365 parrains Société Générale ont accompagné plus de 1 423 jeunes diplômés des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en Île-de-France, Aquitaine, Nord Pas de Calais, Picardie, Rhône Alpes, et Provence Alpes Cote d'Azur, ce qui fait de Société Générale l'entreprise leader en nombre de collaborateurs parrains. Grâce notamment aux conseils prodigués, 699 jeunes diplômés ont obtenu en moins de 6 mois un CDI correspondant à leur niveau de formation. En novembre 2013, l'association a remis à Société Générale un « Trophée pour l'égalité des chances » récompensant les actions et l'engagement du Groupe dans ce domaine.

■ Au Brésil :

Le programme Gol de Trabalho met l'accent sur la formation et l'employabilité des jeunes et des adultes dans le domaine de l'administration. Le projet œuvre en faveur de la Fondation Gol de Letra pour l'acquisition de matériel et les activités éducatives et culturelles permettant d'améliorer la formation des jeunes et d'accroître leurs connaissances. Des entretiens d'embauche sont réalisés grâce à des partenariats conclus avec des entreprises.

Le programme Luciole, offre à 90 jeunes et adultes des favelas de São Paulo la possibilité de participer à une formation professionnelle dans le domaine de la gastronomie ou à un cours de préparation à l'entrée en université ou école technique.

En 2013, 13 jeunes et adultes ont pu entrer en Université, dont 8 grâce à une bourse intégrale et 29 ont trouvé un emploi. En 2014, l'objectif est de faciliter davantage l'accès de ce public défavorisé.

L'Institut Société Générale travaille aussi sur le programme gouvernemental « Jeunes Apprentis » visant à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes en partenariat avec des sociétés grandes ou moyennes en mesure de garantir un taux de 5 % à 15 % de jeunes apprentis dans leur effectif total. Fin 2013, 38 jeunes apprentis réalisaient leur formation au sein d'entités du Groupe au Brésil.

Engagement des collaborateurs

PARRAINAGE

Le parrainage pour un collaborateur de l'entreprise consiste à accompagner une personne en difficulté sociale ou éloignée du marché du travail, dans son parcours scolaire, son orientation ou sa recherche d'emploi, en partageant avec elle ses expériences et conseils.

En 2013, 300 collaborateurs Société Générale en France, sont parrains au sein de 6 associations partenaires de la Fondation.

Exemples d'associations dédiées au parrainage : Proximité, Nos Quartiers ont des Talents, Solidarités Nouvelles face au Chômage, Frateli, Mozaik RH, Capital Filles.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE

Le mécénat de compétences permet au Groupe la mise à disposition ponctuelle et gracieuse de collaborateurs auprès d'associations partenaires de la Fondation ou soutenues par Société Générale.

Au total, en comptant les actions initiées par la Fondation et l'ensemble des initiatives initiées localement par les entités du Groupe, en 2013, ce sont ainsi 2 326 jours que les collaborateurs ont consacrés, sur leur temps de travail, à des actions solidaires :

- le projet Éducation Financière : Ce programme conjoint Société Générale et CRÉSUS a permis à 70 collaborateurs de la banque accompagnés de 11 membres de CRÉSUS d'aller à la rencontre de 1 500 jeunes apprentis de 16 à 25 ans. (Voir aussi section 1 p. 225 « Éducation financière »).
- journées Pro Bono : Il s'agit d'un événement ponctuel de mécénat de compétences au cours duquel Société Générale permet à plusieurs collaborateurs volontaires de délivrer des services professionnels à une ou plusieurs associations d'intérêt général. Durant une journée, des collaborateurs Société Générale mettent à disposition leurs compétences professionnelles pour accompagner une association autour d'une problématique identifiée en amont ;
- l'initiative « la valeur de l'éducation » : en Roumanie, 40 000 jeunes ne suivent pas une scolarité régulière et 40 % des moins de 15 ans ne maîtrisent pas la langue roumaine écrite et parlée. Plus de 100 collaborateurs de BRD se sont portés volontaires pour participer au programme « la valeur de l'éducation » qui vise à convaincre des jeunes de ne pas abandonner le lycée. Ces bénévoles recevront une formation et des lignes directrices sur la façon de se présenter avant d'aller dans 60 écoles et d'expliquer à 1 500 bénéficiaires comment leur scolarité les a aidés dans la vie, notamment au niveau de l'insertion sociale.

CITIZEN COMMITMENT WEEK

La *Citizen Commitment Week* est un moment fort, dédié à la solidarité dans le groupe Société Générale dans le monde entier. Les entités du Groupe s'impliquent dans des actions solidaires durant une semaine notamment dans le cadre du défi solidaire et dans des actions locales comme à Paris, avec la *Paris To London Bike Ride* et la course *Special Olympics*. Cette semaine éclaire l'engagement envers les associations et les partenaires du secteur de la solidarité.

Défi Solidaire

L'accent en 2013 a été mis sur le parrainage des personnes en recherche d'emploi. À travers l'action de « La boîte à conseils », les collaborateurs ont eu la possibilité de donner de leur temps pour répondre à des questions de demandeurs d'emploi suivis par des associations partenaires. 1 100 conseils ont été donnés au profit des associations partenaires.

Citizen Commitment Awards

En 2013, plus de 5 100 salariés Société Générale dans le monde ont distingué parmi 10 projets présélectionnés les trois projets suivants soutenus par le Groupe :

Les lauréats 2013 :

- Le projet roumain de lutte contre l'illettrisme pour des jeunes et adultes de la Fondation Inocenti, porté par la BRD, la filiale roumaine du Groupe ;
- Le projet marocain d'insertion professionnelle de jeunes de l'association Sidi Bernoussi, soutenu par SGMA, la filiale Société Générale du Maroc ;
- Le projet d'insertion professionnelle et lutte contre l'illettrisme d'Espace 19, porté par Talents & Partage, l'association de salariés et retraités du Groupe.

TALENT & PARTAGE : L'ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ DES SALARIÉS ET DES RETRAITÉS DU GROUPE

En 2013, l'association créée en 1994 par des salariés et retraités de la Société Générale, dans le but d'organiser, de réaliser et de soutenir des actions humanitaires avec des salariés du Groupe ou leurs conjoints et enfants, investis dans la valeur solidaire, a continué à se développer à l'international.

MÉCÉNAT CULTUREL

L'art contemporain et la musique classique sont les deux principaux axes de la politique de mécénat culturel du groupe Société Générale. Société Générale s'appuie sur des engagements solides pour accompagner sa politique de communication et le développement de ses métiers. Menés de façon centralisée ou localement par les filiales du Groupe, les partenariats se concentrent essentiellement sur le terrain de la culture et du sport.

En 2013, environ 8,8 M EUR ont été consacrés au mécénat et parrainage culturel.

Art contemporain

Initiée en 1995, la Collection d'art contemporain Société Générale rassemble près de 350 œuvres originales. Structurée autour de trois axes – peinture, sculpture, photographie – elle conjugue des œuvres d'artistes à la renommée confirmée et des œuvres de nouveaux créateurs. Ouverte à tous les publics, la Collection l'est en particulier aux jeunes par le biais de parcours découverte à la fois ludiques et pédagogiques. Au-delà des murs de nos locaux, les œuvres sont régulièrement prêtées aux musées de grandes villes de France, ainsi qu'à des institutions internationales.

Musique classique

Le groupe Société Générale est devenu un des acteurs de référence de la musique classique, notamment à travers l'association Mécénat Musical Société Générale, créée en 1987. Avec un budget annuel de 1,5 M EUR, l'association soutient des orchestres et ensembles, acquiert et prête des instruments à de jeunes musiciens talentueux, attribue des bourses aux étudiants, ou finance des projets pédagogiques initiant les enfants à la musique classique. Par ailleurs, Société Générale soutient des lieux de diffusion symboliques comme la Salle Pleyel à Paris, le Festival de Glyndebourne (UK), le Théâtre National de Prague, ou encore le Festival d'Aix-en-Provence.

En 2013, Société Générale a mis en œuvre l'opération *Playing for Salle Pleyel*, un ensemble musical rassemblant des collaborateurs Société Générale associés à l'Orchestre Les Siècles. Le projet ouvert à tout collaborateur, initié ou non, qui rassemble 180 choristes et 45 instrumentistes a suscité un réel engouement. Une nouvelle édition est prévue pour 2014 à l'occasion des 150 ans de Société Générale. Au-delà du mécénat artistique classique, cette opération permet d'associer directement les collaborateurs à la démarche de mécénat artistique du Groupe.

MÉCÉNAT ET PARTENARIAT SPORTIFS

Le groupe Société Générale exerce une politique de partenariats sportifs pour accompagner le développement de ses activités partout dans le monde. Aux côtés des champions confirmés lors des compétitions internationales ou à la rencontre des plus jeunes pour leur offrir une initiation, Société Générale est le partenaire privilégié des fédérations nationales comme des clubs locaux. Avec principalement des supports dans le rugby, le golf et le handisport ce sont 17 M EUR qui ont été consacrés aux partenariats sportifs en 2013 dans l'ensemble du Groupe dont 0,432 M EUR consacrés au handisport.

Rugby

Groupe international, Société Générale est non seulement un fidèle partenaire du rugby de proximité, intégré dans la vie de plus de 450 clubs amateurs, partenaire du rugby professionnel, partenaire de l'équipe de France... Mais le Groupe, à travers ses filiales, accompagne aussi le rugby dans de nombreux pays dans le monde, du Luxembourg à la Chine, en passant par le Sénégal et la Serbie. Tous les 4 ans depuis 2007, Société Générale est le partenaire majeur de la Coupe du monde de rugby, dont l'impact permet aux 120 nations affiliées à la fédération internationale de structurer et promouvoir chacune dans leur pays la pratique du rugby. Dorénavant, le rugby à 7 soutenu et encouragé par Société Générale depuis 2001, sport olympique à partir de 2016, permet au Groupe de sensibiliser des nouvelles populations, scolaires ou étudiants, à la pratique du rugby.

Golf

Société Générale est partenaire de la Fédération française de golf depuis en 2001. Le Groupe soutient également le seul tournoi dorénavant majeur se déroulant en Europe continentale, l'Evian Championship.

Handisport

Depuis 2003, Société Générale travaille avec le mouvement Paralympique. Le professionnalisme, l'esprit d'équipe et le dynamisme sont des valeurs partagées par la Fédération Française d'Handisport (FFH) et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA); deux fédérations françaises pour les sports dédiés aux personnes handicapées. Le partenariat a fêté en 2013 ses 10 ans.

En 2013, Société Générale en partenariat avec les associations Secours Populaire et Sport dans la Ville a invité 200 jeunes lyonnais à une journée « découverte du handisport », lors des mondiaux d'athlétisme paralympique.

6. ANNEXES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette notice a pour objectif d'expliquer la méthodologie de *reporting* appliquée par Société Générale en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Le protocole de reporting

Les informations contenues dans le Document de référence, dans le site du Groupe et autres supports de communication de Société Générale, ainsi que dans le rapport d'activité et de développement durable du Groupe, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2013 ou ceux des années précédentes, ont été élaborées sur la base de contributions du réseau interne de correspondants développement durable du Groupe en cohérence avec le protocole de *reporting* RSE et le Programme d'actions RSE du Groupe, ainsi qu'à partir de l'outil de *reporting* "Planethic Reporting", qui permet la collecte normalisée des indicateurs de pilotage correspondant aux différentes actions. L'ensemble s'effectue sous la coordination de la Direction de la RSE du Groupe, rattachée au Secrétariat général qui a diffusé une Instruction Interne définissant la procédure de collecte et de remontée d'informations et d'indicateurs RSE.

Un effort de sensibilisation est assuré régulièrement auprès des contributeurs et managers afin de renforcer l'appropriation du *reporting* et de l'outil, et contribuer ainsi à une fiabilisation des données.

Période de Reporting

DONNÉES SOCIALES:

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 (12 mois), avec des données arrêtées au 31 décembre 2013.

DONNÉES DE MÉCÉNAT:

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013 (12 mois), avec des données arrêtées au 30 novembre 2013.

DONNÉES MÉTIERS ET ENVIRONNEMENTALES:

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013 (12 mois), avec des données arrêtées au 30 novembre 2013.

Périmètre de consolidation RSE

Les entités faisant partie du périmètre de *reporting* répondent au moins à l'un des critères suivants:

- entité dont Société Générale SA (SGSA), société mère, détient un pourcentage de contrôle (directement ou indirectement) strictement supérieur à 50 %. Toutes les succursales sont détenues à 100 %;

- entités dont SGSA détient un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 20 % et strictement inférieur à 50 % et dont SGSA exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière de sa filiale, notamment quand le management de l'entité a été choisi par Société Générale et quand un suivi régulier est assuré avec les pôles d'activités du Groupe.

La consolidation RSE comprend 123 sociétés retenues dans le périmètre de la consolidation financière du Groupe au 31 décembre 2013.

Collecte des données

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel aux méthodes suivantes:

- pour les données sociales, environnementales et de mécénat, la plupart des indicateurs chiffrés sont collectés par chaque entité du Groupe via l'outil de *reporting* "Planethic Reporting" puis consolidés au niveau Groupe par la Direction du Développement Durable;
- les autres données sont recueillies directement auprès des contributeurs RSE des pôles d'activités ou auprès des Directions concernées (Direction des Achats, Direction des Risques, Direction des Ressources humaines) par la Direction RSE du Groupe.

Outil de reporting

La grande majorité des données est recueillie grâce à l'outil de *reporting* "Planethic Reporting" accessible dans chaque filiale du groupe Société Générale. Le système permet la saisie des données sociales, environnementales et sociétales.

Il existe plusieurs niveaux de contrôle au sein du logiciel:

- les collecteurs saisissent les données au sein de leur filiale;
- les validateurs contrôlent les données saisies au sein de leur entité avant de les valider;
- les administrateurs, contrôlent et valident les données au niveau pôles d'activités;
- les administrateurs centraux, au niveau Groupe, réalisent les derniers contrôles avant la consolidation.

Indicateurs

Une communication formelle à l'attention de l'ensemble des contributeurs a été effectuée au lancement des campagnes de collecte, comportant notamment le calendrier des campagnes, une Instruction Groupe et un protocole pour chaque domaine d'indicateurs. Le protocole a pour rôle de rappeler les définitions et critères d'application des indicateurs. Des conférences téléphoniques ont été organisées afin de passer en revue les indicateurs avec les contributeurs de "Planethic Reporting" qui le souhaitent et la Direction RSE du Groupe.

Les indicateurs 2013 ont été choisis en particulier pour répondre à la liste d'informations exigées par la loi « Grenelle II » (conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce).

Ces indicateurs sont majoritairement renseignés pour un périmètre mondial. Toutefois, pour certains d'entre eux, difficilement reconnus de façon uniforme à l'échelle mondiale, une analyse sur le périmètre France ou Société Générale France (hors filiales) a été privilégiée.

Périmètres et règles de calcul des indicateurs sociaux

Le taux de fréquence des accidents de travail est le ratio entre le nombre d'accidents de travail (au sens de la réglementation locale), rapporté au nombre total d'heures travaillées, multiplié par 1000 000.

Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre de journées d'absence rémunérée rapporté au nombre total de journées payées, en pourcentage. Il est compté en jours calendaires et est calculé sur l'effectif total (effectif présent multiplié par 335).

Le périmètre des deux graphiques « Répartition de l'effectif par tranche d'âge » et « Répartition de l'effectif par ancienneté » (page 241) correspond au périmètre de consolidation RSE tel que défini ci-dessus auquel il convient d'ajouter les effectifs de centres de services partagés de Bucarest et de Bangalore et à l'exclusion des effectifs d'entités en Allemagne (GEFA, PEMA GmbH, KAG Munich, On Vista), Corée du Sud (SG Securities), Inde (ALD), Maroc (Sogelease, Eqdom), Mauritanie (SG Mauritanie) et Russie (Delta Credit) pour lesquelles ces informations ne sont pas consolidées.

Périmètres et principales règles de gestion des indicateurs environnementaux

En 2013, le périmètre de collecte a évolué du fait d'une intégration plus importante de Rosbank (75 %). En 2012, seule la région de Moscou avait été prise en compte. L'objectif est d'atteindre 100 % de couverture pour cette structure d'ici 2014.

La couverture du périmètre de collecte total correspond au ratio du nombre de collaborateurs de toutes les entités ayant participé à la campagne de collecte sur le nombre de collaborateurs total de Société Générale. Avec 148 324 collaborateurs recensés, Société Générale évalue le périmètre couvert – i.e. ayant renseigné au moins les données occupants, surface – à environ 97 % des effectifs, soit une augmentation par rapport à 2012.

Le tableau des données répertorie les données pour l'année de référence 2007, les années 2011, 2012 sans intégration de Rosbank et 2012 avec l'intégration de Rosbank (à savoir la région de Moscou) et 2013.

Les données environnementales : règles générales

Les données environnementales sont calculées sur la base de factures, de relevés en direct, d'informations reçues de fournisseurs ou sur la base d'estimations.

En 2013, des contrôles de variance par rapport à l'année précédente ont été appliqués pour tous les indicateurs environnementaux. Un message d'alerte demandait au contributeur de vérifier la donnée enregistrée (+/- 30 %).

Les données collectées relatives à l'énergie, le papier bureau et le transport sont rapportées au nombre d'occupants déclaré par l'entité. Le nombre d'occupants concernés correspond, dans la mesure du possible, au nombre moyen de personnes salariées Société Générale ou sous-traitant travaillant sur le site pendant la période de *reporting* ou à défaut au nombre d'occupants au 30 novembre 2013.

La couverture du périmètre de collecte de chaque indicateur correspond au ratio du nombre de collaborateurs de toutes les entités ayant complété l'indicateur sur le nombre de collaborateurs total de Société Générale.

À l'exception du réseau Société Générale France, la plupart des filiales consolident leurs données dans l'outil de *reporting*. Afin de palier la méconnaissance due à la centralisation des données, un taux de remontée de ces données dans le *reporting* a été estimé pour les données des déchets d'environ 5 100 agences (hors réseau Société Générale France). En effet ces données sont souvent très difficiles à obtenir en raison soit de l'absence de mesure, soit en raison de la quantité faible des déchets dans les agences et d'un traitement *via* le circuit des collectivités locales.

Sur un échantillon de 90 agences, le taux de collecte des données est de 65 %. Le taux de couverture du périmètre déclaré dans le *reporting* pour les données déchets a donc été pondéré par ce taux de remontée.

De nouveaux indicateurs ont été intégrés en 2013 :

- les distances parcourues pour les déplacements professionnels, par avion, court, moyen et long courrier pour la classe affaire ;
- les émissions de CO₂ équivalent de gaz fluorés ;
- les émissions de CO₂ liés au transport de marchandises.

De nombreux indicateurs ont été supprimés en 2013 : les surfaces climatisées et un grand nombre de types de déchets (Néons, toners, graisses de restauration, huiles de friture, piles, plastiques, bois, verres et ferrailles).

LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES QUALITATIVES :

Dans l'optique d'une fiabilisation permanente des données, des questions qualitatives (réponses attendues de type choix multiples ou commentaires écrits) permettent de cerner les différents périmètres des données, de recenser les bonnes pratiques et de comprendre les variations d'une année sur l'autre.

LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES CENTRALISÉES :

Les données de transport et de papier pour la France sont centralisées par la Direction RSE *via* la Direction des achats :

Données relatives aux transports :

- distances parcourues en voiture : ALD Automotive est le fournisseur de voiture de location longue durée des entités du Groupe dans les pays où ALD Automotive exerce une activité. ALD fournit pour la France depuis 2011 le nombre de kilomètres, la consommation et le type de carburant utilisé, ainsi que les émissions de CO₂. ALD fournit également les facteurs d'émission pour l'ensemble de la flotte hors France selon trois options :
 - donnée Société Générale de la flotte de véhicules issue de ALD par filiale ou par pays ;
 - donnée moyenne de la flotte de véhicules des clients d'ALD par pays ;

- donnée de l'année précédente de la flotte de véhicules de *Planethic reporting* de la filiale ou du pays ;
- distances parcourues en train : l'agence de voyage référencée en France par Société Générale a recensé pour chaque entité cliente les principales destinations empruntées par les collaborateurs travaillant en France. Les données sont intégrées dans le *reporting* ; Hors de France, les filiales remontent les données directement *via reporting* ;
- distances parcourues en avion : l'agence de voyage référencée en France par Société Générale a recensé pour chaque entité cliente les distances parcourues en avion selon la nomenclature suivie par Société Générale (courts, moyens et longs courriers et classe économique/classe affaire). Pour certaines entités (à l'étranger notamment), la notion de court, moyen et long courrier diffère de celle du protocole de *reporting* (<500 km, <1 600 km, > 1 600 km).

Consommation de papier :

En 2013, le périmètre de *reporting* du papier couvre le papier reprographique, tous les papiers destinés aux clients, les relevés de compte, les enveloppes et les autres types de papier.

Lyreco, fournisseur de bureau référencé par Société Générale, a communiqué un *reporting* par entité en France sur les quantités de papier de bureau achetées au cours de l'année 2013 ainsi que celles des enveloppes vierges.

Le calcul des émissions de CO₂

Le calcul des émissions de CO₂ du Groupe est catégorisé en trois groupes :

- le Scope 1 comprend les émissions directes liées à la consommation d'énergie et aux émissions fugitives de gaz fluorés des services centraux ;
- le Scope 2 comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (électricité, vapeur d'eau et eau glacée externes) ;
- le Scope 3 comprend les émissions de GES de la consommation du papier de bureau et des déplacements professionnels, et depuis 2012, le périmètre est élargi à l'ensemble du papier, le transport marchandise périmètre France et les consommations d'énergie des Data centers hébergés en France.

Les émissions de CO₂ sont calculées selon la méthode GHG Protocol.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Société Générale - Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Société Générale, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre v du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le présent Document de référence en annexe du chapitre 5 (la « Note méthodologique »).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de sept personnes entre octobre 2013 et février 2014 pour une durée d'environ cinq mois.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Note méthodologique annexée au chapitre v du présent Document de référence.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des pôles BDDF, IBFS et GBIS et des directions développement durable, conformité, ressources humaines et achats, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽²⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante et des pôles, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽³⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon d'entités ainsi sélectionné représente 42 % des effectifs.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'élément suivant :

- pour les indicateurs RH, des ajustements non significatifs ont dû être effectués en consolidation témoignant de contrôles non exhaustifs au cours du processus de *reporting*.

Paris-La Défense, le 4 mars 2014

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Associé Développement durable

Eric Duvaud

Associé

Hassan Baaj

(2) Informations sociétales et métiers: l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs et notamment la protection du client), les engagements environnementaux et sociaux du Groupe dans l'exercice de ses activités (politiques sectorielles, principes de l'Équateur et mise en œuvre de ces engagements), la démarche Crédit Responsable, la démarche Positive Impact Finance, l'éducation financière, l'inclusion financière, l'offre de produits et services solidaires de la Banque de détail en France, le refinancement d'institutions financières de microfinance et le soutien à l'ADIE, les financements verts en faveur d'entreprises, le soutien à la création d'entreprises et aux PME.

Informations environnementales: les rejets de gaz à effet de serre.

Informations sociales: l'emploi (l'effectif total, les embauches et les licenciements), les politiques de rémunérations, l'absentéisme, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation.

(3) Les entités sélectionnées sont le groupe Crédit du Nord (France), Eqdom (Maroc), FRANFINANCE (France), SGEB (Bulgarie), SGMA (Maroc) et Société Générale SA (France).

6

ÉTATS FINANCIERS

1. États financiers consolidés.....	266
2. Notes annexes aux états financiers consolidés.....	274
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés...	376
4. Rapport de gestion de Société Générale	380
5. Comptes annuels.....	385
6. Notes annexes aux comptes annuels..	388
7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	434
8. Commissaires aux comptes.....	436

Sommaire des états financiers consolidés

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé	266
Compte de résultat consolidé	268
État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	269
Évolution des capitaux propres	270
Tableau des flux de trésorerie	273

2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	274
Note 2	Évolution du périmètre de consolidation	291
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	291
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	296
Note 5	Caisse et banques centrales	313
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	314
Note 7	Instruments dérivés de couverture	317
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	318
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit	320
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle	321
Note 11	Portefeuilles reclassés	322
Note 12	Opérations de location financement et assimilées	323
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	323
Note 14	Actifs et passifs d'impôts	324
Note 15	Autres actifs	325
Note 16	Immobilisations corporelles et incorporelles	326
Note 17	Écarts d'acquisition	327
Note 18	Dettes envers les établissements de crédit	332
Note 19	Dettes envers la clientèle	333
Note 20	Dettes représentées par un titre	334
Note 21	Autres passifs	334
Note 22	Comptes et plans d'épargne-logement	335
Note 23	Provisions et dépréciations	336
Note 24	Expositions au risque souverain	337
Note 25	Avantages du personnel	338
Note 26	Dettes subordonnées	341
Note 27	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	342
Note 28	Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis	344
Note 29	Engagements	346
Note 30	Actifs remis et reçus en garantie	348
Note 31	Actifs financiers transférés	349
Note 32	Échéances par durée restant à courir	350
Note 33	Opérations en devises	351
Note 34	Activités d'assurance	351
Note 35	Produits et charges d'intérêts	354
Note 36	Produits et charges de commissions	355
Note 37	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	356
Note 38	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	357
Note 39	Produits et charges des autres activités	357
Note 40	Frais de personnel et autres frais administratifs	358
Note 41	Plans d'avantages en actions	358
Note 42	Coût du risque	362
Note 43	Impôts sur les bénéfices	363
Note 44	Résultat par action	364
Note 45	Transactions avec les parties liées	365
Note 46	Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation	366
Note 47	Information sectorielle	372
Note 48	Honoraires des commissaires aux comptes	375

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

ACTIF

(En M EUR)		31.12.2013	31.12.2012*
Caisse et banques centrales	Note 5	66 602	67 591
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	484 386	484 026
Instruments dérivés de couverture	Note 7	11 483	15 934
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	134 564	127 714
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	84 842	77 204
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	333 535	350 241
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	27 741	28 745
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 047	4 402
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	989	1 186
Actifs d'impôts	Note 14	7 337	6 154
Autres actifs	Note 15	55 895	53 646
Actifs non courants destinés à être cédés		116	9 417
Participations dans les entreprises mises en équivalence		2 129	2 119
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 16	17 624	17 190
Écarts d'acquisition	Note 17	4 972	5 320
Total		1 235 262	1 250 889

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Les rubriques impactées sont les Actifs d'impôts pour 245 M EUR, les Autres actifs pour - 59 M EUR, et les Actifs non courants destinés à être cédés pour 7 M EUR.

PASSIF

(En M EUR)		31.12.2013	31.12.2012*
Banques centrales		3 566	2 398
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	426 756	411 388
Instruments dérivés de couverture	Note 7	9 819	13 975
Dettes envers les établissements de crédit	Note 18	91 098	122 049
Dettes envers la clientèle	Note 19	344 687	337 230
Dettes représentées par un titre	Note 20	131 734	135 744
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 706	6 508
Passifs d'impôts	Note 14	1 639	1 150
Autres passifs	Note 21	59 761	58 163
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		4	7 327
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 34	97 167	90 831
Provisions	Note 23	3 829	3 523
Dettes subordonnées	Note 26	7 395	7 052
Total dettes		1 181 161	1 197 338
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		27 381	26 196
Réserves consolidées		21 927	21 916
Résultat de l'exercice		2 175	790
Sous-total		51 483	48 902
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(475)	377
Sous-total capitaux propres part du Groupe		51 008	49 279
Participations ne donnant pas le contrôle		3 093	4 272
Total capitaux propres		54 101	53 551
Total		1 235 262	1 250 889

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Les rubriques impactées sont les Passifs d'impôts pour - 17 M EUR, les Passifs non courants destinés à être cédés pour 40 M EUR, les Provisions pour 716 M EUR, les Réserves consolidées pour - 542 M EUR, le Résultat de l'exercice pour 16 M EUR, les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour - 4 M EUR et les Participations ne donnant pas le contrôle pour - 16 M EUR.

Le total des capitaux propres est ainsi ajusté pour un montant de - 546 M EUR.

Compte de résultat consolidé

(En M EUR)		2013	2012*
Intérêts et produits assimilés	Note 35	27 271	29 904
Intérêts et charges assimilés	Note 35	(17 181)	(18 592)
Dividendes sur titres à revenu variable		467	314
Commissions (produits)	Note 36	9 056	9 515
Commissions (charges)	Note 36	(2 549)	(2 538)
Résultat net des opérations financières		4 084	3 201
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 37	3 802	2 566
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 38	282	635
Produits des autres activités	Note 39	59 088	38 820
Charges des autres activités	Note 39	(57 405)	(37 514)
Produit net bancaire		22 831	23 110
Frais de personnel	Note 40	(9 225)	(9 493)
Autres frais administratifs	Note 40	(6 253)	(6 000)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(921)	(925)
Résultat brut d'exploitation		6 432	6 692
Coût du risque	Note 42	(4 052)	(3 935)
Résultat d'exploitation		2 380	2 757
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		153	154
Gains ou pertes nets sur autres actifs		575	(504)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 17	(50)	(842)
Résultat avant impôts		3 058	1 565
Impôts sur les bénéfices	Note 43	(533)	(341)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 525	1 224
Participations ne donnant pas le contrôle		350	434
Résultat net part du Groupe		2 175	790
Résultat par action ordinaire	Note 44	2,40	0,66
Résultat dilué par action ordinaire	Note 44	2,40	0,66

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Les rubriques impactées sont les Frais de personnel pour 20 M EUR, les Gains ou pertes nets sur autres actifs pour 3 M EUR et les Impôts sur les bénéfices pour - 7 M EUR.

État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En M EUR)	2013	2012*
Résultat net	2 525	1 224
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(1 028)	1 543
Écarts de conversion ⁽¹⁾	(962)	40
<i>Écarts de réévaluation de la période</i>	(962)	40
Actifs financiers disponibles à la vente	(104)	2 143
<i>Écarts de réévaluation de la période</i>	101	2 603
<i>Reclassement en résultat</i>	(205)	(460)
Instruments dérivés de couverture	42	(31)
<i>Écarts de réévaluation de la période</i>	47	(31)
<i>Reclassement en résultat</i>	(5)	-
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(6)	2
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat ⁽²⁾	2	(611)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	141	(209)
Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	211	(310)
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-	-
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat ⁽²⁾	(70)	101
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(887)	1 334
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 638	2 558
Dont part du Groupe	1 463	1 987
Dont participations ne donnant pas le contrôle	175	571

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012 suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS19 qui s'appliquent de manière rétrospective. Les rubriques impactées sont le résultat net pour 16 M EUR, les écarts de conversion pour 2 M EUR et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés en résultat pour - 209 M EUR, soit un total de - 191 M EUR sur le résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

(1) La variation de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à - 843 M EUR et s'explique principalement par l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar - 180 M EUR, au Rouble - 140 M EUR, à la Couronne tchèque - 139 M EUR, au Yen - 115 M EUR, à la Couronne norvégienne - 64 M EUR et au Réal brésilien - 63 M EUR, et au rachat de participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank - 36 M EUR.

La variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle s'élève à - 119 M EUR principalement liés à l'appréciation de l'Euro contre la Couronne tchèque - 100 M EUR et au Rouble - 53 M EUR et au rachat de participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank 36 M EUR.

(2) Cf. Note 14.

Évolution des capitaux propres

Capital et réserves liées							
(En M EUR)	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	970	19 203	(1 265)	6 173	25 081	23 001	-
Effet de l'adoption d'IAS 19 révisée ⁽¹⁾						(342)	
Capitaux propres retraités au 1^{er} janvier 2012	970	19 203	(1 265)	6 173	25 081	22 659	-
Augmentation de capital	5	75			80		
Élimination des titres auto-détenus			294		294	(181)	
Émissions d'instruments de capitaux propres		-		608	608	142	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		133			133		
Distribution 2012					-	(441)	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					-	(44)	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	5	208	294	608	1 115	(524)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		
Autres variations						(19)	
Effet de l'application rétrospective d'IAS 19 révisée ⁽¹⁾						(200)	16
Résultat 2012							774
Sous-total	-	-	-	-	-	(219)	790
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-		
Capitaux propres au 31 décembre 2012	975	19 411	(971)	6 781	26 196	21 916	790
Affectation du résultat						790	(790)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	975	19 411	(971)	6 781	26 196	22 706	-
Augmentation de capital (Cf. Note 28)	23	391			414	(1)	
Élimination des titres auto-détenus ⁽²⁾			332		332	(222)	
Émissions d'instruments de capitaux propres (Cf. Note 28)		-		294	294	91	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽³⁾		145			145		
Distribution 2013 (Cf. Note 28)					-	(833)	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁴⁾⁽⁵⁾					-	51	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	536	332	294	1 185	(914)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	140	
Autres variations						(5)	
Résultat 2013							2 175
Sous-total	-	-	-	-	-	135	2 175
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-		
Capitaux propres au 31 décembre 2013	998	19 947	(639)	7 075	27 381	21 927	2 175

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôts)

Participations ne donnant pas le contrôle

Écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Total	Capitaux propres part du Groupe	Capital et Réserves	Actions de préférence émises par les filiales	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Total capitaux propres consolidés
(320)	(752)	57	(1 015)	47 067	3 584	420	41	4 045	51 112
(5)			(5)	(347)	(8)			(8)	(355)
(325)	(752)	57	(1 020)	46 720	3 576	420	41	4 037	50 757
				80				-	80
				113				-	113
				750				-	750
				133				-	133
				(441)	(225)			(225)	(666)
				(44)	(106)			(106)	(150)
-	-	-	-	591	(331)	-	-	(331)	260
28	1 382	(15)	1 395	1 395			145	145	1 540
				(19)	(5)			(5)	(24)
1			1	(183)	(9)		1	(8)	(191)
				774	434			434	1 208
29	1 382	(15)	1 396	1 967	420	-	146	566	2 533
	4	(3)	1	1				-	1
(296)	634	39	377	49 279	3 665	420	187	4 272	53 551
				-				-	-
(296)	634	39	377	49 279	3 665	420	187	4 272	53 551
				413				-	413
				110				-	110
				385		(420)		(420)	(35)
				145	-			-	145
				(833)	(214)			(214)	(1 047)
				51	(669)			(669)	(618)
-	-	-	-	271	(883)	(420)	-	(1 303)	(1 032)
(843)	(19)	15	(847)	(707)	1		(176)	(175)	(882)
				(5)	(51)			(51)	(56)
				2 175	350			350	2 525
(843)	(19)	15	(847)	1 463	300	-	(176)	124	1 587
	(6)	1	(5)	(5)				-	(5)
(1 139)	609	55	(475)	51 008	3 082	-	11	3 093	54 101

- (1) Les écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, nets d'impôts, sont transférés directement en Réserves consolidées.
- (2) Au 31 décembre 2013, les 26 129 584 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 3,27 % du capital de Société Générale S.A.
- Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 639 M EUR, dont 65 M EUR au titre des activités de transaction.
- Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR.
- Au 31 décembre 2013, aucun titre Société Générale n'est détenu dans le cadre de ce contrat qui dispose de 195 M EUR afin d'intervenir sur le titre Société Générale.

L'ÉVOLUTION DE L'AUTOCONTRÔLE SUR 2013 S'ANALYSE COMME SUIT :

(En M EUR)	Contrat de liquidité	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	10	106	216	332
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	3	10	(235)	(222)

- (3) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatifs à l'année 2013 est de 145 M EUR :
- 79 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des attributions gratuites d'actions, 61 M EUR dans celui du plan mondial d'actionnariat salarié, 4 M EUR au titre des rémunérations en actions ordinaires et 1 M EUR au titre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions.

- (4) Impact sur les capitaux propres part du Groupe des transactions réalisées au titre des participations ne donnant pas le contrôle :

Rachats de participations ne donnant pas le contrôle ne faisant pas l'objet d'une option de vente	72
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle	(25)
Résultat afférent aux participations ne donnant pas le contrôle représentatives d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	4
Total	51

- (5) Les -669 M EUR d'effets des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle résultent notamment pour :
- 624 M EUR d'effets négatifs des mouvements de périmètre dont notamment - 316 M EUR liés à la cession de National Société Générale Bank et - 303 M EUR liés au rachat de participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank.
 - 48 M EUR d'effets négatifs des transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des participations n'ayant pas le contrôle, dont - 47 M EUR relatifs à l'engagement du Groupe portant sur les minoritaires de Hanseatic Bank GmbH & Co KG.

Tableau des flux de trésorerie

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles		
Bénéfice net après impôt (I)	2 525	1 224
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 358	3 262
Dotations nettes aux provisions	5 523	4 857
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(153)	(154)
Impôts différés	(674)	(787)
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(622)	454
Variation des produits constatés d'avance	(89)	91
Variation des charges constatées d'avance	(58)	40
Variation des produits courus non encaissés	85	138
Variation des charges courues non décaissées	(295)	330
Autres mouvements	4 407	3 182
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	11 482	11 413
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽¹⁾ (III)	(3 802)	(2 566)
Opérations interbancaires	(36 054)	21 374
Opérations avec la clientèle	24 264	7 623
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	8 178	(6 432)
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(4 501)	(2 816)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	(8 113)	19 749
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	2 092	29 820
Flux de trésorerie net des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	870	1 029
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3 830)	(4 033)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(2 960)	(3 004)
Flux de trésorerie net des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(559)	277
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(10)	(3 354)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(569)	(3 077)
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C)	(1 437)	23 739
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	65 888	42 992
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	8 463	7 620
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	63 036	65 888
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	9 878	8 463
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 437)	23 739

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 11 février 2014.

Note 1

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

- Introduction
- 1. Principes de consolidation
- 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 3. Présentation des états financiers
- 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

INTRODUCTION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales,

le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8, IFRS 13 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « *carve out* »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS IFRIC APPLICABLES PAR LE GROUPE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »	16 juin 2011	5 juin 2012
Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »	16 juin 2011	5 juin 2012
IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »	12 mai 2011	11 décembre 2012
Amendements à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	11 décembre 2012
Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	16 décembre 2011	13 décembre 2012
Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS - mai 2012	17 mai 2012	27 mars 2013

■ Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »

Les amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » modifient certaines dispositions relatives à la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour distinguer parmi ceux-ci les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat de ceux qui ne le seront pas. Par ailleurs, le montant, net d'impôt, des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies reconnus sur la période et qui ne peut être reclassé ultérieurement en résultat est transféré directement en *Réserves consolidées* en fin d'exercice.

■ Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en *Gains et pertes comptabilisés*

directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres. Le bilan d'ouverture et les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraités, les montants de ces retraitements étant mentionnés au pied des états financiers consolidés.

■ IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »

La norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants

de marché à la date d'évaluation. IFRS 13 ne modifie pas le champ d'application de la juste valeur mais précise les modalités de calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers lorsqu'une autre norme IFRS le requiert ou le permet et complète les informations à présenter dans les notes aux états financiers. Les conséquences de cette norme portent essentiellement sur la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debt Value Adjustment – DVA*). Par ailleurs, les précisions apportées par cette norme ont amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Value Adjustment – CVA*).

L'application d'IFRS 13 étant prospective à compter du 1^{er} janvier 2013, les effets de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe ont été enregistrés dans le résultat de la période (Cf. Note 37).

■ Amendements à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité n'ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immeubles de placement évalués ou réévalués à la juste valeur. Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

■ Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »

Cet amendement requiert la présentation d'informations sur les droits de compensation et accords similaires correspondants sur les instruments financiers. Ces nouvelles informations sont requises pour tous les instruments financiers qui sont compensés au bilan conformément à IAS 32 (montants bruts des actifs et des passifs financiers compensés, montants compensés et montants nets présentés au bilan). Des informations complémentaires doivent également être présentées pour les instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire même s'ils ne sont pas compensés au bilan conformément à IAS 32. Ces nouvelles informations sont présentées dans la Note 27 « Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ».

■ Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS - mai 2012

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié six amendements mineurs à des normes déjà existantes. Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2012 et en 2013.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui

peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Instruments dérivés de couverture* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. paragraphe 2 et Note 3) ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. paragraphe 2 et Notes 4, 17 et 23) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel, les provisions techniques des entreprises d'assurance (Cf. paragraphe 2 et Notes 22, 23, 25 et 34) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (Cf. paragraphe 2 et Note 14) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. paragraphe 1 et Notes 2 et 17) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. paragraphe 1).

1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères ainsi que des succursales à l'étranger composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales et succursales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables de leur pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels des entités composant le Groupe. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

■ Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

■ Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

■ Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS AD-HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad-hoc ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité ad-hoc sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités ad-hoc contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités ad-hoc qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Écart de conversion*. Les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Écarts d'acquisition*; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les Participations ne donnant pas le contrôle sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les Participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie. À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. En cas de réorganisation du Groupe entraînant une modification de la composition des UGT, les écarts d'acquisition rattachés à des unités scindées en plusieurs parties sont réaffectés à d'autres unités nouvelles ou existantes. Cette réaffectation est généralement réalisée au prorata des besoins en fonds propres normatifs des différentes parties des UGT scindées.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*; de même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs* dans le compte de résultat consolidé. Cette plus ou moins-value de cession inclut, le cas échéant, une quote-part de l'écart d'acquisition précédemment affectée à l'UGT à laquelle appartient la filiale. Cette quote-part est généralement déterminée à proportion des besoins en fonds propres normatifs de la filiale cédée et de la partie de l'UGT conservée.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la (ou des) UGT à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la (ou des) UGT est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

Les écarts d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence sont inscrits dans la rubrique *Participations dans les entreprises mises en équivalence* du bilan consolidé. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès

lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est alors enregistrée dans la ligne *Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence* du compte de résultat consolidé. Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions de sociétés mises en équivalence sont présentées parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDÉS À DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux Participations ne donnant pas le contrôle. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Participations ne donnant pas le contrôle* sous-jacentes aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des Participations ne donnant pas le contrôle sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Participations ne donnant pas le contrôle* et des *Réserves consolidées, part du Groupe* pour leurs parts respectives ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux Participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat consolidé.

Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (ex IFRIC) ou l'IASB.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Les pôles d'activités du Groupe sont gérés à travers trois piliers stratégiques :

- la Banque de détail en France qui regroupe les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux qui comprend :
 - la Banque de détail à l'International incluant les activités de crédit à la consommation,
 - les activités de Services financiers spécialisés aux entreprises et Assurances (location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnel et activités d'assurances).
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs qui regroupe les activités de :
 - Banque de Financement et d'Investissement au travers des lignes métiers « Activités de marchés » et « Financement et Conseil »,
 - de Gestion d'Actifs et de Banque Privée,
 - et de Services aux Investisseurs (Métiers Titres et Courtage).

À ces piliers stratégiques, s'ajoutent les activités Hors Pôles qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe. À ce titre, leurs sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

OPÉRATIONS EN DEVISES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées en Note 3.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des actifs financiers concernés. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories présentées ci-après.

Si la juste valeur initiale est fondée sur des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation utilisés ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur initiale de l'instrument financier est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

■ Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

■ Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat les variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en *Dettes* au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en *Prêts et créances* à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les prêts et emprunts de titres adossés contre espèces sont assimilés à des opérations de pensions et sont comptabilisés et présentés comme telles au bilan.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors

de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celles-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédit*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

■ Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

■ Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus sur ces titres calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. À l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans le résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

■ Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* dans le compte de résultat.

■ Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable au bilan de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie (qui incluent les opérations de couverture de transactions futures hautement probables), la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « *carve-out* ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la

gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;

- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant. Le contrat hôte est classé et évalué en fonction de sa catégorie comptable.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

■ Actifs financiers évalués au coût amorti

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, cette actualisation étant calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est présenté en déduction de la valeur nette comptable de l'actif financier déprécié. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*. La reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* dans le compte de résultat.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien ;
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore ;
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et qu'il existe par la suite une indication objective

de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres dans la rubrique *Coût du risque* pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les instruments de capitaux propres.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations détenues dans le cadre d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles d'exploitation dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont présentés en immeubles de placement dans cette même rubrique. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple, enregistrés dans cette même rubrique, a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant *a minima* les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupe électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Agencements	Protection incendie	10 ans
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par UGT. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles* et peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation

vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont présentés dans la rubrique *Produits des autres activités*.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif, ou le groupe d'actifs et de passifs, doit alors être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et il doit être hautement probable que la cession interviendra dans un délai de douze mois.

Pour que tel soit le cas, le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs et avoir entamé un programme de recherche actif d'un acquéreur; par ailleurs, la mise en vente de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs doit être effectuée à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle.

Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de

cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les provisions sont présentées dans la Note 23. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

ENGAGEMENT SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENGAGEMENT DE FINANCEMENT

Si les engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur. Elles sont évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

■ Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Émis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *autres instruments de capitaux propres*.

■ Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Émises par des filiales, ces actions de préférence sont présentées parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat.

■ Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres.

Émis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *autres instruments de capitaux propres*.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits en capitaux propres lors de leur enregistrement initial. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en capitaux propres, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en *Intérêts et produits assimilés* pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la

période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées aux paiements sur base d'actions Société Générale.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

■ Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

Ces écarts actuariels, ainsi que le rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ils sont enregistrés immédiatement et en totalité parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Ces éléments ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, ces éléments, qui ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, mais sont transférés en réserves dans le tableau d'Évolution des capitaux propres de

sorte qu'ils figurent directement parmi les *Réserves consolidées* au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus);
- la variation de l'engagement suite à une modification ou réduction d'un régime (coût des services passés);
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation de l'engagement et le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net);
- l'effet des liquidations de régimes.

■ Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENTS SUR BASE D' ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les paiements sur base d'actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

■ Le Plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

■ Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification, est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Réserves liées* en capitaux propres. À chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique *Rémunérations du personnel* sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

COÛT DU RISQUE

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

■ Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

■ Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que

l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôts différés qui n'avaient pas été comptabilisés jusque-là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération ; en revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé. Cependant, les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

■ Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser au bilan dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les

droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin d'établir le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

- la première consiste à simuler des *scenarii* de stress déterministes (« normés » ou extrêmes). On démontre que dans ces *scenarii*, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés.
- l'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes.
- par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

UTILISATION DU FORMAT D'ÉTATS DE SYNTHÈSE BANCAIRE RECOMMANDÉ PAR L'AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables, dans sa recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

RÈGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention,

soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

TRANSFERT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat sont présentés de manière distincte dans l'État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En fin de période, ils sont transférés directement en *Réserves consolidées* au passif du bilan consolidé et dans le tableau d'évolution des capitaux propres.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

À fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

4. NORMES COMPTABLES OU INTERPRÉTATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Normes ou interprétation	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	13 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 10 « États financiers consolidés »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 11 « Partenariats »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 27 « États financiers individuels »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 sur les dispositions transitoires	4 avril 2013	1 ^{er} janvier 2014
Entités d'investissement (modifications des normes internationales d'information financière IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)	20 novembre 2013	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »	19 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »	19 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2014

■ Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »

Ces amendements clarifient les règles de compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'analyse des conséquences potentielles de ces amendements sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

■ IFRS 10 « États financiers consolidés »

Cette nouvelle norme redéfinit la notion de contrôle dans laquelle le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé par le Groupe consolidant sur l'entité, de son exposition ou de ses droits sur les rendements variables de l'entité et de sa capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements. L'analyse des conséquences de cette nouvelle norme est en cours. Au regard de la nouvelle définition du contrôle, les deux véhicules de titrisation (Barton et Antalis – Cf. Note 29) structurés pour le compte de tiers seront consolidés à compter de l'exercice 2014.

■ IFRS 11 « Partenariats »

Cette norme distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. Les coentreprises devront désormais être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La principale coentreprise du périmètre de consolidation du Groupe est la société de courtage Newedge Group actuellement consolidée par intégration proportionnelle (Cf. Note 46). Sa mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2014 entraînera une réduction du total bilan du Groupe d'environ 20 G EUR.

■ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter dans les notes annexes au titre de toutes les filiales, partenariats et entreprises associées ainsi que sur les entités structurées (consolidées ou non). Elle conduira le Groupe à enrichir les notes annexes aux états financiers consolidés au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

■ Amendements à IAS 27 « États financiers individuels »

Les amendements précisent les modalités de comptabilisation des participations dans les états financiers individuels.

■ Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »

Ces amendements tiennent compte des modifications apportées par la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11 pour les participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

■ Amendements sur les dispositions transitoires d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12

Les amendements limitent les informations comparatives retraitées à la période comparative précédant l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 et suppriment par ailleurs la nécessité de publier les informations comparatives retraitées pour les entités structurées non consolidées lors de la première année d'application de la norme IFRS 12.

■ Entités d'investissement (amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)

Ces amendements exemptent les entités d'investissement de l'obligation de consolider les entités qu'elles contrôlent, au profit d'une comptabilisation de leurs participations à la juste valeur par le compte de résultat. Ils clarifient également les informations à fournir en annexe par les entités d'investissement.

■ Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs financiers »

Ces amendements limitent aux seuls actifs dépréciés l'obligation d'informations à fournir sur la valeur recouvrable et sur les modalités de détermination de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) d'une unité génératrice de trésorerie comprenant un écart d'acquisition ou des immobilisations incorporelles à durée indéfinie.

■ Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

Ces amendements permettent de maintenir les relations de couverture dans le cas où les contreparties de l'instrument de couverture sont tenues, par la réglementation (comme le règlement EMIR au sein de l'Union Européenne) ou la loi, d'opérer une novation et d'apporter le contrat à une chambre de compensation sans que les termes de l'instrument de couverture ne soient autrement modifiés.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »	12 novembre 2009, 28 octobre 2010, 16 décembre 2011 et 19 novembre 2013	Non déterminée
IFRIC 21 « Prélèvements »	20 mai 2013	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 3 : comptabilité de couverture » et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39	19 novembre 2013	Non déterminée
Amendements à IAS 19 « Régime d'avantages sociaux : contribution des employés »	21 novembre 2013	1 ^{er} juillet 2014
Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013) des IFRS – Décembre 2013	12 décembre 2013	1 ^{er} juillet 2014

■ **IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »**

La norme IFRS 9 a pour objet de refondre la norme IAS 39. IFRS 9 - Phase 1 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle sera complétée par la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers (IFRS 9 - Phase 2 en cours d'élaboration par l'IASB), ainsi que par le traitement des opérations de couverture (IFRS 9 - Phase 3 cf. ci-dessous).

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). À défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Il faut noter que les dispositions de la norme IFRS 9 - Phase 1 ont fait l'objet de propositions d'amendements concernant le classement et l'évaluation des actifs financiers et pour lesquelles l'IASB a publié le 28 novembre 2012 un exposé-sondage « Classification et évaluation : amendements limités à IFRS 9 ». Les dispositions définitives sont en cours d'élaboration par l'IASB et pourront différer des éléments présentés ci-dessus.

■ **IFRIC 21 « Prélèvements »**

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

■ **IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 3 : Comptabilité de couverture » et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39**

Cette nouvelle norme a pour objet de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion par l'entité de ses risques financiers et non financiers.

À cette fin, la norme étend notamment le champ des instruments financiers non dérivés pouvant être qualifiés d'instruments de couverture. De même, le périmètre des éléments pouvant être qualifiés d'éléments couverts est étendu à des composants d'instruments non financiers. La norme amende également les modalités d'appréciation de l'efficacité des couvertures. Par ailleurs, des informations supplémentaires sont requises dans les notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

La norme IFRS 9 n'aborde pas le traitement comptable des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'élaboration par l'IASB.

■ **Amendements à IAS 19 « Régime d'avantages sociaux : contribution des employés »**

Ces amendements concernent les cotisations des salariés aux régimes à prestations définies. Leur objectif est de simplifier la comptabilisation des cotisations des salariés qui sont indépendantes du nombre d'années travaillées.

■ **Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013) des IFRS - décembre 2013**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

Note 2

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend 766 sociétés au 31 décembre 2013 :

- 620 sociétés intégrées globalement ;
- 79 sociétés intégrées proportionnellement ;
- 67 sociétés mises en équivalence.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2013, par rapport au périmètre en vigueur au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans TCW Group Inc., soit 89,56 %, à Carlyle Group et à la direction de TCW ;
- la participation du Groupe dans la Banque Tarneaud est passée de 97,57 % à 100 % suite au rachat par le Crédit du Nord des titres détenus par des actionnaires minoritaires ;

- le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans National Société Générale Bank, soit 77,17 %, à Qatar National Bank ;
- la participation du Groupe dans SG de Banque au Liban passe de 19 % à 16,8 % suite à une augmentation de capital non souscrite par le Groupe ;
- le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Société Générale Private Banking (Japan) Ltd, soit 100 % ;
- le Groupe a racheté la participation d'un actionnaire minoritaire dans Rosbank portant son taux de détention dans cette entité de 82,4 % à 92,4 %. Par conséquent, le taux de détention de LLC Rusfinance, LLC Rusfinance Bank et Commercial Bank Deltacredit a également augmenté de 82,40 % à 92,40 %, et le taux de détention dans SG Strakhovanie LLC. et Société Générale Strakhovanie zhizni LLC., est passé de 96,66 % à 98,56 %.

La plus-value avant impôt des cessions de participations consolidées a été enregistrée dans le compte de résultat en *Gains ou pertes nets sur autres actifs* pour un montant de 583 M EUR.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » sont notamment classés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées*, des actifs et passifs liés à l'activité de crédit à la consommation en Hongrie et en Turquie.

Note 3

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note précise les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes :

Notes	Libellés
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 7	Instruments dérivés de couverture
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle
Note 11	Portefeuilles reclassés
Note 12	Opérations de location financement et assimilées
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Note 18	Dettes envers les établissements de crédit
Note 19	Dettes envers la clientèle
Note 20	Dettes représentées par un titre
Note 26	Dettes subordonnées

1. DÉFINITION ET HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR :

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les instruments en juste valeur au bilan, regroupés dans cette catégorie, comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations *brokers/dealers*), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêt des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte

dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

- niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment regroupés dans la catégorie N2 les titres en juste valeur au bilan, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds) et les instruments dérivés fermes et optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, *caps*, *floors*, *swaptions*, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des maturités correspondant aux zones de termes communément traitées dans le marché, et peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant alors cependant limitée. Ici, les techniques de valorisation font appel à des méthodes usuelles et partagées par les principaux intervenants de marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances au coût amorti, accordés à des contreparties dont le risque de crédit fait l'objet d'une cotation sous forme de *Credit Default Swap* (CDS).

- niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables). Il s'agit essentiellement pour les instruments en juste valeur au bilan de ceux pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat.

Ainsi, les instruments financiers classés en catégorie N3 comprennent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés, et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes valorisées en juste valeur sont classées en N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également valorisés sur la base de méthodes non observables.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments en N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de maturité longue et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments sont sensibles à des paramètres de

marché (volatilités, taux de dividende, corrélations...) dont le marquage dépend, en l'absence de profondeur de marché et d'une objectivation possible par des prix régulièrement traités, de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits hybrides actions (c'est-à-dire dont au moins un sous-jacent n'est pas de type action) sont également classés en N3 pour cause de corrélation entre sous-jacents différents généralement non observables.

- Dérivés de taux d'intérêt : options exotiques, produits sensibles à la corrélation (entre différents taux d'intérêts, différents taux de change, ou, par exemple pour les produits quanto, pour lesquels les devises de règlement et des sous-jacents sont différentes, entre taux d'intérêts et taux de change) ; ils sont susceptibles d'être classés en N3 pour cause de paramètres de valorisation non observables, compte tenu de la liquidité des couples concernés et de la maturité résiduelle des transactions (par exemple sont jugées non observables les corrélations Taux/Taux sur le couple USD/JPY).
- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments sur paniers exposés à la corrélation de temps de défaut (produits de type « *N to default* » dans lequel l'acheteur de protection est dédommagé à partir du N^{ième} défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou de type « *CDO Bespoke* », qui sont des CDO – *Collateralized Debt Obligation* – de tranches « sur mesure », c'est-à-dire créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leur besoin), ainsi que les produits soumis à la volatilité de *spread* de crédit.
- Dérivés de matières premières : sont inclus dans cette catégorie des produits faisant appel à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur *swap* de matières premières, produits sur paniers de sous-jacents par exemple).

2. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

2.1 MÉTHODES DE VALORISATION

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou

non, font l'objet de contrôles par la Direction Financière de GBIS (Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* »/« *Debt valuation adjustment* » – CVA/DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les tiers, à l'exception de certaines chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties. La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est effectué sur certains dérivés non couverts par des accords de compensation.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

■ Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...);
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de business plans, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

■ Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

■ Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

2.2 ESTIMATIONS DE PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 leur valorisation au bilan, ainsi que les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

Classes d'instruments ⁽¹⁾	Évaluation au bilan (En M EUR)		Principaux types de produits	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle de données non observables min. et max.
	Actif	Passif				
Actions/fonds	1 247	18 574	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	3 % / 82 %
					Dividendes des actions	0 % / 8,4 %
					Corrélations	- 90 % / 99,9 %
					Volatilités des Hedge funds	6,5 % / 17,7 %
					Volatilités des Mutual funds	2,1 % / 40,8 %
Taux d'intérêts et/ou taux de change	2 487	5 115	Instruments dérivés hybrides taux/change	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	- 56 % / 99 %
			Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilité de change	1,5 % / 20 %
			Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0 % / 50 %
			Instruments dérivés sur Inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélation inflation/inflation	67 % / 82 %
Crédit	440	1 629	Collateralized Debt Obligation (CDOs) et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0 % / 100 %
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 % / 100 %
			Autres instruments dérivés de crédit (N to default, etc.)	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0 % / 100 %
					Corrélation quanto	- 40 % / 40 %
Matières premières	227	694	Instruments sur panier de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	- 18 % / 99 %

(1) Les instruments hybrides sont ventilés selon les principales données non observables.

2.3 SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2013 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée⁽²⁾ » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

(2) C'est-à-dire reprenant :

- soit l'écart-type des prix de consensus qui contribuent à évaluer le paramètre (TOTEM...) néanmoins considéré comme non observable ;
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 À UNE VARIATION RAISONNABLE DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

(En M EUR)	31.12.2013	
	Impact négatif	Impact positif
Actions, autres instruments de capitaux propres et dérivés	(52)	84
Volatilités des actions	(4)	20
Dividendes des actions	(1)	1
Corrélations	(36)	50
Volatilités des Hedge funds	(8)	8
Volatilités des Mutual funds	(3)	5
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change et dérivés	(64)	64
Corrélations non observables	(57)	57
Volatilité de change	(2)	2
Taux constants de remboursements anticipés	(1)	1
Corrélation inflation / inflation	(4)	4
Instruments de crédit et dérivés	(22)	22
Corrélation des temps de défaut	(17)	17
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	(4)	4
Corrélation quanto	(2)	2
Instruments dérivés sur matières premières	(4)	4
Corrélations	(4)	4

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, la probabilité attachée à cette incertitude est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, et sur la base de variations raisonnables : elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur, ou l'impact de conditions de marché extrême.

3. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour ces instruments financiers, la juste valeur présentée en annexe et ventilée selon la hiérarchie de la juste valeur telle que décrite dans le paragraphe 1 *Définition et hiérarchie de la juste valeur*, ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

■ Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux établissements de crédit et aux grandes entreprises, est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas eu de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

■ Dettes

La juste valeur des dettes est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Dès lors que la dette est représentée par un instrument coté, sa juste valeur est égale à son cours de marché.

Pour les dettes à taux variable et celles dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des comptes à vue est égale à leur valeur comptable.

Note 4

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

■ Typologie des risques

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités. Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter ses résultats :

- le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. Le risque-pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être impactée défavorablement du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement. Le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires. Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe ;
- le risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif, tel que les actifs immobiliers. Les positions et les risques sont contrôlés quotidiennement et comparés à des limites prédéfinies qui sont validées pour les principales d'entre elles par le Conseil d'administration sur proposition du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR), en accord avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration ;
- le risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre. Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe. Concernant le change, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère ;
- le risque de liquidité : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. La liquidité étant une

ressource rare, l'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante tout en maintenant des coussins de sécurité adéquats permettant de couvrir des situations de *stress*. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en terme de produits et de bassins d'émission. Les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice « appétit pour le Risque » du Groupe.

1. ORGANISATION, PROCÉDURES ET MÉTHODES

1.1. STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risque forte et la promotion de l'innovation. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des piliers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques, en accord avec son appétit au risque ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
- faire de la maîtrise des risques un élément différenciant et un facteur de compétitivité reconnu par tous.

Cela se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- une culture risque développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management*) qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque.

1.2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus de gestion des risques et la promotion de la culture risque, depuis le Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, via le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux directions opérationnelles.

■ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe et veille à son application en assumant et contrôlant les risques. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe dans le cadre de l'exercice d'appétit pour le risque au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent).

■ Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, la cartographie des risques et les indicateurs de l'appétit pour le risque du Groupe lui sont présentés une fois par an, et il examine chaque année le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

■ Le Comité des risques et le Comité grands risques

Le Comité des risques du Groupe (CORISQ), présidé par la Direction générale, est composé des membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX), de responsables de la Direction des risques et, en tant que de besoin, des représentants des Directions concernées par l'ordre du jour ; il se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations en matière de risques du Groupe.

De manière générale, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques (RISQ), prend les principales décisions portant sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Le Comité des grands risques (CGR) constitue une instance *ad hoc* qui réunit, sous la présidence de la Direction générale, les responsables opérationnels et de la Direction des Risques en charge d'examiner et de piloter les principales expositions individuelles du Groupe.

■ La Direction des risques

La Direction des risques a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du groupe Société Générale par l'élaboration sous l'égide de la Direction Générale et en lien avec la Direction financière et les piliers, de l'appétit aux risques du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- est coresponsable, avec la Direction financière, d'instruire la fixation de l'appétit aux risques du Groupe qui est proposé conjointement à l'organe exécutif et au Conseil d'administration pour validation ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des piliers et des enjeux de risques correspondants ;
- définit et valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables des lignes-métiers ;
- définit le système d'information « risques » et s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers.

■ Le Comité Nouveau Produit

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à un Comité nouveau produit. Piloté conjointement par la Direction des risques et les directions métiers, ce comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce Comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

■ La Direction financière

Au sein de la Direction financière, le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés dans le Département Gestion financière et capital.

Conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes :

- le Département « Gestion du bilan et financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe. Ce département est par ailleurs supervisé fonctionnellement par la Direction des Risques.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques structurels, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*⁽¹⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le pilotage des ressources rares et de la performance est placé sous la responsabilité unique d'un nouveau département Pilotage financier et stratégique.

2. LES RISQUES DE CRÉDIT

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

■ 2.1.1. Politique de crédit

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. Lors de la décision d'accorder un crédit, Société Générale doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit aux risques.

■ 2.1.2. Processus de validation

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – *obligor rating*), proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques qui se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

■ 2.1.3. Suivi des risques de crédit et de contrepartie

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de crédit et de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

2.2. MESURES DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Le système de notation du Groupe s'appuie sur une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de modèles estimant les paramètres internes bâlois. Ces modèles sont utilisés pour le calcul des exigences réglementaires du Groupe en fonds propres. Ils répondent également à des objectifs de gestion du risque ou encore aux activités opérationnelles du Groupe. Ils constituent des outils pour structurer, tarifier et approuver les transactions et contribuent à la détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

La grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe est couvert par des modèles internes de probabilité de défaut (PD) et *loss given default* (LGD). Ils ont pour l'essentiel été validés en méthode IRBA (*Internal Ratings Based Advanced*) en 2007 et font l'objet depuis cette date d'un suivi de performance régulier.

(1) ICAAP : (Internal Capital Adequacy Assessment Process) : il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

Le système de notation se différencie selon le type de clientèle auquel il s'applique :

- pour la clientèle de détail, les paramètres bâlois sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'accord de Bâle ;
- pour la clientèle entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de notation de contreparties, appuyé par des modèles, et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteurs de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives au processus de notation (champ d'application, choix du modèle de notation, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le contrôle de cohérence *a posteriori* (*back-testing*, surveillance du dispositif global) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

2.3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

■ Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration Corporate

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Les protections individuelles acquises le sont principalement au titre de la politique de gestion des surconcentrations, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 98 % du montant total des protections.

L'encours total des achats de protections *via* dérivés de crédit *Corporate* est stable à 1,4 Md EUR à fin décembre 2013 (1,9 Md EUR à fin décembre 2012). Sur 2013, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx) se sont contractés faisant baisser la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads*. Les opérations sur dérivés de crédit mises en place les années précédentes pour limiter la volatilité du résultat généré par ce portefeuille de CDS (ces positions étant valorisées en *marked-to-market*) n'ont donc pas eu besoin d'être renouvelées.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à BBB+, la moyenne se situant en A/A-. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur valeur notionnelle et leur juste valeur en opérations de *trading*.

■ Garanties et Collatéraux

Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties c'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les réhausseurs de crédit et les compagnies d'assurance, les organismes de crédit à l'exportation, etc. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

■ L'atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (le plus souvent quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines disposant d'une bonne notation. D'autres actifs négociables peuvent

être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

La gestion du collatéral des opérations de gré à gré (OTC) fait l'objet d'une supervision permanente afin de minimiser le risque opérationnel :

- la valeur de l'exposition par opération collatéralisée est certifiée quotidiennement ;
- des contrôles spécifiques permettent de s'assurer du bon déroulement du process (règlement du collatéral, cash ou titres, supervision des suspens, etc.) ;
- les stocks d'opérations collatéralisées sont réconciliés avec ceux de la contrepartie selon une fréquence fixée par le régulateur (principalement quotidienne) afin d'éviter et/ou de résoudre les litiges sur appel de marge ;

- les éventuels litiges sont suivis quotidiennement et font l'objet d'un comité de revue.

■ Assurances crédit

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple : Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple : BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

2.4. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

■ 2.4.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille de crédit au bilan se répartissent comme suit au 31 décembre 2013 :

	31.12.2013				31.12.2012			
(En Md EUR)	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total
Encours non dépréciés	121,65	330,94	52,51	505,10	114,26	344,25	42,44	500,95
<i>dont encours non dépréciés avec impayés</i>	<i>0,00</i>	<i>6,81</i>	<i>0,05</i>	<i>6,86</i>	<i>0,00</i>	<i>6,73</i>	<i>0,02</i>	<i>6,75</i>
Encours dépréciés	0,64	27,57	0,16	28,37	0,48	26,93	0,20	27,61
Total brut	122,29	358,51	52,67	533,47	114,74	371,18	42,64	528,56
Dépréciation	(0,14)	(16,72)	(0,03)	(16,88)	(0,14)	(15,85)	(0,06)	(16,05)
Réévaluation des éléments couverts	-	0,40	0,03	0,43	-	0,68	0,05	0,73
Total net	122,15	342,20	52,67	517,02	114,60	356,01	42,63	513,24
Valeurs reçues en pension et titres reçus en pension livrée	-	19,08	32,17	51,25	-	22,97	34,89	57,86
Total	122,15	361,28	84,84	568,27	114,60	378,98	77,52	571,10

(1) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Incluent les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,8 % des encours bilan non dépréciés hors titres et inclut les impayés techniques. Ce montant est stable par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2012 (1,7 % des encours bilan non dépréciés hors titres).

■ 2.4.2. Information relative à la concentration des risques

La mesure adoptée pour les encours de crédit dans cette section est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation.

Au 31 décembre 2013, l'EAD du Groupe est de 635 Md EUR (dont 531 Md EUR d'encours au bilan).

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentrations géographique ou sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi et tout au long de la vie du dossier. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DES ENCOURS DU GROUPE HORS TITRISATION AU 31 DÉCEMBRE 2013 (EXPOSURE AT DEFAULT*)

Portefeuille global par catégorie d'exposition (En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
	EAD	EAD
Souverains	143 041	143 422
Établissements ⁽¹⁾	61 113	71 585
Entreprises	250 248	266 682
Clientèle de détail	180 646	184 282
TOTAL	635 048	665 971

* Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de collatéraux.

(1) Établissements: portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

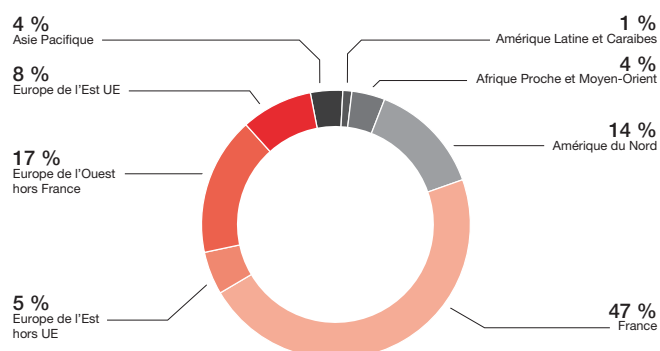
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2013 (EXPOSURE AT DEFAULT*)

Portefeuille clientèle de détail par catégorie d'exposition (En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
	EAD	EAD
Prêts immobiliers	93 640	94 565
Expositions renouvelables	8 896	9 686
Autres crédits particuliers	53 268	54 081
TPE et professionnels	24 841	25 950
TOTAL	180 646	184 282

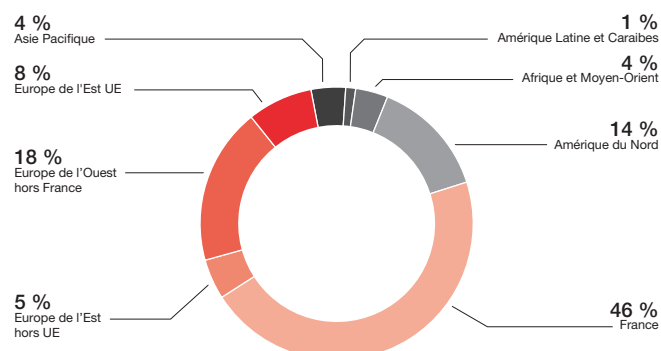
* Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de collatéraux.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)

Engagements bilan (soit 531 Md EUR d'EAD)

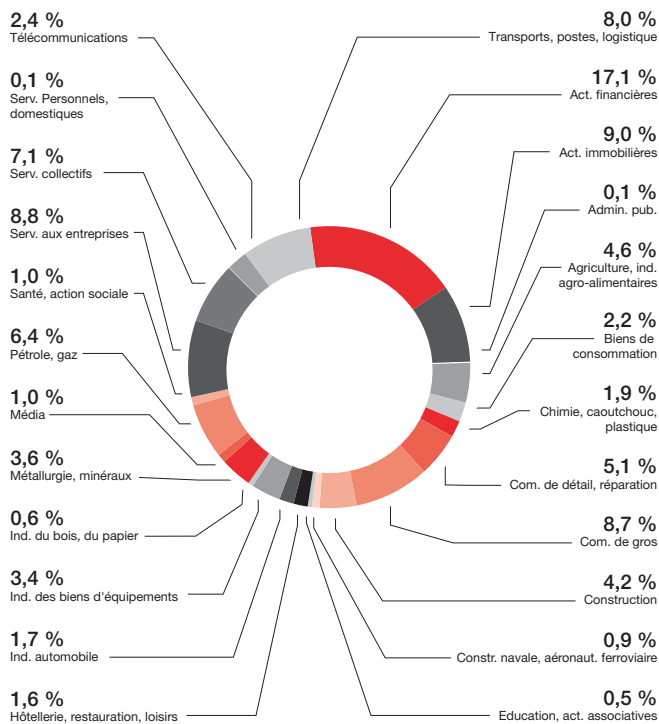


Engagements bilan et hors-bilan (soit 650 Md EUR d'EAD)



Au 31 décembre 2013, 86 % des encours du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. La moitié des encours est portée par une clientèle française (26 % sur le portefeuille non retail et 20 % sur les particuliers).

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS CORPORATE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (PORTEFEUILLE BALOIS ENTREPRISES, SOIT 250 MD EUR D'EAD (EXPOSURE AT DEFAULT))*



* EAD bilan et hors-bilan, hors immobilisations, comptes de régularisation et titres de participation.

Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille *Corporate* s'élève à 250 Md EUR (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10 % du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 6 % de ce portefeuille.

■ 2.4.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

	31.12.2013			31.12.2012		
(En Md EUR)	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établissements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établissements de crédit	% des encours bruts
Impayés de moins de 91 jours	6,17	0,05	90,70 %	6,22	0,02	92,40 %
dont impayés de moins de 31 jours	4,31	0,04	63,00 %	3,94	0,01	58,00 %
Impayés entre 91 et 180 jours	0,34	-	4,90 %	0,3	-	4,50 %
Impayés de plus de 180 jours	0,3	-	4,40 %	0,21	-	3,20 %
Total	6,81	0,05		6,73	0,02	

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de 31 jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclarés correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé. Les encours peuvent être placés sous surveillance dès le premier impayé.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception des prêts personnels immobiliers et des opérations avec les collectivités territoriales).

■ 2.4.4. Encours restructurés

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Société Générale concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiées contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration).

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements.

Le montant des encours de crédit restructurés et passés d'un statut d'encours dépréciés à sains au cours de l'exercice 2013, s'élève à 196 M EUR.

■ 2.4.5. Garanties et collatéraux

Le montant de sûretés (garanties et collatéraux) alloué dans le calcul des exigences en fonds propres du Groupe s'élève à 137,9 Md EUR au 31 décembre 2013, dont 89,4 Md EUR sur la clientèle de détail et 48,5 Md EUR sur les autres clientèles (contre respectivement 90,3 Md EUR et 51,5 Md EUR au 31 décembre 2012).

En parallèle du calcul réglementaire des exigences en fonds propres, les sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés et des encours dépréciés font l'objet d'une collecte. Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2013 à 3,1 Md EUR (dont 1,8 Md EUR sur la clientèle de détail et 1,3 Md EUR sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2013 à 7,3 Md EUR (dont 3,3 Md EUR sur la clientèle de détail et 4 Md EUR sur les autres clientèles). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus.

2.5. DÉPRÉCIATIONS

■ 2.5.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation spécifique est calculée sur les contreparties concernées. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques et les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

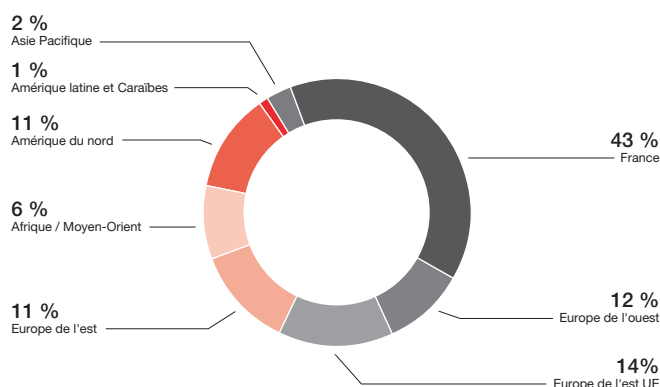
Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque qu'il y ait ou non une restructuration des encours ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés (à l'exception des encours relatifs aux prêts personnels immobiliers et aux collectivités territoriales) ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Le Groupe applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général à l'ensemble des encours du Groupe.

Au 31 décembre 2013, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élèvent à 27,8 Md EUR (contre 27,1 Md EUR au 31 décembre 2012), dont 3 Md EUR d'encours relatifs aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS). Ils se répartissent comme suit :

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS INDIVIDUELLEMENT DÉPRÉCIÉS SUR PRÊTS ET CRÉANCES AU 31.12.2013



Au 31 décembre 2012, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 39 % en France, 10 % en Europe de l'ouest, 14 % en Europe de l'est Union Européenne, 12 % en Europe de l'est hors Union Européenne, 9 % en Afrique/Moyen-Orient, 3 % en Asie et 1 % en Amérique Latine et Caraïbes.

Au 31 décembre 2013, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 15,5 Md EUR dont 2,5 Md EUR sur les actifs gérés en extinction.

■ 2.5.2. Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes

Les dépréciations sur groupes d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs et pays sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,2 Md EUR au 31 décembre 2013 ; il s'élevait à 1,1 Md EUR au 31 décembre 2012.

2.5.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2012	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2013
Dépréciations spécifiques établissements de crédit + clientèle + crédit-bail	14 774	3 177	(1 896)	(520)	15 535
Groupes d'actifs homogènes	1 132	91	-	(12)	1 211
Actifs disponibles à la vente et titres détenus jusqu'à l'échéance, titres à revenus fixes	145	9	(20)	3	137
Autres	239	30	(33)	(11)	225
Total	16 290	3 307	(1 949)	(540)	17 108

3. LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marché (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- de la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leurs utilisations ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des ajustements de valeur pour risques de marché (réserves et ajustements de résultat).

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, le Département des risques sur opérations de marché s'appuie sur les éléments fournis par la Direction financière de GBIS, qui assure un suivi permanent, quotidien et indépendant des positions issues des activités de marché du Groupe, *via* notamment :

- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le *reporting* et l'analyse de premier niveau de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, selon des méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché ;
- la surveillance et le contrôle du nominal brut des positions : ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, définis en liaison

avec le Département des risques sur opérations de marché, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

À ce titre, la Direction financière de GBIS, conjointement avec le Département des risques sur opérations de marché, définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques sur opérations de marché, et veille à son adéquation avec les besoins métiers.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque) et *stress tests* (*scenarii* extrêmes) par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risques de marché.

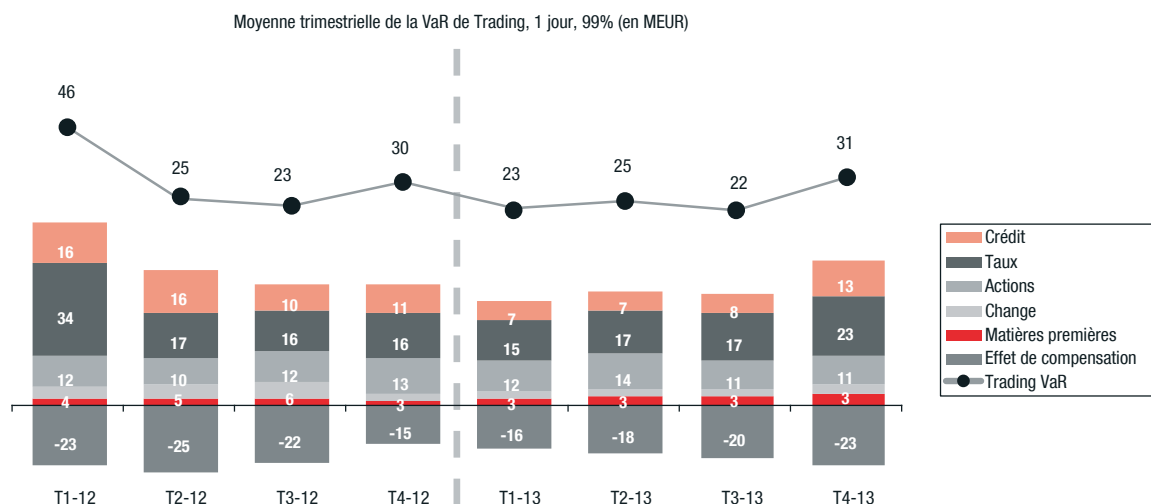
3.2. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans le cadre de ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress tests*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au *front office*. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress tests*.

Au titre de la CRD3 (*Capital Requirement Directive*) sont également calculés les indicateurs suivants : VaR stressée, IRC (*Incremental Risk Charge*) et CRM (*Comprehensive Risk Measure*), calculés de façon hebdomadaire. Les charges en capital calculées par ces nouveaux modèles internes complètent la mesure précédente (VaR) pour mieux tenir compte des risques extrêmes (en particulier migration de *rating* et défaut) et limiter la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR DE TRADING - ÉVOLUTION 2012-2013 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)



■ 3.2.1. VaR Moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2013 s'établit à 25 M EUR contre 31 M EUR en 2012. Restée en moyenne à un niveau relativement faible tout au long de 2013, la VaR a suivi les évolutions suivantes :

- diminution jusqu'à mi-mai, avec un retour aux niveaux historiquement bas observés au 3^e trimestre 2012, et ce malgré un contexte de marché plutôt favorable (liquidité abondante liée aux politiques monétaires volontaristes des banques centrales), qui s'explique par la sortie de la fenêtre de calcul de la VaR des scénarios de fin 2011, particulièrement volatils sur les *spreads* de crédit ;
- hausse ponctuelle de mi-mai à juin, due à des reprises de position et à l'apparition de nouveaux *scenarii* de marchés volatils sur les taux et le crédit ;
- nouvelle baisse pendant l'été, induite par une réduction des positions et la mise en place de stratégies défensives dans un environnement de marché incertain en raison de tensions sur les émergents et de l'annonce par la *Federal Reserve of the United States* (FED) d'un possible infléchissement de sa politique monétaire ;
- enfin, reprise progressive de risque, qui s'est accélérée mi-septembre et en fin d'année dans un contexte de marché de nouveau favorable : baisse des tensions sur les émergents, report de l'infléchissement de la politique monétaire de la FED à début 2014, relèvement du plafond de la dette américaine.

■ 3.2.2. Méthode de calcul de la VaR

Développé depuis fin 1996, le Modèle Interne de VaR (Valeur en risque) est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;

- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non-intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

Le département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR :

- en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires ;
- en évaluant la pertinence du modèle à travers un *back-testing* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %.

Le résultat quotidien utilisé pour le *back-testing* intègre notamment la variation de valeur du portefeuille détenu la veille (*Book value*), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché. Certaines composantes (par exemple certaines provisions au titre du risque de marché), calculées à des fréquences diverses, sont allouées quotidiennement.

En 2013, le modèle de VaR a fait l'objet d'amélioration continue. En particulier, les chocs appliqués aux positions obligataires souveraines, qui étaient précédemment ceux observés sur les CDS, ont été remplacés par des historiques de rendements obligataires. Ce traitement permet de capturer la base entre obligation et CDS.

Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée à l'étranger. Les quelques activités non couvertes par la VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en *stress tests* et donnent lieu à des charges en capital en méthode standard ou *via* des méthodologies internes alternatives.

■ 3.2.3. Stressed VaR (SVaR)

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de *stress* a été validée par le régulateur, selon une méthode qui permet de capturer des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, crédit et matières premières). Cette fenêtre historique de *stress* fait l'objet d'une revue annuelle.

■ 3.2.4. La mesure du risque en *stress tests*

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress tests* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur un ensemble de *scenarii* historiques et théoriques parmi lesquels figure le « *scenario* théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008 ; ces *scenarii* choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques. Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des *scenarii* historiques et théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu de l'ensemble des *scenarii* historiques et théoriques ;
- les différents *scenarii* de *stress tests* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques. En 2013, cette mesure en *stress test* s'appuyait ainsi sur un ensemble de 34 *scenarii*, dont 26 historiques et 8 théoriques.

■ 3.2.5. Les *stress tests* historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 26 *scenarii* historiques.

■ 3.2.6. Les *stress tests* théoriques

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques.

4. LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio *Tier 1* aux variations des taux de change.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Les Départements de suivi des risques ALM, au sein des Directions financières des pôles d'activité du Groupe, exercent un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

■ Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :

- valide et veille à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés ;
- examine et valide les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

■ Le Département de la gestion du bilan et du financement, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :

- de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, l'évaluation et la planification des besoins de financement du Groupe ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des pôles et des entités ;
- d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture ;
- d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels.

■ Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :

- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe et de la veille réglementaire sur ce sujet ;
- de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels ;
- de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière risques du Groupe au sens du CRBF 97 02.

■ Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé via un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

■ 4.2.1. Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR, elle représente un montant égal à 2,15 % des fonds propres prudentiels.

■ 4.2.2. Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2013, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1,5 % des fonds propres prudentiels et est donc restée sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 1 an, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à l'intérieur des limites. À fin décembre 2013, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à 304 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne

génèrent qu'un risque de taux très faible ;

- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de 291 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1 %) au 31 décembre 2013. Ces entités représentent 90 % des encours de crédits clientèle du Groupe.

TABLEAU 1 : POUR CE PÉRIMÈTRE D'ENTITÉS, MESURE AU 31 DÉCEMBRE 2013 DE LA SENSIBILITÉ À UNE VARIATION DES TAUX DE +1 %, INDIQUÉE PAR MATURITÉ

(En M EUR)

Inférieure à un an	entre 1 et 5 ans	au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
70	(260)	481	291

4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

■ 4.3.1. Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère. À cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

■ 4.3.2. Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2013, la gestion des positions de change structurelles a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par des limites par devises déterminées en fonction de l'appétit au risque du Groupe dans ces devises).

4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 %-125 %. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

■ 4.4.1. Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scénarii* probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

■ 4.4.2. Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

Les tableaux suivants présentent le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31.12.2013 (En M EUR)					
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	160	745	968	1 276	3 149
Transaction future hautement probable	100	275	427	-	802
Autres (change...)	1	249	161	-	411
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	261	1 269	1 556	1 276	4 363

	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31.12.2012 (En M EUR)					
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	302	375	843	745	2 265
Transaction future hautement probable	20	398	863	39	1 320
Autres (change...)	-	-	624	-	624
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	322	773	2 330	784	4 209

■ 4.4.3. Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

5. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de Trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante ou en situation de crise.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en terme de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

5.1. GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances de gouvernance du Groupe, dont les fonctions en matière de liquidité sont résumées ci-dessous :

- Le Conseil d'administration du Groupe :
 - examine trimestriellement la situation du risque de liquidité du Groupe,
 - revoit annuellement le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité,
 - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de *stress* (« horizon de survie »), dans le cadre de la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe,
 - suit le respect des principales limites de liquidité.

- La Direction générale :
 - propose au Conseil d'administration pour validation un cadre de limites de tolérance au risque de liquidité au niveau du Groupe, cohérent avec l'appétit pour le risque du Groupe,
 - fixe les limites de liquidité par pôle, et entité significative en liquidité,
 - suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par pôle,
 - valide les plans d'actions correctives en cas de dépassement de limites de liquidité au niveau du Groupe ou du pôle.
- Le Comité financier :
 - se réunit au moins trimestriellement sous la présidence du Président-Directeur général ou d'un Directeur général délégué avec les représentants des différentes directions fonctionnelles et pôles,
 - prépare les décisions de la Direction générale en matière de politique générale, de tolérance au risque de liquidité et de limites,
 - veille à l'adéquation du dispositif de gestion et de contrôle du risque,
 - examine et valide les mesures proposées par les Départements,
 - contrôle l'évolution de la situation de liquidité sur le périmètre de gestion du Groupe.

Les pôles, et les entités significatives en liquidité gèrent la liquidité sous supervision directe de la Direction financière du Groupe. Les autres entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires, sous la supervision de leur pôle de rattachement. Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité au Groupe.

La Direction financière du Groupe assure la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité via trois entités distinctes, veillant à respecter un principe de séparation des fonctions de pilotage, d'exécution et de contrôle des risques :

- Le Département du Pilotage financier et stratégique, chargé :
 - d'établir le cadrage de la liquidité Groupe, dans le respect de ses objectifs stratégiques, des obligations réglementaires et des attentes du marché,
 - d'assurer la cohérence du pilotage de la liquidité avec les autres objectifs du Groupe en matière de rentabilité et de ressources rares,
 - de décliner les cibles et limites au niveau des métiers et d'assurer leur suivi,
 - d'assurer la veille réglementaire et l'élaboration des normes de pilotage pour les pôles.
- Le Département de Gestion du bilan et du financement, chargé :
 - de la mise en œuvre opérationnelle du financement du Groupe au travers des émissions long terme,
 - de la supervision et de la coordination des fonctions de Trésorerie du Groupe,
 - d'assurer une veille de marché et d'apporter son expertise opérationnelle lors de la fixation des cibles en matière de pilotage de la liquidité,

- de la gestion du collatéral utilisé dans les opérations de refinancement (Banques centrales, *covered bonds*, titrisations),
- de la gestion de la centrale financière du Groupe (gestion de la liquidité et des fonds propres au sein du Groupe).
- Le Département de contrôle et suivi des risques structurels, chargé :
 - de la supervision, et du contrôle des risques structurels (taux, change, liquidité) portés par le Groupe,
 - en particulier du contrôle des modèles, du suivi du respect des limites et des pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe,
 - dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, ce département est rattaché fonctionnellement au Directeur des risques.

En outre, plusieurs départements de la Direction des risques contribuent, conjointement avec la Direction financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques sous la direction du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché ;
- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée ;
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

5.2. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité doit permettre d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration :

- la structure d'actifs doit permettre aux métiers de développer leur activité de façon économe en liquidité et compatible avec la structure de passif cible. Ce développement doit veiller au respect des impasses de liquidité définies au sein du Groupe (en *scenario* statique ou en *stress*), ainsi que des exigences réglementaires ;
- la structure de passif est fonction de la capacité des métiers à collecter des ressources auprès de la clientèle et de la capacité du Groupe à lever durablement des ressources sur les marchés, dans le respect de son appétit pour le risque.

Ce dispositif de pilotage nécessite de mesurer et encadrer les impasses de liquidité des métiers en scénario de référence ou en situation de *stress*, leurs besoins de financement auprès du Groupe, le financement levé sur le marché par le Groupe, les gisements d'actifs éligibles et la contribution des métiers aux ratios réglementaires.

- Les métiers doivent respecter des impasses statiques en liquidité nulles ou faibles, dans les limites de fonctionnement de leurs activités, en se retournant vers la trésorerie centrale du Groupe ; celle-ci peut porter le cas échéant une position de transformation/antitransformation qu'il lui appartient de suivre, gérer et piloter dans le cadre des limites de risque qui lui sont fixées.

- Les *stress tests* internes de liquidité, déterminés à partir de *scenarii* systémiques, spécifiques ou combinés, sont encadrés au niveau du Groupe. Ils sont utilisés pour s'assurer du respect de l'horizon de survie fixé par le Conseil d'administration et calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils sont accompagnés d'un plan d'urgence (*Contingency Funding Plan*) prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.

La réserve de liquidité du Groupe comprend la trésorerie et les actifs pouvant être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un scénario de *stress*. Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération. Ils sont pris en compte dans la réserve après application d'une décote reflétant leur valorisation attendue sous *stress*. La réserve de liquidité du Groupe comprend des actifs pouvant être librement transférés au sein du Groupe ou utilisés pour faire face à des flux sortants de liquidité au niveau des filiales en cas de crise.

La composition de la réserve de liquidité est revue régulièrement au sein d'un comité spécifique réunissant la Direction financière, la Direction des risques et la Direction du pôle GBIS et est ajustée par délégation du Comité financier.

- Les besoins de financements des métiers (court et long terme) sont encadrés en fonction des objectifs de développement des franchises et en cohérence avec les capacités et cibles de levées de ressources du Groupe.
- Un plan de financement long terme, complément des ressources levées par les pôles, est dimensionné pour satisfaire les remboursements des échéances à venir et financer la croissance des métiers. Il tient compte des capacités de placement du Groupe, veille à optimiser le coût des levées et respecter les contraintes d'emprise sur les marchés; la diversification en terme d'émetteurs, de bassins d'investisseurs est également recherchée et pilotée.

Concernant les actifs mobilisés dans le cadre de financements collatéralisés, au sein des financements de marché, le Groupe suit avec attention la proportion de financements collatéralisés et le taux de surcollatéralisation associé. L'objectif est d'optimiser l'utilisation du collatéral disponible dans le Groupe, respecter ses obligations existantes et minorer le coût de refinancement global.

- Les ressources court terme du Groupe sont dimensionnées afin de financer les besoins court terme des métiers, sur des horizons correspondant à leur gestion et dans le cadre de limites d'emprise sur le marché. Comme évoqué ci-dessus, elles sont dimensionnées au regard de la réserve de liquidité à l'actif, en fonction de l'horizon de survie sous *stress* fixé ainsi que l'objectif de LCR du Groupe (cf. infra).
- Le pilotage du Groupe tient compte du respect de ratios réglementaires cibles, les métiers étant encadrés sur leur contribution à ces ratios.

Il s'agit en particulier du « *Liquidity Coverage Ratio* » (LCR), ratio préconisé par le Comité de Bâle, ayant pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir un *stress* sévère pendant un mois, combinant une crise de marché et une crise spécifique. Le niveau minimal du ratio est fixé au 1^{er} janvier 2015 avec une augmentation graduelle de 10 points par an pour atteindre 100 % au 1^{er} janvier 2019 selon le calendrier Bâle 3. Au 31 décembre 2013, le LCR du Groupe est supérieur à 100 %. La transposition européenne des accords de Bâle 3, CRD4 et CRR1, publiée

le 27 juin 2013 pour mise en application au 1^{er} janvier 2014, a avancé la date d'un ratio à 100 % au 1^{er} janvier 2018.

Le pilotage du Groupe tient également compte du respect du coefficient de liquidité standard ACPR (ratio défini dans le cadre de la réglementation française en vigueur) qui est resté systématiquement supérieur au minimum requis de 100 % en 2013.

Enfin, la liquidité est encadrée en prix *via* le barème de refinancement interne: les financements alloués aux métiers leur sont facturés sur la base de barèmes devant refléter le coût moyen de la liquidité pour le Groupe. Ce dispositif vise à optimiser l'utilisation des sources de financements externes par les métiers et sert à piloter les équilibres de financement du bilan.

Société Générale a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6. GESTION DU CAPITAL ET RESPECT DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

6.1. INFORMATION QUALITATIVE

■ Description de la manière dont le Groupe gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à plusieurs priorités: à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la gestion et l'optimisation du portefeuille d'activités du Groupe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versements de dividendes notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating* cible, *business mix*, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par les autorités de supervision). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des *scenarii* de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière: elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les leviers actionnables sur le capital. La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées périodiquement.

■ Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ratio de référence Bâle 2.5). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35 % des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15 % de ces mêmes fonds propres de base.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % des risques exprimés en terme d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

La réglementation Bâle 2 prévoit des déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, positions de titrisation).

Depuis le 31 décembre 2011, le risque de défaut et de migration de *rating* des actifs figurant dans le portefeuille de négociation est pris en compte afin de réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR). Le risque de migration de *rating* et de défaut sur les émetteurs dans les portefeuilles de négociation fait l'objet de deux charges en fonds propres au titre du risque spécifique de marché : l'IRC (« *Incremental Risk Charges* », appliquée aux actifs non tranchés) et la CRM (« *Comprehensive Risk Measurement* », spécifique au portefeuille de

trading de corrélation). Enfin, le régulateur exige un calcul de VaR stressée, mesure analogue à la VaR mais estimée sur une période de crise passée.

Tout au long de l'année 2013, le groupe Société Générale a respecté ses exigences minimales en matière de ratios prudentiels de solvabilité. Au 31 décembre 2013, le ratio *Core Tier One* (calculé conformément à la méthodologie figurant dans la recommandation de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) publiée le 8 décembre 2011) atteignait 11,3 %.

Par ailleurs, la réforme Bâle 3 déclinée dans la réglementation européenne par la Directive européenne (CRD4) et le règlement européen CRR est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Dans ce nouveau référentiel, le Groupe a calculé un ratio sans prise en compte du bénéfice des mesures transitoires (ratio dit « *fully loaded* »). À fin 2013, ce ratio est supérieur à l'objectif de 9 % que le Groupe s'était initialement fixé.

Le Groupe est par ailleurs soumis à un coussin de 1 % au titre du risque systémique (niveau confirmé par le *Financial Stability Board* (FSB) en novembre 2013), largement couvert par son niveau de ratio *Common Equity Tier One* « *fully loaded* ».

6.2. DONNÉES QUANTITATIVES

À fin 2013, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 46 363 M EUR.

Fonds propres prudentiels Bâle II (En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012 ⁽¹⁾
Capitaux propres comptables part du Groupe	51 008	49 809
Estimation des dividendes prévisionnels	(911)	(508)
Participations ne donnant pas le contrôle y compris actions de préférence	2 958	4 115
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	(170)	(182)
Déductions prudentielles	(9 191)	(10 609)
Total des fonds propres de base	43 694	42 625
Déductions Bâle II	(1 364)	(2 126)
Total des fonds propres Core Tier I	35 569	34 609
Total des fonds propres Tier I	42 330	40 499
Fonds propres complémentaires	6 924	7 738
Autres déductions	(2 891)	(6 929)
Total des fonds propres prudentiels	46 363	41 308

(1) Les impacts relatifs à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 ont été pris en compte pour leur intégralité sur la période 2013. Les montants de capitaux propres consolidés part Groupe n'ont pas été retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012.

Note 5

CAISSE ET BANQUES CENTRALES

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Caisse	2 740	2 595
Banques centrales	63 862	64 996
Total	66 602	67 591

Note 6

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2013				31.12.2012			
(En M EUR)	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
Portefeuille de transaction								
Obligations et autres instruments de dettes	74 378	2 458	480	77 316	55 821	6 019	894	62 734
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	112 736	4 426	1	117 163	69 059	3 341	98	72 498
Autres actifs financiers	2	89 161	303	89 466	2	91 165	318	91 485
Sous-total portefeuille de transaction	187 116	96 045	784	283 945	124 882	100 525	1 310	226 717
<i>dont titres prêtés</i>				31 150				14 382
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Obligations et autres instruments de dettes	8 379	164	70	8 613	8 370	171	45	8 586
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	11 499	2 252	216	13 967	10 577	1 994	131	12 702
Autres actifs financiers	-	14 831	198	15 029	12	17 497	283	17 792
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	177	-	177	-	104	1	105
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	19 878	17 424	484	37 786	18 959	19 766	460	39 185
Instruments de taux d'intérêt	205	105 894	1 920	108 019	48	158 774	1 273	160 095
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				80 118				119 453
FRA				99				517
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				34				4
Options de gré à gré				20 601				30 753
Caps, floors, collars				7 167				9 368
Instruments de change	827	17 244	33	18 104	398	21 023	59	21 480
<i>Instruments fermes</i>				13 650				16 554
<i>Instruments conditionnels</i>				4 454				4 926
Instruments sur actions et indices	60	21 621	414	22 095	8	17 393	879	18 280
<i>Instruments fermes</i>				1 809				1 109
<i>Instruments conditionnels</i>				20 286				17 171
Instruments sur matières premières	5	3 276	226	3 507	4	4 231	43	4 278
<i>Instruments fermes-Futures</i>				2 794				3 420
<i>Instruments conditionnels</i>				713				858
Dérivés de crédit	38	10 117	440	10 595	-	12 542	1 066	13 608
Autres instruments financiers à terme	11	224	100	335	9	236	138	383
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				162				175
<i>Instruments de gré à gré</i>				173				208
Sous-total dérivés de transaction	1 146	158 376	3 133	162 655	467	214 199	3 458	218 124
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽³⁾	208 140	271 845	4 401	484 386	144 308	334 490	5 228	484 026

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(3) Dont titres reçus en pension livrée pour 88 758 M EUR au 31 décembre 2013 contre 89 745 M EUR au 31 décembre 2012.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2013				31.12.2012			
(En M EUR)	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽⁴⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽⁴⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽⁴⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽⁴⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ^{(4)*}	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ^{(4)*}	Total
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre	-	13 797	9 904	23 701	-	14 472	11 374	25 846
Dettes sur titres empruntés	44 229	56 882	13	101 124	20 684	40 230	29	60 943
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	4 760	17	-	4 777	6 900	32	-	6 932
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 321	-	2	1 323	1 308	182	-	1 490
Autres passifs financiers	-	98 918	120	99 038	-	79 294	325	79 619
Sous-total portefeuille de transaction⁽⁶⁾	50 310	169 614	10 039	229 963	28 892	134 210	11 728	174 830
Instruments de taux d'intérêt	191	102 781	1 856	104 828	40	152 085	1 738	153 863
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				75 296				112 070
FRA				177				331
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				25				21
Options de gré à gré				21 343				31 073
Caps, floors, collars				7 987				10 368
Instruments de change	706	18 636	162	19 504	1 003	21 908	111	23 022
<i>Instruments fermes</i>				14 866				17 613
<i>Instruments conditionnels</i>				4 638				5 409
Instruments sur actions et indices	192	24 484	2 414	27 090	96	20 087	711	20 894
<i>Instruments fermes</i>				1 955				1 712
<i>Instruments conditionnels</i>				25 135				19 182
Instruments sur matières premières	-	3 700	91	3 791	43	4 506	80	4 629
<i>Instruments fermes-Futures</i>				2 762				3 454
<i>Instruments conditionnels</i>				1 029				1 175
Dérivés de crédit	53	9 644	360	10 057	-	12 143	676	12 819
Autres instruments financiers à terme	5	798	1	804	4	868	1	873
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				60				73
<i>Instruments de gré à gré</i>				744				800
Sous-total dérivés de transaction	1 147	160 043	4 884	166 074	1 186	211 597	3 317	216 100
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat⁽⁶⁾	485	19 145	11 089	30 719	632	14 037	5 789	20 458
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽⁶⁾	51 942	348 802	26 012	426 756	30 710	359 844	20 834	411 388

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2012.

(4) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(5) Dont titres donnés en pension livrée pour 99 019 M EUR au 31 décembre 2013 contre 78 951 M EUR au 31 décembre 2012.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31.12.2013			31.12.2012		
(En M EUR)	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat⁽⁶⁾⁽⁷⁾	30 719	31 308	(589)	20 458	20 089	369

(6) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré une charge de 1 594 M EUR au 31 décembre 2013.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

(7) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

MOUVEMENTS SUR LES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT DONT LA VALORISATION EST DE NIVEAU 3⁽⁸⁾ (BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES)

	Portefeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction						Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme	
<i>(En M EUR)</i>													
Solde au 1^{er} janvier 2013	894	98	318	45	131	284	1 273	59	879	43	1 066	138	5 228
Acquisitions	354	1	-	22	84	94	781	19	86	(84)	20	-	1 377
Cessions/ Remboursements	(701)	(5)	-	(8)	-	(193)	(747)	(4)	(31)	(72)	(629)	-	(2 390)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁸⁾	(120)	-	-	-	-	-	(15)	(2)	(274)	-	-	-	(411)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	6	5	-	2	-	-	-	13
Gains et pertes de la période ⁽⁹⁾	(24)	(93)	(28)	(1)	2	1	547	(36)	(273)	385	6	(31)	455
Différences de change	9	-	13	-	(3)	6	76	(3)	25	(4)	(37)	(7)	75
Variations de périmètre et autres	68	-	-	12	2	-	-	-	-	(42)	14	-	54
Solde au 31 décembre 2013	480	1	303	70	216	198	1 920	33	414	226	440	100	4 401

(8) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(9) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

MOUVEMENTS SUR LES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT DONT LA VALORISATION EST DE NIVEAU 3⁽¹⁰⁾ (BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES)

	Portefeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction						Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat*	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Dettes représentées par un titre*	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme		
<i>(En M EUR)</i>												
Solde au 1^{er} janvier 2013	11 374	29	-	325	1 738	111	711	80	676	1	5 789	20 834
Émissions	3 304	-	-	-	-	-	198	-	-	-	6 184	9 686
Rachats/reventes	(689)	-	1	(161)	213	1	966	(45)	(380)	-	(166)	(260)
Remboursements	(2 912)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 253)	(4 165)
Transfert vers Niveau 2 ⁽¹⁰⁾	(435)	-	-	(5)	(191)	-	(179)	-	-	-	(89)	(899)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽¹⁰⁾	196	-	-	2	16	1	43	-	-	-	11	269
Gains et pertes de la période ⁽¹¹⁾	(1 118)	(16)	1	(31)	30	44	637	19	65	-	844	475
Différences de change	184	-	-	(10)	50	5	38	(1)	(1)	-	(231)	34
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	38	-	-	-	38
Solde au 31 décembre 2013	9 904	13	2	120	1 856	162	2 414	91	360	1	11 089	26 012

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2012.

(10) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(11) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Note 7

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31.12.2013		31.12.2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En M EUR)</i>				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	10 711	9 364	14 836	13 199
<i>Instruments conditionnels</i>				
Caps, floors, collars	33	-	84	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	48	30	151	20
Change à terme	-	1	17	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	2	3	-	3
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	488	219	808	576
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	10	163	16	118
Change à terme	63	33	13	9
Autres instruments financiers				
<i>Instruments sur marchés organisés</i>	128	6	9	50
Total	11 483	9 819	15 934	13 975

Note 8

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2013				31.12.2012			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
(En M EUR)								
Activité courante								
Obligations et autres instruments de dettes	104 022	16 891	247	121 160	101 113	12 090	206	113 409
dont dépréciation				(132)				(139)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	9 945	1 162	134	11 241	10 838	903	284	12 025
dont perte de valeur				(1 570)				(1 873)
Sous-total activité courante	113 967	18 053	381	132 401	111 951	12 993	490	125 434
Titres actions détenus à long terme								
	395	380	1 388	2 163	430	570	1 280	2 280
dont perte de valeur				(463)				(518)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	114 362	18 433	1 769	134 564	112 381	13 563	1 770	127 714
dont titres prêtés				601				-

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	2013	2012
Solde au 1^{er} janvier	127 714	124 738
Acquisitions	141 712	141 504
Cessions/remboursements ⁽³⁾	(130 275)	(145 852)
Reclassements et variations de périmètre	(657)	(313)
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres	(2 036)	7 713
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	6	771
Dont: augmentation	(19)	(259)
reprise	28	1 079
autres	(3)	(49)
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(21)	(281)
Variation des créances rattachées	72	1
Différences de change	(1 951)	(567)
Solde au 31 décembre	134 564	127 714

(3) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

**VARIATION DU STOCK D'ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE DONT LA VALORISATION EST DE NIVEAU 3⁽⁴⁾
(BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES)**

(En M EUR)	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
Solde au 1^{er} janvier 2013	206	284	1 280	1 770
Acquisitions	78	105	81	264
Cessions/remboursements	(26)	(53)	(86)	(165)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁴⁾	-	-	(9)	(9)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁴⁾	(4)	-	-	(4)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	(2)	-	1	(1)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-	-	-	-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	-	(9)	(9)
Variation des créances rattachées	2	-	-	2
Différences de change	-	(1)	(46)	(47)
Variations de périmètre et autres	(7)	(201)	176	(32)
Solde au 31 décembre 2013	247	134	1 388	1 769

(4) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

DÉCOMPOSITION DES GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette ⁽⁵⁾
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	622	(32)	590
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	754	(588)	166
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en Prêts et créances	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	116	(56)	60
<i>Dont : sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	<i>1 222</i>	<i>(136)</i>	
<i>sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	<i>4 117</i>	<i>(736)</i>	
<i>participation aux bénéfices différée</i>	<i>(5 223)</i>	<i>816</i>	
Total	1 492	(676)	816

(5) L'écart avec les « gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres » provient essentiellement des effets de la couverture de juste valeur sur titres disponibles à la vente à revenu fixe.

Note 9

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes et prêts		
à vue et au jour le jour		
Comptes ordinaires	27 124	21 199
Prêts et comptes au jour le jour et autres	2 270	2 346
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	35
à terme		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	22 436	17 980
Prêts subordonnés et participatifs	588	580
Valeurs reçues en pension à terme	-	287
Créances rattachées	252	219
Total brut	52 670	42 646
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(31)	(60)
Réévaluation des éléments couverts	31	48
Total net	52 670	42 634
Titres reçus en pension livrée	32 172	34 570
Total	84 842	77 204
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit⁽²⁾	85 656	77 190

(1) Au 31 décembre 2013, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 162 M EUR contre 202 M EUR au 31 décembre 2012.

(2) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	-
Niveau 2	76 888
Niveau 3	8 768
TOTAL	85 656

Note 10

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	10 328	11 528
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	301 450	311 601
<i>Crédits de trésorerie</i>	83 619	86 078
<i>Crédits à l'exportation</i>	11 072	10 795
<i>Crédits à l'équipement</i>	53 325	57 801
<i>Crédits à l'habitat</i>	106 401	107 042
<i>Autres crédits</i>	47 033	49 885
Comptes ordinaires débiteurs	16 938	17 168
Créances rattachées	1 292	1 448
Total brut	330 008	341 745
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(14 744)	(14 027)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 209)	(1 128)
Réévaluation des éléments couverts	400	680
Total net	314 455	327 270
Valeurs reçues en pension	251	394
Titres reçus en pension livrée	18 829	22 577
Total des prêts et créances sur la clientèle	333 535	350 241
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle⁽²⁾	339 243	353 525

(1) Au 31 décembre 2013, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 25 697 M EUR contre 25 300 M EUR au 31 décembre 2012.

(2) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	2 058
Niveau 2	92 605
Niveau 3	244 579
TOTAL	339 243

Note 11

PORTFEUILLES RECLASSÉS

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* et *Actifs financiers disponibles à la vente*. Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1^{er} octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie *Prêts et créances*, les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en *Actifs financiers disponibles à la vente*, en date du 1^{er} octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice 2013.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

(En M EUR)	Juste valeur au 31.12.2013*	Valeur comptable au 31.12.2013*	Juste valeur au 31.12.2012	Valeur comptable au 31.12.2012	Valeur comptable en date de reclassement (1 ^{er} octobre 2008)
Portefeuilles de destination					
Titres disponibles à la vente	134	134	190	190	969
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 867	4 586	4 515	4 518	6 345
Prêts et créances sur la clientèle	2 581	2 660	3 716	4 496	21 293
Total	7 582	7 380	8 421	9 204	28 607

* Montants des remboursements et des cessions intervenus depuis le 1^{er} janvier 2013 : respectivement 980 M EUR et 353 M EUR.

(En M EUR)	2013
Résultat de la période relatif aux actifs reclassés	
enregistré en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	29
enregistré en Produit net bancaire	198
enregistré en Coût net du risque	(294)

(En M EUR)	2013	2012
Variation de juste valeur		
qui aurait été enregistrée en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si les instruments n'avaient pas été reclassés**	348	649
qui aurait été enregistrée en Produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés**	346	223

Les taux d'intérêts effectifs au 31 décembre 2013 des actifs reclassés sont compris entre 0,62 % et 5,67 %.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 8 460 M EUR.

** Incluant les reclassements correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 333 M EUR en Gains ou pertes latents ou différés et de 23 M EUR en Produit net bancaire.

Note 12

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Location financement immobilier	8 157	8 230
Location financement mobilier	20 280	21 145
Créances rattachées	67	61
Total brut⁽¹⁾	28 504	29 436
Dépréciation sur créances individualisées	(760)	(687)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(3)	(4)
Réévaluation des éléments couverts	-	-
Total net	27 741	28 745
Juste valeur des créances de location financement et assimilées⁽²⁾	28 088	29 388

(1) Au 31 décembre 2013, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1 870 M EUR contre 1 632 M EUR au 31 décembre 2012.

(2) Ventilation de la juste valeur des opérations de location financement et assimilées par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	-
Niveau 2	-
Niveau 3	28 088
TOTAL	28 088

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Montant des investissements bruts	31 591	32 666
à moins d'un an	7 937	8 066
de un à cinq ans	16 360	16 858
à plus de cinq ans	7 294	7 742
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	26 971	27 859
à moins d'un an	7 242	7 375
de un à cinq ans	14 011	14 359
à plus de cinq ans	5 718	6 125
Produits financiers non acquis	3 087	3 230
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 533	1 577

Note 13

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Obligations et autres instruments de dettes	993	1 192
Dépréciation	(4)	(6)
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	989	1 186
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance⁽¹⁾	1 000	1 217

(1) Ventilation de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	863
Niveau 2	99
Niveau 3	38
TOTAL	1 000

Note 14

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*
Créances d'impôts exigibles	1 241	789
Actifs d'impôts différés	6 096	5 365
<i>dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	3 635	4 519
<i>dont impôts différés sur différences temporaires</i>	2 461	846
Total	7 337	6 154

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*
Dettes d'impôts exigibles	1 275	711
Passifs d'impôts différés	364	439
Total	1 639	1 150

Les impôts différés sur éléments débités ou crédités directement en capitaux propres s'analysent comme suit :

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*
Sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(129)	(125)
Actifs financiers disponibles à la vente	(92)	(105)
Instruments dérivés de couverture	(33)	(16)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(4)	(4)
Sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	158	228
Écarts actuariels sur avantages post-emploi	158	228
Total⁽¹⁾	29	103

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(1) Dont 121 M EUR au 31 décembre 2013 sont inclus dans les actifs d'impôts différés et 92 M EUR dans les passifs d'impôts différés contre 238 M EUR et 135 M EUR au 31 décembre 2012.

Impôts différés sur reports déficitaires par groupe fiscal

Au 31 décembre 2013, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	31.12.2013	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	3 635	-	-
<i>dont groupe fiscal France</i>	3 089	<i>illimité⁽²⁾</i>	<i>12 ans</i>
<i>dont groupe fiscal États-Unis d'Amérique</i>	437	<i>20 ans</i>	<i>7 ans</i>
<i>dont autres</i>	109	-	-

(2) En application de la Loi de Finances 2013 (art. 24), l'imputation des déficits est plafonnée à 1 M EUR majoré de 50 % de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.

Note 15

AUTRES ACTIFS

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	27 530	33 470
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	5 728	2 610
Charges payées ou comptabilisées d'avance	564	607
Autres débiteurs divers	22 322	17 224
Total brut	56 144	53 911
Dépréciation	(249)	(265)
Total net	55 895	53 646

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 16

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2012	Acquisitions	Cessions	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.2013	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2012	Dotations aux amortissements de l'année 2013	Dépréciations de l'année 2013	Reprises d'amortissements de l'année 2013	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur nette au 31.12.2013	Valeur nette au 31.12.2012
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 566	93	(21)	(27)	1 611	(1 264)	(124)	-	20	32	275	302
Immobilisations générées en interne	1 691	69	(41)	246	1 965	(1 181)	(236)	-	39	(3)	584	510
Immobilisations en cours	375	265	(1)	(290)	349	-	-	-	-	-	349	375
Autres	759	6	(1)	(47)	717	(295)	(32)	(7)	-	42	425	464
Sous-total	4 391	433	(64)	(118)	4 642	(2 740)	(392)	(7)	59	71	1 633	1 651
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	4 716	96	(24)	509	5 297	(1 540)	(164)	-	8	11	3 612	3 176
Immobilisations en cours	767	270	(3)	(695)	339	-	-	-	-	-	339	767
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	14 225	4 455	(3 768)	73	14 985	(4 321)	(2 436)	(18)	2 009	(6)	10 213	9 904
Autres	5 281	340	(136)	(134)	5 351	(4 009)	(358)	(1)	93	234	1 310	1 272
Sous-total	24 989	5 161	(3 931)	(247)	25 972	(9 870)	(2 958)	(19)	2 110	239	15 474	15 119
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	398	4	(29)	19	392	(160)	(8)	-	8	-	232	237
Immobilisations en cours	183	102	-	-	285	-	-	-	-	-	285	183
Sous-total	581	106	(29)	19	677	(160)	(8)	-	8	-	517	420
Total immobilisations corporelles et incorporelles	29 961	5 700	(4 024)	(346)	31 291	(12 770)	(3 358)	(26)	2 177	310	17 624	17 190

LOCATION SIMPLE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	2 829	2 762
de un à cinq ans	4 270	5 096
à plus de cinq ans	26	26
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	7 125	7 884

Note 17

ÉCARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur l'année 2013 des valeurs brutes et nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en vigueur au 31 décembre 2012 :

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2012	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Différence de change	Valeur brute au 31.12.2013	Dépréciations au 31.12.2012	Pertes de valeur	Cessions, différence de change et autres variations	Dépréciations au 31.12.2013	Valeur nette au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2013
Réseaux France	752	-	-	(1)	751	-	-	-	-	752	751
Réseaux Société Générale	241			(1)	240				-	241	240
Crédit du Nord	511				511				-	511	511
Réseaux Internationaux	3 136	-	(49)	(224)	2 863	(537)	-	59	(478)	2 599	2 385
Réseaux Internationaux Union européenne + pré-Union européenne	1 917		(49)	(92)	1 776				-	1 917	1 776
Réseaux Internationaux Russie	1 142			(125)	1 017	(537)		59	(478)	605	539
Réseaux Internationaux Autres	77			(7)	70				-	77	70
Services Financiers Spécialisés et Assurances	1 282	-	(22)	(61)	1 199	(243)	-	17	(226)	1 039	973
Services Financiers Assurances	11	-	(1)	-	10	-	-	-	-	11	10
Services Financiers aux particuliers	691	-	(21)	(53)	617	(243)		17	(226)	448	391
Services Financiers aux entreprises	402	-	-	(7)	395	-	-	-	-	402	395
Services Financiers Location automobile	178	-	-	(1)	177	-	-	-	-	178	177
Banque de Financement et d'Investissement	50	-	-	(2)	48	-	-	-	-	50	48
Banque de Financement et d'Investissement	50	-	-	(2)	48	-	-	-	-	50	48
Banque Privée	359	-	(9)	(6)	344	-	-	-	-	359	344
Banque Privée	359	-	(9)	(6)	344	-	-	-	-	359	344
Services aux Investisseurs et Courtage	978	-	-	(8)	970	(457)	(50)	8	(499)	521	471
Services aux Investisseurs	533				533	(12)	(50)		(62)	521	471
Courtage	445			(8)	437	(445)		8	(437)	-	-
TOTAL	6 557	-	(80)	(302)	6 175	(1 237)	(50)	84	(1 203)	5 320	4 972

Suite à la réorganisation du groupe Société Générale en trois piliers intervenue en 2013, une refonte des UGT a été entreprise : les anciennes UGT du pôle Réseaux internationaux (Union Européenne et pré-Union Européenne, Réseaux internationaux Russie, Réseaux internationaux Autres) ont été remplacées par trois nouvelles UGT intégrées au sein du pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux (Europe, Russie et Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer). L'ancienne UGT Services Financiers aux particuliers disparaît et ses activités sont intégralement réparties au sein des trois UGT précédemment citées ainsi que dans l'UGT Réseaux Société Générale.

Au 31 décembre 2013, les écarts d'acquisition sont donc répartis au sein des 12 UGT suivantes :

Pilier	Activités
Banque de détail en France	
Réseaux Société Générale	Réseau de banque de détail Société Générale, activités de banque en ligne Boursorama, crédit à la consommation et à l'équipement en France et service de gestion de flux et de paiements
Crédit Du Nord	Réseau de banque de détail du Crédit du Nord et de ses 8 banques régionales
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	
Europe	Banque de détail et crédit à la consommation en Europe incluant notamment l'Allemagne (Hanseatic bank, BDK), l'Italie (Fiditalia), la Roumanie (BRD), la République tchèque (KB, Essox) et la Pologne (Eurobank)
Russie	Groupe bancaire intégré incluant les marques Rosbank et ses filiales DeltaCredit et Rusfinance
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	Banque de détail et crédit à la consommation dans la zone Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer incluant notamment le Maroc (SGMB), l'Algérie, la Tunisie (UIB), le Cameroun (SGBC), la Côte d'Ivoire (SGBCI), la Chine (SG China) et le Sénégal
Assurances	Activités d'assurance-vie et dommages en France et à l'international (Sogecap, Sogessur, Oradéa Vie et Sogecap Risques Divers)
Financement d'équipement professionnel	Financement des ventes et des équipements professionnels au sein de Societe Generale Equipment Finance
Services Financiers Location automobile	Services de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles (ALD Automotive)
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	
Banque de Financement et d'Investissement	Conseil, financement et solutions de marché aux entreprises, institutions financières, secteur public et family offices
Banque Privée	Solutions de gestion de fortune en France et à l'international
Métiers Titres	Gamme complète de services titres (SGSS)
Courtage	Services de compensation et d'exécution sur les produits dérivés (Newedge)

Le Groupe a effectué cette réallocation sur la base des capitaux propres normatifs des entités composant les UGT. En effet, les fonds propres alloués sont l'inducteur principal de la valorisation des entités car représentatifs des activités bancaires avec leurs risques et bénéfices associés. L'allocation des fonds propres est également un

des leviers les plus significatifs pour le pilotage de la performance en permettant de renforcer le capital sur les activités les plus rentables ou présentant un potentiel de développement supérieur. Cette méthode, jugée plus appropriée par le Groupe, a donc été utilisée pour réaliser la réallocation des écarts d'acquisition.

Le tableau ci-dessous détaille le résultat des réallocations des valeurs nettes entre les anciennes UGT présentées en colonnes et les nouvelles UGT présentées en lignes :

	Réseaux France		Réseaux internationaux			Services Financiers Spécialisés et Assurances				
	Réseaux Société Générale	Crédit du Nord	Réseaux Internationaux Union européenne + pré-Union européenne	Réseaux Internationaux Russie	Réseaux Internationaux Autres	Services Financiers Assurances	Services Financiers aux particuliers	Services Financiers aux entreprises	Services Financiers Location automobile	Valeur nette au 31.12.2013
(En M EUR)										
Banque de détail en France	240	511	-	-	-	-	26	60	-	837
Réseaux Société Générale	240						26	60		326
Crédit du Nord		511								511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	-	-	1 776	539	70	10	365	335	177	3 272
Europe			1 617				293			1 910
Russie				539			40			579
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer			159		70		32		2	263
Assurances						10				10
Financement d'équipement professionnel								335		335
Services Financiers Location automobile									175	175
Valeur nette des écarts d'acquisition réalloués	240	511	1 776	539	70	10	391	395	177	4 109
Valeur nettes des écarts d'acquisition des UGT non modifiées										863
TOTAL										4 972

Au 31 décembre 2013, les valeurs nettes des écarts d'acquisition regroupées selon la nouvelle organisation sont les suivantes :

	Valeur nette au 31.12.2013
(En M EUR)	
Banque de détail en France	837
Réseaux Société Générale	326
Crédit du Nord	511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	3 272
Europe	1 910
Russie	579
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	263
Assurances	10
Financement d'équipement professionnel	335
Services Financiers Location automobile	175
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	863
Banque de Financement et d'Investissement	48
Banque de Financement et d'Investissement	48
Banque privée, Métiers Titres et Courtage	815
Banque Privée	344
Métiers Titres	471
Courtage	-
TOTAL	4 972

Le Groupe réalise au 31 décembre 2013 un test annuel de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs au sein de l'entreprise. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT et à la comparer avec sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

À fin 2013, afin de neutraliser un éventuel effet de structure lié à la création de nouvelles UGT et à la réallocation des écarts d'acquisition dans ces dernières, les tests de dépréciation des UGT ont été réalisés à la fois sur les anciennes et les nouvelles UGT.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune. Ils sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction,

extrapolés sur une période de croissance soutenable (généralement de 6 années supplémentaires), représentative du cycle économique de l'industrie bancaire, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale) :

- les fonds propres alloués correspondent au 31 décembre 2013 à 10 % des emplois pondérés soit un renforcement des exigences de 100 points de base par rapport aux tests de 2012 ;
- le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque activité, est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche *SG Cross Asset Research* et de sa volatilité spécifique (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État dans la monnaie de rattachement, ou leur moyenne pondérée par les fonds propres normatifs dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États ;
- le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et taux de croissance à long terme différenciés pour les UGT au sein des 3 piliers du Groupe :

Hypothèses au 31 décembre 2013	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Banque de détail en France		
Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	8 %	2 %
Banque de détail et Services Financiers Internationaux		
Banque de détail et crédit à la consommation	10,2 % à 11,6 %	3 % à 3,5 %
Assurances	8,8 %	2,5 %
Financement d'équipement professionnel et services financiers location automobile	9,9 %	2 %
Banque de Grande Clientèle et Services aux Investisseurs		
Banque de Financement et d'Investissement	11,2 %	2 %
Banque Privée, Métiers Titres et Courtage	9,1 % à 10,2 %	2 % à 3 %

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Banque de détail en France

Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	■ Dynamique du fonds de commerce des réseaux de détail en dépit d'une croissance atone en France et d'un environnement réglementaire contraint ■ Développement du PNB malgré la pression à la baisse des revenus sur les commissions grâce à l'accélération de la transformation opérationnelle et l'investissement dans la transition digitale ■ Forte discipline sur les frais généraux et la maîtrise des risques

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

Europe	■ Lente sortie de récession, tensions contenues grâce aux interventions de la BCE et aux avancées institutionnelles ■ Développement du fonds de commerce, normalisation du coût du risque et maîtrise des frais généraux
Russie	■ Croissance freinée par le tassement attendu des prix de l'énergie mais qui devrait toutefois rester de 1,5 % à 2 % plus élevée que dans la zone euro ■ Poursuite de la transformation de Rosbank axée sur l'efficacité du dispositif Banque de détail, les systèmes d'information, la qualité de service aux clients et la mutualisation au sein du dispositif russe
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	■ Contexte économique favorable avec une forte résilience de la croissance et l'opportunité de capter le potentiel d'une classe moyenne émergente ■ Développement de l'offre produit en ligne avec la demande locale et sécurisation du risque opérationnel
Assurances	■ Poursuite d'une croissance dynamique et du développement à l'international du modèle de bancassurance en synergie avec le réseau de Banque de détail et Services Financiers Internationaux
Financement d'équipement professionnel et services financiers location automobile	■ Maintien du leadership sur ces métiers de financement aux entreprises ■ Poursuite du dynamisme des services financiers location automobile tout en maintenant une maîtrise stricte des risques ■ Production résiliente de l'activité de financement d'équipement professionnel en lien avec l'environnement économique

Banque de Grande Clientèle et Services aux Investisseurs

Banque de Financement et d'Investissement	■ Besoins de financements durables, augmentation de la désintermédiation et réforme des marchés financiers ■ Maintien des franchises leaders de marchés (actions) et de financements (matières premières, structurés) ■ Développement de relais de croissance et notamment des revenus clients et des synergies en ciblant les investissements
Banque Privée, Métiers Titres et Courtage	■ Croissance de la Banque Privée tirée par une collecte positive et le maintien d'un bon niveau de marge, développement des synergies avec les réseaux de Banque de détail et la Banque de Financement et d'Investissement ■ Renforcement de la dynamique commerciale des Métiers Titres en Europe et investissement dans les systèmes d'information

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT de la variation de certaines hypothèses telles que la croissance à long terme, le taux d'actualisation et la rentabilité. Au 31 décembre 2013, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, les tests de dépréciation ont été effectués sur la base d'une série d'hypothèses prudentes ou d'un test de sensibilité.

Le résultat des tests de dépréciation, tant dans l'ancienne que dans la nouvelle organisation, a conduit à passer une dépréciation s'élevant à 50 M EUR pour l'UGT Métiers Titres. Cette dernière a fait l'objet d'un test de sensibilité opérationnelle spécifique reposant sur le décalage dans le temps des bénéfices du plan de transformation dont l'exécution vient de démarrer. La dépréciation passée permet de maintenir une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable même dans des conditions dégradées.

Après prise en compte des dépréciations passées, les valeurs recouvrables font preuve d'une faible sensibilité à une variation supplémentaire des hypothèses de taux d'actualisation, de croissance à long terme et opérationnelles. Ainsi :

- une augmentation de 50 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus entraînerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 6,8 % sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- de même, une réduction de 50 points de base des taux de croissance à long terme entraînerait une diminution de 2,3 % de la valeur recouvrable sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

Note 18

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	15 987	12 008
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	2 776	10 214
Sous-total	18 763	22 222
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	45 331	68 978
Valeurs données en pension à terme	103	182
Sous-total	45 434	69 160
Dettes rattachées	217	319
Réévaluation des éléments couverts	144	219
Titres donnés en pension	26 540	30 129
Total	91 098	122 049
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit⁽¹⁾	90 930	121 107

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes envers les établissements de crédit par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	2 474
Niveau 2	86 746
Niveau 3	1 710
TOTAL	90 930

Note 19

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue	57 764	55 471
À terme	20 754	19 322
Sous-total	78 518	74 793
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	58 560	53 269
Particuliers	48 666	46 217
Clientèle financière	25 739	31 548
Autres ⁽¹⁾	13 738	13 014
Sous-total	146 703	144 048
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	45 425	42 894
Particuliers	17 543	17 814
Clientèle financière	21 529	16 336
Autres ⁽¹⁾	9 165	6 925
Sous-total	93 662	83 969
Dettes rattachées	1 012	1 694
Réévaluation des éléments couverts	313	534
Total dépôts clientèle	320 208	305 038
Valeurs données en pension à la clientèle	209	115
Titres donnés en pension à la clientèle	24 270	32 077
Total	344 687	337 230
Juste valeur des dettes envers la clientèle⁽²⁾	344 416	336 901

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

(2) Ventilation de la juste valeur des dettes envers la clientèle par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	-
Niveau 2	338 737
Niveau 3	5 679
TOTAL	344 416

Note 20

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Bons de caisse	790	798
Emprunts obligataires	21 214	17 964
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	107 066	113 481
Dettes rattachées	1 096	940
Sous-total	130 166	133 183
Réévaluation des éléments couverts	1 568	2 561
Total	131 734	135 744
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>40 513</i>	<i>32 913</i>
Juste valeur des dettes représentées par un titre⁽¹⁾	131 593	137 431

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes représentées par un titre par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	20 844
Niveau 2	110 749
Niveau 3	-
TOTAL	131 593

Note 21

AUTRES PASSIFS

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	25 681	31 258
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	7 195	3 075
Autres opérations sur titres	22	23
Charges à payer sur engagements sociaux	2 662	2 513
Produits constatés d'avance	1 713	1 803
Autres créditeurs divers	22 488	19 491
Total	59 761	58 163

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers

Note 22

COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Plans d'épargne-logement (PEL)	14 801	13 849
ancienneté de moins de 4 ans	5 793	4 853
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	3 166	2 806
ancienneté de plus de 10 ans	5 842	6 190
Comptes épargne-logement (CEL)	1 666	1 828
Total	16 467	15 677

2. ENCOURS DE CRÉDIT À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
ancienneté de moins de 4 ans	99	174
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	121	117
ancienneté de plus de 10 ans	16	18
Total	236	309

3. PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2012	Dotations	Reprises	31.12.2013
Plans d'épargne-logement	77	76	(33)	120
ancienneté de moins de 4 ans	39	1	(32)	8
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4	6	(1)	9
ancienneté de plus de 10 ans	34	69	(0)	103
Comptes épargne-logement	24	0	(17)	7
Total	101	76	(50)	127

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagements, aux conséquences potentiellement défavorables, générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêts longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2013, le provisionnement épargne logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 0,77 % des encours totaux au 31 décembre 2013.

4. MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données

observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 23

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

1. DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2012	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2013
Établissements de crédit	60	6	(34)	(28)	(1)	-	31
Crédits à la clientèle	14 027	5 355	(2 291)	3 064	(1 828)	(519)	14 744
Créances de location financement et assimilées	687	416	(279)	137	(67)	3	760
Groupes d'actifs homogènes	1 132	527	(436)	91	-	(11)	1 212
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾⁽²⁾	2 530	41	(334)	(293)	(20)	(52)	2 165
Autres ⁽¹⁾	557	163	(117)	46	(36)	(116)	451
Total	18 993	6 508	(3 491)	3 017	(1 952)	(695)	19 363

(1) Dont 39 M EUR de dotations nettes relatives au risque de contrepartie.

(2) Dont dotations aux dépréciations sur titres à revenu variable hors activité assurance pour 19 M EUR et qui se décomposent comme suit :

- 6 M EUR : Perte de valeur sur titres non dépréciés au 31 décembre 2012 ;
- 13 M EUR : Perte de valeur complémentaire sur les titres déjà dépréciés au 31 décembre 2012.

2. PROVISIONS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2012*	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2013
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	7	4	-	4	-	-	(1)	10
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	280	214	(174)	40	(6)	-	(32)	282
Provisions sur avantages au personnel	1 739	392	(233)	159	-	(187)	(60)	1 651
Provisions fiscales	351	78	(88)	(10)	(107)	-	(52)	182
Autres provisions ⁽³⁾	1 146	804	(197)	607	(87)	-	38	1 704
Total	3 523	1 492	(692)	800	(200)	(187)	(107)	3 829

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(3) Dont :

- dotations nettes relatives au coût net du risque pour 567 M EUR, comprenant essentiellement des dotations aux provisions pour litiges ;
- dotations nettes relatives aux provisions PEL/CEL pour 26 M EUR pour les Réseaux France (Cf. Note 22).

Note 24

EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN

1. ACTIVITÉS BANCAIRES

Le tableau ci-dessous présente les expositions significatives au risque souverain des pays européens pour le groupe Société Générale au 31 décembre 2013. Elles sont établies selon la méthodologie définie pour chacun des types d'exposition par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) lors des tests sur les besoins en fonds propres des banques européennes :

(En M EUR)	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	CDS - Juste valeur des positions nettes ⁽¹⁾	Total des expositions nettes ⁽²⁾
France	18 533	(159)	40	18 414
Allemagne	4 571	260	(89)	4 742
République Tchèque	3 806	582	4	4 392
Italie	944	1 313	46	2 303
Espagne	828	1 041	77	1 946
Roumanie	1 476	123	(4)	1 595
Total	30 158	3 160	74	33 392

(1) Différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

(2) Après provisions pour dépréciation et hors expositions directes sur dérivés.

(En M EUR)	CDS - Nominaux		
	CDS - Positions acheteuses ⁽³⁾	CDS - Positions vendeuses ⁽³⁾	CDS - Positions nettes ⁽⁴⁾
France	15	48	33
Allemagne	1 341	1 523	182
République Tchèque	45	34	(11)
Italie	1 624	1 819	195
Espagne	613	776	163
Roumanie	99	99	-
Total	3 737	4 299	562

(3) Les positions présentées sont compensées par contrepartie et par pays d'exposition selon les règles applicables pour le calcul des exigences de fonds propres prudentiels.

(4) Différence entre la valeur nominale des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

Au 31 décembre 2013, les expositions au risque souverain pour Chypre, la Grèce, l'Irlande, le Portugal et la Slovaquie sont non significatives.

2. ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les assureurs du groupe Société Générale détiennent des titres d'États principalement en représentation des contrats d'assurance-vie. L'exposition nette sur ces titres correspond à l'exposition résiduelle de l'assureur après application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et d'impôts, dans le cas d'un défaut total de l'émetteur.

Les expositions au 31 décembre 2013 sur les pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union Européenne sont présentées ci-dessous :

(En M EUR)	Exposition Brute ⁽⁵⁾	Exposition nette
Espagne	1 277	57
Irlande	367	18
Portugal	28	3
Total	1 672	78

(5) Expositions brutes (valeur nette comptable) sur contrats support euro.

Au 31 décembre 2013, les expositions au risque souverain pour Chypre, la Grèce et la Slovaquie sont non significatives.

Note 25

AVANTAGES DU PERSONNEL

1. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraites à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

2. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

2.1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
A - Valeur actualisée des engagements financés	2 496	2 714
B - Juste valeur des actifs de financement	(2 009)	(1 971)
C = A + B Solde des régimes financés	487	743
D - Valeur actualisée des engagements non financés	373	407
E - Effet du plafonnement d'actif	(2)	(0)
F - Actifs distincts	(71)	(1)
C + D - E - F = Solde net comptabilisé au bilan	933	1 151

Notes :

- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (cash-balance). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. En France, le régime additif de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de Société Générale, telle que décrite dans la partie "Gouvernement d'entreprise". Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la Tranche B de l'Agirc. Au Royaume-Uni, le régime à prestations définies ayant été fermé aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2. COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES

(En M EUR)	2013	2013
Coût des services de l'année y compris charges sociales	94	88
Cotisations salariales	(5)	(7)
Coût des services passés / réductions	47	7
Effet des liquidations	(1)	(6)
Intérêts nets	29	36
Transfert d'actifs non reconnus	0	0
Composantes reconnues en résultat	164	118
Écarts actuariels liés aux actifs ⁽¹⁾	(39)	(93)
Écarts actuariels suite à changements d'hypothèses démographiques	1	2
Écarts actuariels suite à changements d'hypothèses économiques et financières	(181)	411
Écarts actuariels d'expérience	5	9
Effet du plafonnement d'actifs	1	-
Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres⁽²⁾	(213)	329
Total des composantes du coût des prestations définies	(49)	447

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

(2) L'écart avec la rubrique Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi de l'État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres provient essentiellement de la variation des actifs et passifs reclassés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés ainsi que des actifs des entités consolidées par mise en équivalence.

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN**■ 2.3.1. Variations de la valeur actualisée des engagements**

(En M EUR)	2013	2012
Solde au 1^{er} janvier 2013	3 121	2 676
Coût des services de l'année y compris charges sociales	94	88
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés/réductions	47	8
Effet des liquidations	(2)	(6)
Intérêts nets	92	115
Écarts actuariels suite aux changements d'hypothèses démographiques	1	2
Écarts actuariels suite aux changements d'hypothèses économiques et financières	(181)	411
Écarts actuariels d'expérience	5	9
Conversion en devises	(44)	2
Prestations servies	(168)	(147)
Modification du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	(74)	(19)
Transferts et autres	(22)	(17)
Solde au 31 décembre 2013	2 869	3 121

(1) Principalement la cession de National Société Générale Bank avec 75 M EUR d'engagement.

■ 2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(En M EUR)	2013	2012
Solde au 1^{er} janvier 2013	1 971	1 806
Charges d'intérêt liés aux actifs de régime	63	78
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	0	0
Écarts actuariels liés aux actifs	39	93
Conversion en devises	(32)	9
Cotisations salariales	5	7
Cotisations patronales	119	92
Prestations servies	(132)	(113)
Modification du périmètre de consolidation	(39)	(0)
Transferts et autres	15	(1)
Solde au 31 décembre 2013	2 009	1 971

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES**■ 2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement (composition tous régimes confondus et cotisations futures)**

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 44 % d'obligations, 44 % d'actions, 1 % de monétaire et 11 % autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régimes s'élèvent à un montant de 54 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2014 sont estimées à 32 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les stratégies de couverture des régimes sont définies localement en lien avec les Directions Financières et les Ressources Humaines des entités, par des structures *ad hoc* (Trustees, Fondations,

structures paritaires...) le cas échéant. Par ailleurs, les stratégies d'investissement ou de financement des passifs sociaux sont suivies au niveau Groupe à travers une gouvernance globale. Des comités, en présence de représentants de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction Financière et de la Direction des Risques ont pour objet de définir les guidelines du Groupe en matière d'investissement et de gestion des passifs, de valider les décisions, et de suivre les risques associés pour le Groupe.

Selon les durations des régimes et les réglementations locales, les actifs de couverture sont investis en actions et/ou en produits de taux, garantis ou non.

Les régimes sont couverts globalement à hauteur de 67 %, mais que selon les entités et les régimes, le taux de couverture varie entre 0 % et 100 %.

2.4.2. Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Actifs des régimes	102	171
Actifs distincts	-	-

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2013	31.12.2012
Taux d'escompte		
Europe	3,41 %	3,15 %
Amériques	5,08 %	4,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,59 %	3,16 %
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,14 %	2,14 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	1,67 %	1,82 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,67 %	0,66 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,29 %	2,27 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	9,76	10,10
Amériques	9,02	9,01
Asie-Océanie-Afrique	13,48	12,76
Duration (en années)		
Europe	14,25	14,13
Amériques	18,81	18,50
Asie-Océanie-Afrique	9,73	13,75

Notes :

1. Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actualisée des engagements.
2. Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif. Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des banques centrales des zones monétaires ci-dessus.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.
4. Les hypothèses ci-dessus ont été appliquées sur les régimes postérieurs à l'emploi.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2013	31.12.2012
Variation de + 1 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	- 12 %	- 13 %
Variation de + 1 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	11 %	11 %
Variation de + 1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	4 %	4 %

Note : les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actualisée des engagements.

3. AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont consentis au personnel du Groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois

suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 556 M EUR.

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 178 M EUR.

Note 26

DETTES SUBORDONNÉES

(En M EUR)

Devises d'émission	Dates d'échéance						Encours	Encours
	2014	2015	2016	2017	2018	Autres	31.12.2013	31.12.2012
Titres subordonnés								
EUR	355	789	767	193	1 397	2 087	5 588	4 948
USD	-	54	376	-	-	-	430	450
GBP	-	-	-	-	331	-	331	339
Autres devises	9	-	-	-	-	-	9	9
Sous-total	364	843	1 143	193	1 728	2 087	6 358	5 746
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
EUR	-	-	-	-	-	50	50	50
Autres devises	-	-	-	-	-	222	222	224
Sous-total	-	-	-	-	-	272	272	274
Dettes rattachées	178	-	-	-	-	-	178	166
Total hors réévaluation des éléments couverts	542	843	1 143	193	1 728	2 359	6 808	6 186
Réévaluation des éléments couverts							587	866
Total							7 395	7 052

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 7 675 M EUR au 31 décembre 2013 (7 615 M EUR au 31 décembre 2012) et se ventile comme suit (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation) :

(En M EUR)

31.12.2013

Niveau 1	-
Niveau 2	7 675
Niveau 3	-
TOTAL	7 675

Note 27

COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

À cet égard le Groupe inscrit notamment dans son bilan le montant net des instruments financiers dérivés conclus avec certaines chambres de compensation lorsqu'elles permettent effectivement un règlement net *via* des appels de marges quotidiens en trésorerie.

Par ailleurs, le Groupe inscrit également dans son bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des

montants d'espèces associés.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du Groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers dans la mesure où la gestion du risque de contrepartie met en œuvre d'autres mécanismes de réduction qui viennent en complément de ces accords de compensation.

Les encours bruts des actifs financiers et passifs financiers faisant l'objet de ces compensations sont rapprochés avec les encours consolidés présentés au bilan (Total des actifs et passifs au bilan) après indication des montants qui ont été compensés au bilan pour ces différents instruments (Montants compensés) et des encours des autres actifs et passifs financiers qui ne font l'objet d'aucune compensation ni convention cadre de compensation ou accord similaire (Montants des actifs et passifs non compensables).

Données au 31 décembre 2013

ACTIF

	Actifs financiers compensables							Actifs non compensables	
	Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽¹⁾				Position nette	Total des actifs au bilan ⁽²⁾
	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan	Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie	Montants		
(En M EUR)									
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	277 857	129 111	148 746	124 719	13 231	-	10 796	25 392	174 138
Titres prêtés (Cf. Notes 6 et 8)	9 826	-	9 826	9 075	-	-	751	21 925	31 751
Titres reçus en pension (Cf. Notes 6, 9 et 10)	122 042	18 534	103 508	21 939	318	71 127	10 124	36 251	139 759
Dépôts garantie versés (Cf. Note 15)	18 156	-	18 156	-	18 156	-	-	9 374	27 530
Autres actifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	862 084	862 084
Total actif	427 881	147 645	280 236	155 733	31 705	71 127	21 671	955 026	1 235 262

PASSIF

	Passifs financiers compensables							Passifs non compensables	
	Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽¹⁾				Position nette	Total des dettes au bilan ⁽³⁾
	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan	Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie	Montants		
(En M EUR)									
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	278 770	129 111	149 659	124 719	17 501	173	7 266	26 234	175 893
Dettes sur titres empruntés (Cf. Note 6)	22 479	-	22 479	9 075	9	6 347	7 048	78 645	101 124
Titres donnés en pension (Cf. Notes 6, 18 et 19)	122 405	18 534	103 871	21 939	646	68 944	12 342	45 958	149 829
Dépôts garantie reçus (Cf. Note 21)	13 549	-	13 549	-	13 549	-	-	12 132	25 681
Autres passifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	728 634	728 634
Total dettes	437 203	147 645	289 558	155 733	31 705	75 464	26 656	891 603	1 181 161

(1) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

(2) Le total des actifs au bilan est égal à la somme :

- des montants nets au bilan des Actifs financiers compensables, et
- des montants des Actifs non compensables.

(3) Le total des dettes au bilan est égal à la somme :

- des montants nets au bilan des Passifs financiers compensables, et
- des montants des Passifs non compensables.

Données au 31 décembre 2012

ACTIF

	Actifs financiers compensables							Actifs non compensables	
	Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽⁴⁾				Position nette	Total des actifs au bilan ⁽⁶⁾
	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan	Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie	Montants		
(En M EUR)									
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	429 626	218 762	210 864	181 650	19 230	-	9 984	23 194	234 058
Titres prêtés (Cf. Notes 6 et 8)	4 467	-	4 467	3 679	-	-	788	9 915	14 382
Titres reçus en pension (Cf. Notes 6, 9 et 10)	110 577	4 990	105 587	29 511	97	73 551	2 428	41 305	146 892
Dépôts garantie versés (Cf. Note 15)	22 612	-	22 612	-	22 612	-	-	10 858	33 470
Autres actifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	822 087	822 087
Total actif	567 282	223 752	343 530	214 840	41 939	73 551	13 200	907 359	1 250 889

PASSIF

	Passifs financiers compensables							Passifs non compensables	
	Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽⁴⁾				Position nette	Total des dettes au bilan ⁽⁶⁾
	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan	Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie	Montants		
(En M EUR)									
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	426 188	218 762	207 426	181 650	22 430	351	2 995	22 649	230 075
Dettes sur titres empruntés (Cf. Note 6)	11 270	-	11 270	3 679	0	5 788	1 803	49 673	60 943
Titres donnés en pension (Cf. Notes 6, 18 et 19)	99 239	4 990	94 249	29 511	182	59 446	5 110	46 908	141 157
Dépôts garantie reçus (Cf. Note 21)	19 327	-	19 327	-	19 327	-	-	11 931	31 258
Autres passifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	733 905	733 905
Total dettes	556 024	223 752	332 272	214 840	41 939	65 585	9 908	865 066	1 197 338

(4) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

(5) Le total des actifs au bilan est égal à la somme :

- des montants nets au bilan des Actifs financiers compensables, et
- des montants des Actifs non compensables.

(6) Le total des dettes au bilan est égal à la somme :

- des montants nets au bilan des Passifs financiers compensables, et
- des montants des Passifs non compensables.

Note 28

ACTIONS ORDINAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE, ACTIONS DÉTENUES PAR LE PERSONNEL ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A.

(En nombre d'actions)	31.12.2013	31.12.2012
Actions ordinaires	798 716 162	780 273 227
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	22 509 704	26 270 956
Dont actions détenues par le personnel	59 599 036	59 344 358

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2013, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 998 395 202 EUR et se compose de 798 716 162 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Au cours du premier semestre 2013, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions pour un montant de 1 M EUR, et une augmentation de capital relative à l'exercice par les actionnaires de l'option de distribution des dividendes 2012 en actions Société Générale de 11 M EUR assortie d'une prime d'émission de 215 M EUR.

Au cours du deuxième semestre 2013, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions pour un montant de 11 M EUR assortie d'une prime d'émission de 174 M EUR, et deux augmentations de capital d'un montant total de 0,094 M EUR résultant de la levée d'options de souscription relatives au plan de 2009 et assorties d'une prime d'émission de 2 M EUR.

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

2.1. TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2013, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres

au sein des autres instruments de capitaux propres est de 423 M EUR.

L'évolution de ce montant résulte du rachat partiel pour 1 285 M USD et du remboursement au pair pour 215 M USD de l'émission subordonnée à durée indéterminée de 1 500 M USD de décembre 2012.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2012	Rachats partiels et remboursements en 2013	Montant en devises au 31.12.2013	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	63 M EUR		63 M EUR	63	TMO - 0,25 % avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyens Obligataires de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	248 M USD		248 M USD	182	Moyenne des taux de dépôt Euro / Dollar 6 mois communiqués par les banques de référence + 0,075 %
30 juin 1994	15 000 M JPY		15 000 M JPY	107	5,385 % jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux Mid Swap JPY 5 ans + 1,25 % jusqu'en décembre 2019 puis taux Mid Swap JPY 5 ans + 2 % pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY		10 000 M JPY	71	3,936 % jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux Mid Swap JPY 5 ans + 2,0 %
11 décembre 2012	1 500 M USD	1 500 M USD	-	-	6,625 % jusqu'en juin 2018, puis pour les échéances suivantes : Mid Swap USD 5 ans + 5,754 %

2.2. ACTIONS DE PRÉFÉRENCE ÉMISES PAR LES FILIALES

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

L'intégralité des actions de préférence a fait l'objet d'un remboursement au pair le 10 novembre 2013.

Il en résulte une diminution des participations ne donnant pas le contrôle de 420 M EUR.

2.3. TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les Instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2013, le montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 6 652 M EUR.

L'augmentation du montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe s'explique par deux émissions opérées sur le deuxième semestre 2013, partiellement compensées par un remboursement opéré sur le premier semestre 2013.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2012	Rachats partiels et remboursements en 2013 ⁽¹⁾	Montant en devises au 31.12.2013	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
26 janvier 2005	728 M EUR		728 M EUR	728	4,196 %, à partir de 2015 Euribor 3 mois + 1,53 %/an
5 avril 2007	63 M USD		63 M USD	47	Libor USD 3 mois + 0,75 %/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
5 avril 2007	808 M USD		808 M USD	604	5,922 %, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
19 décembre 2007	463 M EUR		463 M EUR	463	6,999 %, à partir de 2018 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
22 mai 2008	795 M EUR	795 M EUR	-	0	7,756 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
16 juin 2008	506 M GBP		506 M GBP	642	8,875 %, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois + 3,4 %/an
27 février 2009	450 M USD		450 M USD	356	9,5045 %, à partir de 2016 Libor USD 3 mois + 6,77 %/an
4 septembre 2009	905 M EUR		905 M EUR	905	9,375 %, à partir de 2019 Euribor 3 mois + 8,901 %/an
7 octobre 2009	1 000 M USD		1 000 M USD	681	8,75 %
6 septembre 2013			1 250 M USD	953	8,25 %, à partir du 29 novembre 2018 Taux Mid Swap USD 5 ans + 6,394 %
18 décembre 2013			1 750 M USD	1 273	7,875 %, à partir du 18 décembre 2023 Taux Mid Swap USD 5 ans + 4,979 %

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne Distribution 2013)	(414)	(78)	(492)
Évolution des nominaux en 2013	1 431	(1 137)	294
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	133	26	159
Frais d'émissions nets d'impôt relatifs au TSS émis en 2013	(13)	-	(13)
Résultat net relatif au TSDI racheté en 2013	-	(19)	(19)

3. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le montant de dividendes distribués en 2013 par le Groupe s'élève à - 1 047 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Actions ordinaires	(341)	(191)	(532)
Dont payé en actions	(226)	-	(226)
Dont payé en numéraire	(115)	(191)	(306)
Autres instruments de capitaux propres	(492)	(23)	(515)
Total	(833)	(214)	(1 047)

Note 29

ENGAGEMENTS

1. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

ENGAGEMENTS DONNÉS

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	11 166	8 623
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	116 824	119 079
Autres	1 973	2 442
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	10 515	6 831
Donnés à la clientèle ⁽¹⁾⁽²⁾	52 050	53 181
Engagements sur titres		
Titres à livrer	30 362	21 382

ENGAGEMENTS REÇUS

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	65 326	42 697
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	67 582	63 776
Autres engagements reçus ⁽³⁾	72 644	73 440
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	31 105	21 135

(1) Au 31 décembre 2013, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élèvent respectivement à 8922 M EUR et 657 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(3) Dont garanties reçues d'État, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 35 743 M EUR au 31 décembre 2013 contre 33 204 M EUR au 31 décembre 2012. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie pour 1 341 M EUR au 31 décembre 2013 contre 1 343 M EUR au 31 décembre 2012.

2. ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (NOTIONNELS)

	31.12.2013		31.12.2012	
(En M EUR)	Opérations de transaction	Opérations de couverture	Opérations de transaction	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	10 894 293	265 291	10 014 755	263 815
Contrats à terme de taux	2 183 548	854	2 028 168	1 438
<i>Instruments conditionnels</i>	2 281 077	5 053	2 546 427	5 311
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	1 966 691	7 604	1 996 807	8 904
<i>Instruments conditionnels</i>	508 241	-	494 730	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	74 793	-	59 538	-
<i>Instruments conditionnels</i>	744 734	49	543 795	2
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	140 509	-	126 604	-
<i>Instruments conditionnels</i>	54 022	-	60 327	-
Dérivés de crédit	905 947	-	1 073 793	-
Autres instruments financiers à terme	12 469	285	6 108	393

OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR LE COMPTE DE TIERS

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs et octroie, dans ce cadre, des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2013, il existe 2 véhicules non consolidés (Barton et Antalis) structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 6 654 M EUR (6 938 M EUR au 31 décembre 2012).

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de réhaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 657 M EUR (649 M EUR au 31 décembre 2012). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 8 922 M EUR à cette même date (9 180 M EUR au 31 décembre 2012).

Note 30

ACTIFS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

1. ACTIFS REMIS EN GARANTIE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs ⁽¹⁾	172 146	183 080
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers ⁽²⁾	25 432	32 291
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	750	614
Total	198 328	215 985

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

2. ACTIFS REÇUS EN GARANTIE ET DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	140 061	146 913

Note 31

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

1. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

Les actifs financiers transférés qui sont intégralement conservés au bilan regroupent les cessions temporaires de titres (prêts et pensions livrées) ainsi que certaines cessions de créances à des véhicules de titrisation consolidés.

Les opérations de cessions temporaires (prêts de titres et titres donnés en pension livrée) présentées dans les tableaux ci-dessous ne portent que sur des titres reconnus à l'actif du bilan dans les catégories mentionnées.

Le traitement comptable des cessions temporaires de titres est explicité dans la note 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés.

Dans le cas des cessions temporaires de titres, le Groupe demeure exposé au risque de défaillance de l'émetteur du titre (risque de crédit) ainsi qu'aux fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des titres (risque de marché). Les titres prêtés ou donnés en pension ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie dans le cadre d'une autre opération.

En 2013, quatre opérations de titrisation de créances (prêts à la clientèle) ont fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe.

Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

1.1. PENSIONS LIVRÉES

	31.12.2013		31.12.2012	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
(En M EUR)				
Titres disponibles à la vente	3 444	3 377	3 888	3 723
Titres à la juste valeur par résultat	44 883	43 372	44 487	41 646
Total	48 327	46 749	48 375	45 369

1.2. PRÊTS DE TITRES

	31.12.2013		31.12.2012	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
(En M EUR)				
Titres à la juste valeur par résultat	8 091	509	9 195	266
Total	8 091	509	9 195	266

1.3. ACTIFS DE TITRISATION POUR LESQUELS LE RECOURS DES DÉTENTEURS DES DETTES ASSOCIÉES SE LIMITE AUX SEULS ACTIFS TRANSFÉRÉS

Données au 31 décembre 2013

	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
(En M EUR)					
Prêts à la clientèle	1 860	1 485	1 872	1 489	383
Total	1 860	1 485	1 872	1 489	383

Données au 31 décembre 2012

	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
(En M EUR)					
Prêts à la clientèle	1 055	835	1 073	840	233
Total	1 055	835	1 073	840	233

2. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS PARTIELLEMENT OU INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers transférés significatifs qui soient partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Note 32

ÉCHÉANCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2013)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	3567	-	-	-	-	3567
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	187 810	17 636	21 998	44 742	-	272 186
Dettes envers les établissements de crédit	68 722	8 967	8 578	3 660	-	89 927
Dettes envers la clientèle	288 811	22 183	28 219	5 326	-	344 539
Dettes représentées par un titre	42 987	25 719	40 800	21 220	-	130 726
Dettes subordonnées	145	364	3 942	2 059	-	6 510
Total Ressources	592 042	74 869	103 537	77 007	-	847 455
Engagements de financement donnés	45 378	23 750	53 569	6 753	-	129 450
Engagements de garanties donnés	28 201	7 132	12 592	12 341	-	60 266
Total des engagements donnés	73 579	30 882	66 161	19 094	-	189 716

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.2013)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	7 480	6 522	24 843	58 322	-	97 167

(2) Échéancement des montants comptables.

ÉCHÉANCES NOTIONNELLES DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS⁽³⁾

(En M EUR au 31.12.2013)	ACTIF				PASSIF			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 377 099	4 575 225	4 207 260	11 159 584	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	812 414	205 584	371	1 018 369	895 543	264 268	6 223	1 166 034
<i>Instruments conditionnels</i>	309 002	484 528	316 810	1 110 340	338 607	521 102	316 081	1 175 790
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	1 236 710	524 171	213 413	1 974 294	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	158 379	73 553	21 510	253 442	160 252	73 415	21 132	254 799
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	17 433	3 271	876	21 580	42 977	6 488	3 748	53 213
<i>Instruments conditionnels</i>	227 375	128 453	16 186	372 014	212 496	144 838	15 435	372 769
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	63 477	7 647	43	71 167	61 257	8 016	70	69 343
<i>Instruments conditionnels</i>	15 452	10 302	21	25 775	17 228	10 916	103	28 247
Dérivés de crédit	86 708	353 062	12 522	452 292	89 673	351 437	12 545	453 655
Autres instruments financiers à terme	2 062	1 476	64	3 602	5 911	3 068	173	9 152

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 33

OPÉRATIONS EN DEVISES

(En M EUR)	31.12.2013				31.12.2012*			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	759 501	798 551	18 745	17 329	775 855	812 717	20 499	14 189
USD	274 042	235 627	44 610	42 048	238 438	210 808	30 975	35 509
GBP	45 940	33 880	3 179	7 667	50 243	51 228	4 144	3 231
JPY	41 283	43 911	9 847	8 458	36 984	36 260	6 705	5 844
AUD	4 307	4 168	6 232	4 887	6 549	6 527	2 154	1 626
CZK	27 335	29 064	157	403	29 107	30 361	91	331
RUB	4 762	6 515	221	96	18 230	14 697	205	414
RON	15 752	13 567	84	150	5 588	6 279	124	96
Autres devises	62 340	69 979	10 620	11 318	89 895	82 012	15 812	9 085
Total	1 235 262	1 235 262	93 695	92 356	1 250 889	1 250 889	80 709	70 325

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

Note 34

ACTIVITÉS D'ASSURANCE

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	17 771	16 521
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	74 767	70 043
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1 007	854
Participation aux bénéfices différée passive	3 622	3 413
Total	97 167	90 831
Part des réassureurs	(501)	(440)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	96 666	90 391

TABEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 1^{er} janvier 2013 (hors participation aux bénéfices différée)	16 521	70 043	854
Charge des provisions d'assurance	253	2 568	127
Revalorisation des contrats en unités de compte	1 294	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(102)	-	-
Transferts et arbitrages	(273)	265	-
Entrées de portefeuilles	2	84	-
Participation aux résultats	93	1 892	-
Autres	(17)	(85)	26
Provisions de clôture 31 décembre 2013 (hors participation aux bénéfices différée)	17 771	74 767	1 007

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2013. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en

utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif-passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2013 est probant.

PLACEMENTS NETS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR avant élimination des opérations intra-Groupe)

	31.12.2013	31.12.2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23 012	21 841
Instruments de dettes	9 266	9 233
Instruments de capitaux propres	13 746	12 608
Prêts et Créances sur établissements de crédits	10 648	9 888
Actifs financiers disponibles à la vente	78 555	70 484
Instruments de dettes	67 652	59 020
Instruments de capitaux propres	10 904	11 464
Placements immobiliers	430	331
Total⁽¹⁾	112 645	102 544

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

RÉSULTAT TECHNIQUE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(En M EUR)

	2013	2012
Primes	11 352	10 183
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(12 161)	(11 297)
Produits nets des placements	4 914	5 301
Autres produits (charges) nets techniques	(3 396)	(3 533)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-Groupe	709	654
Élimination des opérations intra-Groupe ⁽²⁾	534	478
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-Groupe	1 243	1 132

(2) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

(En M EUR avant élimination des opérations intra-Groupe)

	2013	2012
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	526	413
Chargements de gestion	741	666
Autres	36	33
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(566)	(420)
Chargements de gestion	(328)	(322)
Autres	(49)	(47)
Total des commissions et honoraires	360	323

GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription lié aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéfices sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts...), les modifications de l'environnement macroéconomique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité... ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de risques de tarification et de dérive de la sinistralité, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'audit qualité et d'audit interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein de la Direction finances et risques de la ligne métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- Gestion des risques actif/passif :
 - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité,
 - surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scenarii* de *stress*,
 - surveillance étroite des marchés actions et simulations de *scenarii* de *stress*,
 - couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.
- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :
 - limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés),
 - limites de *rating* émetteurs,
 - limites par types d'actifs (ex. : actions, *private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers *scenarii* de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Note 35

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En M EUR)	2013	2012
Opérations avec les établissements de crédit	1 368	1 880
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 147	1 172
Titres et valeurs reçus en pension	221	708
Opérations avec la clientèle	14 587	16 245
Créances commerciales	625	675
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	13 152	14 716
Comptes ordinaires débiteurs	680	715
Titres et valeurs reçus en pension	130	139
Opérations sur instruments financiers	9 947	10 233
Actifs financiers disponibles à la vente	3 251	3 521
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	43	52
Prêts de titres	6	11
Dérivés de couverture	6 647	6 649
Opérations de location financement	1 369	1 546
Location financement immobilier	255	278
Location financement mobilier	1 114	1 268
Total produits d'intérêts	27 271	29 904
Opérations avec les établissements de crédit	(1 158)	(1 550)
Emprunts interbancaires	(1 008)	(1 286)
Titres et valeurs donnés en pension	(150)	(264)
Opérations avec la clientèle	(6 658)	(7 271)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 292)	(1 385)
Autres dettes envers la clientèle	(5 261)	(5 699)
Titres et valeurs donnés en pension	(105)	(187)
Opérations sur instruments financiers	(9 365)	(9 770)
Dettes représentées par des titres	(2 444)	(2 614)
Dettes subordonnées et convertibles	(351)	(375)
Emprunts de titres	(22)	(35)
Dérivés de couverture	(6 548)	(6 746)
Autres charges d'intérêts	-	(1)
Total charges d'intérêts⁽²⁾	(17 181)	(18 592)
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés</i>	<i>504</i>	<i>588</i>

(1) DÉTAIL DES AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	2013	2012
Crédits de trésorerie	4 733	5 659
Crédits à l'exportation	226	291
Crédits d'équipement	2 205	2 464
Crédits à l'habitat	4 491	4 614
Autres crédits à la clientèle	1 497	1 688
Total	13 152	14 716

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. Note 37). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 36

PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(En M EUR)	2013	2012
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	152	211
Opérations avec la clientèle	2 697	2 739
Opérations sur titres	534	452
Opérations sur marchés primaires	183	208
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	743	844
Engagements de financement et de garantie	778	797
Prestations de services	3 667	3 961
Autres	302	303
Total des produits	9 056	9 515
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(133)	(151)
Opérations sur titres	(579)	(495)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(701)	(686)
Engagements de financement et de garantie	(98)	(143)
Autres	(1 038)	(1 063)
Total des charges	(2 549)	(2 538)

Ces produits et charges de commissions incluent :

(En M EUR)	2013	2012
Les produits de commissions hors TIE (Taux d'intérêt effectif) liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3 863	3 980
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	1 883	2 051
Les charges de commissions hors TIE liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(97)	(144)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(922)	(880)

Note 37

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En M EUR)	2013	2012
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	14 252	7 025
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	1 332	(743)
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(4 142)	(8 074)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(420)	3
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	(6 698)	2 713
Résultat net sur instruments de couverture en juste valeur	(1 330)	1 815
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	1 078	(1 202)
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	4	(4)
Résultat net des opérations de change	(274)	1 033
Total⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	3 802	2 566

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Cf. Note 6 pour le montant relatif aux instruments dont la valorisation est de niveau 3.

(3) La norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » est entrée en application le 1^{er} janvier 2013. Les conséquences de cette norme portent essentiellement sur la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, les précisions apportées par cette norme ont amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA). La première application d'IFRS 13 étant prospective à compter du 1^{er} janvier 2013, les effets de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe ont été enregistrés en résultat parmi les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat pour un montant de - 120 M EUR au 31 décembre 2013 se décomposant en un produit de 85 M EUR au titre de la DVA et une charge de - 205 M EUR au titre de la CVA.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2013	2012
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1 ^{er} janvier	834	765
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	599	372
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(421)	(303)
<i>Amortissement</i>	(192)	(169)
<i>Passage à des paramètres observables</i>	(19)	(19)
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	(210)	(115)
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	1 012	834

Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

Note 38

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	2013	2012
Activité courante		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	1 041	1 403
Moins-value de cession ⁽²⁾	(388)	(359)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(4)	(54)
Participation aux bénéfices différée sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	(445)	(312)
Sous-total	204	678
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession	99	116
Moins-value de cession	(5)	(14)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(16)	(145)
Sous-total	78	(43)
Total	282	635

(1) Dont 784 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2013.

(2) Dont - 288 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2013.

Note 39

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

(En M EUR)	2013	2012
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	81	70
Activités de location immobilière	81	69
Activités de location mobilière	6 683	6 547
Autres activités ⁽¹⁾⁽²⁾	52 243	32 134
Sous-total	59 088	38 820
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	(3)	-
Activités de location immobilière	(48)	(36)
Activités de location mobilière	(4 506)	(4 566)
Autres activités ⁽²⁾⁽³⁾	(52 848)	(32 912)
Sous-total	(57 405)	(37 514)
Total net	1 683	1 306

(1) Dont 12 551 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2013.

(2) L'évolution des produits et charges des autres activités est essentiellement liée au développement, en 2013, des activités sur métaux non ferreux sur le London Metal Exchange.

(3) Dont - 12 052 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2013.

Note 40

FRAIS DE PERSONNEL ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	2013	2012*
Rémunérations du personnel	(6 511)	(6 858)
Charges sociales et fiscales	(1 600)	(1 663)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(665)	(626)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(168)	(119)
Participation, intéressement, abondement et décote	(281)	(227)
Total	(9 225)	(9 493)

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(En M EUR)	2013	2012
Autres frais administratifs⁽¹⁾	(6 253)	(6 000)

(1) Dont - 446 M EUR au 31 décembre 2013 au titre de la transaction avec la Commission Européenne suite aux investigations sur l'Euribor.

Note 41

PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT

(En M EUR)	2013			2012		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions*	-	61,0	61,0	-	-	-
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	200,8	83,8	284,6	160,5	133,0	293,5

* Cf. paragraphe 4. Attribution d'actions Société Générale avec décote.

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur ceux réglés en espèces.

2. DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

2.1. LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS

■ 2.1.1. Options d'achat et de souscription

Pour les plans 2006 à 2008 l'information est réduite en raison de la situation des plans.

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2006	2007	2008	2009	2010
Type de plan				options de souscription	options de souscription
Autorisation des actionnaires				27.05.2008	27.05.2008
Décision du Conseil d'administration	18.01.2006	19.01.2007	21.03.2008	09.03.2009	09.03.2010
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾				1 344 552 ⁽³⁾	1 000 000
Dont nombre d'options attribuées à des membres du comité exécutif				155 289	415 596
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif				7	10
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement				titres Société Générale	titres Société Générale
Période d'acquisition des droits				09.03.2009 - 31.03.2012	09.03.2010 - 31.03.2014
Conditions de performance				oui ⁽²⁾	oui ⁽²⁾
Conditions en cas de départ du Groupe				perte	perte
Conditions en cas de licenciement				perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite				maintien	maintien
Conditions en cas de décès				maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽¹⁾⁽⁴⁾				23,18	43,64
Décote				0 %	sans objet
Prix d'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	93,03	115,6	63,6	23,18	41,2
Options non attribuées				-	-
Options exercées au 31.12.2013				77 290	-
Options perdues au 31.12.2013				910 675	649 762
Options restantes au 31.12.2013	-	1 087 738	1 002 539	356 587	350 238
Nombre d'actions réservées au 31.12.2013				-	-
Cours des actions réservées (En EUR)				-	-
Valeur des actions réservées (En M EUR)				-	-
1 ^{re} date de cession				31.03.2013	31.03.2014
Période d'interdiction de cession				1 an	-
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)				27 %	26 % ⁽⁵⁾
Méthode de valorisation utilisée				Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au 4^e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Les conditions de performance sur la moyenne arithmétique des BNPA 2009-2011 des options 2009 n'ont pas été atteintes.

(3) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé; les options sont désormais perdues.

(4) Moyenne des 20 dernières cotations pour le plan 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

(5) La condition sur le ROE étant non remplie, les options soumises à condition de performance ont une juste valeur qui prend en compte la condition sur le TSR et qui est égale à 7 %.

■ 2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2009	2010	2011	2012	2013
Autorisation des actionnaires	27.05.2008	27.05.2008	25.05.2010	25.05.2010	22.05.2012
Décision du Conseil d'administration	20.01.2009	09.03.2010	07.03.2011	02.03.2012	14.03.2013
Nombre d'actions attribuées ⁽⁶⁾	3 155 781	4 200 000	2 351 605	2 975 763	1 846 313
Nombre de bénéficiaires	4 760	5 617	5 969	6 363	6 338
Dont nombre d'actions gratuites attribuées à des membres du comité exécutif	16 140	20 873	190 009	-	-
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif	7	10	14	-	-
Modalités de règlement	titres Société Générale	titres Société Générale	titres Société Générale	titres Société Générale	titres Société Générale
		Sous-plan n° 1 : 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽⁶⁾			
		Sous-plan n° 2 : 09.03.2010 - 31.03.2012			
Période d'acquisition des droits	20.01.2009 - 31.03.2012 ⁽⁶⁾	09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽¹⁰⁾	07.03.2011 - 31.03.2013 ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾	02.03.2012 - 31.03.2014 ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾	14.03.2013 - 31.03.2015 ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾
		condition de performance pour une liste d'attributaires ⁽⁷⁾			
Conditions de performance	oui ⁽⁷⁾		oui ⁽⁷⁾	oui ⁽⁷⁾	oui ⁽⁷⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽⁶⁾	23,36	43,64	46,55	25,39	30,50
Actions livrées au 31.12.2013	2 248 553	2 796 586	1 533 893	3 923	-
Actions perdues au 31.12.2013	907 228	1 192 480	527 841	81 545	9 686
Actions restantes au 31.12.2013	-	210 934	289 871	2 890 295	1 836 627
Nombre d'actions réservées au 31.12.2013	-	210 934	289 871	2 890 295	1 836 627
Cours des actions réservées (En EUR)	59,70	47,71	45,67	29,75	18,94
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	10	13	86	35
		Sous-plan n° 1 : 31.03.2015			
		Sous-plan n° 2 : 31.03.2014 31.03.2015			
1 ^{re} date de cession	31.03.2014		31.03.2015	01.04.2016	01.04.2017
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans ⁽¹¹⁾	2 ans ⁽¹¹⁾	2 ans ⁽¹¹⁾
		durée d'acquisition 2 ans : 86 %			86 % pour résidents français
		durée d'acquisition 3 ans : 82 % ⁽⁹⁾			89 % pour non- résidents français
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	78 %		86 % ⁽¹²⁾	86 %	
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(6) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(7) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Les conditions de performance sur la moyenne arithmétique des BNPA 2009-2011 des actions 2009 n'ont pas été atteintes.

(8) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée d'un an et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des actions.

(9) La condition sur le ROE étant non remplie, les actions soumises à condition de performance ont une juste valeur qui prend en compte la condition sur le TSR et qui est égale à 16 %.

(10) Conformément à l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, la charge relative aux instruments de capitaux propres attribués aux salariés professionnels des marchés financiers est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1^{er} janvier de l'année précédant l'attribution du plan.

(11) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée de deux ans et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des titres.

(12) Les conditions sur le ROE et le BNPA étant non remplies, les actions soumises à condition de performance ont une juste valeur qui prend en compte la condition sur le TSR et qui sont respectivement égales à 31 % et 68 %.

2.2. STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2013 ont les caractéristiques suivantes :

	Options existantes au 01.01.2013	Options attribuées durant la période	Options perdues durant la période	Options exercées durant la période	Options échues durant la période	Options existantes au 31.12.2013	Options exerçables au 31.12.2013
Nombre d'options plan 2009	435 557	-	3 970	75 000	-	356 587	356 587
Nombre d'options plan 2010	976 354	-	626 116	-	-	350 238	
Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée						13 mois	
Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)						15,2	
Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)				35,87			
Fourchette des prix d'exercice (En EUR)				25,50-42,35			

Notes

- Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options Société Générale sont les suivantes :

	2009	2010
Taux d'intérêt sans risque	3,0 %	2,9 %
Volatilité future de l'action	55 %	29 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	3,5 %	1,3 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), était de l'ordre de 29 % en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

3. DESCRIPTION DU PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS BÉNÉFICIAINT À L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS DU GROUPE

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le Conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe (près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays). Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans ;
- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Ressources Humaines ».

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31.12.2013.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85 % pour la première tranche et 82 % pour la deuxième tranche ;
- à l'international : 82 % pour la première tranche et 79 % pour la deuxième tranche.

Dans les pays où l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe, les collaborateurs bénéficieront d'un équivalent actions en cash indexé sous les mêmes conditions de présence et de performance que pour l'attribution en titres.

Une hypothèse de *turn-over* annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan ; elle s'établit en moyenne à 3,5 % par an sur la population éligible au plan en France et à 11 % sur la population éligible au plan à l'international.

4. INFORMATIONS SUR LES AUTRES PLANS SUR CAPITAUX PROPRES

ATTRIBUTION D' ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AVEC DÉCOTE - PLAN MONDIAL D' ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, la Société Générale a proposé le 16 avril 2013 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 21,33 EUR, soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

8665630 actions ont été souscrites, représentant une charge pour l'exercice 2013 de 61,0 M EUR pour le Groupe après prise en compte de durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil National de la Comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Ce coût notionnel d'incessibilité est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés

pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité en date d'attribution sont les suivants :

- cours moyen de l'action Société Générale : 31,238 EUR,
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 6,93 %.

Le coût notionnel d'incessibilité ainsi valorisé représente 9,2 % du cours moyen de l'action Société Générale en date d'attribution.

ATTRIBUTION D' ACTIONS ORDINAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - MANDATAIRES SOCIAUX

Des attributions d'actions ordinaires ont été réalisées pour les quatre mandataires sociaux du Groupe. Ces actions sont soit attribuées en paiement d'une partie de la rémunération variable annuelle différée dans le cadre de la réglementation européenne CRD3, soit attribuées dans le cadre du plan d'intéressement à long terme des mandataires sociaux. Les plans sont décrits dans la partie « Gouvernement d'entreprise ».

Note 42

COÛT DU RISQUE

(En M EUR)

	2013	2012
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(3 347)	(3 228)
Pertes non couvertes	(289)	(466)
<i>sur créances irrécouvrables</i>	(227)	(423)
<i>sur autres risques</i>	(62)	(43)
Récupérations	151	151
<i>sur créances irrécouvrables</i>	147	132
<i>sur autres risques</i>	4	19
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions ⁽¹⁾	(567)	(392)
Total⁽²⁾	(4 052)	(3 935)

(1) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'État relative au précompte, le Groupe a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet au 31 décembre 2013 d'une dotation complémentaire de 400 M EUR pour la porter à 700 M EUR.

(2) Les dotations aux provisions relatives aux actifs gérés en extinction représentent - 382 M EUR au 31 décembre 2013 contre - 262 M EUR au 31 décembre 2012.

Note 43

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(En M EUR)	2013	2012*
Charge fiscale courante	(1 207)	(1 128)
Charge fiscale différée	674	787
Total de la charge d'impôt⁽¹⁾	(533)	(341)

(1) LA RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPÔT EFFECTIF S'ANALYSE COMME SUIT :

	2013	2012*
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (en M EUR)	2 955	2 254
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	3,83 %	12,11 %
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	- 4,34 %	- 15,27 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	- 10,72 %	- 13,57 %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	- 5,17 %	- 2,55 %
Taux effectif Groupe⁽²⁾	18,03 %	15,15 %

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(2) L'évolution du taux effectif Groupe par rapport au 31 décembre 2012 est principalement liée à la part relative des résultats réalisés à l'étranger.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000 ainsi qu'une Contribution Exceptionnelle de 10,7 % instaurée pour les exercices 2013 et 2014, (contre 5 % pour les exercices 2011 et 2012), pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M EUR.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges. À compter du 31 décembre 2012, en application de la Loi de Finances 2013, cette quote-part de frais et charges s'élève à 12 % du montant de la plus-value brute, contre 10 % de la plus-value nette antérieurement.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5 %.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 44

RÉSULTAT PAR ACTION

(En M EUR)	2013	2012*
Résultat net part du Groupe	2 175	790
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(254)	(266)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(49)	(16)
Frais d'émissions relatifs aux Titres subordonnés à durée indéterminée	-	(11)
Frais d'émissions relatifs aux Titres super subordonnés	(13)	-
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des Titres super subordonnés	-	2
Résultat net relatif au rachat au dessus du prix d'émission des Titres subordonnés à durée indéterminée	(19)	-
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	1 840	499
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	766 489 330	751 736 154
Résultat par action ordinaire (en EUR)	2,40	0,66
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs ⁽²⁾	339 295	1 023 545
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	766 828 625	752 759 699
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	2,40	0,66

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012 suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du « rachat d'actions » et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève au 31 décembre 2013 à 33,24 EUR. Dans ce contexte, au 31 décembre 2013, seules les actions gratuites attribuées sans condition de performance des plans 2009 et 2010 sont dilutives. Les caractéristiques de l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sont indiquées dans la Note 41 Plans d'avantages en actions.

Note 45

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. DÉFINITION

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président-Directeur général et les 3 Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

1.1. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 17.

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Avantages à court terme	9,1	8,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,4
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	2,5	0,4
Total	12,0	8,8

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des Dirigeants du Groupe.

1.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2013, qui s'élèvent au total à 6,9 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2013 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 8,6 M EUR.

2. ENTITÉS ASSOCIÉES⁽¹⁾

ACTIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	98	61
Autres actifs	1 392	1 490
Total encours actifs	1 490	1 551

PASSIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Passifs à la juste valeur par résultat	339	117
Dettes envers la clientèle	719	487
Autres passifs	1 362	1 237
Total encours passifs	2 420	1 841

PRODUIT NET BANCAIRE AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	2013	2012
Intérêts et assimilés	(3)	(6)
Commissions	171	131
Résultat net sur opérations financières	35	27
Produit net des autres activités	(4)	(11)
Produit net bancaire	199	141

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	754	902
Engagements sur instruments financiers à terme	4 987	8 005

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

Note 46

SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2013	au 31.12.2012	au 31.12.2013	au 31.12.2012
FRANCE						
BANQUES						
. BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCÉAN INDIEN	France	IG	49,99	49,99	49,99	49,99
. SOCIÉTÉ ANONYME DE CRÉDIT À L'INDUSTRIE FRANÇAISE (CALIF)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CRÉDIT DU NORD ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉBANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INTERGA ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HOLDING DE PARTICIPATIONS ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AMUNDI GROUP ⁽¹⁾	France	ME	25,00	24,97	25,00	25,00
. FCT CODA ⁽⁹⁾	France	IG	-	-	-	-
. FCT BLANCO ⁽⁹⁾	France	IG	-	-	-	-
. FCT RED & BLACK CONSUMER 2008-1 ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. FCT WATER DRAGON ⁽²⁾⁽⁹⁾	France	IG	-	-	-	-
. FQA FUND ⁽²⁾⁽⁹⁾	France	IG	-	-	-	-
FINANCEMENTS SPÉCIALISES						
. AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TEMSYS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. COMPAGNIE FINANCIÈRE DE BOURBON	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. COMPAGNIE GÉNÉRALE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88
. DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
. EVALPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FENWICK LEASE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. FRANFINANCE	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
. FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. GENEAL FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENECOMI	France	IG	99,70	99,70	99,70	99,70
. ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. RUSFINANCE SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SAGEMCOM LEASE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EQUIPMENT FINANCE S.A.	France	IG	99,99	100,00	99,99	100,00
. SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFIMUR ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉFINANCEMENT ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFINERG SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ÉCONOMISANT L'ÉNERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLOCVI	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	France	ME	35,00	35,00	35,00	35,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE	France	IG	59,99	59,99	60,00	60,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2013	au 31.12.2012	au 31.12.2013	au 31.12.2012
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. FCT R&B BDDF PPI ⁽⁹⁾	France	IG	-	-	-	-
. FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
. FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENE ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉVAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIBÉCAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA FONCIÈRE DE LA DÉFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SG CAPITAL DÉVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG CONSUMER FINANCE ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉNAL PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉPARTICIPATIONS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉPLUS ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ DE LA RUE ÉDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
. VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. BOURSORAMA SA ⁽¹⁾	France	IG	57,24	57,31	57,24	57,31
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ÉNERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. NEWEDGE GROUP ⁽¹⁾	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOCIÉTÉS FONCIÈRES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
. GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉFIM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉFIMMO HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER « SOGÉBAIL »	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉPROM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
. COMPAGNIE GÉNÉRALE D’AFFACTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PAREL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE	France	IG	99,88	100,00	99,88	100,00
IMMOBILIER D’EXPLOITATION						
. COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA MÉDITERRANÉE (CFM) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ELEAPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. OPÉRA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2013	au 31.12.2012	au 31.12.2013	au 31.12.2012
. SOGE PÉRIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PÉRIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PÉRIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PÉRIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGINFO - SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
. GENECAR - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE COURTAGE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORADEA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGESSUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP RISQUES DIVERS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPE						
BANQUES						
. OHRIDSKA BANKA AD SKOPJE	Macédoine	IG	70,02	70,02	72,68	72,76
. COMMERCIAL BANK DELTACREDIT ⁽¹⁾	Russie	IG	92,40	82,40	100,00	100,00
. BRD - GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ⁽¹⁾	Roumanie	IG	60,17	60,17	60,17	60,17
. BANKA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALBANIA SH.A.	Albanie	IG	88,64	88,64	88,64	88,64
. BANK REPUBLIC ⁽¹⁾	Géorgie	IG	93,64	93,64	93,64	93,64
. KOMERCNI BANKA A.S. ⁽¹⁾	République Tchèque	IG	60,73	60,73	60,73	60,73
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK NEDERLAND N.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EXPRESS BANK ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	99,74	99,74	99,74	99,74
. SG HAMBROS LIMITED (HOLDING) ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PRIVATE BANKING SUISSE SA ⁽¹⁾	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK AND TRUST LUXEMBOURG ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING (MONACO)	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SKB BANKA ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,72	99,72	99,72	99,72
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING NV/SA	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GENERALE-SPLITSKA BANKA D.D. ⁽¹⁾	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES S.P.A.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ROSBANK ⁽¹⁾	Russie	IG	92,40	82,40	92,40	82,40
. MOBIASBANCA GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Moldavie	IG	79,93	79,93	87,90	87,90
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANKA MONTENEGRO A.D.	Monténégro	IG	90,56	90,56	90,56	90,56
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. SGSS (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLENTIS INVESTMENT SOLUTIONS PCC	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HEDGING LIMITED ⁽⁹⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
. SG LDG	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,48	80,48	100,00	100,00
. BRIGANTIA INVESTMENTS B.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CLARIS IV LTD ⁽⁹⁾	Jersey	IG	-	-	-	-
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. HALYSA S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. IRIS II SPV LIMITED ⁽⁹⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
. IVEFI SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR MASTER FUND	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG ISSUER	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGBF S.A. ⁽⁵⁾	Belgique	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A. ⁽¹⁾	Grèce	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2013	au 31.12.2012	au 31.12.2013	au 31.12.2012
. SG EFFEKTEN	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE IMMOBEL ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT ⁽⁵⁾	Luxembourg	IG	-	100,00	-	100,00
. CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. THE TURQUOISE FUND ⁽⁴⁾	Luxembourg	IG	-	100,00	-	100,00
. THE TURQUOISE II FUND ⁽⁴⁾	Luxembourg	IG	-	100,00	-	100,00
. PILLAR CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP ⁽⁴⁾	Royaume-Uni	IG	-	100,00	-	100,00
. EUROPEAN FUND SERVICES SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CONDORCET OPPORTUNITY LIMITED ⁽⁶⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
. CONDORCET VOLATILITY ARBITRAGE LIMITED ⁽²⁾⁽⁶⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
. ARAMIS CORP. LIMITED ⁽²⁾⁽⁶⁾	Guernesey	IG	-	-	-	-
. CONDORCET CAPITAL STRUCTURE ARBITRAGE LIMITED ⁽²⁾⁽⁶⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FINANCING AND DISTRIBUTION ⁽²⁾⁽⁶⁾	Luxembourg	IG	-	-	-	-
. ARAMIS II SECURITIES CO, LTD ⁽²⁾⁽⁶⁾	Guernesey	IG	-	-	-	-
. COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE ⁽¹⁾⁽³⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. ALD AUTOMOTIVE SRL	Roumanie	IG	92,03	92,03	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE IBERIA, E.F.C., S.A.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LLC RUSFINANCE ⁽¹⁾	Russie	IG	92,40	82,40	100,00	100,00
. LLC RUSFINANCE BANK	Russie	IG	92,40	82,40	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE ITALY S.P.A.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS SA/NV	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE A/S ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS FINLAND OY ⁽¹⁾	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS ITALIANA SRL	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS NEDERLAND BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE AB ⁽¹⁾	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOLEASING D GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE SRO	République Tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD LEASE FINANZ GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGALD AUTOMOTIVE SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE S.A.U	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS LUXEMBOURG SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. THE EIFFEL LIMITED PARTNERSHIP	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ESSOX SRO	République Tchèque	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
. EURO BANK S.A.	Pologne	IG	99,52	99,52	99,52	99,52
. FIDITALIA S.P.A. ⁽¹⁾	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FRAER LEASING SPA	Italie	IG	73,85	73,85	73,85	73,85
. SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	République Tchèque	IG	80,33	80,33	100,00	100,00
. SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP Z.O.O.	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GEFA GESELLSCHAFT FÜR ABSATZFINANZIERUNG MBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. HANSEATIC BANK GMBH & CO KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
. MONTALIS INVESTMENT BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2013	au 31.12.2012	au 31.12.2013	au 31.12.2012
. SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANS AS	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES S.L.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG LEASING XII	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ITALIA HOLDING S.P.A	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE B.V. ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PEMA GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. MILFORD	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGSS DEUTSCHLAND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT MBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EQUIPMENT FINANCE LIMITED ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. SG ÉNERGIE UK LIMITED ⁽⁵⁾	Royaume-Uni	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES UK LIMITED	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCGEN INVERSIONES FINANCIERAS SA	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
. GENERAS SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. KOMERCNI POJISTOVNA A.S	République Tchèque	IG	80,76	80,76	100,00	100,00
. SOGELIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE STRAKHOVANIE ZHIZNI LLC	Russie	IG	98,56	96,66	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RE SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG STRAKHOVANIE LLC	Russie	IG	98,56	96,66	100,00	100,00
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TCHAD	Tchad	IG	55,19	55,19	66,16	66,16
. BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BURKINA FASO	Burkina Faso	IG	51,27	51,27	52,61	52,61
. SG DE BANQUES EN GUINÉE ÉQUATORIALE	Guinée Équatoriale	IG	52,44	52,44	57,24	57,24
. NATIONAL SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK ⁽¹⁾⁽⁶⁾	Égypte	IG	-	77,17	-	77,17
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES AU CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
. SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	73,25	73,25	73,25	73,25
. SG DE BANQUES EN GUINÉE	Guinée	IG	57,94	57,94	57,94	57,94
. SG DE BANQUE AU LIBAN ⁽¹⁾	Liban	ME	16,80	19,00	16,80	19,00
. SG DE BANQUES AU SÉNÉGAL	Sénégal	IG	64,45	64,45	64,87	64,87
. SG MAROCAINE DE BANQUES ⁽¹⁾	Maroc	IG	57,01	56,91	57,01	56,91
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GHANA LIMITED	Ghana	IG	52,24	52,24	52,24	52,24
. UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	57,20	57,20	52,34	52,34
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - BÉNIN	Bénin	IG	79,33	78,83	80,00	79,50
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Maroc	IG	43,55	43,54	50,00	50,00
. SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MÉNAGER « EQDOM »	Maroc	IG	45,65	45,63	53,72	53,72
. SOGELEASE EGYPT ⁽⁶⁾	Égypte	IG	-	86,29	-	99,99
ASSURANCES						
. LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	88,88	88,86	99,98	99,98
AMÉRIQUE						
BANQUES						
. BANCO SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BRASIL S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANCO PECUNIA S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CANADA) ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANCO CACIQUE S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE S.A. ARRENDAMENTO MERCANTIL	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2013	au 31.12.2012	au 31.12.2013	au 31.12.2012
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. SGFP MEXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGE HOLDINGS INC. ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG AMERICAS, INC. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. THE TCW GROUP, INC. ⁽⁶⁾	États-Unis	IG	-	89,56	-	89,56
. THE TURQUOISE FUND LIMITED ⁽⁴⁾	Îles Caïmans	IG	-	100,00	-	100,00
. SGA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ACCEPTANCE N.V. (« SGA »)	Curaçao	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PREFERRED CAPITAL III, L.L.C. ⁽⁶⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BENNINGTON STARK CAPITAL COMPANY, LLC ⁽⁹⁾	États-Unis	IG	-	-	-	-
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
. CATALYST RE INTERNATIONAL LTD.	Bermudes	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASIE ET OCÉANIE						
BANQUES						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING (JAPAN) LTD ⁽⁶⁾	Japon	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANQUE DE POLYNÉSIE ⁽¹⁾	Polynésie française	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE ⁽¹⁾	Nouvelle Calédonie	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. FORTUNE SG FUND MANAGEMENT CO. LTD.	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASIA LTD	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG-KONG) 1 LIMITED	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG-KONG) 3 LIMITED ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG) ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES KOREA CO, LTD. ⁽²⁾	Hong-Kong	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE	Inde	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LEASING AND RENTING CO. LTD	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT JAPAN CO LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale - IP : Intégration Proportionnelle - ME : Mise en Équivalence

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation. Les entités sous-consolidées ne sont pas mentionnées dans cette note.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2013.

(3) Entité désormais consolidée en direct.

(4) Sociétés déconsolidées en 2013.

(5) Entités liquidées en 2013.

(6) Entités cédées sur 2013.

(7) Transmission universelle de patrimoine avec Société Générale S.A.

(8) Transmission universelle de patrimoine avec GÉNÉFINANCE.

(9) Entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe.

Note 47

INFORMATION SECTORIELLE

INFORMATION SECTORIELLE PAR PÔLE ET SOUS-PÔLE

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽²⁾	
	2013	2012*	2013	2012*	2013	2012*
(En M EUR)						
Produit net bancaire	22 831	23 110	8 235	8 162	(2 126)	(1 832)
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(16 399)	(16 418)	(5 267)	(5 264)	(251)	(141)
Résultat brut d'exploitation	6 432	6 692	2 968	2 898	(2 377)	(1 973)
Coût du risque	(4 052)	(3 935)	(1 152)	(931)	(411)	(329)
Résultat d'exploitation	2 380	2 757	1 816	1 967	(2 788)	(2 302)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	153	154	7	10	3	6
Gains nets sur autres actifs	575	(504)	2	(3)	563	(505)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(50)	(842)	-	-	-	(13)
Résultat courant avant impôts	3 058	1 565	1 825	1 974	(2 222)	(2 814)
Impôts sur les bénéfices	(533)	(341)	(654)	(669)	1 026	1 108
Résultat net	2 525	1 224	1 171	1 305	(1 196)	(1 706)
Participations ne donnant pas le contrôle	350	434	7	14	150	174
Résultat net part du Groupe	2 175	790	1 164	1 291	(1 346)	(1 880)

	Banque de détail et Services Financiers Internationaux					
	Banque de détail à l'international		Services Financiers Spécialisés aux Entreprises		Assurances	
	2013	2012*	2013	2012*	2013	2012*
(En M EUR)						
Produit net bancaire	5 894	6 503	1 368	1 245	750	684
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(3 482)	(3 963)	(705)	(699)	(280)	(259)
Résultat brut d'exploitation	2 412	2 540	663	546	470	425
Coût du risque	(1 818)	(1 910)	(123)	(125)	-	-
Résultat d'exploitation	594	630	540	421	470	425
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11	(15)	25	38	-	-
Gains nets sur autres actifs	7	(5)	(1)	(12)	-	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	(250)	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	612	360	564	447	470	425
Impôts sur les bénéfices	(129)	(127)	(170)	(129)	(150)	(135)
Résultat net	483	233	394	318	320	290
Participations ne donnant pas le contrôle	170	218	5	4	2	2
Résultat net part du Groupe	313	15	389	314	318	288

- * Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012 :
- du fait de la réorganisation du Groupe intervenue au quatrième trimestre 2013 ;
 - et suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre (- 1 594 M EUR au 31 décembre 2013) sont rattachés au Hors Pôles.

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs								
	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Service aux Investisseurs		Banque de Financement et d'Investissement ⁽³⁾	
(En M EUR)	2013	2012*	2013	2012*	2013	2012*	2013	2012*
Produit net bancaire ⁽³⁾	242	536	858	757	945	1 065	6 665	5 990
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(216)	(452)	(642)	(624)	(966)	(992)	(4 590)	(4 024)
Résultat brut d'exploitation	26	84	216	133	(21)	73	2 075	1 966
Coût du risque	-	1	(27)	(6)	(2)	(5)	(519)	(630)
Résultat d'exploitation	26	85	189	127	(23)	68	1 556	1 336
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	106	115	-	-	-	-	1	-
Gains nets sur autres actifs	-	-	-	-	1	11	3	10
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	(200)	-	-	(50)	(379)	-	-
Résultat courant avant impôts	132	-	189	127	(72)	(300)	1 560	1 346
Impôts sur les bénéfices	(8)	(28)	(42)	(34)	9	(25)	(415)	(302)
Résultat net	124	(28)	147	93	(63)	(325)	1 145	1 044
Participations ne donnant pas le contrôle	-	5	1	1	-	1	15	15
Résultat net part du Groupe	124	(33)	146	92	(63)	(326)	1 130	1 029

- * Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012 :
- du fait de la réorganisation du Groupe intervenue au quatrième trimestre 2013 ;
 - et suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.
- (1) Y compris dotations aux amortissements.

(3) VENTILATION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR ACTIVITÉ DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

(En M EUR)	2013	2012*
Global Markets	4 718	4 676
Financement et Conseil	1 797	1 583
Actifs gérés en extinction	150	(269)
Total Produit net bancaire	6 665	5 990

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽⁵⁾	
(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*
Actifs sectoriels	1235262	1250889	206251	211915	116586	97114
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	1181161	1197338	191043	172933	100751	86957

Banque de détail et Services Financiers Internationaux						
	Banque de détail à l'international		Services Financiers Spécialisés aux Entreprises		Assurances	
(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*
Actifs sectoriels	113010	120725	32077	32702	100422	90940
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	81838	85252	10604	7164	94571	88476

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs								
	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Service aux Investisseurs		Banque de Financement et d'Investissement	
(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*
Actifs sectoriels	1 580	2 655	22 666	23 872	67 372	56 997	575 298	613 969
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	7	517	24 503	25 723	84 566	69 997	593 278	660 319

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012 :

- du fait de la réorganisation du Groupe intervenue au quatrième trimestre 2013 ;
- et suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(4) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(5) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors pôles.

INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
(En M EUR)						
Produits nets d'intérêts et assimilés	4 784	5 570	4 281	4 325	502	425
Produits nets de commissions	4 103	4 191	1 695	1 654	212	470
Résultat net des opérations financières	1 110	(257)	1 462	1 951	542	677
Autres produits nets d'exploitation	420	331	1 237	1 012	(6)	1
Produit net bancaire	10 417	9 835	8 675	8 942	1 250	1 573

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
(En M EUR)								
Produits nets d'intérêts et assimilés	155	98	763	1 123	72	85	10 557	11 626
Produits nets de commissions	129	178	317	435	51	49	6 507	6 977
Résultat net des opérations financières	929	773	35	53	6	4	4 084	3 201
Autres produits nets d'exploitation	19	(50)	7	10	6	2	1 683	1 306
Produit net bancaire	1 232	999	1 122	1 621	135	140	22 831	23 110

DÉCOMPOSITION DES AGRÉGATS BILANTIELS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	936 312	959 778	158 740	147 509	99 519	94 416
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	887 786	915 343	153 697	139 332	101 274	96 695

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*
(En M EUR)								
Actifs sectoriels	20 627	21 568	17 445	25 007	2 619	2 611	1 235 262	1 250 889
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	19 732	20 866	16 218	22 645	2 454	2 457	1 181 161	1 197 338

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(6) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 48

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

	2013	2012
(En M EUR)		
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	30	30
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	4	6
Total	34	36

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1 723 040

*Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles*

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

*Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles*

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés – Introduction » qui expose les effets de la première application des amendements de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » et de la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ».

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des écarts d'acquisition, l'évaluation des impôts différés actifs, l'évaluation des provisions autres que celles afférentes à des risques de crédit ainsi que sur l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

- Comme indiqué dans la note 3 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.
- Comme indiqué dans les notes 3 et 6 de l'annexe, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2014
Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Marc MICKELER

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle SANTENAC

Sommaire des comptes annuels Société Générale

4. RAPPORT DE GESTION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Analyse du bilan de Société Générale.....	380
Analyse du résultat de Société Générale	381
Échéancier des dettes fournisseurs	382
Résultats financiers de Société Générale (au cours des cinq derniers exercices).....	383
Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2013.....	383
Informations requises au titre de l'article L. 511-4-2 du Code Monétaire et Financier concernant Société Générale SA	384

5. COMPTES ANNUELS

Bilan social	385
Compte de résultat social	387

6. NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels	388
Note 2	Créances sur les établissements de crédit	395
Note 3	Opérations avec la clientèle	396
Note 4	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable.....	397
	Informations complémentaires sur les titres	397
	Transfert de portefeuilles	398
Note 5	Participations et autres titres détenus à long terme	399
Note 6	Parts dans les entreprises liées	399
Note 7	Immobilisations	400
Note 8	Actions propres	400
Note 9	Autres actifs et comptes de régularisation	401
Note 10	Dettes envers les établissements de crédit	401
Note 11	Opérations avec la clientèle	402
Note 12	Dettes représentées par un titre	402
Note 13	Autres passifs et comptes de régularisation	403
Note 14	Provisions et dépréciations	404
Note 15	Comptes et plans d'épargne-logement	405
Note 16	Dettes subordonnées	406
Note 17	Évolution des capitaux propres	408
Note 18	Engagements par signature	409
Note 19	Engagements sur instruments financiers.....	410
	Juste valeur des opérations qualifiées de couverture	410
Note 20	Produits et charges d'intérêts	411
Note 21	Revenus des titres à revenu variable	412
Note 22	Produits nets des commissions	412
Note 23	Résultat net sur opérations financières	413
Note 24	Frais de personnel	413
Note 25	Avantages du personnel	414
Note 26	Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions (SO) et plans d'attribution gratuite d'actions (AGA)	419
Note 27	Coût du risque	420
Note 28	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	420
Note 29	Impôts sur les bénéfices	421
Note 30	Emplois et ressources opérationnels ventilés selon la durée restant à courir	421
Note 31	Opérations en devises	421
Note 32	Décomposition du produit net bancaire par zone géographique	422
Note 33	Implantations dans les États ou territoires non coopératifs.....	423
Note 34	Tableau des filiales et participations	424

4. RAPPORT DE GESTION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ANALYSE DU BILAN DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ACTIF

<i>En Md EUR au 31 décembre</i>	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Emplois de trésorerie et interbancaires	152	147	5
Crédits à la clientèle	239	267	(28)
Opérations sur titres	426	377	49
<i>dont titres reçus en pension livrée</i>	134	132	2
Autres comptes financiers	181	206	(25)
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	87	100	(14)
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	2	1
Total actif	1 000	999	1

PASSIF

<i>En Md EUR au 31 décembre</i>	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽¹⁾	216	257	(41)
Dépôts de la clientèle	316	318	(2)
<i>Dettes obligataires et subordonnées⁽²⁾</i>	22	22	(0)
Opérations sur titres	224	172	52
<i>dont titres donnés en pension livrée</i>	135	115	20
Autres comptes financiers et provisions	189	200	(11)
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	93	105	(12)
Capitaux propres	33	30	3
Total passif	1 000	999	1

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le bilan de Société Générale ressort à 1 000 Md EUR, il est stable par rapport au 31.12.2012.

Dans un environnement économique toujours difficile (sortie de récession de la zone euro mi-2013 mais retour du risque de déflation) Société Générale a achevé avec succès la transformation structurelle de son bilan, se traduisant par des ratios de capital et de liquidité très solides.

La baisse du poste ressources de trésorerie et interbancaires de - 41 Md EUR traduit l'amélioration de l'environnement des marchés financiers de la zone euro et le recul de l'aversion au risque qui ont permis aux banques de réduire leurs volants de liquidité de précaution. Dans le même temps, le recours des banques à un apport de liquidité en quantité illimitée a été garanti par la décision prise par la BCE le 7 novembre 2013, de prolonger la procédure d'appel d'offre à taux fixe avec allocation intégrale aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'en juillet 2015.

Dans ce contexte, la structure de liquidité de Société Générale a permis de rembourser d'une part l'intégralité des sommes empruntées à la BCE lors des deux opérations de refinancement à 3 ans (LTRO) se traduisant par une baisse significative des emprunts à terme auprès des établissements de crédit et d'autre part une réduction de sa dépendance au financement de marché court terme, les encours des émissions de titres de créances négociables ayant diminué de 15 Md EUR sur l'année 2013.

Les besoins en liquidités déposées en Banques Centrales pour les ratios prudentiels ont surtout été couverts par des dépôts en dollars (équivalent de 45,3 Md EUR au 31 décembre 2013) auprès de la FED contrairement à l'année 2012 où les dépôts étaient essentiellement en euro auprès de la BCE.

Dans un environnement macro-économique dégradé en France, les encours de crédit sont en léger recul par rapport à 2012. Les encours moyens de crédits aux particuliers notamment à l'habitat diminuent

de 0,9 % et les encours moyens pour les clientèles commerciales et entreprises de - 2,9 %. Les crédits de trésorerie à la grande clientèle du pôle GBIS ont baissé de 11 %. En outre la baisse des encours de crédit provient à hauteur de 13 Md EUR des opérations avec l'entité SG Option Europe (SGOE). Elle résulte pour partie de l'exemption de la *Stamp Duty Reserve Tax* suite à l'agrément obtenu de l'administration fiscale britannique en février, Société Générale n'ayant plus la nécessité de recourir à SGOE en tant que prestataire de service sur le marché anglais.

Dans un contexte de faible croissance économique et fortement concurrentiel sur la collecte d'épargne, les encours moyens de dépôts bilanciaux du réseau Société Générale de la Banque de détail en France progressent de + 9,7 Md EUR. La croissance des dépôts est tirée par la forte hausse du marché des entreprises (+ 16,6 %) mais reste également très dynamique sur le marché des particuliers (+6,8 %). Par type de supports d'épargne, la croissance des dépôts est tirée par la collecte des dépôts à terme et certificats de dépôts (+ 30,3 %). L'épargne réglementée est également en forte progression portée par la hausse des encours de livret A (+ 24,3 %), et d'autre part par les livrets de Développement Durable (+ 24,6 %). Cette bonne performance commerciale est contrebalancée par une décollecte des dépôts non collatéralisés des investisseurs institutionnels (- 17 Md EUR).

Les signes de reprise apparus en 2013 et les anticipations de resserrement de politique monétaire qui y sont associés notamment aux États-Unis ont été autant d'éléments incitant à une rotation vers les actions. L'évolution du poste opérations sur titres de 49 Md EUR est donc principalement due à l'augmentation du portefeuille de transaction actions et autres titres à revenus variables (+ 41 Md EUR) reflétant à

la fois les bonnes performances des indices boursiers positives dans tous les pays développés et les opportunités d'arbitrage au sein de ce marché. Au passif la variation du poste s'explique par l'augmentation des encours de dettes sur titres empruntés (+ 18 Md EUR), de titres reçus en pension vendus ferme (+ 14 Md EUR) et des dépôts collatéralisés des établissements de crédit (+ 16 Md EUR).

Pour les autres comptes financiers, volatiles par essence, tant à l'actif qu'au passif, la variation est liée à la valorisation des dérivés et à la baisse des dépôts de garantie versés et reçus au titre des opérations de marché.

Société Générale dispose d'un panel diversifié de sources et de supports de refinancement :

- des ressources stables composées des capitaux propres et d'emprunts obligataires et subordonnés (55 Md EUR) ;
- des ressources clientèle collectées sous forme de dépôts qui constituent une part significative des ressources (32 % du total bilan) des ressources issues d'opérations interbancaires (114 Md EUR) et de titres donnés en pension livrée (134 Md EUR) ;
- des ressources de marché levées grâce à une politique active de diversification qui s'appuie sur diverses natures de dette (émissions obligataires non sécurisées et sécurisées...), de supports d'émissions (EMTN, Certificats de Dépôts), de devises et de bassins d'investisseurs (102 Md EUR) ;

La structure de financement du Groupe s'appuie sur une collecte de dépôts soutenue dans l'ensemble de ses activités et l'allongement de ses sources de financement, ce qui traduit les efforts de Société Générale de ces dernières années pour renforcer la structure de son bilan.

ANALYSE DU RÉSULTAT DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

	2013						2012		
	13/12		13/12		13/12				
	France	(%)	Étranger	(%)	Société Générale	(%)	France	Étranger	Société Générale
(En M EUR)									
Produit net bancaire	8 473	(0)	2 361	(14)	10 834	(4)	8 498	2 754	11 252
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 805)	9	(1 596)	5	(8 401)	8	(6 264)	(1 523)	(7 788)
Résultat brut d'exploitation	1 668	(25)	765	(38)	2 433	(30)	2 234	1 231	3 464
Coût du risque	(1 151)	(13)	(130)	(49)	(1 281)	(19)	(1 336)	(253)	(1 589)
Résultat d'exploitation	517	(42)	635	(35)	1 152	(39)	897	978	1 875
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1 347	(297)	(16)	N/A	1 331	(255)	(682)	(177)	(859)
Résultat courant avant impôt	1 864	767	620	(23)	2 484	144	215	801	1 016
Impôt sur les bénéfices	371	(21)	(150)	(29)	221	(14)	468	(211)	257
Dotation nette aux provisions réglementées	9	N/A	-	N/A	9	N/A	10	-	10
Résultat net	2 244	224	470	(20)	2 714	112	693	590	1 283

En 2013, Société Générale extériorise un résultat brut d'exploitation de + 2,4 Md EUR en diminution de 1 Md EUR par rapport à celui de 2012 du fait d'une part d'une diminution du PNB de 0,4 Md EUR et d'une hausse des charges d'exploitation de 0,6 Md EUR.

- L'année 2013 a connu quelques éléments non récurrents :
 - Société Générale a conclu une transaction avec la Commission Européenne dans le cadre de ses investigations

sur la fixation du taux interbancaire Euribor, aux termes de laquelle la banque doit s'acquitter du versement d'un montant de 445,9 millions d'euros au titre des règles européennes en matière de droit de la concurrence.

- Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'État relative au précompte,

Société Générale a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet au 31 décembre 2013 d'une dotation complémentaire de 400 M EUR pour la porter à 700 M EUR.

- Société Générale a cédé sa participation dans sa filiale Égyptienne National Société Générale Bank (NSGB) à Qatar national Bank Group (QNB Group).
- Le produit net bancaire ressort en légère baisse à + 10,8 Md EUR, par rapport à 2012 (+ 11,3 Md EUR).
- Dans un environnement macroéconomique difficile, le réseau Société Générale de la Banque de Détail en France affiche en 2013 une bonne performance commerciale démontrant la solidité de son fonds de commerce. Dans ce contexte de faible croissance économique le réseau Société Générale de la Banque de Détail en France reste pleinement engagé auprès de ses clients et continue de soutenir activement l'économie en accompagnant les entreprises et les particuliers dans le financement de leurs projets. Les revenus du réseau Société Générale de la Banque de Détail en France sont résilients. La marge d'intérêts est en hausse (hors PEL/CEL) par rapport à 2012, la hausse des encours de dépôts et une légère hausse de la marge sur crédits compensant la baisse des taux de remplacement des dépôts.
- Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement,

les activités de marché affichent des revenus en hausse dans un contexte de normalisation des marchés de taux après une année 2012 très favorable, marquée par des politiques monétaires accommodantes et les activités Taux, Changes et Matières Premières affichent des revenus résilients compte tenu de la forte performance enregistrée l'an passé dans un contexte de marché 2012 très favorable.

- Retraité de la transaction avec la Commission Européenne suite aux investigations sur l'Euribor à hauteur de 445,9 millions d'euros, les charges d'exploitation sont en légère hausse de 2,1 % sur un an.
- La charge nette du risque qui s'établit à 1,3 Md EUR à fin 2013 intègre en particulier une dotation complémentaire aux provisions collectives au titre du risque de litiges de - 400 millions d'euros (contre - 300 millions en 2012). Cette provision atteint 700 millions d'euros à fin 2013 et répond au niveau de risque identifié à ce jour.
- La conjugaison de l'ensemble de ces éléments entraîne une diminution du résultat d'exploitation de 723 M EUR.
- Les gains sur actifs immobilisés sont fortement impactés par la cession de l'intégralité de la participation de Société Générale dans NSGB soit 77,17 % à Qatar National Bank Group. Cette cession a généré une plus value de 1,3 Md EUR.
- Le résultat net après impôt s'établit donc à 2,7 Md EUR fin 2013 contre 1,3 Md EUR fin 2012.

ÉCHÉANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

	31.12.2013					31.12.2012				
	Dettes non échues				Dettes échues	Dettes non échues				Dettes échues
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours		
(En M EUR)										
Dettes fournisseurs	71,4	50,5	8,5	25,1	155,5	61,8	46,4	0,5	41,3	150,0

Les dates d'échéance correspondent à des conditions calculées à 60 jours date de factures.

Le traitement des factures fournisseurs de Société Générale en France est en grande partie centralisé. Le service en charge de ce traitement assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de Société Générale en France. Les agences du Réseau France quant à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, le délai moyen de règlement des factures est compris entre 3 et 7 jours.

RÉSULTATS FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES)

	2013	2012	2011	2010	2009
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en M EUR) ⁽¹⁾	998	975	970	933	925
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	798 716 162	780 273 227	776 079 991	746 421 631	739 806 265
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽³⁾	25 887	27 982	31 197	26 714	29 577*
Résultat avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	3 901	1 210	4 980	4 057	5 693
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	10	9	31	15	22
Impôt sur les bénéfices	(221)	(257)	(205)	817	(554)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	2 714	1 283	1 019	1 362	922
Distribution de dividendes	799 ⁽⁴⁾	351	0	1 306	185
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	5,15	1,87	6,64	4,32	8,41
Résultat après impôts, amortissements et provisions	3,40	1,64	1,31	1,82	1,25
Dividende versé à chaque action	1,00 ⁽⁴⁾	0,45	0,00	1,75	0,25
Personnel					
Effectifs moyens	45 606	46 114	47 540	46 316	46 181
Montant de la masse salariale (en M EUR)	3 459	3 862	3 298	3 340	3 109
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1 407	1 404	1 349	1 443	1 394

* Montant corrigé par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

- (1) Société Générale a procédé en 2013 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 23,0 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 390,6 M EUR :
- 11,0 M EUR liée à la distribution de dividendes, assortie d'une prime d'émission de 215,3 M EUR ;
 - 10,8 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 173,6 M EUR ;
 - 1,1 M EUR d'attribution gratuite et conditionnelle d'actions Société Générale aux salariés prélevées sur les réserves ;
 - 0,094 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 1,6 M EUR.
- (2) Au 31 décembre 2013, le capital se compose de 798 716 162 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.
- (3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.
- (4) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2013

Au cours de l'année 2013, Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

À l'étranger	En France
Création	Création
Prise de participation	Prise de participation
Acquisition	Acquisition
	Amundi Group – Étoile Gestion Holding
Renforcement de participation	Renforcement de participation
Rosbank – Société Générale Mauritanie	Lyxor AM
Souscription aux augmentations de capital	Souscription aux augmentations de capital
Banco Société Générale Brasil – SG Securities Korea	Sogécampus – Sogémarché
Cession totale	Cession totale
National Société Générale Bank – SG Vietfinance	Sogessur
Allègement de la participation⁽¹⁾	Allègement de la participation⁽¹⁾
SG Immoel	Société Générale Holding de Participations

(1) Comprend les réductions de capital, les Transmissions Universelles de Patrimoine et les liquidations.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2013 par le portefeuille de Société Générale :

Franchissement en hausse ⁽¹⁾				Franchissement en baisse ⁽¹⁾			
		% du capital				% du capital	
Seuil	Sociétés	31.12.2013	31.12.2012	Seuil	Sociétés	31.12.2013	31.12.2012
5 %				5 %			
10 %				10 %			
20 %	Amundi ⁽²⁾	21.98 %	0 %	20 %			
33,33 %				33,33 %			
50 %				50 %			
66,66 %	SG Mauritanie	91 %	51 %	66,66 %	National Société Générale Bank	0 %	77,17 %
	Étoile Gestion Holding ⁽²⁾	100 %	0 %		Sogessur ⁽²⁾	0 %	84,15 %
					SG Vietfinance	0 %	100 %
					Société Générale Holding de Participations ⁽²⁾	0 %	100 %

(1) Titres pour lesquels les franchissements de seuils sont exprimés en pourcentage de détention directe par Société Générale SA.

(2) Prises de participation conformément à l'article L.233.6 du Code de commerce.

INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 511-4-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER CONCERNANT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA

Au titre de sa présence de longue date dans le marché des matières premières, Société Générale propose des produits dérivés sur les matières premières agricoles pour répondre aux différents besoins de ses clients, notamment, la gestion des risques pour la clientèle entreprises (producteurs, consommateurs) et l'exposition aux marchés des matières premières pour la clientèle investisseurs (gestionnaires, fonds, compagnies d'assurance). L'offre de Société Générale couvre un large panel de sous-jacents : le sucre, le cacao, le café, le coton, le jus d'orange, le maïs, le blé, le soja, le colza, le soja, l'avoine, les bovins, les porcins, le lait et le riz. Société Générale propose des produits vanilles (par exemple, achat à terme), des options, des stratégies optionnelles et des produits structurés avec un niveau accru de complexité. L'exposition aux matières premières agricoles peut-être fournie à travers des produits dont la valeur dépend d'un (mono sous-jacent) ou de plusieurs sous-jacents (multi sous-jacents). L'utilisation de produits multi sous-jacents concerne avant tout la clientèle investisseurs.

Société Générale gère les risques qui résultent de ces positions soit dans le marché de gré à gré face aux acteurs traditionnels (négociants, traders, banques, courtiers) soit sur les marchés organisés :

- NYSE LIFFE pour le cacao, le maïs, le blé, l'huile de colza et le sucre,
- ICE FUTURES US pour le cacao, le café, le coton, le jus d'orange, le sucre et le blé,
- ICE FUTURES Canada pour le canola,
- Les marchés du CME Group pour le maïs, le soja, le blé, l'avoine, les bovins, les porcins, le lait et le riz,

- La bourse de Minneapolis pour le blé.

La liste ci-dessus n'est pas figée et peut être amenée à évoluer.

Société Générale a mis en place un certain nombre de mesures afin de prévenir ou de détecter tout impact substantiel résultant des activités décrites ci-dessus :

- L'activité est encadrée par des limites qui sont approuvées et surveillées par des équipes de suivi des risques indépendantes des opérateurs.
- Plus spécifiquement, l'activité de Société Générale sur les marchés organisés est encadrée par les limites fixées par le prestataire de services d'investissement qui compense les opérations.
- Afin de prévenir tout comportement inapproprié, les opérateurs de Société Générale ont des mandats et des manuels qui fixent leur champ d'action et reçoivent régulièrement des formations sur les règles de bonne conduite.
- Des contrôles quotidiens sont réalisés pour détecter les activités suspectes. Ces contrôles incluent spécifiquement le respect des règles de la CFTC (*U.S. Commodity Futures Trading Commission*) et des marchés organisés sur les limites d'emprise, qui visent à ce qu'aucun opérateur ne puisse avoir une position sur le marché telle qu'il puisse en influencer le correct équilibre.
- L'ensemble encadre l'activité par type de contrat et maturité et impose des obligations déclaratives pour les positions qui excèdent certains seuils.

5. COMPTES ANNUELS

États financiers de Société Générale

BILAN SOCIAL

ACTIF

		31.12.2013	31.12.2012
<i>(En M EUR)</i>			
Caisse, banques centrales, Comptes courants postaux		55 190	53 241
Créances sur les établissements de crédit	(note 2)	166 006	167 519
Opérations avec la clientèle	(note 3)	303 305	325 665
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		10	22
Effets publics et valeurs assimilées	(note 4)	59 132	51 708
Obligations et autres titres à revenu fixe	(note 4)	105 343	105 908
Actions et autres titres à revenu variable	(note 4)	96 838	55 965
Participations et autres titres détenus à long terme	(note 5)	431	453
Parts dans les entreprises liées	(note 6)	29 653	30 370
Immobilisations corporelles et incorporelles	(note 7)	2 142	1 629
Actions propres	(note 8)	437	605
Autres actifs et comptes de régularisation	(note 9)	181 102	205 916
Total		999 589	999 001

HORS-BILAN

		31.12.2013	31.12.2012
<i>(En M EUR)</i>			
Engagements de financement donnés	(note 18)	111 985	112 439
Engagements de garantie donnés	(note 18)	199 327	180 922
Engagements donnés sur titres		15 468	15 146
Opérations en devises	(note 31)	964 355	973 684
Engagements sur instruments financiers à terme	(note 19)	19 408 812	18 603 554

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

PASSIF

		31.12.2013	31.12.2012
<i>(En M EUR)</i>			
Banques centrales, Comptes courants postaux		3 512	1 805
Dettes envers les établissements de crédit	(note 10)	201 468	210 675
Opérations avec la clientèle	(note 11)	363 773	362 000
Dettes représentées par un titre	(note 12)	108 673	123 709
Autres passifs et comptes de régularisation	(note 13)	247 910	221 874
Provisions	(note 14)	26 416	33 596
Dettes subordonnées	(note 16)	14 784	15 062
Capitaux propres			
Capital	(note 17)	998	975
Primes d'émission	(note 17)	20 238	19 847
Réserves et report à nouveau	(note 17)	9 103	8 175
Résultat de l'exercice	(note 17)	2 714	1 283
Sous-total		33 053	30 280
Total		999 589	999 001

HORS-BILAN

		31.12.2013	31.12.2012
<i>(En M EUR)</i>			
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	(note 18)	62 821	39 024
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	(note 18)	47 518	48 895
Engagements reçus sur titres		19 101	17 210
Opérations en devises	(note 31)	965 596	973 999

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

(En M EUR)		2013	2012
Intérêts et produits assimilés		18 804	20 975
Intérêts et charges assimilées		(16 470)	(18 752)
Net des intérêts et produits assimilés	(note 20)	2 334	2 223
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location		1	3
Revenus des titres à revenu variable	(note 21)	2 221	1 985
Commissions (produits)		3 822	3 904
Commissions (charges)		(1 148)	(1 141)
Net des commissions	(note 22)	2 674	2 763
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	(note 23)	3 501	3 159
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés ⁽¹⁾	(note 23)	433	1 171
Autres produits d'exploitation bancaire		39 375	20 137
Autres charges d'exploitation bancaire		(39 705)	(20 189)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		(330)	(52)
Produit net bancaire		10 834	11 252
Frais de personnel	(note 24)	(4 788)	(4 687)
Autres frais administratifs		(3 283)	(2 777)
Dotations aux amortissements		(330)	(324)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		(8 401)	(7 788)
Résultat brut d'exploitation		2 433	3 464
Coût du risque	(note 27)	(1 281)	(1 589)
Résultat d'exploitation		1 152	1 875
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(note 28)	1 332	(859)
Résultat courant avant impôt		2 484	1 016
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	(note 29)	221	257
Dotation nette aux provisions réglementées		9	10
Résultat net		2 714	1 283

(1) Dont au 31.12.2012 correction sur exercice antérieur de + 386 M EUR (Cf. note 1)

Une information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est mentionnée dans les notes annexes aux comptes consolidés du groupe Société Générale; en conséquence, cette information n'est pas fournie dans les notes annexes aux comptes annuels de Société Générale.

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

6. NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Note 1

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de Société Générale ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables français. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

COMPARABILITÉ DES COMPTES

En 2011, une ligne de titres comptabilisée en titres de placement, a été dépréciée par erreur à hauteur de 100 % de sa valeur nette comptable ce qui a minoré le résultat de l'exercice 2011 de 386 M EUR. Début 2012, cette ligne de titres a été cédée et la dépréciation a été reprise ce qui a généré un effet positif de + 386 M EUR sur le résultat de l'exercice 2012.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés *pro rata temporis* en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (Cf. infra). Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

MÉTHODE DE CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors-bilan des succursales sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée dans une rubrique de réserves intitulée *Écart de conversion*. Les pertes ou profits provenant de la conversion des résultats en devises des succursales viennent également en variation des réserves dans cette même rubrique.

L'écart de conversion relatif aux dotations en capital des succursales étrangères figure dans la rubrique *Comptes de régularisation*.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil national de la comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux succursales de la zone Euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Société Générale de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux.

En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts. Les variations de dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en *Coût du risque*. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

PORTFEUILLE-TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n° 2008-17 du Comité de la réglementation comptable sont les suivantes :

■ Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

■ Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

■ Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale a la capacité de les

détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement incluent également les titres de transaction et de placement que Société Générale a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

■ Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Société Générale, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec Société Générale, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Société Générale.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Société Générale, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une

dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, Société Générale a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissement suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupe électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Agencements	Protection incendie	10 ans
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques pays à caractère de réserve qui sont déterminées de manière forfaitaire en date d'arrêté sur la base de l'appréciation par Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont présentées dans la note 14. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que Société Générale estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la réglementation bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les *Débiteurs divers*. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par Société Générale est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Depuis lors, les cotisations versées sont enregistrées en *Autres frais administratifs*.

Dans le cas de plans d'options d'achat et de plans d'attribution gratuite d'actions consentis aux salariés, une provision doit être constatée à hauteur de la moins-value que subira l'entité lors de la remise des actions aux salariés.

Cette provision pour risques est dotée dans la rubrique *Frais de personnel* pour un montant égal à la différence :

- entre le cours de Bourse des actions propres à la date d'arrêt et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité n'a pas encore acquis les actions propres à remettre aux salariés ;
- entre le prix de revient des actions propres déjà détenues et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité a déjà acquis les actions propres à remettre aux salariés.

Lorsque l'attribution des actions aux salariés est conditionnée à la présence de ces derniers dans l'entité à l'issue du plan ou à la réalisation d'une condition de performance, la dotation à la provision est étalée linéairement sur la durée de cette période d'acquisition des droits.

Dans le cas de plans d'options de souscription d'actions, aucune charge ne doit être comptabilisée au titre des actions à émettre.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour Société Générale des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour Société Générale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêts. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en « titres de placement » (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les « titres de transaction ».

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et dépôts, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

■ Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net sur opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

■ Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; **lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs**, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net sur opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis*, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net sur opérations financières*.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Société Générale enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif de la Société Générale est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Société Générale, en France et dans ses succursales à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

■ Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de Société Générale sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels Société Générale s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

■ Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

COÛT DU RISQUE

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique *Gains ou pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.

CHARGE FISCALE

■ Impôts courants

Société Générale a mis en place, depuis l'exercice 1989, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2013, 300 sociétés filiales ont conclu une convention d'intégration fiscale avec Société Générale. Chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes, soit un taux effectif de 4,13 %. S'y ajoutent :

- une Contribution Sociale sur les Bénéfices égale à 3,3 % assise sur l'impôt sur les sociétés (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000 ;
- jusqu'au 31 décembre 2014, une contribution exceptionnelle égale à 10,7 % assise sur l'impôt sur les sociétés instaurée en 2011.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés à hauteur de 95 %.

■ Impôts différés

Société Générale utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes annuels.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2013 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de l'entité fiscale française s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par Société Générale dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Société Générale.

Note 2

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes et prêts		
à vue		
Comptes ordinaires	20 892	13 628
Prêts et comptes au jour le jour	860	644
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
à terme		
Prêts et comptes à terme	69 806	73 931
Prêts subordonnés et participatifs	5 021	5 434
Valeurs reçues en pension à terme	-	289
Créances rattachées	312	357
Total brut	96 891	94 283
Dépréciations	(44)	(70)
Total net	96 847	94 213
Titres reçus en pension	69 159	73 306
Total⁽¹⁾⁽²⁾	166 006	167 519

(1) Au 31 décembre 2013, le montant des créances douteuses s'élève à 150 EUR (dont 24 M EUR de créances douteuses compromises) contre 191 M EUR (dont 26 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2012.

(2) Dont créances concernant les entreprises liées : 67 628 M EUR au 31 décembre 2013 (contre 73 869 M EUR au 31 décembre 2012).

Note 3

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Créances commerciales ⁽¹⁾	2 317	2 644
<i>Autres concours à la clientèle :</i>		
Crédits de trésorerie	43 942	49 408
Crédits à l'exportation	10 126	9 992
Crédits d'équipement	40 280	43 327
Crédits à l'habitat	64 813	66 992
Autres crédits à la clientèle	67 766	86 453
Sous-total⁽²⁾⁽³⁾	226 927	256 172
Comptes ordinaires débiteurs	11 534	9 740
Créances rattachées	1 135	1 155
Total brut	241 913	269 711
Dépréciations	(3 706)	(3 638)
Total net	238 207	266 073
Valeurs reçues en pension	476	909
Titres reçus en pension	64 622	58 683
Total⁽⁴⁾	303 305	325 665

(1) Dont créances remises en garantie de passif: 82 201 M EUR dont éligibles au refinancement de la Banque de France: 13 304 M EUR au 31 décembre 2013 (14 873 M EUR au 31 décembre 2012).

(2) Dont prêts participatifs: 1 716 M EUR au 31 décembre 2013 (1 585 M EUR au 31 décembre 2012).

(3) Au 31 décembre 2013, le montant des créances douteuses s'élève à 8 339 M EUR (dont 3 173 M EUR de créances douteuses compromises) contre 7 834 M EUR (dont 3 000 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2012.

(4) Dont créances concernant les entreprises liées: 63 762 M EUR au 31 décembre 2013 (77 769 M EUR au 31 décembre 2012).

Note 4

EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

(En M EUR)	31.12.2013				31.12.2012			
	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
Portefeuille de transaction	35 947	96 206	71 763	203 916	28 430	55 730	63 092	147 252
Portefeuille de placement ⁽¹⁾ :								
Montant brut	22 841	574	13 395	36 810	22 906	172	42 774	65 852
Dépréciations	(23)	(35)	(84)	(142)	(6)	(35)	(244)	(285)
Montant net	22 818	539	13 311	36 668	22 900	137	42 530	65 567
Portefeuille d'investissement :								
Montant brut	157	-	20 127	20 284	193	-	80	273
Dépréciations	-	-	(37)	(37)	-	-	(1)	(1)
Montant net	157	-	20 090	20 247	193	-	79	272
Créances rattachées	210	93	179	482	185	98	207	490
Total	59 132	96 838	105 343	261 313	51 708	55 965	105 908	213 581

(1) Dont titres éligibles au refinancement Banque de France : 36 640 M EUR.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES TITRES

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Valeur estimée des titres de placement :		
Plus-values latentes*	1 121	2 917
Résultat latent du portefeuille d'investissement hors portefeuille reclassé	6	10
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement	16	79
Parts d'OPCVM détenues :		
- OPCVM français	2 931	3 054
- OPCVM étrangers	5 213	5 033
dont OPCVM de capitalisation	207	192
Montant des titres cotés**	210 376	147 394
Transfert de titres de la catégorie placement vers la catégorie investissement	17 427	-
Montant des titres subordonnés	149	155
Montant des titres prêtés	33 491	13 729

* Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

** Au 31 décembre 2013, le montant des titres de transaction cotés s'élève à 142 801 M EUR contre 83 807 M EUR au 31 décembre 2012.

TRANSFERT DE PORTEFEUILLES

En application de l'avis du CNC 2008-19 publié en décembre 2008, Société Générale a procédé aux transferts suivants au 4^e trimestre 2008 :

(En M EUR)	Valeur comptable au 31.12.2008	Valeur comptable en date de transfert Portefeuille de destination		Total	Valeur comptable au 31.12.2013		Juste valeur au 31.12.2013
		Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement				
Portefeuille d'origine							
Portefeuille de transaction							
Obligations et autres instruments de dettes	24 078	28	21 066	21 094	-	-	-

Le montant du résultat sur l'exercice 2013 qui aurait été enregistré en produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés se serait élevé à 0 M EUR.

La variation de valeur des titres reclassés s'explique par l'apport de la branche d'activité à la société IEC en date du 5 novembre 2010 pour 17 762 M EUR et par une cession en 2013 de 33 M EUR.

Note 5

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Établissements de crédit ⁽¹⁾	369	382
Autres	180	188
Total brut	549	570
Dépréciations	(118)	(117)
Total net	431	453

- (1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent :
- l'acquisition des titres SG Mauritanie : + 10 M EUR ;
 - la cession SG Vietfinance : - 25 M EUR.

Note 6

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Établissements de crédit	25 756	27 114
Cotés	6 172	6 523
Non cotés	19 584	20 591
Autres	9 015	8 737
Cotés		
Non cotés	9 015	8 737
Total brut des parts dans les entreprises liées⁽¹⁾	34 771	35 851
Dépréciations ⁽²⁾	(5 118)	(5 481)
Total net	29 653	30 370

- (1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent :
- la reprise des titres AmundiGroup suite à la fusion absorption de Société Générale holding de Participations (SGHP) : + 1 131 M EUR ;
 - l'augmentation de capital Sogemarché : + 392 M EUR ;
 - la fusion absorption SGHP : - 2 086 M EUR ;
 - la réduction de capital SG Immobilier : - 500 M EUR ;
 - la cession National Société Générale Bank : - 278 M EUR.
- (2) Le principal mouvement sur provision est la reprise SGHP suite à la fusion absorption : + 408 M EUR.

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 7

IMMOBILISATIONS

(En M EUR)	Valeur brute 31.12.2012	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31.12.2013	Amortissements et dépréciations cumulés 31.12.2013	Valeur nette 31.12.2013
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION							
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Frais d'établissement	-				-	-	-
Logiciels, frais d'études informatiques	1 406	84	(6)	156	1 640	(1 239)	401
Autres	516	148	-	195	859	(25)	834
Sous-total	1 922	232	(6)	351	2 499	(1 264)	1 235
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	557	4	(3)	42	600	(192)	408
Autres	2 192	264	(51)	(127)	2 278	(1 782)	496
Sous-total	2 749	268	(54)	(85)	2 878	(1 974)	904
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION							
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	6	-	(1)	-	5	(3)	2
Autres	7	-	-	-	7	(6)	1
Sous-total	13	-	(1)	-	12	(9)	3
Total immobilisations	4 684	500	(61)	266	5 389	(3 247)	2 142

Note 8

ACTIONS PROPRES

	31.12.2013			31.12.2012		
(En M EUR)	Quantité	Valeur comptable ⁽²⁾	Valeur de marché	Quantité	Valeur comptable ⁽²⁾	Valeur de marché
Titres de transaction ⁽¹⁾	-	-	-	335 000	9	9
Titres de placement	13 522 688	437	551	17 283 940	596	500
Titres immobilisés						
Total	13 522 688	437	551	17 618 940	605	509

Valeur nominale de l'action : 1,25 euro.

Cours de l'action au 31 décembre 2013 : 42,22 euros.

(1) Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR afin d'intervenir sur le titre Société Générale.

(2) La valeur comptable est évaluée conformément au nouvel avis du CNC n° 2008-17 approuvé le 6 novembre 2008 relatif aux stock-options et attributions gratuites d'actions.

Note 9

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Autres actifs		
Débiteurs divers ⁽¹⁾	37 067	40 381
Primes sur instruments conditionnels achetés	86 827	100 440
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	2 140	1 053
Autres emplois divers	1 463	541
Sous-total	127 497	142 415
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	293	316
Impôts différés	5 071	5 431
Produits à recevoir	1 912	2 044
Autres comptes de régularisation ⁽²⁾	46 429	55 836
Sous-total	53 705	63 627
Total brut	181 202	206 042
Dépréciations	(100)	(126)
Total net	181 102	205 916

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) La valorisation des dérivés représente 42 214 M EUR (52 753 M EUR au 31 décembre 2012).

Impôts différés

G.I.E. de crédit-bail	(42)	(57)
Plus-values internes au groupe fiscal	(174)	(166)
Autres (principalement sur provisions)	5 287	5 654
Total	5 071	5 431

Note 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	17 753	16 891
Valeurs données en pension au jour le jour	4	7
Sous-total	17 757	16 898
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	96 084	122 384
Valeurs données en pension à terme	-	-
Sous-total	96 084	122 384
Dettes rattachées	269	387
Total dettes	114 110	139 669
Titres donnés en pension	87 358	71 006
Total⁽¹⁾	201 468	210 675

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 69 025 M EUR au 31 décembre 2013 (63 320 M EUR au 31 décembre 2012)

Note 11

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue	38 799	37 513
À terme	14 422	13 262
Sous-total	53 221	50 775
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	27 585	26 189
Particuliers	22 372	21 202
Clientèle financière	18 944	27 934
Autres	9 383	8 208
Sous-total	78 284	83 533
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	39 590	31 722
Particuliers	1 121	1 200
Clientèle financière	135 264	143 406
Autres	7 986	6 133
Sous-total	183 961	182 461
Dettes rattachées	922	1 455
Total dépôts clientèle	316 388	318 224
Valeurs données en pension à la clientèle	209	115
Titres donnés en pension à la clientèle	47 176	43 661
Total⁽¹⁾	363 773	362 000

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 135 170 M EUR au 31 décembre 2013 (144 181 M EUR au 31 décembre 2012).

Note 12

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Bons de caisse	1	2
Emprunts obligataires	37	45
Dettes rattachées	27	33
Sous-total	65	80
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	107 552	122 681
Dettes rattachées	1 056	948
Total	108 673	123 709

Note 13

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Opérations sur titres		
Dettes sur titres empruntés	44 514	26 538
Autres dettes de titres	44 757	30 605
Sous-total	89 271	57 143
Autres passifs		
Créditeurs divers ⁽¹⁾	31 926	31 752
Primes sur instruments conditionnels vendus	93 009	104 827
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	5 024	1 843
Autres opérations sur titres	1	2
Dettes rattachées	104	240
Sous-total	130 064	138 664
Comptes de régularisation		
Charges à payer	3 751	3 636
Impôts différés	-	3
Produits constatés d'avance	5 073	3 557
Autres comptes de régularisation ⁽²⁾	19 751	18 871
Sous-total	28 575	26 067
Total	247 910	221 874

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) La valorisation des dérivés représente 16 558 M EUR (14 206 M EUR au 31 décembre 2012).

Note 14

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Dépréciations d'actifs :		
Établissements de crédit	44	70
Crédits à la clientèle	3 706	3 638
Crédit-bail	-	-
Autres actifs	100	126
Sous-total⁽¹⁾	3 850	3 834
Provisions :		
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays ⁽²⁾	782	764
Engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	7	23
Engagements hors-bilan avec la clientèle	208	163
Provisions sectorielles et autres	742	641
Provisions pour autres risques et charges	24 677	32 005
Sous-total	26 416	33 596
Stock de provisions et dépréciations (hors titres)⁽⁴⁾	30 266	37 430
Dépréciation de titres ⁽³⁾	5 415	5 884
Stock global de provisions et dépréciations	35 681	43 314

(1) Dont dépréciation sur encours douteux compromis : 2 388 M EUR.

(2) Société Générale maintient dans ses comptes annuels des provisions pour risques pays calculées en appliquant les modalités fixées par l'administration fiscale.

(3) Hors actions propres.

(4) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Dotations nettes					Stock au 31.12.2013
	Stock au 31.12.2012	Par coût net du risque	Par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays	764	18				782
Dépréciations	3 835	535	35	(354)	(201)	3 850
Provisions ⁽⁵⁾	32 832	546	(6 964)	(73)	(707)	25 634
Total	37 431	1 099	(6 929)	(427)	(908)	30 266

(5) Analyse des provisions :

(En M EUR)	Dotations nettes					Stock au 31.12.2013
	Stock au 31.12.2012	Par coût net du risque	Par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédits	23	4		(19)	(1)	7
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	163	45		(2)	2	208
Provisions sectorielles et autres	641	104			(3)	742
Provisions sur avantages au personnel	1 084		(16)		2	1 070
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	69		(13)		3	59
Provisions pour impôt	98		118	(16)	(104)	96
Provisions sur instruments financiers à terme	30 156		(7 095)		(634)	22 427
Autres provisions pour risques et charges ⁽⁶⁾	598	393	42	(36)	28	1 025
Total	32 832	546	(6 964)	(73)	(707)	25 634

(6) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'État relative au précompte, Société Générale a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet au 31 décembre 2013 d'une dotation complémentaire de 400 M EUR pour la porter à 700 M EUR.

Note 15

COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Plans d'épargne-logement (PEL)		
• ancienneté de moins de 4 ans	4 955	4 184
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2 768	2 370
• ancienneté de plus de 10 ans	5 114	5 459
Sous-total	12 838	12 013
Comptes épargne-logement (CEL)	1 361	1 497
Total	14 199	13 510

2. ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
• ancienneté de moins de 4 ans	85	150
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	107	103
• ancienneté de plus de 10 ans	14	16
Total	205	269

3. PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2012	Dotations	Reprises	31.12.2013
Plans d'épargne-logement (PEL)				
• ancienneté de moins de 4 ans	31		25	6
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4	(6)		10
• ancienneté de plus de 10 ans	29	(60)		89
Sous-total	64	(66)	25	105
Comptes épargne-logement (CEL)	20		15	5
Total	84	(66)	40	110

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêts longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles en 2013, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 0,77 % des encours totaux au 31 décembre 2013.

4. MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données

observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 16

DETTES SUBORDONNÉES

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2013	31.12.2012
Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée					
1 ^{er} juillet 1985	EUR	348	perpétuelle	62	70
24 novembre 1986	USD	500	perpétuelle	180	188
30 juin 1994	JPY	15 000	perpétuelle	104	132
30 décembre 1996	JPY	10 000	perpétuelle	69	88
10 novembre 2003	EUR	215	perpétuelle	-	215
10 novembre 2003	EUR	45	perpétuelle	-	45
26 janvier 2005	EUR	732	perpétuelle	728	728
5 avril 2007	USD	808	perpétuelle	586	612
5 avril 2007	USD	63	perpétuelle	46	48
19 décembre 2007	EUR	469	perpétuelle	468	468
22 mai 2008	EUR	797	perpétuelle	-	795
16 juin 2008	GBP	506	perpétuelle	606	619
7 juillet 2008	EUR	100	perpétuelle	100	100
27 février 2009	USD	450	perpétuelle	326	341
4 septembre 2009	EUR	1 000	perpétuelle	1 000	1 000
7 octobre 2009	USD	1 000	perpétuelle	725	758
11 décembre 2012	USD	1 500	perpétuelle	-	1 137
6 septembre 2013	USD	1 250	perpétuelle	906	-
18 décembre 2013	USD	1 750	perpétuelle	1 269	-
Sous-total⁽¹⁾				7 175	7 344
Titres et dettes subordonnées à terme					
29 juin 1999	EUR	30	30 juin 2014	30	30
27 avril 2000	EUR	500	27 avril 2015	366	366
23 juin 2000	EUR	125	27 avril 2015	125	125
21 juillet 2000	EUR	78	31 juillet 2030	25	28
25 avril 2001	EUR	120	25 avril 2013	-	115
29 juin 2001	EUR	120	29 juin 2013	-	114
10 octobre 2001	EUR	120	10 octobre 2013	-	113
27 novembre 2001	USD	90	27 novembre 2021	-	68
27 novembre 2001	USD	335	27 novembre 2021	-	254
21 décembre 2001	EUR	300	21 décembre 2016	194	194
3 juillet 2002	EUR	180	3 juillet 2014	175	175
16 octobre 2002	EUR	170	16 octobre 2014	164	164
30 janvier 2003	GBP	450	30 janvier 2018	151	155
28 avril 2003	EUR	100	28 avril 2015	94	94
2 juin 2003	EUR	110	21 décembre 2016	110	110
13 octobre 2003	EUR	120	13 octobre 2015	113	113
10 novembre 2003	EUR	390	10 novembre 2023	-	390
29 décembre 2003	GBP	150	30 janvier 2018	180	184
4 février 2004	EUR	120	4 février 2016	114	114

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2013	31.12.2012
12 mars 2004	EUR	300	12 mars 2019	249	249
6 mai 2004	EUR	118	6 mai 2016	113	113
29 octobre 2004	EUR	100	29 octobre 2016	94	94
3 février 2005	EUR	120	3 février 2017	112	112
13 mai 2005	EUR	100	13 mai 2017	90	90
16 août 2005	EUR	226	18 août 2025	216	216
30 septembre 2005	USD	75	30 septembre 2015	54	57
20 avril 2006	USD	1 000	20 avril 2016	376	393
15 mai 2006	EUR	135	15 mai 2018	125	125
26 octobre 2006	EUR	120	26 octobre 2018	111	111
9 février 2007	EUR	124	11 février 2019	116	116
16 juillet 2007	EUR	135	16 juillet 2019	130	130
30 octobre 2007	EUR	134	30 octobre 2019	129	129
14 février 2008	EUR	225	14 février 2018	225	225
26 mars 2008	EUR	550	26 mars 2018	331	331
7 avril 2008	EUR	250	6 avril 2023	155	155
15 avril 2008	EUR	321	15 avril 2023	321	321
28 avril 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	150	6 avril 2023	150	150
14 mai 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	90	6 avril 2023	90	90
30 mai 2008	EUR	79	15 avril 2023	79	79
10 juin 2008	EUR	300	12 juin 2023	260	259
30 juin 2008	EUR	40	30 juin 2023	40	40
20 août 2008	EUR	1 000	20 août 2018	777	777
7 juin 2013	EUR	1 000	7 juin 2023	1 000	-
Sous-total⁽¹⁾				7 284	7 368
Dettes rattachées				325	350
Total⁽²⁾				14 784	15 062

(1) Le Conseil d'administration peut décider de différer partiellement ou totalement la rémunération des TSDI dans le cas où l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels n'aurait pas décidé la mise en paiement d'un dividende.

Société Générale a émis, jouissance le 1^{er} juillet 1985, 348 M EUR de titres subordonnés à durée indéterminée assortis de bons d'acquisition de certificats d'investissement privilégiés. Ceux-ci ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, après remboursement complet des dettes non subordonnées.

Les autres titres et emprunts sont assortis d'une clause de remboursement anticipé à partir de leur dixième année, à la seule option de Société Générale.

En 2013, Société Générale a procédé pour :

– 12,4 M EUR net d'impôt à des rachats partiels sur le marché au-dessus du prix d'émission de titres super-subordonnés.

(2) La charge nette des dettes subordonnées hors impôt et hors impact des rachats s'élève à 905 M EUR en 2013 (918 M EUR en 2012).

Note 17

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves, report à nouveau et résultat	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2011	970	19 772	8 185	28 927
Augmentation/Diminution de capital ⁽¹⁾⁽²⁾	5	75		80
Résultat de la période			1 283	1 283
Distribution de dividendes			-	-
Autres mouvements ⁽³⁾			(10)	(10)
Bilan au 31 décembre 2012	975	19 847	9 458	30 280
Augmentation/Diminution de capital ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	23	391	(1)	413
Résultat de la période			2 714	2 714
Distribution de dividendes ⁽⁶⁾			(345)	(345)
Autres mouvements ⁽⁷⁾			(9)	(9)
Bilan au 31 décembre 2013	998	20 238	11 817	33 053

(1) Au 31 décembre 2012, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 975 341 533,75 EUR et se compose de 780 273 227 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2012 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 5,2 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 75,2 M EUR :

- 5,2 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 75,2 M EUR ;
- 0,002 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assorties d'une prime d'émission de 0,041 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2012, le montant des réserves de Société Générale s'élève à 3 643 901 508,84 EUR et se compose de 97 009 998,88 EUR au titre de la réserve légale, 2 097 253 512,08 EUR au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme et 1 449 637 997,88 EUR au titre des autres réserves.

(3) Dont provision pour investissement reprise au 31 décembre 2012 pour 10 M EUR.

(4) Au 31 décembre 2013, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 998 395 202,50 EUR et se compose de 798 716 162 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2013 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 23,0 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 390,6 M EUR :

- 11,0 M EUR liée à la distribution de dividendes, assortie d'une prime d'émission de 215,3 M EUR ;
- 10,8 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 173,6 M EUR ;
- 1,1 M EUR d'attribution gratuite et conditionnelle d'actions Société Générale aux salariés prélevées sur les réserves ;
- 0,094 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assorties d'une prime d'émission de 1,6 M EUR.

(5) Au 31 décembre 2013, le montant des réserves de Société Générale s'élève à 3 634 267 243,34 EUR et se compose de 97 534 153,38 EUR au titre de la réserve légale, 2 097 253 512,08 EUR au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme et 1 439 479 577,88 EUR au titre des autres réserves.

(6) Le montant de dividendes distribués en 2013 par Société Générale s'élève à - 345 M EUR et se décompose de la manière suivante après neutralisation des dividendes sur actions propres pour 6,1 M EUR :

- - 118,7 M EUR en numéraire ;
- - 226,3 M EUR par attribution d'actions dont 11,0 M EUR d'augmentation de capital et 215,3 M EUR de prime d'émission.

(7) Dont provision pour investissement reprise au 31 décembre 2013 pour 9 M EUR.

Note 18

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Engagements donnés⁽¹⁾		
Engagements de financement		
- en faveur d'établissements de crédit	15 468	13 926
- en faveur de la clientèle	96 517	98 513
Total	111 985	112 439
Engagements de garantie		
- d'ordre d'établissements de crédit	123 465	122 481
- d'ordre de la clientèle	75 862	58 441
Total	199 327	180 922
Engagements reçus⁽²⁾		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	62 821	39 024
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	47 518	48 895
Total	110 339	87 919

(1) Dont engagements donnés aux entreprises liées : 28 482 M EUR au 31 décembre 2013 (29 630 M EUR au 31 décembre 2012).

(2) Dont engagements reçus d'entreprises liées : 4 482 M EUR au 31 décembre 2013 (2 581 M EUR au 31 décembre 2012).

Note 19

ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

			Total	
(En M EUR)	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	31.12.2013	31.12.2012
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
- contrats à terme de taux d'intérêt	510 116	-	510 116	565 283
- contrats à terme de change	62 226	-	62 226	65 643
- autres contrats à terme	1 100 447	228	1 100 675	1 232 083
Opérations de gré à gré				
- swaps de taux d'intérêt	11 149 493	79 078	11 228 571	10 353 625
- swaps financiers de devises	939 709	1 871	941 580	926 911
- FRA	1 653 220	-	1 653 220	1 453 723
- autres	16 619	40	16 659	17 733
Opérations conditionnelles				
- options de taux d'intérêt	2 284 965	-	2 284 965	2 578 611
- options de change	258 046	-	258 046	268 419
- options sur actions et indices	1 236 161	49	1 236 210	1 007 152
- autres options	116 544	-	116 544	134 371
Total	19 327 546	81 266	19 408 812	18 603 554

JUSTE VALEUR DES OPÉRATIONS QUALIFIÉES DE COUVERTURE

(En M EUR)	31.12.2013
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
- contrats à terme de taux d'intérêt	
- contrats à terme de change	
- autres contrats à terme	80
Opérations de gré à gré	
- swaps de taux d'intérêt	(1 873)
- swaps financiers de devises	(554)
- FRA	
- autres	
Opérations conditionnelles	
- options de taux d'intérêt	
- options de change	
- options sur actions et indices	
- autres options	
Total	(2 347)

Note 20

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En M EUR)	2013	2012
Intérêts et produits assimilés :		
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	2 929	2 183
Reports/Dépôts (montant net)	3	2
Titres et valeurs reçus en pension	323	2 666
Sous-total	3 255	4 851
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	95	110
Autres concours à la clientèle :		
- Crédits de trésorerie	1 021	1 286
- Crédits à l'exportation	215	281
- Crédits d'équipement	1 322	1 457
- Crédits à l'habitat	2 550	2 657
- Autres crédits à la clientèle	4 591	3 678
Sous-total	9 699	9 359
Comptes ordinaires débiteurs	254	274
Reports/Dépôts (montant net)	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	292	1 158
Sous-total	10 340	10 901
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 713	4 832
Autres intérêts et produits assimilés	496	391
Sous-total	18 804	20 975
Intérêts et charges assimilées :		
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	(1 660)	(1 737)
Titres et valeurs donnés en pension	(387)	(1 785)
Sous-total	(2 047)	(3 522)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Comptes d'épargne à régime spécial	(877)	(929)
Autres dettes envers la clientèle	(5 833)	(4 738)
Titres et valeurs donnés en pension	(283)	(1 821)
Sous-total	(6 993)	(7 488)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(6 636)	(7 092)
Autres intérêts et charges assimilées	(794)	(650)
Sous-total	(16 470)	(18 752)
Total net	2 334	2 223

Note 21

REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(En M EUR)	2013	2012
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	7	2
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	2 214	1 983
Total⁽¹⁾	2 221	1 985

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de transaction sont classés en résultat net sur opérations financières.

Note 22

PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En M EUR)	2013	2012
Produits de commissions sur:		
Opérations avec les établissements de crédit	106	180
Opérations avec la clientèle	1 037	1 001
Opérations sur titres	364	294
Opérations sur marchés primaires	97	131
Opérations de change et sur instruments financiers	25	51
Engagements de financement et de garantie	675	706
Prestations de services et autres	1 518	1 541
Sous-total	3 822	3 904
Charges de commissions sur:		
Opérations avec les établissements de crédit	(75)	(90)
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	(467)	(352)
Opérations de change et sur instruments financiers	(320)	(305)
Engagements de financement et de garantie	(136)	(255)
Autres	(150)	(139)
Sous-total	(1 148)	(1 141)
Total net	2 674	2 763

Note 23

RÉSULTAT NET SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES

(En M EUR)	2013	2012
Résultat net sur portefeuille de négociation :		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	12 130	6 900
Résultat sur instruments financiers à terme	(7 821)	(4 608)
Résultat net des opérations de change	(808)	867
Sous-total	3 501	3 159
Résultat net sur titres de placement :		
Plus-values de cession	596	706
Moins-values de cession	(284)	(150)
Dotations aux dépréciations	(177)	(416)
Reprises de dépréciations	298	1 031
Sous-total	433	1 171
Total net	3 934	4 330

Note 24

FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	2013	2012
Rémunérations du personnel	3 136	3 176
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations	1 539	1 404
Participation, intéressement et abondement ⁽¹⁾	113	107
Total	4 788	4 687
Effectifs moyens	45 606	46 114
France	40 234	40 843
Étranger	5 372	5 271

(1) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

(En M EUR)	2013	2012	2011	2010	2009
Société Générale					
Participation	10	9	31	15	22
Intéressement	58	55	75	85	106
Abondement	45	41	67	61	67
Sous-total	113	105	173	161	195
Succursales		2	4	3	3
Total	113	107	177	164	198

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs de la société au cours de l'exercice 2013 est de 1,25 million d'euros.

Les rémunérations versées en 2013 aux organes de direction (Président-Directeur général et aux trois Directeurs généraux délégués) s'élèvent à 5,2 millions d'euros (dont 0,3 million d'euros au Président suite à la rupture de son contrat de travail et 0,4 million d'euros de part variable au titre de l'exercice 2012).

Note 25

AVANTAGES DU PERSONNEL

1. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de Société Générale sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines succursales de Société Générale pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

2. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

2.1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2013	31.12.2012
(En M EUR)	Postérieurs à l'emploi	Postérieurs à l'emploi
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	288	181
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(124)	(134)
Solde net du bilan	164	47
Ventilation du solde net du bilan		
Valeur actualisée des engagements financés	1 982	2 074
Juste valeur des actifs de financement	(1 591)	(1 529)
A - Solde des régimes financés	391	545
B - Valeur actualisée des engagements non financés	100	105
Éléments non encore reconnus		
Coûts des services passés non comptabilisés	24	28
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	373	575
Actifs distincts	(70)	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-
C - Total des éléments non encore reconnus	327	603
A + B - C = Solde net	164	47

Notes :

- (1) Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte du corridor.
- (2) Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.
- (3) Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES RÉGIMES

	31.12.2013	31.12.2012
(En M EUR)	Postérieurs à l'emploi	Postérieurs à l'emploi
Coût des services de l'année y compris charges sociales	48	39
Cotisations salariales	(1)	(1)
Coût des services passés	51	6
Effet des liquidations/réductions	-	-
Coût financier	71	81
Rendement attendu des actifs des régimes	(73)	(77)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-
Écarts actuariels	60	22
Effet du changement du plafond d'actifs	-	-
Transfert d'actifs non reconnus	-	-
Total des charges du régime	156	70

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

2.3.1. Variations de la valeur actualisée des engagements

	2013	2012
(En M EUR)	Postérieurs à l'emploi	Postérieurs à l'emploi
Valeur au 01.01	2 179	1 850
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	48	39
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés	46	-
Coût financier	71	81
Écarts actuariels générés dans l'exercice	(128)	295
Conversion en devises	(22)	10
Prestations servies	(117)	(86)
Modification du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, réductions et autres	5	(10)
Valeur au 31.12	2 082	2 179

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2013	2012
	Postérieurs à l'emploi	Postérieurs à l'emploi
<i>(En M EUR)</i>		
Valeur au 01.01	1 529	1 423
Rendement attendu des actifs de régime	73	77
Rendement attendu des actifs distincts	-	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	(5)	53
Conversion en devises	(20)	11
Cotisations salariales	1	1
Cotisations patronales	90	49
Prestations servies	(97)	(75)
Modification du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, liquidations et autres	20	(10)
Valeur au 31.12	1 591	1 529

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES

2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 44 % d'obligations, 46 % d'actions et 10 % autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 124 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2014 sont estimées à 5 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

2.4.2. Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

	2013	2012
	Postérieurs à l'emploi	Postérieurs à l'emploi
<i>(En M EUR)</i>		
Actifs des régimes	68	130
Actifs distincts	-	

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2013	31.12.2012
Taux d'escompte		
Europe	3,56 %	3,35 %
Amériques	5,05 %	3,98 %
Asie-Océanie-Afrique	3,33 %	2,60 %
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,22 %	2,22 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	1,82 %	1,76 %
Rendement attendu des actifs des régimes		
Europe	4,82 %	4,82 %
Amériques	6,50 %	6,50 %
Asie-Océanie-Afrique	2,76 %	2,97 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,61 %	0,58 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,68 %	2,53 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	8,97	9,36
Amériques	8,97	8,97
Asie-Océanie-Afrique	11,80	11,22
Duration (en années)		
Europe	14,41	14,43
Amériques	18,28	18,00
Asie-Océanie-Afrique	9,84	9,67

Notes :

- (1) Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actualisée des engagements à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.
- (2) L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs.
D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
- (3) Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif.
Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des banques centrales des zones monétaires ci-dessus.
- (4) La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.
- (5) Les hypothèses ci-dessus ont été appliquées pour les régimes postérieurs à l'emploi.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>	2013	2012
Variation de +1 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	(13 %)	(14 %)
Variation de +1 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	12 %	12 %
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs des régimes		
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N	1 %	1 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	3 %	3 %

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actualisée des engagements, ou par la juste valeur des actifs.

3. AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont consentis au personnel de Société Générale SA, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 732 M EUR.

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 284 M EUR.

Note 26

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (SO) ET PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (AGA)

1. DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les régimes sur capitaux propres offerts aux employés de Société Générale au cours de la période se terminant le 31 décembre 2013 sont brièvement décrits ci-dessous.

Émetteur	Société Générale
Année	2013
Type de plan	attribution gratuite d'actions
Nombre d'actions attribuées	1 191 333
Actions livrées	0
Actions perdues au 31.12.13	3 088
Actions restantes au 31.12.13	1 188 245
Nombre d'actions réservées au 31.12.13	1 188 245
Conditions de performance	oui ⁽¹⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale	26 M EUR

(1) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre "Gouvernement d'entreprise" du présent document.

2. MONTANT DE LA DETTE ENREGISTRÉE AU BILAN AU TITRE DES PLANS 2013

La dette enregistrée au bilan au titre du plan 2013 décrit ci-dessus s'élève à 8 M EUR au 31 décembre 2013.

3. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ACQUISES POUR COUVRIR LES PLANS 2013

Pour couvrir le plan 2013 décrit ci-dessus, Société Générale a acquis 1 188 245 actions Société Générale pour un coût de 23 M EUR.

4. INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION D'ACTIONS ORDINAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - MANDATAIRES SOCIAUX

Des attributions d'actions ordinaires ont été réalisées pour les quatre mandataires sociaux du Groupe. Ces actions sont soit attribuées en paiement d'une partie de la rémunération variable annuelle différée dans le cadre de la réglementation européenne CRD3, soit attribuées dans le cadre du plan d'intéressement à long terme des mandataires sociaux. Les plans sont décrits dans la partie « Gouvernement d'entreprise ».

Note 27

COÛT DU RISQUE

(En M EUR)	2013	2012
Dotation nette aux provisions et aux dépréciations sur risques identifiés		
Risque de contrepartie ⁽¹⁾	(689)	(770)
Pertes non couvertes et récupérations sur créances amorties	(182)	(612)
Autres risques et litiges ⁽²⁾	(392)	(285)
Sous-total	(1 263)	(1 667)
Dotation nette aux provisions générales - risques pays ⁽¹⁾	(18)	78
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations sur créances et hors bilan	(1 281)	(1 589)
<i>(1) Dont résultat de réévaluation sur couverture de change des provisions :</i>		
- Risque de contrepartie	161	(13)
- Dotation nette aux provisions générales - risques pays	-	-

(2) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'État relative au précompte, Société Générale a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet au 31 décembre 2013 d'une dotation complémentaire de 400 M EUR pour la porter à 700 M EUR.

Note 28

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(En M EUR)	2013	2012
Titres d'investissement :		
Moins-values nettes de cession	(3)	-
Dotations nettes aux dépréciations	-	(1)
Sous-total	(3)	(1)
Titres de participation et de filiales :		
Plus-values de cession ⁽¹⁾	1 336	20
Moins-values de cession	(15)	(1 447)
Dotations aux dépréciations ⁽²⁾	(191)	(812)
Reprises de dépréciations ⁽²⁾	197	1 376
Subventions versées à des filiales	-	-
Sous-total	1 327	(863)
Immobilisations d'exploitation :		
Plus-values de cession	16	5
Moins-values de cession	(8)	-
Sous-total	8	5
Total	1 332	(859)

(1) Société Générale a cédé l'intégralité de sa participation dans NSGB, soit 77,17 %, à Qatar National Bank. Cette cession a généré une plus-value de 1 262 M EUR.

(2) Dont 178 M EUR de dotations et 184 M EUR de reprises en 2013 concernant les entreprises liées (cf. Note 6 - Parts dans les entreprises liées).

Note 29

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(En M EUR)	2013	2012
Charge fiscale courante	516	(190)
Charge fiscale différée	(295)	447
Total⁽¹⁾	221	257

(1) La charge fiscale de l'exercice 2013 intègre un gain d'intégration fiscale de 80,0 M EUR contre un gain de 66,0 M EUR au titre de l'exercice 2012 (300 sociétés filiales concernées en 2013 contre 314 en 2012).

Note 30

EMPLOIS ET RESSOURCES OPÉRATIONNELS VENTILÉS SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(En M EUR)	Durées restant à courir au 31 décembre 2013					Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Éliminations des opérations entre le siège et les succursales étrangères	
EMPLOIS						
Créances sur les établissements de crédit	213 708	43 842	43 922	10 192	(145 658)	166 006
Opérations avec la clientèle	89 074	42 668	86 719	84 864	(10)	303 315
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	21 452	50 012	22	341	(64)	71 763
Titres de placement	972	10 926	223	1 364	-	13 485
Titres d'investissement	-	16 535	12	3 548		20 095
Total	325 206	163 983	130 898	100 309	(145 732)	574 664
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	230 970	32 408	71 183	14 300	(147 393)	201 468
Opérations avec la clientèle	214 556	27 940	44 015	77 554	(292)	363 773
Dettes représentées par un titre	28 263	21 671	40 217	18 522		108 673
Total	473 789	82 019	155 415	110 376	(147 685)	673 914

Note 31

OPÉRATIONS EN DEVISES

(En M EUR)	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	623 387	671 001	264 644	241 449	672 633	704 647	262 281	267 139
USD	226 153	211 514	415 526	422 503	197 745	201 203	434 299	407 558
GBP	42 518	44 057	74 988	70 809	48 103	46 022	64 527	72 732
JPY	45 540	38 764	64 627	72 652	24 327	20 978	67 556	65 855
Autres devises	61 991	34 253	144 570	158 183	56 193	26 151	145 021	160 715
Total	999 589	999 589	964 355	965 596	999 001	999 001	973 684	973 999

Note 32

DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE⁽¹⁾

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Produits nets d'intérêts et assimilés	3 852	3 492	321	486	247	173
Produits nets de commissions	2 227	2 346	309	238	105	95
Résultat net sur opérations financières	2 790	2 727	1 012	1 348	10	149
Autres produits nets d'exploitation	(396)	(67)	52	39	(5)	-
Produit net bancaire	8 473	8 498	1 694	2 111	357	417

(En M EUR)	Asie		Afrique		Océanie	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Produits nets d'intérêts et assimilés	127	46	7	6	2	8
Produits nets de commissions	31	82	2	2	-	-
Résultat net sur opérations financières	122	106	1	2	(1)	(2)
Autres produits nets d'exploitation	16	(24)	-	-	3	-
Produit net bancaire	296	210	10	10	4	6

(En M EUR)	Total	
	2013	2012
Produits nets d'intérêts et assimilés	4 556	4 211
Produits nets de commissions	2 674	2 763
Résultat net sur opérations financières	3 934	4 330
Autres produits nets d'exploitation	(330)	(52)
Produit net bancaire	10 834	11 252

(1) Établie en fonction du pays de comptabilisation des revenus et charges.

Note 33

IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Société Générale a défini depuis 2003 des règles internes strictes afin d'éviter tout développement d'implantations dans les pays qualifiés de paradis fiscaux non coopératifs par l'OCDE. Toute implantation, ou tout développement d'activités, dans les implantations existantes ne peut être autorisé que par décision de la Direction générale après avis du Secrétariat général et de la Direction des risques.

Depuis 2010, Société Générale a décidé de fermer, et a mis en œuvre les démarches nécessaires pour fermer, toutes les implantations du Groupe dans des États ou Territoires jugés non coopératifs par la France et dont la liste a été mise à jour par l'arrêté ministériel du 17 janvier 2014 (publié au JO du 19 janvier 2014).

En 2013, Société Générale ne détenait plus, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les États concernés. Société Générale détient une licence non utilisée à Brunei.

Note 34

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

			2013	2013	2013	2013	2013
						Valeur comptable des titres détenus	
Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)	
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE							
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Société Générale)							
INTER EUROPE CONSEIL	Établissement de crédit						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	1 161 158	3 032 832	100,00	3 852 866	3 852 866
GÉNÉFINANCE	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	1 600 000	297 251	100,00	1 736 025	1 736 025
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	862 976	135 035	100,00	1 357 285	1 357 285
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC	Courtage						
1221 avenue of the Americas - New York 10020 États-Unis	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	USD	1 430 976	560 629	100,00	1 312 384	1 312 384
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SPLITSKA BANKA	Banque de détail						
Rudera Boskovicica 16 - 21000 Split - Croatie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	HRK	491 426	3 033 677	100,00	1 055 320	1 055 320
BANCO SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BRASIL S/A	Banque d'investissement						
Avenida Paulista, 2300 - Cerqueira Cesar Sao Paulo - SP CEP 01310-300 - Brésil	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	BRL	2 374 923	(9 835)	100,00	901 437	893 961
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES SPA	Établissement de crédit						
Via Benigno Crespi, 19A - 20159 Milan - Italie	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	111 309	228 709	100,00	745 062	745 062
SOGÉMARCHÉ	Société foncière						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Hors-Pôles	EUR	500 000	(21 840)	100,00	500 000	500 000
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CHINA) LIMITED	Banque de détail						
2, Wudinghou Street, Xicheng District 100140 Pékin - Chine	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	CNY	4 000 000	(269 349)	100,00	411 792	398 203
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Courtages de valeurs mobilières						
Ark Mori Building - 13-32 Akasaka 1 Chome, Minato-Ku - 107-6015 Tokyo - Japon	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	JPY	31 703 000	17 792 000	100,00	321 940	321 940
VALMINVEST	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	248 877	3 734	100,00	249 427	249 427
ÉTOILE GESTION HOLDING	Gestion de participations						
59, boulevard Haussmann 75008 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	155 000	18 351	100,00	225 835	225 835
SG AMERICAS, INC.	Banque d'investissement						
1221 avenue of the Americas - New York 10020 États-Unis	Banque de Financement et d'Investissement	USD	0	307 055	100,00	1 685 355	220 543
LYXOR ASSET MANAGEMENT	Gestion mobilière alternative						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	161 106	215 925	100,00	217 348	217 348
GÉNÉGIS I	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	192 900	16 084	100,00	196 061	196 061

2013	2013	2013	2013	2013	2013
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
14 565 794	0	5 144 999	34 428	0	
2 194 260	0	879 957	744 095	187 000	
2 057 120	0	264 150	74 715	201 794	
464 071	0	792 297	135 180	0	1 EUR = 1,3791 USD
57 022	260 000	1 046 795	92 514	26 676	1 EUR = 7,6265 HRK
0	0	113 275	9 078	0	1 EUR = 3,2576 BRL
0	0	160 292	21 677	40 043	
95 000	34 580	14 078	(21 840)	0	
0	179 685	369 041	(137 250)	0	1 EUR = 8,3491 CNY
34 549	101	31 176 000	13 751 000	76 429	1 EUR = 144,72 JPY
36 100	0	9 850	4 149	0	
0	0	8 076	5 311	0	
					capital = 1 USD
0	0	40 527	(12 090)	0	1 EUR = 1,3791 USD
0	0	100 649	(8 638)	31 277	
7 344	0	235 214	(5 956)	0	

			2013	2013	2013	2013	2013
						Valeur comptable des titres détenus	
(en milliers d'euros ou d'unités locales)							
Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles		Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)
COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA MÉDITERRANÉE (CFM)	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	76627	1 907	100,00	155 837	152 283
SOGINFO - SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de détail en France	EUR	123 411	190 161	100,00	148 720	148 720
SG SECURITIES KOREA	Business consulting						
(1-ga, Shinmun-ro), 14F 82, Saemunan-ro, Jongno-gu - Séoul - Corée du sud	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	KRW	205 500 000	(11 187 282)	100,00	141 613	141 613
ORPAVIMOB	Société foncière et de financement immobilier						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	130 253	9 502	100,00	130 253	130 253
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE	Banque de détail						
75, chemin Cheikh Bachir Ibrahim, El-Biar 16010 Alger - Algérie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	DZD	10 000 000	13 071 600	100,00	110 524	110 524
SOGÉCAMPUS	Société foncière						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Hors-Pôles	EUR	96 284	(6 269)	100,00	96 284	96 284
SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	90 030	21 662	100,00	89 992	89 992
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ITALIA HOLDING SPA	Société de portefeuille						
Via Olona, 2 - 20123 Milan - Italie	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	176 182	(80 265)	100,00	566 396	77 493
SOGÉLEASE B.V.	Location et financement						
Amstelplein 1 1096 HA Amsterdam 94066 1090 GB - Amsterdam - Pays-Bas	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	2 269	54 457	100,00	62 000	62 000
SG FACTORING SPA	Factoring						
Via Trivulzio, 7 - 20146 Milan - Italie	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	11 801	29 917	100,00	46 100	46 100
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK NEDERLAND N.V.	Établissement de crédit						
Rembrandt Tower Amstelplein 1 1096 HA - Amsterdam - Pays-Bas	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	7 714	10 577	100,00	38 000	38 000
ÉLÉAPARTS	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de détail en France	EUR	37 967	7 160	100,00	37 978	37 978
SG ASIA (HONG-KONG) LTD	Merchant bank						
42/F Edinburgh Tower - 15 Queen's Road Central Hong-Kong	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	HKD	400 000	(92 659)	100,00	37 192	37 192
SG Holding de Valores y Participaciones S.N.	Société de portefeuille						
1 Plaza Pablo Ruiz Picasso (Tore Picasso) 28020 Madrid - Espagne	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	3 000	11 473	100,00	28 984	28 984
INORA LIFE LTD	Compagnie d'assurance vie						
6, Exchange Place, International Financial Services Center Dublin 1 - Irlande	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	40 000	(15 523)	100,00	40 000	25 855
GÉNINFO	Société de portefeuille						
Les Miroirs, Bt. C, 18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie - France	Hors-Pôles	EUR	18 524	55 526	100,00	20 477	20 477
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG)	Banque d'investissement						
41/F Edinburgh Tower - 15 Queen's Road Central Hong-Kong	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	USD	154 990	171 637	100,00	137 412	137 412

2013	2013	2013	2013	2013	2013
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
35 434	0	602	655	1 121	
0	2 000	31 895	6 718	23 375	
0	0	16 520 928	(6 639 666)	0	1 EUR = 1 450,93 KRW
0	0	17 149	2 698	0	
0	51 099	14 447 492	3 419 833	28 201	1 EUR = 107,63475 DZD
90 000	0	0	(163)	0	
0	0	7 571	3 224	2 701	
0	0	(12 317)	(17 588)	0	
0	0	317	(172)	0	
0	240 000	12 048	4 021	4 243	
0	0	14 733	10 406	0	
0	0	2 839	888	841	
0	0	109 502	40 930	0	1 EUR = 10,6933 HKD
18 909	0	787	22 577	0	
0	8 721	2 029	(1 671)	0	
0	0	12 899	11 741	0	
50 758	0	784 920	458 607	290 274	1 EUR = 1,3791 USD

(en milliers d'euros ou d'unités locales)

2013	2013	2013	2013	2013	2013
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
116395	0	33 754	26 775	52 491	
35997	0	101 866	22 128	58 948	1 EUR = 0,8337 GBP
0	0	7 308	46 330	0	
149 725	0	1 840 677	40 032	0	
778 000	16	53 934	6 170	0	
1 065 052	200 448	1 324 633	619 823	222 566	
281 487	352 693	10 402 242	(1 691 306)	0	1 EUR = 114,1666 RSD
99 199	1 888	13 734	9 756	22 125	
0	0	0	(41 772)	0	
0	750 000	29 634	17 024	0	
0	0	0	(32 389)	26 301	écart = 16 509
0	0	58	12	35	
119 237	173 307	164 582	26 703	0	1 EUR = 1,9558 BGN
1 009 669	277 909	33 654	53 276	76 491	1 EUR = 0,8337 GBP
356 887	195 000	98 647	(34 003)	0	
9 514	114 374	88 607	28 092	0	1 EUR = 2,3914 GEL
642 185	908 124	46 940 981	10 977 823	0	1 EUR = 45,3246 RUB

(en milliers d'euros ou d'unités locales)

2013	2013	2013	2013	2013	2013
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
0	0	5 680 000	1 355 000	396	1 EUR = 402,7592 MRO
23 000	78 460	20 417	5 324	0	
19 579	50 161	2 794 503	691 928	0	1 EUR = 140,25 ALL
53 399	166 756	6 653 233	(50 907)	2 268	1 EUR = 119,33174 XPF écart = 5 166
0	0	61 767 871	12 378 683	19 572	1 EUR = 655,957 XAF
39 000	148 407	1 154 327	218 291	0	1 EUR = 61,44935 MKD
0	60 000	349 479	67 774	660	1 EUR = 18,00575 MDL
628 138	55 000	29 117 795	12 367 139	203 183	1 EUR = 27,427 CZK
1 030 577	229 840	2 762 759	123 392	0	1 EUR = 4,471 RON écart = 1 675
0	27 441	46 101 273	8 051 169	5 428	1 EUR = 655,957 XAF
2 092 022	0	43 115	19 056	5 924	
44 611	53 700	194 388	(24 800)	0	1 EUR = 2,2663 TND écart = 1 142
16 525	409 184	4 049 173	586 270	12 373	1 EUR = 11,2452 MAD
334 466	460 000	175 134	(31 846)	0	
782 000	1 375 000	116 173	38 384	0	

		2013	2013	2013	2013	2013
					Valeur comptable des titres détenus	
					Brute (EUR)	Nette (EUR)
		Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %		
Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles					
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Société Générale)						
FIDITALIA SPA	Crédit à la consommation					
Via G. Ciardi, 9 - 20148 Milan - Italie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	130 000	95 515	48,68	103 255
SG CONSUMER FINANCE	Société de portefeuille					
59, Avenue de Chatou - 92853 Rueil Malmaison - France	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	56 336	74 645	25,37	109 766
SOGÉPARTICIPATIONS	Société de portefeuille					
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	411 267	306 331	24,58	234 000
AMUNDI GROUP	Établissement de crédit					
90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	416 979	2 699 107	21,98	1 131 087
SG CALÉDONIENNE DE BANQUE	Banque de détail					
56, rue de la Victoire - Nouméa - Nouvelle-Calédonie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	XPF	1 068 375	13 414 976	20,60	16 266
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT	Refinancement prêts au logement					
35, rue de la Boétie - 75008 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	299 807	14 206	14,68	38 102
CRÉDIT LOGEMENT	Établissement de crédit					
50, boulevard Sébastopol - 75003 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	1 259 850	1 235 161	13,50	171 037

- (1) Pour les filiales et participations étrangères, les capitaux propres et comptes de résultats sont ceux retenus dans les comptes consolidés du Groupe, dans leur devise de reporting consolidé.
- (2) Le chiffre d'affaires est égal au produit net bancaire pour les filiales bancaires et financières.
- (3) Comptes annuels non encore audités pour les sociétés françaises.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (SUITE)

	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice		Observations
(en milliers d'euros)	Brute	Nette					
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS							
A) Filiales non reprises au paragraphe 1 :							
1°) Filiales françaises	107 991	53 855	7 884 945	15 411 261	101 762	Écart rééval. :	389
2°) Filiales étrangères	602 232	95 004	1 197 212	60 030 294	140 073	Écart rééval. :	1 447
B) Participations non reprises au paragraphe 1 :							
1°) Dans les sociétés françaises	4 047	4 044	0	0	247	Écart rééval. :	0
2°) Dans les sociétés étrangères	9 794	9 794	0	35 847	2 287	Écart rééval. :	0
	724 064	162 697	9 082 157	75 477 402	244 369		

2013	2013	2013	2013	2013	2013
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
2 886 950	100	149 160	(43 943)	0	
853 158	0	(1 585)	27 947	0	
865 679	0	450 296	550 258	218 883	
0	0	342 844	293 953	58 669	
32 708	49 326	9 084 253	2 791 306	4 190	1 EUR = 119,33174 XPF
21 831	0	2 108 053	632	217	
320 043	0	297 057	73 910	7 046	

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

*Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles*

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

*Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles*

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, l'évaluation des impôts différés actifs, l'évaluation des provisions autres que celles afférentes à des risques de crédit ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les

rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2014
Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Marc MICKELER

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle SANTENAC

8. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de Société Générale sont certifiés conjointement par les cabinets Ernst & Young et Autres, représenté par Mme Isabelle Santenac, et Deloitte et Associés, représenté par M. Jean-Marc Mickeler.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 22 mai 2012 a nommé la Société Ernst & Young et Autres et a renouvelé le mandat de la Société Deloitte et Associés, pour une période de six ans.

Le Conseil d'administration a arrêté en novembre 2003 un dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et Ernst & Young et Autres, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux, qui a été modifié en mai 2006 afin de tenir compte de l'évolution du Code de déontologie. Ces règles prévoient que seules les filiales étrangères du Groupe puissent faire appel à nos auditeurs pour des diligences non directement liées à la mission de Commissaire aux comptes dès lors que le principe d'indépendance est respecté conformément au code de déontologie applicable en France.

Chaque année sont présentés au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR) les honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, afin d'éviter la formation de liens trop étroits entre les auditeurs et le management et de pouvoir disposer d'un regard neuf sur les comptes des entités du Groupe, une nouvelle répartition des sections d'audit a été initiée au sein du Collège, qui a conduit à une rotation en plusieurs phases des cabinets en charge de celles-ci. Plus de deux tiers du périmètre (filiales et activités) a ainsi fait l'objet d'un changement d'auditeur depuis 2009.

Enfin, les Directions financières des entités ou des activités se prononcent annuellement sur la qualité des audits de Deloitte et Ernst & Young. Les conclusions de cette enquête sont présentées au CACIR.

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES—EXERCICE 2013

	Ernst & Young et Autres				Deloitte & Associés			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<i>En milliers d'euros</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	5 486	5 381			3 838	3 591		
Filiales intégrées globalement	9 575	9 418			10 940	11 818		
Autres diligences et prestations								
Émetteur	424	2 954			479	322		
Filiales intégrées globalement	873	636			2 398	1 859		
<i>Sous-total</i>	<i>16 358</i>	<i>18 389</i>	<i>99,77 %</i>	<i>99,11 %</i>	<i>17 655</i>	<i>17 590</i>	<i>99,95 %</i>	<i>99,96 %</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0	45			0	0		
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	38	120			9	7		
<i>Sous-total</i>	<i>38</i>	<i>165</i>	<i>0,23 %</i>	<i>0,89 %</i>	<i>9</i>	<i>7</i>	<i>0,05 %</i>	<i>0,04 %</i>
TOTAL	16 396	18 554			17 664	17 597		

7

ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES

1. L'action Société Générale.....	438	4. Statuts.....	450
Parcours boursier	438	Forme – Dénomination – Siège – Objet	450
Place de cotation	438	Capital – Actions	450
Indices boursiers	438	Conseil d'administration	451
Rentabilité totale* pour l'actionnaire	438	Direction Générale.....	453
Évolution du dividende	439	Assemblée des actionnaires	453
Dividende 2013	440	Assemblées spéciales.....	453
2. Informations sur le capital.....	442	Commissaires aux comptes	454
Tableau d'évolution du capital	442	Comptes annuels	454
Capital social	443	Attribution de compétence	454
Autodétention et autocontrôle	443	Dissolution	454
Rachat d'actions	443	5. Règlement intérieur	
Accords existants entre Société Générale et ses actionnaires	445	du Conseil d'administration.....	455
Informations de l'article L. 225-100-3 Du code de commerce	445	6. Charte de l'administrateur.....	459
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité		7. Liste des informations	
et de leur utilisation en 2013 et début 2014		réglementées publiées au cours	
(jusqu'au 11 février 2014)	446	des 12 derniers mois.....	461
3. Informations complémentaires.....	448		
Renseignements de caractère général	448		

1. L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

PARCOURS BOURSIER

En 2013, l'action Société Générale a progressé de 49,0 % et a clôturé à 42,220 EUR au 31 décembre. Cette performance se compare sur la même période à une progression de 25,9 % pour l'indice des banques de la zone euro DJ EURO STOXX BANK et de 18,0 % pour l'indice CAC 40.

Au 31 décembre 2013, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 33,7 Md EUR, ce qui la situait au 11^e rang des valeurs du CAC 40 (15^e rang au 31 décembre 2012), au 10^e rang en termes de « flottant » (12^e rang au 31 décembre 2012) et au 5^e rang des banques de la zone euro (5^e rang au 31 décembre 2012).

Sur l'année 2013, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 161 M EUR, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,63 % (contre 0,90 % en 2012). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 5^e rang des titres les plus traités du CAC 40.

PLACE DE COTATION

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809) et se négocie par ailleurs aux États-Unis sous forme de certificats d'action (ADR).

INDICES BOURSIERS

L'action Société Générale figure notamment dans les indices CAC 40, STOXX All Europe 100, EURO STOXX 50, Euronext 100, MSCI PAN EURO, FTSE4Good Global et ASPI Eurozone.

RENTABILITÉ TOTALE* POUR L'ACTIONNAIRE

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2013, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé d'une part, et en moyenne annualisée d'autre part.

Durée de détention de l'action	Date	Rentabilité totale* cumulée	Rentabilité totale* moyenne annualisée
Depuis la privatisation	08.07.1987	+ 678,8 %	+ 8,1 %
Depuis 15 ans	31.12.1998	+ 127,0 %	+ 5,6 %
Depuis 10 ans	31.12.2003	- 10,0 %	- 1,0 %
Depuis 5 ans	31.12.2008	+ 35,7 %	+ 6,3 %
Depuis 4 ans	31.12.2009	- 8,1 %	- 2,1 %
Depuis 3 ans	31.12.2010	+ 11,0 %	+ 3,5 %
Depuis 2 ans	31.12.2011	+ 149,0 %	+ 57,7 %
Depuis 1 an	31.12.2012	+ 51,1 %	+ 51,1 %

Source : Datastream.

* Rentabilité totale = plus-value + dividende net réinvesti en actions.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE

	2013	2012	2011	2010	2009
Dividende net (en EUR)	1,00	0,45 ⁽¹⁾	0	1,75 ⁽¹⁾	0,25 ⁽¹⁾
Taux de distribution (%) ⁽²⁾	41,7	70,0	0	35,3	55,6
Rendement net (%) ⁽³⁾	2,4	1,6	0	4,4	0,5

(1) Dividende avec option de paiement en actions nouvelles.

(2) Dividende net/Résultat dilué par action ordinaire (voir chapitre 6, p. 364 note 44 annexe aux comptes consolidés). En 2013, le taux de distribution est de 27 % du résultat net hors réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et DVA (*Debt Valuation Adjustment*, ajustement de valeur consécutif à la mise en oeuvre de la norme IFRS 13).

(3) Dividende net/dernier cours à fin décembre.

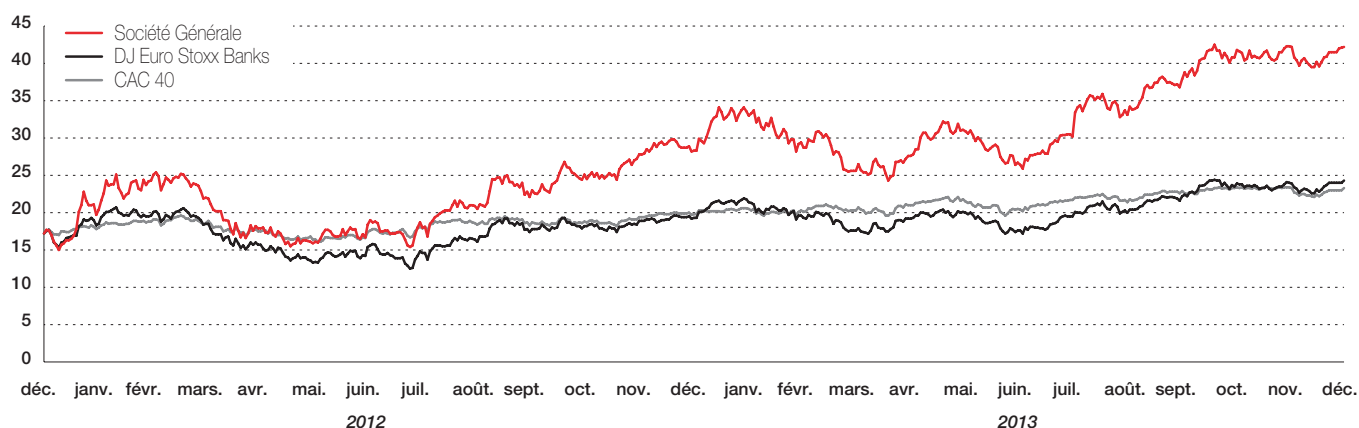
Données boursières	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Capital social (en nombre de titres)	798 716 162	780 273 227	776 079 991	746 421 631	739 806 265
Capitalisation boursière (Md EUR)	33,7	22,1	13,3	30,0	36,2
Bénéfice net par action (EUR)	2,40	0,66 ⁽¹⁾	3,20	4,96	0,45
Actif net par action – valeur en fin d'exercice (EUR)	56,6	56,9	54,6	54,0	48,9
Cours (EUR) plus haut	42,5	29,8	52,0	52,2	53,8
plus bas	24,3	15,0	15,1	30,3	18,0
dernier	42,2	28,3	17,2	40,2	49,0

(1) Montant de l'exercice 2012 retraité en raison de l'entrée en vigueur de la norme IAS 19 révisée, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent.

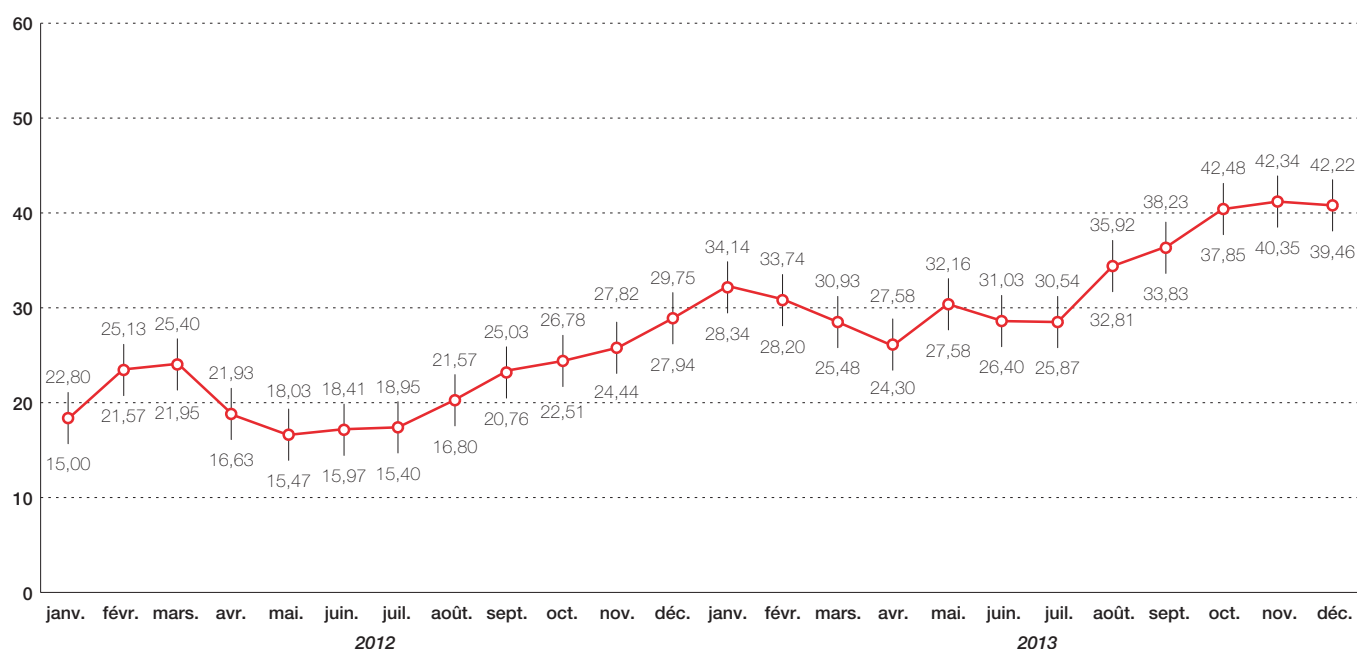
DIVIDENDE 2013

- Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 11 février 2014, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 20 mai 2014 le versement d'un dividende de 1,00 euro par action :
 - Le détachement du dividende aura lieu le 27 mai 2014.
 - Le dividende sera mis en paiement à compter du 30 mai 2014.

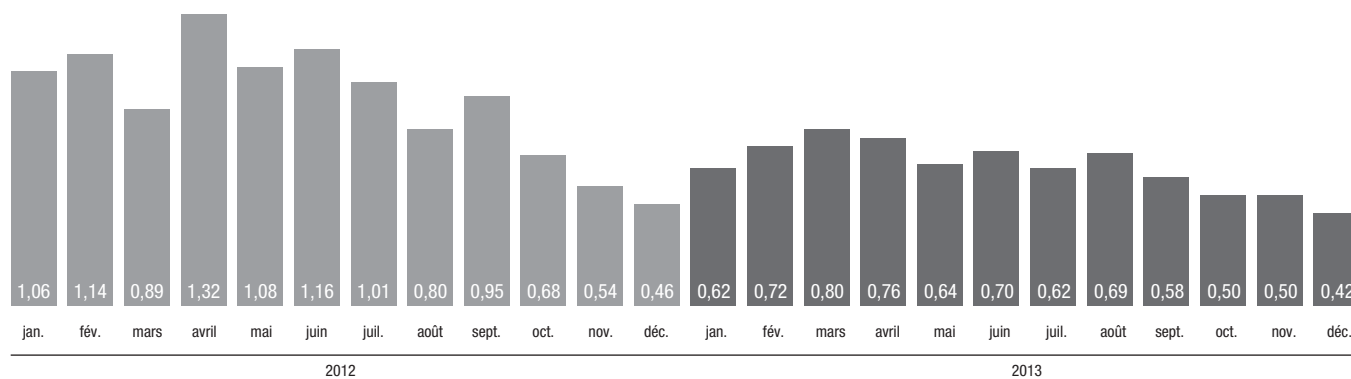
ÉVOLUTION DU COURS (BASE COURS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN EUR AU 31.12.2011)



ÉVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION (COURS MOYEN MENSUEL EN EUR)



VOLUMES ÉCHANGÉS (MOYENNE DES VOLUMES QUOTIDIENS ÉCHANGÉS EN POURCENTAGE DU CAPITAL)



Source : Datastream.

2. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

TABEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Opérations	Date (de réalisation ou de constatation)	Variation	Nombre d'actions	Capital social (en EUR)	Variation du capital liée à l'opération (en %)
Émission d'actions de préférence (actions B)	constatée le 28.05.2009	+ 45 045 045 actions B	625 772 289 divisé en 580 727 244 actions A et 45 045 045 actions B	782 215 361,25	+ 7,76
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 17.06.2009	+ 13 810 504 actions A	639 582 793 divisé en 594 537 748 actions A et 45 045 045 actions B	799 478 491,25	+ 2,21
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2009	constatée le 10.07.2009	+ 10 757 876 actions A	650 340 669 divisé en 605 295 624 actions A et 45 045 045 actions B	812 925 836,25	+ 1,68
Options exercées en 2009	constatée le 15.10.2009	+ 411 actions A	650 341 080 divisé en 605 296 035 actions A et 45 045 045 actions B	812 926 350,00	
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 5 octobre 2009	constatée le 02.11.2009	+ 134 510 230 actions A	784 851 310 divisé en 739 806 265 actions A et 45 045 045 actions B	981 064 137,50	+ 20,68
Annulation des actions de préférence (actions B) décidée le 3 novembre 2009	constatée le 23.12.2009	- 45 045 045 actions B	739 806 265 actions A	924 757 831,25	- 5,74
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 21.06.2010	+ 2 323 887	742 130 152	927 662 690,00	+ 0,31
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2010	constatée le 16.07.2010	+ 4 291 479	746 421 631	933 027 038,75	+ 0,58
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 21.06.2011	+ 23 901 432	770 323 063	962 903 828,75	+ 3,2
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2011	constatée le 13.07.2011	+ 5 756 928	776 079 991	970 099 988,75	+ 0,75
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2012	constatée le 26.06.2012	+ 4 191 357	780 271 348	975 339 185,00	+ 0,54
Options exercées en 2012	constatée le 08.01.2013	+ 1 879	780 273 227	975 341 533,75	
Augmentation de capital résultant de l'attribution gratuite et conditionnelle d'actions en faveur des salariés	constatée le 02.04.2013	+ 884 912	781 158 139	976 447 673,75	+ 0,11
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 19.06.2013	+ 8 835 256	789 993 395	987 491 743,75	+ 1,13
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2013 et options exercées jusqu'au 10 juillet 2013	constatée le 12.07.2013	+ 8 662 904 ⁽¹⁾	798 656 299	998 320 373,75	+ 1,10
Options exercées du 11 juillet 2013 au 31 décembre 2013	constatée le 08.01.2014	+ 59 863	798 716 162	998 395 202,50	

(1) Dont 15 137 actions résultant de levées d'options en 2013.

CAPITAL SOCIAL

Le capital de Société Générale au 31 décembre 2013, entièrement libéré, s'élève à 998 395 202,50 EUR et se compose de 798 716 162 actions de 1,25 EUR nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2013.

Dans le cadre des activités de marchés, des opérations indiciaires ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

L'augmentation de 18 442 935 du nombre d'actions sur l'année 2013 correspond :

- à l'émission de 884 912 actions correspondant à l'acquisition,

en mars 2013, par les salariés de la première tranche du « Plan d'Attribution Gratuite d'Actions pour tous » ;

- à l'émission de 883 525 actions dans le cadre de la distribution des dividendes en actions réalisée en juin 2013 ;
- à l'émission de 864 776 actions souscrites par les salariés du Groupe au mois de juillet dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié ;
- à la création de 75 000 actions nouvelles résultant de la levée de stock-options attribuées en mars 2009 intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013.

AUTODÉTENTION ET AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2013, le groupe Société Générale détient 13 522 688 actions d'autodétention (dont 0 action détenue au titre du contrat de liquidité et 13 522 688 actions correspondant à un prix de revient de 437 366 632 EUR couvrant des attributions aux salariés), représentant 1,69 % du capital, et 898 701 6 actions d'autocontrôle représentant

1,13 % du capital. Au total, le Groupe détient directement et indirectement 22 509 704 actions (hors actions détenues dans le cadre d'opérations de *trading*) représentant une valeur comptable de 573 941 632 EUR et une valeur nominale de 28 137 130 EUR.

RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée générale mixte du 22 mai 2013 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions, en vue de les annuler, de mettre en place, d'honorer ou de couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations d'actions et de façon générale toute forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ainsi que la poursuite d'un contrat de liquidité.

Société Générale n'a cependant pas acquis d'actions propres sur le marché au cours de l'exercice 2013, hors contrat de liquidité.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre le 22 août 2011, Société Générale a acquis en 2013, 22 701 114 titres pour une valeur de 722 887 482 EUR et a cédé 23 036 114 titres pour une valeur de 737 358 437 EUR.

Au 31 décembre 2013, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité.

Entre le 1^{er} janvier 2014 et le 11 février 2014, hors contrat de liquidité, Société Générale n'a pas acquis d'actions propres sur le marché. Au 11 février 2014, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité.

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

	Achats			Transferts/cessions				
	Nombre		Prix de revient	Nombre	Prix de revient		Prix de cession/transfert	
Annulation	0	-	0,00					
Croissance externe	0	-	0,00					
Attribution aux salariés	0	-	0,00	3 761 252	47,70	179 394 472	0,00	0,00
Contrat de liquidité	22 701 114	31,84	722 887 482	23 036 114	31,81	732 842 734	32,01	737 358 437
Total	22 701 114	31,84	722 887 482	26 797 366	34,04	912 237 206	27,52	737 358 437

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS AU 31.12.2013

Pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte	2,82 %*
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe)	13522688
Valeur brute comptable du portefeuille (détention directe)	437 366 632 EUR
Valeur de marché du portefeuille (détention directe)	570 927 887 EUR

* 2,99 % en tenant compte des 1,4 millions de titres sous options d'achat en couverture du plan de stock-options 2007.

Au 31.12.2013	Nombre de titres	Valeur nominale (en EUR)	Valeur comptable (en EUR)
Société Générale*	13 522 688	16 903 360	437 366 632
Filiales	8 987 016	11 233 770	136 575 000
<i>Finareg</i>	4 944 720	6 180 900	82 431 000
<i>Gene-act1</i>	2 210 112	2 762 640	21 447 000
<i>Vouric</i>	1 832 184	2 290 230	32 697 000
Total	22 509 704	28 137 130	573 941 632

* Dont contrat de liquidité (0 titre).

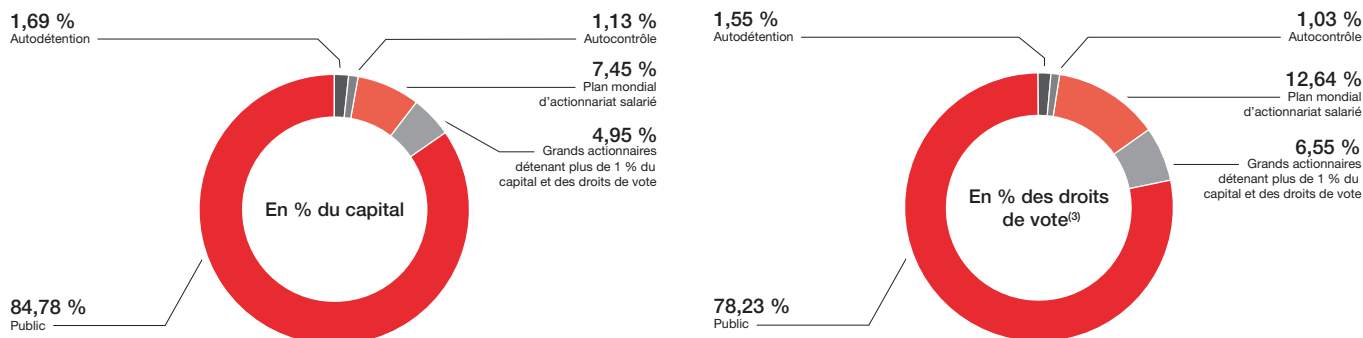
RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE⁽¹⁾ SUR 3 ANS

	Situation au 31.12.2013⁽²⁾				Situation au 31.12.2012			Situation au 31.12.2011		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote⁽³⁾	% des droits de vote exerçables en AG⁽³⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote⁽³⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote⁽³⁾
Plan mondial d'actionnariat salarié	59 517 813	7,45 %	12,64 %	12,98 %	59 344 358	7,61 %	12,47 %	58 566 866	7,55 %	12,29 %
Grands actionnaires détenant plus de 1 % du capital et des droits de vote	39 555 035	4,95 %	6,55 %	6,73 %	57 860 893	7,42 %	10,76 %	70 027 808	9,02 %	13,26 %
<i>Groupama</i>	237 215	0,03 %	0,03 %	0,03 %	19 455 211	2,49 %	4,27 %	30 414 497	3,92 %	6,66 %
<i>CDC</i>	20 111 390	2,52 %	2,95 %	3,03 %	19 567 063	2,51 %	2,90 %	19 567 063	2,52 %	2,88 %
<i>Meiji Yasuda Life Insurance Cy</i>	11 069 312	1,39 %	2,53 %	2,60 %	11 069 312	1,42 %	2,54 %	11 069 312	1,43 %	2,53 %
<i>CNP</i>	8 137 118	1,02 %	1,04 %	1,07 %	7 769 307	1,00 %	1,05 %	8 976 936	1,16 %	1,19 %
Public	677 133 610	84,78 %	78,23 %	80,29 %	636 462 020	81,57 %	73,72 %	617 122 724	79,52 %	70,99 %
Autodétention	13 522 688	1,69 %	1,55 %	0,00 %	17 618 940	2,26 %	2,02 %	21 375 577	2,75 %	2,44 %
Autocontrôle	8 987 016	1,13 %	1,03 %	0,00 %	8 987 016	1,15 %	1,03 %	8 987 016	1,16 %	1,03 %
Total		100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %
Base de référence		798 716 162	873 578 419	851 068 715		780 273 227	871 175 967		776 079 991	875 965 444

(1) Y compris droits de vote double (article 14 des statuts de Société Générale).

(2) Au 31 décembre 2013, la part des actionnaires de l'Espace économique européen dans le capital est estimée à 44,10 %.

(3) À compter de 2006 et conformément à l'article L. 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.



(3) À compter de 2006 et conformément à l'article L. 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.

NB: Les statuts de Société Générale comprennent des seuils déclaratifs à intervalle de 0,5 % à partir de 1,5 %. À fin décembre 2013, hors OPCVM et activité de trading d'établissements financiers, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 1,5 % du capital du Groupe.

ACCORDS EXISTANTS ENTRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET SES ACTIONNAIRES

Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano (devenue « Banco Santander ») une convention concernant la gestion de leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique émise par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention est conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des Marchés Financiers dans une décision n°201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2013. Toutefois, à cette date, Banco Santander ne détenait plus aucune participation au capital de Société Générale, qui elle-même ne détenait plus d'actions Banco Santander.

INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, Société Générale doit exposer et, le cas échéant, expliquer les éléments suivants lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Société Générale considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Il est toutefois renvoyé ci-après aux éléments listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce dans la mesure où ces informations figurent dans le Document de référence au titre d'autres obligations.

1. Structure du capital : ces renseignements figurent dans le présent chapitre 7 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans » ;
2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote : ces renseignements figurent au présent chapitre 7 au paragraphe « Statuts » plus particulièrement aux articles 6 et 14 ;
3. Participations directes ou indirectes dans le capital dont Société Générale a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce : ces renseignements figurent dans le présent chapitre 7 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans » ;
4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : non applicable depuis l'annulation des actions de préférence le 23 décembre 2009 ;
5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : ces renseignements figurent dans

le chapitre 5 « Responsabilité Sociale et Environnementale », section 3 « Employeur responsable », sous le titre « Participation, intéressement et plan d'épargne de l'entreprise » ;

6. Accords entre actionnaires dont Société Générale a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : non applicable ;
7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société. Ces renseignements figurent au présent chapitre 7 au paragraphe « Statuts » plus particulièrement aux articles 7 et 14 ;
8. Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat d'actions : les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration dans ces domaines figurent au présent chapitre 7 sous le titre « tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2013 et début 2014 » et les renseignements sur le rachat d'actions figurent au présent chapitre 7 sous le titre « Rachat d'actions » ;
9. Accords conclus par Société Générale qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de Société Générale, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : non applicable ;
10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : ces renseignements figurent au chapitre 3 sous le titre « Rémunération des dirigeants du groupe » pour les administrateurs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ET DE LEUR

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par: AG du 22.05.2013, 8 ^e résolution Pour une durée de: 18 mois Entrée en vigueur le: 23.05.2013 Echéance: 23.11.2014
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	Augmenter le capital avec <i>DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par: AG du 22.05.2012, 14 ^e résolution Pour une durée de: 26 mois Echéance: 22.07.2014
	Augmenter le capital par <i>incorporation</i> de réserves, bénéfices, primes ou autres	Accordée par: AG du 22.05.2012, 14 ^e résolution Pour une durée de: 26 mois Echéance: 22.07.2014
	Augmenter le capital sans <i>DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par: AG du 22.05.2012, 15 ^e résolution Pour une durée de: 26 mois Echéance: 22.07.2014
	Option de <i>sur allocation</i> en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans <i>DPS</i> décidées par le Conseil	Accordée par: AG du 22.05.2012, 16 ^e résolution Pour une durée de: 26 mois Echéance: 22.07.2014
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par: AG du 22.05.2012, 17 ^e résolution Pour une durée de: 26 mois Echéance: 22.07.2014
Émission de valeurs mobilières	Émission de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital	Accordée par: AG du 22.05.2012, 18 ^e résolution Pour une durée de: 26 mois Echéance: 22.07.2014
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un <i>Plan d'Épargne d'Entreprise</i> ou de <i>Groupe de Société Générale</i>	Accordée par: AG du 22.05.2012, 19 ^e résolution Pour une durée de: 26 mois Echéance: 22.07.2014
	Attribuer des <i>actions gratuites</i> d'actions émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par: AG du 22.05.2012, 20 ^e résolution Pour une durée de: 26 mois Echéance: 22.07.2014
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par: AG du 22.05.2012, 22 ^e résolution Pour une durée de: 26 mois Echéance: 22.07.2014

UTILISATION EN 2013 ET DÉBUT 2014 (JUSQU'AU 11 FÉVRIER 2014)

Plafond	Utilisation en 2013	Utilisation en 2014 (jusqu'au 11 février)
5 % du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité: néant Au 31.12.2013, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité. (voir détails en p. 443 du Document de référence 2014)	Hors contrat de liquidité: néant Au 11.02.2014, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité
485 M EUR nominal pour les actions soit 49,99 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque: sur ces plafonds s'imputent ceux des 15^e à 17^e, 19^e à 20^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
550 M EUR nominal soit 56,6 % du capital à la date de l'autorisation	Néant	Néant
145 M EUR nominal pour les actions soit 14,95 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque: ces plafonds s'imputent sur ceux de la 14^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
15 % de l'émission initiale <i>Remarque: l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 14^e et 15^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
10 % du capital <i>Remarque: ce plafond s'impute sur ceux des 14^e et 15^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>		
2 Md EUR nominal	Néant	Néant
3 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque: ce plafond s'impute sur celui de la 14^e résolution de l'AG du 22.05.2012</i>	8647767 actions émises soit 1,10 % du capital au jour de l'opération	Opération dont le principe a été arrêté par le Conseil du 11.02.2014
2 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque: ce plafond s'impute sur celui de la 14^e résolution de l'AG du 22.05.2012</i> <i>0,10 % du capital pour les Dirigeants mandataires sociaux</i> <i>Remarque: ce plafond s'impute sur celui de 2 % prévu par la 20^e résolution de l'AG du 22.05.2012</i>	Attribution de 1900000 actions soit 0,24 % du capital au jour de l'attribution	Néant
5 % du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination

Société Générale

Siège social

29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Siège Administratif

17, Cours Valmy, 92972 Paris-La Défense

Adresse postale :

Société Générale, Tours Société Générale, 75886 Paris cedex 18

Numéro de téléphone : 01 42 14 20 00

Site internet : www.societegenerale.com

Forme juridique

Société Générale est une société anonyme de droit français dotée du statut de banque.

Législation

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, elle peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'une plateforme multilatérale de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Société Générale est soumise à la réglementation applicable à ces derniers. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ses Dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Société Générale est également courtier d'assurance.

Date de constitution et durée

Société Générale a été fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864. La durée de Société Générale expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Objet social

L'article 3 des statuts de la Société décrit l'objet social. Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Identification

552 120 222 RCS PARIS

Code ISIN : FR 0000130809

Code NAF : 6419Z

Documents sociaux

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Les statuts de Société Générale sont déposés à l'Office notarial « Thibierge, Pône, Fremeaux, Palud, Sarazin, Sagaut et Chaput » notaires associés à Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Catégories d'actions et droits attachés

Aux termes de l'article 4 des statuts de la Société, le capital social est divisé en 798 716 162 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

Droit de vote double

En application de l'article 14 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

En application de la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans. Il en est de même, sauf stipulation contraire des statuts, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Limitation des droits de vote

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle des 15 %. Pour l'application de la limite des 15 %, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Déclaration des franchissements de seuils statutaires

En application des dispositions de l'article 6.2 des statuts de la Société, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres donnant accès au capital qu'il détient. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées par l'article 6.2 des statuts.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, lorsque le pourcentage du capital ou des droits de vote qu'il détient devient inférieur à chacun des seuils mentionnés à l'article 6.2 des statuts.

Convocation et admission des Assemblées générales des actionnaires

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elles sont réunies au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'Avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux Assemblées générales sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir. L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Titres au porteur identifiables

L'article 6.3 des statuts prévoit que la Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Documents

Les statuts de la Société sont insérés dans le présent Document de référence. Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière y compris des filiales, pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés soit sur le site internet du groupe Société Générale soit au siège administratif.

4. STATUTS

(mis à jour le 8 janvier 2014)

FORME – DÉNOMINATION – SIÈGE – OBJET

Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1^{er} janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^{er} janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Article 2

Le Siège de Société Générale est établi à Paris (9^e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3

Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

CAPITAL – ACTIONS

Article 4

4.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 998 395 202, 50 euros. Il est divisé en 798 716 162 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 euro et entièrement libérées.

4.2. AUGMENTATION ET RÉDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de la ou des assemblées compétentes.

Toute réduction de capital motivée par des pertes s'opérera entre les actionnaires proportionnellement à leur participation au capital social.

Article 5

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les actions jouissent des mêmes droits.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

Article 6

6.1. FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

6.2. SEUILS STATUTAIRES

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer

également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au présent article.

6.3. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

6.4. DROITS DES ACTIONNAIRES

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de dispositions particulières des présents statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 7

I – ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

II – MODALITÉS D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;
- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la Présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

III – CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

Article 8

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article 9

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité central d'entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

À l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

DIRECTION GÉNÉRALE

Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

Article 14

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

ASSEMBLÉES SPÉCIALES

Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories, sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par l'article 14 des présents statuts.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

COMPTES ANNUELS

Article 17

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur.

Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la Loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Article 19

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la Société ou lors de la liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, seront soumises exclusivement à la juridiction des tribunaux du siège social.

DISSOLUTION

Article 20

En cas de dissolution de Société Générale, à moins que la Loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

(mis à jour le 13 avril 2012)

Préambule

Société Générale applique le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF (avril 2010). Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies dans le présent règlement intérieur.

Celui-ci est intégré dans le Document de référence.

Article 1^{er}: Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les revoit au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;

Cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 3 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ou supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe si ces opérations n'entrent pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique ;
- de cession d'un montant unitaire supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- de partenariat comportant une soulte d'un montant supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision. Il en tient informé le Vice-Président.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil.

- c) délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;
- d) s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale au risque de ses activités et approuve les enveloppes de risques pour les risques de marché et de crédit. Au moins une fois par an, il examine les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de maîtrise des risques du Groupe ;
- e) délibère au moins une fois par an de son fonctionnement et de celui de ses Comités, ainsi que des conclusions de l'évaluation périodique qui en est faite.
- f) fixe la rémunération des mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable et leurs avantages en nature, ainsi que les attributions d'options ou d'actions de performance et les avantages postérieurs à l'emploi ;
- g) arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et s'assure que les dispositifs de contrôle interne permettent de vérifier que ces principes sont conformes à la réglementation et aux normes professionnelles et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques ;
- h) délibère une fois par an sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes
- i) approuve le chapitre « gouvernement d'entreprise » du document de référence qui inclut notamment le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le compte-rendu d'activité du Conseil, des Comités et du Vice-Président, la présentation du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que la politique suivie en matière de rémunération des mandataires sociaux et des salariés et de plans d'options de souscription ou d'achats d'actions et d'attribution d'actions ;
- j) veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information transmise aux actionnaires et au marché.

Article 2: Président et Vice-Président du Conseil d'administration

- a) Le Président convoque et préside les réunions du Conseil d'administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

* Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les Comités créés au sein du Conseil d'administration. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces Comités. Il est en charge du rapport sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

Il s'exprime seul au nom du Conseil d'administration, sauf circonstances exceptionnelles ou mandat particulier donné à un autre administrateur.

En tant que Directeur général, il propose et applique la stratégie de l'entreprise, dans les limites définies par la loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil d'administration.

- b) Le Conseil d'administration peut désigner un Vice-Président pour assister le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.

À ce titre, le Vice-Président préside le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations. Il peut entendre les membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX) ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique, et plus généralement les cadres de Direction du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et informations qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Il réunit au moins une fois par an les administrateurs non salariés du Groupe hors la présence du Président-Directeur général, afin notamment de procéder à l'évaluation des mandataires sociaux.

En accord avec le Président-Directeur général, il peut représenter la Société lors de rencontres avec des tiers portant sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la maîtrise des risques.

Article 3 : Réunions du Conseil

Le Conseil tient au moins six réunions par an.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. À cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen, y compris verbalement.

Sur décision du Président, les Directeurs généraux délégués ou d'autres cadres de Direction du Groupe ou, le cas échéant, des personnes extérieures dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

Article 4 : Information du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les réunions du Conseil et des Comités sont précédées de la mise en ligne ou la mise à disposition en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Article 5 : Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci.

Article 6 : Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Ces Comités agissent sous la responsabilité du Conseil.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives, solliciter la communication de toute information pertinente, entendre les dirigeants mandataires sociaux et les cadres de Direction du Groupe et, après en avoir informé le Président, demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la Société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de trois :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
- le Comité des rémunérations,
- le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités « *ad hoc* ».

La Présidence du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est assurée par le Vice-Président du Conseil ou, à défaut, par un Président nommé par le Conseil sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

La Présidence du Comité des rémunérations et la Présidence du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise sont assurées par un Président nommé par le Conseil sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

Le Président de chaque Comité rend compte au Conseil des travaux du Comité. Un compte-rendu écrit des travaux des Comités est régulièrement diffusé au Conseil.

Chaque Comité présente au Conseil son programme de travail annuel.

Article 7 : Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil, dans le respect des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- b) prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux ;
- c) propose au Conseil la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- d) prépare les décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale ;
- e) examine chaque année et donne un avis au Conseil sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, à la politique de rémunération des personnes visées par le règlement 97-02 sur le contrôle interne, notamment les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre. Il s'assure également que la concertation prévue par les normes professionnelles entre la Direction générale et le contrôle des risques et de la conformité pour la définition et la mise en œuvre de cette politique a bien lieu et que les avis du contrôle des risques et de la conformité sont bien pris en compte ;
- f) vérifie que le rapport qui lui est fait par la Direction générale est conforme aux dispositions du règlement 97-02 et cohérent avec les principes et dispositions des normes professionnelles. Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le Rapport annuel transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil qu'il détermine. Il s'appuie en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil. Il peut exercer ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de contrôle prudentiel sur une base consolidée ou sous-consolidée ;
- g) donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris de la politique de risque du Groupe.

Article 8 : Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Ce Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles.

Il propose au Conseil les nominations des membres des Comités du Conseil.

Il peut proposer la nomination d'un Vice-Président.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée chaque année.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Document de référence et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non-membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de nominations et de gouvernement d'entreprise au regard de l'ensemble des critères pertinents.

Article 9 : Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus,
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre

mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;

- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux Comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. À cette fin, le Comité, notamment :
- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
- émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;
- examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire ;
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 6, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui présentent des compétences appropriées en matière financière, comptable, d'audit, de contrôle interne ou de gestion des risques. Ils ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Deux-tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise. Un des membres indépendants au moins doit présenter des compétences particulières tant en matière comptable qu'en matière financière.

Article 10 : Conflits d'intérêt

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Article 11 : Jeton de présence

Le montant du jeton de présence global est fixé par l'Assemblée générale.

Le Président-Directeur général ne perçoit pas de jetons de présence.

Le montant du jeton de présence global est divisé en une partie fixe égale au tiers et en une partie variable égale aux deux tiers.

Le Vice-Président bénéficie *pro rata temporis*, d'une allocation spéciale de jetons de présence égale à 35 % de la partie fixe du jeton annuel.

Après imputation de la part du Vice-Président, la partie fixe du jeton est répartie, *pro rata temporis*, comme suit :

- quatre parts pour le Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques
- trois parts pour les membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques
- deux parts pour le Président des Comités des nominations et du gouvernement d'entreprise et des rémunérations
- une part pour les autres administrateurs.

La partie variable du jeton est répartie en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé. Toutefois, les séances du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise tenues le même jour sont prises en compte pour une seule unité pour les membres communs.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des Censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Article 12 : Remboursement de frais

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs et des censeurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil ou des Comités sont pris en charge ou font l'objet d'un remboursement par Société Générale, sur présentation des justificatifs.

Pour le Vice-Président, la Société prend en outre en charge les frais de bureau, de secrétariat et de communication nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

Le Secrétaire du Conseil reçoit et contrôle les pièces justificatives afférentes et veille à la prise en charge ou au remboursement des sommes dues.

Article 13 : Secret

Chaque administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'Administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

6. CHARTRE DE L'ADMINISTRATEUR*

(mis à jour le 19 avril 2011)

Article 1 : Représentation

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Article 2 : Mission

Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité. Il s'astreint à un devoir de vigilance et d'alerte ; il ne fait pas état à des tiers des informations confidentielles qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises, tant que celles-ci ne sont pas rendues publiques.

L'administrateur maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

Article 3 : Connaissance des droits et obligations

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel administrateur ou censeur, le Secrétaire du Conseil lui remet un dossier comportant les statuts, les dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement, ainsi qu'un exposé des principes juridiques relatifs à la responsabilité des administrateurs. Il lui organise un stage d'information sur le Groupe et ses métiers, adapté à ses besoins.

À tout moment, chaque administrateur ou censeur peut consulter le Secrétaire du Conseil sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'administrateur ou censeur.

Article 4 : Actions possédées à titre personnel

Chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) doit détenir l'équivalent d'au moins 1 000 actions. Chaque administrateur dispose d'un délai de 6 mois pour détenir les 600 actions prévues par les statuts et d'un délai complémentaire de 6 mois pour porter sa détention à 1 000 actions ; les administrateurs en fonction le 19 avril 2011 doivent détenir 1 000 actions le 19 octobre 2011 au plus tard.

Chaque administrateur s'interdit de recourir à des opérations de couverture de cours sur ses actions.

Article 5 : Déontologie des opérations de Bourse

Chaque administrateur ou censeur est tenu au respect des dispositions en vigueur du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'AMF relatives à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, tant en ce qui concerne le titre Société Générale qu'en ce qui concerne les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations privilégiées.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres Société Générale et des titres qui lui sont assimilés⁽¹⁾ pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur instruments dérivés.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par Société Générale au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les administrateurs et censeurs portent à la connaissance du Secrétaire du Conseil toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

Article 6 : Transparence

Les administrateurs et censeurs de Société Générale doivent mettre au nominatif les actions Société Générale qu'ils détiennent au titre de l'obligation prévue à l'article 4 ci-dessus.

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et conformément à l'instruction AMF n° 2006-05 du 3 février 2006 modifiée le 23 avril 2008, les administrateurs, les Directeurs généraux délégués, les censeurs et les personnes ayant des liens étroits avec ces personnes doivent déclarer à l'AMF chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant sur des actions Société Générale ou tous autres types d'instruments financiers liés à l'action Société Générale.

Copie de cette déclaration est adressée au Secrétaire du Conseil. Ces déclarations sont conservées par le Secrétariat général.

* Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale.

(1) Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquérir ou de céder des actions Société Générale ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions Société Générale ou de titres assimilés (parts de fonds « E » par exemple).

Article 7 : Conflit d'intérêts – Déclarations

7.1 L'administrateur ou censeur informe le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

7.2 L'administrateur ou censeur informe également le Président du Comité des nominations de son intention d'accepter un nouveau mandat dans une société cotée n'appartenant pas à un groupe dont il est Dirigeant, afin de permettre au Conseil, sur proposition du Comité des nominations, de décider le cas échéant qu'une telle nomination serait incompatible avec le mandat d'administrateur de Société Générale.

7.3 L'administrateur ou censeur informe le Président du Conseil de toute condamnation pour fraude, de toute incrimination et/ou sanction publique, et de toute interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à son encontre, ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle il aurait été associé.

7.4 Chaque administrateur ou censeur établit une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non des situations visées aux 7.1 et 7.3 : (i) au moment de son entrée en fonction, (ii) chaque année en réponse à une demande faite par le Secrétaire du Conseil à l'occasion de la préparation du Document de référence, (iii) à tout moment si le Secrétaire du Conseil d'administration le lui demande, et (iv) dans les dix jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en toute ou partie inexacte la précédente déclaration établie par celui-ci.

Article 8 : Assiduité

L'administrateur ou censeur consacre à ses fonctions le temps nécessaire. Il respecte les principes posés par le code AFEP-MEDEF et le Code de commerce en ce qui concerne le cumul des mandats.

Dans l'hypothèse où un administrateur ou censeur accepte un nouveau mandat ou change de responsabilité professionnelle, il le porte à la connaissance du Conseil dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de l'acceptation du nouveau mandat ou du changement de responsabilité professionnelle.

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil en cas de changement significatif dans ses responsabilités professionnelles et mandats.

Il s'engage à démissionner de son mandat lorsqu'il ne s'estime plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil et des Comités dont il est membre.

Le Document de référence rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.

L'administrateur veille à assister aux Assemblées générales des actionnaires.

7. LISTE DES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES PUBLIÉES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS*

COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS AU TITRE DE L'INFORMATION PERMANENTE

- 06/02/2013 - Société Générale annonce la finalisation de la cession de TCW
- 13/02/2013 - Nouvelle étape de la transformation : projet d'organisation et nominations
- 13/02/2013 - Modalités de paiement du dividende 2012
- 28/03/2013 - Finalisation de la cession de la participation dans National Société Générale Bank (NSGB)
- 09/04/2013 - Rapport Pilier 3
- 09/04/2013 - Mise à jour du Rapport Pilier 3
- 30/04/2013 - Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération 2012
- 22/05/2013 - Assemblée Générale et conseil d'administration
- 19/06/2013 - 65 % du dividende 2012 sera payé en actions nouvelles
- 12/07/2013 - Nouveau capital social
- 29/08/2013 - Succès de l'émission subordonnée hybride Tier 1
- 09/09/2013 - Complément de communication financière du T2-13 : publication du ratio de levier Bâle 3
- 19/09/2013 - Communiqué du conseil d'administration
- 07/10/2013 - Société Générale signe un accord cadre avec VTB permettant au Groupe de se renforcer dans ROSBANK
- 07/11/2013 - Société Générale envisage l'acquisition complète de Newedge afin de proposer une offre client intégrée sur les activités de marchés et les services de post-marchés
- 16/12/2013 - Publication de l'exercice de transparence de l'ABE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ACTUALISATIONS - RAPPORT FINANCIER ANNUEL

- 04/03/2013 - Document de Référence 2013
- 04/03/2013 - Rapport financier annuel
- 13/05/2013 - Actualisation du document de Référence 2013
- 13/07/2013 - Première actualisation du Document de Référence 2013
- 02/08/2013 - Deuxième actualisation du Document de Référence 2013
- 08/11/2013 - Troisième actualisation du Document de Référence 2013

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

- 02/08/2013 - Rapport financier semestriel

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

- 13/02/2013 - Résultats de l'année 2012 et du 4^e trimestre
- 07/05/2013 - Premier trimestre 2013
- 01/08/2013 - Deuxième trimestre 2013
- 07/11/2013 - Troisième trimestre 2013
- 12/02/2014 - Résultats de l'année 2013 et du 4^e trimestre

DÉCLARATIONS MENSUELLES DU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D'ACTIONS

- 12 formulaires de déclaration

DESCRIPTIFS DES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS ET BILANS DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

- 08/01/2013 - Déclaration du bilan du contrat de liquidité
- 16/05/2013 - Descriptif du programme de rachat d'actions
- 02/07/2013 - Déclaration du bilan du contrat de liquidité
- 09/01/2014 - Déclaration du bilan du contrat de liquidité

RAPPORTS SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

- 04/03/2013 - Mise à disposition du rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

- 04/05/2013 - Communiqué

COMMUNIQUÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

- 22/04/2013 - Mise à disposition ou consultation des informations relatives à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 mai 2013

COMMUNIQUÉS RELATIFS AUX MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DE PROSPECTUS

- 16/04/2013 - Document d'information : augmentation de capital réservée aux salariés

* Information complète disponible sur www.societegenerale.com, rubrique « Information réglementée ».

|

8

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1. Responsable du Document
de référence 464
2. Attestation du responsable
du Document de référence et
du Rapport financier annuel 464
3. Responsables du contrôle
des comptes 465
Commissaires aux comptes titulaires 465
Commissaires aux comptes suppléants 465

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Frédéric Oudéa

Président-Directeur général de Société Générale.

2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel au chapitre 9 indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 376 à 377 et 434 à 435 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2011 et 2012, respectivement en pages 363 à 364 et 426 à 427 du Document de référence 2012 et en pages 385 à 386 et 446 à 447 du Document de référence 2013. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés 2013 et aux comptes sociaux 2012 contiennent des observations.

Paris, le 4 mars 2014

Le Président-Directeur général
Frédéric Oudéa

3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Nom : Société Ernst & Young et Autres
représentée par Mme Isabelle Santenac

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nom : Société Deloitte et Associés
représentée par M. Jean-Marc Mickeler

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de 1^{re} nomination : 18 avril 2003

Date de renouvellement : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Nom : Société Picarle et Associés

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : Société BEAS

Adresse : 7-9 Villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte et Associés sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

9

TABLES
DE CONCORDANCE

Table de concordance du Document de référence.....	468
Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion.....	470
Table de concordance du rapport Pilier 3.....	471
Table de concordance avec les recommandations de l' <i>enhanced disclosure task force</i>	473
Table de concordance RSE (article 225 - Grenelle II).....	475

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rubriques	Numéros de pages du Document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	464
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	436; 465
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	Chiffres clés p. 5
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	56; 107-120; 124-213
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la Société	4; 448
5.2. Investissements	54
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	22
6.1. Principales activités	5; 46-48
6.2. Principaux marchés	5-22; 372-375
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Sommaire
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description sommaire du Groupe	5; 22-23
7.2. Liste des filiales importantes	27-45; 366-371; 424-433
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	55; 326
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	216-261
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	49-53
9.2. Résultat d'exploitation	24-45
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	266-272
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	273
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	51-53
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	449
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	52-53; 55
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	NA
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	57-58
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Conseil d'administration et Direction générale	60-81
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	69

	Numéros de pages du Document de référence
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES
15.1.	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature 82-104
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages 365
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel 61-66
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration NA
16.3.	Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur 77-79
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise 71
17.	SALARIES
17.1.	Nombre de salariés 234-246
17.2.	Participations et stock-options des administrateurs 61-66; 82-104
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur 243
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote 444-445
18.2.	Droits de vote différents des actionnaires sus-visés 444-445; 449
18.3.	Contrôle de l'émetteur 444-445
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle NA
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES 105-106; 365; 424-433
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR
20.1.	Informations financières historiques 266-375; 380-433; 469
20.2.	Informations financières pro forma NA
20.3.	États financiers 266-375; 380-433
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles 121-122; 376-377; 434-435
20.5.	Date des dernières informations financières 266; 380
20.6.	Informations financières intermédiaires NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes 438-441
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage 202-204
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale 56
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
21.1.	Capital social 442-449
21.2.	Acte constitutif et statuts 450-454
22.	CONTRATS IMPORTANTS 55
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS NA
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 449
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 22-23; 366-371; 424-433

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 387 à 445 et 270 à 384, aux pages 446 à 447 et 385 à 386 et aux pages 37 à 74 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2013 sous le numéro D. 13-0101 ;
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 365 à 425 et 246 à 362, aux pages 426 à 427 et 363 à 364 et aux pages 37 à 74 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 2 mars 2012 sous le numéro D.12-0125 ;

Les chapitres des Documents de référence D. 13-0101 et D. 12-0125 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier comporte les éléments décrits aux pages suivantes du Document de référence :

Rapport financier annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	464
Rapport de gestion	
■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	5-19 ; 24-45 ; 49-50 ; 57-58 ; 124-213 ; 234-236 ; 317 ; 446-447
■ Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	445
■ Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce)	443-444
États Financiers	
■ Comptes sociaux	380-433
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	434-435
■ Comptes consolidés	266-375
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	376-377

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT PILIER 3

Publications requises dans la CRD	Référence*
Périmètre de consolidation	
(a) Nom de l'entité consolidante	(a) p. 448
(b) Différences entre le périmètre de consolidation prudentiel et comptable, description brève des entités consolidées	(b) Descriptions synthétiques des filiales : note 46 aux états financiers ; Différences de périmètre : Chapitre 4, tableaux 1 à 3
(i) par intégration globale ;	(i) et (ii) Chapitre 4, section 3, tableau 1.
(ii) par intégration proportionnelle ;	(iii) sociétés déduites : sociétés d'assurance : chapitre 4, section 3, tableau 6, sociétés mises en équivalence : chapitre 4, section 3, tableau 1
(iii) déduites des fonds propres ; ou	(iv) Autres filiales exclues : chapitre 4, section 3, tableau 3
(iv) ni consolidées, ni déduites ;	(c) (d) (e) Informations non publiées pour des raisons de confidentialité.
(c) difficultés potentielles (juridiques ou pratiques) nuisant au rapatriement rapide des fonds propres ou autres engagements de la maison-mère envers ses filiales ;	
(d) le montant global de l'écart et le détail des noms des filiales non consolidées pour lesquelles les fonds propres sont inférieurs au minimum requis ; et	
(e) si applicable, les raisons du recours au dispositif prévu aux articles 69 et 70.	
Fonds propres	
(a) Information synthétique sur la composition des fonds propres.	L'ensemble de l'information figure dans le chapitre 4, section 3 du présent document de référence, page 140.
(b) Rapprochement des fonds propres comptables et prudentiels.	(a) description et tableaux pages 142 et suivantes
(c) Montant total des fonds propres additionnels.	(b) tableau 6
(d) déductions.	(c) tableaux 4 et 5
(e) montant total des fonds propres éligibles.	(d) tableaux 6 et 8
	(e) tableaux 4, 5, 6 et précisions sur les émissions Tier 2 disponibles dans la note 16 aux états financiers de la société mère, page 406
Titrisations	
(a) Description des activités du Groupe en matière de titrisation.	Toutes les informations requises figurent dans le chapitre 4, section 5, p. 161 et s. sauf exceptions ci-dessous
(b) La nature des autres risques associés aux opérations de titrisation (liquidité...).	
(c) Risques liés à la séniorité des tranches détenues et aux processus de re-titrisation.	
(d) Rôles de l'institution dans le processus de titrisation.	
(e) Informations complémentaires relatives au (d).	
(f) Description des processus de pilotage des risques de crédit et de marché.	(f) (g) risques de crédit et de marché suivis conformément aux règles et procédures du Groupe (Cf. chapitre 4, sections 4 et 6 respectivement p. 151 et 174).
(g) Principes de couverture des portefeuilles.	
(h) Mode de détermination des encours pondérés.	
(i) Types de véhicules utilisés pour les titrisations.	
(j) méthodes comptables.	
(k) recours à des agences de notation.	
(l) Description des modèles IAA.	
(m) Explications qualitatives.	
(n) Séparément pour les portefeuilles bancaire et de négociation, information par type d'exposition :	(n) (iv) Non applicable.
(i) montant total des encours titrisés (titrisation traditionnelles et synthétiques) et titrisations pour lesquelles le Groupe est sponsor ;	
(ii) positions conservées au bilan et engagements hors bilan ;	
(iii) montant global des encours en attente de titrisation ;	
(iv) informations relatives aux titrisations soumises à amortissement anticipé ;	
(v) titrisations déduites des fonds propres ou pondérées à 1 250 % ;	
(vi) résumé de l'activité de titrisation de l'année écoulée.	
(o) Séparément pour les activités bancaires et de négociation :	
(i) montant global des encours de titrisation conservés ou acquis et besoins en capital associés ;	
(ii) montants des re-titrisations et classification selon la qualité des contreparties.	
(p) Information sur les encours présentant des arriérés de paiement.	
(q) Pour le portefeuille de négociation, totale des expositions titrisées soumises à exigences en fonds propres au titre du risque de marché, répartis entre titrisations synthétiques et traditionnelles par type d'exposition.	

* Les références renvoient aux sections concernées du présent Document de référence. Sauf disposition contraire, les renvois aux notes aux états financiers concernent les états financiers consolidés du Groupe.

Rémunération

Le rapport complet sur les rémunérations sera publié avec la première actualisation du Document de référence. Les informations concernant le comité des rémunérations et les principes généraux régissant le lien entre risque et rémunération figurent respectivement p. 79 et 110.

Risque de marché

- (a) Par portefeuille :
- (i) caractéristiques des modèles ;
 - (ii) pour les charges en capital en modèle interne, conformément aux points 5a et 5l de l'annexe 5 de la Directive 2006/49/EC, description des méthodologies utilisées et des risques mesurés, notamment l'approche retenue par la banque pour déterminer les horizons de liquidité et les méthodologies utilisées pour réaliser une mesure du capital respectant les normes de robustesse requises, ainsi que les approches utilisées dans la valorisation du modèle ;
 - (iii) description des méthodes de stress tests ;
 - (iv) description des méthodes de backtesting et validation des modèles.
- (b) Le périmètre de revue par l'autorité de supervision.
- (c) Une description des mesures prises et méthodologies appliquées conformément aux exigences exposées en partie B de l'annexe VII de la Directive 2006/49/EC.
- (d) Niveaux minimum, maximum, moyen et en fin de période de la VaR, de la VaR stressée, de l'IRC et de la CRM.
- (e) L'horizon de liquidité moyen utilisé en modèle interne pour chaque sous portefeuille couvert, en accord avec les points 5a et 5l de l'Annexe V de la Directive 2006/49/EC.
- (f) Comparaison entre VAR et résultat quotidien.

L'ensemble des informations requises figure dans la section 6 du chapitre 4 du présent Document de référence, page 174 et suivantes, sauf mention contraire ci-dessous. Les éléments suivants ne sont pas détaillés dans ce chapitre :

- La ventilation des charges en capital en modèle interne par facteur de risque (la décomposition de la VaR par facteur de risque avant effet de compensation étant toutefois fournie) ;
- Les descriptions par portefeuille des méthodologies utilisées dans i) les modèles internes, ii) les stress tests, et iii) le backtesting, dans la mesure où les principes généraux de ces modèles, qui s'appliquent à l'ensemble des classes d'actifs et aux sous portefeuilles considérés, sont déjà décrits de manière globale.

Approche IRB

Les informations détaillées concernant l'approche IRB seront publiées au cours du mois de mars, et incluses dans la première actualisation du Document de référence. Les informations synthétisant la démarche relative aux risques de crédit figurent dans le Chapitre 4, section 4 du présent Document de référence.

Risque lié aux actions

- c) pour les établissements de crédit qui calculent les montants de leurs expositions pondérés conformément aux articles 84 à 89, 8 % du montant des expositions pondéré pour chacune des catégories d'expositions prévues à l'article 86. Pour la catégorie des expositions à l'égard de la clientèle de détail, cette exigence s'applique à chacune des catégories d'expositions auxquelles les différentes corrélations prévues à l'annexe VII, partie 1, points 10 à 13, correspondent.
- Pour la catégorie des expositions sur actions, cette exigence s'applique :
- i) à chacune des approches prévues à l'annexe VII, partie 1, points 17 à 26 ;
 - ii) aux expositions sur actions cotées, aux expositions sur capital investissement appartenant à un portefeuille suffisamment diversifié, et aux autres expositions ;
 - iii) aux expositions faisant l'objet d'un régime prudentiel transitoire en matière d'exigences de fonds propres ; et
 - iv) aux expositions faisant l'objet d'une clause de maintien des acquis en matière d'exigences de fonds propres ;
- d) les exigences minimales de fonds propres calculées conformément à l'article 75, points b) et c) ; et
- e) les exigences minimales de fonds propres calculées conformément aux articles 103 à 105, celles-ci étant publiées séparément.

Informations disponible dans le Chapitre 4 - Autres risques – risques liés aux actions, p. 205.

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'ENHANCED DISCLOSURE TASK FORCE

Recommandation	Détails	Page
Définition des principaux termes utilisés	■ Mise à disposition d'un glossaire des principaux termes utilisés ■ Définitions en tant que de besoin dans les chapitres concernés	478
Définition des risques et perspectives	■ Chiffres clés ■ Typologie des risques ■ Facteurs de risques ■ Évolutions récentes et perspectives	124-125 126 127 8 ; 57
Définition des évolutions réglementaires et nouveaux ratios de référence	■ Ratio de capital Bâle 3 non phasé ■ Surcharge SIFI ■ Ratio de levier ■ LCR ■ NSFR	153 154 154 ; 8 197-198 197-198
Gouvernance des risques	■ Principes de gouvernance du Groupe (schéma de synthèse) ■ Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise ■ Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques ■ Principes de pilotage des risques (schéma de synthèse) ■ Risque de crédit ■ Risque de marché ■ Risque opérationnel	64 75 111 135 151 174 181
Culture risques	■ Organisation et gouvernance du dispositif de gestion des risques ■ Le programme « Enterprise Risk Management »	135 137
Chiffres clés des métiers	■ Chiffres clés Groupe ■ Description des métiers ■ Chiffres clés des risques	7 11 124-125
Dispositif de stress-tests	■ Description générale ■ Stress-tests de crédit ■ Stress tests des risques de marché	138 152 178
Exigences de capital	■ Exigences de fonds propres par type de risque	147
Rapprochement des données comptables et prudentielles	■ Rapprochement du bilan comptable et du bilan prudentiel ■ Rapprochement du capital comptable et du capital prudentiel	145 149
Évolution du capital prudentiel	■ Graphique rapprochement du capital ■ Tableau	50 150
Information sur les mouvements du capital prudentiel	■ Commentaire qualitatif, complétant les tableaux détaillés	153 ; 154
Répartition des encours pondérés par métier	■ Graphique ■ Informations complémentaires dans les analyses par type de risque (crédit, marché, opérationnel, etc.)	125
Tableau des RWA par méthode de calcul	■ Encours pondérés du Groupe	151
Tableau des risques de crédit par portefeuille bâlois	■ Information publiée dans la première actualisation du Document de référence 2014	-
Analyse des mouvements des RWA et besoins en fonds propre	■ Tableau risques de crédit (synthèse) ■ Tableau risques de marché (synthèse) ■ Tableau risques de marché (VAR par type de risque et évolution des exigences en fonds propres)	147 147 177 ; 180
Back testing	■ Risque de crédit ■ Risques de marché	156 175
Réserve de liquidité	■ Commentaire qualitatif et quantitatif ■ Note méthodologique	197 47
Refinancement	■ Financements collatéralisés (hors pensions livrées et prêts / emprunts de titres)	197

Recommandation	Détails	Page
Bilan par échéances contractuelles	■ Passif et hors bilan : note 32 aux états financiers consolidés ■ Bilan	352 199-200
Stratégie de refinancement	■ Situation d'endettement du Groupe, politique d'endettement ■ Stratégie de refinancement	50-51 195-196
Analyse de la VAR		175-177
24-25 Principes de modélisation des risques de marché	■ Organisation et gouvernance ■ Méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques ■ VAR et contrôle de la VAR ■ Stress-tests, scénarii et résultats	174 175 175-177 178-179
Structure du portefeuille de crédit	■ Chiffres clés ■ Structure du portefeuille <i>Des détails supplémentaires seront apportés au cours du mois de mars 2014 et incorporés dans la première actualisation du Document de référence</i>	157 157-159
Politique de dépréciation	■ Note 1 aux États financiers consolidés	284
Provisions et dépréciations de crédit	■ Politique de crédit ■ Données quantitatives	151-153 159-160
Mouvements de provisions et dépréciations	■ États financiers consolidés, note 23	338
Informations relatives aux sûretés et mesures de réduction des risques de contrepartie	■ Couverture des risques de crédit : garanties et collatéraux, dérivés de crédit, mesures d'atténuation du risque, assurances crédit	154-155
Autres risques	■ Description : typologie des risques ■ Pilotage (synthèse) ■ Risques opérationnels ■ Risques structurels de taux et de change ■ Risque de non-conformité, de réputation, risques juridiques ■ Risques liés aux actions ■ Risques stratégiques ■ Risques liés à l'activité ■ Risques liés aux activités d'assurance ■ Risques environnementaux et sociaux	126 135 181 190 201 209 211 211 353 219
Analyse des pertes liées au risque opérationnel	■ Données quantitatives ■ Risques et litiges	184 206

TABLE DE CONCORDANCE RSE (ARTICLE 225 - GRENELLE II)

INDICATEURS	OÙ LES RETROUVER ?
1. Informations sociales	Page
a) Emploi	
– L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge, zone géographique	234-235 ; 240-241
– Les embauches et les licenciements	235-236
– Les rémunérations et leur évolution	242-243
b) Organisation du travail	
– L'organisation du temps de travail	246
– L'absentéisme	246
c) Relations sociales	
– L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	244-245
– Le bilan des accords collectifs	244
d) Santé et sécurité	
– Les conditions de santé et de sécurité au travail (<i>Stress + Santé + Bien-être</i>)	245-246
– Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	244
– Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	245-246
e) Formation (Développement des compétences)	
– Les politiques mises en œuvre en matière de formation	217 ; 237-238
– Le nombre total d'heures de formation	237
f) Égalité de traitement	
– Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	240
– Les mesures prises en faveur de l'égalité de l'emploi et de l'insertion des handicapés	241-242
– La politique de lutte contre les discriminations	239-240
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives :	
– au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	244
– à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	245
– à l'élimination du travail forcé et obligatoire	216 ; 245
– à l'abolition effective du travail des enfants	216 ; 245

INDICATEURS	OÙ LES RETROUVER ?
2. Informations environnementales	Page
a) Politique générale en matière environnementale	
– L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	220 ; 247
– Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	217 ; 248
– Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Pas de provisions
b) Pollution et gestion des déchets	
– Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	220-221
– Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	250
– La prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution propre à l'activité	Non significatif dans l'activité exercée
c) Utilisation durable des ressources	
– La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	248-249 ; 252
– La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	248-249 ; 252
– La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	220-221 ; 248 ; 252
– L'utilisation des sols	Non significatif dans l'activité exercée
d) Changement climatique	
– Les rejets de gaz à effets de serre	221 ; 247-248 ; 252
– L'adaptation aux conséquences du changement climatique	228-231
e) Protection de la biodiversité	
– Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	230-231
3. Informations relatives aux engagements sociétaux	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
– En matière d'emploi et de développement régional	222-223 ; 253-254
– Sur les populations riveraines et locales	220 ; 228
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société	
– Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	217 ; 253-255
– Les actions de partenariats ou de mécénat	253-254
c) Sous-traitance et fournisseurs	
– La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	250-251
– L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	250-251
d) Loyauté des pratiques	
– Les actions engagées pour prévenir la corruption	198 ; 223
– Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	229 ; 231
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	220 ; 244

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS

TABLEAU DES ACRONYMES

Acronyme	Définition
ABS	Asset-backed-securities
CDS	Credit Default Swap
CDO	Collateralised Debt Obligation
CLO	Collateralised Loan Obligation
CMBS	Commercial Mortgage Backed Securities
CRD	Capital Requirement Directive
EAD	Exposure at default / Valeur exposée au risque
EL	Expected Loss
LGD	Loss Given Defalut
PD	Probability of default
RMBS	Residential Mortgage backed securities

Actifs risqués pondérés-RWA (*Risk Weighted Assets*): valeur de l'exposition multipliée par son taux de pondération en risque.

Accord de compensation: Contrat par lequel deux parties à un contrat financier (instrument financier à terme), un prêt de titres ou une pension, conviennent de compenser leurs créances réciproques nées de ces contrats, le règlement de celles-ci ne portant alors que sur un solde net compensé, notamment en cas de défaut ou de résiliation. Un accord global de compensation permet d'étendre ce mécanisme aux différentes familles d'opérations, soumises à différents contrats-cadres au moyen d'un contrat chapeau.

Action: titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

Appétit pour le risque: niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit Pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

Asset Backed Securities (ABS): voir titrisation.

Assureurs Monoline: société d'assurance participant à une opération de rehaussement de crédit, et qui apporte sa garantie dans le cadre d'une émission de titres de dette (exemple: opération de titrisation), en vue d'améliorer la notation de l'émission.

Autocontrôle: part détenue par une société dans son propre capital par l'intermédiaire d'une ou plusieurs autres sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle. Les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

Autodétention: part de capital détenue par la société notamment

dans le cadre du programme de Rachat d'Actions. Les actions d'autodétention sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action, à l'exception des titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

Bâle 1 (les Accords de): Dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8 %. (Source: GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Bâle 2 (les Accords de): Dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il vise principalement le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel des banques. Ces dispositions préparées par le Comité de Bâle ont été reprises en Europe par une directive européenne et s'appliquent en France depuis le 1^{er} janvier 2008. (Source: GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Bâle 3 (les Accords de): Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui a intégré les enseignements de la crise financière de 2007-2008. Ils complètent les accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. (Source: GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Bénéfice Net Par Action: ratio du bénéfice net de l'entreprise (retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Coefficient d'exploitation: ratio indiquant la part du PNB (Produit Net Bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

Collatéral: Actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement. (Source: GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Collateralised debt Obligation (CDO): voir titrisation.

Collateralised Loan Obligation (CLO): voir titrisation.

Commercial mortgage backed securities: voir titrisation.

GLOSSAIRE

Comprehensive Risk Measurement (CRM): charge en capital additionnelle à l'IRC pour le portefeuille de corrélation des activités de crédit tenant compte des risques de prix spécifiques (spread, corrélation, recouvrement, etc.). La CRM est une valeur en risque à 99,9 % c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables.

Coût du risque en point de base: le coût du risque en point de base est calculé en rapportant la charge nette du risque commercial aux encours de crédit de début de période.

Credit Default Swaps (CDS): mécanisme d'assurance contre le risque de crédit sous forme d'un contrat financier bilatéral, par lequel un acheteur de protection paie périodiquement une prime à un vendeur de protection qui promet de compenser les pertes sur un actif de référence (titre de dette souveraine, d'institution financière ou d'entreprise) en cas d'évènement de crédit (faillite, défaut de paiement, moratoire, restructuration. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

CRD 3: Directive Européenne dans laquelle les propositions du Comité de Bâle ont été transposées en juillet 2010 et appliquées depuis le 31 décembre 2011. Ce Comité a publié en juillet 2009 de nouvelles propositions dites Bâle 2,5 au sujet du risque de marché, afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de notation des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et afin de réduire le caractère procyclique de la Valeur en Risque (voir définition).

CRD 4: Directive Européenne qui transposera les propositions des accords de Bâle 3 (voir définition du glossaire).

Décotes (haircut): pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché). La taille de la coupe reflète le risque perçu.

Dépréciation: constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source: GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Dérivé: un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises...) ou non financier (matières premières, denrées agricoles...). Cette évolution peut s'accompagner selon le cas d'un effet démultiplicateur (effet de levier). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (*warrants*, certificats, EMTN structurés...) ou sous forme de contrats (*forwards*, options, *swaps*...). Les contrats dérivés cotés sont appelés futures.

Émission structurée ou produit structuré: instrument financier combinant un produit obligataire et un instrument (une option par exemple) permettait de s'exposer sur toute sorte d'actif (actions, devises, taux, matières premières). Les instruments peuvent être assortis d'une garantie, totale ou partielle, du capital investi. Le terme « produit structuré » ou « émission structurée » désigne également dans un autre registre des titres résultant d'opérations de titrisation, pour lesquels une hiérarchisation du rang des porteurs est organisée.

Fonds propres Tier 1: fonds propres de base incluant la situation nette consolidée de l'établissement minorée de déductions réglementaires.

Fonds propres Tier 2: fonds propres complémentaires constitués principalement de titres subordonnés minorés de déductions réglementaires.

Incremental Risk Charge (IRC): charge en capital exigée au titre du risque de migrations de *rating* et de défaut des émetteurs à horizon un an pour les instruments de dette du portefeuille de *trading* (bonds et CDS). L'IRC est une valeur en risque à 99,9 % c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables.

Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP): processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

Investment grade: notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments Non Investment Grade.

Juste valeur: montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de marché normales.

Liquidité: pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source: GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Mezzanine: forme de financement se situant entre les actions et la dette. En terme de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite « senior », mais reste senior par rapport aux actions.

Notation: évaluation, par une agence de notation financière (Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, covered bonds). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital. (Source: GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Obligation: Une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État).

Perte attendue (Expected losses- EL): perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque telles que les sûretés réelles.

Perte en cas de défaut (Loss Given Default- LGD): rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Probabilité de défaut (PD): probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an.

Ratio Global: rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

Ratio Core Tier 1: rapport entre les fonds propres Core Tier One et les actifs risqués pondérés.

Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio): ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant 30 jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source: texte bâlois de décembre 2010)

Ratio de levier: Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier One) et le bilan / hors bilan comptables, après retraitements de certains postes, voir page 150. La définition précise de ce ratio pourrait évoluer à la marge de nouvelles recommandations du Comité de Bâle (janvier 2014).

Ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*): ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période de 1 an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

Ratio Tier 1 : rapport entre les fonds propres Tier One et les actifs risqués pondérés.

Réduction de la taille de bilan (*Deleveraging*): diminution du niveau de « levier d'endettement » des banques, qui peut s'opérer de diverses manières, en particulier par la réduction de la taille du bilan (vente d'actifs, ralentissement de la distribution de nouveaux crédits) et/ou par l'augmentation des fonds propres (recapitalisation, rétention de résultats). Ce processus d'ajustement financier implique souvent des effets négatifs sur l'économie réelle, notamment par le canal de la contraction de l'offre de crédit. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012)

Residential mortgage backed securities (RMBS): voir titrisation.

Re-titrisation: la titrisation d'une exposition déjà titrisée où le risque associé aux sous-jacents a été divisé en tranches et dont au moins l'une des expositions sous-jacentes est une exposition titrisée.

ROE (*Return On Equity*): rapport entre le résultat net retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres et les capitaux propres comptables retraités (notamment des titres hybrides), qui permet de mesurer la rentabilité des capitaux.

Risque assurance: Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

Risque de crédit et de contrepartie: risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

Risque de marché: risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.

Risques opérationnels (y compris les risques comptables et environnementaux) : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Risque de Transformation: apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. De par leur activité traditionnelle consistant à transformer des ressources dont la maturité est courte en des emplois de durées plus longues, les banques sont naturellement confrontées au risque de transformation qui entraîne lui-même un risque d'illiquidité et de taux d'intérêt. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'anti-transformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

SIFIs (*Systemically Important Financial Institutions*): le Financial Stability Board (FSB) coordonne l'ensemble des mesures visant à réduire l'aléa moral et les risques du système financier mondial posés par les institutions systémiques (G-SIFI ou Globally Systemically Important Financial Institutions). Ces institutions répondent aux critères définis dans les règles du Comité de Bâle énoncées dans le document « Global systemically important banks: Assessment methodology and the additional loss absorbency requirement » et sont identifiées dans une liste qui a été publiée en novembre 2011. Cette liste est mise à jour par le FSB chaque année en novembre (29 établissements à ce jour).

Stress tests de marché: pour l'évaluation des risques de marché, parallèlement au modèle interne de VaR et SVaR, le Groupe calcule une mesure de ses risques en *stress test* de marché, pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles, qui s'appuie sur 26 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques.

Sûreté personnelle: représentée par le cautionnement, la garantie autonome ou la lettre d'intention. Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. La garantie autonome est l'engagement par lequel le garant s'oblige, en considération d'une obligation souscrite par un tiers, à verser une somme soit à première demande, soit suivant des modalités convenues. La lettre d'intention est l'engagement de faire ou de ne pas faire ayant pour objet le soutien apporté à un débiteur dans l'exécution de son obligation.

Sûreté réelle: garanties pouvant être constituées d'actifs prenant la forme de biens corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, tels que des matières premières, des métaux précieux, des sommes d'argent, des instruments financiers ou des contrats d'assurance.

Taux de pondération en risque: pourcentage de pondération des expositions qui s'applique à une exposition particulière afin de déterminer l'encours pondéré correspondant.

Titrisation: opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Les opérations de titrisation peuvent, selon les cas, donner lieu à une subordination des titres (tranches).

Tous les produits ci-dessous sont considérés comme de la titrisation, la différence entre eux est le sous-jacent :

ABS: titres adossés à un panier d'actifs financiers.

GLOSSAIRE

CDO : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs qui peuvent être des prêts bancaires (résidentiels) ou des obligations émises par des entreprises. Le paiement des intérêts et du principal peut faire l'objet d'une subordination (création de tranches).

CLO : CDO adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts bancaires.

CMBS : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts immobiliers d'entreprises donnant lieu à une hypothèque.

RMBS : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts hypothécaires souscrits à des fins résidentielles.

Valeur en Risque (VaR - *Value at Risk*) : indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* (VaR à 99 % conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

Valeur en risque crédit (CVaR - *Credit Value at Risk*) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Valeur en risque stressée : identique à celle de l'approche VaR, la méthode calcul consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

Valeur exposée au risque (EAD - *Exposure at default*) : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).